

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Mars 2018



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2018-2019

Le Plan économique du Québec – Mars 2018

Dépôt légal – 27 mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80866-4 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-80867-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Faits saillants

Section A

Les orientations économiques et budgétaires du Québec

Section B

Le Plan économique du Québec :
introduction

— Section C

Le Plan économique du Québec :
mesures aux particuliers et à la collectivité

— Section D

Le Plan économique du Québec :
mesures de développement économique

Section E

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2018 et 2019

Section F

Le cadre financier détaillé

Section G

La dette du gouvernement du Québec

Section H

Le point sur les transferts fédéraux

FAITS SAILLANTS

Faits saillants	3
L'économie du Québec tourne à plein régime	4
Le maintien de l'équilibre budgétaire	5
Financement de l'éducation et de la santé : des engagements atteints.....	7
Les investissements additionnels du Plan économique du Québec de mars 2018	9
Les investissements publics en immobilisations	10
Le Québec en voie d'atteindre ses objectifs de réduction de la dette	11

FAITS SAILLANTS

Le gouvernement a atteint ses objectifs annoncés en 2014.

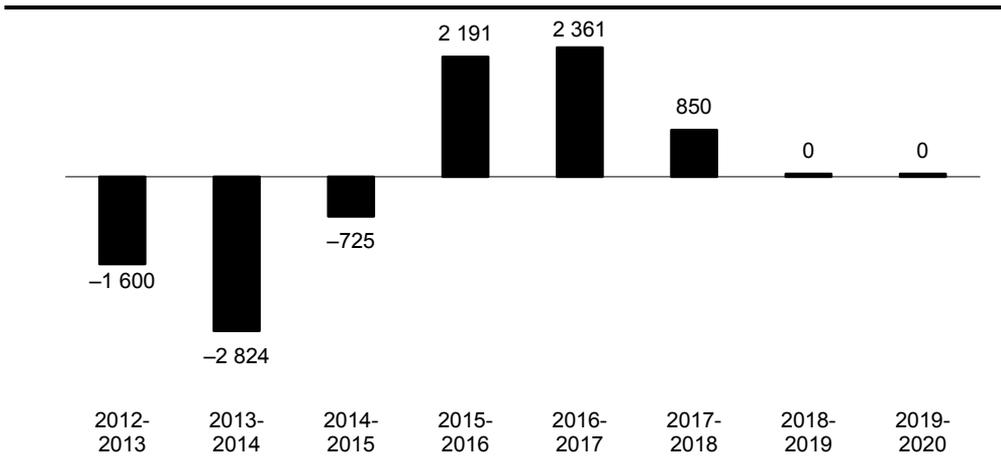
- Les finances publiques sont à l'équilibre depuis 2015-2016.
- Les surplus constatés ont été réinvestis dans les services à la population, notamment en éducation et en santé, et dans la réduction du fardeau fiscal des Québécois pour améliorer leur qualité de vie.
- De plus, le poids de la dette du Québec a diminué, et les investissements publics prévus dans les infrastructures ont augmenté.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la poursuite des mesures nécessaires pour renforcer le financement des services publics et soutenir l'économie du Québec. En particulier, il prévoit :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- des sommes additionnelles pour l'éducation et les services de santé;
- l'appui au développement économique de toutes les régions;
- des mesures pour améliorer la qualité de vie des Québécois;
- une hausse des investissements publics en immobilisations;
- le remboursement de 10 milliards de dollars de la dette au cours des cinq prochaines années, tout en poursuivant les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

GRAPHIQUE 1

Solde budgétaire⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC TOURNE À PLEIN RÉGIME

L'économie du Québec tourne à plein régime. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel s'est accélérée, passant de 1,4 % en 2016 à 3,0 % en 2017.

— Il faut remonter jusqu'en 2000 pour constater une activité économique aussi forte.

Les éléments qui ont soutenu la croissance économique en 2017 demeureront en place au cours des prochaines années. La hausse du PIB réel devrait se situer à 2,1 % en 2018 et à 1,7 % en 2019.

— La bonne situation budgétaire du Québec continuera de soutenir la confiance des consommateurs et des entreprises.

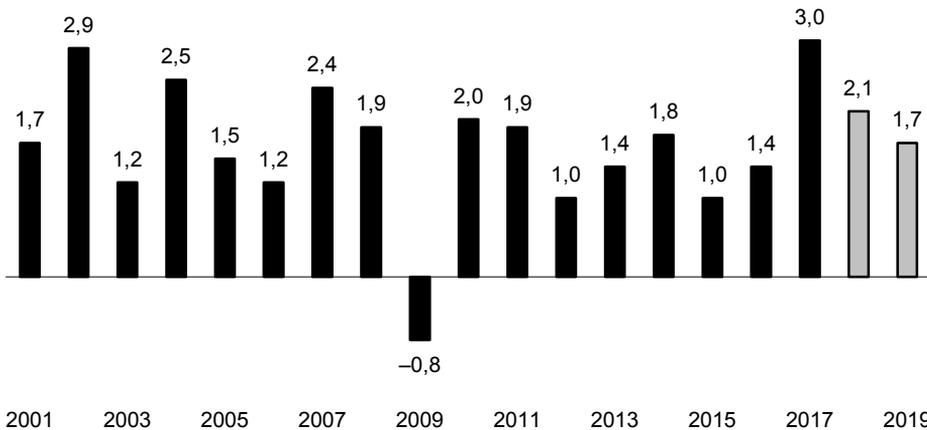
— Les familles bénéficieront de la vigueur du marché du travail, de la croissance des salaires ainsi que des récentes baisses d'impôt accordées par le gouvernement du Québec.

— La croissance des investissements, qui connaissent un retour en force, sera appuyée par la confiance élevée des entrepreneurs dans les perspectives de l'économie du Québec.

— De plus, les exportations seront soutenues par la bonne tenue des économies des principaux partenaires commerciaux du Québec.

GRAPHIQUE 2

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

❑ Le cadre financier du Québec

L'équilibre budgétaire est prévu sur l'horizon du cadre financier.

En 2018-2019, les revenus atteindront 109,6 milliards de dollars, avec une croissance de 2,2 %, tandis que les dépenses s'établiront à 108,7 milliards de dollars, avec une croissance de 4,5 %. En 2019-2020, la croissance des revenus consolidés s'établira à 3,4 % et celle des dépenses consolidées, à 2,6 %.

Les versements des revenus dédiés au Fonds des générations atteindront 2,5 milliards de dollars en 2018-2019 et 2,7 milliards de dollars en 2019-2020.

Le gouvernement prévoit utiliser la réserve de stabilisation à hauteur de 1,6 milliard de dollars en 2018-2019 et de 936 millions de dollars en 2019-2020.

TABLEAU 1

Cadre financier sommaire consolidé – Mars 2018

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes	84 527	85 923	88 595
<i>Variation en %</i>	2,2	1,7	3,1
Transferts fédéraux	22 669	23 674	24 764
<i>Variation en %</i>	12,3	4,4	4,6
Revenus consolidés	107 196	109 597	113 359
<i>Variation en %</i>	4,2	2,2	3,4
Dépenses de missions	-94 817	-99 313	-102 066
<i>Variation en %</i>	6,5	4,7	2,8
Service de la dette	-9 237	-9 380	-9 422
<i>Variation en %</i>	-3,0	1,5	0,4
Dépenses consolidées	-104 054	-108 693	-111 488
<i>Variation en %</i>	5,6	4,5	2,6
Provision pour éventualités	—	—	-100
SURPLUS	3 142	904	1 771
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-2 491	-2 707
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	1 587	936
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	850	—	—

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ L'évolution des dépenses

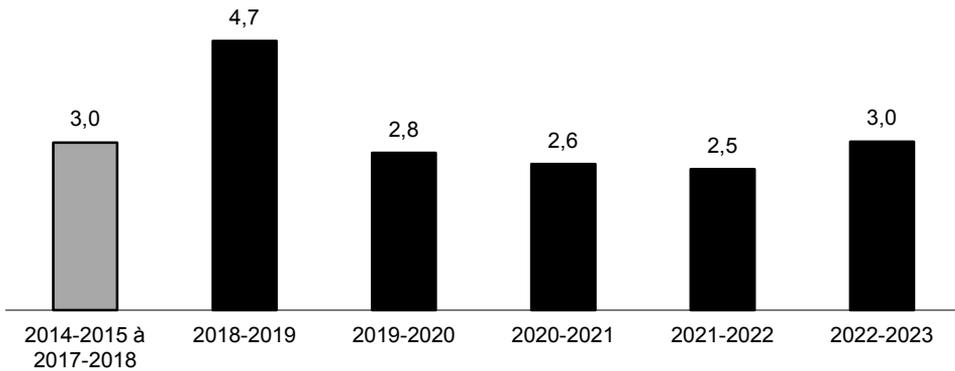
La bonne performance de l'économie ainsi que la saine gestion des finances publiques ont permis d'investir davantage dans les services publics, notamment en éducation et en santé, pour améliorer la qualité de vie des Québécois.

Alors que les dépenses de missions se sont accrues de 3,0 % en moyenne entre 2014-2015 et 2017-2018, la cible de croissance de ces dépenses est établie à 4,7 % en 2018-2019.

Pour les années suivantes, la croissance des dépenses est établie en fonction de l'évolution des revenus.

GRAPHIQUE 3

Croissance des dépenses de missions (en pourcentage)



FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ : DES ENGAGEMENTS ATTEINTS

Le gouvernement a fait de l'éducation et de la santé une priorité.

❑ L'éducation

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a posé plusieurs gestes pour favoriser la réussite éducative, au moyen notamment d'un meilleur accompagnement des élèves et des étudiants.

- À compter de septembre 2018, ce seront 3 100 professionnels additionnels qui accompagneront les élèves du primaire et du secondaire dans leur cheminement scolaire. À ce nombre s'ajoutent 1 000 ressources additionnelles pour assurer la formation et le soutien des étudiants de niveau postsecondaire.
- En 2021-2022, le système d'éducation comprendra 10 200 ressources professionnelles de plus.

Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en éducation atteigne 3,5 % par année.

- Le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

En 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes pour l'éducation est fixée à 5,0 %. Les dépenses atteignent 18,9 milliards de dollars.

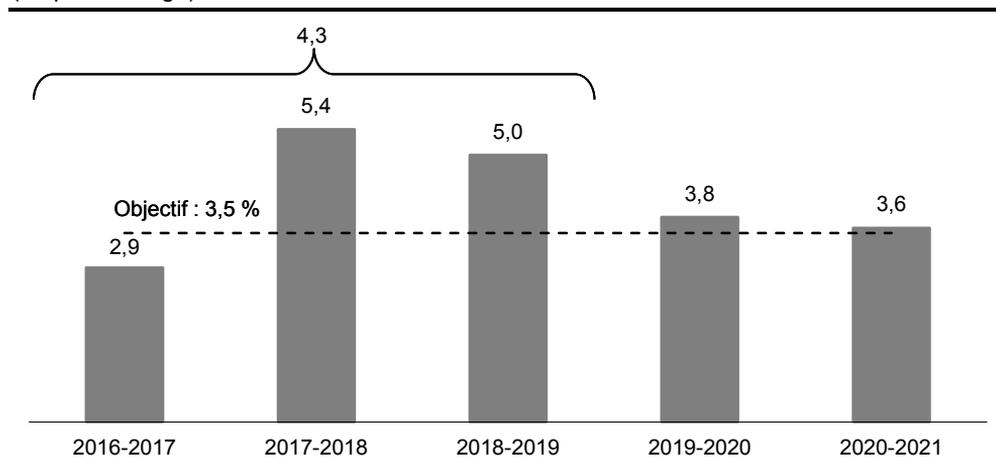
- Ce montant comprend des investissements additionnels réalisés depuis 2016, qui totalisent 897 millions de dollars.

En outre, de 2016-2017 à 2018-2019, la croissance des dépenses pour l'éducation aura été de 4,3 %, ce qui est de 0,8 point de pourcentage supérieur à l'objectif fixé initialement.

L'objectif de croissance sera maintenu à 3,5 % pour les années à venir.

GRAPHIQUE 4

Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur (en pourcentage)



□ La santé

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a posé plusieurs gestes importants pour améliorer l'accès à des services de qualité, notamment pour les personnes vulnérables, dont les personnes âgées et celles ayant une dépendance.

Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en santé et services sociaux atteigne 4,0 % par année.

— Le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

En 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes en santé et services sociaux est fixée à 4,6 %. Ces dépenses assurent principalement le financement des établissements de santé et de la rémunération des médecins.

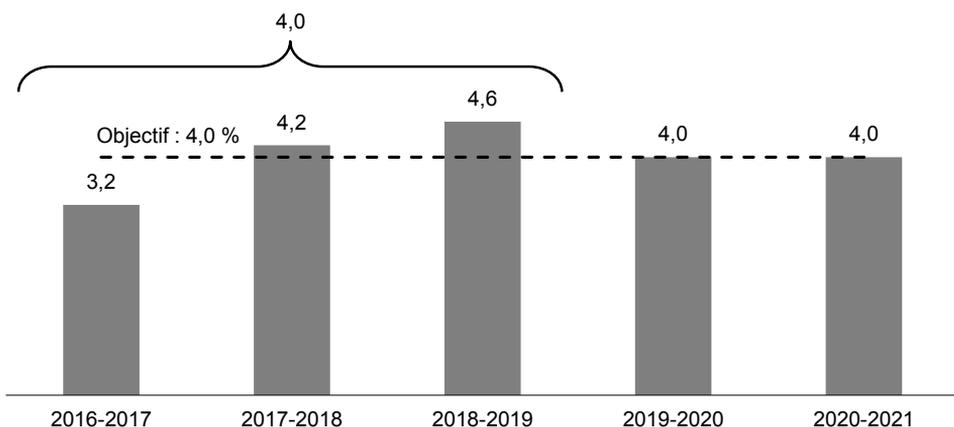
— En particulier, les dépenses des établissements progressent de 5,3 %. Cette bonification importante des services de santé est notamment rendue possible grâce à l'espace budgétaire dégagé à la suite des ententes conclues avec les fédérations médicales, lesquelles maintiendront l'augmentation du coût des services médicaux en deçà de 3,0 % d'ici 2022-2023.

De 2016-2017 à 2018-2019, la croissance des dépenses de santé aura été de 4,0 % en moyenne, et elle sera maintenue à ce taux pour les années à venir.

— Le rehaussement des sommes allouées aux établissements de santé et de services sociaux visera notamment à mettre en place diverses mesures pour soutenir le travail des infirmières au Québec.

GRAPHIQUE 5

Dépenses de programmes – Santé et Services sociaux (en pourcentage)



LES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC DE MARS 2018

La bonne performance de l'économie et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent d'engager des investissements additionnels de 3,7 milliards de dollars en 2018-2019 et de 4,7 milliards de dollars en 2019-2020 par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017.

— Ces investissements permettent de renforcer le financement des services publics, de stimuler la croissance économique et d'améliorer le niveau de vie des Québécois.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 annonce notamment les investissements additionnels suivants d'ici 2022-2023 :

- 1,2 milliard de dollars pour favoriser la réussite en éducation et en enseignement supérieur;
- 3,6 milliards de dollars pour améliorer l'accès à des services de santé de qualité;
- 2,3 milliards de dollars en appui aux PME québécoises, dont 259 millions de dollars en 2018-2019.

TABLEAU 2

Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 – Écart par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Cumul. 6 ans ⁽¹⁾	Page réf.
Éducation et Enseignement supérieur	—	163	204	227	1 181	C.3
Santé et Services sociaux	136	255	603	866	3 575	C.5
Mesures fiscales pour les familles et les aînés	—	202	125	92	638	C.7
Mesures supplémentaires de soutien pour les familles, les aînés et les collectivités	72	203	306	371	2 088	C.45
Appui additionnel aux PME québécoises	36	259	372	472	2 318	D.7
Favoriser le développement économique de toutes les régions	150	42	68	84	417	D.111
Favoriser l'innovation et les investissements des entreprises	136	145	253	230	1 059	D.45
Répondre aux défis du marché du travail	50	104	147	161	796	D.107
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	499	679	682	3 220	C.43
Autres mesures	268	178	128	97	809	D.195
Sous-total	848	2 050	2 884	3 281	16 100	
Mesures de la mise à jour de novembre 2017	1 340	1 664	1 767	1 917	10 991	Nov. 2017
TOTAL	2 187	3 714	4 651	5 198	27 091	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces investissements additionnels comprennent ceux pour les années 2017-2018 à 2022-2023.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS

L'amélioration de la situation financière permet de hausser les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 à un niveau historique.

- Les investissements du PQI 2018-2028 sont établis à 100,4 milliards de dollars, ce qui représente un relèvement de 9,3 milliards de dollars par rapport au PQI 2017-2027.

Avec ce rehaussement, ce sont plus de 10 milliards de dollars en moyenne par année d'ici 2028 qui seront investis par le gouvernement dans les infrastructures du Québec afin :

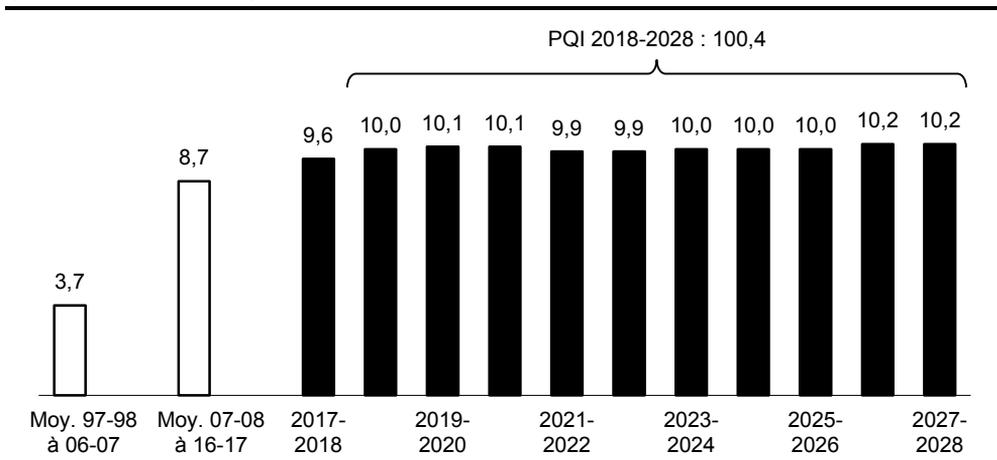
- de répondre aux besoins en matière d'infrastructures;
- d'accélérer la mise en œuvre de grands projets structurants, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, dans le réseau routier et dans les transports collectifs.

Ces investissements considérables seront mis en œuvre en :

- privilégiant la sécurité du public, le remplacement des infrastructures vétustes et le développement économique;
- respectant la capacité de payer des contribuables québécois et l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

GRAPHIQUE 6

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 (en milliards de dollars)



LE QUÉBEC EN VOIE D'ATTEINDRE SES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA DETTE

□ Les objectifs de réduction de la dette

Le gouvernement s'est donné des objectifs de réduction de la dette, qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

— Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour une troisième année consécutive, le poids de la dette brute est en diminution. Au 31 mars 2018, la dette brute s'établira à 204,5 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 49,6 % du PIB.

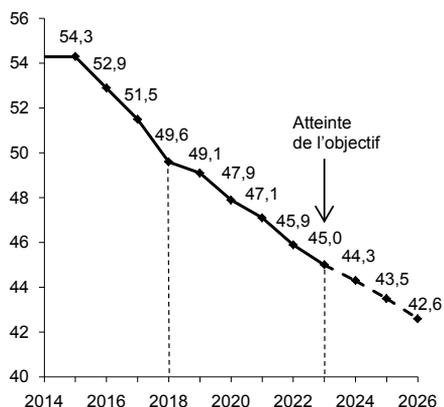
Ce ratio devrait s'établir à 45,0 % au 31 mars 2023. L'objectif de réduction de la dette brute prévu dans la Loi aura alors été atteint.

Au 31 mars 2018, la dette représentant les déficits cumulés s'établira, quant à elle, à 115,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 27,9 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

GRAPHIQUE 7

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

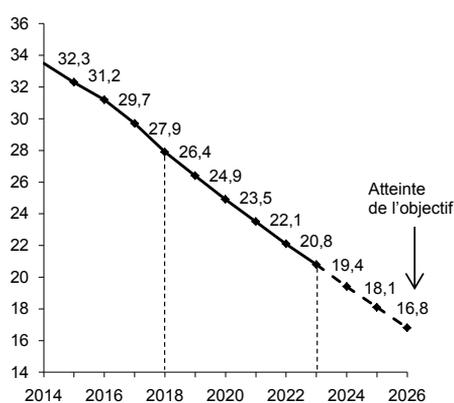


Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

GRAPHIQUE 8

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

□ Un remboursement de la dette de 10 G\$ d'ici 5 ans

Au 31 mars 2018, le Fonds des générations s'établira à 12,8 milliards de dollars. Conformément à la Loi, ces sommes ne peuvent servir qu'au remboursement de la dette.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'utilisation d'une somme de 10 milliards de dollars provenant du Fonds des générations, à raison de 2 milliards de dollars par année de 2018-2019 à 2022-2023, pour rembourser des emprunts venant à échéance sur les marchés financiers.

Le Fonds des générations continuera chaque année à recevoir les revenus dédiés à la réduction de la dette, mais une partie de celui-ci sera utilisée pour rembourser des emprunts arrivant à échéance, et ce, comme prévu dans la Loi.

Ce remboursement de la dette de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années viendra alléger la charge en intérêts sur la dette. Tous les Québécois pourront ainsi bénéficier dès 2018-2019 des efforts de réduction de la dette.

TABLEAU 3

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Valeur comptable au début	10 523	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	
Revenus dédiés au Fonds des générations	2 292	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant échéance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	17 771	

Section A

LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

Introduction	A.3
1. Les orientations budgétaires du Québec	A.5
1.1 L'évolution récente de l'économie du Québec.....	A.7
1.2 L'évolution récente de la situation budgétaire	A.10
1.2.1 Le maintien de l'équilibre budgétaire.....	A.10
1.2.2 Les principales révisions au cadre financier.....	A.13
2. Le Plan économique du Québec	A.17
2.1 Les investissements du Plan économique du Québec de mars 2018.....	A.19
2.2 Des mesures pour assurer des services publics de qualité	A.20
3. Les perspectives budgétaires	A.21
3.1 Le cadre financier quinquennal.....	A.21
3.2 L'évolution des revenus	A.26
3.3 L'évolution des dépenses	A.29
3.4 Les investissements publics en immobilisations	A.36
3.5 La réduction de la dette	A.42

INTRODUCTION

Dès juin 2014, le gouvernement a mis en place le Plan économique du Québec. Ce plan a permis de rétablir des finances publiques saines et de dégager des excédents budgétaires rendant ainsi possible la mise en œuvre d'appuis importants pour la relance de l'économie ainsi que pour l'amélioration des services publics et de la qualité de vie.

Le plan a porté ses fruits.

- L'économie du Québec tourne à plein régime. En 2017, la croissance économique a atteint un rythme inégalé en près de vingt ans.
- La bonne performance de l'économie a notamment permis une forte création d'emplois. Depuis mai 2014, 222 600 emplois ont été créés.

Cette situation favorable ainsi que la saine gestion des finances publiques ont permis de réduire le fardeau fiscal des familles et d'investir davantage pour favoriser la réussite éducative, améliorer les services en santé, réduire la pauvreté et appuyer l'économie de toutes les régions.

- Ces initiatives contribuent à augmenter la qualité de vie des Québécois.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire en 2018-2019 et pour les années suivantes. L'amélioration de la situation économique et financière du Québec et l'utilisation d'une partie des surplus budgétaires réalisés permettent d'annoncer des investissements additionnels, au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Cette section présente une vue d'ensemble des orientations économiques et budgétaires du Québec et des moyens retenus pour poursuivre la bonne gestion des finances publiques¹. À ce titre, elle comprend :

- les orientations budgétaires du Québec;
 - Le cadre financier, qui comprend les prévisions de revenus et de dépenses, est présenté sur un horizon de cinq ans.
 - La bonne tenue de l'économie québécoise se traduit par une hausse importante des revenus.
 - Un surplus budgétaire de 850 millions de dollars est prévu en 2017-2018. L'équilibre budgétaire est prévu pour les années suivantes.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 14 mars 2018. De plus, pour l'ensemble de cette section, les données budgétaires pour 2017-2018 et les années suivantes sont des prévisions.

- La réduction de la dette se poursuit grâce au maintien des versements au Fonds des générations.
 - Le Plan économique du Québec prévoit l'utilisation d'une somme de 2 milliards de dollars par année, à compter de 2018-2019, provenant du Fonds des générations, pour rembourser des emprunts venant à échéance, soit 10 milliards de dollars sur cinq ans.
 - Les cibles de réduction de la dette seront atteintes d'ici 2025-2026, comme prévu dans la Loi.
- Le rétablissement des finances publiques et le contrôle de la dette permettent de dégager un espace budgétaire pour investir davantage dans les infrastructures.
 - L'enveloppe prévue pour les investissements publics en infrastructures est augmentée de 9,3 milliards de dollars pour atteindre un niveau historique de 100,4 milliards de dollars.
 - Cela représente des investissements de plus de 10 milliards de dollars en moyenne annuellement pour les dix prochaines années.
- les nouvelles initiatives du Plan économique du Québec, qui visent à améliorer la qualité de vie des Québécois. Ces initiatives visent entre autres à :
 - assurer des services et des infrastructures de qualité, prioritairement en éducation et en santé;
 - redonner du temps de qualité à tous les citoyens, grâce à un meilleur accès aux services et à un meilleur soutien;
 - faire croître le niveau de vie de tous, grâce à une économie forte et durable dans toutes les régions.

1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

Le Plan économique du Québec de mars 2018 est l'occasion pour le gouvernement de rappeler ses orientations budgétaires et de les adapter au contexte économique actuel.

Le gouvernement a atteint ses objectifs annoncés en juin 2014 :

- les finances publiques sont à l'équilibre depuis 2015-2016 et les surplus constatés ont été réinvestis pour améliorer les services à la population et réduire le fardeau fiscal des Québécois. En particulier :
 - le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en éducation atteigne 3,5 % par année et celle de la santé, 4,0 %,
 - le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de ces objectifs. En 2018-2019, la croissance des dépenses pour l'éducation s'établit à 5,0 %; celle pour la santé s'établit à 4,6 %;
- la dette du Québec a diminué et les investissements publics prévus dans les infrastructures ont augmenté.

Les orientations économiques et budgétaires prévoient la poursuite des mesures nécessaires pour améliorer les services publics et soutenir l'économie du Québec tout en maintenant des finances publiques saines. En particulier, le Plan prévoit :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- une offre de services de qualité, notamment avec des sommes additionnelles pour accroître la réussite éducative et améliorer les services de santé;
- le soutien à la croissance économique et l'accompagnement de la transformation de l'économie avec des mesures favorables aux entreprises, notamment les PME;
- des mesures pour améliorer la qualité de vie des Québécois;
- une hausse des investissements publics en immobilisations, notamment pour mettre en œuvre de grands projets structurants en transport collectif, ainsi que pour accélérer la rénovation des écoles et des hôpitaux;
- le remboursement de la dette de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, tout en poursuivant les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

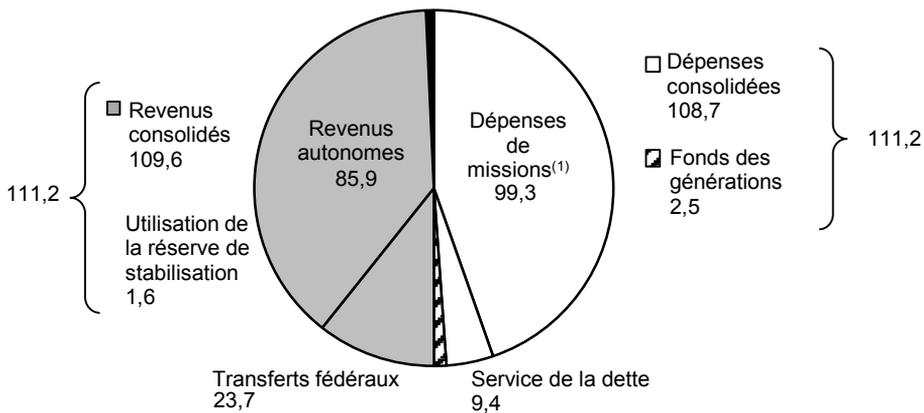
❑ Les revenus et les dépenses du gouvernement

En 2018-2019, les revenus consolidés de l'État s'établissent à 109,6 milliards de dollars. Ils permettent de financer à la fois :

- les dépenses de missions, soit les dépenses pour les grands champs d'activité de l'État, qui s'établissent à 99,3 milliards de dollars;
- le service de la dette, qui s'élève à 9,4 milliards de dollars;
- les versements au Fonds des générations, qui atteignent 2,5 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.1

Répartition des revenus et des dépenses consolidés du gouvernement pour 2018-2019 (en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les missions représentent les grands champs d'activité du gouvernement, soit Santé et services sociaux, Éducation et culture, Économie et environnement, Soutien aux personnes et aux familles ainsi que Gouverne et justice.

1.1 L'évolution récente de l'économie du Québec

□ La plus forte croissance économique en près de vingt ans

L'économie du Québec tourne à plein régime. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est accélérée, passant de 1,4 % en 2016 à 3,0 % en 2017.

— Il faut remonter en 2000 pour observer une performance économique aussi forte que celle enregistrée en 2017.

Cette accélération de l'activité économique a été soutenue principalement par le retour de la confiance des ménages et des entrepreneurs, alimentée par la bonne gestion des finances publiques du Québec et par les actions posées par le gouvernement.

— Les dépenses de consommation des ménages et le secteur résidentiel ont été soutenus par la forte création d'emplois et par la croissance des salaires.

— De plus, les investissements des entreprises se sont fortement accrus en 2017, reflétant la confiance des investisseurs dans la situation actuelle et future de l'économie du Québec.

La bonne tenue de l'économie québécoise devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

— La croissance du PIB réel devrait atteindre 2,1 % en 2018 et 1,7 % en 2019.

— Il s'agit de rythmes de croissance semblables à ceux prévus pour les principaux partenaires commerciaux du Québec.

TABLEAU A.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019
Québec	1,4	3,0	2,1	1,7
Ontario	2,6	2,7	1,9	1,8
Canada	1,4	3,0	2,1	1,7
États-Unis	1,5	2,3	2,5	2,2

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec – Un pôle de création d’emplois au Canada

L’accélération de l’activité économique au Québec s’est traduite par une forte création d’emplois en 2017. Le Québec est ainsi devenu, depuis 2015, un des principaux pôles de croissance de l’emploi au Canada.

Depuis 2015, la contribution du Québec à la création totale d’emplois au Canada dépasse son poids démographique de 22,9 % dans la fédération.

- Il s’est créé 90 200 nouveaux emplois en moyenne au Québec en 2017 par rapport à 2016, dont 65 400 emplois à temps plein.
- Le Québec s’est ainsi approprié près de 27 % des nouveaux emplois créés au Canada en 2017.
 - Pour la troisième année consécutive, le Québec se place parmi les provinces ayant enregistré les plus fortes créations d’emplois au Canada.

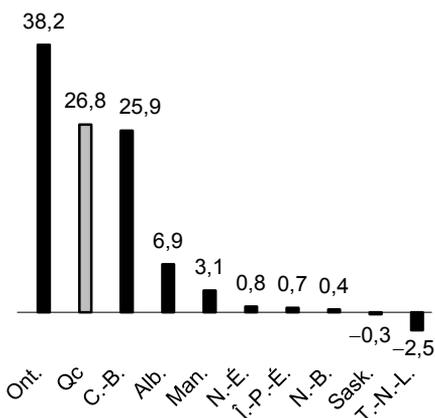
■ Le taux de chômage au Québec à un record historique

Le taux de chômage au Québec a diminué considérablement au cours des dernières années. Il est passé de 7,7 % en 2014 à 7,1 % en 2016, pour descendre à 6,1 % en 2017.

- Il s’agit en 2017 du taux le plus bas jamais enregistré depuis le début de l’Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.
- Le taux de chômage au Québec est ainsi descendu à un niveau inférieur à celui du Canada.

GRAPHIQUE A.2

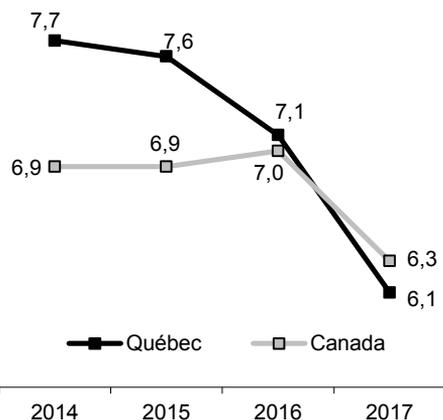
Répartition de la création d’emplois au Canada en 2017 (part en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE A.3

Évolution du taux de chômage au Québec et au Canada (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Le gouvernement est en voie d'atteindre sa cible de 250 000 emplois créés en cinq ans

De mai 2014 à février 2018, le Québec a enregistré une création de 222 600 emplois. Plus précisément :

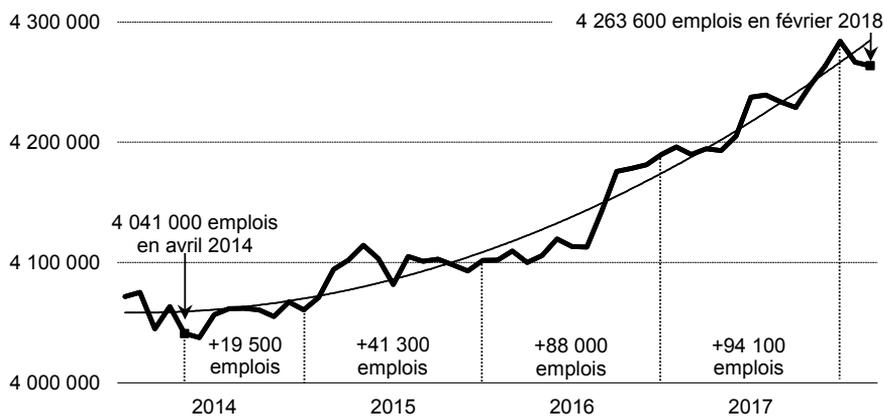
- 19 500 emplois ont été créés de mai à décembre 2014;
- 41 300 emplois ont été ajoutés de janvier à décembre 2015;
- 88 000 emplois ont été créés de janvier à décembre 2016;
- 94 100 emplois ont été ajoutés de janvier à décembre 2017.

Ainsi, la tendance de la création d'emplois a suivi l'accélération de l'activité économique.

- Avec la croissance de l'emploi observée au cours des dernières années et celle prévue pour 2018, l'engagement du gouvernement de créer 250 000 emplois sur cinq ans est en voie d'être atteint.

Évolution de l'emploi au Québec

(en nombre d'emplois)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 L'évolution récente de la situation budgétaire

Le gouvernement s'est engagé, en juin 2014, à redresser les finances publiques de manière durable. Le plan mis en œuvre a porté ses fruits. L'équilibre budgétaire est maintenu en 2018-2019, soit pour une quatrième année consécutive.

L'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours et les années à venir, et de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives pour renforcer le financement de services publics de qualité, soutenir le développement économique et améliorer la qualité de vie des Québécois.

1.2.1 Le maintien de l'équilibre budgétaire

Le maintien de l'équilibre budgétaire est une condition essentielle au développement économique et à la prospérité du Québec.

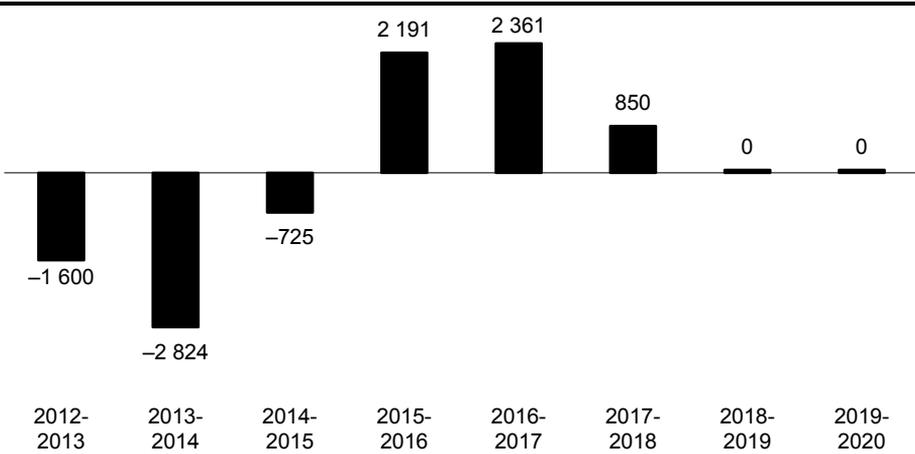
- Il permet d'établir un financement stable des services publics.
- Il nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus.
- Il permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice de tous les Québécois, pour les générations actuelles et futures.
- Cela contribue à renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises, permettant ainsi d'accélérer la croissance économique.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'équilibre budgétaire pour 2017-2018 et les années subséquentes.

- Pour 2017-2018, un surplus budgétaire de 850 millions de dollars est prévu.

GRAPHIQUE A.4

Solde budgétaire⁽¹⁾ de 2012-2013 à 2019-2020 (en millions de dollars)



(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Le cadre financier du Québec

L'équilibre budgétaire est prévu sur l'horizon du cadre financier².

En 2018-2019, les revenus consolidés atteignent 109,6 milliards de dollars, avec une croissance de 2,2 %, tandis que les dépenses consolidées s'établissent à 108,7 milliards de dollars, avec une croissance de 4,5 %. En 2019-2020, la croissance des revenus consolidés s'établira à 3,4 % et celle des dépenses, à 2,6 %.

Par ailleurs, les versements des revenus dédiés au Fonds des générations atteignent 2,5 milliards de dollars en 2018-2019 et atteindront 2,7 milliards de dollars en 2019-2020.

Le gouvernement prévoit utiliser une portion de la réserve de stabilisation à hauteur de 1,6 milliard de dollars en 2018-2019 et de 936 millions de dollars en 2019-2020.

TABLEAU A.2

Cadre financier sommaire consolidé – Mars 2018

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes	84 527	85 923	88 595
<i>Variation en %</i>	2,2	1,7	3,1
Transferts fédéraux	22 669	23 674	24 764
<i>Variation en %</i>	12,3	4,4	4,6
Revenus consolidés	107 196	109 597	113 359
<i>Variation en %</i>	4,2	2,2	3,4
Dépenses de missions	-94 817	-99 313	-102 066
<i>Variation en %</i>	6,5	4,7	2,8
Service de la dette	-9 237	-9 380	-9 422
<i>Variation en %</i>	-3,0	1,5	0,4
Dépenses consolidées	-104 054	-108 693	-111 488
<i>Variation en %</i>	5,6	4,5	2,6
Provision pour éventualités	—	—	-100
SURPLUS	3 142	904	1 771
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-2 491	-2 707
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	1 587	936
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	850	—	—

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

² L'équilibre budgétaire est maintenu après l'utilisation d'une portion de la réserve de stabilisation pour les années 2018-2019 à 2020-2021. Cette réserve, constituée des excédents budgétaires réalisés, s'élève à 5,4 G\$ au 31 mars 2018.

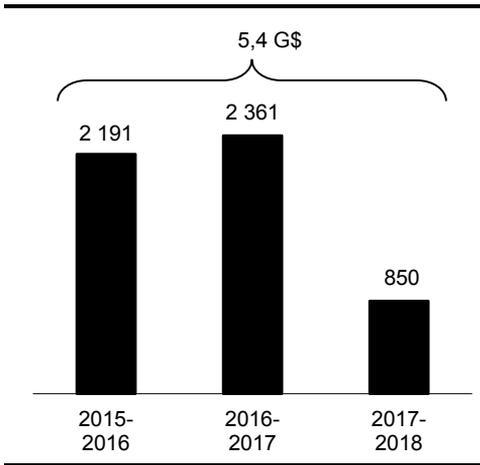
■ Les surplus budgétaires utilisés au bénéfice des Québécois

Au cours des dernières années, la bonne gestion des finances publiques et l'accélération de la croissance économique ont permis de réaliser des surplus budgétaires. Depuis 2015-2016, ces surplus totalisent 5,4 milliards de dollars.

Une partie de ces surplus, soit 3,0 milliards de dollars, est utilisée dès maintenant afin d'en faire bénéficier tous les Québécois. Ces sommes sont utilisées notamment pour réduire le fardeau fiscal des Québécois, améliorer leur qualité de vie et renforcer le financement des services publics.

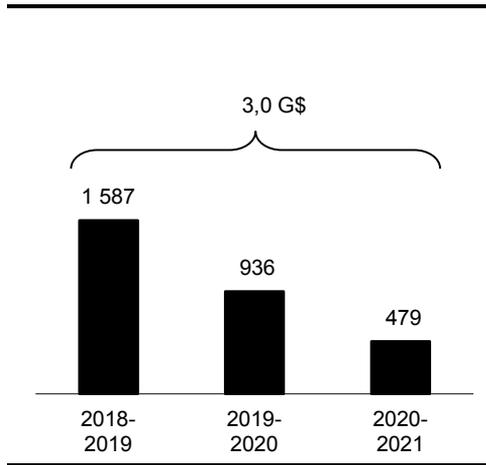
GRAPHIQUE A.5

Surplus budgétaires affectés à la réserve de stabilisation (en millions de dollars)



GRAPHIQUE A.6

Utilisation de la réserve de stabilisation (en millions de dollars)



La réserve de stabilisation, établie à 4,6 milliards de dollars au début de 2017-2018, atteint 5,4 milliards de dollars au début de 2018-2019. Elle sera ramenée à 2,4 milliards de dollars à la fin de 2020-2021, soit à un niveau suffisant compte tenu de la solidité du cadre financier du gouvernement.

TABLEAU A.3

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solde au début	4 552	5 402	3 815	2 879	2 400	2 400
Affectation	850	—	—	—	—	—
Utilisation	—	-1 587	-936	-479	—	—
SOLDE À LA FIN	5 402	3 815	2 879	2 400	2 400	2 400

1.2.2 Les principales révisions au cadre financier

L'amélioration de la situation financière du Québec et l'accélération de la croissance économique observée au cours des dernières années permettent à la fois de maintenir l'équilibre budgétaire et d'instaurer de nouvelles initiatives pour améliorer le niveau de vie des Québécois, bonifier les services publics, appuyer l'économie des régions et accompagner la transformation de l'économie.

□ Évolution de la situation budgétaire en 2017-2018

Le rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2017 affiche un surplus budgétaire de 2,9 milliards de dollars.

La poursuite de la mise en œuvre des initiatives annoncées dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec ainsi que les autres résultats attendus de janvier à mars 2018 portent le surplus budgétaire attendu au 31 mars 2018 à 1,7 milliard de dollars.

Compte tenu des nouvelles initiatives annoncées, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2017-2018.

— Un surplus budgétaire de 850 millions de dollars est prévu en 2017-2018.

TABLEAU A.4

Évolution du cadre financier pour 2017-2018

(en millions de dollars)

	2017-2018
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 900
Initiatives de la mise à jour de novembre 2017	
– Réduction du fardeau fiscal des particuliers ⁽¹⁾	–322
– Réduction de la pauvreté	–41
– Investissements pour la réussite éducative et la santé	–129
– Appui à l'économie des régions	–86
Sous-total	–578
Contribution du gouvernement à l'ARTM pour l'exploitation du REM ⁽²⁾	–733
Soutien à l'industrie du taxi	–250
Autres résultats attendus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2018	359
SURPLUS BUDGÉTAIRE ATTENDU AU 31 MARS 2018	1 698
Initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018	–848
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2018	850

(1) Un solde de 322 M\$ reste à comptabiliser dans les résultats entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018. La réduction totale du fardeau fiscal annoncée en novembre 2017 pour l'année 2017-2018 est de 1 083 M\$.

(2) Réseau express métropolitain. Le détail de la contribution est présenté dans le fascicule *Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transports*.

❑ Les révisions au cadre financier pour 2017-2018 à 2019-2020

L'accélération de l'économie et la bonne gestion des finances publiques entraînent des révisions positives au cadre financier pour l'année 2017-2018 et les années suivantes par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017.

Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 3,0 milliards de dollars en 2017-2018, 3,7 milliards de dollars en 2018-2019 et 4,7 milliards de dollars en 2019-2020.

En particulier, ces révisions s'expliquent par :

- des révisions positives aux revenus autonomes de 964 millions de dollars en 2017-2018 et de 761 millions de dollars en 2018-2019 en raison notamment de la bonne performance économique qui se traduit par des revenus plus élevés provenant des impôts des sociétés et des taxes de vente;
- une réduction du service de la dette de 631 millions de dollars en 2017-2018 et de 378 millions de dollars en 2018-2019 en raison notamment de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et d'économies découlant du remboursement de la dette;
- des révisions positives aux transferts fédéraux attribuables notamment à un paiement de rajustement en péréquation en 2018-2019, entraînant un impact de 576 millions de dollars en 2018-2019 et de 1 089 millions de dollars en 2019-2020;
- l'utilisation, en 2017-2018, des sommes disponibles au Fonds de suppléance, initialement prévues à 879 millions de dollars, ainsi que le réaménagement des dépenses administratives non utilisées, notamment pour les régimes de retraite et les immobilisations;
- l'utilisation, en 2018-2019 et en 2019-2020, d'une portion de la réserve de stabilisation résultant des excédents budgétaires.

■ Le Plan économique du Québec

Les améliorations au cadre financier depuis mars 2017 sont réinvesties pour améliorer le niveau et la qualité de vie des Québécois, soit pour :

- accroître la réussite éducative et investir davantage en santé;
- soutenir l'économie et accompagner sa transformation;
- répondre aux défis du marché du travail.

Au total, les investissements additionnels sont de 2,2 milliards de dollars en 2017-2018 et de 3,7 milliards de dollars en 2018-2019.

- Des investissements de 1,3 milliard de dollars en 2017-2018 et de 1,7 milliard de dollars en 2018-2019 ont été annoncés dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, notamment une réduction du fardeau fiscal qui totalise 1 milliard de dollars par année.

TABLEAU A.5

Plan économique du Québec – Révisions au cadre financier
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2017	—	—	—
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes	964	761	1 083
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	255	-70	-112
Transferts fédéraux			
– Paiement de rajustement en péréquation	—	576	1 089
– Péréquation et autres transferts	640	877	1 122
Dépenses de programmes			
– Utilisation du Fonds de suppléance et réaménagement des dépenses	1 110	—	—
– Utilisation de la marge budgétaire	—	100	350
Autres dépenses consolidées	-663	-596	-404
Service de la dette			
– Révision liée à la situation économique	631	317	458
– Économie liée au remboursement de la dette	—	61	130
Utilisation de la provision pour éventualités	100	100	—
Utilisation d'une partie de la réserve de stabilisation	—	1 587	936
TOTAL	3 037	3 714	4 651
PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC			
Éducation et Enseignement supérieur	—	-163	-204
Santé et Services sociaux	-136	-255	-603
Mesures fiscales pour les familles et les aînés	—	-202	-125
Mesures supplémentaires de soutien pour les familles, les aînés et les collectivités	-72	-203	-306
Appui additionnel aux PME québécoises	-36	-259	-372
Favoriser le développement économique de toutes les régions	-150	-42	-68
Favoriser l'innovation et les investissements des entreprises	-136	-145	-253
Répondre aux défis du marché du travail	-50	-104	-147
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-499	-679
Autres mesures	-268	-178	-128
Sous-total	-848	-2 050	-2 884
Mesures de la mise à jour de novembre 2017	-1 340	-1 664	-1 767
TOTAL	-2 187	-3 714	-4 651
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2018	850	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les révisions détaillées du cadre financier sont présentées dans la section F.

Évolution des revenus et des dépenses en 2018-2019

Pour 2018-2019, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'équilibre budgétaire. La croissance des revenus autonomes, qui atteint 2,3 %, est inférieure à la croissance des dépenses, qui est de 4,7 %. Cet écart découle notamment des mesures mises en place au cours des dernières années, sans compromettre le niveau des dépenses de programmes.

- En excluant les mesures relatives aux revenus, notamment la réduction du premier taux d'imposition des particuliers de 16 % à 15 % et l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire, la croissance atteindrait 3,7 %.
- Du côté des dépenses, en excluant notamment la prolongation du crédit d'impôt RénoVert, la croissance serait ramenée à 3,8 %, ce qui représente une croissance comparable à celle des revenus avant mesures.

Évolution des revenus et des dépenses en 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	81 591
<i>Variation en %</i>	2,3
Mesures relatives aux revenus et autres éléments affectant les revenus	
- Réduction du premier taux d'imposition des particuliers de 16 % à 15 %	-955
- Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé	-155
- Réforme du régime de la taxe scolaire	-499
- Autres mesures du Plan économique de mars 2018	-152
- Autres mesures et éléments affectant les revenus	118
Sous-total	-1 642
Revenus totaux avant mesures	83 233
<i>Variation en %</i>	3,7
Dépenses de missions	99 313
<i>Variation en %</i>	4,7
Mesures relatives aux dépenses financées par le régime fiscal	
- Prolongation du crédit d'impôt RénoVert	129
- Supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	112
- Mise en place et bonifications du bouclier fiscal	72
- Autres	31
Sous-total	344
Report de dépenses de certains organismes et fonds spéciaux	351
Dépenses de missions avant mesures	98 618
<i>Variation en %</i>	3,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2. LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

La mise en œuvre du Plan économique du Québec a permis de relancer l'économie et de créer 222 600 emplois de qualité depuis mai 2014. Jumelés à la gestion responsable des finances publiques, ces gestes ont permis de renforcer le financement des services publics et de soutenir le développement économique au cours des dernières années.

La bonne performance de l'économie ainsi que les revenus additionnels qui en découlent permettent notamment d'annoncer des investissements additionnels dans le cadre du Plan économique du Québec.

— En outre, les économies réalisées au service de la dette, en raison de l'utilisation d'une somme de 2 milliards de dollars par année à compter de 2018-2019 provenant du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance, seront également réinvesties pour améliorer les services publics.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels de 2,1 milliards de dollars en 2018-2019 afin :

- de financer les grandes missions prioritaires que sont l'éducation et la santé;
- d'améliorer le niveau de vie des Québécois;
- de soutenir la croissance économique en appuyant davantage les PME, en répondant aux besoins du marché du travail et en appuyant l'économie de toutes les régions.

À ces investissements s'ajoutent ceux annoncés lors de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, qui totalisent 1,7 milliard de dollars.

Au total, les initiatives prévues au cadre financier de mars 2018 à l'égard de l'année financière 2018-2019 totalisent 3,7 milliards de dollars de plus par rapport à mars 2017.

Rappel des investissements annoncés à l'automne 2017

Lors de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de plus de 1,3 milliard de dollars pour 2017-2018 et de 1,7 milliard de dollars en 2018-2019. Sur six ans, ces investissements représentent 11,1 milliards de dollars.

En particulier, les initiatives suivantes ont été annoncées :

- une réduction du fardeau fiscal des particuliers totalisant 6,3 milliards de dollars, qui découle d'une réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % et de l'introduction d'un supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires;
- des sommes additionnelles de 2,6 milliards de dollars pour réduire la pauvreté;
- un montant de 1,1 milliard de dollars pour accroître la réussite éducative et pour investir davantage en santé, soit :
 - 337 millions de dollars en éducation et enfance,
 - 107 millions de dollars en enseignement supérieur,
 - 630 millions de dollars en santé et services sociaux;
- un montant de 667 millions de dollars pour appuyer l'économie des régions;
- un montant de 544 millions de dollars pour assurer aux Québécois un revenu plus élevé à la retraite.

2.1 Les investissements du Plan économique du Québec de mars 2018

La bonne performance de l'économie et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent d'engager des investissements additionnels de 3,7 milliards de dollars en 2018-2019. Ces investissements renforcent le financement des services publics, stimulent la croissance économique et améliorent le niveau de vie des Québécois. De 2017-2018 à 2022-2023, soit sur six ans, ils totaliseront 27,1 milliards de dollars.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 initie notamment les investissements additionnels suivants :

- 1,2 milliard de dollars pour favoriser la réussite en éducation et en enseignement supérieur;
- 3,6 milliards de dollars pour améliorer l'accès à des services de santé de qualité;
- 2,3 milliards de dollars en appui aux PME québécoises, dont 259 millions de dollars dès 2018-2019.

TABLEAU A.6

Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 – Écart par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Cumul. 6 ans ⁽¹⁾	Page réf.
Éducation et Enseignement supérieur	—	163	204	227	1 181	C.3
Santé et Services sociaux	136	255	603	866	3 575	C.5
Mesures fiscales pour les familles et les aînés	—	202	125	92	638	C.7
Mesures supplémentaires de soutien pour les familles, les aînés et les collectivités	72	203	306	371	2 088	C.45
Appui additionnel aux PME québécoises	36	259	372	472	2 318	D.7
Favoriser le développement économique de toutes les régions	150	42	68	84	417	D.111
Favoriser l'innovation et les investissements des entreprises	136	145	253	230	1 059	D.45
Répondre aux défis du marché du travail	50	104	147	161	796	D.107
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	499	679	682	3 220	C.43
Autres mesures	268	178	128	97	809	D.195
Sous-total	848	2 050	2 884	3 281	16 100	
Mesures de la mise à jour de novembre 2017	1 340	1 664	1 767	1 917	10 991	Nov. 2017
TOTAL	2 187	3 714	4 651	5 198	27 091	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces investissements additionnels comprennent ceux pour les années 2017-2018 à 2022-2023.

2.2 Des mesures pour assurer des services publics de qualité

Pour 2018-2019, l'amélioration de la situation économique et financière du Québec permet d'accorder un financement additionnel de 1,4 milliard de dollars pour les services publics par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017. Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- 372 millions de dollars en santé et services sociaux afin, notamment, d'améliorer l'accès aux services dans toutes les régions et de rehausser les services auprès des clientèles vulnérables;
- 322 millions de dollars pour bonifier le financement en éducation et en enseignement supérieur, et ce, dans le but d'accroître la réussite éducative;
- 368 millions de dollars afin notamment de stimuler le développement économique des régions du Québec et de réduire la pauvreté.

Ces investissements additionnels porteront la croissance des dépenses de programmes à 5,2 % en 2018-2019.

De plus, un montant de 499 millions de dollars est accordé aux commissions scolaires pour donner suite à la réforme du régime de la taxe scolaire.

TABLEAU A.7

Dépenses de programmes par grand portefeuille en 2017-2018 et en 2018-2019 (en millions de dollars)

	2017-2018			2018-2019		
	Mars 2017	Montants additionnels	Mars 2018	Mars 2017	Montants additionnels	Mars 2018
Santé et Services sociaux	36 764	105	36 869	38 169	372	38 541
<i>Variation en %</i>	4,2		4,2	3,8		4,6 ⁽¹⁾
Éducation et Enseignement supérieur	17 882	187	18 069	18 559	322	18 881
<i>Variation en %</i>	4,2		5,4	3,8		5,0 ⁽¹⁾
Autres portefeuilles	17 067	-27	17 040	17 502	368	17 870
<i>Variation en %</i>	1,8		1,1	2,6		4,3 ⁽¹⁾
Fonds de suppléance	879	-266	613	536	542	1 078
Marge budgétaire	—	—	—	250	-250	—
Sous-total	72 591	—	72 591	75 016	1 355	76 371
<i>Variation en %</i>	4,1		4,6	3,3		5,2⁽²⁾
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	—	—	—	499	499
DÉPENSES DE PROGRAMMES	72 591	—	72 591	75 016	1 853	76 869
<i>Variation en %</i>	4,1		4,6	3,3		5,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M\$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 des autres portefeuilles.

(2) Représente la croissance des dépenses de programmes avant la prise en compte de l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

3. LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

3.1 Le cadre financier quinquennal

Cette section présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2017-2018 à 2022-2023.

— Le maintien de l'équilibre budgétaire est prévu sur l'horizon du cadre financier.

— Un surplus budgétaire de 850 millions de dollars est anticipé pour 2017-2018.

Les revenus consolidés atteignent 109,6 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 2,2 %. Celle-ci atteindra 3,4 % en 2019-2020.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 108,7 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 4,5 %. Celle-ci atteindra 2,6 % en 2019-2020.

Une provision pour éventualités de 100 millions de dollars par année est prévue au cadre financier à compter de 2019-2020.

Sur l'horizon de prévision, le cadre financier prévoit les versements des revenus dédiés au Fonds des générations nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026.

— À cet égard, les versements au Fonds des générations atteignent 2,5 milliards de dollars en 2018-2019. Ils totaliseront 2,7 milliards de dollars en 2019-2020.

TABLEAU A.8

Cadre financier consolidé de 2017-2018 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	29 115	30 549	31 974	33 250	34 594	35 909
Cotisations pour les services de santé	6 049	6 028	6 168	6 291	6 430	6 567
Impôts des sociétés	7 900	8 028	8 060	8 168	8 352	8 537
Impôt foncier scolaire	2 242	1 817	1 706	1 779	1 863	1 948
Taxes à la consommation	20 299	20 921	21 418	21 910	22 433	23 078
Droits et permis	3 947	3 797	3 979	4 117	4 215	4 365
Revenus divers	10 240	10 451	10 820	11 243	11 708	12 077
Entreprises du gouvernement	4 735	4 332	4 470	4 786	5 021	5 264
Revenus autonomes	84 527	85 923	88 595	91 544	94 616	97 745
<i>Variation en %</i>	2,2	1,7	3,1	3,3	3,4	3,3
Transferts fédéraux	22 669	23 674	24 764	25 296	25 621	26 001
<i>Variation en %</i>	12,3	4,4	4,6	2,1	1,3	1,5
Total des revenus consolidés	107 196	109 597	113 359	116 840	120 237	123 746
<i>Variation en %</i>	4,2	2,2	3,4	3,1	2,9	2,9
Dépenses consolidées						
Santé et services sociaux	-40 240	-42 062	-43 768	-45 455	—	—
Éducation et culture	-22 572	-23 781	-24 645	-25 446	—	—
Économie et environnement	-13 833	-14 374	-14 338	-14 232	—	—
Soutien aux personnes et aux familles	-10 113	-10 372	-10 489	-10 675	—	—
Gouverne et justice	-8 059	-8 724	-8 826	-8 888	—	—
Dépenses de missions	-94 817	-99 313	-102 066	-104 696	-107 294	-110 480
<i>Variation en %</i>	6,5	4,7	2,8	2,6	2,5	3,0
Service de la dette	-9 237	-9 380	-9 422	-9 532	-9 578	-9 664
<i>Variation en %</i>	-3,0	1,5	0,4	1,2	0,5	0,9
Total des dépenses consolidées	-104 054	-108 693	-111 488	-114 228	-116 872	-120 144
<i>Variation en %</i>	5,6	4,5	2,6	2,5	2,3	2,8
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	3 142	904	1 771	2 512	3 265	3 502
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-2 491	-2 707	-2 991	-3 265	-3 502
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	1 587	936	479	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	850	—	—	—	—	—

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les dépenses de missions

En 2018-2019, la croissance des dépenses des missions de l'État est établie à 4,7 %, dont :

- 4,6 % pour la mission Santé et services sociaux, qui comporte principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- 5,0 % pour la mission Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des établissements d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration.

TABLEAU A.9

Dépenses de missions (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	40 240	42 062	43 768	45 455
<i>Variation en %</i>	3,9	4,6 ⁽¹⁾	4,1	3,9
Éducation et culture	22 572	23 781	24 645	25 446
<i>Variation en %</i>	4,3	5,0 ⁽¹⁾	3,6	3,3
Économie et environnement	13 833	14 374	14 338	14 232
<i>Variation en %</i>	12,1	3,9	-0,3	-0,7
Soutien aux personnes et aux familles	10 113	10 372	10 489	10 675
<i>Variation en %</i>	5,5	3,3 ⁽¹⁾	1,1	1,8
Gouverne et justice	8 059	8 724	8 826	8 888
<i>Variation en %</i>	20,1	8,3	1,2	0,7
TOTAL	94 817	99 313	102 066	104 696
<i>Variation en %</i>	6,5	4,7	2,8	2,6

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

□ La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses de l'État dans l'économie suivent généralement une tendance similaire.

De 2008-2009 à 2014-2015, des déficits ont été réalisés en raison de l'évolution des dépenses supérieure à celle des revenus.

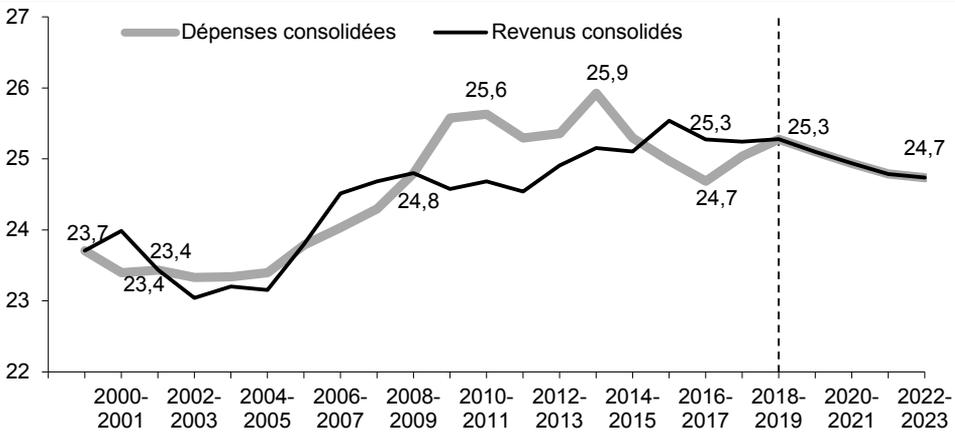
— Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 25,9 %.

En 2018-2019, le poids des revenus et celui des dépenses représentent chacun 25,3 % du PIB.

D'ici cinq ans, le poids des dépenses et des revenus dans l'économie s'établira graduellement à 24,7 %, un niveau comparable à celui observé en 2007-2008, soit avant la dernière récession.

GRAPHIQUE A.7

Évolution de la part des revenus⁽¹⁾ et des dépenses consolidés dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023 (en pourcentage du PIB)



(1) Les revenus prennent en compte l'utilisation de la réserve de stabilisation et excluent ceux dédiés au Fonds des générations ainsi que la provision pour éventualités.

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus						
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	56 054	57 891	59 923	61 721	63 669	65 789
<i>Variation en %</i>	2,2	3,3	3,5	3,0	3,2	3,3
Revenu provenant des entreprises du gouvernement	4 302	3 872	3 955	4 186	4 336	4 484
<i>Variation en %</i>	-9,1	-10,0	2,1	5,8	3,6	3,4
Transferts fédéraux	20 249	21 044	22 816	23 493	24 097	24 549
<i>Variation en %</i>	9,0	3,9	8,4	3,0	2,6	1,9
Total des revenus	80 605	82 807	86 694	89 400	92 102	94 822
<i>Variation en %</i>	3,1	2,7	4,7	3,1	3,0	3,0
Dépenses						
Dépenses de programmes	-72 591	-76 869	-79 682	-82 294	-84 908	-87 563
<i>Variation en %</i>	4,6	5,9	3,7	3,3	3,2	3,1
Service de la dette	-7 220	-7 160	-7 023	-6 887	-6 644	-6 492
<i>Variation en %</i>	-4,3	-0,8	-1,9	-1,9	-3,5	-2,3
Total des dépenses	-79 811	-84 029	-86 705	-89 181	-91 552	-94 055
<i>Variation en %</i>	3,8	5,3	3,2	2,9	2,7	2,7
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	-44	-339	-817	-598	-450	-667
Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	100	-26	-8	—	—	—
Fonds des générations	2 292	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502
Total des entités consolidées	2 348	2 126	1 882	2 393	2 815	2 835
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	3 142	904	1 771	2 512	3 265	3 502
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-2 491	-2 707	-2 991	-3 265	-3 502
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	1 587	936	479	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	850	—	—	—	—	—

(1) Ces résultats incluent les ajustements de consolidation.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

3.2 L'évolution des revenus

☐ Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont principalement constitués de revenus fiscaux. Leur croissance reflète l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place dans les budgets.

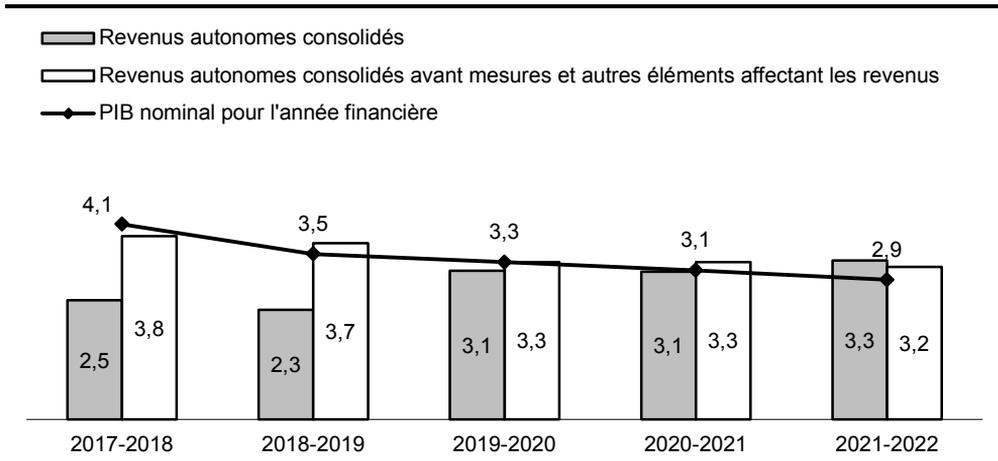
En 2017-2018 et en 2018-2019, la croissance des revenus autonomes consolidés excluant ceux des entreprises du gouvernement s'établit à 2,5 % et à 2,3 %, respectivement.

- La croissance des revenus traduit notamment les mesures d'allègement du fardeau fiscal et de soutien à l'économie mises en œuvre dans le Plan économique du Québec, dont la réduction du premier taux d'imposition des particuliers de 16 % à 15 %, l'abolition de la contribution santé, la réforme de la taxe scolaire et la diminution de la cotisation des PME au Fonds des services de santé.
- N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 3,8 % en 2017-2018 et à 3,7 % en 2018-2019, ce qui représente une croissance compatible avec celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évoluera au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE A.8

Croissance des revenus autonomes consolidés excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



Une croissance des revenus consolidés compatible avec celle de l'économie

Croissance des revenus autonomes consolidés excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Revenus autonomes	84 527	85 923	88 595	91 544	94 616
<i>Variation en %</i>	<i>2,2</i>	<i>1,7</i>	<i>3,1</i>	<i>3,3</i>	<i>3,4</i>
Moins : Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 735	4 332	4 470	4 786	5 021
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	79 792	81 591	84 125	86 758	89 595
<i>Variation en %</i>	<i>2,5</i>	<i>2,3</i>	<i>3,1</i>	<i>3,1</i>	<i>3,3</i>
Mesures et autres éléments affectant l'évolution des revenus⁽¹⁾					
Plan économique du Québec de mars 2018	—	-152	-249	-345	-331
Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017	—	-13	-54	-98	-156
Réduction du premier taux d'imposition des particuliers de 16 % à 15 %	-971	-955	-887	-905	-923
Abolition de la contribution santé	-731	-754	-759	-759	-759
Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé	—	-155	-198	-229	-281
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-499	-679	-682	-681
Abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises ⁽²⁾	-22	-115	-220	-336	-435
Lutte contre les changements climatiques – Marché du carbone	785	497	509	507	554
Plans économiques précédents ⁽³⁾	86	3	122	145	118
Autres ⁽⁴⁾	418	499	600	721	869
Sous-total	-436	-1 642	-1 815	-1 981	-2 025
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement avant mesures	80 228	83 233	85 940	88 739	91 620
<i>Variation en %</i>	<i>3,8</i>	<i>3,7</i>	<i>3,3</i>	<i>3,3</i>	<i>3,2</i>
Croissance du PIB nominal	4,1	3,5	3,3	3,1	2,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.

(1) Principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.

(2) Cette mesure concerne les entreprises dont les ventes taxables sont supérieures à 10 M\$.

(3) Sont incluses les mesures des plans économiques de mars 2015, de mars 2016 et de mars 2017, ainsi que les mesures du *Point sur la situation économique et financière* de l'automne 2014.

(4) Sont principalement inclus les revenus de placement du Fonds des générations.

Évolution des revenus du fonds général

Le tableau suivant présente les revenus du fonds général selon la structure de présentation du rapport mensuel des opérations financières.

Évolution des revenus du fonds général (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	22 193	23 238
<i>Variation en %</i>	-2,2	4,7
Cotisations au Fonds des services de santé	7 362	7 382
<i>Variation en %</i>	2,1	0,3
Impôts des sociétés	5 914	6 038
<i>Variation en %</i>	12,1	2,1
Taxes à la consommation	18 945	19 578
<i>Variation en %</i>	5,6	3,3
Autres sources de revenus	1 640	1 655
<i>Variation en %</i>	-4,0	0,9
Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	56 054	57 891
<i>Variation en %</i>	2,2	3,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 302	3 872
<i>Variation en %</i>	-9,1	-10,0
Total des revenus autonomes	60 356	61 763
<i>Variation en %</i>	1,3	2,3
Transferts fédéraux		
Péréquation	11 081	11 732
<i>Variation en %</i>	10,5	5,9
Transferts pour la santé	6 211	6 431
<i>Variation en %</i>	4,5	3,5
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 701	1 659
<i>Variation en %</i>	4,0	-2,5
Autres programmes	1 256	1 222
<i>Variation en %</i>	29,4	-2,7
Total des transferts fédéraux	20 249	21 044
<i>Variation en %</i>	9,0	3,9
TOTAL	80 605	82 807
<i>Variation en %</i>	3,1	2,7

3.3 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de missions liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette³.

▣ Les dépenses de missions

Les dépenses de missions comprennent principalement les dépenses de programmes des ministères ainsi que celles des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Avec le retour à l'équilibre budgétaire et la gestion responsable des finances publiques des dernières années, le gouvernement peut maintenir la croissance du financement des services publics à un niveau élevé et stable.

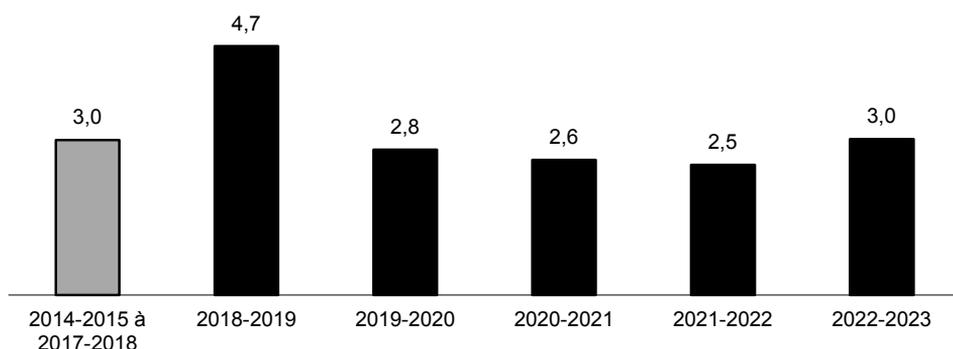
La croissance des dépenses de missions est établie à :

- 4,7 % en 2018-2019;
- 2,8 % en 2019-2020;
- 2,6 % en 2020-2021;
- 2,5 % en 2021-2022;
- 3,0 % en 2022-2023.

De 2014-2015 à 2017-2018, la croissance des dépenses de missions a atteint 3,0 % en moyenne par année.

GRAPHIQUE A.9

Croissance des dépenses de missions (en pourcentage)



³ Les dépenses du gouvernement sont assujetties à un processus budgétaire rigoureux qui implique plusieurs entités gouvernementales. Le document d'accompagnement *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* donne un aperçu des grands jalons de ce processus, notamment l'établissement des coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et des cibles de dépenses.

❑ Le poids des dépenses dans l'économie

Entre 2007-2008 et 2013-2014, le poids des dépenses de missions de l'État dans l'économie, soit les dépenses consolidées excluant le service de la dette en proportion du PIB, est passé de 21,4 % à 23,0 %.

D'ici 2022-2023, la part de ces dépenses dans l'économie demeurera stable, soit à près de 23 %.

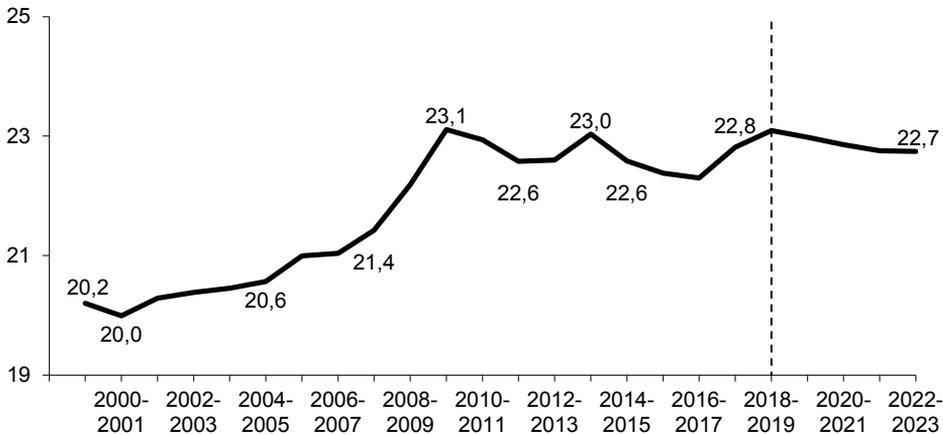
— À terme, la proportion des dépenses de missions dans l'économie demeurera plus élevée que celle observée au début des années 2000.

La stabilisation du poids des dépenses dans l'économie permettra :

- d'éviter que des dépenses élevées se traduisent par un fardeau fiscal élevé qui nuirait à la compétitivité fiscale du Québec et limiterait la croissance économique;
- de préserver, lors d'un éventuel ralentissement économique, la capacité de financer les mesures qui pourraient être requises pour continuer d'offrir des services de qualité et soutenir l'économie.

GRAPHIQUE A.10

Évolution des dépenses de missions dans l'économie – 1999-2000 à 2022-2023 (en pourcentage du PIB)



Évolution comparée des dépenses de missions¹

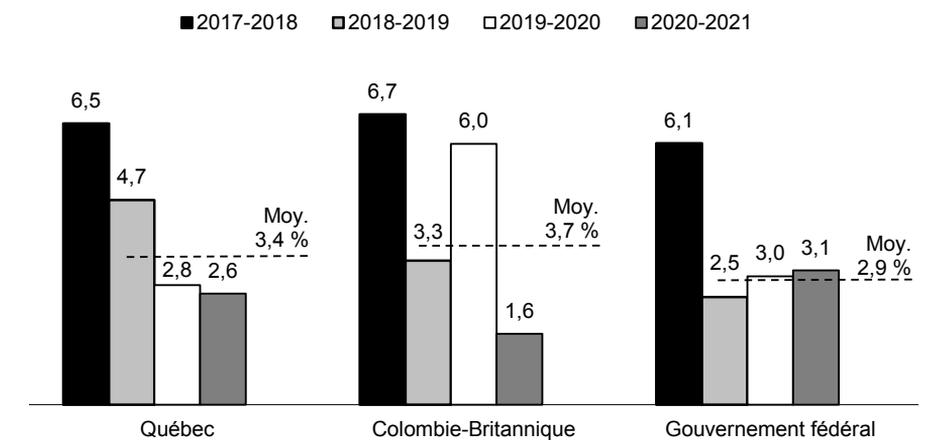
La croissance prévue des dépenses au Québec est similaire à celle prévue ailleurs au Canada.

Tout comme le Québec, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral prévoient une croissance des dépenses de missions plus forte en 2017-2018 que par les années passées, pour s'établir autour de 6,0 %.

Pour les années suivantes, soit de 2018-2019 à 2020-2021, la croissance annuelle moyenne des dépenses de missions au Québec s'établira autour de 3,4 %, un taux comparable à celui de 3,7 % pour la Colombie-Britannique et de 2,9 % pour le gouvernement fédéral.

Croissance des dépenses de missions

(en pourcentage)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

¹ Les dépenses de missions correspondent aux dépenses consolidées excluant le service de la dette.

❑ Les dépenses de programmes

Les dépenses de programmes regroupent les dépenses des ministères. Elles sont financées principalement par les taxes et les impôts généraux.

La croissance prévue des dépenses de programmes est établie à 5,2 % en 2018-2019 et à 3,4 % en 2019-2020.

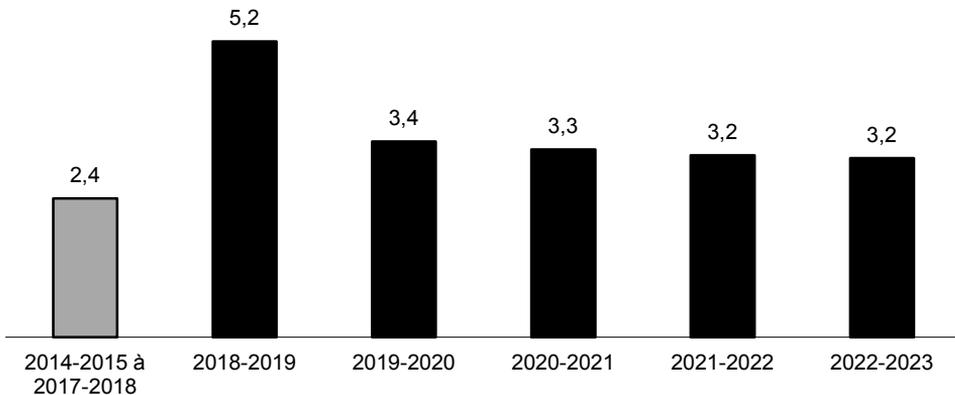
— L'excellente tenue de l'économie et la bonne gestion des finances publiques permettent des investissements additionnels dans les services publics, notamment pour l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé et le soutien à l'économie dans toutes les régions.

— Ces investissements contribueront à améliorer la qualité de vie des familles du Québec.

De 2014-2015 à 2017-2018, la croissance des dépenses de programmes a atteint 2,4 % en moyenne par année.

GRAPHIQUE A.11

Croissance des dépenses de programmes⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Représente la croissance des dépenses de programmes avant la prise en compte de l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

❑ Les dépenses de programmes par grand portefeuille

La croissance des dépenses de programmes est prévue à 4,6 % en 2017-2018, à 5,2 % en 2018-2019 et à 3,4 % en 2019-2020. En particulier :

- la croissance des dépenses de programmes du portefeuille Santé et Services sociaux est fixée à 4,2 % en 2017-2018 et à 4,6 % en 2018-2019;
- celle du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est fixée à 5,4 % en 2017-2018 et à 5,0 % en 2018-2019;
- les autres portefeuilles voient leurs dépenses de programmes augmenter globalement de 1,1 % en 2017-2018 et de 4,3 % en 2018-2019.

TABLEAU A.10

Dépenses de programmes par grand portefeuille (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et Services sociaux	36 869	38 541	40 076	41 662
<i>Variation en %</i>	4,2	4,6 ⁽¹⁾	4,0	4,0
Éducation et Enseignement supérieur	18 069	18 881	19 595	20 300
<i>Variation en %</i>	5,4	5,0 ⁽¹⁾	3,8	3,6
Autres portefeuilles	17 040	17 870	18 764	19 079
<i>Variation en %</i>	1,1	4,3 ⁽¹⁾	5,0	1,7
Fonds de suppléance	613	1 078	568	571
Sous-total	72 591	76 371	79 003	81 613
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	4,6	5,2	3,4	3,3
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	499	679	682
DÉPENSES DE PROGRAMMES	72 591	76 869	79 682	82 294
<i>Variation en %</i>	4,6	5,9	3,7	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M\$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 des autres portefeuilles.

(2) Représente la croissance des dépenses de programmes avant la prise en compte de l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

❑ L'optimisation de l'allocation des dépenses publiques

Pour atteindre ses objectifs budgétaires, le gouvernement a mis en place, dès juin 2014, divers mécanismes de contrôle et de gestion des dépenses.

En particulier, un cran d'arrêt a été appliqué aux nouvelles dépenses.

- L'application du cran d'arrêt implique que tout nouveau programme soit financé adéquatement, ce qui est le cas pour les nouvelles initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018. L'équilibre budgétaire est atteint et maintenu.
- Ce mécanisme peut également impliquer qu'une initiative soit autorisée uniquement si une économie équivalente à son coût est réalisée ailleurs au sein de l'appareil gouvernemental.
- Enfin, le gouvernement a mis en œuvre la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes, qui vise notamment à évaluer tout nouveau programme d'aide financière de 5 millions de dollars et plus.
 - Au 31 octobre 2017, tous les ministères ont déposé au Conseil du trésor leur plan pluriannuel d'évaluation, comme exigé dans la directive.

De plus, le gouvernement a instauré un processus permanent de révision des programmes afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de programmes ou d'activités d'organisations existantes et de mettre en œuvre au besoin des pistes d'optimisation.

- Depuis le début des travaux de la Commission de révision permanente des programmes, un total de 25 projets de révision ont été rendus publics par le gouvernement.
 - Ces derniers comprennent d'importants chantiers, qu'il s'agisse de révisions majeures, de réorganisation, d'abolition ou de fusion d'organismes ou bien d'exercices d'optimisation.
- Le gouvernement rend également public, par le biais de la Stratégie de gestion des dépenses 2018-2019, un deuxième cycle de révision des programmes afin d'instaurer une véritable culture de révision et d'amélioration continue des programmes dans l'administration publique.
 - Ce deuxième cycle comprendra de nouveaux projets d'innovation et d'optimisation, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens, aux familles et aux entreprises.

La gestion responsable des finances publiques demeure une priorité pour le gouvernement. Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement réitère son engagement à maintenir des mécanismes de contrôle et de gestion des dépenses mis en place dès 2014.

Programmes révisés

Les projets de révision réalisés depuis l'année 2015-2016 ont généré des économies importantes ainsi que des gains d'efficacité relativement à plusieurs services offerts au public. Les principaux projets sont présentés ci-après.

La révision des structures de gouvernance

La réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a permis d'améliorer le fonctionnement des services pour la population, d'en diminuer les frais d'administration et d'en faciliter l'accès.

La réorganisation du réseau de la représentation du Québec au Canada, du réseau de délégations du Québec à l'étranger ainsi que des structures en immigration a permis d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le redéploiement de ces réseaux s'effectue sur de nouvelles bases suivant l'actualisation des priorités.

Le regroupement d'organismes publics ayant des mandats connexes

La fusion d'organismes responsables des rentes et régimes de retraite menant à la création de Retraite Québec a notamment contribué à renforcer le savoir-faire et l'expertise gouvernementales en matière de régimes de retraite et d'accroître l'efficacité dans la prestation des services.

La fusion d'organismes responsables de l'encadrement du travail entraînant la création de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail s'est traduite par une simplification de l'accès aux services pour les clientèles, une meilleure couverture régionale ainsi qu'une plus grande efficacité des activités.

Le regroupement des tribunaux administratifs dans le domaine du travail a entraîné la création du Tribunal administratif du travail, générant des économies grâce à l'harmonisation des processus décisionnels et une plus grande efficacité des activités.

L'intégration de la Régie du cinéma au ministère de la Culture et des Communications a généré la mise en commun des ressources et de l'expertise, résultant en une meilleure efficacité des services offerts.

L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'action gouvernementale

Revenu Québec a procédé à une gestion rigoureuse de ses ressources et à l'optimisation de ses processus, entraînant des bénéfices sur le plan de l'efficacité. La qualité de ses relations avec la clientèle a également été améliorée.

L'amélioration de la performance de la Société des alcools du Québec a entraîné des gains d'efficacité et de productivité permettant, notamment, la réduction des prix au bénéfice des consommateurs.

La révision des droits de scolarité pour les étudiants internationaux a contribué à accroître l'équité en matière de droits de scolarité entre les étudiants non-résidents du Québec.

3.4 Les investissements publics en immobilisations

Le gouvernement s’est engagé à redresser les finances publiques de manière durable par une gestion rigoureuse. Cet engagement s’est traduit par une situation financière améliorée qui lui permet de hausser les investissements publics en infrastructures du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 à un niveau historique.

- Les investissements du PQI 2018-2028 sont établis à 100,4 milliards de dollars, ce qui représente un relèvement de 9,3 milliards de dollars par rapport au PQI 2017-2027.

TABLEAU A.11

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 (en milliards de dollars)

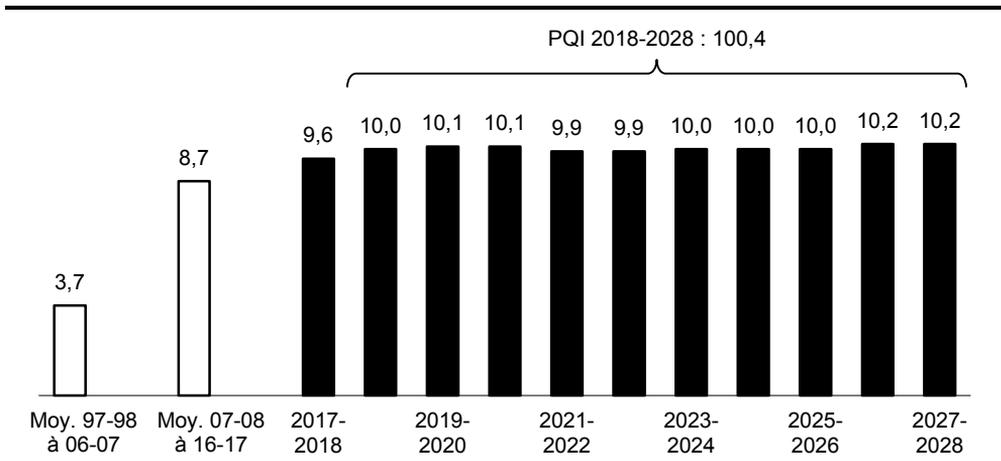
	2018-2028
Investissements prévus au PQI 2017-2027	91,1
Hausse des investissements	9,3
INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU PQI 2018-2028	100,4

Avec ce rehaussement, ce sont plus de 10 milliards de dollars en moyenne par année d’ici 2028 qui seront investis par le gouvernement dans les infrastructures du Québec afin de répondre aux besoins en matière d’infrastructures et d’accélérer la mise en œuvre de grands projets structurants, notamment dans les secteurs de l’éducation, de la santé et des services sociaux, dans le réseau routier et dans les transports collectifs. Ces investissements seront mis en œuvre :

- en privilégiant la sécurité du public, le remplacement des infrastructures vétustes et le développement économique;
- en respectant la capacité de payer des contribuables québécois et l’atteinte des objectifs de réduction de la dette.

GRAPHIQUE A.12

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 (en milliards de dollars)



❑ Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 par secteur

Sur l'horizon de dix ans du PQI 2018-2028, 19,9 % des investissements de 100,4 milliards de dollars seront consacrés au réseau routier, 18,6 % au secteur de la santé et des services sociaux, 16,1 % aux secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur et 9,1 % aux infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs.

Par ailleurs, 9,0 % des investissements du PQI 2018-2028 seront consacrés au transport collectif, soit 9,0 milliards de dollars, dont 1,1 milliard de dollars pour l'année 2018-2019.

TABLEAU A.12

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 par secteur d'intervention

	2018-2019		2018-2028	
	En M\$	Proportion en %	En M\$	Proportion en %
Réseau routier	2 185,8	21,8	20 027,5	19,9
Santé et services sociaux	1 301,9	13,0	18 677,1	18,6
Éducation	1 025,3	10,2	9 467,6	9,4
Enseignement supérieur	812,3	8,1	6 701,9	6,7
Infrastructures municipales	784,3	7,8	7 296,4	7,3
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	347,0	3,5	1 860,9	1,8
Transport collectif	1 096,4	10,9	9 002,4	9,0
Ressources informationnelles	435,3	4,3	3 514,9	3,5
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	502,8	5,0	3 089,8	3,1
Édifices gouvernementaux	447,4	4,5	2 507,9	2,5
Logements sociaux et communautaires	274,3	2,7	2 320,1	2,3
Culture	193,5	1,9	1 578,0	1,6
Recherche	153,5	1,5	917,3	0,9
Autres secteurs	459,5	4,6	3 537,2	3,5
Enveloppe centrale ⁽¹⁾	10,0	0,1	9 900,9	9,9
TOTAL	10 029,2	100,0	100 400,0	100,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

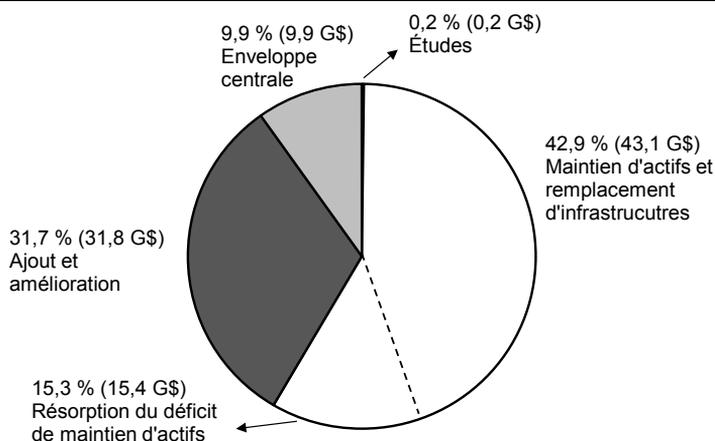
(1) Cette enveloppe est requise pour assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera.

Répartition selon le type d'investissements

Les investissements de 100,4 milliards de dollars prévus au PQI 2018-2028 sont alloués :

- au maintien d'actifs et au remplacement d'infrastructures (42,9 %) ainsi qu'à la résorption du déficit de maintien d'actifs (15,3 %);
- à l'ajout et à l'amélioration d'infrastructures publiques (31,7 %);
- à l'enveloppe centrale réservée aux investissements futurs en infrastructures non encore autorisés (9,9 %);
- aux études concernant d'éventuels projets d'infrastructures déterminés par le gouvernement (0,2 %).

Répartition du PQI 2018-2028 par type d'investissement



Par ailleurs, des projets majeurs d'investissement en infrastructures pour les régions du Québec sont à l'étude dans le cadre du PQI 2018-2028, notamment :

- l'agrandissement et le réaménagement de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- l'agrandissement et le réaménagement de l'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore;
- l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase III;
- la construction d'un pont sur la rivière Saguenay entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;
- le prolongement de la route 138 (Tronçons Kegaska-La Romaine et La Tabatière–Tête-à-la-Baleine) sur la Côte-Nord;
- l'implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda;
- la construction d'un nouveau complexe chirurgical et la mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski.

□ La contribution des partenaires

Aux investissements de 100,4 milliards de dollars du PQI 2018-2028 vient s'ajouter la contribution des différents partenaires du gouvernement du Québec aux projets figurant au PQI, pour un montant de 26,5 milliards de dollars, dont 3,8 milliards de dollars en 2018-2019.

Ainsi, les investissements en immobilisations pour les projets inscrits au PQI totaliseront 126,9 milliards de dollars pour les dix prochaines années, dont 13,8 milliards de dollars en 2018-2019.

TABLEAU A.13

Investissements en immobilisations 2018-2028

(en milliards de dollars)

	2018-2019	2018-2028
PQI 2018-2028	10,0	100,4
Contribution des partenaires⁽¹⁾		
Gouvernement fédéral	2,1	16,9
Autres partenaires	1,7	9,5
Total – Contribution des partenaires	3,8	26,5
TOTAL	13,8	126,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Gouvernement fédéral, municipalités et autres partenaires.

■ Contribution fédérale en infrastructures

La contribution de 16,9 milliards de dollars sur dix ans du gouvernement fédéral réservée pour le Québec, qui s'inscrira en complémentarité avec les investissements prévus au PQI, provient d'anciens programmes d'infrastructures, du plan Chantiers Canada 2014-2024 ainsi que des phases 1 et 2 du plan fédéral en infrastructures. Plus particulièrement, à l'égard de ces deux dernières phases, le gouvernement fédéral versera au Québec :

- une somme de près de 1,1 milliard de dollars issue de la phase 1 du plan fédéral répartie entre le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires;
- une somme de 7,5 milliards de dollars issue de la phase 2 du plan fédéral répartie en quatre volets, soit le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures sociales (communautaires, culturelles et récréatives) ainsi que les collectivités rurales et nordiques. Cette somme fera l'objet d'une seule entente bilatérale, appelée Entente bilatérale intégrée par le gouvernement fédéral. Pour plus de détails à ce sujet, voir la section H.

❑ Les impacts économiques des investissements publics en immobilisations

Les niveaux importants des investissements publics en immobilisations prévus pour les prochaines années constitueront un puissant moteur de stimulation de l'activité économique et de création d'emplois dans toutes les régions du Québec.

Les investissements en immobilisations dans l'ensemble des secteurs de l'économie contribueront à la prospérité économique à moyen et long termes, notamment par des investissements dans les infrastructures de transport, qui faciliteront les échanges commerciaux, et par des investissements en éducation, qui contribueront à la formation des travailleurs, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation, des déterminants importants de la productivité.

En plus des investissements du gouvernement dans le cadre du PQI, les entreprises du gouvernement effectuent aussi des investissements importants en immobilisations.

— Pour l'année 2018-2019, des investissements de l'ordre de 3,8 milliards de dollars sont prévus par les entreprises du gouvernement, principalement par Hydro-Québec.

Ainsi, incluant les 10,0 milliards de dollars d'investissements prévus dans le cadre du PQI 2018-2028, les investissements publics pour l'année 2018-2019 s'élèvent à 13,8 milliards de dollars. Ces investissements :

- permettront de créer ou de maintenir 81 000 emplois, dont 50 000 emplois directs;
- généreront des retombées économiques représentant l'équivalent de 2,1 % du PIB réel.

TABLEAU A.14

Impacts économiques des investissements en immobilisations

	2018-2019
Investissements du PQI 2018-2028	10,0 G\$
Investissements des entreprises du gouvernement	3,8 G\$
Total des investissements	13,8 G\$
Nombre d'emplois créés ou soutenus	81 000
Impact sur le PIB	2,1 %

Sources : © Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, Résultats calculés à partir du logiciel du Modèle intersectoriel du Québec et ministère des Finances du Québec.

❑ Une augmentation du stock de capital public dans l'économie

Au cours des dix prochaines années, le niveau des investissements du gouvernement du Québec se situera en moyenne à 10 milliards de dollars par année, demeurant ainsi largement supérieur à celui d'avant 2008.

Ces investissements ont atteint 2,3 % du PIB en 2017-2018, et ce ratio devrait se maintenir au cours des prochaines années.

Des cibles d'investissement à ces niveaux traduisent l'importance accordée par le gouvernement aux infrastructures publiques. En effet, le PQI contribue directement à l'augmentation du stock de capital public, un déterminant important de la productivité et de la croissance économique.

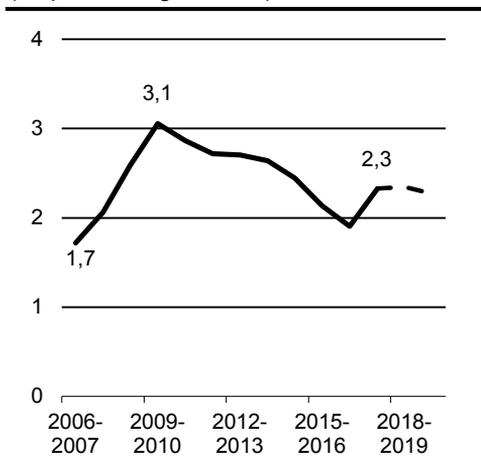
— Le stock de capital public en termes réels a augmenté de près de 25 % entre 2000 et 2017.

— Après s'être situé à 22,5 % du PIB réel en 2000, le stock de capital public atteindra 27,6 % du PIB réel en 2018.

GRAPHIQUE A.13

Investissements publics en immobilisations du gouvernement du Québec

(en pourcentage du PIB)

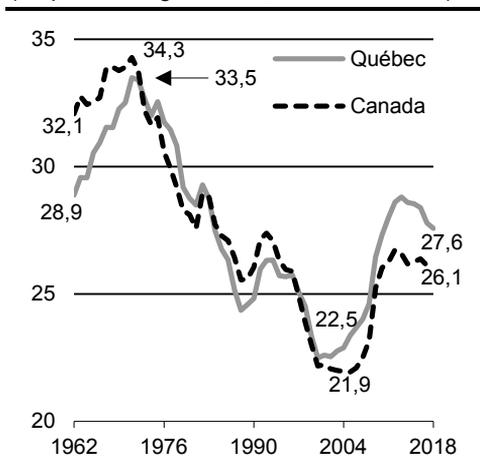


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.14

Évolution du stock de capital public

(en pourcentage du PIB, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.5 La réduction de la dette

Le gouvernement s'est donné des objectifs de réduction de la dette, qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

— Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour une troisième année consécutive, le poids de la dette brute est en diminution. Au 31 mars 2018, la dette brute s'établira à 204,5 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 49,6 % du PIB.

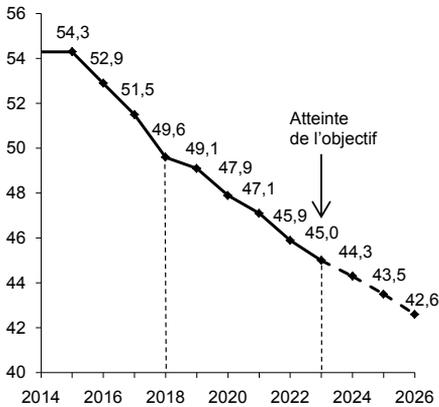
Ce ratio devrait s'établir à 45,0 % au 31 mars 2023. L'objectif de réduction de la dette brute prévu dans la Loi aura alors été atteint.

Au 31 mars 2018, la dette représentant les déficits cumulés s'établira, quant à elle, à 115,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 27,9 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

GRAPHIQUE A.15

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

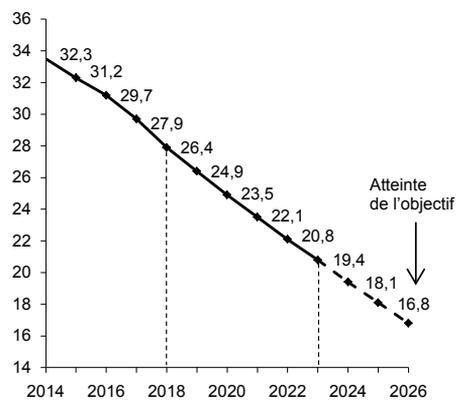


Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

GRAPHIQUE A.16

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

Section B

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : INTRODUCTION

Introduction	B.3
1.1 Une santé économique et financière solide.....	B.3
1.2 Un plan économique pour améliorer la qualité de vie de tous les Québécois	B.4
1.3 Des initiatives additionnelles de plus de 16 G\$.....	B.5

INTRODUCTION

Reconnaissant que la prospérité économique est un élément fondamental pour assurer l'épanouissement de tous, le gouvernement a agi pour créer un environnement favorable au développement économique par l'intermédiaire d'une intervention gouvernementale efficace et d'une gestion responsable des finances publiques.

Le Plan économique du Québec a permis de favoriser l'augmentation de l'investissement et d'encourager l'innovation, améliorant ainsi la productivité et les conditions économiques de toutes les régions du Québec.

Grâce à la marge de manœuvre découlant de sa bonne situation économique et financière, le Québec dispose maintenant des moyens nécessaires pour améliorer les services, offrir aux Québécois une meilleure qualité de vie et préparer l'avenir.

1.1 Une santé économique et financière solide

L'économie du Québec est vigoureuse alors que la croissance du PIB réel est passée de 1,4 % en 2016 à 3,0 % en 2017.

— Il faut remonter jusqu'en 2000 pour constater une augmentation de l'activité économique aussi forte.

□ Un marché du travail à un sommet historique

Le renforcement de l'activité économique observé au Québec se reflète dans l'évolution du marché du travail, qui a connu des résultats exceptionnels.

— Depuis mai 2014, le Québec a enregistré la création de 222 600 emplois.

En moyenne, l'économie du Québec a enregistré un gain de 90 200 emplois en 2017, tandis que la vigueur du marché du travail a fait diminuer le taux de chômage à un niveau historiquement bas.

— En 2017, le taux de chômage a atteint 6,1 %, un record annuel jamais enregistré.

En conséquence, le revenu des travailleurs s'est renforcé, alors que la progression du salaire horaire moyen est passée de 2,2 % en 2015 à 2,9 % en 2017.

□ Un redressement des investissements des entreprises

L'accélération de la croissance économique et le niveau de confiance élevé des entrepreneurs ont un effet catalyseur sur les investissements.

— L'investissement des entreprises a connu sa plus forte croissance depuis 2012, avec une progression de 5,0 % en termes réels en 2017.

— Les investissements en machines et matériel constituent le principal contributeur de cette hausse. Ceux-ci ont enregistré une croissance de 9,1 % en 2017.

Les Québécois bénéficient de la bonne santé économique et financière

Les Québécois sont les premiers bénéficiaires de l'accélération de la croissance économique et de l'amélioration des perspectives budgétaires du Québec.

L'amélioration de la situation économique et financière du Québec a permis au gouvernement :

- de réduire le fardeau fiscal de 3 milliards de dollars par année;
- d'investir, au présent budget, près de 8 milliards de dollars additionnels sur cinq ans afin d'améliorer les services publics, et ce, au bénéfice de tous les Québécois.

1.2 Un plan économique pour améliorer la qualité de vie de tous les Québécois

Le Plan économique du Québec de mars 2018 met en place des initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécois. Celles-ci visent notamment à :

- assurer des services publics de qualité;
- renforcer le soutien aux citoyens;
- soutenir le développement économique de toutes les régions.

Assurer des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement réitère son engagement à offrir des services publics de qualité, notamment en éducation et en santé.

Ainsi, le financement des services publics sera renforcé.

- En éducation et en enseignement supérieur, les ressources disponibles seront augmentées de 5,0 % en 2018-2019.
- En santé, le gouvernement augmente de 5,3 % en 2018-2019 le financement destiné aux établissements de la santé et des services sociaux.

Offrir un meilleur soutien à tous les Québécois afin d'améliorer leur niveau de vie

Le Plan économique du Québec de mars 2018 permettra d'améliorer le soutien à tous les Québécois. Des ressources importantes seront consacrées pour :

- appuyer les familles, les aidants naturels et la jeunesse;
- favoriser une meilleure mobilité durable;
- moderniser le système de justice.

❑ Favoriser le développement de l'économie

Le maintien d'une économie forte est à la base de l'amélioration du niveau de vie des Québécois. Les nouvelles initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018 permettront :

- d'accompagner les PME de toutes les régions du Québec dans la transformation de l'économie québécoise;
- de soutenir l'appropriation et la commercialisation des innovations par les entreprises;
- d'accélérer les investissements des entreprises;
- de poursuivre le déploiement de la Stratégie numérique du Québec;
- d'appuyer les secteurs clés de l'économie;
- de répondre aux défis du marché du travail;
- de favoriser le développement économique de toutes les régions;
- de favoriser l'accès à la culture;
- de protéger l'environnement et de favoriser la transition énergétique du Québec;
- d'assurer l'équité fiscale.

1.3 Des initiatives additionnelles de plus de 16 G\$

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des mesures totalisant plus de 16 milliards de dollars sur cinq ans, soit :

- 8 milliards de dollars pour assurer des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé;
- 2,7 milliards de dollars pour offrir un meilleur soutien à tous les Québécois pour améliorer leur niveau de vie;
- 5,4 milliards de dollars pour favoriser le développement de l'économie.

Les gestes prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018 représentent un appui à l'économie de plus de 38 milliards de dollars sur cinq ans.

- L'appui à l'économie est estimé en tenant compte de l'impact financier des nouvelles initiatives et des effets de levier sur les contributions du secteur privé résultant des interventions du gouvernement.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2018
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Assurer des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé	-135,6	-916,2	-1 486,4	-1 774,0	-1 819,7	-1 843,9	-7 975,8
Offrir un meilleur soutien à tous les Québécois pour améliorer leur niveau de vie							
– Une aide fiscale additionnelle pour les familles et les aînées	—	-202,4	-125,2	-91,9	-103,1	-115,0	-637,6
– Des investissements supplémentaires pour soutenir les familles et les collectivités	-72,0	-203,3	-305,9	-370,8	-517,2	-618,3	-2 087,5
Sous-total	-72,0	-405,7	-431,1	-462,7	-620,3	-733,3	-2 725,1
Favoriser le développement de l'économie							
– Accompagner les PME de toutes les régions du Québec dans la transformation de l'économie québécoise	-36,4	-259,2	-371,5	-472,1	-559,7	-618,6	-2 317,5
– Soutenir l'appropriation et la commercialisation des innovations par les entreprises	-65,5	-29,0	-60,5	-6,5	-5,0	-5,0	-171,5
– Accélérer les investissements des entreprises	-30,0	-19,4	-70,6	-95,9	-47,5	-7,6	-271,0
– Appuyer les secteurs clés de l'économie	-40,0	-97,0	-121,7	-127,6	-121,1	-109,2	-616,6
– Répondre aux défis du marché du travail	-49,9	-104,2	-146,5	-161,2	-165,7	-168,5	-796,0
– Favoriser le développement économique de toutes les régions	-150,4	-41,6	-68,1	-83,7	-35,8	-37,8	-417,4
– Favoriser l'accès à la culture	-89,9	-58,4	-71,2	-81,4	-87,5	-108,4	-496,8
– Protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique	-177,9	-144,5	-126,4	-95,8	-60,6	-56,6	-661,8
– Assurer l'équité fiscale	—	25,3	70,0	79,9	85,6	88,7	349,5
Sous-total	-640,0	-728,0	-966,5	-1 044,3	-997,3	-1 023,0	-5 399,1
TOTAL	-847,6	-2 049,9	-2 884,0	-3 281,0	-3 437,3	-3 600,2	-16 100,0

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent le financement de nouvelles initiatives.

Section C

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : MESURES AUX PARTICULIERS ET À LA COLLECTIVITÉ

1. Assurer des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé	C.3
1.1 Des investissements additionnels de 1,6 G\$ pour la réussite scolaire.....	C.3
1.2 Des investissements additionnels de 5,4 G\$ pour la santé.....	C.5
2. Une aide fiscale additionnelle pour les familles et les aînés	C.7
2.1 300 M\$ pour soutenir les familles	C.8
2.2 103 M\$ pour les proches aidants et les aînés	C.15
2.3 228 M\$ pour favoriser la participation au marché du travail.....	C.27
2.4 172 M\$ pour la prolongation de RénoVert jusqu'au 31 mars 2019.....	C.36
2.5 Des actions de 19 G\$ au bénéfice des particuliers	C.38
3. Des investissements supplémentaires pour soutenir les familles et les collectivités	C.45
3.1 81 M\$ pour soutenir les familles	C.47
3.2 26 M\$ pour appuyer la jeunesse dans la réalisation de ses ambitions	C.53
3.3 48 M\$ pour apporter une aide additionnelle au milieu autochtone	C.55
3.4 53 M\$ pour améliorer la qualité de vie des aînés.....	C.59
3.5 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits des personnes	C.65
3.6 96 M\$ pour lutter contre les violences conjugale et sexuelles	C.68
3.7 500 M\$ additionnels pour moderniser le système de justice.....	C.71
3.8 431 M\$ pour favoriser l'accès à des habitations de qualité et abordables	C.72
3.9 46 M\$ en soutien additionnel pour les organismes communautaires	C.84
3.10 25 M\$ pour le soutien des Québécois d'expression anglaise	C.85
3.11 1,8 G\$ pour des projets électriques majeurs et des investissements structurants pour la mobilité durable.....	C.86

1. ASSURER DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ, PRINCIPALEMENT EN ÉDUCATION ET EN SANTÉ

Le gouvernement a fait du financement de l'éducation et de la santé une priorité. L'amélioration de la situation financière du Québec et l'accélération de la croissance économique observée au cours des dernières années permettent de partager les fruits de la croissance et d'annoncer de nouvelles initiatives pour l'éducation et la santé.

1.1 Des investissements additionnels de 1,6 G\$ pour la réussite scolaire

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en éducation et en enseignement supérieur de plus de 1,6 milliard de dollars d'ici 2022-2023. En particulier :

- 319 millions de dollars pour améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des élèves et des étudiants;
- 355 millions de dollars pour le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- 545 millions de dollars pour moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur;
- 98 millions de dollars pour la formation de la main-d'œuvre;
- 75 millions de dollars pour soutenir les futurs enseignants effectuant un quatrième stage;
- 63 millions de dollars pour favoriser l'activité physique en milieu de travail.

TABLEAU C.1

**Impact financier des mesures en éducation et enseignement supérieur
de mars 2018**
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	TOTAL
Améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des élèves et des étudiants	-19,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-319,0
Réussite éducative	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Plan d'action numérique	—	-55,0	-75,0	-75,0	-75,0	-75,0	-355,0
Moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur	—	-55,0	-70,0	-95,0	-145,0	-180,0	-545,0
Formation de la main-d'œuvre	—	-15,5	-20,5	-20,5	-20,5	-20,5	-97,5
4 ^e stage des futurs enseignants	—	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-75,0
Favoriser l'activité physique en milieu de travail	—	-3,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-63,0
Plan d'affaires de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Centres collégiaux de transfert de technologie	-20,0	—	—	—	—	—	-20,0
Sous-total⁽¹⁾	-39,0	-234,0	-286,5	-311,5	-361,5	-396,5	-1 629,0
Mesures annoncées à l'automne 2017	19,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	319,0
Autres	20,0	11,5	22,7	24,6	25,3	25,3	129,4
Impact financier excluant la taxe scolaire	—	-162,5	-203,8	-226,9	-276,2	-311,2	-1 180,6
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-498,7	-679,3	-681,6	-680,5	-679,7	-3 219,8
IMPACT FINANCIER	—	-661,2	-883,1	-908,5	-956,7	-990,9	-4 400,4

(1) En incluant les mesures annoncées en novembre 2017 et les réallocations de dépenses.

Les différentes actions visant la réussite scolaire sont présentées dans le fascicule *Éducation : un plan pour la réussite*.

1.2 Des investissements additionnels de 5,4 G\$ pour la santé

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et services sociaux de 5,4 milliards de dollars d'ici 2022-2023. En particulier :

- 4,3 milliards de dollars pour l'accès aux soins de santé;
- 541 millions de dollars pour les services sociaux;
- 499 millions de dollars pour les aînés.

TABLEAU C.2

Impact financier des investissements additionnels en santé et services sociaux de mars 2018

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Améliorer l'accès aux soins de santé	-64,0	-381,0	-751,0	-996,0	-1 041,0	-1 086,0	-4 319,0
Mesures sociales	-23,0	-102,0	-102,0	-102,0	-101,0	-111,0	-541,0
Mesures pour les aînés	-18,0	-84,0	-84,0	-84,0	-107,0	-122,0	-499,0
Sous-total	-105,0	-567,0	-937,0	-1 182,0	-1 249,0	-1 319,0	-5 359,0
Financement découlant des économies de l'entente avec l'industrie pharmaceutique	—	195,0	195,0	195,0	195,0	195,0	975,0
Sous-total⁽¹⁾	-105,0	-372,0	-742,0	-987,0	-1 054,0	-1 124,0	-4 384,0
Mesures de l'automne 2017	105,0	105,0	105,0	105,0	105,0	105,0	630,0
Autres	-135,6	12,0	33,7	16,5	86,0	166,0	178,6
IMPACT FINANCIER	-135,6	-255,0	-603,3	-865,5	-863,0	-853,0	-3 575,4

(1) En incluant les mesures annoncées en novembre 2017 et les réallocations de dépenses.

Les différentes actions en santé et services sociaux sont présentées dans le fascicule *Santé : des services de santé accessibles et de qualité*.

2. UNE AIDE FISCALE ADDITIONNELLE POUR LES FAMILLES ET LES AÎNÉS

À la suite des gestes posés par le gouvernement dans le Plan économique du Québec de mars 2018, les Québécois pourront voir leur niveau de vie augmenter grâce à une aide fiscale additionnelle de plus de 800 millions de dollars sur cinq ans.

- Près de 300 millions de dollars seront consacrés aux familles pour soutenir les parents grâce à une aide supplémentaire pour la garde d'enfants et à une nouvelle aide pour l'achat d'une première habitation.
- Plus de 100 millions de dollars seront consacrés à la bonification du soutien aux aidants naturels et à la relève bénévole ainsi qu'à l'autonomie des aînés.
- Près de 230 millions de dollars seront consacrés à inciter davantage au travail et à augmenter le niveau de vie des travailleurs.
- Plus de 170 millions de dollars seront consacrés à la rénovation écoresponsable grâce à la prolongation d'une année du crédit d'impôt remboursable RénoVert.

TABLEAU C.3

Impact financier des mesures fiscales aux particuliers du Plan économique du Québec de mars 2018 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutenir les familles	—	-43,4	-50,4	-58,7	-68,1	-78,5	-299,1
Soutenir les aidants naturels et les aînés	—	-19,0	-19,5	-20,4	-21,7	-22,6	-103,2
Favoriser la participation au marché du travail	—	-43,0	-44,7	-45,7	-46,8	-48,0	-228,2
Réduction du fardeau fiscal	—	-105,4	-114,6	-124,8	-136,6	-149,1	-630,5
Prolonger RénoVert	—	-128,6	-42,9	—	—	—	-171,5
TOTAL	—	-234,0	-157,5	-124,8	-136,6	-149,1	-802,0

2.1 300 M\$ pour soutenir les familles

Le Plan économique du Québec de mars 2018 poursuit les efforts réalisés en annonçant différentes mesures qui permettront de donner du temps aux parents et un environnement de qualité aux enfants.

À cet égard, le gouvernement bonifie l'aide fiscale allouée aux familles qui doivent assumer des frais de garde d'enfants. Les familles dont les enfants fréquentent un service de garde non subventionné pourront ainsi bénéficier d'une meilleure couverture à l'égard des frais de garde payés.

De plus, un allègement fiscal sera mis en place afin de soutenir les Québécois qui souhaitent acquérir une première habitation, comme le gouvernement s'y était engagé.

Dans l'ensemble, ces actions représentent des investissements additionnels de près de 300 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les conditions de vie des familles.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures de soutien aux familles (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Hausse des frais admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants							
– Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans	—	-14,4	-16,1	-17,4	-18,6	-19,2	-85,7
– Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés	—	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-2,6
– Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants	—	-0,6	-5,8	-12,8	-20,9	-30,7	-70,8
Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	—	-28,0	-28,0	-28,0	-28,0	-28,0	-140,0
TOTAL	—	-43,4	-50,4	-58,7	-68,1	-78,5	-299,1

2.1.1 **159 M\$ pour la hausse des frais admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec mise sur le développement d'un réseau de services de garde forts, composé de places de garde subventionnées et non subventionnées, et ce, afin de répondre aux besoins de conciliation des parents entre les obligations familiales et le travail.

— Les parents ont ainsi le choix d'opter pour un type de service de garde qui correspond le mieux à leurs besoins et aux caractéristiques de leurs enfants.

Dans le cas des services de garde subventionnés, une partie des coûts est assumée directement par le gouvernement. Les parents payent donc une contribution réduite pour envoyer leurs enfants en services de garde.

Les familles qui utilisent le réseau de services de garde non subventionnés doivent assumer entièrement le coût des services de garde. Toutefois, elles peuvent bénéficier notamment du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants pour réduire le coût relié à la garde des enfants. Selon les caractéristiques des enfants, des plafonds différents sont applicables aux frais de garde pouvant être admissibles, soit de :

- 9 000 \$ pour un enfant de moins de 7 ans;
- 11 000 \$ pour un enfant handicapé;
- 5 000 \$ pour les autres enfants.

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Les frais de garde d'enfants qu'un particulier doit payer afin de pouvoir travailler, poursuivre des études ou chercher activement un emploi peuvent lui donner droit à un crédit d'impôt remboursable établi en fonction du revenu familial.

- Pour les ménages à faible revenu (moins de 35 345 \$), le taux du crédit d'impôt applicable est de 75 %. Ce taux diminue progressivement et s'établit à 26 % pour les familles mieux nanties ayant un revenu de 157 525 \$ ou plus.

Les frais de garde admissibles au crédit d'impôt sont ceux payés à un particulier, à un service de garde, à un pensionnat ou à une colonie de vacances, à l'exception des frais payés à un service de garde à contribution parentale réduite.

Les enfants admissibles au crédit d'impôt sont ceux âgés de moins de 16 ans ou qui sont à charge en raison d'une infirmité mentale ou physique.

Afin d'assurer des liquidités aux familles qui doivent payer des frais de garde importants en cours d'année, le gouvernement prévoit des versements par anticipation du crédit d'impôt sur demande.

■ Hausse de 500 \$ du plafond pour les enfants de moins de 7 ans

Depuis la dernière hausse à 9 000 \$ du plafond des frais de garde admissibles applicable aux enfants de moins de 7 ans en 2009, le coût de la garde en services non subventionnés a progressé, surtout dans les grands centres urbains.

De plus, les parents ayant un horaire de travail atypique ont moins de choix de services de garde et ont recours plus souvent à un service de garde à domicile qui peut s'avérer plus coûteux qu'une garde de jour.

Pour améliorer le soutien aux parents dont les enfants fréquentent un service de garde non subventionné et afin de redonner du temps aux parents, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une hausse du plafond de frais de garde admissibles pour les enfants de moins de 7 ans de 9 000 \$ à 9 500 \$ à compter de l'année d'imposition 2018.

— Cette mesure représente un gain variant de 130 \$ à 375 \$, selon le revenu familial.

■ Hausse de 2 000 \$ du plafond pour les enfants handicapés

Les services de garde non subventionnés qui reçoivent des enfants handicapés nécessitant des soins particuliers ou des équipements adaptés à leur condition peuvent demander aux parents d'assumer des tarifs de garde plus élevés.

Afin d'améliorer le soutien aux parents d'enfants handicapés qui fréquentent un service de garde non subventionné, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit que le plafond de frais de garde admissibles pour les enfants handicapés passe de 11 000 \$ à 13 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2018.

— La hausse du plafond des frais admissibles pour un enfant handicapé représente un gain minimal de 520 \$ par enfant et peut atteindre 1 500 \$.

■ Indexation des plafonds de frais de garde admissibles à compter de 2019

À compter de l'année d'imposition 2019, les familles pourront bénéficier de l'indexation annuelle des plafonds de frais de garde admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants. Plus précisément, une bonification annuelle sera appliquée aux plafonds de frais de garde admissibles de :

— 9 500 \$ pour un enfant de moins de 7 ans;

— 13 000 \$ pour un enfant handicapé;

— 5 000 \$ pour les enfants de moins de 16 ans ou qui ont une infirmité.

Cette bonification annuelle permettra de prendre en compte les augmentations futures des tarifs de garde¹.

¹ Les plafonds de frais de garde seront indexés annuellement selon le taux d'indexation du régime fiscal des particuliers.

Donner la liberté de choix aux parents

Afin de permettre le libre choix des parents entre un service de garde subventionné et un service de garde non subventionné, le régime fiscal vise la neutralité quant au coût net d'un service de garde.

Par exemple, pour un couple dont les deux conjoints ont des revenus égaux totalisant 100 000 \$, la différence de tarif net entre un service de garde subventionné ou non subventionné est de 0,83 \$ par jour.

Comparaison des tarifs nets entre un service de garde subventionné et non subventionné pour un couple⁽¹⁾ – 2018

(en dollars par jour)

Revenu de travail	Service de garde subventionné		Service de garde non subventionné		Écart de tarif net
	Tarif brut	Tarif net ⁽²⁾	Tarif brut	Tarif net ⁽²⁾	
50 000	8,05	6,08	36,54	5,24	+0,84
75 000	8,75	7,37	36,54	9,78	-2,41
100 000	11,85	9,44	36,54	10,27	-0,83
150 000	19,35	15,42	36,54	14,94	+0,48

(1) Couple ayant deux revenus égaux et ayant un enfant âgé de 4 ans.

(2) Le tarif net considère l'impact de la déduction pour frais de garde d'enfants fédérale et le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants au Québec.

■ Une aide importante pour les familles

À titre illustratif, un couple ayant un enfant et deux revenus de travail totalisant 30 000 \$ pourra bénéficier d'une hausse du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants de :

— 375 \$ pour un enfant de moins de 7 ans;

— 1 500 \$ pour un enfant handicapé.

TABLEAU C.5

Illustration de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en service de garde non subventionné – 2018

(en dollars)

Revenu de travail	Enfant de moins de 7 ans ⁽¹⁾			Enfant handicapé ⁽²⁾		
	Actuel	Bonifié	Gain	Actuel	Bonifié	Gain
30 000	6 750	7 125	375	8 250	9 750	1 500
75 000	5 400	5 700	300	6 600	7 800	1 200
160 000	2 340	2 470	130	2 860	3 380	520

(1) En considérant des frais de garde annuels de 9 500 \$.

(2) En considérant des frais de garde annuels de 13 000 \$.

■ Impact financier de la hausse des plafonds des frais admissibles

La hausse des plafonds des frais admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants ainsi que l'indexation annuelle des plafonds représentent un impact financier de 159,1 millions de dollars sur cinq ans, ce qui permettra de mieux couvrir les coûts de garde de près de 800 000 enfants.

- La hausse du plafond de frais de garde à 9 500 \$ permettra aux parents d'enfants âgés de moins de 7 ans de bénéficier d'une couverture allant jusqu'à 36,50 \$ par jour pour une garde à temps plein.
- La hausse du plafond de frais de garde à 13 000 \$ pour les enfants handicapés couvrira un tarif de garde quotidien de 50 \$ pour une garde à temps plein.
- L'indexation annuelle des plafonds de frais de garde permettra de mieux couvrir les hausses futures des coûts de garde payés par les parents d'enfants fréquentant une garderie non subventionnée.

À terme, cela représente une hausse de près de 51 millions de dollars par année offerts en remboursement de frais de garde aux familles québécoises.

TABLEAU C.6

Impact financier de la hausse des plafonds au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Hausse du plafond à 9 500 \$ pour les enfants de moins de 7 ans	—	-14,4	-16,1	-17,4	-18,6	-19,2	-85,7
Hausse du plafond à 13 000 \$ pour les enfants handicapés	—	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-2,6
Indexation des plafonds de frais de garde d'enfants	—	-0,6	-5,8	-12,8	-20,9	-30,7	-70,8
TOTAL	—	-15,4	-22,4	-30,7	-40,1	-50,5	-159,1

2.1.2 140 M\$ pour la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation

Les frais liés à l'acquisition d'une propriété peuvent être un fardeau et un frein à l'acquisition d'une première habitation, notamment pour les jeunes familles.

Afin de favoriser l'accès à la propriété et de réduire l'endettement des premiers acheteurs, le gouvernement annonce la mise en place, dès 2018, d'un crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première habitation.

□ Un montant de 5 000 \$ pour reconnaître certains frais payés

Grâce à cette mesure, les premiers acheteurs admissibles pourront profiter à compter de 2018 d'un montant de 5 000 \$ afin de reconnaître les différents frais payés non inclus dans l'hypothèque, tels que les frais d'inspection, les droits de mutation immobilière², les honoraires du notaire et les frais de déménagement.

□ Une aide combinée de 1 376 \$

Le crédit d'impôt du Québec, combiné au crédit d'impôt fédéral³, pourrait permettre aux acheteurs québécois admissibles d'obtenir jusqu'à 1 376 \$ d'allègement fiscal à la suite de l'achat de leur première habitation, soit :

- 750 \$ par le crédit d'impôt du Québec;
- 626 \$ par le crédit d'impôt du fédéral.

Cette mesure représente un coût de 28 millions de dollars par année et pourra aider 47 000 familles lors de l'achat d'une première habitation.

TABLEAU C.7

Impact financier du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	—	-28,0	-28,0	-28,0	-28,0	-28,0	-140,0

² Les droits de mutation immobilière sont également connus sous le nom de « taxes de bienvenue ».

³ Le gouvernement fédéral offre un crédit d'impôt pour les acheteurs d'une première habitation qui est également fonction d'un montant de 5 000 \$.

Admissibilité au crédit d'impôt

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au nouveau crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, un acheteur devra avoir acquis une habitation admissible et ne pas avoir été propriétaire d'une habitation au cours des quatre années précédant l'année de l'achat.

Le crédit d'impôt pourra être partagé lorsque les conjoints sont tous deux des premiers acheteurs. De plus, l'habitation acquise devra être située sur le territoire du Québec et être utilisée comme résidence principale.

Par ailleurs, une personne handicapée pourra également bénéficier du crédit d'impôt même si l'habitation acquise ne constitue pas un premier achat. Cette habitation devra cependant être mieux adaptée aux besoins de cette personne et aux soins qu'elle requiert.

Habitations admissibles

Les habitations admissibles comprennent principalement :

- les maisons unifamiliales;
- les maisons jumelées;
- les maisons en rangée;
- les maisons mobiles;
- les habitations en copropriété divise (condominiums);
- les appartements dans un duplex, un triplex, un quadruplex ou un immeuble.

Le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation sera applicable aux propriétés acquises à compter du 1^{er} janvier 2018.

Exemples des frais types

Un nouvel acheteur qui acquiert une demeure d'une valeur de 250 000 \$, par exemple, pourrait avoir des dépenses totalisant 5 000 \$ découlant de l'achat de la propriété, soit :

- 550 \$ de frais d'inspection;
- 1 200 \$ de frais d'honoraires du notaire;
- 2 250 \$ de droits de mutation immobilière;
- 1 000 \$ de frais de déménagement.

La mesure vise à reconnaître le fait que différents frais sont payés lors de l'achat d'une première habitation. Cependant, l'aide fiscale ne sera pas fonction des montants payés.

2.2 103 M\$ pour les proches aidants et les aînés

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des mesures supplémentaires visant les proches aidants ainsi que les aînés.

Un soutien additionnel sera accordé aux aidants naturels et aux personnes qui leur viennent en aide afin :

- de reconnaître l'importance de la contribution des aidants naturels qui ne résident pas avec la personne qu'ils aident;
- d'encourager davantage les personnes qui offrent un répit aux aidants naturels afin de leur permettre de prendre plus de temps pour eux.

L'aide fiscale allouée à l'achat ou à la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés sera également bonifiée.

Par ailleurs, la cohabitation intergénérationnelle sera encouragée, puisque les grands-parents qui choisiront d'héberger leurs petits-enfants majeurs pendant leurs études pourront bénéficier du crédit d'impôt pour personne vivant seule.

TABLEAU C.8

Impact financier des mesures de soutien aux aidants naturels et aux aînés (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Bonifier le soutien aux aidants naturels et à la relève bénévole							
– Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
– Crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole	—	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,5
Élargir le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés	—	-6,3	-6,8	-7,7	-9,0	-9,9	-39,7
Accorder un crédit d'impôt aux grands-parents hébergeant leurs petits-enfants aux études	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	—	-19,0	-19,5	-20,4	-21,7	-22,6	-103,2

2.2.1 54 M\$ pour bonifier le soutien aux aidants naturels et à la relève bénévole

Les aidants naturels accomplissent un geste social remarquable en prenant soin de leurs proches. Cela permet à la personne aidée de demeurer plus longtemps dans son milieu et d'avoir une meilleure qualité de vie.

Le régime fiscal reconnaît déjà les efforts des aidants naturels, notamment au moyen du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure et du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole.

Certains aidants naturels ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels, puisqu'ils n'habitent pas avec leurs proches. De plus, certains bénévoles qui offrent leur temps afin de soutenir un aidant naturel n'atteignent pas le nombre d'heures nécessaire pour être admissibles au crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole. Pour reconnaître les gestes remarquables posés par les aidants naturels, le gouvernement prévoit un assouplissement des crédits d'impôt, à compter du 1^{er} janvier 2018, en :

- élargissant l'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels à ceux n'habitant pas avec la personne aidée;
- diminuant le nombre d'heures requis pour bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole.

Ces bonifications permettront de consacrer 53,5 millions de dollars additionnels sur cinq ans aux aidants naturels et à ceux qui les aident bénévolement.

TABLEAU C.9

Impact financier des mesures visant à bonifier le soutien aux aidants naturels et à la relève bénévole (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole	—	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,5
TOTAL	—	-10,7	-10,7	-10,7	-10,7	-10,7	-53,5

❑ **Bonification du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure**

Pour avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure, l'aidant naturel doit habiter avec la personne aidée. Toutefois, plusieurs personnes viennent en aide à un proche dans le besoin sans nécessairement vivre au même endroit que cette personne.

Reconnaissant leur apport, le gouvernement élargira l'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure afin de permettre aux aidants naturels qui ne résident pas avec le proche aidé de profiter de cette aide fiscale.

Les aidants naturels qui ne résident pas avec la personne aidée auront droit à un montant de 533 \$ à compter du 1^{er} janvier 2018.

Critères d'admissibilité à la bonification du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels ne résidant pas avec la personne aidée

La personne aidée doit avoir une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales et posséder une attestation médicale certifiant qu'elle a besoin d'assistance pour réaliser certaines tâches de la vie quotidienne.

Un formulaire délivré par un médecin ou une infirmière praticienne sera nécessaire pour attester que la personne aidée répond aux critères d'admissibilité du crédit d'impôt.

La personne aidée peut être :

- le père, la mère, le grand-père, la grand-mère ou tout autre ascendant en ligne directe de l'aidant naturel ou de son conjoint;
- l'enfant, le petit-enfant, le neveu, la nièce, le frère ou la sœur de l'aidant naturel ou de son conjoint;
- l'oncle, la tante, le grand-oncle ou la grand-tante de l'aidant naturel ou de son conjoint.

Le crédit d'impôt peut être demandé uniquement si la personne aidée ne bénéficie pas du soutien d'un aidant naturel avec qui elle réside.

- Le crédit d'impôt est réductible à un taux de 16 %, en fonction du revenu net de la personne aidée qui excède 23 700 \$.

Si plus d'un aidant naturel ne résidant pas avec la personne aidée demande le crédit d'impôt, celui-ci pourra être partagé entre chaque aidant naturel.

Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure

Le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure est accordé aux aidants naturels qui hébergent un proche admissible (soit la personne aidée) ou qui cohabitent avec lui, ainsi qu'au conjoint d'une personne de 70 ans ou plus incapable de vivre seule.

Volet pour hébergement ou cohabitation avec un proche admissible

En 2018, le montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure est de 1 185 \$. Ce montant comprend :

- un montant de base de 652 \$;
- un supplément de 533 \$, réductible en fonction du revenu de la personne aidée.

Volet pour conjoint

Un aidant naturel prenant soin de son conjoint âgé de 70 ans ou plus, incapable de vivre seul, a droit à un montant de 1 015 \$ qui n'est pas réductible en fonction du revenu de la personne aidée.

Proche aidant (l'aidant naturel)

Un proche aidant peut être l'enfant, le petit-fils, la petite-fille, le neveu, la nièce, le frère, la sœur, le père, la mère, l'oncle, la tante, le grand-père, la grand-mère, le grand-oncle, la grand-tante ou un autre ascendant en ligne directe du particulier ou de son conjoint.

Le conjoint d'un proche admissible peut être reconnu comme proche aidant dans le cas où la personne aidée est âgée de 70 ans ou plus et est incapable de vivre seule.

Proche admissible (la personne aidée)

Aux fins du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure, un proche admissible est une personne, autre qu'un conjoint, qui est hébergée par l'aidant naturel ou qui cohabite avec ce dernier.

Cette personne doit être d'âge adulte (18 ans ou plus) et être atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales la rendant incapable de vivre seule (attestation requise d'un médecin).

Toutefois, si elle est âgée de 70 ans ou plus et qu'elle est hébergée par l'aidant naturel, elle n'a pas à être atteinte d'une déficience des fonctions physiques ou mentales la rendant incapable de vivre seule, dans la mesure où elle habite avec l'aidant naturel.

■ Illustration de l'aide versée

La bonification du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure n'habitant pas avec cette dernière représente une aide fiscale de 533 \$ lorsque la personne aidée a un revenu net de 23 700 \$ ou moins.

À l'instar des montants alloués aux volets hébergement et cohabitation, le montant du crédit d'impôt est réduit de 16 % pour chaque dollar excédant 23 700 \$.

Par ailleurs, à partir d'un revenu net de 27 031 \$, l'aidant naturel qui n'habite pas avec la personne aidée ne reçoit plus d'aide fiscale, alors que celui qui habite avec la personne aidée continue de recevoir un montant universel de 652 \$.

TABLEAU C.10

Illustration du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure – 2018

(en dollars)

Revenu net de la personne aidée	Habitant avec la personne aidée			N'habitant pas avec la personne aidée
	Montant de base	Montant réductible	Total	
23 700 ou moins	652	533	1 185	533
24 000	652	485	1 137	485
25 000	652	325	977	325
26 000	652	165	817	165
27 000	652	5	657	5
28 000	652	—	652	—
29 000	652	—	652	—
30 000	652	—	652	—

■ Impact financier

L'élargissement de la clientèle admissible au crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure permettra de rejoindre environ 20 000 aidants naturels et entraînera un gain de 10 millions de dollars par année pour cette nouvelle clientèle.

TABLEAU C.11

Impact financier de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Bonification du crédit d'impôt	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0

❑ **Bonification du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole**

Les aidants naturels font généralement face à de lourdes tâches et ont parfois besoin de relève pour les soutenir dans les soins offerts à un proche admissible.

Le crédit d'impôt pour relève bénévole permet à un particulier qui offre bénévolement des services à domicile de relève à un aidant naturel pendant plus de 400 heures au cours d'une année de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 500 \$. Cette aide permet aux aidants naturels de bénéficier d'un répit en leur redonnant du temps de qualité, en plus de briser leur isolement.

— Un aidant naturel dispose d'une enveloppe de reconnaissance d'un montant de 1 000 \$ pour chacun des bénéficiaires des soins dont il s'occupe. Cette enveloppe peut être répartie à sa guise entre les différents bénévoles qui l'appuient, dans le respect de la limite de 500 \$ par bénévole.

Cependant, l'exigence d'effectuer 400 heures de bénévolat dans une année est contraignante, puisqu'elle représente l'équivalent d'une journée de 8 heures de relève par semaine pendant 50 semaines.

■ **Modulation du montant maximal selon le nombre d'heures**

Afin de donner plus de flexibilité à la relève bénévole et de la soutenir davantage, le gouvernement modulera le montant maximal du crédit d'impôt en fonction des heures consacrées à la relève d'un aidant naturel, soit une aide fiscale de :

- 250 \$ pour 200 heures de services;
- 500 \$ pour 300 heures de services;
- 750 \$ pour 400 heures ou plus de services.

De plus, l'enveloppe qui peut être allouée à l'ensemble des personnes fournissant des services de relève bénévole à l'égard d'un même bénéficiaire de soins sera augmentée à 1 500 \$.

TABLEAU C.12

Illustration de la bonification du montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole – 2018 (en dollars)

	Régime actuel	Régime bonifié
Moins de 200 heures	—	—
De 200 à 299 heures	—	250
De 300 à 399 heures	—	500
400 heures ou plus	500	750

■ Impact financier

La bonification du crédit d'impôt pour relève bénévole aura un impact financier de 700 000 \$ par année pour le gouvernement.

2.2.2 40 M\$ pour l'autonomie des aînés

Le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés a pour but d'aider les personnes âgées de 70 ans ou plus à se procurer des biens qui contribuent à accroître leur autonomie en minimisant le risque de chutes ou en permettant une intervention rapide en cas d'accident, et ce, afin de faciliter leur maintien à domicile.

Ce crédit d'impôt remboursable est égal à 20 % de la partie qui excède 500 \$ de l'ensemble des frais payés pour l'acquisition ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés, y compris les frais d'installation de biens destinés à être utilisés dans le principal lieu de résidence de l'aîné.

La franchise de 500 \$ peut représenter un montant élevé pour les aînés qui modifient leur habitation graduellement chaque année pour l'adapter à leur situation.

□ Réduire la franchise à 250 \$ et ajouter de nouveaux biens admissibles

Afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et de s'assurer que ceux qui se procurent des biens chaque année peuvent bénéficier du crédit d'impôt, le gouvernement réduira la franchise annuelle de 500 \$ à 250 \$ à compter de 2018.

Les biens actuellement admissibles au crédit d'impôt visent principalement la sécurité des aînés et leur mobilité dans leur logement.

Par améliorer la sécurité des aînés faisant face à une perte d'audition, les frais d'achat de systèmes d'avertissement pour les malentendants et de prothèses auditives seront désormais couverts par le crédit d'impôt.

De plus, afin que les aînés soient davantage soutenus dans leurs déplacements effectués à l'intérieur de leur habitation, les dispositifs non motorisés d'assistance aux déplacements seront désormais couverts (ex. : marchettes, cannes et fauteuils roulants).

❑ Une aide fiscale plus généreuse

La réduction de la franchise à 250 \$ ainsi que l'ajout de biens admissibles permettront aux aînés de bénéficier d'une aide fiscale plus importante pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger leur autonomie.

Par exemple, une personne âgée de 70 ans qui débourse 5 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une baignoire à porte bénéficiera d'une aide fiscale de 950 \$, soit une aide additionnelle de 50 \$ découlant de la réduction de la franchise.

Une personne âgée de 75 ans qui fait l'achat de prothèses auditives se détaillant à 5 000 \$ profitera, quant à elle, d'une aide fiscale de 950 \$ grâce à l'ajout de nouveaux biens au crédit d'impôt.

TABLEAU C.13

Illustration de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés (en dollars, sauf indication contraire)

	Baignoire à porte		Prothèse auditive	
	Avant	Après	Avant	Après
Montant de l'achat	5 000	5 000	—	5 000
Franchise	-500	-250	—	-250
Montant admissible au crédit d'impôt	4 500	4 750	—	4 750
Taux de conversion	20 %	20 %	—	20 %
MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE	900	950	—	950

**Liste des biens admissibles au crédit d'impôt remboursable
pour l'achat ou la location de biens
visant à prolonger l'autonomie des aînés**

Biens actuellement admissibles

Les frais de location ou d'achat des biens suivants sont admissibles au crédit d'impôt remboursable pour l'autonomie des aînés si les biens sont installés dans le principal lieu de résidence de l'aîné :

- un dispositif de télésurveillance centré sur la personne, tel un dispositif d'appel d'urgence, de mesure à distance de différents paramètres physiologiques ou de suivi à distance de la prise de médicaments;
- un dispositif de repérage d'une personne par GPS;
- un bien ayant pour objet d'aider une personne à s'asseoir sur une cuvette ou à s'en relever ou à entrer dans une baignoire ou une douche ou à en sortir;
- une baignoire à porte ou une douche de plain-pied;
- un fauteuil monté sur rail ayant pour unique fonction de permettre à une personne de monter ou de descendre mécaniquement un escalier;
- un lit d'hôpital.

Nouveaux biens admissibles

À compter de l'année d'imposition 2018, les frais d'achat ou de location des biens suivants seront aussi admissibles :

- les appareils de sécurité pour les malentendants :
 - systèmes d'avertissement pour les malentendants,
 - prothèses auditives;
- les marchettes et les déambulateurs;
- les cannes et les béquilles;
- les fauteuils roulants non motorisés.

☐ Impact financier

Les bonifications du crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés auront un impact de 6,3 millions de dollars pour le gouvernement en 2018-2019.

TABLEAU C.14

Impact financier de l'élargissement du crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Élargissement du crédit d'impôt	—	-6,3	-6,8	-7,7	-9,0	-9,9	-39,7

2.2.3 10 M\$ pour favoriser la cohabitation intergénérationnelle

Les personnes qui vivent seules doivent souvent assumer des coûts que peuvent se partager les personnes vivant en couple. Ces coûts peuvent représenter une part importante de leur budget.

Reconnaissant que certaines dépenses sont plus lourdes à assumer pour les personnes seules, le gouvernement accorde une aide fiscale non remboursable, soit le montant pour personne vivant seule.

Le montant pour personne vivant seule s'adresse aux personnes à faible ou à moyen revenu qui résident seules ou avec des enfants à charge.

Par exemple, le parent d'une famille monoparentale qui réside avec ses enfants mineurs ou majeurs aux études peut recevoir le crédit d'impôt pour personne vivant seule.

Un grand-parent qui vit seul et qui choisit d'héberger un de ses petits-enfants majeurs durant ses études ne peut cependant pas bénéficier du crédit d'impôt pour personne vivant seule.

☐ Une mesure pour aider les étudiants et les aînés

Le partage d'un logement entre deux membres d'une même famille profite autant aux étudiants qu'aux grands-parents, puisqu'il permet notamment de renforcer les liens intergénérationnels et de prévenir l'isolement.

Au moment de poursuivre des études postsecondaires, plusieurs étudiants sont tenus de déménager dans une autre ville. Le départ du milieu familial entraîne des coûts additionnels pour les étudiants et pour leur famille.

Pour réduire les coûts et permettre à leurs petits-enfants de se consacrer entièrement à leurs études, certains grands-parents choisissent de les héberger.

Présentement, en choisissant de partager leur logement avec leurs petits-enfants majeurs, les aînés perdent leur admissibilité au montant pour personne vivant seule.

- Un aîné qui bénéficiait pleinement du montant pour personne vivant seule et qui décide de partager son logement avec un de ses petits-enfants majeurs aux études peut voir son aide fiscale diminuer de 258 \$⁴.

L'hébergement de leurs petits-enfants peut entraîner certains coûts additionnels auxquels s'ajoute la perte de l'aide fiscale. Pour une personne retraitée ayant un revenu stable, ces coûts peuvent représenter un désincitatif au partage de son logement.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 modifie les critères d'admissibilité au montant pour personne vivant seule afin de rendre admissibles les grands-parents qui partagent un logement avec leurs petits-enfants aux études à compter de 2018.

L'élargissement des critères d'admissibilité au montant pour personne vivant seule permettra aux grands-parents qui partagent leur logement avec un petit-enfant majeur aux études de profiter d'une aide fiscale pouvant atteindre 258 \$.

- Le crédit d'impôt pour personne vivant seule est réductible en fonction du revenu. Ainsi, un grand-parent pourra bénéficier d'un soutien additionnel jusqu'à un revenu de 70 000 \$.

TABLEAU C.15

Illustration du revenu disponible pour un grand-parent qui choisit d'héberger un petit-enfant majeur aux études
(en dollars)

Revenu de retraite du grand-parent	Revenu disponible		
	Avant	Après	Écart
20 000	26 785	27 043	258
30 000	33 670	33 928	258
40 000	39 197	39 455	258
50 000	44 807	45 065	258
60 000	50 571	50 794	223

⁴ Ce montant correspond à 15 % de la valeur du montant pour personne vivant seule de 1 721 \$ en 2018.

□ Impact financier

Au Québec, environ 10 000 grands-parents partagent leur logement avec l'un de leurs petits-enfants majeurs aux études. L'élargissement des critères d'admissibilité au montant pour personne vivant seule permet d'accorder un allègement fiscal total de 2 millions de dollars par année.

TABLEAU C.16

Impact financier d'une aide fiscale accordée aux grands-parents hébergeant leurs petits-enfants aux études (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Accorder un crédit d'impôt aux grands-parents hébergeant leurs petits-enfants aux études	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0

2.3 228 M\$ pour favoriser la participation au marché du travail

Le Plan économique du Québec de mars 2018 continue de renforcer les mesures d'incitation au travail. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de Québécois au marché du travail et d'inciter les travailleurs à accentuer leur effort de travail, le gouvernement bonifie :

- le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience, en rendant les travailleurs de 61 ans admissibles et en augmentant les revenus de travail admissibles;
- le bouclier fiscal, en couvrant une plus grande hausse de revenus de travail.

TABLEAU C.17

Impact financier des mesures pour la participation au marché du travail (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience	—	-31,6	-32,3	-32,9	-33,5	-34,1	-164,4
Bonifier le bouclier fiscal	—	-11,4	-12,4	-12,8	-13,3	-13,9	-63,8
TOTAL	—	-43,0	-44,7	-45,7	-46,8	-48,0	-228,2

2.3.1 Une bonification supplémentaire du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience afin d'augmenter leur niveau de vie

Le Québec connaît un vieillissement accéléré de sa population, ce qui a pour effet de réduire le bassin de travailleurs. De plus, ce changement démographique est appelé à s'accroître dans les années à venir. Pour faire face au défi de la rareté de la main-d'œuvre, le gouvernement a posé des actions pour inciter tous les Québécois à participer activement au marché du travail.

Conjuguées à la croissance économique, ces actions ont permis au Québec d'atteindre un taux d'emploi de la population de moins de 60 ans plus élevé que celui observé dans l'ensemble du Canada et d'afficher un taux de chômage inférieur à celui du Canada pour 2017.

Cependant, les statistiques sur le marché du travail démontrent que les travailleurs d'expérience du Québec ont un faible taux d'emploi comparativement aux autres provinces.

- Le taux d'emploi de la population âgée de 60 à 64 ans est de 45,7 % au Québec, alors qu'il est de 51,4 % pour l'ensemble du Canada en 2017.
- Toujours en 2017, le taux d'emploi de la population âgée de 65 ans ou plus est de 10,3 % au Québec, alors qu'il est de 13,5 % pour l'ensemble du Canada.

Le gouvernement réitère sa volonté d'encourager davantage les travailleurs d'expérience qui veulent demeurer ou retourner sur le marché du travail en bonifiant le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience à compter de 2018. Ainsi, le gouvernement prévoit :

- élargir la portée de l'incitatif au travail aux personnes âgées de 61 ans;
- augmenter de 1 000 \$ le revenu de travail admissible aux fins du calcul du crédit d'impôt pour les travailleurs âgés de 62 ans ou plus.

☐ Élargissement du crédit d'impôt aux travailleurs de 61 ans

Afin de mieux cibler les personnes les plus susceptibles de prendre leur retraite et de les inciter à reconsidérer leur décision en demeurant encore quelques années sur le marché du travail, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit que l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience passera de 62 à 61 ans à compter de 2018.

- Les revenus de travail admissibles pour un travailleur âgé de 61 ans seront de 3 000 \$.

☐ Bonification des plafonds du revenu de travail admissible de 1 000 \$ pour tous les travailleurs d'expérience

Les revenus de travail admissibles seront bonifiés de 1 000 \$ à compter de 2018 et atteindront :

- 5 000 \$ pour un travailleur âgé de 62 ans;
- 7 000 \$ pour un travailleur âgé de 63 ans;
- 9 000 \$ pour un travailleur âgé de 64 ans;
- 11 000 \$ pour un travailleur âgé de 65 ans ou plus.

Le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience

Le régime fiscal prévoit un crédit d'impôt non remboursable qui permet de compenser l'impôt à payer sur les premiers dollars de revenu gagné excédant 5 000 \$, jusqu'à concurrence du montant du revenu de travail admissible. Ce plafond varie selon l'âge du travailleur.

- La valeur du crédit d'impôt maximal correspond donc à 15 % du montant du revenu de travail admissible.
- Ce montant maximal est par la suite réduit en fonction du revenu de travail à compter d'un seuil de 34 030 \$, selon un taux de réduction de 5 %.

Il est à noter que les travailleurs âgés de 65 ans ou plus en 2015 sont protégés de la réduction. En effet, ces travailleurs conservent une aide fiscale d'au moins 600 \$.

TABLEAU C.18

**Bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience
selon leur âge et l'année d'imposition**
(en dollars)

	Avant le Plan					Après le Plan
	2014	2015	2016	2017	2018	2018 et plus
Revenu de travail admissible						
61 ans	—	—	—	—	—	3 000
62 ans	—	—	—	—	4 000	5 000
63 ans	—	—	—	4 000	6 000	7 000
64 ans	—	—	4 000	6 000	8 000	9 000
65 ans ou plus	3 000	4 000	6 000	8 000	10 000	11 000
Crédit d'impôt maximal⁽¹⁾						
61 ans	—	—	—	—	—	450
62 ans	—	—	—	—	600	750
63 ans	—	—	—	600	900	1 050
64 ans	—	—	602	900	1 200	1 350
65 ans ou plus	451	602	902	1 200	1 500	1 650

(1) Le crédit d'impôt maximal est calculé en appliquant au revenu de travail qui excède 5 000 \$ un taux de 15,04 % pour la période 2014 à 2016 et un taux de 15 % pour les années 2017 et suivantes.

❑ Illustration du gain pour les travailleurs

Les travailleurs nouvellement admissibles, soit ceux âgés de 61 ans, pourront bénéficier d'un nouvel avantage fiscal pouvant atteindre 450 \$ à compter de 2018, puisqu'ils auront droit à un montant de revenu de travail admissible de 3 000 \$ aux fins du crédit d'impôt.

— Par exemple, un travailleur de 61 ans ayant un revenu de travail de 30 000 \$ profitera d'un crédit d'impôt de 450 \$.

Quant aux travailleurs âgés de 62 ans ou plus, leur gain maximal sera de 150 \$ par année grâce à la bonification du revenu de travail admissible de 1 000 \$.

— À titre illustratif, un travailleur de 65 ans ayant un revenu de travail de 30 000 \$ bénéficiera d'un crédit d'impôt de 1 650 \$, ce qui représente un gain de 150 \$.

TABLEAU C.19

Illustration des bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience selon leur âge – 2018 (en dollars)

Revenu de travail	Travailleur âgé de 61 ans			Travailleur âgé de 65 ans ou plus		
	Avant le Plan	Après le Plan	Gain	Avant le Plan	Après le Plan	Gain
5 000 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
10 000 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
20 000	—	318	318	906	906	—
30 000	—	450	450	1 500	1 650	150
40 000	—	152	152	1 202	1 352	150
50 000	—	—	—	702	852	150
75 000	—	—	—	600	600	—

(1) À ce niveau de revenu, le contribuable ne bénéficie pas de l'aide fiscale, puisqu'il ne paie pas d'impôt.

Illustration du gain pour les travailleurs d'expérience

À compter de 2018, les travailleurs de 61 ans, nouvellement admissibles au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience pourront bénéficier d'un allègement fiscal pouvant atteindre 450 \$. En effet, les travailleurs de 61 ans pourront bénéficier d'un crédit d'impôt applicable sur un montant de revenu de travail admissible de 3 000 \$ aux fins du crédit d'impôt.

- Pour un travailleur de 61 ans ayant un revenu de travail de 30 000 \$, celui-ci profitera d'un crédit d'impôt de 450 \$.

De plus, la bonification du revenu de travail admissible de 1 000 \$ permettra aux travailleurs âgés de 62 ans ou plus de bénéficier d'un gain pouvant atteindre jusqu'à 150 \$ par année.

- La hausse du revenu de travail admissible de 1 000 \$ s'ajoute aux bonifications déjà annoncées à l'occasion du Plan économique du Québec.

Les bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience permettront à un travailleur âgé de 65 ans et ayant un revenu de travail de 30 000 \$ de profiter d'une hausse de son revenu disponible de 1 650 \$.

Illustration du gain pour les travailleurs d'expérience selon leur âge – 2018 (en dollars)

	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans ou plus
Revenu de travail	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Revenu disponible	25 731	25 731	25 731	25 731	32 093
Incitation au travail					
– Nouvelle bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience	450	150	150	150	150
– Crédit d'impôt incluant les bonifications déjà prévues ⁽¹⁾	—	600	900	1 200	1 500
Crédit d'impôt bonifié	450	750	1 050	1 350	1 650
Revenu disponible bonifié	26 181	26 481	26 781	27 081	33 743

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ce montant inclut les bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience annoncées au budget 2014-2015, au Plan économique du Québec de mars 2015 et au Plan économique du Québec de mars 2016.

□ Impact financier

Ces bonifications, visant à inciter les travailleurs d'expérience à demeurer sur le marché du travail, permettront à près de 170 000 de ces travailleurs de réduire leur impôt à payer. Au total, ils bénéficieront d'un gain de près de 32 millions de dollars par année.

- Plus du tiers du gain total ira aux travailleurs âgés de 65 ans ou plus.
- Près de 30 000 travailleurs âgés de 61 ans pourront se prévaloir pour la première fois en 2018 du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

TABLEAU C.20

Impact financier des bonifications du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Admissibilité des travailleurs âgés de 61 ans	—	-11,6	-11,7	-11,8	-11,9	-12,0	-59,0
Bonification de 1 000 \$ du revenu de travail admissible pour les travailleurs de 62 ans ou plus	—	-20,0	-20,6	-21,1	-21,6	-22,1	-105,4
TOTAL	—	-31,6	-32,3	-32,9	-33,5	-34,1	-164,4

2.3.2 64 M\$ pour favoriser les efforts de travail

Certains ménages qui augmentent leur offre de travail ou qui effectuent un retour au travail peuvent subir une réduction de leurs crédits sociofiscaux. C'est notamment le cas pour les parents qui retournent sur le marché du travail après un congé parental.

Dans le but de rendre l'effort de travail plus attrayant, le gouvernement a mis en place le bouclier fiscal en 2016. Cette mesure permet à une personne qui augmente ses revenus de travail d'une année à l'autre de conserver une part plus importante de ses transferts sociofiscaux, soit la prime au travail et le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

— La hausse des revenus de travail considérée aux fins du bouclier fiscal est plafonnée à 3 000 \$ par travailleur. Un couple peut donc profiter d'un plafond de 6 000 \$ si les deux conjoints travaillent.

À compter de 2018, le gouvernement accroît l'aide fiscale en matière d'incitation au travail en bonifiant le plafond de la hausse des revenus de travail aux fins du bouclier fiscal de 3 000 \$ à 4 000 \$ par adulte.

□ Illustration de la bonification du bouclier fiscal

Après un congé parental partagé équitablement entre les conjoints en 2017, une famille peut voir ses transferts sociofiscaux réduits l'année suivante lors du retour des conjoints sur le marché du travail. Par exemple, pour un couple de travailleurs rémunérés au salaire minimum :

— la prime au travail passe de 1 290 \$ en 2017 à 440 \$ en 2018, soit une perte de 850 \$.

Le bouclier fiscal vient compenser une partie de la perte subie par le ménage. La bonification de 1 000 \$ du revenu de travail admissible par conjoint entraînera une hausse du bouclier fiscal de 340 \$, soit :

— une augmentation de la protection de la prime au travail de 150 \$, pour atteindre 600 \$;

— une hausse de la compensation du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants de 190 \$, pour atteindre 475 \$.

Ainsi, la compensation accordée par le bouclier fiscal atteindra 1 075 \$ plutôt que 735 \$ actuellement.

TABLEAU C.21

Illustration de la bonification du bouclier fiscal pour un couple dont les parents effectuent un retour au travail après un congé parental – 2018
(en dollars)

	2017 (congé parental)	2018 (retour au travail)		Gain
		Bouclier fiscal actuel	Bouclier fiscal bonifié	
Revenus de travail ⁽¹⁾	21 202	45 000	45 000	—
Prestations du RQAP	15 036	—	—	—
Revenus totaux	36 238	45 000	45 000	—
Transferts sociofiscaux⁽²⁾				
– Prime au travail	1 290	440	440	—
– Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants ⁽³⁾	—	6 460	6 460	—
Protection du bouclier fiscal				
– Total du revenu de travail protégé pour le couple ⁽⁴⁾	—	6 000	8 000	2 000
– Compensation liée à la prime au travail	—	450	600	150
– Compensation liée au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	—	285	475	190
Total – Bouclier fiscal	—	735	1 075	340
REVENU DISPONIBLE	44 790	44 818	45 158	340

(1) Le couple a deux revenus de travail égaux et les deux personnes travaillent au salaire minimum.

(2) Seuls les transferts sociofiscaux protégés par le bouclier fiscal sont présentés.

(3) En 2018, l'enfant fréquente un service de garde non subventionné, dont le coût total s'élève à 9 500 \$.

(4) En supposant une hausse du revenu net d'au moins 4 000 \$ par conjoint, soit 8 000 \$ pour le couple.

La situation détaillée de ce couple est illustrée dans le fascicule *Revenu disponible : plus d'argent pour chaque Québécois*.

□ Impact financier

La bonification du plafond de la hausse des revenus de travail de 3 000 \$ à 4 000 \$ par travailleur permettra à quelque 160 000 ménages de voir leur prestation du bouclier fiscal augmenter.

Au total, ces ménages bénéficieront d'un gain de près de 12 millions de dollars par année à compter de 2018-2019, pour un total de près de 64 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.22

Impact financier de la bonification du bouclier fiscal

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Hausse du plafond individuel à 4 000 \$ pour le bouclier fiscal	—	-11,4	-12,4	-12,8	-13,3	-13,9	-63,8

Une protection déjà présente pour les parents dont les enfants fréquentent un service de garde subventionné

Pour bénéficier de la protection du bouclier fiscal à l'égard du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, les parents doivent avoir un enfant qui fréquente un service de garde non subventionné. Le bouclier fiscal ne s'applique pas à la contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

Toutefois, un mécanisme de protection est déjà prévu à même la contribution additionnelle.

Mécanisme de protection de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

La contribution additionnelle et le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants ne sont pas calculés sur la même année de référence.

- Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants est basé sur le revenu de la même année d'imposition où les frais de garde sont payés.
- La contribution additionnelle est basée sur le revenu de l'année précédente.

Ainsi, lorsqu'un parent retourne au travail, ce dernier devra payer une contribution additionnelle sur la base des revenus obtenus durant le congé parental. Ce revenu est généralement moindre que le revenu de travail, donc la contribution additionnelle exigée sera moins élevée.

De plus, les familles bénéficient d'une protection contre une chute importante de revenu, notamment à la suite d'une rupture ou d'un congé parental.

- Bien que la contribution additionnelle soit calculée sur le revenu net de l'année précédente, si le revenu net de l'année en cours est inférieur à 51 340 \$, aucune contribution n'est exigée au parent.

2.4 172 M\$ pour la prolongation de RénoVert jusqu'au 31 mars 2019

À l'occasion du dépôt du Plan économique du Québec de mars 2016, le gouvernement a annoncé la mise en place du crédit d'impôt remboursable RénoVert. Cette mesure vise à encourager les propriétaires québécois à réaliser des travaux de rénovation écoresponsable sur leur résidence. Ces travaux contribuent à améliorer l'efficacité énergétique et, conséquemment, à réduire les émissions de gaz à effet de serre du milieu résidentiel.

Après avoir été prolongé d'une année, le crédit d'impôt RénoVert devait se terminer le 31 mars 2018.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prolonge pour une année additionnelle le crédit d'impôt remboursable RénoVert.

— Les propriétaires auront jusqu'au 31 mars 2019 pour conclure une entente avec un entrepreneur qualifié et jusqu'au 31 décembre 2019 pour acquitter les dépenses de rénovation effectuée.

Une aide fiscale généreuse

Le crédit d'impôt remboursable RénoVert offre une aide correspondant à 20 % des dépenses de rénovation résidentielle admissibles qui excèdent 2 500 \$. La valeur maximale du crédit d'impôt est de 10 000 \$.

TABLEAU C.23

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable RénoVert

Dépenses admissibles donnant droit à l'aide fiscale maximale	52 500 \$
Plancher de dépenses admissibles	2 500 \$
Taux du crédit d'impôt	20 %
Montant maximal de l'aide fiscale	10 000 \$
Modalités de réalisation des travaux	Effectués par un entrepreneur qualifié
Période pour conclure une entente avec un entrepreneur qualifié ⁽¹⁾	Avant le 1 ^{er} avril 2019

(1) La prolongation d'un an du crédit d'impôt remboursable RénoVert entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018.

❑ Une grande variété de travaux admissibles

Le crédit d'impôt remboursable RénoVert vise à inciter les Québécois qui effectuent des travaux de rénovation à faire des choix écoresponsables.

TABLEAU C.24

Principaux types de travaux de rénovation admissibles au crédit d'impôt remboursable RénoVert

Travaux relatifs à l'enveloppe de l'habitation	Isolation du toit, des murs extérieurs, des fondations et des planchers exposés Étanchéisation des fondations, des murs, des portes et des fenêtres Installation de portes, de fenêtres et d'un toit végétalisé
Travaux relatifs aux systèmes mécaniques de l'habitation et visant les systèmes	Chauffage, climatisation, chauffe-eau et ventilation
Travaux visant la qualité de l'eau ⁽¹⁾ et du sol	Citerne de récupération des eaux pluviales, décontamination du sol contaminé au mazout
Dispositif d'énergie renouvelable	Panneaux solaires et éolienne domestique

(1) Les travaux relatifs à la qualité de l'eau qui sont effectués à un chalet ne sont pas admissibles.

❑ 521 M\$ pour la rénovation écoresponsable

RénoVert accordera une aide fiscale de près de 172 millions de dollars aux particuliers qui choisissent d'effectuer des travaux de rénovation écoresponsable après le 31 mars 2018.

— Au cours de ses trois années d'existence, RénoVert aura ainsi accordé aux propriétaires québécois une aide fiscale totalisant près de 521 millions de dollars.

TABLEAU C.25

Coût fiscal du crédit d'impôt pour la rénovation RénoVert

(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	Total
RénoVert (mise en place et prolongation) ⁽¹⁾	138,6	168,9	41,8	—	349,3
Prolongation de RénoVert – Plan économique du Québec de mars 2018	—	—	128,6	42,9	171,5
TOTAL	138,6	168,9	170,4	42,9	520,8

(1) Ces données incluent la mise en place de RénoVert, annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2016, et la prolongation d'un an de RénoVert, annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

2.5 Des actions de 19 G\$ au bénéfice des particuliers

Afin de laisser plus d'argent dans les poches des Québécois, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures de réduction du fardeau fiscal qui totalisent près de 19 milliards de dollars sur la période allant de 2014-2015 à 2022-2023.

Ainsi, en incluant les nouvelles initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement aura consacré près de 15,8 milliards de dollars aux particuliers afin de leur redonner du temps de qualité et d'augmenter leur niveau de vie, notamment par la réduction de leur fardeau fiscal, l'augmentation de l'incitation au travail et la bonification de l'aide aux familles et aux aînés.

Dans les plans économiques précédents, le gouvernement a notamment :

- abaissé le fardeau fiscal des Québécois en abolissant la contribution santé, en haussant le montant personnel de base et en réduisant le premier taux d'imposition de 16 % à 15 %;
- favorisé l'incitation au travail en introduisant le bouclier fiscal et en bonifiant le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience et les primes au travail.

De plus, le gouvernement a annoncé une réforme de près de 3,2 milliards de dollars sur cinq ans du régime de la taxe scolaire afin de diminuer l'impôt foncier scolaire de l'ensemble des propriétaires.

TABLEAU C.26

Impact financier des réductions du fardeau fiscal⁽¹⁾ des Québécois
 (en millions de dollars)

	2014-2015 à 2017-2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Nouvelles actions							
Plan économique du Québec de mars 2018 ⁽²⁾	—	-105,4	-114,6	-124,8	-136,6	-149,1	-630,5
Mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec ⁽³⁾	-1 083,2	-1 080,3	-1 046,8	-1 075,3	-1 106,9	-1 139,4	-6 531,9
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-498,7 ⁽⁴⁾	-679,3	-681,6	-680,5	-679,7	-3 219,8
Mesures déjà prévues							
Réduction du fardeau fiscal ⁽⁵⁾	-1 762,9	-1 043,0	-1 028,0	-1 033,4	-1 038,8	-1 044,4	-6 950,5
Incitation au travail ⁽⁶⁾	-318,5	-220,9	-221,2	-221,6	-222,0	-222,4	-1 426,6
Autres mesures ⁽⁷⁾	-56,8	-33,3	-33,7	-34,4	-34,9	-35,5	-228,6
TOTAL	-3 221,4	-2 981,6	-3 123,6	-3 171,1	-3 219,7	-3 270,5	-18 987,9

(1) Les réductions du fardeau fiscal incluent notamment les mesures fiscales du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

(2) Les mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 n'incluent pas la prolongation du crédit d'impôt RénoVert.

(3) Les mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec incluent la réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %, le supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires et les bonifications des primes au travail annoncées à l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec et du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

(4) Il s'agit de la mise en œuvre de la réforme proposée à compter du 1^{er} juillet 2018. Il est à noter que l'année scolaire s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.

(5) La réduction du fardeau fiscal inclut l'abolition de la contribution santé et la bonification du montant personnel de base.

(6) L'incitation au travail inclut l'instauration et la bonification du bouclier fiscal, la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience et la bonification des primes au travail annoncée au Plan économique du Québec de mars 2016.

(7) Les autres mesures incluent le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, le crédit d'impôt pour activités des aînés, la bonification du crédit d'impôt pour dons, la subvention aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales, l'élargissement de la déduction pour résident d'une région éloignée pour les Îles-de-la-Madeleine et les versements automatiques de certains crédits d'impôt remboursables.

☐ Mesures annoncées à la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec

Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures fiscales à la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec afin d'augmenter le niveau de vie des ménages québécois et de leur permettre de bénéficier d'allègements fiscaux importants dès l'année d'imposition 2017.

Ainsi, les ménages québécois ont bénéficié dès 2017 :

- d'une baisse d'impôt sur les premiers dollars gagnés;
- d'un supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires.

Par ailleurs, à compter de l'année d'imposition 2018, les bonifications annoncées des primes au travail permettront de renforcer l'incitation au travail des ménages sans enfants. De plus, les ménages pourront profiter du versement automatique de certaines mesures fiscales.

Ces allègements représentent plus de 1 milliard de dollars par année pour les ménages québécois.

TABLEAU C.27

Impact financier des mesures fiscales annoncées à la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % ⁽¹⁾	-971,4	-954,5	-887,1	-904,8	-922,9	-941,4	-5 582,1
Supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	-111,2	-112,0	-113,8	-115,8	-117,6	-119,4	-689,8
Bonification des primes au travail ⁽²⁾	-0,6	-13,8	-45,9	-54,7	-66,4	-78,6	-260,0
Versement automatique de certaines mesures fiscales	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-1 083,2	-1 080,3	-1 046,8	-1 075,3	-1 106,9	-1 139,4	-6 531,9

(1) Cette réduction inclut l'impact de la baisse du taux de conversion des crédits d'impôt personnels.

(2) La bonification des primes au travail inclut l'annonce de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec et du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

■ Un gain de plus de 1 000 \$ pour les familles de la classe moyenne

Depuis 2017, les familles profitent de l'effet combiné de la réduction du premier taux d'imposition à 15 %, de la bonification du montant personnel de base et de l'abolition de la contribution santé.

Pour une famille de la classe moyenne ayant un revenu de 88 100 \$, la réduction de la charge fiscale représente un gain de plus de 1 000 \$ par année.

TABLEAU C.28

Illustration des allègements fiscaux pour un couple (en dollars)

	2016	2017	2018
Ayant deux revenus de travail égaux de 22 500 \$ (revenu total de 45 000 \$)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	129	129
– Bonification du montant personnel de base annoncée au Plan économique du Québec de mars 2017	—	110	110
– Abolition de la contribution santé	200	200	200
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	200	439	439
Ayant deux revenus de travail égaux de 44 050 \$ (revenu total de 88 100 \$)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	560	560
– Bonification du montant personnel de base annoncée au Plan économique du Québec de mars 2017	—	110	110
– Abolition de la contribution santé	364	364	364
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	364	1 034	1 034
Ayant deux revenus de travail égaux de 62 500 \$ (revenu total de 125 000 \$)			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	563	563
– Bonification du montant personnel de base annoncée au Plan économique du Québec de mars 2017	—	110	110
– Abolition de la contribution santé	400	400	400
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	400	1 073	1 073

Note : Pour estimer la réduction de votre fardeau fiscal, veuillez consulter le calculateur Évaluez la réduction de votre fardeau fiscal de 2016 à 2018, accessible sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca.
Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Un gain de plus de 500 \$ pour les personnes seules de la classe moyenne

Au total, les allègements prévus représenteront une réduction de la charge fiscale de plus de 500 \$ par année pour une personne seule de la classe moyenne à compter de 2017.

Pour une personne seule ayant un revenu de 44 050 \$, la réduction de la charge fiscale représente un gain de 517 \$ par année.

TABLEAU C.29

Illustration des allègements fiscaux pour une personne seule (en dollars)

	2016	2017	2018
Ayant un revenu de travail de 25 000 \$			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	72	72
– Bonification du montant personnel de base annoncée au Plan économique du Québec de mars 2017	—	55	55
– Abolition de la contribution santé	100	100	100
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	100	227	227
Ayant un revenu de travail de 44 050 \$			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	280	280
– Bonification du montant personnel de base annoncée au Plan économique du Québec de mars 2017	—	55	55
– Abolition de la contribution santé	182	182	182
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	182	517	517
Ayant un revenu de travail de 75 000 \$			
– Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour d'automne 2017	—	281	281
– Bonification du montant personnel de base annoncée au Plan économique du Québec de mars 2017	—	55	55
– Abolition de la contribution santé	200	200	200
RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL	200	536	536

Note : Pour estimer la réduction de votre fardeau fiscal, veuillez consulter le calculateur Évaluez la réduction de votre fardeau fiscal de 2016 à 2018, accessible sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Réforme du régime de la taxe scolaire

À l'occasion du dépôt de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé son intention de réformer le régime de la taxe scolaire.

- La dernière révision importante du régime de la taxe scolaire remonte à près de 25 ans. Depuis, le contexte d'application a changé, et certains ajustements s'avèrent nécessaires.

Le projet de loi sur la réforme du système de taxation scolaire prévoit des changements majeurs qui auraient pour effet de diminuer l'impôt foncier scolaire de plus de 3,2 milliards de dollars sur cinq ans pour l'ensemble des propriétaires, des entreprises et des particuliers.

La réforme proposée prévoit :

- la mise en place d'un taux unique régional de taxe scolaire, sur la base du taux de taxation effectif le plus bas pour chaque région;
- une exemption de base sur les premiers 25 000 \$ d'évaluation foncière dès l'année scolaire 2018-2019.

Le gouvernement s'est également engagé auprès des commissions scolaires à compenser la diminution de leurs revenus de taxe scolaire par une bonification équivalente de la subvention gouvernementale qu'elles reçoivent afin de maintenir leur niveau de financement.

Les cinq principaux objectifs de cette réforme sont de :

- mettre fin aux transferts de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs entre les commissions scolaires linguistiques;
- faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux applicables pour les contribuables d'une même région;
- réduire le fardeau fiscal des contribuables;
- maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;
- respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

3. DES INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR SOUTENIR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS

Pour améliorer le soutien aux familles et aux collectivités, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de près de 2,3 milliards de dollars pour améliorer leur niveau de vie. Plus précisément, les mesures annoncées visent notamment à :

- soutenir davantage les familles ayant des enfants, notamment en favorisant la conciliation famille-travail-études;
- appuyer les jeunes dans la réalisation de leurs ambitions;
- apporter une aide additionnelle au milieu autochtone;
- améliorer la qualité de vie des aînés;
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences conjugale et sexuelles;
- moderniser le système de justice;
- favoriser l'accès à des habitations de qualité et abordables;
- soutenir les organismes communautaires;
- soutenir le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise;
- promouvoir la mobilité durable.

TABLEAU C.30

Impact financier visant à améliorer le soutien aux familles et aux collectivités
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutenir les familles et favoriser la conciliation famille-travail-études	—	-1,5	-7,4	-24,1	-24,6	-23,6	-81,2
Appuyer la jeunesse dans la réalisation de ses ambitions	—	-6,5	-5,4	-5,4	-4,5	-4,5	-26,3
Apporter une aide additionnelle pour le milieu autochtone	—	-18,5	-5,2	-5,3	-5,3	-5,2	-39,5
Améliorer la qualité de vie des aînés	—	-1,8	-3,8	-6,4	-15,8	-25,5	-53,3
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences conjugale et sexuelles	-31,4	-5,1	-14,7	-14,9	-14,9	-14,8	-95,8
Moderniser le système de justice	-7,6	-47,5	-65,8	-85,6	-94,8	-91,4	-392,7
Favoriser l'accès à des habitations de qualité et abordables ⁽¹⁾	-31,1	-24,1	-41,1	-13,4	-79,1	-118,6	-385,7
Soutenir les organismes communautaires	—	-5,5	-8,5	-10,6	-10,6	-10,6	-45,8
Soutenir le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	-1,9	-2,0	-4,4	-5,4	-5,4	-5,4	-24,5
Promouvoir la mobilité durable	—	-154,3	-180,2	-199,7	-262,2	-318,7	-1 115,1
TOTAL	-72,0	-266,8	-336,5	-370,8	-517,2	-618,3	-2 259,9

(1) Le total de ces mesures inclut des impacts financiers de 78,3 M\$ pour les années ultérieures à 2022-2023.

3.1 81 M\$ pour soutenir les familles

Afin d'aider les familles québécoises à composer avec leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales, le gouvernement propose diverses mesures visant à soutenir les parents pour le développement de leurs enfants, tout en réunissant les conditions leur permettant de poursuivre leurs études ou de retourner sur le marché du travail.

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement prévoit une somme de 81,2 millions de dollars pour favoriser le soutien aux familles ayant des enfants, soit :

- 7,3 millions de dollars en matière de conciliation famille-travail-études;
- 3,4 millions de dollars afin de devancer l'augmentation de l'exemption de la garde à contribution réduite de 2,5 à 5 jours;
- 2,5 millions de dollars pour bonifier le programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation;
- 23,0 millions de dollars pour favoriser le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté par le soutien de la Fondation du Dr Julien;
- 45,0 millions de dollars pour le soutien à la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants.

TABLEAU C.31

Impact financier des mesures pour soutenir les familles et favoriser la conciliation famille-travail-études⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Favoriser la conciliation famille-travail-études ⁽²⁾	—	-1,0	-1,5	-1,6	-2,1	-1,1	-7,3
Bonifier l'exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu	—	—	-3,4	—	—	—	-3,4
Lutter contre l'intimidation ⁽²⁾	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Soutenir la Fondation du Dr Julien	—	—	-2,0	-7,0	-7,0	-7,0	-23,0
Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants	—	—	—	-15,0	-15,0	-15,0	-45,0
TOTAL	—	-1,5	-7,4	-24,1	-24,6	-23,6	-81,2

(1) Des crédits additionnels seront accordés au ministère de la Famille pour 2018-2019 à 2022-2023.

(2) Les sommes pour 2018-2019 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.1.1 7 M\$ pour favoriser la conciliation famille-travail-études

Afin de soutenir les familles québécoises dans leur quotidien, le gouvernement souhaite bonifier et promouvoir les différentes mesures déjà en place pour faciliter la conciliation famille-travail-études.

Pour ce faire, le gouvernement annonce un investissement de 7,3 millions de dollars sur cinq ans afin de mettre en place différentes actions visant à favoriser la conciliation famille-travail-études. Les mesures annoncées visent notamment :

- à bonifier et à accroître l'offre de services de garde existante lors de la relâche scolaire et de la période estivale;
- à mettre en place un projet pilote de services de garde pour les travailleurs et les parents-étudiants ayant des horaires atypiques.

TABLEAU C.32

Impact financier des mesures visant à favoriser la conciliation famille-travail-études (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Favoriser la conciliation famille-travail-études	—	-1,0	-1,5	-1,6	-2,1	-1,1	-7,3

Prix reconnaissance conciliation travail-famille

Pour reconnaître l'engagement des entreprises en faveur de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, le ministère de la Famille a créé le Prix reconnaissance conciliation travail-famille. Ce prix vise à :

- reconnaître les efforts mis de l'avant par les différentes organisations;
- promouvoir les bonnes pratiques;
- inspirer d'autres employeurs à mettre de l'avant de telles améliorations.

Chaque année, le ministère de la Famille remet un prix aux organisations qui se démarquent par leurs gestes visant à faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles de leur personnel.

Pour être admissibles au Prix reconnaissance conciliation travail-famille, les organisations doivent avoir leur siège social ou un bureau au Québec. De plus, elles ne doivent pas avoir déjà été lauréates du prix.

3.1.2 3,4 M\$ pour le devancement de l'exemption de 2,5 à 5 jours pour la garde à contribution réduite des ménages à faible revenu

À l'occasion du dévoilement du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, le gouvernement a annoncé que les familles à faible revenu pourraient profiter de 5 jours de garde par semaine sans frais dès janvier 2020.

Actuellement, les familles à faible revenu qui bénéficient de prestations de l'assistance sociale peuvent bénéficier de 2,5 jours de garde à contribution réduite par semaine sans frais.

□ Devancement de la mise en place de la mesure

À l'occasion du dépôt du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement annonce le devancement de la bonification de 2,5 à 5 jours de l'exemption de la contribution parentale pour la garde d'enfants à compter d'août 2018 plutôt qu'à compter de janvier 2020.

Ainsi, les parents qui bénéficient de l'assistance sociale pourront avoir accès gratuitement aux services de garde à contribution réduite.

TABLEAU C.33

Investissement pour la bonification de 2,5 à 5 jours de l'exemption de la contribution parentale pour la garde d'enfants

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ⁽¹⁾	—	15,0	16,6	20,0	20,0	20,0	91,6
Devancement de la bonification de l'exemption de 2,5 à 5 jours	—	—	3,4	—	—	—	3,4
TOTAL	—	15,0	20,0	20,0	20,0	20,0	95,0

(1) Les montants du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 incluent les sommes initialement allouées au ministère de la Famille, soit 5 M\$ pour 2019-2020 et 20 M\$ pour les années suivantes. À cela s'ajoutent les sommes réallouées pour le devancement de la mesure, soit 15 M\$ en 2018-2019 et de 11,6 M\$ en 2019-2020.

L'importance d'un éveil précoce pour les enfants défavorisés

Une enquête sur le développement des enfants de la maternelle, réalisée en 2012, a démontré que les enfants vivant dans les quartiers défavorisés, de même que ceux n'ayant pas fréquenté régulièrement les services de garde avant l'entrée à la maternelle, sont plus enclins à vivre des difficultés dans au moins un aspect de leur développement.

Ces résultats démontrent que les enfants les plus vulnérables profitent grandement d'interventions précoces, dont la fréquentation régulière d'un service de garde éducatif.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012.

3.1.3 2,5 M\$ additionnels pour la lutte contre l'intimidation

En 2015, le gouvernement du Québec s'est doté d'un Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation.

Pour 2015-2016 à 2017-2018, ce plan disposait d'un budget de 5,4 millions de dollars sur trois ans. À compter de 2018-2019, un financement de 2,5 millions de dollars par année est prévu pour prévenir et contrer l'intimidation.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 0,5 million de dollars par année afin de lutter davantage contre l'intimidation, soit 2,5 millions de dollars sur cinq ans.

Pour la période 2015-2016 à 2022-2023, le gouvernement du Québec aura investi une somme de plus de 20 millions de dollars afin de mettre en place diverses mesures pour lutter contre l'intimidation.

TABLEAU C.34

Investissement pour le programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation (en millions de dollars)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation	0,4	1,5	3,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	17,9
Nouvelles initiatives annoncées au Plan économique du Québec de mars 2018	—	—	—	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
TOTAL	0,4	1,5	3,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	20,4

3.1.4 23 M\$ pour renforcer le soutien à la Fondation du Dr Julien

Le gouvernement souhaite soutenir davantage la pédiatrie sociale en communauté afin d'améliorer la qualité de vie des enfants provenant de milieux défavorisés et de contribuer à l'égalité des chances.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'allocation de financement supplémentaire à la Fondation du Dr Julien.

Fondation du Dr Julien
<p>La Fondation du Dr Julien a pour mission d'offrir aux enfants issus d'un milieu vulnérable des soins et des services de pédiatrie sociale en communauté dans le but de leur permettre de se développer pleinement et d'améliorer leur bien-être.</p> <p>À cette fin, la Fondation a notamment pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer de nouveaux projets de pédiatrie sociale en communauté; - de former et d'enseigner la pédiatrie sociale en communauté; - de faire la promotion de l'approche de pédiatrie sociale en communauté auprès de la population et des divers intervenants du milieu; - de sensibiliser les pouvoirs publics aux effets préventifs de cette approche et à son excellent rapport coûts-bénéfices pour la société.

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2015, le gouvernement a annoncé un financement à la Fondation du Dr Julien de 2 millions de dollars en 2015-2016 et de 5 millions de dollars par année de 2016-2017 à 2019-2020.

Afin de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de vie des enfants provenant de milieux défavorisés, le gouvernement accorde un financement supplémentaire à la Fondation du Dr Julien de 23 millions de dollars sur quatre ans. Il assure ainsi un financement à la Fondation jusqu'en 2022-2023.

TABLEAU C.35

Financement accordé à la Fondation du Dr Julien

(en millions de dollars)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2015	2,0	5,0	5,0	5,0	5,0	—	—	—	22,0
Financement additionnel accordé à la Fondation du Dr Julien	—	—	—	—	2,0	7,0	7,0	7,0	23,0
TOTAL	2,0	5,0	5,0	5,0	7,0	7,0	7,0	7,0	45,0

3.1.5 45 M\$ pour maintenir le soutien de la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants

Le développement des enfants dès le plus jeune âge est une priorité. Pour y arriver, le gouvernement doit veiller à ce que tous les enfants aient accès à des services de qualité afin de favoriser leur développement.

Le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon ont uni leurs efforts pour soutenir la mobilisation des communautés locales. Le soutien financier accordé par les deux partenaires vise, notamment, à offrir aux familles issues de milieux défavorisés des projets pour favoriser le développement des enfants.

Un investissement additionnel de 45 millions de dollars est prévu afin de maintenir les sommes pour le soutien de la mobilisation des partenaires locaux et régionaux.

Avec cet investissement le gouvernement assure un financement jusqu'en 2022-2023.

TABLEAU C.36

Impact financier des mesures visant à maintenir le soutien de la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutenir la mobilisation régionale et locale pour le développement des jeunes enfants	—	—	—	-15,0	-15,0	-15,0	-45,0

3.2 26 M\$ pour appuyer la jeunesse dans la réalisation de ses ambitions

Le gouvernement poursuit les efforts investis au cours des dernières années pour soutenir les jeunes dans leur développement afin qu'ils puissent s'accomplir, assurer la relève et participer pleinement au développement du Québec de demain.

Cet accompagnement de la jeunesse vers le succès contribuera à l'essor du Québec et au mieux-être de ses citoyens. Ainsi, le gouvernement s'assure que les jeunes sont adéquatement préparés à réaliser leurs ambitions.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 vise à assurer un soutien additionnel aux jeunes qui souhaitent entreprendre des projets dans divers secteurs d'activité.

— Le Secrétariat à la jeunesse mettra en place plusieurs initiatives totalisant plus de 26 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.37

Impact financier des mesures pour appuyer la jeunesse dans la réalisation de ses ambitions⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plateforme de financement philanthropique visant le secteur privé	—	-2,3	-2,1	-2,0	-2,0	-2,0	-10,4
Programme de financement de projets jeunesse locaux	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Création du Fonds pour la jeunesse	—	-0,8	-0,8	-0,9	—	—	-2,5
Soutien aux jeunes entrepreneurs avec le Chantier de l'économie sociale	—	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-4,5
Émergence de nouveaux projets favorisant les échanges intergénérationnels	—	-1,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-2,9
Financement de la Semaine des entrepreneurs à l'école	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
TOTAL	—	-6,5	-5,4	-5,4	-4,5	-4,5	-26,3

(1) Des crédits additionnels pour 2018-2019 à 2022-2023 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

Les différentes actions visant à appuyer la jeunesse dans la réalisation de ses ambitions sont présentées dans le fascicule *Jeunesse : l'avenir du Québec*.

Près de 3 milliards de dollars consacrés à la jeunesse

Ces initiatives de plus de 26 millions de dollars s'ajoutent aux investissements visant les jeunes, annoncés au cours des dernières années, et sont présentées dans le fascicule *Jeunesse : l'avenir du Québec*, selon les cinq axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures.

- Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 920 millions de dollars en faveur de la jeunesse au cours des exercices financiers 2017-2018 à 2022-2023.
- À ces investissements s'ajoutent des initiatives de près de 1,8 milliard de dollars annoncées à l'occasion de la publication du Plan économique du Québec de mars 2017 et de sa mise à jour de novembre 2017, ainsi que plus de 200 millions de dollars annoncés dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 en décembre 2016.

Au total, c'est plus de 2,9 milliards de dollars qui auront été consacrés à l'accompagnement de la jeunesse dans son parcours vers le succès au cours de la période de 2016-2017 à 2022-2023.

Impact financier de l'ensemble des mesures en faveur de la jeunesse

(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2018	—	-30,1	-111,1	-139,2	-168,2	-218,2	-253,6	-920,4
Mesures déjà annoncées								
– Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017	—	-7,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-107,0
– Plan économique du Québec de mars 2017	-19,5	-158,0	-279,7	-363,5	-429,6	-429,9	—	-1 680,2
– Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	-40,1	-42,3	-41,7	-40,8	-40,8	—	—	-205,7
Sous-total	-59,6	-207,3	-341,4	-424,3	-490,4	-449,9	-20,0	-1 992,9
TOTAL	-59,6	-237,4	-452,5	-563,5	-658,6	-668,1	-273,6	-2 913,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3.3 48 M\$ pour apporter une aide supplémentaire au milieu autochtone

Le gouvernement poursuit son engagement envers le développement économique et social des communautés autochtones et s'assure d'offrir des conditions de vie équitables pour les personnes provenant de tous les milieux. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels de :

- 25 millions de dollars pour soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones aux domaines faunique et forestier;
- 10 millions de dollars pour la construction d'un nouveau centre régional de réadaptation au Nunavik;
- 13 millions de dollars pour la prolongation de l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik.

TABLEAU C.38

Investissements et impact financier d'une aide supplémentaire pour le milieu autochtone (en millions de dollars)

	Investissements ⁽¹⁾	Impact financier					Total
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones aux domaines faunique et forestier	25,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Construire un nouveau centre régional de réadaptation au Nunavik	10,0	-0,5	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-1,5
Réduire le coût de la vie au Nunavik	13,0	-13,0	—	—	—	—	-13,0
TOTAL	48,0	-18,5	-5,2	-5,3	-5,3	-5,2	-39,5

(1) Les investissements comprennent également des dépenses en infrastructures.

3.3.1 Soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones aux domaines faunique et forestier

Les activités liées à la gestion et à la mise en valeur des forêts et de la faune sont au cœur des préoccupations des communautés autochtones situées en milieu forestier. À cet égard, le gouvernement souhaite encourager les partenariats avec les communautés dans les domaines faunique et forestier pour accroître leur participation au développement du territoire.

Pour ces raisons, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un appui additionnel de 25 millions de dollars pour la mise en place de mesures structurantes qui permettront aux communautés autochtones de participer activement à la gestion de la ressource avec notamment pour objectif commun de favoriser la mise en valeur de la faune et l'aménagement durable des forêts.

Pour ce faire, des crédits additionnels seront alloués au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Projet culturel et touristique autochtone à Montréal

DestiNations et Tourisme autochtone du Québec se sont regroupés en 2016 pour développer à Montréal un projet culturel et touristique autochtone d'envergure internationale.

Les objectifs principaux de ce projet sont :

- d'offrir une expérience touristique autochtone de manière interactive d'envergure à Montréal;
- de promouvoir et faire rayonner le tourisme autochtone au Québec;
- de promouvoir et faire rayonner les cultures autochtones du Québec;
- de favoriser la production et la création culturelle autochtones;
- de créer un projet rassembleur grâce à une programmation qui reflète les valeurs autochtones.

Les promoteurs travaillent actuellement à finaliser leur projet. Le gouvernement du Québec suit avec intérêt cette initiative qui nécessiterait l'appui du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal.

3.3.2 Construire un nouveau centre régional de réadaptation au Nunavik

Le Centre de traitement Isuarsivik situé à Kuujjuaq est le seul endroit au Nunavik à offrir un service de traitement des dépendances. Cependant, le bâtiment actuel est désuet. Il ne permet pas la tenue de toutes les activités propres aux traitements des dépendances et ne suffit pas à la demande.

C'est dans ce contexte que le gouvernement annonce une participation financière pouvant atteindre 8,5 millions de dollars pour la construction d'un nouveau centre régional spécialisé dans le traitement des dépendances et de douze unités de logement qui faciliteront l'attraction et la rétention des employés spécialisés.

Plus fonctionnel et capable de répondre à la demande des quatorze villages nordiques, le nouveau centre régional, dont le coût total est estimé à 32 millions de dollars, sera situé à Kuujjuaq. Celui-ci permettra :

- d'accueillir environ 120 personnes supplémentaires par année, ce qui réduira considérablement les coûts de transport des bénéficiaires vers les centres de réadaptation situés au sud de la province;
- de créer un nouveau programme familial, une approche prometteuse pour favoriser le rétablissement à long terme et améliorer les conditions de vie des familles.

Les partenaires du milieu participeront à hauteur de 2 millions de dollars, et le Québec entend demander un financement fédéral en infrastructures pour ce projet. Par ailleurs, afin que la Société du Plan Nord puisse assurer la coordination du projet et le financement d'études préalables à la construction, 1,5 million de dollars seront alloués à cette fin en provenance du Fonds du Plan Nord.

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux, grâce à son expertise technique, contribuera au suivi du projet de construction.

3.3.3 Réduire le coût de la vie au Nunavik

En 2013, le gouvernement du Québec a signé l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik.

Cette entente prévoit l'octroi d'une subvention visant à mettre en œuvre des mesures de réduction du coût de la vie de même que la réalisation d'une étude sur le coût de la vie élevé au Nunavik. Les mesures ont notamment pour objectifs :

- de promouvoir un mode de vie sain, lequel prend en considération la culture et les traditions inuites;
- d'améliorer les conditions socio-économiques des plus désavantagés;
- de réduire l'écart entre les prix annuels moyens de l'essence et du panier d'épicerie en vigueur au Nunavik et ceux en vigueur dans le sud du Québec.

Le gouvernement entend poursuivre son soutien à ces initiatives en 2018-2019 en octroyant une aide de 13 millions de dollars. Dans ce contexte, les sommes nécessaires seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord à partir du Fonds du Plan Nord.

Bonifier le soutien financier en sécurité publique aux communautés autochtones

Les communautés autochtones du Québec font face à des défis de développement économique et social particuliers. Elles doivent notamment composer avec une dynamique démographique qui accentue les besoins déjà importants en matière de services. Le gouvernement du Québec poursuit ses engagements en bonifiant son soutien financier aux communautés autochtones. Pour ce faire, des crédits ont été alloués au ministère de la Sécurité publique.

Le gouvernement fédéral ayant annoncé une importante augmentation de sa contribution financière pour le maintien des services de police autochtones, la bonification financière du gouvernement du Québec permettra notamment d'assurer sa part de contribution pour les services de police autochtones.

Ces investissements additionnels contribueront à atteindre la pérennité souhaitée des corps de police. Les communautés autochtones pourront ainsi consolider les acquis et développer une vision de la sécurité publique qui répond aux défis à venir. De cette façon, le gouvernement du Québec accentue les efforts mis en œuvre, de concert avec ses partenaires, afin de maintenir des milieux de vie sécuritaires.

3.4 53 M\$ pour améliorer la qualité de vie des aînés

La qualité de vie des aînés est une préoccupation importante pour le gouvernement. Afin de leur permettre de vivre en sécurité et de leur assurer un soutien adapté à leurs besoins, le gouvernement a mis en place deux plans d'action, soit :

- le Plan d'action 2012-2017 Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec;
- le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022.

En plus de ces plans d'action, le gouvernement prévoit un financement additionnel de 53,3 millions de dollars jusqu'en 2022-2023, soit :

- 45,8 millions de dollars qui seront consacrés au vieillissement actif;
- 5,5 millions de dollars pour briser l'isolement social des aînés;
- 2,0 millions de dollars pour soutenir l'expertise de la Ligne Aide Abus Aînés.

En considérant les sommes réallouées par le ministère de la Famille, les investissements totaliseront 59,2 millions de dollars pour la période 2017-2018 à 2022-2023.

TABLEAU C.39

Investissements et impact financier des mesures visant à améliorer la qualité de vie des aînés⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Investissements	Impact financier						Total	
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Mesures additionnelles pour le vieillissement actif	51,7	—	—	-1,9	-4,5	-13,9	-25,5	-45,8
Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022								
– Soutenir le programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité ⁽²⁾	5,5	—	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	—	-5,5
– Bonifier le soutien pour la Ligne Aide Abus Aînés ⁽²⁾	2,0	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	—	-2,0
TOTAL	59,2	—	-1,8	-3,8	-6,4	-15,8	-25,5	-53,3

(1) Des crédits additionnels totalisant 53,3 M\$ pour la période 2018-2019 à 2022-2023 seront accordés au ministère de la Famille. Le ministère de la Famille transférera les sommes pour la réalisation du Plan d'action Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec 2018-2023 aux ministères responsables de la mise en œuvre des différentes mesures.

(2) Pour 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ 52 M\$ pour le vieillissement actif

Dans les prochains mois, le gouvernement⁵ dévoilera le détail des mesures du Plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec 2018-2023. Il s'agit de la poursuite du plan d'action gouvernemental 2012-2017⁶.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit injecter des sommes à l'égard du vieillissement actif afin de permettre le financement de 51,7 millions de dollars de nouvelles initiatives d'ici 2022-2023, soit :

- 22,0 millions de dollars pour la poursuite du financement pour les proches aidants;
- 10,0 millions de dollars pour le financement additionnel des programmes Municipalité amie des aînés et Québec ami des aînés;
- 4,6 millions de dollars pour favoriser les relations intergénérationnelles;
- 15,1 millions de dollars pour le financement d'autres mesures.

Par ailleurs, au cours de la durée du plan d'action 2018-2023, la Société d'habitation du Québec réservera un minimum de 1 000 unités de logement aux aînés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

TABLEAU C.40

Investissements et impact financier des mesures additionnelles pour le vieillissement actif (en millions de dollars)

Investissements	Impact financier						Total
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Poursuite du financement pour les proches aidants ⁽¹⁾	22,0	—	—	—	-7,0	-15,0	-22,0
Bonifier les programmes Municipalité amie des aînés et Québec ami des aînés	10,0	—	—	-0,7	-2,6	-6,3	-9,6
Favoriser les relations intergénérationnelles	4,6	—	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-4,4
Autres mesures	15,1	—	-0,8	-2,7	-3,2	-3,1	-9,8
TOTAL	51,7	—	-1,9	-4,5	-13,9	-25,5	-45,8

(1) Le financement du programme est assuré pour la période précédant les nouveaux investissements.

⁵ La ministre responsable des Aînés et le ministre de la Santé et des Services sociaux dévoileront sous peu le détail des mesures prévues pour la poursuite du Plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec 2018-2023.

⁶ En mai 2012, le gouvernement a lancé le plan d'action 2012-2017 issu de la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec. Le budget 2012-2013 a présenté le soutien financier accordé aux aînés dans le cadre de ce plan d'action.

■ **Poursuite du financement pour les proches aidants afin de soulager leur quotidien**

L'Appui pour les proches aidants d'aînés est un organisme à but non lucratif financé en partenariat par Sojecci II, une société de la Fondation Lucie et André Chagnon, et par le gouvernement du Québec.

Il a pour mandat de soutenir la mise en place et le financement d'une offre de services et de soutien à des organismes qui œuvrent concrètement à l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants d'aînés.

Ainsi, l'ajout de 22 millions de dollars sur deux ans en soutien et en services aux proches aidants contribuera à soulager leur quotidien et à améliorer leur qualité de vie. Ces nouvelles sommes s'ajoutent aux 15 millions de dollars par année qui sont déjà prévus pour la période précédant les nouveaux investissements.

■ **Municipalité amie des aînés : rendre les milieux de vie mieux adaptés aux aînés**

Le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés et le programme Québec ami des aînés sont conçus pour aider les communautés et les organismes œuvrant auprès des aînés à améliorer les milieux de vie en faveur du vieillissement actif.

- Afin d'aider les municipalités régionales de comté (MRC) à obtenir la reconnaissance Municipalité amie des aînés, le gouvernement mettra une ressource à leur disposition dans l'objectif de les aider à structurer et à coordonner la réalisation du plan d'action Municipalité amie des aînés sur leur territoire.
- De plus, des sommes additionnelles sont prévues pour le programme Québec ami des aînés afin d'élaborer un cadre de reconnaissance ayant pour but de valoriser les actions et le financement de projets d'organismes œuvrant auprès des aînés.

Le cadre financier du plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble 2018-2023 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour le financement additionnel du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés et le programme Québec ami des aînés.

Un milieu de vie mieux adapté aux aînés

Reconnaissance Municipalité amie des aînés

Une municipalité amie des aînés est une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC) qui contribue à promouvoir le vieillissement actif des aînés et à favoriser leur participation sur son territoire, notamment en adaptant ses politiques, ses services et ses structures aux besoins des personnes aînées.

Pour être reconnue Municipalité amie des aînés, une municipalité ou une municipalité régionale de comté poursuit une démarche qui prévoit notamment de rédiger une politique municipale à l'égard des aînés et son plan d'action. Au terme de sa réalisation, la municipalité ou la MRC reçoit la reconnaissance Municipalité amie des aînés de la part du Secrétariat aux aînés.

Cette reconnaissance, qui provient initialement de l'Organisation mondiale de la santé, souligne la qualité de la démarche entreprise afin de permettre aux aînés de vieillir en restant actifs au sein de leur communauté.

Programme Québec ami des aînés

Le programme Québec ami des aînés soutient financièrement des activités et des initiatives permettant d'adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées, notamment en ce qui concerne les environnements sains et sécuritaires.

Le programme Québec ami des aînés s'appuie sur la collaboration entre différents acteurs du milieu pour la réalisation de projets offrant des activités aux aînés ou encore de projets issus d'actions communautaires répondant à des besoins des personnes aînées. Pour appuyer la réalisation de tels projets, le programme comporte les volets :

- soutien à des projets d'expérimentation, de recherche-action ou de mise en œuvre;
- soutien aux actions communautaires.

Approche « ami des aînés » : le Québec est un leader mondial

L'Organisation mondiale de la santé considère que le Québec est la société la plus avancée au monde dans l'application de l'approche « ami des aînés » et qu'il joue un rôle de leader mondial dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour favoriser le vieillissement actif.

■ Favoriser les relations intergénérationnelles

Afin de favoriser les relations entre les générations, deux mesures impliquant l'interaction entre jeunes et aînés sont ajoutées au plan d'action Vieillir et vivre ensemble 2018-2023. Il s'agit :

- de la création d'un réseau intergénérationnel d'entraide local regroupant des aînés isolés et des jeunes en difficulté dans des milieux ciblés;
- d'une initiative pour soutenir l'implication bénévole d'étudiants dans les résidences privées pour aînés certifiées afin de favoriser le dialogue et la solidarité intergénérationnelle.

Sur cinq ans, ce sont 4,6 millions de dollars qui sont prévus dans le plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble 2018-2023 pour ces mesures.

■ Autres initiatives destinées aux aînés

D'autres initiatives sont prévues pour la valorisation et l'optimisation de pratiques et le soutien aux réalités des aînés et à leurs besoins.

La ministre responsable des Aînés et le ministre de la Santé et des Services sociaux rendront public ultérieurement le détail des orientations des mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan d'action Vieillir et vivre ensemble 2018-2023.

□ 5,5 M\$ pour briser l'isolement social des aînés

Le programme Initiative de travail auprès des aînés en situation de vulnérabilité vise à allouer un soutien financier aux organismes sans but lucratif qui œuvrent auprès des aînés. Le programme vise à embaucher des travailleurs de milieu pour repérer les aînés en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation et à les accompagner vers les ressources disponibles sur leur territoire.

Avec 122 initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables, le programme connaît un fort succès dans les communautés, puisqu'il offre une aide concrète et efficace aux aînés.

Étant donné ce succès, le gouvernement annonce 5,5 millions de dollars sur quatre ans afin d'accroître le nombre de travailleurs de milieu qui desservent le territoire québécois.

- Ces sommes permettront à trente nouvelles initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables de voir le jour à compter de 2018-2019.

❑ **2 M\$ pour bonifier le soutien pour la Ligne Aide Abus Aînés**

Les personnes âgées victimes de maltraitance peuvent obtenir de l'aide par l'intermédiaire de la Ligne Aide Abus Aînés (Ligne AAA)⁷. Il s'agit d'une ligne téléphonique provinciale d'écoute et de référence qui s'adresse aux personnes âgées et aux personnes qui interviennent auprès d'elles.

La Ligne AAA a été instaurée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015.

— Depuis sa mise en place, la ligne téléphonique connaît un fort achalandage au Québec, soit près de 4 800 appels traités par année.

■ **La maltraitance financière**

Entre janvier et août 2017, les cas de maltraitance financière et matérielle représentaient la catégorie d'appel la plus fréquemment traitée par la Ligne AAA.

Afin de s'attaquer à ce problème, le gouvernement a tenu, en février 2018, un Forum sur la maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées. Lors de ce Forum, un investissement de 5,2 millions de dollars pour la Ligne AAA a été annoncé pour la période 2017-2018 à 2021-2022.

— Cette somme servira à assurer le maintien de la ligne téléphonique ainsi qu'à offrir plus de services.

Cet investissement s'inscrit parmi les mesures mises en place à l'occasion du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022.

À l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement souhaite bonifier le soutien offert aux aînés touchés par ce problème.

— Pour ce faire, des sommes additionnelles de 2,0 millions de dollars sur quatre ans sont prévues afin d'améliorer le soutien offert par les intervenants de la Ligne AAA aux aînés victimes de maltraitance financière et matérielle.

⁷ Vous pouvez joindre la Ligne Aide Abus Aînés en composant le 1 888 489-2287.

3.5 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits des personnes

Le gouvernement du Québec a, au cours des dernières années, posé de nombreuses actions afin de promouvoir des rapports plus égalitaires au sein de la société québécoise.

L'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les différents types de violences ainsi que la reconnaissance des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT) ne sont que quelques-uns des enjeux sociaux pour lesquels le Québec doit continuer d'agir.

3.5.1 L'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur profondément ancrée dans la société québécoise, et ce, tant sur le plan économique que du point de vue social. Les actions accomplies dans le passé par le gouvernement du Québec ont contribué grandement à améliorer les conditions de vie des femmes.

Par exemple, les services de garde à contribution réduite ainsi que le Régime québécois d'assurance parentale ont favorisé une plus grande présence des femmes sur le marché du travail.

— En 2017, le taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans du Québec s'élevait à 72,6 %, soit 2 points de pourcentage de plus que la moyenne canadienne. D'ailleurs, le Québec affichait le plus haut taux d'emploi de l'ensemble des provinces canadiennes.

Un projet de loi-cadre visant l'égalité de fait entre les femmes et les hommes

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 prévoit la mise en œuvre d'ici 2021 d'un projet de loi-cadre visant l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Ce projet de loi-cadre pourra encourager la planification et la réalisation d'actions concrètes visant à atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, et ce, au moyen de stratégies gouvernementales.

Ce projet de loi-cadre représente pour le Québec une nouvelle étape vers l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

De nombreuses réalisations au cours des dernières années pour des rapports égalitaires

Le gouvernement du Québec a posé de nombreux gestes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des dernières années, notamment :

- le lancement, en octobre 2016, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Cette stratégie, qui aborde deux problématiques, soit les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle, comportera des investissements de plus de 200 millions de dollars pour la réalisation d'actions concrètes engageant douze ministères et organismes gouvernementaux;
- l'annonce lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre de février 2017 d'un investissement de 900 000 \$ sur cinq ans afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des femmes immigrantes. Cet investissement permettra d'informer et de sensibiliser les femmes immigrantes au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte d'intégration socio-professionnelle;
- le lancement en juin 2017 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Appuyée par des investissements de plus de 80 millions de dollars sur cinq ans, elle comprend 59 actions, dont :
 - le dépôt d'une loi-cadre qui permettra de camper l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des préoccupations et des priorités gouvernementales,
 - le soutien à des activités visant la mobilisation et la participation des hommes en tant qu'alliés dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes,
 - la création d'un indice québécois de l'égalité permettant de suivre les tendances en la matière et de soutenir la prise de décision au sein du gouvernement du Québec;
- le lancement, en août 2017, de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022. La Stratégie d'intervention présente 19 mesures, dont celle qui consiste à soutenir la mise sur pied dans chaque établissement d'enseignement d'un service du type « guichet unique » pour accueillir les victimes de violences à caractère sexuel, les accompagner et les diriger vers des personnes-ressources :
 - l'adoption, en décembre 2017, du projet de loi n^o 151 – Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;
- la prolongation, en décembre 2017, du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale permettant la tenue de consultations en 2018 qui conduiront à l'élaboration d'un nouveau plan d'action;
- la tenue, en décembre 2017, du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels. Les mesures et les investissements additionnels de 25 millions de dollars annoncés lors du Forum donneront un nouvel élan pour entre autres changer les mentalités et les comportements inadéquats.

3.5.2 Reconnaissance des droits des personnes LGBT sur la scène internationale

Les personnes de la communauté LGBT ont de la difficulté à faire reconnaître leurs droits sur la scène internationale.

Le Québec est un leader mondial et un exemple pour plusieurs pays en matière de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre des individus. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs mis en œuvre le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, dont un des objectifs est de promouvoir l'avancement des droits des personnes de la communauté LGBT à l'étranger.

Afin de poursuivre la protection et la promotion des droits des personnes LGBT sur la scène internationale, le Québec appuiera la création d'un réseau international à vocation francophone en faveur de la protection et de l'avancement des droits des personnes de cette communauté.

Cet organisme aura notamment pour objectifs de :

- renforcer le positionnement et le rayonnement de l'expertise du Québec sur la scène internationale;
- donner suite aux engagements du gouvernement du Québec et aux recommandations de la société civile quant au besoin d'un regroupement francophone;
- répondre aux objectifs de la nouvelle Politique internationale du Québec en contribuant à un monde plus juste et sécuritaire.

3.6 96 M\$ pour lutter contre les violences conjugale et sexuelles

Le gouvernement s'est engagé à lutter contre les violences sexuelles et contre tous autres types de violence qui touchent davantage les femmes, tels que la violence conjugale. Malgré cela, certaines problématiques, particulièrement celles mises de l'avant à la suite du mouvement mondial de dénonciation d'agressions sexuelles #Moiaussi (#Metoo), persistent sur le plan social.

En considérant les sommes réallouées par les ministères concernés afin d'assurer le financement nécessaire pour lutter contre les violences conjugale et sexuelles, le Plan économique du Québec prévoit des investissements de 119,1 millions de dollars d'ici 2022-2023.

TABLEAU C.41

Investissements et impact financier pour lutter contre les violences conjugale et sexuelles (en millions de dollars)

Investissements	Impact financier						Total	
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Violence conjugale								
– Volet général, dont les maisons d'hébergement ⁽¹⁾	69,7	-6,4	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-46,4
– Volet autochtone ⁽²⁾	14,4	—	-3,1	-2,7	-2,9	-2,9	-2,8	-14,4
Sous-total – Violence conjugale	84,1	-6,4	-3,1	-12,7	-12,9	-12,9	-12,8	-60,8
Consolidation des actions en matière d'égalité ⁽³⁾	10,0	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Violences sexuelles ⁽³⁾	25,0	-25,0	—	—	—	—	—	-25,0
TOTAL	119,1	-31,4	-5,1	-14,7	-14,9	-14,9	-14,8	-95,8

(1) Des crédits additionnels pour 2017-2018 seront accordés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour les périodes 2019-2020 à 2022-2023, les crédits additionnels seront accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Pour 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des crédits additionnels seront accordés aux ministères responsables de la mise en œuvre des mesures du volet autochtone. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des crédits additionnels seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Les détails des mesures pour lutter contre la violence conjugale seront annoncés ultérieurement par la ministre responsable de la Condition féminine.

3.6.1 **69,7 M\$ pour lutter contre la violence conjugale**

Dans le but d'accroître les efforts de lutte contre la violence conjugale, le gouvernement mettra en œuvre de nouvelles actions en la matière.

Ces actions pourraient notamment viser à :

- consolider et accroître la capacité d'accueil des maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale;
- améliorer le traitement judiciaire des dossiers en matière de violence conjugale.

Adapter les services dans les maisons d'hébergement

Les maisons d'hébergement sont la porte d'entrée des femmes qui ont dû quitter rapidement leur conjoint violent pour assurer leur sécurité. Les services d'intervention des maisons d'hébergement doivent donc être adaptés aux besoins diversifiés de ces femmes.

Il est essentiel que des services d'intervention y soient offerts afin d'assurer une meilleure transition pour les femmes qui ont recours à ces maisons d'hébergement.

D'autres organismes offrent des services d'intervention auprès des conjoints violents. Pour assurer le succès de ces interventions, leurs services doivent être adaptés aux différentes réalités des hommes qui y ont recours.

Autres mesures de lutte contre la violence conjugale

D'autres mesures viseront notamment à améliorer les interventions judiciaires.

3.6.2 **14 M\$ en soutien financier adapté à la réalité des communautés autochtones**

De nouvelles actions gouvernementales considéreront les réalités spécifiques des Premières Nations et des Inuits dans les interventions menées contre les violences conjugale et familiale.

En effet, les initiatives proposées seront cohérentes avec les principales orientations du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 visant à mettre en place, en collaboration avec les partenaires autochtones, une approche adaptée.

Ces nouvelles mesures permettront de soutenir des actions de prévention et d'intervention culturellement pertinentes et sécurisantes.

À cet effet, le gouvernement annonce un soutien financier de 14,4 millions de dollars afin de permettre aux différents ministères et organismes d'accroître leur soutien au milieu autochtone.

3.6.3 10 M\$ pour consolider les actions en matière d'égalité

En plus des mesures visant à lutter contre la violence conjugale, le Secrétariat à la condition féminine coordonne la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.

Afin de consolider la mise en œuvre des engagements reliés à ces mesures et à ces stratégies, des investissements de 10,0 millions de dollars seront prévus.

Des investissements pour prévenir et contrer les violences sexuelles

Des investissements supplémentaires de 25 millions de dollars

Dans le cadre du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels qui s'est tenu le 14 décembre 2017, des investissements supplémentaires de 25 millions de dollars ont été annoncés pour :

- soutenir les activités de prévention des agressions sexuelles;
- favoriser la réception des dévoilements et des dénonciations d'agressions sexuelles;
- bonifier l'aide et l'accompagnement des victimes, notamment dans le cadre du processus judiciaire.

Le Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels donnait suite à la vague de dénonciations en matière d'agressions et de harcèlement sexuels de 2017.

3.7 500 M\$ additionnels pour moderniser le système de justice

Les investissements du Plan pour moderniser le système de justice, qui s'élèvent à 500 millions de dollars d'ici 2022-2023, visent à moderniser les façons de faire en opérant un changement de culture et misent sur la technologie pour mieux servir le citoyen.

Le plan prévoit trois axes, lesquels s'articulent autour d'une stratégie d'implantation graduelle :

- 139 millions de dollars pour instaurer des pratiques innovantes;
- 289 millions de dollars pour mettre la Justice à l'heure des nouvelles technologies;
- 72 millions de dollars pour communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice.

En incluant les 175 millions de dollars sur quatre ans annoncés par le gouvernement en 2016 pour augmenter le nombre de ressources judiciaires (juges, procureurs, agents des services correctionnels, etc.) afin de réduire les délais, les investissements totaux atteignent 675 millions de dollars.

Les différentes actions visant à moderniser le système de justice sont présentées dans le fascicule *Justice : un plan pour moderniser le système de justice*.

TABLEAU 42

Investissements et impact financier du Plan pour moderniser le système de justice (en millions de dollars)

	Investissements ⁽¹⁾	Impact financier						Total
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Instaurer des pratiques innovantes	139,3	—	-12,2	-21,3	-33,3	-35,9	-32,7	-135,4
Mettre la Justice à l'heure des nouvelles technologies	288,7	-7,6	-24,7	-33,7	-38,7	-44,6	-44,9	-194,2
Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants	71,7	—	-10,6	-10,8	-13,6	-14,3	-13,8	-63,1
TOTAL	499,7	-7,6	-47,5	-65,8	-85,6	-94,8	-91,4	-392,7

(1) Les investissements représentent les sommes allouées aux infrastructures technologiques.

3.8 431 M\$ pour favoriser l'accès à des habitations de qualité et abordables

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour les ménages québécois d'habiter un logement abordable, adéquat et conforme à leurs besoins. À cet effet, le gouvernement prévoit des investissements qui permettront notamment :

- de construire de nouveaux logements sociaux;
- de rendre plus abordable le logement de certains ménages à faible revenu;
- d'adapter et de rénover des domiciles;
- d'accorder un soutien additionnel à des projets de construction d'habitation;
- de favoriser le marché de l'habitation au Nunavik.

Au total, le Plan économique du Québec prévoit un investissement 431 millions de dollars pour venir en aide aux ménages en situation de vulnérabilité.

TABLEAU C.43

Investissements et impact financier pour favoriser l'accès à des habitations de qualité et abordables (en millions de dollars)

Investissements ⁽¹⁾	Impact financier							Autres années	Total
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Construction de 3 000 logements sociaux ^{(2),(3)}	273,7	—	—	-3,3	-2,2	-75,7	-114,9	-77,6	-273,7
Attribution de 225 unités du programme Supplément au loyer ^{(2),(4)}	5,2	—	-0,4	-1,0	-1,0	-1,0	-1,1	-0,7	-5,2
Favoriser l'adaptation et la rénovation de domiciles ^{(2),(5),(6)}	72,0	—	-12,8	-13,0	-6,2	—	—	—	-32,0
Nouveau programme d'intervention résidentielle – Mérule pleureuse et soutien aux victimes de la mérule pleureuse et de la pyrrhotite ^{(2),(4)}	5,3	—	-1,2	-1,4	-2,4	—	—	—	-5,0
Soutien additionnel à certains projets en habitation déjà prévus ^{(2),(4)}	30,8	-30,8	—	—	—	—	—	—	-30,8
Aide au logement pour la région du Nunavik	44,0	-0,3	-9,7	-22,4	-1,6	-2,4	-2,6	—	-39,0
TOTAL	431,0	-31,1	-24,1	-41,1	-13,4	-79,1	-118,6	-78,3	-385,7

(1) Les investissements comprennent également des dépenses en infrastructures.

(2) Des crédits additionnels seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

(3) Le montant de 273,7 M\$ inclut une aide budgétaire de 43 M\$ pour des suppléments au loyer.

(4) Les sommes pour 2017-2018 et 2018-2019 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(5) Cette mesure inclut le Programme d'adaptation de domicile, le programme RénoRégion, le programme Rénovation Québec et le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement.

(6) Pour 2018-2019, 0,2 M\$ seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.8.1 274 M\$ pour investir dans les logements sociaux et abordables

❑ Construction de 3 000 nouveaux logements sociaux

Le Plan économique du Québec prévoit un investissement de 273,7 millions de dollars pour la construction de logements sociaux, communautaires et abordables, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, ainsi que pour l'octroi d'unités de supplément au loyer.

- 230,7 millions de dollars seront investis pour la construction de 3 000 nouvelles unités de logement.
- 43,0 millions de dollars serviront à accorder un supplément au loyer à une partie de ces nouvelles unités.

Par ailleurs, en conformité avec la pratique établie, 10 % des logements annoncés, soit 300 logements de cette programmation, seront réservés aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi qu'à celles souffrant de troubles mentaux.

Enfin, 100 autres unités de logement seront réservées à des projets de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (ci-après appelés les promoteurs) de réaliser des logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

En général, le programme prévoit que le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu (généralement la municipalité) financent respectivement 50 %, 35 % et 15 % des coûts maximaux admissibles d'un projet.

Le niveau d'aide financière varie selon le territoire, la clientèle visée et le nombre de chambres du logement.

Par ailleurs, il est à noter que le gouvernement poursuit la révision de l'ensemble de ses programmes en habitation, dont le programme AccèsLogis Québec. Cette révision permettra de mieux adapter l'aide en fonction de la réalité des ménages et des différents milieux.

TABLEAU C.44

Investissements et impact financier pour la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux (en millions de dollars)

	Investissements ⁽¹⁾	Impact financier						Autres années	Total
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Construction de 3 000 logements sociaux	230,7	—	—	-3,3	-2,2	-75,7	-109,9	-39,6	-230,7
Attribution de suppléments au loyer à une partie des nouvelles unités	43,0	—	—	—	—	—	-5,0	-38,0	-43,0
TOTAL	273,7	—	—	-3,3	-2,2	-75,7	-114,9	-77,6	-273,7

(1) Les investissements comprennent également des dépenses en infrastructures.

Cette annonce, qui s'ajoute à celles des années précédentes, porte le nombre total d'unités annoncées à 50 000 dans le cadre de la phase II des programmes de construction de logements sociaux.

TABLEAU C.45

Historique du nombre de logements abordables annoncés et investissements consentis – Phase II⁽¹⁾ (en nombre et en millions de dollars)

	Nombre de logements	Investissements ⁽²⁾
Budgets		
2018-2019	3 000	274
2017-2018 ⁽³⁾	3 000	272
2016-2017 ⁽³⁾	1 500	136
2015-2016 ⁽³⁾	1 500	134
2014-2015 ⁽³⁾	3 000	256
2004-2005 à 2013-2014	25 000	1 689
Objectif initial – Phase II	13 000	592
TOTAL	50 000	3 353

(1) La phase I correspond aux annonces d'investissements effectués en 2001 et au cours des années précédentes. La phase II correspond aux annonces d'investissements effectués de 2002 à aujourd'hui.

(2) Les montants incluent des aides budgétaires pour des suppléments au loyer.

(3) Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 a prévu des investissements additionnels de 38,8 M\$. Ces sommes ont été ajoutées aux investissements publiés antérieurement.

■ Plus de 16 000 logements seront livrés au cours des prochaines années

En date du 31 janvier 2018, 13 305 logements étaient en cours de réalisation, soit :

- 5 733 qui seront livrés prochainement;
- 7 572 autres en préparation ou en attente.

Si l'on tient compte des 3 000 nouveaux logements annoncés, ce sont donc 16 305 logements sociaux, communautaires et abordables supplémentaires qui seront accessibles au cours des prochaines années.

TABLEAU C.46

Construction de logements sociaux, communautaires et abordables⁽¹⁾ (en nombre)

	En voie de réalisation	En préparation	Nouvelle annonce	Total
Nombre de logements	5 733	7 572	3 000	16 305

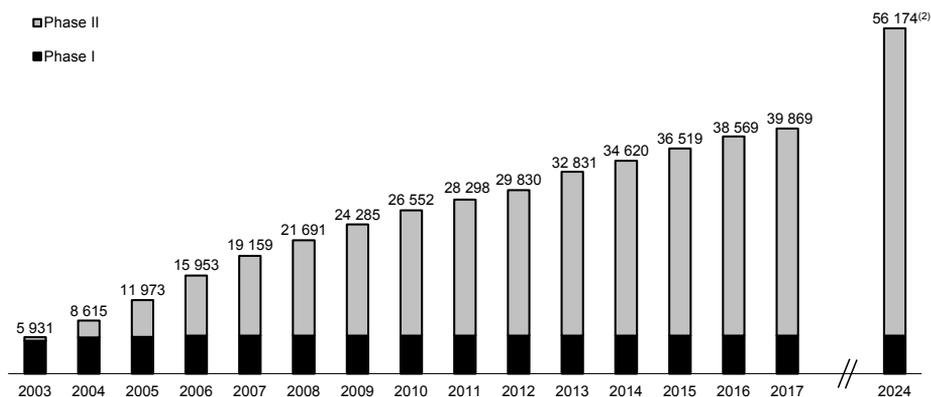
(1) Au 31 janvier 2018.

Source : Société d'habitation du Québec.

En date du 31 décembre 2017, 39 869 logements sociaux, communautaires et abordables ont été livrés.

GRAPHIQUE C.1

Historique des réalisations en logements sociaux, communautaires et abordables – Phase I et phase II⁽¹⁾ (en nombre)



Note : En date du 31 décembre de chaque année.

(1) La phase I correspond aux annonces d'investissements effectués en 2001 et au cours des années précédentes.

La phase II correspond aux annonces d'investissements effectués de 2002 à aujourd'hui.

(2) Il s'agit du nombre prévu d'unités qui seront réalisées d'ici 2024.

Source : Société d'habitation du Québec.

Accès à un logement social, communautaire et abordable pour plus de 265 000 ménages

Avec l'ajout des 3 000 logements annoncés dans le Plan économique du Québec de mars 2018, le parc de logements sociaux, communautaires et abordables atteindra 152 792 unités.

Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables⁽¹⁾

Habitations à loyer modique (HLM)	74 186
Autres logements sociaux, communautaires et abordables du Québec	
– Disponibles	39 869 ⁽²⁾
– En voie de réalisation et à venir avant l'annonce du Plan économique du Québec de mars 2018	13 305
– Annoncés dans le Plan économique du Québec de mars 2018	3 000
Parc fédéral ⁽³⁾ – Coopératives et organismes à but non lucratif	22 432
TOTAL	152 792

(1) Le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables au 31 janvier 2018.

(2) Sont incluses les 6 174 unités construites de la phase I ainsi que les 33 695 unités construites depuis le début de la phase II.

(3) Dont le financement provient uniquement du gouvernement fédéral.

Source : Société d'habitation du Québec.

Aux ménages bénéficiant de ces logements s'ajoutent :

- 17 386 ménages qui bénéficient ou vont bénéficier d'un supplément au loyer privé;
- 95 696 ménages bénéficiant du programme Allocation-logement.

3.8.2 5 M\$ pour attribuer 225 nouvelles unités du programme Supplément au loyer privé

En 2014, le Québec s'est doté du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, qui a pour objectif de mettre en place des actions pour prévenir et réduire l'itinérance.

Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020
<p>Le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 poursuit deux grands objectifs, soit de prévenir et de réduire l'itinérance au Québec. Il est issu de la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux et de 15 autres ministères et organismes.</p> <p>Ce plan d'action comprend 31 actions couvrant cinq axes d'intervention prioritaires, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le logement; - les services de santé et les services sociaux; - le revenu; - l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socio-professionnelle; - la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation. <p>Le plan d'action envoie le message que la lutte contre l'itinérance est une responsabilité sociale, qu'il faut prendre les dispositions pour réintégrer dans la société les personnes qui sont à la rue et tout faire pour éviter que d'autres se retrouvent dans cette situation.</p>

Les défis en matière d'itinérance sont grands. Au Québec, des intervenants de différents milieux se coordonnent pour contrer le phénomène de l'itinérance et ainsi permettre aux individus qui vivent cette situation de retrouver leur place dans la société.

Le Plan économique du Québec prévoit un investissement de 5,2 millions de dollars afin d'attribuer 225 nouvelles unités du programme Supplément au loyer privé. Ce programme permet à des ménages d'occuper un logement tout en payant un loyer équivalant à 25 % de leur revenu. Afin qu'un plus grand nombre d'individus en situation d'itinérance puissent bénéficier d'un logement du marché locatif privé, 150 de ces unités leur seront réservées.

TABLEAU C.47

Investissements et impact financier pour l'attribution de 225 nouvelles unités du programme Supplément au loyer privé (en millions de dollars)

Investissements	Impact financier							Autres années	Total
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
Attribution de 225 unités du programme Supplément au loyer	5,2	—	-0,4	-1,0	-1,0	-1,1	-0,7	-5,2	

3.8.3 72 M\$ supplémentaires pour favoriser l'adaptation et la rénovation de domicile

Le Plan économique du Québec prévoit un investissement de 72,0 millions de dollars pour la poursuite de programmes visant à améliorer les conditions de logement de ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement.

- 25,0 millions de dollars seront investis dans le Programme d'adaptation de domicile.
- 20,0 millions de dollars seront investis dans le programme RénoRégion.
- 25,0 millions de dollars seront investis dans le programme Rénovation Québec.
- 2,0 millions de dollars seront investis dans le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement.

TABLEAU C.48

Investissements et impact financier pour favoriser l'adaptation et la rénovation de domicile (en millions de dollars)

	Investissements	Impact financier					Total
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Programme d'adaptation de domicile	25,0	—	—	—	—	—	—
Programme RénoRégion	20,0	-3,8	-1,2	—	—	—	-5,0
Programme Rénovation Québec	25,0	-8,8	-10,0	-6,2	—	—	-25,0
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	2,0	-0,2	-1,8	—	—	—	-2,0
TOTAL	72,0	-12,8	-13,0	-6,2	—	—	-32,0

Le Programme d'adaptation de domicile vise à aider les propriétaires de logements où habitent des personnes handicapées à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes qui y logent. Ce programme permet donc d'adapter le milieu de vie des personnes handicapées afin qu'elles puissent demeurer plus longtemps dans leur domicile. Les investissements consentis à ce programme permettront d'adapter le logement d'environ 1 400 personnes handicapées et de réparer environ 4 300 équipements spécialisés.

Le programme RénoRégion accorde une aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des déficiences majeures sur leur résidence. L'investissement accordé permettra de soutenir quelque 1 700 propriétaires-occupants dans leurs travaux.

Le programme Rénovation Québec appuie financièrement les municipalités qui veulent se doter de programmes pour la rénovation de logements dans des secteurs résidentiels dégradés. Les sommes investies permettront la rénovation d'environ 1 800 logements.

Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 28 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale. Il vise à rendre ces maisons salubres, sécuritaires et fonctionnelles. L'investissement consenti permettra la rénovation d'environ 180 logements.

Investissement destiné à la Ville de Montréal

En vertu de l'entente le « Réflexe Montréal », la Ville de Montréal disposera d'une plus grande autonomie sur son territoire, en ce qui a trait à la construction de logements abordables, à l'adaptation de domicile pour les personnes handicapées et à la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés.

À cet effet, 103,9 millions de dollars des investissements prévus au Plan économique du Québec de mars 2018 pour la construction des 3 000 logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, du Programme adaptation de domicile et du programme Rénovation Québec seront réservés à la Ville de Montréal, ce qui représente une part équivalente à 37 % de l'ensemble des investissements pour ces trois programmes.

3.8.4 **5 M\$ pour la création d'un nouveau programme d'intervention résidentielle et pour soutenir les victimes de la mэрule pleureuse et la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite**

La mэрule pleureuse est un champignon pouvant causer d'importants problèmes aux structures de bois des bâtiments. Au cours des dernières années, plusieurs cas de contamination par ce champignon ont été rapportés.

La mэрule pleureuse

La mэрule pleureuse est un champignon qui se nourrit de bois et qui entraîne de ce fait sa décomposition. La croissance rapide de ce champignon, combinée avec sa capacité à traverser des murs de béton ou de brique, peut rapidement entraîner des problèmes importants aux structures des bâtiments. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), ce champignon n'est pas dommageable pour la santé.

Le développement de ce champignon est favorisé par des conditions particulières, comme un environnement trop humide, peu éclairé, peu ventilé et dont la température se situe entre 5°C et 26°C.

Pour enrayer ce champignon, des travaux de décontamination et de réhabilitation du logement sont requis, ce qui entraîne des coûts financiers pour les ménages qui en sont victimes.

Afin de soutenir financièrement les ménages qui sont aux prises avec la mэрule pleureuse, le Plan économique du Québec prévoit un investissement de 5,0 millions de dollars sur trois ans pour la mise en place du nouveau programme d'intervention résidentielle – Mэрule pleureuse, sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec.

❑ Soutenir les victimes de la mэрule pleureuse et de la pyrrhotite

Le gouvernement accorde un financement à l'Association Mэрule pleureuse Québec pour qu'elle puisse offrir des services d'accompagnement auprès des propriétaires aux prises avec ce problème.

Par ailleurs, l'Université Laval réalisera, à la demande du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, une recherche sur les causes et les effets de ce champignon. Cette recherche permettra notamment d'élargir les connaissances en matière de détection, de prévention efficace et de décontamination.

Enfin, un financement est accordé à la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite. La pyrrhotite est un minéral qui lorsque présent dans le béton peut causer d'importantes fissures aux fondations des bâtiments.

Au total, 0,3 million de dollars en 2017-2018 seront investis afin de venir en aide aux ménages qui sont aux prises avec une de ces deux problématiques.

TABLEAU C.49

Investissements et impact financier pour soutenir les victimes de la mэрule pleureuse et de la pyrrhotite (en millions de dollars)

Investissements	Impact financier						Total
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Nouveau programme d'intervention résidentielle – Mэрule Pleureuse	5,0	—	-1,2	-1,4	-2,4	—	-5,0
Soutien aux victimes de la mэрule pleureuse et de la pyrrhotite	0,3	—	—	—	—	—	—
TOTAL	5,3	—	-1,2	-1,4	-2,4	—	-5,0

3.8.5 31 M\$ pour un soutien additionnel à certains projets d'habitation

En raison de l'augmentation récente des taux d'intérêt et de coûts de construction plus élevés dans certaines régions, la réalisation de projets d'habitation nécessite actuellement des investissements additionnels.

À cet effet :

- 22,2 millions de dollars seront accordés à la Ville de Montréal;
- 4,8 millions de dollars seront répartis entre divers projets en régions éloignées;
- 3,8 millions de dollars seront accordés à l'ensemble immobilier Adélar-d-Dugré de Trois-Rivières.

Au total, un montant de 30,8 millions de dollars en 2017-2018 est prévu pour la réalisation de ces différents projets.

3.8.6 39 millions de dollars en aide au logement pour la région du Nunavik

Le Nunavik connaît actuellement des pressions en matière d'habitation. Cette région doit notamment faire face à des enjeux de surpeuplement des logements, de pénurie en habitation et de manque de ressources permettant un entretien adéquat de ses maisons et de ses équipements. Ces enjeux représentent un lourd fardeau pour l'Office municipal d'habitation Kativik.

En incluant les sommes prévues dans le cadre financier de la Société du Plan Nord et afin de soutenir le marché de l'habitation au Nunavik, le Plan économique du Québec prévoit des investissements de 44 millions de dollars qui permettront de mener des actions visant à contribuer au maintien du parc de logement social et à favoriser le développement d'un marché privé.

TABLEAU C.50

Investissements et impact financier en aide au logement pour la région du Nunavik (en millions de dollars)

Investissements	Impact financier						Total
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Construction d'entrepôts au Nunavik ⁽¹⁾	22,1	-0,3	-7,0	-14,8	—	—	-22,1
Favoriser le développement d'un marché de l'habitation privé au Nunavik							
– Réalisation de 45 unités de logements privés ⁽²⁾	15,9	—	-1,7	-7,6	-1,6	-2,4	-15,9
– Fonds de rachat ⁽³⁾	5,0	—	—	—	—	—	—
– Projet pilote location-achat ⁽²⁾	1,0	—	-1,0	—	—	—	-1,0
TOTAL	44,0	-0,3	-9,7	-22,4	-1,6	-2,4	-39,0

(1) Les sommes seront financées à même les disponibilités financières de la Société d'habitation du Québec.

(2) Des crédits additionnels seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les sommes pour 2018-2019 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les sommes sont actuellement prévues dans le cadre financier de la Société du Plan Nord.

□ Construction d'entrepôts au Nunavik

L'Office municipal d'habitation Kativik dispose de plusieurs entrepôts servant à conserver les matériaux nécessaires à la rénovation de son parc de logement social. La majorité de ceux-ci ayant été construits il y a près de quarante ans, leur état s'est détérioré de façon importante au fil des ans.

Afin de remédier à cette situation, la Société d'habitation du Québec accordera un soutien financier à l'Office municipal d'habitation Kativik. Ces investissements, qui permettront la construction de trois entrepôts, représentent un coût de 22,1 millions de dollars.

❑ Favoriser le développement d'un marché de l'habitation privé au Nunavik

De manière générale, le marché de l'habitation privé permet aux communautés et aux individus de générer de la richesse. Toutefois, ce marché est pratiquement inexistant au Nunavik. Le coût élevé relié à l'acquisition et à la construction d'un logement, l'accès difficile au crédit et l'inexistence d'un marché de la revente sont quelques-uns des éléments qui empêchent le développement d'un marché privé dans cette région.

Dans le but de favoriser le développement d'un marché privé en habitation, le gouvernement du Québec entend mener plusieurs actions.

■ Acquisition et construction de 45 logements privés

Le Programme favorisant l'accession à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région de Kativik vise à fournir une aide, à la fois technique et financière, aux résidents des villages nordiques concernés afin qu'ils puissent améliorer leurs conditions de logement ou devenir propriétaires.

Ce programme comprend plusieurs volets, dont une aide à l'achat et à la construction. L'aide octroyée dans le cadre de ce volet correspond à 75 % du coût de construction maximal reconnu par la Société d'habitation du Québec. Ce coût dépend du type d'unité résidentielle. Par exemple, pour un logement de deux chambres à coucher, le coût maximal est de 375 000 \$, ce qui correspond à une aide financière de 281 250 \$. Un montant additionnel peut être alloué pour les propriétés situées dans les villages les plus éloignés.

Afin de permettre l'acquisition et la construction de 45 logements privés dans le cadre du volet Aide à l'achat et à la construction du Programme favorisant l'accession à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région de Kativik, le Plan économique du Québec prévoit des investissements de 15,9 millions de dollars sur cinq ans.

■ Mise en place d'un fonds de rachat

Dans le but de stimuler le marché de la revente de logements privés, un fonds de rachat sera mis en place par la Société d'habitation du Québec. Ce fonds permettra de rassurer les acheteurs et les institutions financières, ce qui facilitera l'accès à du crédit pour les résidents de la région.

À cet égard, une somme de 5,0 millions de dollars, actuellement prévue dans le cadre financier de la Société du Plan Nord, sera mise sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec.

■ Élaboration d'un projet pilote en habitation

Afin de favoriser l'émergence d'un marché privé de l'habitation sur le territoire couvert par l'Office municipal d'habitation Kativik, la Société d'habitation du Québec mettra en place un projet pilote qui permettra à des ménages locataires de devenir propriétaires du logement qu'ils habitent.

Pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet pilote, le Plan économique du Québec annonce un investissement de 1,0 million de dollars en 2018-2019.

3.9 46 M\$ en soutien additionnel pour les organismes communautaires

Les organismes communautaires sont des organismes issus de la communauté qui apportent une contribution complémentaire aux services publics.

Le gouvernement reconnaît l'apport essentiel de ces organismes pour le maintien et le bien-être de la population québécoise. Globalement, quinze ministères et dix organismes gouvernementaux soutiennent financièrement près de 5 000 organismes annuellement.

Au cours des prochaines années, les organismes communautaires auront à faire face à différents enjeux, notamment en matière de disponibilité de la main-d'œuvre. Pour les aider à relever ces défis et leur permettre de maintenir les services qu'ils procurent à la population, le gouvernement annonce qu'il bonifiera de 46 millions de dollars au cours des cinq prochaines années le financement qu'il accorde aux différents programmes de soutien financier destinés aux organismes communautaires.

Ces budgets additionnels permettront aux organismes d'assumer les coûts de croissance de leur masse salariale notamment ceux liés aux hausses prévues du salaire minimum.

TABLEAU C.51

Investissements additionnels pour la bonification des programmes de soutien financier aux organismes communautaires

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux ⁽¹⁾	—	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	35,0
Autres ministères ⁽²⁾	—	5,5	8,5	10,6	10,6	10,6	45,8
TOTAL	—	12,5	15,5	17,6	17,6	17,6	80,8

(1) Les sommes seront financées à même les budgets additionnels accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Les investissements présentés dans le tableau correspondent aux crédits additionnels qui seront accordés aux ministères concernés. Les sommes prévues en 2018-2019 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.10 25 M\$ pour le soutien des Québécois d'expression anglaise

Le 24 novembre dernier, le gouvernement a annoncé la création du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Le Secrétariat a la responsabilité d'assurer la prise en compte des préoccupations des Québécois d'expression anglaise dans les orientations et les décisions gouvernementales, et ce, en partenariat avec les ministères et organismes concernés.

Ainsi, le Plan économique du Québec prévoit des sommes de 24,5 millions de dollars sur six ans pour financer les activités du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Ces sommes seront notamment utilisées pour :

- appuyer les organismes à but non lucratif et les institutions œuvrant dans les secteurs d'intervention relevant de la mission du Secrétariat;
- diffuser des connaissances scientifiques en soutien à la vitalité des communautés d'expression anglaise;
- contribuer à la rétention de jeunes Québécois d'expression anglaise par l'employabilité.

TABLEAU C.52

Impact financier des activités du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutenir le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	-1,9	-2,0	-4,4	-5,4	-5,4	-5,4	-24,5

(1) Des crédits additionnels seront accordés au ministère du Conseil exécutif pour les exercices financiers 2018-2019 à 2022-2023. Pour 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.11 1,8 G\$ pour des projets électriques majeurs et des investissements structurants pour la mobilité durable

Le gouvernement présentera prochainement la première politique de mobilité durable à être mise en œuvre au Québec. Cette politique couvrira les déplacements de personnes et de marchandises et tous les modes de transport, soit le transport collectif et actif ainsi que les transports maritime, ferroviaire et aérien, en complémentarité avec les interventions sur le réseau routier.

Des investissements de plus de 13 milliards de dollars sont prévus pour des projets électriques majeurs et structurants de transport collectif dans les régions de Montréal et de Québec soit :

- le Réseau express métropolitain (REM)⁸ d'une valeur estimée de 6,3 milliards de dollars;
- le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et qui représente un investissement de l'ordre de 3,9 milliards de dollars;
- le réseau de transport structurant de la ville de Québec dont l'investissement s'élève environ à 3,3 milliards de dollars.

De plus, le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait des sommes de plus de 1,7 milliard de dollars additionnels pour soutenir le transport collectif partout au Québec.

Le gouvernement pose un jalon supplémentaire et annonce de nouveaux investissements de près de 1,8 milliard de dollars pour assurer la concrétisation de la Politique de mobilité durable, ce qui porte son engagement à 3,5 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

Les différentes actions proposées pour consolider et améliorer la mobilité des personnes et des marchandises de toutes les régions du Québec sont présentées dans le fascicule *Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transport*.

⁸ Le nom du Réseau électrique métropolitain a été modifié pour Réseau express métropolitain.

TABLEAU C.53

Investissements et impact financier des mesures pour favoriser la mobilité durable

(en millions de dollars)

	Investissements ⁽¹⁾	Impact financier					Total	
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022		2022-2023
Des projets électriques majeurs et structurants	215,3	—	—	—	—	—	—	
Pour un transport collectif performant et accessible partout au Québec	845,6	—	-27,1	-48,2	-88,4	-142,7	-193,3	-499,7
Des initiatives misant sur la planification et l'innovation	170,0	—	-7,8	-32,9	-39,0	-43,8	-46,5	-170,0
Vers un transport terrestre plus propre et performant	429,2	—	-108,2	-84,6	-57,3	-59,7	-62,4	-372,2
Des investissements importants en transport aérien régional	173,2	—	-11,2	-14,5	-15,0	-16,0	-16,5	-73,2
Plan économique du Québec de mars 2018	1 833,3	—	-154,3	-180,2	-199,7	-262,2	-318,7	-1 115,1
Plan économique du Québec de mars 2017 ⁽²⁾	1 720,9	-573,0	-124,0	-262,0	-269,0	-262,7	-230,2	-1 720,9
TOTAL	3 554,2	-573,0	-278,3	-442,2	-468,7	-524,9	-548,9	-2 836,0

(1) Les investissements comprennent également des dépenses en infrastructures.

(2) Le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait des impacts financiers de 1 490,7 M\$ sur cinq ans pour les années 2017-2018 à 2021-2022.

Section D

LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : MESURES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 1. Accompagner les PME de toutes les régions dans la transformation de l'économie québécoise..... D.7**
 - 1.1 Réduire le fardeau fiscal des PME D.8
 - 1.1.1 Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé D.10
 - 1.1.2 Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction D.13
 - 1.2 Stimuler la croissance des PME québécoises..... D.17
 - 1.2.1 Création du Réseau200..... D.18
 - 1.2.2 Appui aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises du Québec D.20
 - 1.2.3 Bonification de l'appui à la création de centres d'excellence D.24
 - 1.2.4 Accompagnement des PME dans la transformation de l'économie..... D.25
 - 1.2.5 Appui au virage numérique de l'industrie touristique D.28
 - 1.3 Accroître le financement disponible pour les PME D.29
 - 1.3.1 61,5 M\$ pour Teralys Capital D.31
 - 1.3.2 2 M\$ pour la capitalisation du fonds ACET Capital II D.34
 - 1.3.3 Soutien au développement des entreprises d'économie sociale D.35
 - 1.3.4 Appuyer les activités des fonds fiscalisés D.38
- 2. Soutenir l'appropriation et la commercialisation des innovations par les entreprisesD.45**
 - 2.1 Favoriser la réalisation de projets mobilisateurs au Québec..... D.46
 - 2.1.1 Développement de projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle D.47
 - 2.1.2 Lancement d'un appel de projets dans les autres secteurs de pointe D.49
 - 2.2 Refonte du modèle d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec D.50

2.3	Bonification du soutien financier aux créneaux d'excellence en région	D.52
2.4	Appui à la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle à Montréal	D.53
2.5	Appui au projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique de l'Université de Sherbrooke	D.54
3.	Accélérer les investissements des entreprises.....	D.55
3.1	Bonification et prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement visant à appuyer l'acquisition de technologies de pointe	D.56
3.2	Élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement au développement de plateformes numériques	D.58
3.3	Bonification des rabais d'électricité pour les projets majeurs	D.60
3.4	Investissements dans des projets touristiques majeurs	D.63
4.	Poursuivre le déploiement de la Stratégie numérique du Québec.....	D.65
4.1	Les actions réalisées jusqu'à présent.....	D.65
4.2	Des initiatives de 1,9 G\$ pour le virage numérique	D.67
5.	Appuyer les secteurs clés de l'économie	D.71
5.1	Mettre en œuvre une nouvelle politique bioalimentaire.....	D.72
5.2	Stimuler la croissance du secteur des technologies propres	D.74
5.2.1	Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres	D.75
5.2.2	50 M\$ pour soutenir le secteur des technologies propres par le capital de risque	D.76
5.3	Appuyer le virage numérique du secteur de la construction.....	D.78
5.3.1	Appui à la transformation numérique du secteur de la construction.....	D.79
5.3.2	Création d'une grappe dans le secteur de la construction	D.80
5.4	Poursuivre la Stratégie maritime.....	D.81
5.4.1	Instauration du Fonds Bleu.....	D.82
5.4.2	250 M\$ pour appuyer les chantiers maritimes québécois	D.83
5.4.3	Financement du Réseau Québec maritime	D.85
5.4.4	Financement d'études visant le développement de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques.....	D.85

5.5	Soutenir le secteur financier	D.87
5.5.1	Soutien au projet de création d'un pôle en technologies financières de Finance Montréal	D.88
5.5.2	Partage de l'expertise du Tribunal administratif des marchés financiers afin de numériser les tribunaux administratifs québécois	D.89
5.5.3	Modifications apportées à l'application de la taxe compensatoire des institutions financières.....	D.91
5.6	Appuyer le secteur des sciences de la vie	D.93
5.6.1	50 M\$ dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie	D.94
5.6.2	Promouvoir l'accès aux données de recherche	D.95
5.6.3	Appui à des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie	D.98
5.6.4	Bonification du financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé	D.99
5.6.5	Appui à l'Institut de recherches cliniques de Montréal.....	D.100
5.7	Poursuivre la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium	D.101
5.8	Appuyer l'innovation dans le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois.....	D.103
5.8.1	Bonification de l'appui aux distillateurs québécois	D.103
5.8.2	Soutien à l'industrie de l'embouteillage de spiritueux	D.104
5.8.3	Révision de la réglementation relative au secteur du cidre	D.105
6.	Répondre aux défis du marché du travail	D.107
6.1	Des gestes additionnels de 810 M\$ pour répondre aux défis du marché du travail	D.107
7.	Favoriser le développement économique de toutes les régions.....	D.111
7.1	Favoriser la diversification économique en région	D.112
7.1.1	Renouvellement du Fonds d'aide aux initiatives régionales de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D.113
7.1.2	Appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes.....	D.114
7.1.3	Mise en place du Fonds de diversification de la MRC des Appalaches.....	D.115
7.1.4	Soutien aux territoires confrontés à des difficultés économiques	D.115

7.2	Renforcer le secteur forestier québécois	D.117
7.2.1	Bonification des sommes allouées au Programme Innovation Bois	D.118
7.2.2	Soutien à la mise en valeur de la forêt privée	D.119
7.2.3	Lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	D.120
7.2.4	Reboisement additionnel en forêt publique	D.121
7.2.5	Appui au développement de l'industrie par des solutions novatrices	D.122
7.3	Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats	D.123
7.3.1	Protection des espèces menacées.....	D.124
7.3.2	Bonification du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques	D.124
7.3.3	Soutien au développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche	D.125
7.3.4	Développer les infrastructures de la réserve faunique Duchénier.....	D.126
7.3.5	Mise en valeur des espaces verts en zone urbaine	D.126
7.3.6	Mise en place d'une solution d'affaires intégrée pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage	D.127
7.3.7	Plan de développement de la pêche au saumon	D.128
7.3.8	Investissements dans les établissements de la Sépaq	D.129
7.3.9	15 M\$ pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État.....	D.131
7.4	Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région.....	D.131
7.5	Mettre en valeur la filière minière.....	D.133
7.5.1	Prolonger le financement de dix ans du Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier	D.134
7.5.2	Appuyer l'innovation dans le secteur minier québécois	D.135
7.5.3	Favoriser l'exploitation minière en respectant les principes de développement durable.....	D.136
7.5.4	Souscrire une somme de 10 M\$ au fonds social de la Société de développement de la Baie-James	D.139

7.6	Développer le Nord québécois	D.140
7.6.1	Cadre financier du Fonds du Plan Nord	D.142
7.6.2	Investissements additionnels pour le prolongement de la route 138.....	D.144
7.6.3	Développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.....	D.145
7.6.4	Réfection des chemins d'accès multiressources.....	D.147
7.6.5	Nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses résiduelles au Nunavik	D.149
8.	Favoriser l'accès à la culture	D.151
8.1	509 M\$ pour mettre en œuvre la politique culturelle	D.151
9.	Protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique.....	D.153
9.1	Mettre en œuvre des initiatives en faveur de la transition énergétique	D.154
9.1.1	Favoriser l'acquisition de véhicules électriques	D.157
9.1.2	Réaliser des projets pilotes pour tester les véhicules électriques autonomes	D.161
9.1.3	Soutenir l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de GES	D.161
9.1.4	Appuyer la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique	D.162
9.1.5	Valoriser l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle	D.162
9.1.6	15 M\$ pour la mise en œuvre d'un fonds innovant pour la transition énergétique.....	D.163
9.1.7	Filière hydrogène : actions intégrées pour le développement au Québec	D.164
9.1.8	Favoriser la production des biocarburants au Québec	D.166
9.1.9	Encourager la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle.....	D.168
9.1.10	Poursuivre le projet Valorisation Carbone Québec	D.170
9.2	Protéger les écosystèmes et assurer un développement durable des territoires	D.171
9.2.1	Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité	D.173
9.2.2	Soutenir les MRC dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques	D.173

9.2.3	Aider à la réhabilitation de terrains contaminés	D.175
9.2.4	Lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes.....	D.177
9.2.5	Protéger le patrimoine géologique et naturel de l'île d'Anticosti	D.177
9.2.6	Réformer le régime d'autorisation environnementale.....	D.178
9.2.7	Bonifier le financement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	D.179
9.3	Améliorer la gestion de l'eau et atténuer les risques liés aux inondations.....	D.180
9.3.1	Appuyer le déploiement de la prochaine stratégie québécoise de l'eau.....	D.181
9.3.2	Soutenir les partenaires locaux dans la protection et l'utilisation durable des ressources en eau	D.182
9.3.3	Assurer l'exploitation sécuritaire des barrages publics et municipaux	D.183
9.3.4	Mettre en place des outils soutenant la prise de décision lors de sinistres	D.184
9.3.5	Améliorer la préparation du Québec face aux inondations	D.185
10.	Assurer l'équité fiscale	D.191
	Un appui de plus de 38 G\$ à l'économie du Québec	D.193
ANNEXE 1 :	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2018	D.195
ANNEXE 2 :	Suivi des recommandations du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation.....	D.201

1. ACCOMPAGNER LES PME DE TOUTES LES RÉGIONS DANS LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Les PME jouent un rôle de premier plan dans l'économie du Québec. Elles représentent une source importante d'innovation, en plus de soutenir la création d'emplois. Elles contribuent également à dynamiser les différents secteurs économiques de toutes les régions du Québec.

Ainsi, afin de stimuler le développement et la croissance des PME, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit plusieurs initiatives, notamment :

- la réduction de leur fardeau fiscal;
- des mesures d'appui pour stimuler leur croissance;
- des mesures pour accroître le financement disponible.

Au total, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit plus de 2,3 milliards de dollars d'ici 2022-2023 pour soutenir les PME de toutes les régions du Québec.

TABLEAU D.1

Impact financier des mesures pour accompagner les PME de toutes les régions dans la transformation de l'économie québécoise (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduire le fardeau fiscal des PME	—	-228,9	-337,9	-438,7	-549,3	-614,0	-2 168,8
Stimuler la croissance des PME québécoises	-36,4	-7,2	-7,2	-6,2	-4,6	-4,6	-66,2
Accroître le financement disponible pour les PME	—	-23,1	-26,4	-27,2	-5,8	—	-82,5
TOTAL	-36,4	-259,2	-371,5	-472,1	-559,7	-618,6	-2 317,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

1.1 Réduire le fardeau fiscal des PME

Avec le Plan économique du Québec, le gouvernement agit dans le but de favoriser la croissance des PME québécoises, qui sont un des principaux moteurs de l'activité économique.

Le gouvernement a mis en place des initiatives leur permettant d'améliorer leur compétitivité et de croître, notamment une importante réduction de leur fardeau fiscal.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit de nouvelles initiatives permettant une réduction supplémentaire du fardeau fiscal des PME de près de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, soit :

- une diminution de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) de 1,2 milliard de dollars;
- une réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction, représentant un allègement de près de 1 milliard de dollars.

Ces gestes permettront notamment d'atténuer l'impact de la hausse du salaire minimum et de la hausse des charges sur la masse salariale découlant de la bonification du Régime de rentes du Québec.

TABLEAU D.2

Impact financier de la réduction du fardeau fiscal des PME (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé	—	-154,9	-197,9	-228,6	-280,8	-339,5	-1 201,7
Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction	—	-74,0	-140,0	-210,1	-268,5	-274,5	-967,1
TOTAL	—	-228,9	-337,9	-438,7	-549,3	-614,0	-2 168,8

❑ Une réduction du fardeau fiscal des PME de plus de 900 M\$ par année

S'ajoutant aux autres initiatives annoncées par le gouvernement depuis la publication du budget 2014-2015, les mesures de réduction du fardeau fiscal du Plan économique du Québec de mars 2018 permettront aux PME de bénéficier d'un allègement fiscal totalisant plus de 900 millions de dollars par année à terme.

— De ce montant, 614 millions de dollars découlent des initiatives annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

TABLEAU D.3

Mesures de réduction du fardeau fiscal des PME du Plan économique du Québec (en millions de dollars)

	Annuel à terme
Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018	
– Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé	340
– Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction	275
Sous-total	614
Mesures annoncées avant le Plan économique du Québec de mars 2018	292
TOTAL	906

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.1.1 Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une réduction graduelle du taux de la cotisation au FSS à compter du jour suivant le discours sur le budget 2018-2019, et ce, pour toutes les PME québécoises.

Ainsi, le taux de la cotisation au FSS applicable aux entreprises dont la masse salariale est de 1 million de dollars ou moins diminuera graduellement pour atteindre à compter du 1^{er} janvier 2022 :

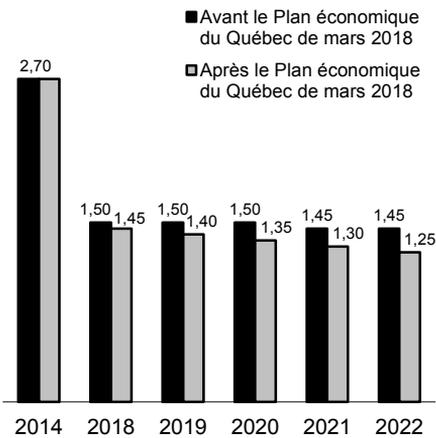
- 1,25 % pour les secteurs primaire et manufacturier, soit une réduction de près de 55 % par rapport au taux en vigueur avant juin 2014;
- 1,65 % pour les secteurs des services et de la construction, soit une réduction de près de 40 % par rapport au taux en vigueur avant juin 2014.

De plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une hausse de 2 millions de dollars du seuil de la masse salariale donnant droit au taux réduit de la cotisation au FSS pour les PME, lequel passera graduellement de 5 millions de dollars actuellement à 7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2022.

- Le seuil sera ensuite ajusté annuellement, à compter de 2023, selon la croissance des salaires.

GRAPHIQUE D.1

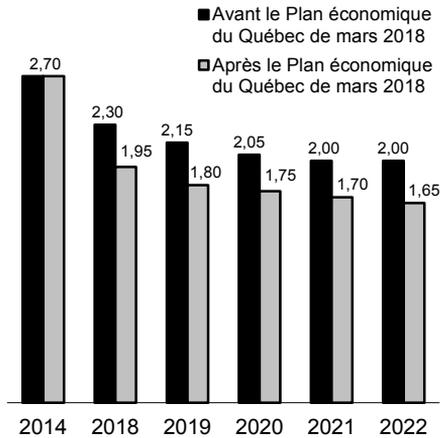
Taux inférieur⁽¹⁾ de la cotisation au FSS des PME des secteurs primaire et manufacturier (en pourcentage)



(1) Le taux inférieur est applicable aux PME dont la masse salariale totale est inférieure ou égale à 1 M\$. Le taux augmente linéairement jusqu'à 4,26 % pour une masse salariale totale entre 1 M\$ et le seuil en vigueur, soit actuellement 5 M\$.

GRAPHIQUE D.2

Taux inférieur⁽¹⁾ de la cotisation au FSS des PME des secteurs des services et de la construction (en pourcentage)



(1) Le taux inférieur est applicable aux PME dont la masse salariale totale est inférieure ou égale à 1 M\$. Le taux augmente linéairement jusqu'à 4,26 % pour une masse salariale totale entre 1 M\$ et le seuil en vigueur, soit actuellement 5 M\$.

❑ Une première hausse du seuil de la masse salariale donnant droit au taux réduit de la cotisation au FSS

Le seuil de la masse salariale de 5 millions de dollars permettant aux entreprises de bénéficier du taux réduit de la cotisation au FSS est demeuré au même niveau depuis sa mise en place en 1999.

Ce premier rehaussement du seuil permettra notamment :

- de diminuer davantage le taux de la cotisation au FSS pour les 17 000 PME dont la masse salariale est supérieure à 1 million de dollars et inférieure à 5 millions de dollars;
- d'élargir l'accès au taux réduit de cotisation à 6 000 PME dont la masse salariale se situe entre le seuil actuel de 5 millions de dollars et le nouveau seuil de 7 millions de dollars.

TABLEAU D.4

Évolution des paramètres de la cotisation au FSS pour les PME

	Avant juin 2014	2018	2019	2020	2021	2022
Taux des secteurs primaire et manufacturier	2,70 %	1,45 %	1,40 %	1,35 %	1,30 %	1,25 %
Taux des secteurs des services et de la construction	2,70 %	1,95 %	1,80 %	1,75 %	1,70 %	1,65 %
Seuil de la masse salariale donnant droit au taux réduit	5,0 M\$	5,0 M\$	5,5 M\$	6,0 M\$	6,5 M\$	7,0 M\$

Note : Taux en vigueur le jour suivant le discours sur le budget 2018-2019 pour l'année 2018 et au 1^{er} janvier pour les années suivantes. Le taux augmente linéairement jusqu'à 4,26 %, pour une masse salariale totale entre 1 M\$ et le seuil en vigueur.

❑ Une réduction du fardeau fiscal de près de 340 M\$ annuellement pour les PME

L'ensemble des 245 000 PME du Québec bénéficieront d'un allègement fiscal qui atteindra près de 340 millions de dollars par année à terme, pour un total de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans.

- Les PME pourront consacrer ces liquidités supplémentaires à leur expansion, notamment en finançant de nouveaux investissements et en embauchant des travailleurs additionnels.

TABLEAU D.5

Impact financier de la diminution de la cotisation au Fonds des services de santé (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé	—	-154,9	-197,9	-228,6	-280,8	-339,5	-1 201,7

Une réduction importante de la taxe sur la masse salariale pour toutes les PME du Québec

La cotisation au Fonds des services de santé (FSS) représente une charge fixe que doivent supporter les PME, ce qui peut représenter un frein à la création d'emplois.

Afin de favoriser l'embauche de travailleurs et d'améliorer la compétitivité des entreprises du Québec, le gouvernement a posé des gestes importants depuis juin 2014 pour réduire la cotisation des PME au FSS, notamment :

- la réduction de 2,7 % à 1,6 % du taux de la cotisation au FSS pour les PME des secteurs primaire et manufacturier depuis le 1^{er} janvier 2015;
- la réduction graduelle sur trois ans de 2,7 % à 2,25 % du taux de la cotisation au FSS pour les PME des secteurs des services et de la construction depuis le 1^{er} janvier 2017;
- la réduction additionnelle sur cinq ans du taux de la cotisation au FSS pour toutes les PME depuis le 1^{er} janvier 2017, soit à :
 - 1,45 % pour les secteurs primaire et manufacturier,
 - 2,0 % pour les secteurs des services et de la construction.

Avec le Plan économique du Québec de mars 2018, la réduction additionnelle du taux de la cotisation au FSS à 1,25 % pour les secteurs primaire et manufacturier et à 1,65 % pour les secteurs des services et de la construction permettra aux PME québécoises de bénéficier d'un allègement fiscal additionnel considérable.

À titre illustratif, par rapport à la situation qui prévalait avant le budget 2014-2015 :

- une PME manufacturière ayant une masse salariale de 1 million de dollars verra sa cotisation au FSS diminuer de 14 500 \$ par année à terme (-54 %), tandis que pour une PME ayant une masse salariale de 5 millions de dollars, la diminution sera de 50 000 \$ (-23 %);
- une PME du secteur des services et de la construction ayant une masse salariale de 1 million de dollars verra sa cotisation au FSS diminuer de 10 500 \$ par année à terme (-39 %), tandis que pour une PME ayant une masse salariale de 5 millions de dollars, la diminution sera de 43 500 \$ (-20 %).

Illustration de l'effet de la réduction du taux de la cotisation au FSS des PME de tous les secteurs

Masse salariale	Budget 2014-2015	Primaire et manufacturier à compter du 1 ^{er} janv. 2022		Services et construction à compter du 1 ^{er} janv. 2022	
	Taux (%)	Taux (%)	Gain (\$)	Taux (%)	Gain (\$)
1 M\$	2,70	1,25	14 500	1,65	10 500
2 M\$	3,09	1,75	26 800	2,09	20 000
3 M\$	3,48	2,25	36 900	2,52	28 800
4 M\$	3,87	2,76	44 400	2,96	36 400
5 M\$	4,26	3,26	50 000	3,39	43 500
6 M\$	4,26	3,76	30 000	3,83	25 800
7 M\$	4,26	4,26	—	4,26	—

1.1.2 Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a réduit de 8 % à 4 % le taux d'imposition des PME du secteur manufacturier depuis le 1^{er} avril 2015 et des PME du secteur primaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

Afin de faire bénéficier l'ensemble des PME québécoises d'une réduction de leur taux d'imposition, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction, et ce, à compter du jour suivant le discours sur le budget 2018-2019.

— Le taux sera réduit de 1 point de pourcentage par année pour atteindre 4 % au 1^{er} janvier 2021¹.

Cette initiative permettra aux PME des secteurs des services et de la construction de bénéficier du même taux d'imposition que celles des secteurs primaire et manufacturier sur leurs premiers 500 000 \$ de revenu imposable.

TABLEAU D.6

Évolution du taux d'imposition sur le revenu des PME

	Avant juin 2014	2018	2019	2020	2021
Secteurs primaire et manufacturier	8,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Secteurs des services et de la construction ⁽¹⁾	8,0 %	7,0 %	6,0 %	5,0 %	4,0 %

(1) Taux en vigueur le jour suivant le discours sur le budget 2018-2019 pour l'année 2018 et au 1^{er} janvier pour les années suivantes.

¹ L'imposition des dividendes sera ajustée conformément à la baisse du taux d'imposition des petites entreprises afin de préserver l'intégration des régimes d'imposition des particuliers et des sociétés.

Un régime fiscal compétitif pour les PME du Québec

Les mesures de réduction de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) et du taux d'imposition des PME annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec permettront de diminuer significativement le fardeau fiscal des PME du Québec.

À titre d'exemple, en 2022, une PME ayant un revenu imposable de 500 000 \$ et une masse salariale de 1 million de dollars verra son fardeau fiscal diminuer par rapport à la situation qui prévalait avant le budget 2014-2015 :

- de 34 500 \$ (-51 %) si elle est du secteur primaire ou manufacturier;
- de 30 500 \$ (-46 %) si elle est du secteur des services ou de la construction.

Illustration de l'impact des mesures de réduction du fardeau fiscal des PME du Plan économique du Québec

(en dollars, sauf indication contraire)

	Avant le budget 2014-2015	Au 1 ^{er} janvier 2022	
		Primaire et manufacturier	Services et construction
Impôt sur le revenu			
Revenu imposable ⁽¹⁾	500 000	500 000	500 000
Taux d'imposition	8,0 %	4,0 %	4,0 %
<i>Impôt sur le revenu à payer</i>	<i>40 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
Cotisation au FSS			
Masse salariale de l'entreprise	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Taux de cotisation au FSS	2,70 %	1,25 %	1,65 %
<i>Cotisation au FSS à payer</i>	<i>27 000</i>	<i>12 500</i>	<i>16 500</i>
FARDEAU FISCAL TOTAL	67 000	32 500	36 500
Écart	—	-34 500	-30 500
Écart (en pourcentage)	—	-51 %	-46 %

(1) L'effet de la déductibilité de la cotisation au FSS est exclu du calcul du revenu imposable.

□ Une baisse de fardeau fiscal de 275 M\$ par an pour les PME

Avec la réduction de moitié du taux d'imposition, soit de 8 % à 4 %, 30 000 PME des secteurs des services et de la construction bénéficieront d'une réduction de leur fardeau fiscal. Cette réduction représentera près de 275 millions de dollars par an à compter de 2022-2023, soit près de 1 milliard de dollars sur cinq ans.

— La baisse de fardeau fiscal pourra atteindre jusqu'à 20 000 \$ par PME annuellement.

TABLEAU D.7

Impact financier de la réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction	—	-74,0	-140,0	-210,1	-268,5	-274,5	-967,1

Réduction du fardeau fiscal pour les PME manufacturières

Depuis 2014, des gestes importants ont été posés afin de réduire le fardeau fiscal des PME du Québec de tous les secteurs d'activité, notamment celles du secteur manufacturier.

À titre illustratif, par rapport à la situation qui prévalait avant le budget 2014-2015 :

- une boulangerie dont le revenu imposable est de 125 000 \$ et la masse salariale de 200 000 \$ verra son fardeau fiscal diminuer de 7 900 \$ par année à terme;
- une PME qui effectue des impressions 3D dont le revenu imposable est de 250 000 \$ et la masse salariale de 150 000 \$ verra son fardeau fiscal diminuer de 12 175 \$ par année à terme;
- une entreprise de fabrication de meubles dont le revenu imposable est de 500 000 \$ et la masse salariale de 1 million de dollars verra son fardeau fiscal diminuer de 34 500 \$ par année à terme.

Illustration de l'impact des mesures de réduction du fardeau fiscal des PME manufacturières du Plan économique du Québec

(en dollars, sauf indication contraire)

	Boulangerie		Impression 3D		Fabricant de meubles	
	2014	2022	2014	2022	2014	2022
Impôt sur le revenu						
Revenu imposable ⁽¹⁾	125 000	125 000	250 000	250 000	500 000	500 000
Taux d'imposition	8,0 %	4,0 %	8,0 %	4,0 %	8,0 %	4,0 %
<i>Impôt sur le revenu à payer</i>	<i>10 000</i>	<i>5 000</i>	<i>20 000</i>	<i>10 000</i>	<i>40 000</i>	<i>20 000</i>
Cotisation au FSS						
Masse salariale de l'entreprise	200 000	200 000	150 000	150 000	1 000 000	1 000 000
Taux de cotisation au FSS	2,70 %	1,25 %	2,70 %	1,25 %	2,70 %	1,25 %
<i>Cotisation au FSS à payer</i>	<i>5 400</i>	<i>2 500</i>	<i>4 050</i>	<i>1 875</i>	<i>27 000</i>	<i>12 500</i>
FARDEAU FISCAL TOTAL	15 400	7 500	24 050	11 875	67 000	32 500
Écart	—	-7 900	—	-12 175	—	-34 500

(1) L'effet de la déductibilité de la cotisation au FSS est exclu du calcul du revenu imposable.

1.2 Stimuler la croissance des PME québécoises

Les PME disposent généralement de ressources plus limitées que les grandes entreprises. Cela peut constituer un frein à la réalisation de projets d'investissement qui seraient bénéfiques pour leur croissance, par exemple, des projets d'innovation ou de commercialisation visant les marchés extérieurs.

Afin de soutenir les PME, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 66,2 millions de dollars d'ici 2022-2023 pour des initiatives visant à stimuler leur croissance, soit :

- la création du Réseau200, qui réunira des entrepreneurs et des pairs du monde des affaires;
- l'appui aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises du Québec;
- la bonification de l'appui à la création de centres d'excellence dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) et du numérique;
- l'accompagnement des PME dans la transformation de l'économie;
- l'appui au virage numérique de l'industrie touristique.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures pour stimuler la croissance des PME québécoises (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Création du Réseau200 ⁽²⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Appui aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises du Québec ⁽²⁾	-23,0	-2,4	-2,4	-2,4	-2,6	-2,6	-35,4
Bonification de l'appui à la création de centres d'excellence ⁽²⁾	—	-0,8	-0,8	-0,8	—	—	-2,4
Accompagnement des PME dans la transformation de l'économie	-3,4	—	—	—	—	—	-3,4
Appui au virage numérique de l'industrie touristique ⁽²⁾	-10,0	-2,0	-2,0	-1,0	—	—	-15,0
TOTAL	-36,4	-7,2	-7,2	-6,2	-4,6	-4,6	-66,2

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

1.2.1 Création du Réseau200

Dans la foulée des recommandations du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, formé à l'automne 2016, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 10 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la création du Réseau200.

Le Réseau200 réunira des entrepreneurs dont les entreprises se situent au même stade de développement. Ces entrepreneurs seront accompagnés par des pairs du monde des affaires ayant vécu des défis similaires liés à l'internationalisation de leur marché.

Le Réseau200 rassemblera des PME ayant atteint le seuil de rentabilité et qui :

- sont en activité depuis au moins deux ans;
- ont des revenus annuels supérieurs à 5 millions de dollars;
- visent à étendre la commercialisation de leurs biens et services à l'extérieur du Québec.

La mise en œuvre du Réseau200 repose principalement sur la contribution des entreprises participantes. Le réseau bénéficiera notamment de la collaboration d'investisseurs institutionnels, tel Investissement Québec, de différents organismes du monde des affaires et de grandes entreprises québécoises.

Des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation afin de soutenir la création et les activités du Réseau200. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Les travaux du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation

Le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, formé à l'automne 2016, rassemble 31 leaders socioéconomiques du Québec sous la présidence de madame Monique F. Leroux.

Le Conseil avait pour mandat de faire des recommandations au gouvernement afin de stimuler l'investissement privé, d'accroître l'innovation, de renforcer la compétitivité du Québec et d'intensifier l'internationalisation des entreprises québécoises.

Le Conseil a remis deux rapports au gouvernement du Québec :

- le 25 septembre 2017, le Conseil remettait un rapport comportant douze recommandations principales, quatre accélérateurs de succès, un plaidoyer pour l'éducation et une prise de position sur la modernisation de l'État. Les recommandations principales sont regroupées autour de quatre grands thèmes : développer le talent et les compétences des Québécois, stimuler la naissance et la croissance des entreprises, miser sur les forces du Québec et bâtir sur des fondations modernes et solides;
- le 15 février 2018, le Conseil a remis un document final de suivi dans lequel il propose au gouvernement des projets plus concrets à mettre en œuvre pour donner suite aux recommandations principales rendues publiques en septembre 2017.

Des gestes posés dans le cadre du Plan économique de mars 2018

Le Plan économique de mars 2018 prévoit de nouveaux investissements qui appuient les recommandations proposées par le Conseil. Ces nouveaux investissements visent notamment à soutenir :

- le secteur de l'éducation afin de favoriser la réussite éducative;
- la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 qui sera présentée au cours des prochaines semaines;
- la poursuite du déploiement de la Stratégie numérique;
- la mise en valeur des ressources naturelles du Québec, notamment dans le secteur forestier et le secteur minier;
- l'appropriation et la commercialisation des innovations par les entreprises;
- la croissance des PME;
- le renforcement du leadership du Québec dans des domaines porteurs tels que l'intelligence artificielle;
- la transition énergétique, notamment pour favoriser l'acquisition de véhicules électriques.

L'annexe 2 donne davantage de détails sur les gestes annoncés en lien avec les recommandations du Conseil.

1.2.2 Appui aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises du Québec

Les accélérateurs et les incubateurs jouent un rôle important dans l'évolution de nombreux projets d'entrepreneurs. En mettant à la disposition des entreprises en démarrage divers services d'accélération, de développement et de financement, les accélérateurs et les incubateurs permettent aux entrepreneurs de démarrer leurs projets d'affaires dans les meilleures conditions.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 35,4 millions de dollars pour soutenir des initiatives en appui à des accélérateurs et à des incubateurs d'entreprises du Québec, soit :

- 2,4 millions de dollars pour l'échange de *startups* numériques entre le Québec et la France;
- 15 millions de dollars pour Inno-centre, un accélérateur d'entreprises innovantes;
- 8 millions de dollars pour le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec;
- 10 millions de dollars pour des programmes d'accompagnement d'entreprises à HEC Montréal.

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures d'appui aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises du Québec (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Échange de <i>startups</i> numériques Québec-France ⁽²⁾	—	-0,4	-0,4	-0,4	-0,6	-0,6	-2,4
Inno-centre	-15,0	—	—	—	—	—	-15,0
Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec	-8,0	—	—	—	—	—	-8,0
Programmes d'accompagnement d'entreprises à HEC Montréal ⁽²⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	-23,0	-2,4	-2,4	-2,4	-2,6	-2,6	-35,4

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

❑ Échange de *startups* numériques Québec-France

Afin de dynamiser les relations d'affaires en matière de technologies numériques entre le Québec et la France, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 2,4 millions de dollars pour la mise en place d'un programme visant à favoriser l'échange de *startups* spécialisées dans ce domaine entre le Québec et la France.

Les échanges de *startups* permettent notamment aux jeunes entrepreneurs de relever des défis associés à l'accès au financement et à la commercialisation de leurs produits et services à l'étranger.

Ce programme permettra d'appuyer l'accueil de *startups* autant au Québec qu'en France pour qu'elles bénéficient des services et des avantages suivants :

- un accompagnement personnalisé, des formations et du mentorat;
- un accès facilité à du financement;
- la découverte de nouveaux marchés et la détermination de partenaires potentiels.

Pour permettre le financement de cette mesure, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

❑ Inno-centre

Inno-centre est un accélérateur qui appuie le développement et la croissance d'entreprises innovantes depuis près de 30 ans. Plus particulièrement, Inno-centre appuie les entreprises visant le financement de leur croissance par le capital d'investissement.

Afin de l'appuyer dans son mandat, une contribution de 4 millions de dollars à Inno-centre a été annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017. Cette somme a permis de :

- lancer une nouvelle initiative d'accélération de PME innovantes en croissance;
- confirmer les besoins des PME innovantes pour des services-conseils spécialisés ainsi que leur intérêt pour le financement par le capital d'investissement.

Afin de lui permettre de bonifier son offre de services, notamment en augmentant la prestation de services-conseils, et de déployer de nouvelles cohortes d'entreprises en démarrage, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un appui additionnel de 15 millions de dollars à Inno-centre.

❑ **Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec**

Le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec est le premier regroupement à l'échelle québécoise d'accélérateurs et d'incubateurs d'entreprises technologiques et innovantes.

Il compte notamment parmi ses membres les organismes District 3, de l'Université Concordia, le Centech, affilié à l'École de technologie supérieure, Innocité, relié au fonds d'investissement Capital Intelligent, FounderFuel, affilié à l'équipe de Real Ventures, Espace inc., basé à Sherbrooke, Le Camp, situé à Québec, et La Piscine, consacrée aux industries culturelles et créatives.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 8 millions de dollars au Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec afin de bonifier les services offerts par ses membres aux entreprises étant au stade du démarrage.

Cet appui vise à ce que davantage d'interventions-conseils soient offertes par les accélérateurs et les incubateurs du Québec aux entreprises technologiques, notamment celles situées en région. Par ce soutien, les entreprises seront mieux préparées pour attirer des investissements pour financer leur croissance.

Cet appui permettra également le renforcement de la coopération technique et financière entre les incubateurs, les accélérateurs, les fonds d'investissement et les regroupements de recherche et d'innovation actifs au Québec.

Le Campus des technologies de la santé

Le financement des technologies médicales est l'une des priorités de la Stratégie québécoise des sciences de la vie. Le Campus des technologies de la santé (CTS Santé), un accélérateur du secteur des technologies médicales, joue un rôle important pour rassembler les investisseurs intéressés à soutenir ce secteur d'activité.

L'objectif du CTS Santé est d'offrir aux entreprises en démarrage un encadrement structuré qui leur permet de se concentrer sur le développement de leur technologie, d'atteindre une dynamique de marché et d'avoir la visibilité internationale dont elles ont besoin pour démarrer et se développer.

En plus des services d'accompagnement, le CTS Santé propose, en collaboration avec des partenaires, un soutien financier sous forme de prêt convertible. Au cours des trois prochaines années, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) réservera une enveloppe de 2 millions de dollars pour financer, sous certaines conditions, des entreprises du CTS Santé sélectionnées sous certaines conditions. Ces entreprises devront notamment être soutenues par d'autres partenaires financiers pour un montant au moins équivalent au montant du prêt octroyé par CRCD.

Par l'entremise du Mouvement des accélérateurs en innovation du Québec, 400 000 \$ seront rendus disponibles pour soutenir les activités d'accompagnement des entreprises du CTS Santé.

❑ Des programmes d'accompagnement d'entreprises à HEC Montréal

HEC Montréal est l'un des partenaires fondateurs de l'Institut de valorisation des données (IVADO) qui regroupe des professionnels de l'industrie et des chercheurs universitaires afin de développer une expertise de pointe, notamment dans les domaines de la science des données et de l'intelligence artificielle.

HEC Montréal fait aussi partie des partenaires universitaires de la supergrappe SCALE.AI portant sur les chaînes d'approvisionnement propulsées par l'intelligence artificielle. HEC Montréal collaborera avec la supergrappe en offrant son expertise en formation, en commercialisation et en développement des affaires.

Afin de bonifier son offre dans ce domaine, HEC Montréal participe à deux initiatives, soit le Creative Destruction Lab (CDL) de Montréal et l'accélérateur NextAI.

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement accorde une aide de 10 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer la mise en place de ces initiatives.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

■ Creative Destruction Lab de Montréal

Le CDL est un programme d'accompagnement destiné à des entreprises à vocation scientifique à fort potentiel de croissance. Le programme s'appuie sur un processus de mentorat dans le but de maximiser la création de valeur nette des entreprises participantes. Le CDL est particulièrement adapté aux entreprises en phase de démarrage associées à des laboratoires universitaires.

Le CDL de Montréal vise à aider les *startups* technologiques spécialisées en intelligence artificielle. Grâce à ce programme, d'une durée de neuf mois, un total de neuf cohortes d'environ 25 entreprises en démarrage seront accompagnées au cours des trois prochaines années.

■ Lancement de NextAI à HEC Montréal

NEXT Canada est un organisme national sans but lucratif se consacrant au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat au Canada. NEXT Canada lancera à HEC Montréal le programme NextAI, qui contribuera à créer un écosystème d'intelligence artificielle de calibre mondial en offrant aux entrepreneurs du financement, du soutien et du mentorat.

NextAI est un programme offrant 225 heures de formation sur une période de huit mois. Il est ouvert aux étudiants, aux professionnels et aux entrepreneurs, tant canadiens qu'internationaux, souhaitant développer et concrétiser des idées reposant sur l'intelligence artificielle.

La formation sera composée d'ateliers d'essais industriels et d'ateliers sur les compétences indispensables en affaires. Au cours des trois prochaines années, six cohortes d'environ 50 entreprises participeront au programme.

1.2.3 Bonification de l'appui à la création de centres d'excellence

Dans le cadre du Plan d'action en économie numérique, lancé en 2016, le gouvernement s'est notamment engagé à appuyer la création de centres d'excellence dans des domaines prometteurs, tels que les technologies financières, l'intelligence artificielle, le transport intelligent ainsi que le commerce et les services aux consommateurs.

Un appel de projets a été lancé à l'été 2017 et un grand nombre de projets de qualité ont été proposés.

Compte tenu du succès de l'appel de projets, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification de 2,4 millions de dollars sur trois ans pour l'appui à la création de centres d'excellence au Québec.

Cette mesure favorisera le développement de domaines prometteurs associés au secteur des technologies de l'information et de la communication de manière à faciliter la création et la commercialisation de solutions d'affaires numériques et à accélérer le développement de PME dans ces domaines.

À cette fin, des crédits supplémentaires seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.2.4 Accompagnement des PME dans la transformation de l'économie

L'accompagnement entrepreneurial améliore les probabilités de succès des entrepreneurs à toutes les étapes de réalisation de leur projet de croissance. Cet accompagnement, qui contribue à la réussite en affaires des PME, peut prendre différentes formes telles que l'échange d'informations, les services-conseils, le mentorat et la formation.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 3,4 millions de dollars pour soutenir des mesures d'accompagnement des PME dans la réalisation de leurs projets de croissance, soit :

- 2 millions de dollars au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation de réseaux sur les meilleures pratiques d'affaires;
- 0,7 million de dollars à Manufacturiers et Exportateurs du Québec pour l'accompagnement d'entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec dans leurs projets de croissance;
- 0,7 million de dollars à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour soutenir ses programmes d'accompagnement spécialisés destinés aux entrepreneurs.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures d'accompagnement des PME dans la transformation de l'économie (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mouvement québécois de la qualité	-2,0	—	—	—	—	—	-2,0
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	-0,7	—	—	—	—	—	-0,7
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	-0,7	—	—	—	—	—	-0,7
TOTAL	-3,4	—	—	—	—	—	-3,4

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

❑ **Mouvement québécois de la qualité**

Le Mouvement québécois de la qualité est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'aider les entreprises à explorer, à partager et à implanter les meilleures pratiques d'affaires afin qu'elles deviennent plus performantes sur la scène internationale dans leurs secteurs d'activité respectifs.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 2 millions de dollars pour soutenir le Mouvement québécois de la qualité afin qu'il organise des réseaux sur les meilleures pratiques d'affaires dans toutes les régions du Québec.

Cet appui permettra de soutenir des réseaux de huit à dix entreprises qui seront accompagnées dans l'implantation de meilleures pratiques d'affaires. Environ 200 entreprises devraient participer à ces réseaux afin de devenir plus performantes et d'adopter des pratiques de gestion innovantes.

❑ **Manufacturiers et Exportateurs du Québec**

Dans bien des cas, les PME manufacturières ne disposent pas des ressources nécessaires pour bien évaluer les possibilités offertes par les services et les aides disponibles par l'entremise des programmes gouvernementaux.

Afin de mieux les appuyer dans leurs démarches, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 0,7 million de dollars pour soutenir Manufacturiers et Exportateurs du Québec dans la mise en place d'une offre d'accompagnement visant à ce que les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec aient un meilleur accès aux différents programmes d'aides gouvernementales favorisant leur croissance.

L'offre d'accompagnement visera des entreprises ayant des projets susceptibles d'augmenter leur productivité et leur compétitivité ainsi que d'accélérer leur transformation numérique. À la suite d'une analyse des besoins, l'équipe en place sera en mesure de fournir rapidement les informations relatives aux programmes d'aides gouvernementales les mieux adaptés à chaque entreprise.

Pour s'assurer de faire connaître ses services et de bénéficier de l'expertise de chacun de ses partenaires, Manufacturiers et Exportateurs du Québec travaillera en collaboration avec Entreprises Québec, les acteurs locaux et régionaux ainsi que les ministères et organismes de développement économique de toutes les régions du Québec.

❑ **Chambre de commerce et d'industrie de Québec**

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec est un regroupement de gens d'affaires de la grande région de Québec provenant de tous les secteurs de l'économie. Elle offre notamment à ses membres des services de développement des compétences, de développement des affaires, de reconnaissance entrepreneuriale et de réseautage.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 0,7 million de dollars pour soutenir différentes initiatives de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

Cette somme permettra le financement des programmes d'accompagnement suivants :

- l'Institut du mentorat entrepreneurial (IME Québec), qui s'adresse à des entrepreneurs à la tête de PME à fort potentiel de croissance et les soutient dans leurs processus d'innovation et d'internationalisation;
- TRIADE, qui aide les entreprises à atteindre leurs objectifs de financement pour leurs projets d'expansion, au Québec ou à l'étranger;
- Écosystème RH, qui accompagne les entreprises désirant améliorer leur gestion en ressources humaines.

Cette contribution permettra également d'appuyer la Chambre de commerce et d'industrie de Québec afin qu'elle mette en place deux nouveaux programmes d'accompagnement des PME, soit :

- le Conseil consultatif, qui permettra aux PME en croissance d'intégrer une entité informelle composée d'experts externes;
- la Connexion numérique, qui visera l'accélération de la transformation numérique des PME.

1.2.5 Appui au virage numérique de l'industrie touristique

Au cours des dernières années, les technologies numériques ont révolutionné le processus lié à la préparation d'un voyage personnel ou d'affaires. La façon de s'informer, de comparer et d'effectuer des réservations est grandement facilitée, ce qui augmente la concurrence. De plus, l'information numérique permet de partager ses expériences et de connaître le point de vue d'autres touristes.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 15 millions de dollars pour favoriser l'adoption, l'intégration et l'appropriation des technologies numériques par les entreprises touristiques québécoises, particulièrement les PME. Plus précisément, ces sommes serviront à :

- déployer une stratégie de communication, de concert avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec², visant à informer et à sensibiliser les entrepreneurs relativement aux gains potentiels associés aux technologies numériques;
- offrir un accompagnement spécialisé à ces entreprises pour qu'elles puissent entreprendre un virage numérique réussi, notamment par la réalisation d'un diagnostic de la capacité numérique et par la formulation d'un plan stratégique en technologies numériques arrimé à la stratégie d'affaires de l'entreprise;
- soutenir financièrement les entreprises qui souhaiteront concrétiser leurs projets d'investissement issus d'un diagnostic et d'un plan d'affaires;
- faire évoluer l'écosystème numérique de la destination, notamment par la mise à jour du site Internet touristique officiel du gouvernement du Québec, QuebecOriginal.com.

Les sommes accordées permettront d'encourager la transformation numérique et la révision du modèle d'affaires de près de 300 PME sur une période de quatre ans.

- Les entreprises québécoises seront en mesure, d'une part, de mieux répondre aux attentes et aux demandes des consommateurs et, d'autre part, d'assurer leur compétitivité et leur rentabilité à l'intérieur de l'environnement hautement concurrentiel dans lequel elles évoluent.

De même, les initiatives proposées contribueront à l'atteinte des cibles fixées par la Stratégie numérique du Québec, principalement la cible visant à ce que l'ensemble des entreprises québécoises rehaussent leur intensité numérique de 50 % d'ici cinq ans.

À cette fin, des crédits additionnels seront accordés au ministère du Tourisme.

² Créée officiellement en janvier 2016, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec a notamment pour mission de soutenir le développement de l'offre et la mise en marché touristique du Québec ainsi que d'y participer en favorisant la mise en commun de l'expertise du milieu et l'émergence d'idées novatrices.

1.3 Accroître le financement disponible pour les PME

L'accès au financement est essentiel pour assurer le démarrage et la croissance des PME québécoises. Il représente un facteur déterminant pour favoriser la création d'emplois, le développement économique régional et l'innovation.

En plus du financement qui leur est accordé, les entreprises technologiques ont souvent avantage à être accompagnées par des experts techniques et financiers pour améliorer leurs perspectives de croissance. Dans ce contexte, le gouvernement annonce des sommes additionnelles destinées à des fonds d'investissement spécialisés qui seront financés en collaboration avec d'autres investisseurs.

De plus, le gouvernement renouvelle son appui aux fonds fiscalisés et à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale afin qu'ils puissent poursuivre la mise en œuvre de leur stratégie d'investissement, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- 61,5 millions de dollars pour Teralys Capital;
- 2 millions de dollars pour la capitalisation du fonds ACET Capital II;
- un soutien pour le développement des entreprises d'économie sociale, notamment par un renouvellement de l'appui à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale;
- un appui aux activités des fonds fiscalisés.

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures pour accroître le financement disponible pour les PME

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
61,5 M\$ pour Teralys Capital ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
2 M\$ pour la capitalisation du fonds ACET Capital II ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Soutien au développement des entreprises d'économie sociale ⁽²⁾	—	-2,5	-0,3	—	—	—	-2,8
Appui aux activités des fonds fiscalisés	—	-20,6	-26,1	-27,2	-5,8	—	-79,7
TOTAL	—	-23,1	-26,4	-27,2	-5,8	—	-82,5

(1) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

Le capital d'investissement au Québec – Évolution récente et nouveaux défis

Depuis le *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* (rapport Brunet) en 2003, le gouvernement a amorcé un virage important visant le développement d'une industrie privée et performante en capital d'investissement.

Afin de faire le point sur la situation du Québec en matière de capital d'investissement, le gouvernement a mandaté la firme KPMG pour la réalisation d'une étude, portant sur la période de 2004 à 2017, qui vise à dresser un portrait de la chaîne de financement en capital d'investissement au Québec, à en établir les principaux constats et à formuler des recommandations.

Une étude qui confirme l'amélioration de l'industrie depuis 2004

En résumé, les auteurs de l'étude observent que l'industrie s'est améliorée à plusieurs niveaux depuis 2004, notamment grâce à :

- l'augmentation de la taille des fonds;
- la spécialisation des gestionnaires;
- l'amélioration des rendements;
- l'augmentation de la présence d'investisseurs privés et étrangers au Québec.

Or, même si la chaîne de financement a pris de la maturité, certains stades de développement des entreprises et certains secteurs d'activité ne sont pas adéquatement couverts par les fonds privés.

Les actions du Plan économique du Québec de mars 2018

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit plusieurs initiatives permettant de donner suite aux recommandations de l'étude, notamment de :

- maximiser la part du Québec dans l'Initiative de catalyse du capital de risque du gouvernement fédéral, grâce à un appui à la candidature du fonds de fonds Teralys Capital dans le cadre de ce concours;
- porter une attention particulière aux secteurs démontrant des besoins particuliers et importants en capitaux, en annonçant l'intention du gouvernement de soutenir des fonds de capital de risque dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies propres;
- renforcer le soutien à l'écosystème entrepreneurial en amont, grâce à l'appui du gouvernement à plusieurs incubateurs et accélérateurs, dont l'ACET Capital II, le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec, Inno-centre, des programmes d'accompagnement à HEC Montréal et le projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique de l'Université de Sherbrooke.

1.3.1 61,5 M\$ pour Teralys Capital

Afin de maintenir une position de leader en matière d'investissements en capital de risque au Canada, il est essentiel que le Québec poursuive son soutien à des initiatives d'envergure permettant de maintenir des bases solides pour le financement d'entreprises technologiques.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit jusqu'à 61,5 millions de dollars pour soutenir la candidature de Teralys Capital dans le cadre de l'Initiative de catalyse du capital de risque du gouvernement fédéral.

L'Initiative de catalyse du capital de risque vise à distribuer 400 millions de dollars dans l'écosystème canadien de financement des entreprises technologiques en finançant, entre autres, des fonds de fonds de grande envergure dirigés par le secteur privé. Le financement des initiatives sélectionnées se fera en partenariat avec des investisseurs stratégiques et institutionnels ainsi qu'avec les provinces intéressées.

La contribution du gouvernement du Québec est basée sur la méthode d'appariement proposée par le gouvernement fédéral, qui prévoit que les contributions du secteur public atteignent un maximum de 30,7 % de la capitalisation totale et que, lorsqu'un gouvernement provincial y participe, cette contribution est séparée en parts égales entre les gouvernements.

Teralys Capital prévoit mettre en place un fonds de fonds d'une taille visée de 400 millions de dollars pour financer des fonds de capital de risque spécialisés, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, des sciences de la vie et des technologies propres.

TABLEAU D.12

Capitalisation visée pour le nouveau fonds de fonds géré par Teralys Capital (en millions de dollars)

	Investissement
Gouvernement provincial	61,5
Gouvernement fédéral	61,5
Partenaires privés	277,0
TOTAL	400,0

Le financement de Teralys Capital dans le cadre de l'Initiative de catalyse du capital de risque permettrait au Québec :

- de bénéficier d'un effet de levier d'environ 5,50 \$ provenant d'autres investisseurs pour chaque dollar du gouvernement du Québec;
- de s'assurer que les fonds de capital de risque québécois les plus performants sont recapitalisés rapidement afin qu'il n'y ait pas de manque de liquidités dans la chaîne de financement au Québec;
- d'injecter un capital supplémentaire dans l'économie québécoise pour financer le démarrage et la croissance d'entreprises à fort potentiel de croissance.

Le gouvernement fédéral devrait annoncer les fonds retenus dans le cadre de l'Initiative de catalyse du capital de risque au cours de l'année 2018.

Les détails de la participation du Québec au nouveau fonds de fonds géré par Teralys Capital seront rendus publics par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances à la suite des résultats du concours de l'Initiative de catalyse du capital de risque.

Teralys Capital

Teralys Capital est un gestionnaire qui finance des fonds de capital de risque privés destinés à investir dans les entreprises technologiques des secteurs des sciences de la vie, des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que des technologies propres et industrielles.

Les fonds soutenus par Teralys Capital appuient des entreprises technologiques à différentes phases de leur développement, soit du démarrage jusqu'à l'expansion, en passant par la croissance et le rachat d'entreprises technologiques.

Deux fonds de fonds gérés par Teralys Capital

Teralys Capital Fonds de Fonds a été créé en 2009 conjointement par la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec y a investi 200 millions de dollars sur un total de 600 millions de dollars. En date du 30 septembre 2017, Teralys Capital Fonds de Fonds a entièrement alloué son capital à 17 fonds de capital de risque et de placements privés, dont :

- 312,5 millions de dollars dans le secteur des TIC;
- 212,3 millions de dollars dans le secteur des sciences de la vie;
- 55,7 millions de dollars dans le secteur des technologies propres et industrielles.

Teralys Capital Fonds d'Innovation a été créé en 2014 dans le cadre du Plan d'action sur le capital de risque du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec y a investi 62,5 millions de dollars sur un total de 375 millions de dollars. En date du 30 septembre 2017, Teralys Capital Fonds d'Innovation a alloué 90 % de son capital dans quinze fonds de capital de risque et de placements privés, dont :

- 161,6 millions de dollars dans le secteur des TIC;
- 92,7 millions de dollars dans le secteur des sciences de la vie;
- 10 millions de dollars dans le secteur des technologies propres et industrielles.

En date du 30 septembre 2017, les fonds soutenus par Teralys Capital ont financé 101 entreprises québécoises pour des investissements totaux de 633,3 millions de dollars.

Source : Teralys Capital.

1.3.2 2 M\$ pour la capitalisation du fonds ACET Capital II

L'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET) est un organisme sans but lucratif créé en 2011 ayant pour mission de susciter, de faciliter et d'accélérer la création d'entreprises innovantes. Par ses activités, l'ACET vise à transformer des projets universitaires en entreprises et à aider un détenteur de projet universitaire prometteur à devenir un entrepreneur.

En 2013, l'ACET a créé le fonds ACET Capital I pour aider les entrepreneurs technologiques à trouver le financement adéquat pour lancer leur entreprise. Le fonds étant arrivé à la fin de sa période d'investissement, ses partenaires financiers ont manifesté leur intérêt pour le financement du nouveau fonds ACET Capital II.

Afin de s'assurer que les entrepreneurs émergents de l'ACET continuent à avoir accès à du financement et à des services d'accompagnement, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une participation de 2 millions de dollars pour soutenir, en collaboration avec d'autres investisseurs, le fonds ACET Capital II.

Le fonds ACET Capital II prévoit investir dans vingt entreprises au cours des quatre prochaines années. La capitalisation visée est de 7 millions de dollars et inclura une participation de 1,4 million de dollars de la Banque Nationale du Canada et de 3,6 millions de dollars d'autres investisseurs privés provenant de la communauté d'affaires québécoise.

TABLEAU D.13

Capitalisation visée du fonds ACET Capital II

(en millions de dollars)

	Dotation
Gouvernement du Québec	2,0
Banque Nationale du Canada	1,4
Autres investisseurs privés	3,6
TOTAL	7,0

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la mise en œuvre de ce nouveau fonds. La participation du gouvernement consistera en un investissement avec espérance de rendement. À cette fin, les sommes nécessaires à la participation du gouvernement du Québec seront rendues disponibles au moyen d'une avance au Fonds du développement économique.

Les détails concernant la mise en place de ce nouveau fonds seront rendus publics prochainement par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et les autres commanditaires du fonds.

1.3.3 Soutien au développement des entreprises d'économie sociale

L'économie sociale, aussi appelée entrepreneuriat collectif, se fait de plus en plus présente au Québec. Le Québec est d'ailleurs reconnu à l'échelle mondiale dans ce domaine.

L'économie sociale joue un rôle stratégique dans le développement des territoires et l'amélioration du niveau de vie partout au Québec.

Depuis son lancement, en 2015, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale fournit aux entreprises d'économie sociale des outils adaptés à leurs besoins pour se développer et contribuer à l'essor économique du Québec.

Afin d'appuyer davantage le développement de ce secteur au Québec, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des initiatives totalisant 2,8 millions de dollars pour :

- la recapitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale;
- la bonification du financement du Chantier de l'économie sociale.

TABLEAU D.14

Impact financier des mesures de soutien au développement des entreprises d'économie sociale (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
10 M\$ pour la recapitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale ⁽¹⁾	—	-2,2	—	—	—	—	-2,2
Financement du Chantier de l'économie sociale ⁽¹⁾	—	-0,3	-0,3	—	—	—	-0,6
TOTAL	—	-2,5	-0,3	—	—	—	-2,8

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

❑ **10 M\$ pour la recapitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale**

Depuis 2006, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale offre du capital patient aux entreprises collectives, sans exigence de remboursement avant 15 ans. Ce type d'aide financière est adapté aux entreprises collectives et permet la réalisation de projets de démarrage, de développement et d'expansion.

Au cours de 2018, l'ensemble de la dotation sera engagée et la fiducie ne disposera plus de capital patient pour investir dans les entreprises.

Afin d'assurer la recapitalisation de la fiducie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'octroi d'une contribution financière remboursable de 10 millions de dollars à la suite de la confirmation de la participation d'autres partenaires financiers.

Le gouvernement du Québec travaillera conjointement avec les partenaires financiers actuels de la fiducie, soit le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et le gouvernement fédéral afin d'analyser différentes propositions visant à recapitaliser la fiducie de manière à assurer la poursuite de ses activités d'investissement au-delà de 2018.

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la recapitalisation de la fiducie.

À cette fin, des crédits additionnels seront versés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Créée en 2006 à l'initiative du Chantier de l'Économie sociale, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale a pour principale mission de favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement et en assurant une meilleure capitalisation des entreprises d'économie sociale.

La fiducie a été initialement dotée d'une capitalisation de 52,8 millions de dollars, soit :

- 22,8 millions de dollars du gouvernement fédéral;
- 20 millions de dollars des fonds fiscalisés, soit 12 millions de dollars du Fonds de solidarité FTQ et 8 millions de dollars de Fondation;
- 10 millions de dollars du gouvernement du Québec.

Entre 2006 et 2017, la Fiducie a soutenu 239 entreprises pour des investissements totaux de 374 millions de dollars.

Source : La Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

❑ **Bonification du financement du Chantier de l'économie sociale**

Le Chantier de l'économie sociale a pour mission de promouvoir l'économie sociale et de soutenir la concertation des acteurs et partenaires dans différents secteurs d'activité. Il crée des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets d'entreprises.

— En tant qu'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'économie sociale, le Chantier de l'économie sociale met en œuvre des interventions essentielles au développement et à la croissance du modèle d'affaires collectif au Québec.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification de 0,6 million de dollars sur deux ans du financement accordé au chantier pour assurer la pleine réalisation de ses mandats, notamment durant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale jusqu'en 2020.

Afin de donner suite à cette mesure, des crédits additionnels seront versés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.3.4 Appuyer les activités des fonds fiscalisés

Les fonds fiscalisés sont des acteurs importants pour le développement économique du Québec. Ils investissent dans tous les secteurs d'activité et à tous les stades de développement des entreprises, principalement dans des PME.

Fondation gère un actif net de plus de 1,8 milliard de dollars, et plus de 138 000 actionnaires cotisent à ce fonds pour leur épargne-retraite. Ses investissements, directement ou par l'entremise de partenaires, ont permis de créer et de maintenir de nombreux emplois au Québec et d'appuyer le développement de plus de 1 200 PME qui contribuent de manière distinctive au développement économique, social et environnemental du Québec.

Le fonds Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) a pour mission particulière d'appuyer le développement des régions ressources et du milieu coopératif. Il a un actif net de plus de 1,9 milliard de dollars et possède plus de 105 000 actionnaires. CRCD, avec ses fonds partenaires, appuie la croissance de plus de 450 entreprises, coopératives et fonds, contribuant ainsi au maintien et à la création de milliers d'emplois.

Étant donné leur apport important au financement des entreprises québécoises, un appui additionnel sera accordé à Fondation et à CRCD afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs d'investissement. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- le maintien du taux du crédit d'impôt de 20 % pour l'achat d'actions de Fondation, pour une période de trois ans;
- des modifications aux paramètres de CRCD, relativement à ses émissions d'actions et à l'avantage fiscal consenti.

TABLEAU D.15

Impact financier des gestes pour appuyer les activités des fonds fiscalisés (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Maintien du taux du crédit d'impôt de 20 % pour Fondation	—	-6,8	-12,3	-13,4	-5,8	—	-38,3
Modifications apportées aux paramètres de CRCD	—	-13,8	-13,8	-13,8	—	—	-41,4
TOTAL	—	-20,6	-26,1	-27,2	-5,8	—	-79,7

❑ **Maintien du taux du crédit d'impôt de 20 % pour Fondation**

Depuis sa création, Fondation se distingue par ses investissements qui visent à soutenir, à promouvoir et à encourager le développement durable dans les PME québécoises. Au fil des années, il a développé une expertise considérable dans la réalisation d'investissements à retombées sociétales positives, en conjuguant les dimensions sociales, territoriales, environnementales et économiques dans ses actions.

Afin de donner les moyens à Fondation de poursuivre cette mission particulière tout en facilitant sa croissance jusqu'à l'atteinte d'une taille optimale, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit apporter des modifications aux paramètres du fonds qui représenteront un coût pour le gouvernement de 38 millions de dollars d'ici 2021-2022.

Par ailleurs, Fondation s'engage à investir un minimum de 100 millions de dollars sur trois ans dans des entreprises, des fonds ou des projets visant l'économie sociale, la lutte contre les changements climatiques et les créneaux et pôles d'excellence régionaux.

■ **Un taux majoré à 20 % pour trois années additionnelles**

Afin de permettre à Fondation d'atteindre une taille optimale plus rapidement, le taux du crédit d'impôt accordé à l'achat d'actions de Fondation demeurera majoré à 20 % pour l'année financière 2018-2019 du fonds débutant le 1^{er} juin 2018 ainsi que pour ses deux années financières suivantes.

De plus, le plafond de ses émissions annuelles d'actions sera augmenté durant cette période. Ainsi, il s'établira à :

— 250 millions de dollars pour son année financière 2018-2019;

— 275 millions de dollars pour ses années financières 2019-2020 et 2020-2021.

■ **Accroître et consolider la distinction de Fondation**

Fondation investit dans les PME québécoises de tous les secteurs d'activité, en privilégiant les investissements qui ont des retombées sociétales importantes.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, Fondation s'engage à investir 100 millions de dollars dans des entreprises, des fonds ou des projets qui contribuent à :

- rendre le développement plus équitable et inclusif, notamment en économie sociale;
- la lutte contre les changements climatiques, en incluant la préservation des ressources naturelles;
- la réussite des stratégies de développement des créneaux et pôles d'excellence des différentes régions du Québec.

Fondation déposera une reddition de comptes annuelle au gouvernement à l'égard de son plan d'investissement.

Respect de l'engagement de Fondation à investir 50 M\$ sur deux ans dans les technologies vertes

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2016, Fondation s'était engagé à développer son expertise dans le financement de projets ou d'entreprises qui contribuent positivement aux objectifs de réduction de l'impact des changements climatiques en investissant un minimum de 50 millions de dollars dans le secteur des technologies vertes pour deux ans.

- Cet objectif a été atteint. Près de 60 millions de dollars y ont été investis.

Cet engagement a permis à Fondation de se démarquer autant au Québec qu'à l'étranger par son rôle structurant dans le développement d'une économie plus verte. Fondation a contribué à faire rayonner le Québec en tant que chef de file dans la lutte contre les changements climatiques à l'occasion :

- des conférences des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22 et COP23) et sur la lutte contre la désertification (COP13);
- du One Planet Summit organisé en France en décembre 2017 dans le but de mobiliser la communauté internationale pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

❑ Modifications apportées aux paramètres de Capital régional et coopératif Desjardins

CRCD a pour mission d'investir dans les PME québécoises, principalement celles situées dans les régions ressources et les coopératives. Depuis sa création en 2001, le gouvernement appuie sa mission en accordant un avantage fiscal aux particuliers qui achètent des actions de CRCD. La durée de détention minimale des actions par un actionnaire est de sept ans.

— L'objectif est d'inciter les particuliers à prendre part au développement économique du Québec tout en garantissant une période raisonnable à CRCD pour utiliser les sommes recueillies.

En échange de cette aide gouvernementale, une norme d'investissement a été élaborée pour s'assurer, notamment, que les sommes recueillies contribuent à l'essor d'entités québécoises. Ainsi, CRCD doit investir un minimum de 63 % de son portefeuille dans des entreprises québécoises³. Il doit également investir au moins 35 % de cette somme dans les régions ressources et les coopératives en raison de sa mission particulière.

Afin de permettre à CRCD de poursuivre ses interventions financières en augmentant notamment son apport dans les régions, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- la création d'une nouvelle catégorie d'actions visant à reporter de sept ans le droit de rachat des actions afin d'assurer une disponibilité de capital sur une plus longue période;
 - les émissions annuelles de cette nouvelle catégorie d'actions, qui consisteront en une conversion d'actions de la catégorie actuelle, seront limitées à 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années;
 - un nouveau crédit d'impôt non remboursable de 10 % sera accordé sur la valeur de cette conversion d'actions;
- la mise en disponibilité de nouveaux capitaux pour les entreprises;
 - les émissions annuelles d'actions de la catégorie actuelle pourront atteindre 140 millions de dollars pour les trois prochaines années;
 - une légère réduction de 40 % à 35 % du taux du crédit d'impôt sera prévue pour cette catégorie.

Par ailleurs, CRCD poursuivra ses interventions dans les territoires confrontés à des difficultés économiques pour un minimum de 10 millions de dollars sur les trois prochaines années.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, 240 millions de dollars seront rendus disponibles annuellement pour le financement des entreprises québécoises. Ces modifications représenteront un coût pour le gouvernement de 41 millions de dollars d'ici 2020-2021.

³ Il est prévu que cette part augmente à raison d'un point de pourcentage par année pour atteindre 65 % en 2020. Ainsi, pour l'année financière 2018 de CRCD, la norme d'investissement est de 63 %.

Nouveaux paramètres d'émissions et de crédits d'impôt pour CRCD⁽¹⁾

	Actuel	Nouveau – pour 3 ans
Catégorie actuelle d'actions		
Émissions annuelles	135 M\$	140 M\$
Taux du crédit d'impôt	40 %	35 %
Période de détention minimale des actions	7 ans	7 ans
Nouvelle catégorie d'actions (conversion d'actions)		
Émissions annuelles	—	100 M\$
Taux du crédit d'impôt	—	10 %
Période de détention minimale des actions	—	7 ans
TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES	135 M\$	240 M\$

(1) Selon les périodes de capitalisation de CRCD débutant le 1^{er} mars de chaque année.

■ Création d'une nouvelle catégorie d'actions afin d'assurer une plus grande disponibilité de capital

Pour conserver son droit de bénéficier du crédit d'impôt à l'achat d'actions de CRCD, un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions déjà détenues dans le fonds, et ce, même si le délai minimal de détention de sept ans est écoulé.

Le succès du fonds combiné à l'avantage fiscal octroyé aux actionnaires fait que ceux-ci conservent leurs actions bien au-delà de la période minimale exigée. Au fil des ans, les liquidités conservées par CRCD pour le rachat des actions augmentent considérablement, ce qui limite les sommes disponibles pour investir dans les entreprises.

Afin d'assurer à CRCD une plus grande disponibilité de capital, une nouvelle catégorie d'actions sera créée ce qui permettra à certains actionnaires du fonds d'engager leur capital rachetable pour une période additionnelle de sept ans. Le volume annuel maximal d'émissions d'actions de cette nouvelle catégorie sera limité à 100 millions de dollars pendant trois ans.

Ainsi, un actionnaire qui possède des actions dont la période minimale de détention de sept ans est atteinte ou dépassée et qui ne s'est encore départi d'aucune de ses actions rachetables, pourra reporter le droit de rachat de telles actions au terme d'une autre période de sept ans. Cela permettra de rendre disponible pour CRCD du capital à investir sur une période totalisant quatorze ans.

- Pour ce faire, l'actionnaire devra acquérir des actions de la nouvelle catégorie en échange de ses actions rachetables, jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par année incluant le rendement obtenu sur les placements convertis.
- L'actionnaire bénéficiera d'un crédit d'impôt de 10 % de la valeur des actions converties dans cette nouvelle catégorie, sans déclencher la réalisation d'un gain en capital, lequel ne sera réalisé que lors du rachat éventuel des actions.

■ Des nouvelles émissions pouvant atteindre 140 M\$

Pour permettre à CRCD de poursuivre ses interventions, notamment dans les régions ressources et dans les territoires confrontés à des difficultés économiques, ses émissions annuelles pourront atteindre 140 millions de dollars pour trois ans à compter de l'émission 2018.

— Au terme de la période de trois ans, une révision du niveau des émissions sera effectuée.

Au fil des ans, la taille de CRCD s'est accrue, le fonds a acquis une notoriété et présente un bon historique de rendement. Étant donné ces nouvelles réalités, le taux du crédit d'impôt offert à l'achat d'actions de la catégorie actuelle de CRCD sera diminué de 40 % à 35 % à compter de l'émission 2018.

■ Poursuite d'un engagement de 10 M\$ en faveur des territoires confrontés à des difficultés économiques

Dans le budget 2014-2015, le gouvernement avait fixé l'objectif à CRCD d'investir au moins 10 millions de dollars sur quatre ans dans des territoires confrontés à des difficultés économiques. Cet engagement a pris fin le 31 décembre 2017.

— Le principal objectif était d'améliorer l'accès au financement nécessaire à la réalisation de projets d'investissement des territoires éloignés des grands centres urbains et éprouvant des difficultés économiques.

Cette initiative a porté ses fruits puisque CRCD a largement atteint l'objectif qui lui avait été fixé. Il a investi plus de 16,7 millions de dollars dans 52 entreprises situées sur les territoires visés.

CRCD poursuivra cette initiative en investissant au moins 10 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans des territoires confrontés à des difficultés économiques.

Le fonds déposera une reddition de comptes annuelle au gouvernement à l'égard de cet engagement.

■ Territoires visés

Une révision de la liste des territoires confrontés à des difficultés économiques a été effectuée à partir d'un nouvel indice de vitalité économique des territoires produit par l'Institut de la statistique du Québec.

Parmi les 41 territoires ciblés, 22 sont situés en régions ressources. Ils font donc déjà partie des régions admissibles à la composante régionale de CRCD. Ainsi, pour une période de trois ans, 19 territoires des régions centrales s'ajouteront à ceux reconnus aux fins de la composante régionale de la norme d'investissement de CRCD.

Par ailleurs, afin de reconnaître l'importance des investissements situés sur ces territoires, les premiers 750 000 \$ d'investissement engagés dans une même entreprise seront majorés de 100 % aux fins du calcul de la norme d'investissement et de la composante régionale de CRCD.

TABLEAU D.17

**Territoires confrontés à des difficultés économiques ciblés
par l'objectif d'investissement de 10 M\$ de CRCD⁽¹⁾**

Régions ressources (22)			
Abitibi-Ouest	La Haute-Gaspésie	Le Golfe-du-Saint-Laurent	Mékinac
Avignon	La Matanie	Le Rocher-Percé	Shawinigan
Bonaventure	La Matapédia	Les Basques	Témiscamingue
Kamouraska	La Mitis	Les Îles-de-la-Madeleine	Témiscouata
La Côte-de-Gaspé	La Tuque	Maria-Chapdelaine	
La Haute-Côte-Nord	Le Domaine-du-Roy	Maskinongé	
Régions centrales (19)			
Acton	L'Islet	Les Appalaches	Nicolet-Yamaska
Antoine-Labelle	La Vallée-de-la-Gatineau	Les Etchemins	Papineau
Argenteuil	Le Granit	Les Sources	Pierre-De Saurel
Charlevoix-Est	Le Haut-Saint-François	Matawinie	Pontiac
D'Autray	Le Haut-Saint-Laurent	Montmagny	

Note : Un territoire est une municipalité régionale de comté (MRC) au sens juridique ou un territoire équivalant à une MRC.

(1) Les territoires ciblés correspondent à ceux qui se retrouvent dans les deux quintiles ayant les indices de vitalité économique les plus faibles observés au cours des trois dernières années où les données sont disponibles.

2. SOUTENIR L'APPROPRIATION ET LA COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS PAR LES ENTREPRISES

L'innovation permet de générer de nouveaux produits et procédés, ce qui favorise l'accroissement de la productivité. Par ailleurs, la commercialisation des innovations contribue à la création d'entreprises innovantes pouvant se démarquer sur les marchés internationaux.

Afin d'augmenter l'appropriation et la commercialisation des innovations québécoises, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit près de 172 millions de dollars d'ici 2022-2023 pour :

- favoriser la réalisation de projets mobilisateurs au Québec;
- soutenir la refonte du modèle d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ);
- bonifier le soutien financier aux créneaux d'excellence en région;
- appuyer la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle à Montréal;
- appuyer le projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique de l'Université de Sherbrooke.

TABLEAU D.18

Impact financier des mesures de soutien à l'appropriation et à la commercialisation des innovations par les entreprises (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réalisation de projets mobilisateurs au Québec ⁽²⁾	-40,0	-25,0	-55,0	—	—	—	-120,0
Refonte du modèle d'affaires du CRIQ ⁽²⁾	—	-3,5	-4,0	-5,0	-5,0	-5,0	-22,5
Bonification du soutien financier aux créneaux d'excellence en région ⁽²⁾	—	-0,5	-1,5	-1,5	—	—	-3,5
Appui à la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle à Montréal	-5,0	—	—	—	—	—	-5,0
Appui au projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique de l'Université de Sherbrooke	-20,5	—	—	—	—	—	-20,5
TOTAL	-65,5	-29,0	-60,5	-6,5	-5,0	-5,0	-171,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

2.1 Favoriser la réalisation de projets mobilisateurs au Québec

Bénéficiant de plusieurs atouts et d'une expertise reconnue notamment dans les nouveaux domaines porteurs tels que l'intelligence artificielle (IA), le Québec a le potentiel d'être un chef de file en matière de technologies et d'innovations appliquées.

Par ailleurs, en favorisant l'appropriation des innovations par les entreprises, le gouvernement permet à un plus grand nombre d'entre elles, notamment des PME, de réaliser les investissements et les transformations nécessaires pour accélérer leur croissance et améliorer leur compétitivité.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 120 millions de dollars d'ici 2019-2020 pour soutenir deux initiatives favorisant la réalisation de projets mobilisateurs stratégiques pour l'économie du Québec, soit :

- le développement de projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle au Québec portés par la supergrappe SCALE.AI;
- le lancement d'un appel de projets mobilisateurs dans les autres secteurs stratégiques pour le Québec.

Ces actions permettent de favoriser la réalisation de projets d'innovation dans les entreprises du Québec.

TABLEAU D.19

Impact financier des initiatives visant la réalisation de projets mobilisateurs au Québec (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Développement de projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'IA ⁽²⁾	-40,0	-5,0	-15,0	—	—	—	-60,0
Appel de projets mobilisateurs ⁽²⁾	—	-20,0	-40,0	—	—	—	-60,0
TOTAL	-40,0	-25,0	-55,0	—	—	—	-120,0

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

2.1.1 Développement de projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle

L'efficacité de la chaîne d'approvisionnement est plus que jamais un levier crucial de création de valeur pour toutes les industries et un enjeu de compétitivité pour les économies. En effet, la diffusion des technologies numériques et l'intelligence artificielle ont amorcé une transformation profonde des chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale.

C'est dans ce contexte que la supergrappe SCALE.AI⁴, un écosystème de collaboration dirigé par l'industrie, regroupé autour du secteur manufacturier et des secteurs du commerce de détail, des technologies numériques, de la logistique et du transport, propose de créer des réseaux de chaînes d'approvisionnement intelligentes grâce notamment à l'intelligence artificielle.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 60 millions de dollars pour maximiser les retombées de ce projet au Québec au cours des prochaines années.

□ Stimuler l'économie du Québec et consolider son leadership mondial dans le domaine de l'intelligence artificielle

Située à Montréal et exerçant ses activités sur le corridor Québec-Windsor, la supergrappe SCALE.AI mobilise, à ce jour, 118 partenaires, industriels, organismes de facilitation et établissements de recherche de calibre mondial.

La supergrappe doit permettre de réaliser des projets communs de plus grande envergure ou transférables qui auront un impact profond sur plusieurs secteurs clés de l'économie.

— Ensemble, ces partenaires se sont déjà engagés pour 700 millions de dollars de projets, majoritairement au Québec.

Par ailleurs, le leadership technologique que prend le Québec en matière d'intelligence artificielle permettra d'aider les entreprises à intégrer les chaînes de valeur globales des secteurs visés et à s'allier à des partenariats internationaux.

— En effet, IVADO INC., situé à Montréal, est mis sur pied afin de soutenir les partenaires de la supergrappe dans l'accompagnement et le développement des projets technologiques industriels.

Cet appui du gouvernement permettra d'appliquer aux secteurs industriels du Québec les dernières avancées technologiques pour développer les chaînes d'approvisionnement intelligentes et de consolider le leadership de Montréal et du Québec dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Pour donner suite à cette initiative, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

⁴ SCALE.AI est l'une des cinq supergrappes sélectionnées pour le développement de divers domaines en vertu de l'Initiative des supergrappes d'innovation du gouvernement fédéral. Elle pourra, à ce titre, obtenir une part du financement de 950 M\$ prévu au niveau canadien. Ce financement doit être apparié par une contrepartie de l'industrie, soit 1 \$ pour 1 \$.

Le projet de la supergrappe

Assurer le leadership technologique et la prospérité économique

Les activités de la supergrappe SCALE.AI visent à appliquer aux secteurs industriels les dernières avancées en science et en analyse des données, en Internet des objets, en systèmes autonomes et en chaînes de blocs (*blockchains*) dans le but de concevoir de nouveaux produits, procédés et services. Ces avancées permettront :

- d'analyser les chaînes d'approvisionnement et de mieux prévoir l'offre et la demande de produits;
- de concevoir des réseaux intelligents en matière de logistique, de transport et d'entreposage;
- de définir les normes qui régiront les chaînes d'approvisionnement intelligentes partout dans le monde.

Collaborer pour accélérer l'innovation

La supergrappe SCALE.AI offre une approche d'innovation qui encourage fortement la collaboration. Elle propose notamment de :

- rassembler des entreprises de tous les secteurs verticaux visés, y compris des multinationales et des entreprises en démarrage;
- multiplier les occasions de contact et de convergence en vue d'élaborer une aspiration commune;
- soutenir la conception de plateformes de solutions partagées que seul un écosystème peut permettre;
- favoriser l'éclosion d'une nouvelle culture de collaboration et de partage de propriété intellectuelle et de données;
- catalyser la concrétisation de projets transformateurs grâce au développement de talents et aux conseils d'experts.

2.1.2 Lancement d'un appel de projets dans les autres secteurs de pointe

Dans le cadre de l'appel de projets lancé par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a pu prendre la mesure de l'intérêt d'industriels et d'organismes issus de domaines variés à établir des partenariats d'investissement afin d'accroître leur potentiel de croissance, notamment par l'innovation.

Pour favoriser la réalisation de projets mobilisateurs stratégiques qui demeurent prioritaires pour le Québec, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 60 millions de dollars sur deux ans afin de lancer un appel de projets.

□ Les objectifs visés par cette nouvelle initiative

L'appel de projets permettra de sélectionner les projets les plus prometteurs pour, entre autres :

- commercialiser de nouveaux produits, procédés et services en vue de positionner les entreprises et de les aider à prendre de l'expansion par l'intégration des chaînes de valeur;
- mettre en œuvre des projets qui visent à solutionner des problématiques communes à l'industrie et qui, finalement, positionnent avantageusement le secteur;
- appuyer les projets de transformation de l'économie, les nouveaux modèles d'affaires et l'innovation de commercialisation.

À cet égard, l'appel de projets proposé valorisera :

- les projets qui seront conçus stratégiquement en collaboration avec l'industrie et qui mobiliseront des acteurs économiques privés et publics;
- les regroupements d'entreprises qui soumettront des projets d'envergure dans lesquels l'industrie demeure prête à investir des sommes importantes.

Les entreprises à but lucratif, les coopératives et les organismes sans but lucratif exerçant des activités dans le domaine du développement économique pourront être admissibles à l'aide. De plus, les demandeurs devront associer à leur démarche des grands donneurs d'ordre et une grappe industrielle.

Selon le projet, l'aide financière pourra prendre deux formes :

- une contribution non remboursable;
- un prêt à redevances.

Les paramètres de l'appel de projets, tels que les clientèles et les activités admissibles, seront annoncés par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Les projets retenus devraient être annoncés d'ici l'automne.

Des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

2.2 Refonte du modèle d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec

L'industrie 4.0 offre aux entreprises manufacturières québécoises un potentiel de croissance important, ainsi que l'occasion d'accroître leur productivité⁵.

La transformation numérique associée au virage 4.0 nécessite toutefois des investissements importants, notamment en matière d'intégration des technologies et de formation de la main-d'œuvre.

Pour assister les PME québécoises dans ce virage, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements afin que le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) puisse revoir son modèle d'affaires.

— Le CRIQ soutient les entreprises des secteurs industriels québécois dans leurs efforts de recherche et d'innovation depuis près de 50 ans.

❑ **22,5 M\$ pour favoriser la transition des entreprises vers le manufacturier innovant**

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 22,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la refonte du modèle d'affaires du CRIQ afin de lui permettre d'appuyer davantage les entreprises dans leur transition vers le manufacturier innovant.

Ce nouveau modèle d'affaires, qui vise une meilleure adéquation entre l'offre de services du CRIQ et les besoins et les tendances du marché, lui permettra de jouer un rôle accru dans la transition des entreprises vers l'industrie 4.0.

La refonte du modèle d'affaires du CRIQ lui permettra notamment :

- de mettre en œuvre de nouveaux projets, par exemple :
 - des programmes d'accélérateurs d'entreprises 4.0,
 - des vitrines technologiques afin de permettre aux entreprises de faire des démonstrations de leurs installations et de leurs connaissances;
- de créer des partenariats avec des acteurs clés du secteur manufacturier;
- d'adapter ses services aux besoins du marché et de miser sur des créneaux de l'industrie 4.0;
- d'élargir sa présence au Québec par la création d'antennes régionales.

Pour appuyer la refonte du modèle d'affaires du CRIQ, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

⁵ L'industrie 4.0, aussi appelée usine du futur ou quatrième révolution industrielle, fait référence à la transformation numérique d'une entreprise manufacturière par l'intégration de changements notamment aux systèmes, aux processus, aux modes de gestion, aux modèles d'affaires et à la main-d'œuvre.

❑ 26 M\$ pour rehausser les infrastructures du CRIQ

Pour que le CRIQ soit en mesure de réaliser la refonte de son modèle d'affaires, il doit rehausser ses actifs immobiliers et se procurer de nouveaux équipements. Ainsi, le CRIQ investira près de 26 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour rehausser ses infrastructures. Pour ce faire, 20,8 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028. Le CRIQ autofinancera 5,2 millions de dollars du coût des infrastructures.

Ces investissements serviront notamment au financement :

- de centres de démonstration du manufacturier innovant afin de familiariser les entreprises à de nouvelles technologies;
- d'un centre d'impression 3D où différents équipements, de la formation et des ateliers de démonstration seront accessibles aux entreprises manufacturières;
- d'améliorations locatives dans les locaux du CRIQ à Québec et à Montréal et de l'implantation d'antennes régionales dans d'autres villes du Québec.

2.3 Bonification du soutien financier aux créneaux d'excellence en région

Les créneaux d'excellence, issus de la démarche ACCORD, jouent un rôle important pour mobiliser les partenaires privés autour de projets structurants et collaboratifs dans les régions du Québec.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 3,5 millions de dollars sur trois ans pour bonifier le fonctionnement des créneaux d'excellence afin qu'ils puissent mettre en œuvre leur plan d'action et réaliser plus de projets structurants en innovation ainsi qu'en développement de marchés.

L'appui additionnel du gouvernement aux créneaux d'excellence en région permettra de bonifier leur financement de deux façons, soit :

- par l'augmentation, dès 2018-2019, de la contribution de base annuelle du gouvernement au fonctionnement de chacun des créneaux;
- par l'octroi, à partir de 2019-2020, d'une contribution supplémentaire pouvant atteindre jusqu'à 30 000 \$ annuellement, proportionnelle aux contributions provenant de partenaires privés.

Cette bonification permettra aux créneaux de réaliser plus de projets structurants et collaboratifs et de favoriser une plus grande mobilisation des gens d'affaires à l'égard des actions des créneaux.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

La démarche ACCORD

La démarche ACCORD regroupe, sur une base territoriale et dans des créneaux d'excellence reconnus, des intervenants économiques et sociaux d'une région qui se définissent une stratégie commune et mettent en place les conditions nécessaires pour assurer la compétitivité internationale de leur créneau.

- Actuellement, la démarche ACCORD est constituée de 34 créneaux et de 2 pôles d'excellence situés dans 15 régions administratives.
- Seules les régions de Montréal et de Laval ne participent pas à la démarche puisqu'elles disposent de grappes industrielles.

Les créneaux d'excellence regroupent plus de 6 100 entreprises. Plus de 550 chefs d'entreprises participent activement à la gouvernance de la démarche.

2.4 Appui à la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle à Montréal

Montréal est reconnue à l'échelle canadienne et internationale pour son expertise en intelligence artificielle. Elle compte des organisations de renom, telles que l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA) et l'Institut de valorisation des données (IVADO). De plus, elle accueille des laboratoires de grandes sociétés appartenant au secteur de l'économie numérique, comme Facebook, Microsoft, Google, Samsung et Thales.

Misant sur le leadership de Montréal en intelligence artificielle, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant de 5 millions de dollars pour appuyer la création, à Montréal, de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle. Cette organisation internationale gouvernementale constituera un forum permettant aux États membres d'arriver à un consensus sur les normes et les pratiques qui doivent encadrer ce secteur émergent.

L'organisation aura également comme mandat d'assurer la concertation entre les entreprises du secteur privé, les milieux scientifiques et universitaires et les parties prenantes de la société civile pour demeurer à l'affût des tendances, des nouveaux besoins et des problématiques du secteur.

De plus, elle agira en complémentarité avec les organismes et instances chargées de structurer la grappe québécoise en intelligence artificielle. Elle aura en outre pour mandat de rassembler les acteurs internationaux qui en deviendront membres, apportant ainsi une valeur ajoutée à l'écosystème montréalais.

Montréal International sera responsable d'entreprendre les démarches pour favoriser la création et le démarrage de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle.

2.5 Appui au projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique de l'Université de Sherbrooke

Depuis 2010, l'Université de Sherbrooke participe au projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique en collaboration avec de nombreux partenaires, dont le Centre de Collaboration MiQro Innovation.

Pour permettre à l'Université de Sherbrooke de poursuivre cette initiative et de l'appliquer à de nouveaux secteurs industriels, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 20,5 millions de dollars qui serviront notamment à l'acquisition de nouveaux équipements de prototypage et d'outillage spécialisés.

Financée et reconnue par plusieurs partenaires nationaux et internationaux, cette initiative permet la création de nombreux projets de recherche et développement en microélectronique, la formation d'une main-d'œuvre hautement spécialisée et la création de nouveaux produits technologiques.

Cette initiative s'inscrit dans les grandes priorités du gouvernement, dont l'expansion du manufacturier innovant, le développement de l'intelligence artificielle et la formation d'une main-d'œuvre spécialisée.

Résultats de la Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique depuis sa création

La Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique se compose de trois organismes, soit :

- l'Institut quantique;
- l'Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT);
- le Centre de Collaboration MiQro Innovation (C2MI).

Depuis le démarrage du projet en 2010, de nombreux organismes publics et privés ont pu profiter de cette chaîne d'innovation. Ainsi, grâce à ce projet :

- 800 projets de recherche et développement ont vu le jour;
- 350 professionnels hautement qualifiés ont été formés;
- 400 nouveaux produits ont été créés.

Source : Université de Sherbrooke.

3. ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Pour demeurer compétitives sur les marchés internationaux et se démarquer de leurs concurrents, les entreprises québécoises doivent investir dans l'intégration des plus récentes innovations.

Afin d'accélérer les investissements privés dans toutes les régions du Québec, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit de nouvelles initiatives totalisant plus de 270 millions de dollars, soit :

- la bonification et la prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement visant à appuyer l'acquisition de technologies de pointe;
- l'élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement au développement de plateformes numériques;
- la bonification des rabais d'électricité pour les projets majeurs;
- les investissements dans des projets touristiques majeurs.

TABLEAU D.20

Impact financier des mesures pour accélérer les investissements des entreprises

(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Bonification et prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement visant à appuyer l'acquisition de technologies de pointe	—	-19,4	-70,6	-95,9	-47,5	-7,6	-241,0
Élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement au développement de plateformes numériques	—	—	—	—	—	—	—
Bonification des rabais d'électricité pour les projets majeurs	—	—	—	—	—	—	—
Investissements dans des projets touristiques majeurs	-30,0	—	—	—	—	—	-30,0
TOTAL	-30,0	-19,4	-70,6	-95,9	-47,5	-7,6	-271,0

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

3.1 Bonification et prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement visant à appuyer l'acquisition de technologies de pointe

Afin d'appuyer les entreprises dans leurs projets d'acquisition de technologies de pointe, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la bonification et la prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement pour le matériel informatique et le matériel de fabrication et de transformation.

À cet effet, le gouvernement annonce :

- la bonification du taux de la déduction additionnelle de 35 % à 60 % pour les investissements qui seront réalisés après le jour du discours sur le budget 2018-2019;
- la prolongation d'un an de la mesure, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Cette bonification de la déduction permettra aux entreprises de déduire en totalité la valeur de leurs investissements en matériel informatique ou de fabrication et de transformation en deux ans.

□ Plus de 240 M\$ pour encourager les entreprises à acquérir des technologies de pointe

La bonification et la prolongation de la déduction additionnelle permettra aux entreprises de réduire leur impôt à payer et ainsi de dégager plus rapidement des liquidités à la suite de leurs investissements, ce qui augmentera leur rentabilité et facilitera leur financement.

Cette initiative, représentant un allègement fiscal de 241 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, bénéficiera annuellement à plus de 30 000 entreprises du Québec qui investissent pour accroître leur productivité.

Illustration de l'effet de la bonification de la déduction additionnelle pour amortissement

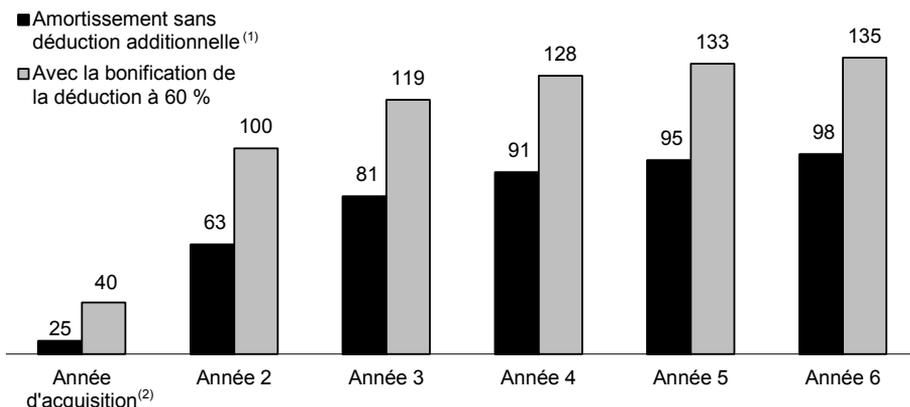
Aux fins du calcul de leur revenu imposable, les entreprises peuvent déduire une portion des dépenses d'investissement qu'elles ont réalisées.

En bonifiant le taux de la déduction additionnelle pour amortissement à 60 %, le gouvernement permettra aux entreprises de déduire en totalité la valeur de leur investissement en matériel de fabrication et de transformation en deux ans.

- En comparaison, sans la déduction additionnelle, les entreprises auraient déduit seulement 63 % de la valeur de leur investissement après deux ans.

De plus, après six ans, la déduction additionnelle, qui s'applique à l'égard des deux premières années d'imposition où le bien est utilisé, permettra aux entreprises de bénéficier d'une déduction d'impôt représentant 135 % de la valeur de leur investissement.

Illustration de l'effet de la déduction additionnelle pour amortissement pour le matériel de fabrication et de transformation (amortissement cumulé en pourcentage du coût d'acquisition)



(1) Les règles fiscales prévoient un taux d'amortissement de 50 % selon la méthode dégressive pour le matériel de fabrication et de transformation.

(2) Pour l'année d'acquisition, les règles fiscales prévoient un demi-taux d'amortissement.

3.2 Élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement au développement de plateformes numériques

Afin de favoriser la réalisation de projets d'investissement dans le domaine numérique, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement aux projets de développement de plateformes numériques.

À compter du jour suivant le discours sur le budget 2018-2019, une société pourra effectuer une demande de congé fiscal au ministre des Finances à l'égard d'un grand projet d'investissement visant le développement d'une plateforme numérique.

Renforcer le virage numérique de l'économie du Québec

Au Québec, plus de 250 000 travailleurs spécialisés sont issus du domaine des technologies de l'information et de la communication, tels le développement de logiciels, le multimédia, les services infonuagiques ou l'intelligence artificielle.

L'admissibilité des projets de développement de plateformes numériques au congé fiscal favorisera la réalisation de grands projets en sol québécois. Ces projets pourront mettre à profit l'expertise québécoise dans ce domaine.

Ces projets d'investissement pourront viser un grand nombre de secteurs d'activité, dont le commerce de détail, le secteur du transport, le secteur des télécommunications, le secteur de l'intelligence artificielle et le secteur financier.

Les plateformes numériques

Une plateforme numérique constitue un environnement informatique permettant la gestion ou l'utilisation de services occupant une fonction d'intermédiaire dans l'accès à de l'information, à des services ou à des biens édités ou fournis par une société ou par des tiers.

- Au-delà de son interface technique, ce service organise et hiérarchise les contenus en vue de leur présentation et de leur mise en relation avec les utilisateurs finaux.

La plateforme numérique peut notamment désigner :

- un système d'exploitation;
- un environnement d'exécution;
- un serveur Web ou d'applications, notamment une plateforme de téléchargement;
- une application Web ou logicielle.

❑ 2 G\$ en nouveaux investissements au Québec

L'élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement favorisera l'attraction de projets numériques structurants dans l'ensemble des régions du Québec.

— Cette mesure favorisera la réalisation de projets totalisant des investissements d'une valeur de 2 milliards de dollars.

Cet appui permettra au Québec de bénéficier de retombées économiques importantes. Au stade de l'exploitation, ces nouveaux projets d'investissement devraient :

- créer près de 1 000 emplois directs et indirects;
- contribuer annuellement à près de 200 millions de dollars au PIB du Québec.

De plus, ces nouveaux projets généreront 270 millions de dollars en retombées fiscales.

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement permet à une société admissible de bénéficier d'un congé pouvant atteindre 15 % de la valeur des investissements admissibles à l'égard de :

- l'impôt sur le revenu provenant des activités admissibles relatives à son projet d'investissement;
- la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé relativement aux salaires des emplois liés aux activités attribuables à leur grand projet d'investissement.

Critères d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement

À l'instar des grands projets d'investissement concernant les autres secteurs d'activité admissibles, un projet visant le développement d'une plateforme numérique doit respecter les critères suivants pour être admissible :

- le total des dépenses d'investissement attribuables à la réalisation du grand projet d'investissement au Québec devra atteindre 100 millions de dollars (ou 75 millions de dollars dans les régions désignées) au plus tard à la fin de la période de 60 mois suivant la délivrance du certificat initial;
- le projet devra concerner des activités exercées au Québec dans des secteurs d'activité admissibles;
- la demande pour un certificat initial devra être présentée avant le début de la réalisation du grand projet, c'est-à-dire avant que l'entreprise ait pris un engagement pour lancer son projet d'investissement;
- la demande devra également être présentée avant la fin de la période de qualification du congé fiscal pour grands projets d'investissement.

3.3 Bonification des rabais d'électricité pour les projets majeurs

Depuis leur instauration, les programmes de rabais d'électricité, soit le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » et le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres, ont permis la réalisation de nombreux projets d'investissement sur l'ensemble du territoire, entraînant des retombées économiques importantes pour le Québec.

- Lors de son lancement dans le Plan économique du Québec de mars 2016, le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » devait permettre de générer des investissements pouvant atteindre 2,6 milliards de dollars d'ici le 31 décembre 2020.
- En date du 15 mars 2018, une quarantaine d'entreprises ont déposé des demandes liées à des projets totalisant des investissements de près de 1,7 milliard de dollars, et ce, dans treize secteurs d'activité, soit 65 % de la cible d'investissement visée par la mesure.

Afin de permettre aux entreprises de profiter pleinement du contexte favorable aux investissements, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- un ajustement de la durée maximale d'application du rabais pour les projets majeurs, qui passe de quatre ans à six ans;
- la prolongation de quatre ans de la date de fin de la période d'application du rabais, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Les projets des entreprises devront être soumis d'ici le 31 décembre 2018 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2020.

Principaux secteurs visés par les rabais d'électricité		
- Élevage et aquaculture	- Fabrication du papier	- Fabrication de produits métalliques
- Foresterie et exploitation forestière	- Impression et activités connexes de soutien	- Fabrication de machines
- Extraction minière et exploitation en carrière	- Fabrication de produits du pétrole et du charbon	- Fabrication de produits informatiques et électroniques
- Fabrication d'aliments	- Fabrication de produits chimiques	- Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques
- Fabrication de boissons et de produits du tabac	- Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	- Fabrication de matériel de transport
- Usines de textiles	- Fabrication de produits minéraux non métalliques	- Commerce de gros
- Fabrication de produits en bois	- Première transformation des métaux	- Serres commerciales

❑ Ajustement de la durée maximale d'application du rabais

Pour certains projets, notamment ceux d'une taille importante, la période actuelle d'application du rabais, soit quatre ans, n'est pas suffisamment longue pour permettre d'obtenir une aide favorisant leur réalisation.

Ainsi, les entreprises dont le projet respectera les critères d'admissibilité et totalisera 250 millions de dollars ou plus pour les consommateurs facturés au tarif « L » et 5 millions de dollars ou plus pour les consommateurs exploitant une serre commerciale pourront obtenir un rabais d'électricité pour une durée maximale de six ans, soit une bonification de deux ans.

❑ Prolonger de quatre ans la date de fin de la période d'application des rabais d'électricité

La prolongation de quatre ans de la date de fin de la période d'application des rabais d'électricité permettra aux entreprises qui réaliseront un projet admissible de bénéficier d'un rabais d'électricité jusqu'au 31 décembre 2028.

Les entreprises pourront bénéficier d'un rabais d'électricité maximal annuel de 20 %, pour une durée de quatre ans ou de six ans, qui permettra un remboursement jusqu'à 40 % des investissements admissibles effectués.

- Le remboursement pourra atteindre 50 % des investissements admissibles si le projet comprend des méthodes de production favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Utiliser l'électricité propre produite au Québec pour favoriser les investissements

Principaux paramètres du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »

Le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » consiste à attribuer aux projets admissibles un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement jusqu'à 40 % des investissements admissibles effectués.

- Pour les projets réduisant de 20 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles.
- Pour les projets de 250 millions de dollars ou plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un rabais d'électricité pour une durée maximale de six ans, soit une bonification de deux ans.

Afin d'être admissibles au rabais d'électricité, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond au moindre entre :

- 40 % du coût annuel d'électricité;
- 40 millions de dollars d'investissement.

Les projets devront être soumis d'ici le 31 décembre 2018 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2020. Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit prolonger de quatre ans la date de fin de la période d'application du rabais, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Principaux paramètres du Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres

Le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres consiste à attribuer aux projets admissibles un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement jusqu'à 40 % des investissements admissibles effectués.

- Pour les projets visant la conversion à l'électricité du système de chauffage, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles.
- Pour les projets de 5 millions de dollars ou plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un rabais d'électricité pour une durée maximale de six ans, soit une bonification de deux ans.

Afin d'être admissibles au rabais d'électricité, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec dans une serre dont les activités sont de nature commerciale et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond à 125 000 \$.

Les projets devront être soumis d'ici le 31 décembre 2018 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2020. Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit prolonger de quatre ans la date de fin de la période d'application du rabais, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Note : L'ensemble des paramètres et des modalités des programmes de rabais d'électricité est disponible sur le site Web du ministère des Finances du Québec, www.finances.gouv.qc.ca.

3.4 Investissements dans des projets touristiques majeurs

Le Québec dispose de plusieurs attraits touristiques d'envergure. Dans un contexte de concurrence internationale intensifiée notamment par l'arrivée de destinations touristiques émergentes, ces attraits doivent constamment se moderniser et innover afin d'être en mesure de continuer à attirer les touristes d'ici et d'ailleurs.

En effet, le renouvellement de l'offre touristique constitue un levier majeur du potentiel d'attraction d'une destination et un important outil de compétitivité.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 30 millions de dollars pour appuyer la concrétisation de projets d'investissement majeurs.

La réalisation de ces projets engendrera d'importantes retombées économiques dans les régions touristiques visées, en plus de contribuer à la vitalité et à la croissance économique de ces régions.

- Ces projets contribuent notamment à prolonger les séjours des visiteurs étrangers à l'intérieur ou aux environs de l'attrait touristique, grâce à une bonification de l'offre multiactivité, et à favoriser la venue de touristes tout au long de l'année.

Les détails de ces investissements seront annoncés par la ministre du Tourisme.

4. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

L'économie numérique est présente dans toutes les sphères de la société, que ce soit dans le secteur de la santé, dans le domaine culturel ou dans l'industrie de la construction. Elle présente d'importantes occasions de développement et de croissance pour le Québec. Les transformations qui y sont associées amènent toutefois de nouveaux défis pour les citoyens, les acteurs publics, les entreprises et les organisations, sur les plans économique, social, culturel et environnemental.

L'expansion de l'économie numérique passe notamment par la mise en place d'infrastructures performantes et adéquates, mais également par le développement d'une culture numérique à tous les niveaux.

Afin de favoriser et d'accélérer l'expansion de l'économie numérique au Québec, le gouvernement a lancé, en décembre 2017, la Stratégie numérique du Québec.

Articulée autour de sept grandes orientations et d'autant de cibles, la Stratégie numérique vient donner un cadre organisé à l'ensemble des interventions gouvernementales, et ce, afin d'être en mesure de tirer profit des possibilités créées par les nouvelles technologies et de s'adapter aux nouvelles tendances mondiales.

4.1 Les actions réalisées jusqu'à présent

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives afin d'accompagner les entreprises, les organisations et les citoyens dans l'appropriation et l'intégration des technologies numériques.

Entre autres, parmi les actions contribuant à la Stratégie numérique, le Plan culturel numérique du Québec, doté d'une enveloppe de 110 millions de dollars, vise à faciliter l'accès à des contenus culturels et numériques et à en favoriser le développement.

De même, le Plan d'action en économie numérique, dévoilé en mai 2016, dispose de près de 200 millions de dollars afin de développer une excellence numérique.

— À cette somme s'ajoute un investissement de 100 millions de dollars pour l'implantation d'infrastructures numériques dans les régions du Québec par l'entremise du programme Québec branché.

Un appui additionnel à la transformation numérique de l'économie a également été prévu dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, représentant des investissements de 367 millions de dollars pour :

- assurer l'accessibilité à un réseau numérique performant dans toutes les régions du Québec grâce à des sommes additionnelles de 300 millions de dollars;
- développer les technologies de prochaine génération au Québec par le démarrage du projet ENCQOR⁶ en 2017-2018, par un appui du gouvernement du Québec de 67 millions de dollars.

⁶ ENCQOR est l'acronyme pour Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation.

Stratégie numérique du Québec

La Stratégie numérique du Québec, qui est le résultat d'une vaste consultation amorcée à l'été 2016, définit une vision gouvernementale cohérente afin que le Québec évolue vers une société numérique.

Elle s'articule autour de sept orientations stratégiques qui guideront les priorités d'intervention au cours des cinq prochaines années. Une cible précise a été définie pour chaque orientation.

Orientations et cibles à atteindre

Orientations	Cibles
Des infrastructures numériques fiables et évolutives	Que 100 % des citoyens aient accès à des services Internet haut débit et que plus de 90 % des citoyens aient accès à des services Internet fixes très haut débit d'au moins 100 Mbps en téléchargement et de 20 Mbps en téléversement
L'éducation et le développement des compétences numériques pour tous	Que tous les citoyens développent davantage de compétences numériques de manière à ce que le Québec figure parmi les leaders de l'OCDE en la matière
Une administration publique transparente et efficiente	Que 90 % de la mise en œuvre de l'orientation sur l'administration publique de la Stratégie numérique du Québec soit réalisée
Des villes et des territoires intelligents	Qu'au moins 75 % des citoyens bénéficient de la transformation numérique des municipalités
Une économie d'excellence numérique	Que l'ensemble des entreprises québécoises rehaussent leur intensité numérique de 50 %
La santé connectée sur le citoyen	Que 100 % des citoyens puissent interagir de façon numérique avec le réseau de la santé et des services sociaux et ses professionnels
Le rayonnement culturel, chez nous, partout	Que l'offre culturelle québécoise soit davantage visible et consultée sur les réseaux numériques

Par ailleurs, six principes transversaux, qui s'appliquent à chacune des orientations, guideront l'ensemble des actions entreprises dans le domaine numérique, soit :

- la transparence;
- l'ouverture, la sécurité et la pérennité des données;
- la participation publique;
- la création de valeur publique;
- l'expérimentation, l'innovation ouverte et la collaboration;
- l'agilité et l'efficience.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs, la stratégie pourra s'appuyer sur des actions concrètes et structurantes établies dans le cadre de plans d'action sectoriels déjà en place et dans ceux à venir.

4.2 Des initiatives de 1,9 G\$ pour le virage numérique

En complément des initiatives déjà en place, totalisant 930 millions de dollars, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des mesures additionnelles représentant plus de 1 milliard de dollars pour soutenir, de façon adaptée, différents secteurs d'activité dans leur transformation numérique, à savoir :

- 355 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur⁷, dont deux mesures phares qui seront mises en place prochainement, soit :
 - 260 millions de dollars pour les écoles primaires et secondaires afin notamment de favoriser l'utilisation de la programmation informatique, d'acquérir des équipements technologiques de pointe et de développer les compétences numériques des enseignants et du personnel,
 - 95 millions de dollars pour l'enseignement supérieur afin notamment de mettre en place un campus virtuel, un portail regroupant l'offre de formation à distance des établissements, en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur;
- 116,3 millions de dollars pour des initiatives dans le secteur culturel⁸, dont :
 - la mise en place d'un crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite,
 - l'élargissement aux plateformes numériques du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise;
- 72 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre la transformation numérique des organisations publiques⁹ pour :
 - accélérer la transformation des services aux citoyens et aux entreprises afin qu'ils soient faciles d'accès et simples à utiliser par des appareils mobiles,
 - développer des compétences en matière numérique et adapter les façons de faire dans l'ensemble de l'administration publique québécoise,
 - développer des services communs utiles pour tous les organismes et déployer des ressources partagées à l'ensemble des organismes publics;
- 194,2 millions de dollars pour mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies¹⁰;

⁷ Les initiatives du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur sont présentées dans le fascicule *Éducation : un plan pour la réussite*.

⁸ Les initiatives dans le secteur culturel sont présentées dans le fascicule *Culture : un engagement soutenu pour la culture québécoise*.

⁹ Les sommes nécessaires sont prévues au budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor.

¹⁰ Les initiatives visant à mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies sont présentées dans le fascicule *Justice : un plan pour moderniser le système de justice*.

- 15 millions de dollars pour favoriser le virage numérique de l'industrie touristique¹¹;
- 11 millions de dollars pour appuyer la transformation numérique du secteur de la construction¹²;
- 2,5 millions de dollars pour permettre au Tribunal administratif des marchés financiers d'accompagner les autres tribunaux administratifs sous la responsabilité du gouvernement vers une numérisation de leurs activités;
- 241 millions de dollars pour la bonification de mesures fiscales visant à favoriser l'appropriation des technologies numériques par les entreprises, soit :
 - une déduction additionnelle pour amortissement pour appuyer l'acquisition de technologies de pointe,
 - l'élargissement du congé fiscal pour grands projets d'investissement aux plateformes numériques.

Jusqu'à maintenant, des investissements de plus de 1,9 milliard de dollars sont prévus en appui à la mise en œuvre de la Stratégie numérique et aux différents plans d'action sectoriels qu'elle chapeaute.

¹¹ Le détail de cette mesure est présenté à la section 1.2.5.

¹² Le détail de cette mesure est présenté à la section 5.3.

TABLEAU D.21

Principaux investissements dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec

(en millions de dollars)

	Investissement totaux d'ici 2022-2023
Initiatives déjà prévues	
Plan culturel numérique du Québec	110,0
Plan d'action en économie numérique	187,9
Première phase du programme Québec branché	100,0
Instauration d'une déduction additionnelle de 35 % pour amortissement afin d'encourager le virage numérique des entreprises	165,0
Mise à jour de novembre 2017 : appuyer la transformation numérique	366,6
Sous-total – Initiatives déjà prévues	929,5
Plan économique du Québec de mars 2018	
Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	355,0
Initiatives en faveur du domaine culturel	
– Soutien des entreprises culturelles dans l'environnement numérique	40,0
– Mise en place d'un crédit d'impôt pour la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	64,7
– Ajustement du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	11,6
Sous-total – Culture	116,3
Transformation numérique des organisations publiques	72,0
Plan pour moderniser le système de justice	194,2
Virage numérique de l'industrie touristique	15,0
Transformation numérique dans le secteur de la construction	11,0
Partage de l'expertise du Tribunal administratif des marchés financiers afin de numériser les tribunaux administratifs québécois	2,5
Mesures fiscales en appui au virage numérique	
– Déduction additionnelle pour amortissement pour appuyer l'acquisition de technologies de pointe	241,0
– Congé fiscal pour grands projets d'investissement – plateformes numériques	—
Sous-total – Mesures fiscales	241,0
Sous-total – Plan économique du Québec de mars 2018	1 007,0
TOTAL	1 936,5

5. APPUYER LES SECTEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE

Le Québec bénéficie d'une économie diversifiée comptant plusieurs secteurs clés traditionnels et technologiques. Le gouvernement entend miser sur les atouts dont le Québec dispose dans ces secteurs clés pour assurer le développement de l'ensemble de ses régions, son rayonnement à l'étranger ainsi que la croissance de son économie.

Dans ce contexte, afin de soutenir des secteurs clés de l'économie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit plus de 655 millions de dollars d'ici 2022-2023 pour :

- mettre en œuvre une nouvelle politique bioalimentaire;
- stimuler la croissance du secteur des technologies propres;
- appuyer le virage numérique du secteur de la construction;
- poursuivre la Stratégie maritime;
- soutenir les secteurs financier, des sciences de la vie, de l'aluminium et des boissons alcooliques.

TABLEAU D.22

Impact financier des mesures pour appuyer des secteurs clés de l'économie (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Mettre en œuvre une nouvelle politique bioalimentaire ⁽²⁾	—	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7
Stimuler la croissance du secteur des technologies propres	-30,0	-2,5	-8,5	-9,5	-10,5	-11,5	-72,5
Appuyer le virage numérique du secteur de la construction	—	-2,6	-2,6	-2,4	-2,4	-2,4	-12,4
Poursuivre la Stratégie maritime	—	-6,5	-6,1	-1,1	-1,1	-0,5	-15,3
Soutenir le secteur financier	—	-17,0	-25,2	-31,8	-34,6	-12,3	-120,9
Appuyer le secteur des sciences de la vie	-10,0	-3,5	-6,0	-6,0	-6,0	-21,0	-52,5
Poursuivre la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium	—	-11,0	-11,0	-11,0	—	—	-33,0
Appuyer l'innovation dans le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-40,0	-102,2	-130,2	-135,6	-129,1	-118,2	-655,3

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) De ces sommes, 38,7 M\$ seront financés à même les crédits déjà prévus au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

5.1 Mettre en œuvre une nouvelle politique bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire revêt un caractère stratégique pour l'économie québécoise. En effet, en plus de contribuer à la sécurité alimentaire, il participe de façon importante à l'activité économique du Québec en engendrant de fortes retombées dans l'ensemble des régions.

Le secteur bioalimentaire évolue dans un contexte d'affaires en pleine transformation. Cela incite les entreprises bioalimentaires à accroître leur productivité en misant sur la recherche et l'innovation. De même, elles doivent investir dans leur organisation, tant dans la formation que dans la machinerie et les équipements, en vue de demeurer compétitives et rentables, et pour se démarquer de la concurrence, dans le respect du développement durable.

C'est dans cette optique que le gouvernement entend dévoiler, au printemps 2018, une politique bioalimentaire.

□ Un appui de 349 M\$ pour le secteur bioalimentaire

Afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives qui s'inscriront dans le cadre de la politique bioalimentaire, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de près de 349 millions de dollars sur cinq ans.

Les nouvelles initiatives, qui prendront notamment en compte les cibles fixées à l'horizon 2025 à la suite du Sommet sur l'alimentation qui s'est tenu en novembre 2017, sont articulées autour de six grands axes, soit :

- 53,9 millions de dollars pour favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale;
- 180 millions de dollars pour accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires;
- 29,7 millions de dollars pour augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire;
- 19,8 millions de dollars pour implanter des pratiques responsables par les entreprises;
- 62,8 millions de dollars pour dynamiser le développement du secteur bioalimentaire dans les territoires;
- 2,5 millions de dollars pour assurer la mise en place des initiatives de la politique bioalimentaire.

Les initiatives sont présentées dans le fascicule *Bioalimentaire : une priorité économique et une occasion d'améliorer la santé des Québécois*.

TABLEAU D.23

**Impact financier des mesures en faveur du secteur bioalimentaire,
par axes d'intervention**
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale ⁽¹⁾	—	-9,9	-11,1	-11,5	-10,7	-10,7	-53,9
Accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires ⁽¹⁾	—	-26,0	-37,0	-39,0	-41,0	-37,0	-180,0
Augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire ^{(1),(2)}	—	-5,6	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-29,7
Implanter des pratiques responsables par les entreprises ⁽¹⁾	—	-2,7	-4,6	-4,5	-4,0	-4,0	-19,8
Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires ⁽¹⁾	—	-14,4	-11,2	-12,4	-12,4	-12,4	-62,8
Assurer la mise en place des initiatives de la politique bioalimentaire ⁽¹⁾	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
TOTAL⁽³⁾	—	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

(2) Des investissements de 80 M\$ sont également prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

(3) De ces sommes, 38,7 M\$ seront financés à même les crédits déjà prévus au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ainsi, des crédits additionnels de 53,9 M\$ en 2018-2019, de 62,3 M\$ en 2019-2020, de 65,8 M\$ en 2020-2021, de 66,5 M\$ en 2021-2022 et de 61,5 M\$ en 2022-2023 seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

5.2 Stimuler la croissance du secteur des technologies propres

Le Québec est un chef de file en matière d'environnement et dans la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, il s'est fixé des cibles ambitieuses, notamment à l'égard de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte de ces cibles passe notamment par le développement de nouvelles technologies.

Pour bénéficier de la demande croissante des technologies propres à l'échelle mondiale et pour maximiser leur part de marché, les entreprises québécoises doivent disposer des outils nécessaires pour croître et se positionner avantageusement sur les marchés.

Afin de contribuer à l'essor du secteur québécois des technologies propres, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- 72,5 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres;
- 50 millions de dollars pour soutenir le secteur des technologies propres par le capital de risque.

TABLEAU D.24

Impact financier des mesures pour stimuler la croissance du secteur des technologies propres (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan d'action pour la croissance et les technologies propres ⁽²⁾	-30,0	-2,5	-8,5	-9,5	-10,5	-11,5	-72,5
50 M\$ pour soutenir le secteur des technologies propres par le capital de risque ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-30,0	-2,5	-8,5	-9,5	-10,5	-11,5	-72,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

(3) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.

5.2.1 Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres

Le secteur des technologies propres peut jouer un rôle important dans l'atteinte des cibles du Québec en matière environnementale. D'ailleurs, plusieurs initiatives gouvernementales majeures soutiennent le développement des technologies propres, par exemple, le Plan d'action sur les changements climatiques, la Politique énergétique et le Plan d'action en électrification des transports.

Le gouvernement entend aller plus loin pour soutenir ce secteur d'activité et présentera prochainement le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres.

□ 72,5 M\$ pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une enveloppe de 72,5 millions de dollars afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres. Celui-ci vise à assurer la compétitivité de l'industrie des technologies propres et à conscientiser les entreprises de tous les secteurs d'activité à l'importance de la croissance propre.

Ce plan s'appuiera sur trois axes d'intervention :

- le développement d'entreprises écoperformantes;
- l'innovation et la conquête des marchés par les entreprises du secteur des technologies propres ainsi que par celles offrant des produits et services écoresponsables;
- la mise en place d'un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux technologies propres.

Avec le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres, le gouvernement du Québec maximisera l'effet de levier au Québec des fonds rendus disponibles par le gouvernement fédéral pour le secteur.

Pour donner suite à cette initiative, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

5.2.2 50 M\$ pour soutenir le secteur des technologies propres par le capital de risque

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit jusqu'à 50 millions de dollars pour améliorer l'accès au financement des entreprises québécoises du secteur des technologies propres en rendant du capital disponible pour financer leur croissance et accélérer la commercialisation de leurs produits et services.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit s'allier à des experts dans ce domaine d'activité et investir, conjointement avec des investisseurs privés, dans le nouveau fonds de Cycle Capital Management (Cycle Capital).

L'équipe de Cycle Capital prévoit mettre en place un nouveau fonds d'une taille visée de 300 millions de dollars afin de financer des entreprises spécialisées notamment dans la chimie verte, la nouvelle génération de biocarburants, la transformation de la biomasse, l'écomobilité, les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, l'efficacité énergétique ainsi que l'agriculture durable.

Afin d'obtenir la participation du gouvernement du Québec, le fonds devra satisfaire aux paramètres d'investissement suivants :

- un fonds d'une taille minimale de 150 millions de dollars;
- un appariement de capitaux d'un dollar du gouvernement pour un minimum de deux dollars provenant d'investisseurs institutionnels, privés et stratégiques;
- un montant minimal d'investissement dans des entreprises québécoises du secteur des technologies propres correspondant au capital provenant du gouvernement du Québec;
- une politique d'investissement, un modèle de gouvernance et une équipe de gestion qui respectent les meilleures pratiques d'affaires.

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la mise en œuvre de ce nouveau fonds. La participation du gouvernement consistera en un investissement avec espérance de rendement. À cette fin, les sommes nécessaires à la participation du gouvernement du Québec seront rendues disponibles au moyen d'une avance au Fonds du développement économique.

Les détails concernant l'appui du gouvernement au nouveau fonds de Cycle Capital seront rendus publics par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances lorsque toutes les conditions de l'investissement seront réunies.

Cycle Capital Management

Cycle Capital Management (Cycle Capital) est une plateforme d'investissement de capital de risque en technologies propres qui gère 356 millions de dollars.

Cycle Capital s'associe à des entrepreneurs afin d'investir dans des entreprises de technologies propres de pointe, produisant plus avec moins, utilisant moins de ressources et transformant ces gains d'efficacité en rendements significatifs.

Depuis le début de ses activités en 2009, Cycle Capital a soutenu quarante entreprises à partir de quatre fonds d'investissement, soit :

- Cycle Capital I, un fonds créé en 2009 doté d'une capitalisation de 80,4 millions de dollars;
- Cycle C-3E, un fonds d'amorçage créé en 2011 doté d'une capitalisation de 42 millions de dollars;
- Cycle Capital III, un fonds créé en 2013 doté d'une capitalisation de 109 millions de dollars;
- Qingdao Haisi Cycle Fund, un fonds créé en 2017 doté d'une capitalisation de 125 millions de dollars.

Cycle Capital prévoit mettre en place un nouveau fonds afin d'accompagner les entrepreneurs du secteur des technologies propres et de contribuer à bâtir des entreprises qui révolutionnent leur industrie en créant de la valeur et des bénéfices environnementaux à grande échelle.

5.3 Appuyer le virage numérique du secteur de la construction

Le secteur de la construction est l'un des secteurs les plus importants de l'économie québécoise. Il représente plus de 6 % du PIB du Québec. De plus, le secteur de la construction contribue à la réalisation d'une grande partie des projets d'investissement, qu'ils soient publics ou privés.

Les technologies numériques ont déjà révolutionné de nombreux secteurs industriels, et leur contribution au secteur de la construction sera tout aussi importante. Le virage numérique permettra de hausser la productivité du secteur et de réduire les coûts des projets.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 12,4 millions de dollars sur cinq ans afin :

- d'appuyer la transformation numérique du secteur de la construction;
- de créer une grappe dans le secteur de la construction.

TABLEAU D.25

Impact financier des initiatives pour appuyer le virage numérique du secteur de la construction

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Appui à la transformation numérique du secteur de la construction ⁽¹⁾	—	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-11,0
Création d'une grappe dans le secteur de la construction ⁽¹⁾	—	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-1,4
TOTAL	—	-2,6	-2,6	-2,4	-2,4	-2,4	-12,4

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

5.3.1 Appui à la transformation numérique du secteur de la construction

À l'instar de plusieurs autres secteurs de l'économie, le secteur de la construction doit prendre le virage numérique pour accroître sa productivité. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 11 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre aux entreprises du secteur de la construction :

- d'adopter la modélisation des données d'un bâtiment¹³ afin d'améliorer l'efficacité des processus;
- de parrainer des fournisseurs et des partenaires afin que ceux-ci se mettent au même niveau numérique que leurs grands donneurs d'ouvrage, favorisant ainsi une productivité accrue et un lien privilégié de collaboration entre les partenaires;
- de profiter de l'essor sur les marchés étrangers du créneau des bâtiments préfabriqués, tels les logements sociaux et communautaires ainsi que les multilogements.

Pour accélérer le virage numérique du secteur de la construction, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Modélisation des données d'un bâtiment

La modélisation des données d'un bâtiment (MDB) est un ensemble structuré d'information sur les propriétés physiques et fonctionnelles d'un bâtiment. Elle contient l'information sur les caractéristiques et les relations de chaque objet constituant un bâtiment. Cette information est partagée par les différents acteurs de la construction.

La MDB, lorsqu'elle est mise sur pied dans un environnement approprié, peut mener à d'importants gains d'efficacité. En effet, la MDB facilite la gestion du bâtiment dans le temps, sur toute sa durée de vie utile.

¹³ Ce système est mieux connu sous l'appellation anglaise *building information modeling* (BIM).

5.3.2 Création d'une grappe dans le secteur de la construction

L'implantation de nouvelles technologies numériques et les divers enjeux liés à l'évolution des façons de faire dans le secteur de la construction génèrent d'importants défis à relever pour cette industrie au Québec.

Or, les grappes industrielles permettent la mise en commun des connaissances et atouts des différents acteurs d'une même industrie afin de créer de véritables pôles d'innovation. Cette concertation permet l'émergence de nouvelles idées et d'approches novatrices pouvant mener à des projets structurants et à de nouveaux procédés au bénéfice de l'ensemble d'une industrie.

Ainsi, afin de créer une telle synergie dans le secteur de la construction, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 1,4 million de dollars sur cinq ans pour le financement d'une grappe regroupant les principaux acteurs du domaine de la construction, notamment afin que ceux-ci :

- participent à des chantiers de réflexion visant à promouvoir l'innovation et la compétitivité de l'écosystème de la construction;
- appuient la convergence du savoir-faire des différents acteurs.

Un fort intérêt a d'ailleurs été exprimé pour une telle initiative par les différents organismes actifs dans le secteur de la construction.

Pour la création de la nouvelle grappe, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

5.4 Poursuivre la Stratégie maritime

La Stratégie maritime du Québec à l'horizon 2030 constitue une des mesures importantes de développement économique pour l'ensemble des régions du Québec. En appui aux gestes réalisés jusqu'ici dans le cadre de la Stratégie maritime, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un financement additionnel afin :

- d'instaurer le Fonds Bleu;
- d'appuyer les chantiers maritimes québécois en leur réservant une somme de 250 millions de dollars;
- de financer le Réseau Québec maritime;
- de financer des études visant le développement de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques.

Ces initiatives permettront de réaliser des interventions de plus de 265 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie maritime.

TABLEAU D.26

Impact financier des mesures pour poursuivre la Stratégie maritime (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Instauration du Fonds Bleu ⁽¹⁾	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
250 M\$ pour appuyer les chantiers maritimes québécois ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Financement du Réseau Québec maritime ⁽³⁾	—	—	-1,1	-1,1	-1,1	-0,5	-3,8
Financement d'études visant le développement de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques ⁽¹⁾	—	-1,5	—	—	—	—	-1,5
TOTAL	—	-6,5	-6,1	-1,1	-1,1	-0,5	-15,3

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

(2) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit de placements avec espérance de rendement.

(3) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2019-2020 pour assurer le financement de cette initiative.

Par ailleurs, d'autres initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018 contribueront à l'atteinte des objectifs de la Stratégie maritime, notamment :

- la bonification du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques;
- le financement des organismes de bassins versants;
- l'appui au développement des pêches et de l'aquaculture;
- la mise en place d'un programme visant la protection d'espèces menacées et leurs habitats, dont le béluga du Saint-Laurent;
- l'appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes.

Globalement, les initiatives visant à contribuer aux objectifs de la Stratégie maritime représentent des interventions de plus de 300 millions de dollars d'ici 2022-2023.

5.4.1 Instauration du Fonds Bleu

La poursuite des orientations du gouvernement dans le cadre de la Stratégie maritime requiert une structure de financement adaptée et flexible afin d'assurer la réalisation du chantier en cours. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant de 10 millions de dollars pour la création du Fonds Bleu, une nouvelle enveloppe mise à la disposition du Secrétariat aux affaires maritimes.

Ces sommes serviront à financer des initiatives sur une période de deux ans, soit jusqu'à la fin du premier plan d'action de la Stratégie maritime, qui couvre la période 2015-2020. La dotation du Fonds Bleu sera revue dans le cadre de la planification du deuxième plan d'action, en fonction des priorités définies.

Ainsi, les sommes prévues pour le Fonds Bleu permettront de financer des initiatives qui s'inscrivent dans les objectifs de la Stratégie maritime, par exemple :

- la réalisation d'études d'avant-projet, lesquelles serviront à la prise de décision préalable à la concrétisation de projets maritimes;
- le développement de la filière québécoise des biotechnologies marines, qui permettra d'offrir aux entreprises de cette industrie un accompagnement-conseil, du financement adapté et des occasions de collaboration internationale;
- l'appui à l'implantation de nouvelles technologies dans l'industrie maritime, visant à faciliter l'adoption de technologies numériques et intelligentes par l'industrie maritime, de même que l'adaptation des navires et des ports à l'utilisation de carburants plus propres;
- des mesures de protection du territoire maritime et de ses écosystèmes dans les bassins versants;
- des projets liés à la préservation, à la mise en valeur et à la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent, par l'entremise du Fonds d'action Saint-Laurent.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère du Conseil exécutif.

5.4.2 250 M\$ pour appuyer les chantiers maritimes québécois

L'industrie de la construction navale connaît un essor important au Canada, notamment en raison du renouvellement de la flotte de navires de la Marine royale et de la Garde côtière entrepris par le gouvernement canadien, dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale.

Les chantiers maritimes québécois disposent de l'expertise nécessaire pour tirer profit d'une telle conjoncture, notamment par la construction de navires intégrant des spécificités technologiques avancées et étant capables de naviguer en climat nordique.

Considérant l'importance du secteur pour l'économie du Québec et les emplois hautement spécialisés qui y sont associés, le gouvernement désire mettre en place des conditions favorisant :

- la construction navale au sein des chantiers maritimes québécois;
- le maintien d'une industrie maritime québécoise forte et pérenne.

Un accès plus facile aux capitaux requis pour réaliser les projets

La réalisation des projets de construction navale nécessite des investissements d'envergure pour les chantiers maritimes, et comporte des coûts de financement élevés.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit faciliter l'accès aux capitaux requis pour réaliser les projets.

La possibilité, pour les chantiers maritimes québécois, de réaliser leurs projets à l'intérieur d'une structure de financement plus flexible et abordable permettra :

- de favoriser leur rentabilité en diminuant la volatilité des conditions de financement, notamment en période de construction;
- de libérer des sommes pour moderniser leurs équipements et accroître leur productivité;
- d'accroître leur compétitivité pour l'obtention de nouveaux contrats.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit à cet effet une enveloppe de 250 millions de dollars pour des prises de participation dans les projets de chantiers navals du Québec. Cet appui permettra :

- de stimuler la construction navale au Québec;
- de favoriser le maintien de chantiers navals plus modernes, productifs et compétitifs.

Cette initiative donne suite à l'une des priorités d'action de la Stratégie maritime du Québec à l'horizon 2030, visant la détermination de nouveaux moyens financiers pour soutenir l'industrie navale québécoise.

☐ Une enveloppe ouverte à tous les chantiers navals au Québec

Tous les chantiers navals au Québec pourront soumettre un projet. Selon le projet, une participation pourra être prise aux différentes étapes de réalisation.

L'enveloppe annoncée sera rendue disponible pour des prises de participation au cours de l'année 2018-2019, puis réévaluée selon la demande et les besoins.

☐ Sélection des projets offrant le meilleur potentiel

Les chantiers maritimes pourront soumettre leurs projets à l'attention d'Investissement Québec.

Comme prérequis, les projets devront générer des retombées au Québec, par exemple par la réalisation d'un plan de réinvestissement, démontrer leur rentabilité et offrir des perspectives de rendement suffisantes au gouvernement.

Parmi les projets admissibles, ceux offrant le meilleur potentiel feront l'objet d'une analyse plus approfondie en vue d'une éventuelle prise de participation.

À terme, l'enveloppe annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2018 permettra au gouvernement de compter des participations dans plusieurs projets, ce qui diversifiera le risque financier et contribuera à la croissance et à la pérennité des chantiers navals québécois.

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la mise en œuvre de cette initiative. Le ministère des Finances collaborera également à la mise en place de l'initiative avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. La participation du gouvernement consistera en un investissement avec espérance de rendement.

5.4.3 Financement du Réseau Québec maritime

Le Réseau Québec maritime (RQM) a été créé le 26 mai 2016 afin de fédérer et d’animer les forces vives en recherche et en innovation dans les différents domaines liés au secteur maritime. En tant que leader dans le domaine de la recherche, le réseau assure la gestion de projets de recherche d’envergure, notamment le programme Odysée Saint-Laurent¹⁴, pour lequel un financement de 15 millions de dollars a été prévu dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Afin que le RQM dispose des ressources financières pour continuer à assumer son rôle de leader en recherche sur les questions maritimes, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des crédits additionnels de 3,8 millions de dollars pour le financement de ses activités.

Ce financement permettra notamment au RQM de poursuivre, jusqu’à la complétion prévue en 2022, son programme de recherche phare Odysée Saint-Laurent.

À cette fin, des crédits additionnels seront versés au ministère de l’Économie, de la Science et de l’Innovation.

5.4.4 Financement d’études visant le développement de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques

L’accès à des infrastructures publiques représente souvent une condition essentielle à la réalisation d’investissements industriels au sein de zones industrialo-portuaires et des pôles logistiques.

Afin d’y favoriser l’implantation d’entreprises et la réalisation de projets à caractère industriel, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 1,5 million de dollars pour appuyer la réalisation d’études visant le développement de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques reconnus par le gouvernement.

Pour l’application de cette mesure, les critères d’admissibilité seront notamment élargis à différents types d’études.

À terme, la réalisation de ces études contribuera à établir les besoins en infrastructures et à évaluer les investissements requis dans les zones industrialo-portuaires et les pôles logistiques participants.

Pour mettre en œuvre cette mesure, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l’Économie, de la Science et de l’Innovation. Pour l’année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

¹⁴ Ce projet est géré en partenariat avec l’Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime.

Croissance du transport maritime mondial : tirer profit des atouts du Québec

Le transport maritime mondial : un secteur en forte croissance

Depuis le début des années 1990, le transport maritime mondial connaît une croissance soutenue.

Le Québec dispose d'atouts importants pour tirer profit de cette croissance, notamment grâce à son emplacement géographique qui en fait le chemin le plus court entre l'Europe et la zone Saint-Laurent–Grands Lacs, où se concentre une part importante de l'industrie manufacturière américaine.

Par ailleurs, la communauté maritime fait état de la sous-utilisation du Saint-Laurent. Cette situation peut s'expliquer par les limites physiques que comporte cette voie navigable, mais également par les limitations de capacité des ports qui jalonnent le chenal de navigation du Saint-Laurent.

Positionner le Québec comme un endroit stratégique pour le transport maritime

Dans ce contexte, le gouvernement amorcera en 2018 la réalisation d'une étude portant sur les perspectives de compétitivité et de croissance à long terme du transport maritime international des marchandises sur le Saint-Laurent.

L'étude proposera également les paramètres d'une vision stratégique du réseau portuaire commercial et de la voie navigable du Saint-Laurent. Cet examen appuiera les acteurs impliqués pour améliorer leur positionnement concurrentiel et assurer la prospérité à long terme de ce corridor maritime et multimodal ainsi que les entreprises qu'il dessert.

Les principaux intervenants du secteur maritime au Québec, dont les représentants des administrations portuaires concernées, seront consultés dans le cadre de cette démarche.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec participera au processus de consultation du gouvernement fédéral, annoncé le 12 mars 2018, concernant l'examen des administrations portuaires canadiennes. Cet examen vise notamment à optimiser le rôle des administrations portuaires en tant qu'actifs stratégiques soutenant la croissance et le commerce durables et à renforcer leur position comme acteurs clés de l'économie.

5.5 Soutenir le secteur financier

Le secteur financier est une industrie d'une grande importance pour le développement de l'économie du Québec.

- Pour l'année 2016, cette industrie comptait près de 150 000 emplois, soit 4,2 % de l'emploi au Québec, et a contribué à hauteur de 6,3 % au PIB du Québec.

Le secteur financier québécois est reconnu mondialement. En effet, Montréal se classait à la 12^e position parmi les 108 plus grandes villes hébergeant un carrefour financier de calibre mondial en 2017.

En vue de favoriser le développement du secteur financier québécois, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- un soutien pour permettre la création d'un pôle d'excellence en technologies financières de Finance Montréal;
- des ressources additionnelles au Tribunal administratif des marchés financiers afin que celui-ci accompagne les autres tribunaux administratifs québécois dans leur transition vers des activités sans papier.

Par ailleurs, les paramètres de la taxe compensatoire des institutions financières applicables à la masse salariale seront modifiés.

TABLEAU D.27

Impact financier des mesures pour soutenir le secteur financier (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutien au projet de création d'un pôle en technologies financières de Finance Montréal ⁽¹⁾	—	-1,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-9,0
Partage de l'expertise du Tribunal administratif des marchés financiers afin de numériser les tribunaux administratifs québécois ⁽¹⁾	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Modifications apportées à l'application de la taxe compensatoire des institutions financières	—	-15,5	-22,7	-29,3	-32,1	-9,8	-109,4
TOTAL	—	-17,0	-25,2	-31,8	-34,6	-12,3	-120,9

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

5.5.1 Soutien au projet de création d'un pôle en technologies financières de Finance Montréal

L'industrie financière mondiale est en pleine transformation et le Québec est bien positionné pour profiter de l'adoption des nouvelles technologies financières, communément appelées *fintech*.

Dans le secteur financier, le développement de l'usage des nouvelles technologies provient souvent des PME innovantes.

- Dans le but de favoriser le développement de cette industrie au Québec, un pôle d'excellence en technologies financières a été mis en place dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017.

Afin de poursuivre le développement du projet et d'assurer sa pérennité, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un investissement additionnel de 9 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le pôle d'excellence aura pour avantage de réunir un grand nombre de membres de l'écosystème *fintech* afin de poursuivre un objectif commun dans un environnement neutre.

- Le pôle pourra s'appuyer sur le talent reconnu mondialement des travailleurs du secteur des technologies de l'information au Québec, en particulier celui de l'intelligence artificielle.

Pour donner suite à cette initiative, des crédits seront octroyés au ministère des Finances.

Pôle en technologies financières de Finance Montréal

Réunissant un grand nombre de membres de l'écosystème *fintech* du Québec, le Pôle en technologies financières de Finance Montréal vise :

- à supporter et à accompagner les sociétés de *fintech* en démarrage dans leur développement en mettant notamment en place un programme d'incubation et de mentorat;
- à offrir un accès aux données et aux problématiques des institutions financières, afin d'aider les sociétés de *fintech* à bien déterminer les enjeux des institutions et à tester leurs applications avec des données réelles;
- à organiser différents événements, activités et formations sur des sujets d'intérêt pour le milieu.

5.5.2 Partage de l'expertise du Tribunal administratif des marchés financiers afin de numériser les tribunaux administratifs québécois

Ayant adopté les processus les plus efficaces en matière de traitement des dossiers, le Tribunal administratif des marchés financiers se positionne en chef de file des tribunaux administratifs. Cette expérience bénéficiera aux autres tribunaux administratifs dans l'amélioration de leur processus.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 2,5 millions de dollars sur cinq ans, de même que des effectifs additionnels, afin de permettre au Tribunal administratif des marchés financiers d'accompagner les autres tribunaux administratifs sous la responsabilité du gouvernement vers une numérisation de leurs activités.

Pour donner suite à cette initiative, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Finances. Les crédits prévus pour l'année 2018-2019 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Placer l'intérêt des consommateurs au cœur de l'encadrement du secteur

Le gouvernement accorde une grande attention au maintien d'un encadrement efficace permettant de maintenir l'équilibre entre la protection du consommateur et le développement du secteur financier. Le projet de loi 141 répond à cette volonté.

Entre autres, ce projet de loi aurait pour effet de transférer les responsabilités jusqu'ici confiées à la Chambre de la sécurité financière et à la Chambre de l'assurance de dommages à l'Autorité des marchés financiers et au Tribunal administratif des marchés financiers.

En vue d'assurer une transition efficace, jusqu'à cinq employés des chambres pourraient rejoindre le Tribunal. De plus, le Tribunal pourrait compter sur l'ajout de cinq postes, ce qui lui permettrait d'assumer avec efficacité ses responsabilités croissantes. Un financement supplémentaire serait accordé au Tribunal afin d'intégrer ces nouvelles ressources.

Tribunal administratif des marchés financiers : chef de file dans la justice sans papier

Le Tribunal administratif des marchés financiers a relevé le défi d'une justice sans papier en créant le premier « eTribunal » du Québec 100 % numérique, et ce, dans le respect d'un échéancier ambitieux, d'un budget limité et en ayant recours à une technologie québécoise.

100 % numérique, pour un accès simple et convivial à la justice

En effet, toutes les étapes du traitement d'un dossier se font entièrement de façon numérique, sans qu'aucun papier ne soit utilisé, soit :

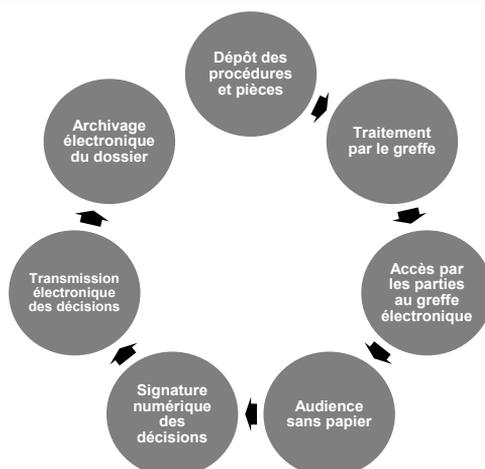
- le dépôt électronique de procédures, de manière sécurisée;
- le paiement de frais;
- l'accès, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, à l'ensemble du dossier au greffe électronique public;
- la possibilité pour les parties de consulter et d'annoter des pièces ainsi que d'effectuer des recherches rapides d'un dossier au tribunal;
- la tenue d'audiences sans papier, permettant de diffuser des documents sur différents écrans;
- la signature numérique et la transmission électronique de décisions;
- l'archivage électronique du dossier du greffe.

100 % numérique, pour un processus plus rapide et plus économique

- Sans impression, ni annotation et traitement de multiples copies de documents.
- Sans frais, délais et déplacements qu'engendre le dépôt des procédures papier.

Le virage numérique permet un processus global plus efficace, au bénéfice de tous. Par cette initiative, le Tribunal administratif des marchés financiers contribue à la modernisation de la justice québécoise.

Support électronique d'un dossier



Source : Rapport annuel 2016-2017 du Tribunal administratif des marchés financiers.

5.5.3 Modifications apportées à l'application de la taxe compensatoire des institutions financières

La majeure partie des institutions financières faisant affaire au Québec supportent actuellement une taxe additionnelle sur la masse salariale, soit la taxe compensatoire des institutions financières (TCIF).

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une réduction de la TCIF et la mise en place d'un plafond de la masse salariale assujettie à cette taxe.

Compte tenu de l'augmentation prévue des charges sur la masse salariale découlant de la bonification du Régime de rentes du Québec, le niveau de cette surtaxe sera atténué afin de maintenir la compétitivité du secteur.

Les taux applicables sur les salaires versés seront ajustés, à compter du 1^{er} avril 2018, pour atteindre le 1^{er} avril 2020 :

- 4,14 % pour les banques, les sociétés de prêts, les fiducies et les sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières;
- 3,26 % pour les caisses d'épargne et de crédit;
- 1,32 % pour les autres institutions financières.

TABLEAU D.28

Évolution des taux sur les salaires versés de la taxe compensatoire des institutions financières

(en pourcentage)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	À compter du 1 ^{er} avril 2024
Banques, sociétés de prêts, fiducies et sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières	4,29	4,22	4,14	4,14	2,80	2,80	—
Caisses d'épargne et de crédit	3,39	3,30	3,26	3,26	2,20	2,20	—
Autres institutions financières	1,37	1,34	1,32	1,32	0,90	0,90	—

De plus, selon le type d'institution financière, un plafond de la masse salariale totale assujettie à la TCIF sera mis en place afin de ne pas pénaliser les sociétés ayant une plus forte présence au Québec, soit :

- 1,1 milliard de dollars pour les banques, les sociétés de prêts, les fiducies et les sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières;
- 550 millions de dollars pour les caisses d'épargne et de crédit;
- 275 millions de dollars pour les autres institutions financières.

Ces modifications représentent un impact financier de 15,5 millions de dollars en 2018-2019.

- En comparaison, la TCIF totalisera 347 millions de dollars cette même année.

Modernisation de l'encadrement législatif du secteur financier

En raison de son rôle d'intermédiaire entre les personnes disposant de moyens financiers et celles qui ont besoin d'un financement, le secteur financier joue un rôle important dans le financement des projets d'investissement des entreprises et du gouvernement.

À cet effet, le gouvernement accorde une grande attention à l'encadrement du secteur financier afin de maintenir l'équilibre entre la protection du consommateur et le développement du secteur.

- En 2017, le gouvernement a accompli des actions concrètes pour augmenter la confiance du public envers le secteur financier en présentant deux projets de loi importants.

Le projet de loi 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, est venu concrétiser la réforme annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2016. Ce projet de loi a notamment pour effet :

- de créer un comité consultatif des consommateurs et utilisateurs de produits et services financiers au sein de l'Autorité des marchés financiers;
- de jeter les bases de l'encadrement applicable à la distribution de produits d'assurance en ligne;
- de modifier les règles relatives au Fonds d'indemnisation des services financiers;
- d'adapter l'encadrement applicable au Mouvement Desjardins aux normes internationales.

De plus, le projet de loi 150, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017, a introduit des réformes importantes en assurance qui visent à :

- moderniser le droit de l'assurance des copropriétés;
- revoir les règles relatives à la propriété des cabinets de courtage en assurance de dommages et à leurs devoirs envers leurs clients;
- introduire l'assurance collective de dommages dans le cadre juridique québécois;
- introduire des règles sur la cession de contrats d'assurance sur la vie à des personnes n'ayant pas d'intérêt dans la vie de l'assuré.

La mise en place des réformes contenues dans ces projets entraînera la création ou la mise à niveau de plusieurs règlements. Dans la prochaine année, plusieurs consultations publiques seront lancées afin d'assurer le succès de ces réformes.

5.6 Appuyer le secteur des sciences de la vie

Les sciences de la vie jouent un rôle important dans l'économie québécoise. La Stratégie québécoise des sciences de la vie, lancée en mai 2017, a confirmé l'appui du gouvernement à cette industrie par la mise en œuvre de moyens pour soutenir sa croissance.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des crédits additionnels de 52,5 millions de dollars pour appuyer cette stratégie au cours des cinq prochaines années, soit :

- des initiatives de financement en capital de risque pouvant atteindre jusqu'à 50 millions de dollars dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie;
- 18,5 millions de dollars pour promouvoir l'accès aux données de recherche;
- 9 millions de dollars pour appuyer des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie;
- 15 millions de dollars pour bonifier le financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé;
- 10 millions de dollars pour appuyer l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

TABLEAU D.29

Impact financier des mesures pour appuyer le secteur des sciences de la vie (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
50 M\$ dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Promouvoir l'accès aux données de recherche ⁽³⁾	—	-2,5	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,5
Appuyer des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie ⁽³⁾	—	-1,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-9,0
Bonifier le financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	-15,0	-15,0
Appuyer l'Institut de recherches cliniques de Montréal	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
TOTAL	-10,0	-3,5	-6,0	-6,0	-6,0	-21,0	-52,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.

(3) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

(4) Des crédits supplémentaires seront octroyés en 2022-2023 pour assurer le financement de cette initiative.

5.6.1 **50 M\$ dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie**

Les provinces du Québec et de l'Ontario sont reconnues comme des chefs de file du secteur des sciences de la vie et collaborent depuis de nombreuses années dans le cadre du corridor Québec-Ontario en sciences de la vie.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit jusqu'à 50 millions de dollars pour soutenir des initiatives de financement par le capital de risque en sciences de la vie.

Les gouvernements du Québec et de l'Ontario étudient actuellement les différentes options afin de maximiser les retombées de ces investissements dans les deux provinces.

Par le partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie, les gouvernements québécois et ontarien souhaitent notamment :

- soutenir la croissance et le développement d'entreprises en démarrage dans le secteur des sciences de la vie ayant des technologies présentant un fort potentiel de commercialisation à l'étranger;
- permettre aux entreprises québécoises et ontariennes d'avoir accès à un niveau de financement suffisant pour mener à terme leurs projets;
- augmenter la part des investissements privés dans le financement par le capital de risque des entreprises québécoises et ontariennes;
- stimuler la création d'emplois et la recherche de pointe dans le domaine de la santé pour améliorer les perspectives de découvertes novatrices et de mise en marché.

Les détails des initiatives soutenues seront annoncés ultérieurement par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances.

5.6.2 Promouvoir l'accès aux données de recherche

Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, le gouvernement a annoncé sa volonté de développer un environnement favorable pour faciliter l'accessibilité à certains renseignements aux fins de recherche. Ces renseignements représentent un grand potentiel scientifique et économique, et leur valorisation est essentielle pour assurer l'excellence de la recherche.

Ainsi, un comité de travail a été mis en place pour élaborer un processus général d'accès à certains renseignements aux fins de recherche afin d'en accélérer l'accès aux chercheurs.

— Sous la coordination du ministère des Finances, le comité regroupe des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, de l'Institut de la statistique du Québec, de la Régie de l'assurance maladie du Québec, de la Commission d'accès à l'information ainsi que du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques.

À la suite des recommandations du comité, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'implantation d'un nouveau processus d'accès simplifié aux renseignements pour les chercheurs.

□ Simplification du processus d'accès pour les chercheurs

L'Institut de la statistique du Québec joue un rôle central en matière de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes. Il dispose d'une expertise en matière d'accès aux données et de respect des mesures de protection des renseignements personnels.

Les compétences méthodologiques et opérationnelles de l'Institut de la statistique du Québec permettront à cette institution d'être à l'avant-plan de la mise en œuvre de la simplification du processus d'accès. Ce processus d'accès simplifié se traduira notamment par :

- l'implantation d'un guichet de services pour les chercheurs;
- la réduction des délais pour l'accès aux renseignements.

Pour la mise en œuvre de ce processus simplifié, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit que 18,5 millions de dollars sur cinq ans seront accordés à l'Institut de la statistique du Québec. À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Finances.

■ **Implantation d'un guichet de services gouvernemental**

À l'automne 2018, un guichet de services sera mis en place par l'Institut de la statistique du Québec afin d'offrir une porte d'entrée aux chercheurs voulant obtenir des renseignements détenus par des ministères et organismes aux fins de leurs recherches.

- La première phase consistera à simplifier l'accès à certains renseignements du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- Les travaux du comité se poursuivront, notamment afin d'en étendre l'application à d'autres ministères et organismes lors de phases subséquentes.

Les chercheurs bénéficieront, au besoin, d'un accompagnement par l'Institut de la statistique du Québec pour préparer leur demande de façon à ce qu'elle chemine dans les meilleurs délais.

■ **Réduction des délais pour l'accès aux renseignements**

La simplification du processus d'accès viendra diminuer le délai entre le dépôt d'une demande dûment complétée par un chercheur et son autorisation, le cas échéant.

- Ainsi, pour les renseignements disponibles au guichet de services, l'Institut de la statistique du Québec pourra autoriser la demande d'accès et préparer un fichier de recherche, y compris l'appariement de données, si nécessaire.
- L'Institut de la statistique du Québec donnera accès aux fichiers de recherche dans les locaux du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) ou par un accès à distance sécurisé.
- Finalement, une reddition de comptes des demandes des chercheurs et des fichiers appariés sera effectuée par l'Institut de la statistique du Québec.

La Commission d'accès à l'information surveillera le processus et s'assurera notamment du respect de la protection des renseignements personnels.

Des modifications seront apportées à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec afin de simplifier et d'accélérer l'accès aux renseignements des ministères et organismes.

■ Poursuite des travaux du comité

Les travaux du comité se poursuivront afin d'orienter et d'assurer l'évolution du processus d'accès, notamment par l'analyse des bonnes pratiques développées par les autres juridictions. Les phases subséquentes incluront :

- l'application du processus d'accès simplifié pour les chercheurs aux fichiers de renseignements d'autres ministères et organismes;
- l'éventuelle utilisation du guichet de services par une clientèle élargie.

Illustration de la protection des renseignements personnels lors du traitement des demandes des chercheurs

Il sera possible pour les chercheurs de demander un accès aux données du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'assurance maladie du Québec en déposant une demande au guichet de services.

Si la demande d'un chercheur répond aux conditions d'accès, l'Institut de la statistique du Québec procédera à la création d'un fichier de recherche répondant aux besoins du chercheur à partir des différents fichiers de renseignements.

- L'Institut de la statistique du Québec s'assurera que les données sont anonymisées. Cela inclut notamment l'impossibilité de retracer un individu en utilisant une combinaison de plusieurs données présentes dans le fichier de recherche.
- Par conséquent, aucun renseignement personnel ne sera transmis au chercheur.

Par ailleurs, les chercheurs devront signer une entente avec l'Institut de la statistique du Québec prévoyant les conditions d'utilisation du fichier de recherche.

Selon le niveau de détail demandé et l'assurance requise à l'égard de la protection des renseignements personnels, l'Institut de la statistique du Québec donnera accès aux fichiers de recherche dans les locaux du CADRISQ¹ ou par un accès à distance sécurisé.

Tout au long du processus, les données seront hébergées par l'infrastructure informatique sécurisée du gouvernement. De plus, la Commission d'accès à l'information surveillera le processus et s'assurera notamment du respect de la protection des renseignements personnels.

Dans le cadre des autres fonctions de la Commission d'accès à l'information, des sommes additionnelles, prévues au budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor, lui seront versées pour l'ajout de commissaires afin notamment d'accélérer le traitement des demandes de révision formulées dans le cadre des demandes d'accès à l'information.

1 Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec.

5.6.3 Appui à des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie

Le Québec dispose de centres de recherche de qualité qui se démarquent à l'échelle nationale et qui lui permettent de rayonner à l'étranger. C'est notamment le cas de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie – Commercialisation de la recherche (IRICoR) et du Consortium industriel de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec (MEDTEQ).

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un appui additionnel de 9 millions de dollars à ces deux centres d'excellence québécois au cours des cinq prochaines années, soit 4,1 millions de dollars à l'IRICoR et 4,9 millions de dollars au MEDTEQ.

Ces sommes s'ajoutent aux sommes déjà prévues pour soutenir ces deux organismes, notamment dans le cadre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie et de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

— Ainsi, l'appui du gouvernement du Québec à l'IRICoR et au MEDTEQ totalisera près de 27 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Ces sommes permettront notamment de soutenir le fonctionnement de l'IRICoR et du MEDTEQ ainsi que le développement de projets collaboratifs de recherche.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU D.30

Appui du gouvernement à des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Sommes prévues						
– IRICoR	2,3	1,4	1,4	1,4	1,7	8,2
– MEDTEQ	2,1	2,1	2,1	2,1	1,4	9,7
Sous-total	4,4	3,4	3,4	3,4	3,2	17,8
Appui additionnel au Plan économique du Québec de mars 2018						
– IRICoR	0,5	0,9	0,9	0,9	0,9	4,1
– MEDTEQ	0,5	1,1	1,1	1,1	1,1	4,9
Sous-total	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	9,0
TOTAL	5,4	5,4	5,4	5,4	5,2	26,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

IRICoR et MEDTEQ

IRICoR

L'Institut de recherche en immunologie et en oncologie – Commercialisation de la recherche (IRICoR) est un organisme sans but lucratif qui agit comme unité de commercialisation pour les activités de valorisation et de développement de médicaments de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC).

À ce titre, l'objectif d'IRICoR est de traduire rapidement les projets de recherche universitaires hautement novateurs de l'IRIC et de ses collaborateurs en thérapies innovatrices de grande valeur.

MEDTEQ

Le Consortium industriel de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec (MEDTEQ) est un consortium qui a pour mission d'accélérer le développement de technologies innovantes au service des cliniciens et des patients, leur validation et leur intégration dans le réseau de la santé ainsi que leur rayonnement local et international, en unissant les compétences complémentaires de partenaires industriels et institutionnels à celles du réseau de la santé.

5.6.4 Bonification du financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé

Le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'accélération des collaborations en santé, qui est doté d'une enveloppe pouvant atteindre 75 millions de dollars, dont 60 millions de dollars étaient déjà disponibles dans le cadre financier de la Stratégie québécoise des sciences de la vie lancée en mai 2017.

- Un premier appel de projets prévoyant un engagement du gouvernement du Québec de 40 millions de dollars a été lancé en septembre 2017.
- En raison de la forte popularité de ce premier appel de projets, le lancement d'un second appel de projets est prévu au cours de la prochaine année.

Considérant l'intérêt de l'industrie pour ce programme et la qualité des projets présentés dans le cadre du premier appel de projets, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification de 15 millions de dollars de l'enveloppe du Fonds d'accélération des collaborations en santé. Ce montant permettra de lancer un appel de projets qui pourra financer des initiatives jusqu'en 2022-2023.

À cette fin, des crédits additionnels seront versés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

5.6.5 Appui à l'Institut de recherches cliniques de Montréal

L'Institut de recherches cliniques de Montréal est un centre de recherche biomédicale qui effectue de la recherche fondamentale et clinique. Il dispose d'une masse critique de chercheurs qualifiés qui lui permet d'être compétitif dans les concours subventionnaires.

Afin de consolider le niveau de recherche effectuée à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification de son financement de 10 millions de dollars. Cette bonification permettra notamment à l'Institut de recherches cliniques de Montréal :

- d'engager de nouveaux chercheurs;
- de maintenir ses activités de recherche;
- de soutenir la formation des étudiants des cycles supérieurs.

Le recrutement de nouveaux chercheurs devrait permettre l'obtention d'un financement supplémentaire provenant notamment d'organismes subventionnaires fédéraux et d'organismes internationaux. De plus, la création d'entreprises est attendue, compte tenu des nouvelles possibilités qui émergeront des activités de recherche additionnelles.

5.7 Poursuivre la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium

Le Québec peut compter sur une filière de l'aluminium de classe mondiale composée d'équipementiers, de fournisseurs spécialisés, de producteurs d'aluminium primaire, de transformateurs et d'organismes soutenant l'innovation dans l'industrie.

Cette filière représente une industrie stratégique pour le Québec.

- Elle soutient près de 30 000 emplois, dont une grande partie en région.
- Elle compte près de 1 500 établissements au Québec.
- Les produits de l'aluminium occupent la deuxième place des exportations québécoises avec une valeur de 6,6 milliards de dollars en 2017.

Le gouvernement a lancé, en juin 2015, la première Stratégie québécoise de développement de l'aluminium afin de soutenir cette filière stratégique pour l'économie du Québec.

- Le financement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium s'appuyait sur un cadre financier couvrant la période 2015-2018.

❑ 33 M\$ pour la poursuite de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium

Afin d'assurer la continuité des actions de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 33 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

TABLEAU D.31

Impact financier de la poursuite de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Stratégie québécoise de développement de l'aluminium ⁽¹⁾	—	-11,0	-11,0	-11,0	—	—	-33,0

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

Cette enveloppe permettra de soutenir des initiatives s'articulant autour de trois axes d'intervention :

- la mise en place d'un environnement favorable à la transformation de l'aluminium au Québec;
- la compétitivité des entreprises de l'industrie;
- le renforcement de l'ensemble de la filière.

Ainsi, le gouvernement soutiendra la mobilisation de l'ensemble de la filière et appuiera ses principaux partenaires de mise en œuvre, notamment AluQuébec, afin de favoriser la croissance et le rayonnement de tous les maillons de la chaîne de valeur de l'aluminium au Québec.

Pour permettre la poursuite de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

AluQuébec et l'aluminerie de l'avenir

AluQuébec est la grappe industrielle de l'aluminium du Québec. Elle a pour mission de favoriser l'arrimage entre les utilisateurs finaux et les acteurs de la chaîne industrielle de l'aluminium en misant sur la formation, l'innovation et le développement technologique dans le but d'accroître la transformation et l'utilisation de l'aluminium. Cette organisation est le lieu de concertation de la filière de l'aluminium depuis sa création en 2013.

AluQuébec proposera un nouveau projet visant à assurer la pérennité de l'industrie de l'aluminium au Québec dans un contexte où la concurrence internationale augmente, soit l'aluminerie de l'avenir.

L'aluminerie de l'avenir passe avant tout par les changements technologiques pour lesquels le Québec dispose d'atouts importants, soit :

- le développement de l'intelligence artificielle;
- le progrès de l'automatisation et de la robotisation.

Ces technologies permettront la création d'un nouveau modèle d'usine au bénéfice de tous les acteurs de l'industrie. Pour y arriver, les membres de la grappe de l'aluminium seront mis à contribution et seront appelés à offrir leur expertise et les outils dont ils disposent afin de participer activement à la mise en œuvre de cette démarche.

Pour réaliser son projet de l'aluminerie de l'avenir, un soutien financier de 1 million de dollars par année au cours des trois prochaines années sera octroyé à AluQuébec et financé à même les sommes disponibles pour la poursuite de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium.

5.8 Appuyer l'innovation dans le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois

Le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois est en plein développement. En effet, le Québec voit émerger une industrie de spiritueux dynamique et raffinée, ayant des retombées dans la plupart des régions du Québec. L'industrie du cidre, quant à elle, poursuit sa croissance par l'innovation.

Afin de favoriser l'essor de l'industrie de la distillation et du cidre québécois, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- bonifier l'appui aux distillateurs québécois;
- soutenir l'industrie de l'embouteillage de spiritueux;
- entreprendre une révision de la réglementation relative au secteur du cidre.

5.8.1 Bonification de l'appui aux distillateurs québécois

Le Plan économique du Québec de mars 2017 a bonifié le Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec (PAPAQ) afin de l'étendre aux produits fabriqués par les titulaires de permis de production artisanale d'alcools et de spiritueux et par les titulaires de permis de distillateur.

Afin de soutenir la mise en marché de nouveaux spiritueux québécois et de favoriser la distillation au Québec, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit bonifier le programme, à compter de 2018-2019, à l'égard des spiritueux composés de matières premières québécoises et distillés par le fabricant.

Le programme sera modifié de la façon suivante :

- pour les spiritueux élaborés avec des matières premières québécoises et distillés au moins une fois par le fabricant, l'aide maximale de 30 000 \$ par classe de produits est modifiée. Elle sera dorénavant de 50 000 \$ par produit;
- pour les spiritueux entièrement composés d'un alcool distillé par le fabricant, exclusivement à partir de matières premières québécoises, l'aide maximale de 30 000 \$ par classe de produits est modifiée. Elle sera dorénavant de 75 000 \$ par produit.
 - Pour les produits vieillis au moins trois ans, l'aide de 2 \$ par bouteille s'additionnera à l'aide maximale de 75 000 \$ par produit.

Les sommes nécessaires à la mise en œuvre de cette bonification seront pourvues à même les sommes disponibles pour le programme.

Modification de l'aide financière pour les titulaires de permis de production artisanale d'alcool et de spiritueux et pour les titulaires de permis de distillateur

Catégories ⁽¹⁾	Paramètres du PAPAQ 2017-2018		Paramètres du PAPAQ 2018-2019	
	Appui	Plafond ⁽²⁾	Appui	Plafond ⁽²⁾
Spiritueux élaboré avec des matières premières québécoises	4 % des ventes	30 000 \$ par classe de produits ⁽³⁾	4 % des ventes	30 000 \$ par classe de produits ⁽³⁾
Spiritueux élaboré avec des matières premières québécoises et distillé au moins une fois par le fabricant	4 % des ventes	30 000 \$ par classe de produits ⁽³⁾	4 % des ventes	50 000 \$ par produit
Spiritueux entièrement composé d'un alcool distillé par le fabricant, exclusivement à partir de matières premières québécoises	14 % des ventes	30 000 \$ par classe de produits ⁽³⁾	14 % des ventes	75 000 \$ par produit
Spiritueux entièrement composé d'un alcool distillé par le fabricant, exclusivement à partir de matières premières québécoises et vieilli trois ans ou plus	14 % des ventes + 2 \$ par bouteille	30 000 \$ par classe de produits ⁽³⁾ , incluant la bonification de 2 \$	14 % des ventes + 2 \$ par bouteille	75 000 \$ par produit additionné de la bonification de 2 \$

(1) Les spiritueux doivent contenir 23 % ou plus d'alcool par volume.

(2) L'aide maximale par entreprise est limitée à 200 000 \$ par année.

(3) Les classes de produits sont : eau-de-vie de fruit, gin, liqueur, rhum, vodka, whisky et boisson non normalisée (produit non inclus dans les autres classes).

5.8.2 Soutien à l'industrie de l'embouteillage de spiritueux

Afin de permettre aux entreprises québécoises d'embouteillage de spiritueux d'être compétitives sur la scène mondiale et de préserver les emplois au Québec dans ce secteur d'activité, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit autoriser l'embouteillage de spiritueux importés pour le compte d'un tiers.

Des modifications législatives viendront préciser les rôles et les responsabilités des titulaires de permis en lien avec la mise en place de ce nouveau droit.

Actuellement, embouteiller des spiritueux pour le compte d'un tiers n'est pas autorisé au Québec. Ainsi, le titulaire de permis de distillateur doit être propriétaire des boissons alcooliques qu'il embouteille. Cette obligation est une contrainte qui nuit au développement du secteur de l'embouteillage de spiritueux au Québec.

5.8.3 Révision de la réglementation relative au secteur du cidre

La production de cidre est bien ancrée au Québec et le nombre de producteurs est en constante augmentation. Le secteur se démarque par sa créativité et il ne cesse d'innover.

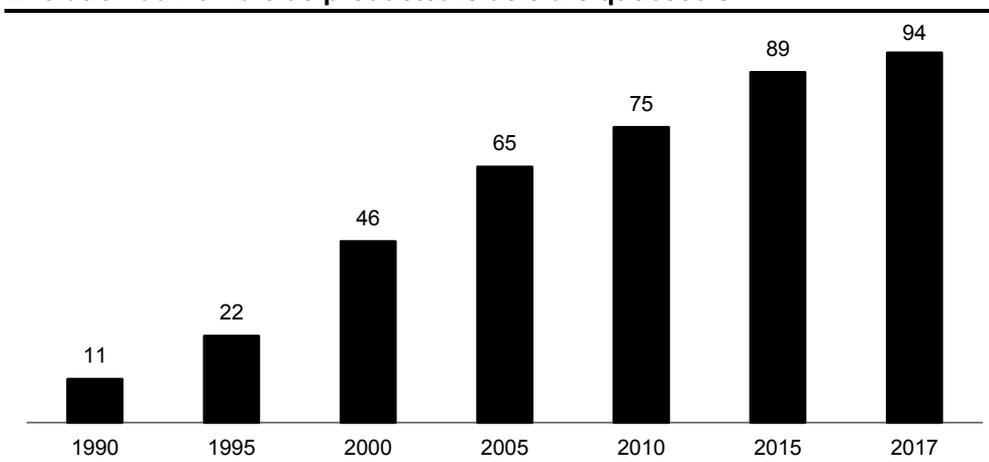
— Soulignons notamment la création du cidre de feu et la mise en place de l'indication géographique protégée « cidre de glace », lesquelles ont permis aux cidres québécois de se démarquer, notamment sur la scène internationale.

Comme les exigences et les goûts des consommateurs ne cessent d'évoluer, les producteurs de cidre souhaitent demeurer à l'avant-garde en créant de nouveaux produits, tout en mettant l'accent sur l'authenticité des produits du Québec.

Afin de soutenir cette innovation et la croissance dans le secteur du cidre québécois, il convient d'apporter des modifications au Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes pour le moderniser. Ces modifications permettront, notamment, des innovations en matière de fabrication et de dénomination des boissons alcooliques produites par les producteurs de cidre et de boissons alcooliques à base de pommes, telle que l'autorisation de produire du cidre de feu effervescent.

GRAPHIQUE D.3

Évolution du nombre de producteurs de cidre québécois



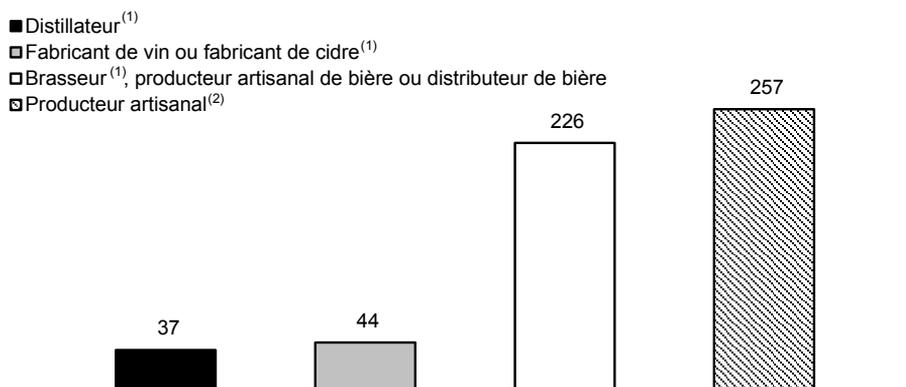
Note : Le nombre de producteurs de cidre comprend les titulaires de permis de production artisanale de cidre et les titulaires de permis de fabricant de cidre. Les titulaires possédant les deux permis ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

Sources : Régie des alcools, des courses et des jeux et ministère des Finances du Québec.

Un secteur en pleine croissance

En date du 2 février 2018, 564 permis étaient en vigueur dans le secteur de la production et de la fabrication de boissons alcooliques au Québec.

Nombre de permis de producteurs de boissons alcooliques en vigueur au Québec – 2 février 2018



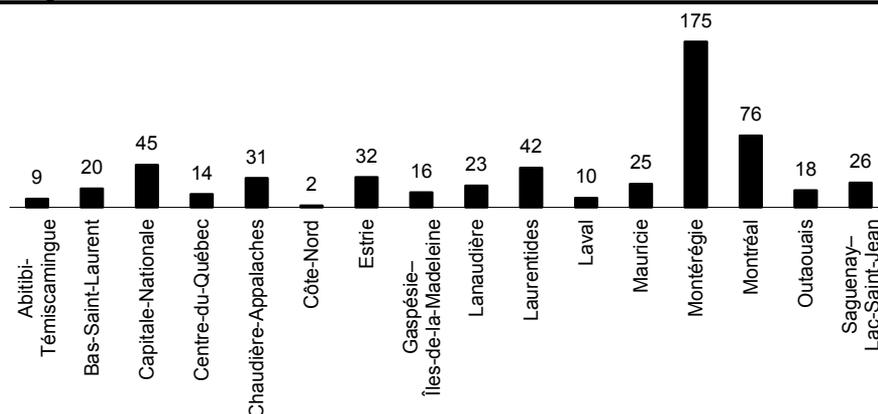
(1) Permis industriel.

(2) Le permis de production artisanale détenu par un producteur agricole comprend une ou plusieurs des catégories suivantes : vin, cidre, mistelle, liqueur, boisson alcoolique à base d'érable, de petits fruits ou de rhubarbe, hydromel ou alcool et spiritueux.

Des retombées économiques pour l'ensemble des régions du Québec

Toutes les régions du Québec bénéficient du développement et des retombées économiques du secteur des boissons alcooliques.

Nombre de permis de producteurs de boissons alcooliques⁽¹⁾ par région – 2 février 2018



(1) Ce nombre inclut les permis industriels et de production artisanale.

Sources : Régie des alcools, des courses et des jeux et ministère des Finances du Québec.

6. RÉPONDRE AUX DÉFIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

De mai 2014 à février 2018, il s'est créé 222 600 emplois au Québec. L'économie québécoise est en voie d'atteindre la cible de création d'emplois fixée à 250 000 sur cinq ans. Seulement pour l'année 2017, un gain de 90 200 emplois en moyenne par rapport à 2016 a été enregistré et le taux de chômage au Québec a atteint 6,1 %, soit le plus bas taux observé sur une base annuelle depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976. Ces résultats témoignent des importants gains économiques réalisés.

Pour les prochaines années, la croissance économique du Québec sera en grande partie tributaire de la capacité du marché du travail à s'adapter aux besoins des travailleurs et des employeurs et à faire face aux défis que sont les changements démographiques et le développement rapide des nouvelles technologies.

Le Plan économique du Québec a prévu des mesures structurantes en faveur de l'emploi qui ont généré des résultats probants.

— À cet égard, près de 1,2 milliard de dollars ont été prévus depuis juin 2014 afin d'appuyer les travailleurs et les employeurs et d'améliorer la formation.

6.1 Des gestes additionnels de 810 M\$ pour répondre aux défis du marché du travail

Afin de poursuivre ces efforts et de répondre aux défis à venir, le gouvernement présentera au cours des prochaines semaines la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023.

Celle-ci s'appuiera notamment sur des investissements additionnels de 810 millions de dollars prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

Les initiatives sont présentées dans le fascicule *Emploi : répondre aux défis du marché du travail*.

TABLEAU D.33

Impact financier des mesures pour répondre aux défis du marché du travail (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre	—	-4,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-24,0
Disposer d'une main-d'œuvre suffisante	-29,9	-70,6	-83,4	-85,6	-87,2	-88,8	-445,5
Assurer une main-d'œuvre compétente	-20,0	-28,6	-46,1	-58,6	-61,5	-62,7	-277,5
Adapter les milieux de travail	—	-3,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-63,0
TOTAL⁽²⁾	-49,9	-106,2	-149,5	-164,2	-168,7	-171,5	-810,0

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) De ces sommes, 14 M\$ seront financés à même l'enveloppe de rémunération du gouvernement.

❑ Des engagements en faveur du marché du travail

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement présentera les moyens qu'il entend mettre de l'avant afin de répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises en matière d'emploi.

À cet effet, le gouvernement prend trois engagements importants afin d'améliorer ses façons de faire et d'obtenir des résultats tangibles rapidement :

- mettre en place, dès l'automne 2018, un processus plus agile en matière de développement de programmes d'études professionnelles et techniques;
 - Ainsi, une fois le besoin de formation bien convenu entre les partenaires, la phase de conception et de production des programmes d'études se déroulera sur une période maximale de 18 mois, permettant ainsi aux établissements d'enseignement d'offrir la formation plus rapidement.
- mettre en place, en 2018, un nouveau processus de réception et de traitement des demandes d'immigration dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés;
 - Avec ce nouveau système, la personne déclarera son intérêt à immigrer au Québec. Si sa déclaration d'intérêt satisfait aux critères établis, la personne sera invitée à remplir une demande d'immigration.
 - Ce nouveau système permettra une réduction importante du délai de traitement des demandes dans ce programme. Ainsi, le délai pour l'émission d'un certificat de sélection du Québec sera réduit à six mois pour les dossiers réguliers traités dans le système de déclaration d'intérêt.
- assurer, annuellement à terme, le soutien par Emploi-Québec à plus de 15 000 entreprises et à plus de 150 000 individus dans une démarche d'intégration en emploi.

Ces engagements feront partie des initiatives présentées lors du dévoilement de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023, prévu au printemps 2018.

Rendez-vous national sur la main-d'œuvre

Le gouvernement a tenu, en février 2017, le Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, qui a rassemblé des représentants de divers milieux du marché du travail. Le Rendez-vous a d'abord été l'occasion de faire le point sur la situation relative à la main-d'œuvre.

Le Rendez-vous a aussi établi les grandes orientations gouvernementales dans le but de bien préparer la main-d'œuvre actuelle et future pour répondre aux besoins du marché du travail de demain et aux nouvelles réalités économiques liées notamment à l'innovation, aux technologies numériques et à la mondialisation.

- Des pistes d'action ont ainsi été déterminées sur la base des échanges tenus lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, et certaines d'entre elles ont déjà été mises en place dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Suites du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre

Le Rendez-vous aura également servi d'introduction à la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023, qui permettra notamment la continuité des initiatives mises en œuvre par le gouvernement au courant des dernières années.

- Les orientations et mesures qui seront annoncées dans le cadre de la Stratégie seront issues des constats et pistes d'action soulevés dans le cadre du Rendez-vous.

Les initiatives annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec s'inscriront dans la future Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023, qui sera dévoilée au printemps 2018 par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

7. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS

Les initiatives mises en place dans le cadre du Plan économique du Québec pour appuyer l'économie des régions ont contribué à mettre le Québec sur la voie de la croissance.

Afin de poursuivre sur cette voie et de profiter du plein potentiel de toutes les régions, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit de nouvelles initiatives totalisant plus de 417 millions de dollars, pour favoriser le développement économique de toutes les régions.

TABLEAU D.34

Impact financier des mesures pour favoriser le développement économique de toutes les régions (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Favoriser la diversification économique en région	-1,8	-11,0	-14,5	-17,5	-18,0	-20,0	-82,8
Renforcer le secteur forestier québécois	-87,6	-9,0	-10,0	-10,0	-5,0	-5,0	-126,6
Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats	-49,0	-7,5	-15,8	-20,1	-11,1	-12,0	-115,5
Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région	—	-8,5	-10,0	-18,0	—	—	-36,5
Mettre en valeur la filière minière	-12,0	-5,3	-6,8	-7,3	-0,8	-0,8	-33,0
Développer le Nord québécois	—	-0,3	-11,0	-10,8	-0,9	—	-23,0
TOTAL	-150,4	-41,6	-68,1	-83,7	-35,8	-37,8	-417,4

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

7.1 Favoriser la diversification économique en région

Les régions et les municipalités québécoises représentent une fierté et une richesse qui contribuent au développement économique, social et culturel de l'ensemble du Québec. Celles-ci peuvent s'appuyer sur de nombreux secteurs d'activité économiques clés pour stimuler leur développement, que ce soit l'industrie touristique, le domaine culturel, le secteur agroalimentaire ou les ressources naturelles.

Afin d'appuyer les régions dans la diversification de leur économie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des sommes additionnelles de 82,8 millions de dollars sur cinq ans pour :

- le renouvellement du Fonds d'aide aux initiatives régionales de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- l'appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes;
- la mise en place du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Appalaches, doté d'une enveloppe d'intervention de 50 millions de dollars;
- le soutien aux territoires confrontés à des difficultés économiques.

TABLEAU D.35

Impact financier des mesures pour favoriser la diversification économique en région (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Renouvellement du Fonds d'aide aux initiatives régionales – région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ⁽¹⁾	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
Appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes	-1,8	—	—	—	—	—	-1,8
Mise en place du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Appalaches ⁽¹⁾	—	-2,5	-3,5	-5,0	-5,0	-5,0	-21,0
Soutien aux territoires confrontés à des difficultés économiques ⁽¹⁾	—	-2,5	-5,0	-6,5	-7,0	-9,0	-30,0
TOTAL	-1,8	-11,0	-14,5	-17,5	-18,0	-20,0	-82,8

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

7.1.1 Renouveaulement du Fonds d'aide aux initiatives régionales de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

En plus de constituer un pôle touristique important, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine regorge de ressources marines, forestières, minières et agricoles. La région constitue par ailleurs un pôle d'innovation et a su acquérir une expertise reconnue dans le secteur éolien.

Afin de soutenir la diversification et le développement économique de cette région, le Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), un programme lancé en 2013 et destiné à la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, a permis de financer plus de 400 projets de développement économique.

Les sommes investies par le gouvernement dans le cadre de ce programme ont permis de créer ou de maintenir près de 2 000 emplois dans la région et de générer des investissements de près de 170 millions de dollars.

Devant les succès obtenus par le FAIR, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la reconduction de son financement pour les cinq prochaines années.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Fonds d'aide aux initiatives régionales

Le Fonds d'aide aux initiatives régionales comprend six volets, soit :

- le soutien à l'environnement d'affaires, qui permet d'accorder une aide financière à des organismes qui favorisent le développement de l'économie régionale en fournissant leur expertise aux entrepreneurs;
- le soutien aux projets économiques, qui prévoit un appui financier à la réalisation d'activités de recherche et de développement, aux projets d'investissement et à la mise sur pied de nouvelles entreprises;
- le soutien au financement de salaires de professionnels, qui vise à appuyer l'embauche de professionnels qualifiés dans le but d'augmenter la productivité et de diversifier les marchés des entreprises;
- le soutien au développement des municipalités locales, pour leur offrir un appui financier dans la réalisation d'activités d'entretien, de développement et d'amélioration d'infrastructures récréotouristiques, culturelles et de loisir;
- le soutien au financement des mesures salariales, qui vise à retenir les services de ressources compétentes afin de soutenir des organismes qui ont des besoins précis au chapitre de la coordination de projets particuliers, d'évènements et de certaines activités;
- le soutien aux projets découlant de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui réserve une somme maximale annuelle de 1 million de dollars pour soutenir le financement de projets qui découlent de la Stratégie, mais qui ne correspondent à aucun de ses volets.

7.1.2 Appui au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes

Situé aux Îles-de-la-Madeleine et affilié à l'Université du Québec à Rimouski, le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) est un centre de recherche appliquée qui appuie l'innovation dans un milieu insulaire et maritime.

Le CERMIM se distingue par ses réalisations dans trois axes de recherche appliquée, soit :

- la gestion des risques liés aux changements climatiques;
- l'environnement et le développement durable;
- les enjeux sociaux et économiques.

Depuis 2010, le CERMIM a également étendu son rôle aux entreprises situées en région, afin de faciliter leur accès à des ressources en recherche et développement et de les rendre plus compétitives.

Afin d'appuyer les activités du CERMIM, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 1,8 million de dollars pour soutenir cet organisme.

Au cours des prochaines années, les activités du CERMIM permettront d'assurer le développement d'une capacité d'innovation sur le territoire, transférable sur les plans provincial, national et international.

L'appui du gouvernement aux activités du CERMIM permettra d'augmenter les retombées économiques, sociales et environnementales des organisations soutenues et contribuera à la mise en œuvre des stratégies gouvernementales liées à l'environnement et au secteur maritime.

7.1.3 Mise en place du Fonds de diversification de la MRC des Appalaches

Le territoire de la MRC des Appalaches a été durement touché par la fin de l'exploitation de l'amiante.

Afin de soutenir cette région dans la diversification et la transformation de son économie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'instauration du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Appalaches, doté d'une enveloppe d'intervention de 50 millions de dollars. Ce programme vise notamment à soutenir :

- des projets de relève entrepreneuriale;
- des projets de conception de nouveaux produits ou procédés;
- des projets d'investissement visant la création ou l'expansion d'entreprises;
- la réalisation d'études de faisabilité.

Ce programme servira de levier économique pour stimuler les investissements privés et favoriser la création d'emplois. L'aide sera accordée principalement sous la forme de prêts et de garanties de prêt et se fera sur la base d'un partage de risques entre les partenaires financiers.

L'administration de ce programme sera confiée à Investissement Québec dans le cadre du Fonds du développement économique. Les modalités seront précisées ultérieurement par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

7.1.4 Soutien aux territoires confrontés à des difficultés économiques

Le Plan économique du Québec a mis à la disposition de l'ensemble des régions du Québec de nombreux outils visant à favoriser leur développement économique, notamment :

- le Fonds d'appui au rayonnement des régions, découlant de l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, qui vise à appuyer les régions dans la prise en charge de leur développement économique par la réalisation de projets structurants à l'échelle régionale;
- le Fonds de développement des territoires, dont la gestion a été confiée aux MRC, qui permet à chacune d'entre elles d'établir ses propres priorités d'intervention et de mettre en place des politiques de soutien à son milieu.

Par ailleurs, que ce soit en raison d'un éloignement des grands centres, d'une localisation limitrophe de celle d'une grande ville qui entre directement en concurrence pour l'attrait d'entreprises, ou d'une situation économique conjoncturelle difficile, certains territoires présentent des défis de vitalisation qui peuvent nécessiter des interventions particulières.

Afin de soutenir les territoires aux prises avec des difficultés économiques, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme additionnelle de 30 millions de dollars sur cinq ans.

Les modalités d'intervention seront dévoilées ultérieurement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Utilisation des sommes au Fonds d'appui au rayonnement des régions

Un programme pour appuyer le rayonnement régional

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été créé en avril 2017 et mis à la disposition de toutes les régions afin de les aider à investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional¹.

- Les sommes prévues au FARR servent entièrement au financement de projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions. Les projets financés portent ainsi la marque distinctive du rayonnement régional.
- Pour ce faire, les régions doivent se doter de leur propre comité de sélection qui pourra choisir, grâce à un processus de concertation et de mobilisation régionales, les projets les plus porteurs au regard des priorités qu'elles auront établies.

La création du FARR s'inscrit dans la logique de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, qui a été rendue publique le 11 décembre 2017.

Maximiser l'utilisation des sommes disponibles au FARR

Actuellement, le FARR est un programme gouvernemental. Afin d'offrir un soutien rapide et direct aux différentes régions du Québec, d'assurer une prévisibilité et de faciliter une planification à plus long terme de leur développement économique, des modifications seront apportées au FARR afin que les sommes prévues puissent être pleinement utilisées, et ce, à l'instar d'un fonds.

En 2018, des travaux conjoints entre le ministère des Finances, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les partenaires municipaux viseront à déterminer le meilleur mécanisme permettant d'atteindre cet objectif.

¹ Les villes de Montréal et de Québec ne sont pas admissibles au FARR, étant donné qu'elles disposent de leurs propres fonds, soit le Fonds de développement économique de Montréal et le Fonds de la Capitale-Nationale et de sa région.

7.2 Renforcer le secteur forestier québécois

Les forêts québécoises jouent un rôle de premier plan, tant du point de vue économique et social qu'environnemental.

Le gouvernement a appuyé, au cours des dernières années, plusieurs initiatives visant la pérennité du secteur forestier, le maintien d'emplois liés à ce secteur et le développement régional.

La tenue du Forum Innovation Bois en octobre 2016 et la présentation de son bilan en septembre 2017 ont permis de déterminer les actions à accomplir pour permettre au secteur forestier d'augmenter sa productivité, et ce, au bénéfice de toutes les régions.

— C'est dans ce contexte que le gouvernement prévoit mettre en œuvre la prochaine Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, au printemps 2018.

En soutien au secteur forestier, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des sommes additionnelles totalisant près de 127 millions de dollars pour :

- la bonification des sommes allouées au Programme Innovation Bois;
- le soutien à la mise en valeur de la forêt privée;
- la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- le reboisement additionnel en forêt publique;
- l'appui à l'industrie par des solutions novatrices.

TABLEAU D.36

Impact financier des initiatives pour renforcer le secteur forestier québécois (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Bonification des sommes allouées au Programme Innovation Bois ⁽²⁾	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutien à la mise en valeur de la forêt privée	-41,1	—	—	—	—	—	-41,1
Lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	-40,0	—	—	—	—	—	-40,0
Reboisement additionnel en forêt publique ⁽²⁾	—	-4,0	-5,0	-5,0	—	—	-14,0
Appui à l'industrie par des solutions novatrices	-6,5	—	—	—	—	—	-6,5
TOTAL	-87,6	-9,0	-10,0	-10,0	-5,0	-5,0	-126,6

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

7.2.1 Bonification des sommes allouées au Programme Innovation Bois

Pour favoriser l'accroissement de la compétitivité de l'industrie des produits forestiers, le Plan économique du Québec de mars 2016 annonçait une enveloppe de 22,5 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place du Programme Innovation Bois.

— Les paramètres de ce programme, qui vise notamment à encourager la recherche appliquée et la création de produits et de procédés innovants destinés à l'industrie des produits forestiers, ont été présentés à l'occasion du Forum Innovation Bois tenu en octobre 2016.

Devant le nombre élevé de projets porteurs présentés au gouvernement, le Plan économique du Québec de mars 2017 annonçait une bonification de 22,5 millions de dollars sur cinq ans, doublant ainsi l'enveloppe totale du programme pour la porter à 45 millions de dollars.

— Une grande partie de cette enveloppe est engagée pour des projets d'innovation qui présentent des perspectives prometteuses pour l'industrie forestière.

Afin de permettre la concrétisation de projets innovants pour soutenir la croissance de l'industrie des produits forestiers, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification supplémentaire du Programme Innovation Bois, à raison de 25 millions de dollars sur cinq ans, portant ainsi l'enveloppe du programme à 70 millions de dollars.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU D.37

Enveloppe du Programme Innovation Bois (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2016	2,5	5,0	5,0	5,0	5,0	—	—	22,5
Plan économique du Québec de mars 2017	—	2,5	5,0	5,0	5,0	5,0	—	22,5
Plan économique du Québec de mars 2018	—	—	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
TOTAL	2,5	7,5	15,0	15,0	15,0	10,0	5,0	70,0

7.2.2 Soutien à la mise en valeur de la forêt privée

La forêt privée génère près de 25 000 emplois directs. Elle représente 16 % de la forêt productive québécoise, alors qu'elle compte pour 33 % de la possibilité forestière du Québec.

Au cours des trente dernières années, le gouvernement du Québec a réalisé des investissements importants dans les forêts privées en vue de favoriser leur contribution à l'approvisionnement de l'industrie de la transformation du bois.

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) constitue un levier significatif pour l'augmentation de la récolte de bois. Il permet la réalisation de travaux sylvicoles dans toutes les régions du Québec, en offrant un soutien aux propriétaires forestiers dans l'aménagement de leurs boisés.

Afin de tirer avantage des possibilités qu'offre la forêt privée, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un soutien additionnel de 41,1 millions de dollars aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

Les agences régionales ont pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par :

- l'élaboration et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de leur territoire;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Le soutien additionnel de 41,1 millions de dollars leur permettra :

- de soutenir et d'accroître la production de bois en forêt privée;
- de limiter les pertes de matière ligneuse dues à la tordeuse des bourgeons de l'épinette en effectuant des activités de récoltes préventives, en plus d'assurer la remise en production des aires touchées;
- d'assurer la mise en production des aires mal régénérées, dont celles touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, ainsi que l'entretien de ces superficies.

Grâce à la réalisation de ces travaux, le gouvernement du Québec s'assure de protéger les investissements publics passés dans la mise en valeur des forêts privées, en plus de créer des conditions favorables à l'augmentation de la récolte de bois issus de ces forêts.

7.2.3 Lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Depuis 2006, les forêts publiques et privées du Québec sont touchées par une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Cette épidémie est actuellement en progression et pose un défi au secteur forestier.

— Elle entraîne une perte de production forestière importante en plus de limiter la régénération naturelle des peuplements.

En 2017, plus de 7 millions d'hectares ont été touchés par cet insecte nuisible, principalement dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la TBE en effectuant notamment des pulvérisations aériennes d'insecticides biologiques sur les peuplements dans les forêts publiques et privées les plus touchées.

Depuis 2009, des arrosages aériens, couvrant plus de 200 000 hectares, sont effectués chaque année pour contrer les effets négatifs causés par la TBE et, ainsi, préserver les essences les plus vulnérables.

Or, les besoins financiers pour de telles initiatives n'ont cessé d'augmenter en raison de la progression rapide de l'épidémie.

Pour protéger les peuplements en forêts publiques et privées, et ce, le plus rapidement possible afin de réduire les impacts à long terme de l'épidémie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des sommes additionnelles de 40 millions de dollars pour la SOPFIM.

— Ces sommes permettront notamment d'accroître les superficies couvertes par les arrosages aériens effectués par la SOPFIM, pour tenir compte de la progression de l'épidémie sur des territoires qui n'étaient auparavant pas touchés.

7.2.4 Reboisement additionnel en forêt publique

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette entraîne des effets négatifs directs sur les récoltes de matière ligneuse ainsi que sur les capacités régénératrices des régions touchées.

— En effet, les peuplements sont parfois récoltés plus tôt que prévu afin de limiter la propagation de l'épidémie ou pour sauver des superficies hautement à risque.

La régénération naturelle des forêts est alors moins abondante et rapide qu'en temps normal. Les besoins en reboisement sont donc plus importants que prévu et les efforts à considérer plus onéreux.

Afin de combler les besoins de reboisement, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 14 millions de dollars pour réaliser des travaux liés entre autres à la préparation de terrain et à la plantation.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

7.2.5 Appui au développement de l'industrie par des solutions novatrices

L'amélioration de la productivité des entreprises forestières au cours des dernières années est en partie attribuable à la collaboration fructueuse entre l'industrie forestière, le gouvernement et des organismes de recherche reconnus, comme FPInnovations.

Le gouvernement souhaite poursuivre son partenariat avec FPInnovations. À cet égard, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme additionnelle de 6,5 millions de dollars pour :

- assurer la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour répondre aux besoins des entreprises forestières;
- tirer avantage des richesses que représentent les forêts feuillues québécoises.

Les avancées en matière d'utilisation de nouvelles technologies et d'élaboration de nouveaux procédés dans l'industrie forestière sont considérables. Ces avancées demandent généralement des compétences particulières que doivent maîtriser le personnel des entreprises et la main-d'œuvre disponible au recrutement.

- Par des interventions techniques sur mesure auprès des entreprises forestières et en proposant des solutions novatrices aux problèmes auxquels l'industrie fait face, FPInnovations répondra aux besoins de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, ce qui aidera à la productivité générale de l'industrie.

De plus, le gouvernement entend appuyer l'industrie forestière en soutenant des projets pilotes structurants qui permettront de répondre à deux enjeux majeurs en forêt feuillue, soit l'aménagement des forêts dégradées et l'optimisation de l'utilisation des bois récoltés.

Chantier sur la forêt feuillue

Dans le cadre du Chantier sur la forêt feuillue, un programme incitatif à la transformation des bois de qualité inférieure (trituration) a été mis en œuvre pour soutenir des promoteurs privés dans la réalisation de projets industriels utilisant des volumes importants de bois de qualité inférieure en provenance des forêts feuillues québécoises, particulièrement dans les régions aux prises avec un manque d'utilisateurs.

La poursuite de ces travaux permettra de tester certaines solutions structurantes pour répondre à deux enjeux majeurs en forêt feuillue, soit l'aménagement des forêts dégradées et l'optimisation de l'utilisation des bois récoltés.

Afin de consolider les gains réalisés dans le cadre du Chantier sur la forêt feuillue, d'améliorer la contribution de la forêt feuillue à la richesse collective et de tester des solutions structurantes aux problèmes récurrents qui y sont rencontrés, deux nouvelles mesures sont proposées, soit :

- le Projet pilote de récolte dans les forêts de faible valeur du sud du Québec;
- le Projet pilote d'implantation et d'utilisation de cours de triage.

7.3 Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats

La faune québécoise est variée et représente une richesse unique. Le gouvernement a un rôle important à jouer dans la promotion et la protection de la biodiversité québécoise dans le but d'assurer la pérennité de la faune et de ses habitats.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 115,5 millions de dollars pour assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

TABLEAU D.38

Impact financier des mesures pour assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Protection des espèces menacées ⁽²⁾	—	-3,0	-5,0	-5,0	—	—	-13,0
Bonification du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques ⁽²⁾	—	-1,0	-2,0	-2,0	—	—	-5,0
Soutien au développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche ⁽²⁾	-15,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-20,0
Développement des infrastructures de la réserve faunique Duchénier	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Mise en valeur des espaces verts en zone urbaine	-20,0	—	—	—	—	—	-20,0
Mise en place d'une solution d'affaires intégrée pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage ⁽²⁾	—	-1,0	-3,0	-4,0	-3,0	-3,0	-14,0
Plan de développement de la pêche au saumon	-4,0	—	—	—	—	—	-4,0
Investissements dans les établissements de la Sépaq ⁽²⁾	—	-1,5	-4,8	-8,1	-7,1	-8,0	-29,5
15 M\$ pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-49,0	-7,5	-15,8	-20,1	-11,1	-12,0	-115,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

(3) Des investissements de 15 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

7.3.1 Protection des espèces menacées

Le gouvernement du Québec a comme responsabilité de protéger la faune et ses habitats, notamment ceux d'espèces fauniques menacées ou vulnérables, comme le béluga ou la rainette faux-grillon.

La conservation des habitats fauniques a des bénéfices importants pour la collectivité, notamment en matière de sécurité, de santé publique et d'accessibilité des citoyens aux territoires.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 13 millions de dollars afin de financer des initiatives en matière de conservation de la biodiversité.

Cette somme permettra notamment :

- de renforcer l'encadrement réglementaire en matière de protection et de conservation des habitats fauniques;
- d'établir des partenariats financiers avec des organismes de conservation pour l'acquisition de terrains et la réalisation de travaux de restauration de terrains;
- d'acquérir de meilleures connaissances sur les populations fauniques en situation précaire.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

7.3.2 Bonification du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques

La phase 1 du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques a été annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2016 dans le cadre du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime du Québec pour prévenir la propagation des carpes asiatiques.

- Cette première phase prévoyait, entre autres, la réalisation d'une analyse de risques pour le Québec et l'établissement des options d'intervention ainsi que des mesures d'atténuation possibles.

La première phase, étant en voie de se terminer, a permis de prévoir des options d'intervention pour limiter la propagation rapide des carpes asiatiques en provenance des Grands Lacs.

Afin d'accroître les actions du gouvernement en matière de lutte contre les carpes asiatiques, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 5 millions de dollars pour la mise en place de la phase 2 du Programme de lutte contre les carpes asiatiques.

La phase 2 permettra notamment de bloquer ou de limiter la propagation des carpes asiatiques non seulement dans le fleuve, mais aussi dans les eaux intérieures.

À cet effet, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

7.3.3 Soutien au développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche

Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) sont des territoires de chasse, de pêche et de plein air, qui permettent à de nombreux Québécois et touristes étrangers de profiter des richesses que représentent la faune et la flore du Québec.

— Créé il y a 40 ans, le réseau des zecs couvre aujourd'hui une superficie de 48 000 km² à travers 63 zecs réparties dans 12 régions.

Les zecs offrent principalement des activités de chasse et de pêche, ainsi que des activités récréatives de plein air et de camping, en plus d'assurer la protection de la faune et de la flore sur leurs territoires.

— Afin d'offrir des services de qualité à leurs visiteurs et de permettre la protection des espèces animales et végétales, les zecs doivent notamment entretenir un vaste réseau routier en plus de disposer d'installations d'accueil adéquates.

Le gouvernement souhaite appuyer le fonctionnement et le développement du réseau des zecs. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 20 millions de dollars afin, notamment :

- de diversifier l'offre d'activités touristiques des zecs;
- d'assurer l'entretien et la rénovation d'infrastructures d'accueil;
- d'entretenir les chemins utilisés par les usagers;
- de favoriser la protection de la faune et de son habitat.

Dans ce contexte, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

7.3.4 Développer les infrastructures de la réserve faunique Duchénier

Depuis 40 ans, la réserve faunique Duchénier contribue au rayonnement de la région du Bas-Saint-Laurent en offrant des services touristiques et sportifs de chasse et de pêche sur un territoire de près de 275 km².

— Le territoire de cette réserve comprend 139 plans d'eau, soit la plus grande concentration de plans d'eau au sud du fleuve Saint-Laurent, en plus de posséder l'un des plus importants ravages de cerfs de Virginie dans l'est du Québec.

Pour maintenir ses actifs, la réserve faunique Duchénier entend mettre en place un projet de modernisation, en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux. Le projet consiste, notamment :

- à rénover et à restaurer des infrastructures d'accueil;
- à utiliser des énergies vertes;
- à aménager les espaces fauniques et récréotouristiques;
- à améliorer le service à la clientèle.

Afin d'appuyer la réserve faunique Duchénier dans la réalisation de ce projet, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un soutien de 10 millions de dollars.

7.3.5 Mise en valeur des espaces verts en zone urbaine

Les espaces verts en milieu urbain contribuent à la qualité de vie des citoyens, notamment en raison de leur bénéfice sur l'environnement et la santé. De plus, ils peuvent constituer des attraits touristiques importants et générer des retombées économiques positives pour les communautés environnantes.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 20 millions de dollars pour :

- améliorer l'accessibilité aux rivières;
- aménager des forêts urbaines.

❑ Améliorer l'accessibilité aux rivières

La revitalisation de la rivière Saint-Charles a permis d'offrir aux citoyens l'un des plus beaux parcs linéaires de la région de Québec en plus d'être un exemple de développement écoresponsable et durable.

La Ville de Québec entend continuer sur cette voie avec la mise en place d'un ambitieux plan de revitalisation et de mise en valeur de ses rivières. Ce projet mettra en valeur des secteurs parfois négligés et permettra de redonner aux citoyens l'accès aux rivières.

— Cette initiative est en accord avec la volonté du gouvernement de soutenir les projets de développement écoresponsable et durable qui profiteront aux générations actuelles et futures.

À cet égard, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 17 millions de dollars pour soutenir la Ville dans la mise en œuvre de ce projet.

❑ Aménager des forêts urbaines

La Ville de Québec a su multiplier les exemples d'aménagement urbain réussis qui deviennent des lieux de rassemblement accessibles et attrayants. L'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain est un exemple de projet couronné de succès.

C'est dans ce contexte que la Ville souhaite aménager un sentier linéaire longeant la falaise de Sillery. Ce sentier de près de trois kilomètres reliera plusieurs des grands domaines et points d'intérêt de cet arrondissement historique.

Pour appuyer la Ville dans la réalisation de ce projet, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une aide financière de 3 millions de dollars afin de permettre la mise en œuvre de la première phase du sentier linéaire.

7.3.6 Mise en place d'une solution d'affaires intégrée pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage génèrent des retombées économiques de 2,4 milliards de dollars annuellement en plus de soutenir plus de 13 000 emplois à temps complet. Chaque année, il se vend au Québec en moyenne 1,3 million de permis de pêche, de chasse et de piégeage.

Le gouvernement est responsable de la délivrance de permis de chasse, de pêche et de piégeage par l'entremise de points de vente physiques.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant de 14 millions de dollars pour la mise en place d'une solution d'affaires intégrée pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage par la création en ligne d'un portail Faune, qui permettra entre autres :

- la vente en ligne de permis de pêche, de chasse et de piégeage via une connexion sécurisée pour les utilisateurs;
- la collecte de données, notamment sur les inventaires fauniques, le nombre de permis vendus et les résultats de sondage auprès des utilisateurs.

Le processus d'achat de permis pour la clientèle sera ainsi amélioré. De plus, le système informatique qui permet de gérer la vente et l'enregistrement de la faune sera modernisé.

À cette fin, des crédits additionnels seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

7.3.7 Plan de développement de la pêche au saumon

La pêche sportive au saumon est une activité économique importante pour plusieurs régions du Québec, générant des retombées économiques annuelles estimées à 50 millions de dollars et à plus de 1 500 emplois directs.

Afin de faire du Québec une destination privilégiée parmi celles offertes aux pêcheurs provenant de partout dans le monde, le Plan économique du Québec de mars 2017 a prévu des investissements de 10 millions de dollars pour le développement de la pêche au saumon au Québec.

Afin d'accélérer le développement de ce secteur, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements supplémentaires de 4 millions de dollars.

Ainsi, les sommes attribuées pour la poursuite du plan de développement de la pêche au saumon serviront principalement à :

- investir dans les infrastructures d'accueil, d'accès et d'hébergement;
- assurer la protection de l'espèce et l'aménagement de son habitat;
- effectuer le dénombrement de sa population.

Le plan de développement de la pêche au saumon résulte d'une collaboration entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Fédération québécoise pour le saumon atlantique visant à développer l'activité de pêche sportive au saumon.

TABLEAU D.39

Impact financier des mesures du plan de développement de la pêche au saumon (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2017	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	—	-10,0
Plan économique du Québec de mars 2018	-4,0 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	-4,0
TOTAL	-6,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	—	-14,0

(1) Les sommes octroyées en 2017-2018 permettent le financement de nouvelles initiatives.

7.3.8 Investissements dans les établissements de la Sépaq

La mission de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) consiste à assurer l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des territoires et des équipements publics qui lui sont confiés par le gouvernement. Au fil des ans, la Sépaq a su s'imposer comme un important levier touristique pour la province.

Dans le cadre de son mandat, la Sépaq exploite et gère des parcs nationaux, des réserves fauniques et des centres touristiques qui contribuent de façon notable à l'économie de diverses régions du Québec.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit de nouveaux investissements pour permettre à la Sépaq d'intensifier son rôle de moteur économique régional, soit :

- des investissements additionnels de 70 millions de dollars dans les établissements de la Sépaq;
- la construction du pavillon des prédateurs de l'Aquarium du Québec;
- le réaménagement des routes donnant accès aux nouveaux secteurs du parc national de la Pointe-Taillon.

Afin d'assurer le financement de ces investissements, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Investissements additionnels de 70 M\$ dans les établissements de la Sépaq

Afin de favoriser l'essor de l'industrie touristique, le Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels de 70 millions de dollars dans les établissements de la Sépaq au cours des cinq prochaines années.

- 40,3 millions de dollars seront consacrés à la mise en valeur du patrimoine bâti de la Sépaq. Ces investissements permettront de répondre aux besoins d'entretien des infrastructures afin que la société puisse continuer d'offrir un produit touristique de qualité en assurant la sécurité et le confort des visiteurs.
- 24,8 millions de dollars seront investis dans de nouvelles infrastructures touristiques. Ces investissements permettront d'accroître la fréquentation des établissements et de générer des retombées économiques importantes dans de nombreuses communautés, dont celle de l'île d'Anticosti, où seront développées les activités de chasse, de pêche et de villégiature.
- 4,9 millions de dollars seront utilisés pour la préservation des berges et des habitats de pêche.

❑ **Construction du pavillon des prédateurs de l’Aquarium du Québec**

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un investissement de plus de 50 millions de dollars pour la construction d’un pavillon des prédateurs à l’Aquarium du Québec. Celui-ci inclura notamment :

- une douzaine de bassins accueillant des espèces telles que des grands requins, des piranhas, des barracudas et des alligators;
- des salles de classe et de réunion, de même qu’un lieu d’éducation et de sensibilisation quant à la préservation des écosystèmes.

Ce tout nouveau pavillon placera l’Aquarium du Québec au rang des grands aquariums internationaux et deviendra ainsi une attraction permettant de stimuler le tourisme dans la région de la Capitale-Nationale.

❑ **Réaménagement des routes donnant accès aux nouveaux secteurs du parc national de la Pointe-Taillon**

Afin d’accroître la superficie d’aire protégée du territoire québécois, le gouvernement a récemment annoncé l’agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon. Ce parc, situé à l’extrémité nord-est du lac Saint-Jean, attire un grand nombre de visiteurs chaque année.

L’agrandissement du parc permettra de rendre accessibles au public les secteurs de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon. De plus, afin de favoriser le déplacement sécuritaire des automobilistes et des cyclistes, des travaux d’amélioration aux accès routiers seront réalisés.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l’octroi de crédits totalisant 3,5 millions de dollars afin d’améliorer les accès routiers aux nouveaux pôles d’activité du parc national de la Pointe-Taillon.

7.3.9 15 M\$ pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État

Le Québec compte plusieurs milliers de kilomètres de chemins multiusages, lesquels permettent au public de profiter de diverses activités économiques et récréatives, tels la chasse, la pêche, la villégiature, le récréotourisme et la cueillette de certains produits forestiers.

Un grand nombre de ces chemins d'accès ont été construits par l'industrie forestière afin qu'elle puisse procéder à ses opérations. Par ailleurs, lorsque l'industrie forestière cesse ses activités dans un secteur donné, les chemins multiusages, particulièrement ceux qui traversent des cours d'eau à l'aide de ponts et ponceaux, peuvent se détériorer graduellement au point de devenir impraticables.

La fermeture de ponts pour des motifs de sécurité peut empêcher l'accès par voie routière à de vastes secteurs où s'exercent plusieurs activités économiques et récréatives associées aux ressources naturelles.

Afin de mettre à niveau des structures de traverses d'eau sur des chemins multiusages, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements totalisant 15 millions de dollars. Ces investissements sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

7.4 Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région

Le gaz naturel est une énergie de transition profitable pour le Québec qui contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Au cours des prochaines années, cette énergie jouera un rôle de plus en plus important dans le soutien au développement économique et dans la compétitivité des entreprises québécoises sur la scène internationale.

Le gouvernement souhaite ainsi favoriser l'accès au gaz naturel pour le plus grand nombre de régions possible sur le territoire québécois. Un meilleur accès au gaz naturel permettra aux entreprises d'investir pour améliorer leur efficacité énergétique tout en réduisant leur empreinte carbone.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 36,5 millions de dollars additionnels pour appuyer financièrement la réalisation de nouveaux projets visant à étendre le réseau de distribution de gaz naturel dans différentes régions du Québec, notamment la Montérégie, l'Estrie et Chaudière-Appalaches, où Énergir a récemment ciblé des projets majeurs démontrant un potentiel économique.

De ce montant, 2,2 millions de dollars seront réservés pour la réalisation d'une étude concernant le prolongement potentiel du réseau gazier dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les projets financés comporteront une participation du distributeur de gaz naturel ou du milieu.

— Ces investissements dans l'extension du réseau de distribution de gaz naturel permettront d'éviter un impact sur les tarifs payés par les consommateurs.

La somme prévue dans le Plan économique du Québec de mars 2018 s'ajoute au montant de 44,9 millions de dollars déjà alloué pour permettre la réalisation des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de Lévis à Sainte-Claire, de Thetford Mines, de Saint-Éphrem-de-Beauce et de Saint-Marc-des-Carières, situé dans la MRC de Portneuf.

- À titre illustratif, le prolongement de 72 kilomètres de Lévis à Sainte-Claire, inauguré en janvier 2017, a permis de raccorder près de 100 bâtiments au réseau de gaz naturel, soit plus du double qu'initialement prévu, et de favoriser de nouveaux investissements dans la région. Ce prolongement a notamment permis à l'usine Kerry de Sainte-Claire de procéder à des investissements de 24 millions de dollars pour l'ajout d'une ligne de production et la conversion des équipements, ce qui a permis de consolider 220 emplois et d'en créer 32.
- Par ailleurs, le projet d'extension du réseau dans la région de Thetford Mines, présentement en cours d'approbation à la Régie de l'énergie, pourrait contribuer à consolider 1 300 emplois et offrirait une source d'énergie abordable aux entreprises locales dont la Boulangerie St-Méthode à Adstock, René Matériaux Composites à Sainte-Clotilde-de-Beauce et Dundee Technologies Durables à Thetford Mines.

Afin d'assurer le financement de cette mesure, des crédits additionnels de 8,5 millions de dollars en 2018-2019, de 10 millions de dollars en 2019-2020 et de 18 millions de dollars en 2020-2021 seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Appel de projets pour l'approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié

Le développement du Nord québécois est un chantier d'envergure pour lequel le gouvernement souhaite maximiser tous les bénéfices. L'approvisionnement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en gaz naturel constituerait un atout de taille pour ces régions.

- Sur le plan environnemental, cette forme d'énergie permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre des industries, qui utilisent actuellement en majorité le mazout et le diesel.
- Sur le plan économique, elle peut favoriser la rentabilité des entreprises existantes et de celles qui envisagent de s'installer sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec, puisque son utilisation contribue à leur assurer une meilleure compétitivité.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un appel de projets qui sera lancé en vue de déterminer un ou des fournisseurs qui assureront la desserte de gaz naturel liquéfié sur le territoire du Plan Nord.

L'appel de projets, prévu pour 2018, sera réalisé conjointement par la Société du Plan Nord et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ceux-ci seront responsables d'évaluer les coûts et les bénéfices de chacune des propositions reçues, tant sur le plan financier qu'environnemental. Au terme de cet appel de projets, des recommandations seront transmises au gouvernement concernant le projet offrant le meilleur potentiel.

7.5 Mettre en valeur la filière minière

Le développement des connaissances géoscientifiques est essentiel afin de permettre aux entreprises de disposer des données permettant d'accroître les possibilités de découvertes. De plus, dans un environnement de plus en plus compétitif, le Québec a avantage à mettre au point des technologies susceptibles d'augmenter le rendement de l'extraction minière.

À cet effet, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 33 millions de dollars pour :

- prolonger le financement de dix ans du Fonds des ressources naturelles – volet patrimoine minier;
- appuyer l'innovation du secteur minier québécois;
- favoriser l'exploitation minière, en respectant les principes de développement durable;
- souscrire au fonds social de la Société de développement de la Baie-James.

TABLEAU D.40

Impact financier des mesures relatives à la mise en valeur de la filière minière (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Prolonger le financement de 10 ans du Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier	—	—	—	—	—	—	—
Appuyer l'innovation du secteur minier québécois	-4,5	-4,5	-6,0	-6,5	—	—	-21,5
Favoriser l'exploitation minière en respectant les principes de développement durable	-7,5	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-11,5
Souscrire une somme de 10 M\$ au fonds social de la Société de développement de la Baie-James	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-12,0	-5,3	-6,8	-7,3	-0,8	-0,8	-33,0

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

7.5.1 Prolonger le financement de dix ans du Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier

Afin d'assurer la stabilité du financement des travaux de Géologie Québec et de soutenir la recherche minière, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la prolongation du financement pour la période 2018-2028 du volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.

Le volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles a notamment pour mission de soutenir :

- l'acquisition de connaissances géoscientifiques, notamment par le financement de Géologie Québec;
- la recherche-développement et l'entrepreneuriat.

☐ Soutenir l'acquisition de données géoscientifiques

L'acquisition de connaissances géoscientifiques constitue la première étape du processus de développement minier. Elle peut mener à la découverte de nouveaux gisements et, ultimement, à la mise en production de nouvelles mines.

La mise en valeur de ces connaissances est favorable à l'exploration en permettant, entre autres, de faciliter le financement nécessaire à ces travaux ainsi que de réduire les risques qui y sont associés.

Toutes les données géoscientifiques québécoises recueillies depuis 150 ans sont déposées dans le Système d'information géominère du Québec et sont accessibles à tous en ligne.

☐ Financement du fonds

Le volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles est financé à partir des redevances versées par les entreprises minières pour l'exploitation des ressources minérales sur le territoire québécois. Ainsi, une somme maximale de 20 millions de dollars, déduite des redevances minières, y sera versée chaque année pour les dix prochaines années.

7.5.2 Appuyer l'innovation dans le secteur minier québécois

Pour conserver sa position de chef de file, le secteur minier québécois doit poursuivre le développement des meilleures technologies en exploration et en exploitation.

Afin d'appuyer l'innovation du secteur minier québécois, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un financement de 21,5 millions de dollars d'ici 2020-2021. Ces sommes permettront notamment :

- d'appuyer différents organismes de recherche spécialisés dans les technologies appliquées au secteur minier;
- de soutenir les travaux du Consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales;
- de soutenir les nouvelles cibles de recherche en lien avec les nouvelles réalités auxquelles fait face l'industrie minière (GES, normes environnementales, électrification des mines, etc.).

Les sommes nécessaires pour appuyer l'innovation dans le secteur minier seront pourvues à même le volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.

7.5.3 Favoriser l'exploitation minière en respectant les principes de développement durable

Les sociétés minières doivent faire face à plusieurs obligations et responsabilités sociales associées à leurs activités.

Afin de favoriser l'exploitation minière en respectant les principes de développement durable, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant de 11,5 millions de dollars d'ici 2022-2023 afin :

- de réduire l'empreinte environnementale de l'exploitation minière, notamment en améliorant la valorisation des résidus miniers;
- de mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux liés au développement du secteur.

TABLEAU D.41

Favoriser l'exploitation minière en respectant les principes de développement durable (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduire l'empreinte environnementale de l'exploitation minière	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
Encourager le secteur minier à mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux	—	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-4,0
TOTAL	-7,5	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-11,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

❑ Réduire l’empreinte environnementale de l’exploitation minière, notamment en améliorant la valorisation des résidus miniers

La mise en valeur des ressources minérales du territoire du Québec doit se faire dans une perspective de développement durable.

Afin de réduire l’empreinte environnementale de l’exploitation minière, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 7,5 millions de dollars pour soutenir des travaux qui mettront notamment l’accent sur :

- la prévention et l’atténuation des impacts de l’industrie sur l’environnement, dont la valorisation des résidus miniers;
- l’amélioration de la capacité des entreprises québécoises à se démarquer grâce au développement durable.

À cet égard, l’Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue et le Centre technologique des résidus industriels ont formé une organisation ayant pour objectif de développer des solutions innovantes permettant la mise à l’échelle de procédés de traitement du minerai respectueux des principes de développement durable.

L’investissement du gouvernement auprès de cette organisation permettra de doter la région de l’Abitibi-Témiscamingue d’une expertise et d’infrastructures dans le domaine de l’hydrométallurgie ainsi que de valoriser l’expertise existante en matière de protection de l’environnement.

❑ **Encourager le secteur minier à mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux liés à son développement**

Les sociétés minières doivent faire face à plusieurs obligations et responsabilités sociales associées à leurs activités. Dans certains cas, ces obligations et responsabilités peuvent entraîner des dépenses importantes.

Afin d'encourager le secteur minier à mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit que les sociétés minières pourront dorénavant déduire dans le calcul de leur impôt minier les frais encourus pour réaliser les études d'impact social et environnemental de leur projet.

En encourageant les sociétés à réaliser des études d'impact social et environnemental répondant aux plus hauts standards et à diffuser les résultats dans le cadre d'un processus de consultation des collectivités, le gouvernement a pour objectif :

- d'assurer une exploitation des ressources naturelles québécoises dans le respect des principes de développement durable;
- d'encourager les sociétés minières à informer adéquatement les citoyens;
- de permettre la conciliation entre la prospérité économique, les intérêts des collectivités locales et le respect des milieux de vie.

La mise en place de l'allocation pour études environnementales représente un impact financier de 4 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

L'allocation pour études environnementales

L'allocation pour études environnementales vise à permettre à un exploitant de déduire un montant de son profit minier annuel qui ne peut pas excéder le solde de son compte cumulatif pour frais d'études environnementales à la fin de cet exercice financier.

- Sommairement, le compte cumulatif comprendra 50 % des frais d'études environnementales engagés par l'exploitant.

Frais engagés pour réaliser des études d'impact social et environnemental

Les coûts associés aux études environnementales et sociales par une société minière regroupent notamment :

- l'étude environnementale et sociale de base;
- l'étude d'impact sur l'environnement.

À titre illustratif, les frais engagés relativement à ces études regroupent :

- des honoraires professionnels;
- des coûts liés aux services de consultants spécialisés;
- des salaires d'employés.

Les frais payés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, tels que les frais associés aux audiences et au processus, ne seront toutefois pas admissibles à l'allocation pour études environnementales.

7.5.4 Souscrire une somme de 10 M\$ au fonds social de la Société de développement de la Baie-James

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) est un partenaire important pour la réalisation des projets de développement et de diversification économiques sur le territoire de la Baie-James.

Grâce à des investissements de plus de 26 millions de dollars dans près de 150 projets, la SDBJ a acquis, au cours des quinze dernières années, une expertise spécialisée pour les projets sur ce territoire.

Afin de contribuer à la poursuite de sa mission, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une souscription additionnelle de 10 millions de dollars au fonds social de la SDBJ.

Cette souscription additionnelle permettra à la société d'investir davantage dans les entreprises actives sur le territoire, en collaboration avec ses différents partenaires, dont le gouvernement de la nation crie, l'Administration régionale Baie-James et les autres partenaires du Réseau Capital Baie-James.

7.6 Développer le Nord québécois

Le Plan Nord constitue un élément clé du Plan économique du Québec.

Au cours des dernières années, le gouvernement a multiplié les initiatives pour mettre en valeur l'important potentiel disponible au nord du 49^e parallèle, et en maximiser les retombées pour l'ensemble des Québécois.

Grâce à ces interventions, de nouveaux projets porteurs d'emplois et de prospérité continuent à se concrétiser sur le territoire du Plan Nord.

- La remise en activité de la mine du lac Bloom, rendue possible grâce à une participation du fonds Capital Mines Hydrocarbures et à un accès aux infrastructures de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire acquises par le gouvernement du Québec en 2016, est un bon exemple de projet économique porteur pour la région de la Côte-Nord.
- L'amorce d'un projet de réfection majeur de la route de la Baie-James, en collaboration avec le gouvernement fédéral, en est un autre pour la région du Nord-du-Québec.

L'attractivité du Québec pour les investissements miniers, confirmée encore cette année par le *Sondage annuel auprès des sociétés minières* de l'Institut Fraser qui classe le Québec au sixième rang mondial des endroits les plus attrayants pour investir, laisse présager la poursuite d'un développement soutenu du territoire.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement mettra à la disposition de la Société du Plan Nord une enveloppe de plus de 86 millions de dollars afin de mettre en œuvre des initiatives ayant notamment pour objectifs :

- de mener à terme certains investissements déjà entamés pour développer le territoire du Plan Nord;
- de favoriser la réalisation de nouveaux projets de développement économique au nord du 49^e parallèle;
- d'améliorer les conditions de vie et la sécurité sanitaire des populations nordiques.

Plus particulièrement, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des impacts totalisant 23 millions de dollars sur cinq ans pour :

- la réalisation d'investissements additionnels pour permettre la finalisation des travaux de construction sur deux tronçons de la route 138;
- la réalisation d'investissements permettant d'assurer le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire;
- un soutien à la réalisation de travaux de réfection sur des chemins d'accès multiressources;
- le nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses résiduelles dans les quatorze villages nordiques du Nunavik.

TABLEAU D.42

Impact financier des nouvelles initiatives dans le cadre du Plan Nord
 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Investissements additionnels – Prolongement de la route 138 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Réfection des chemins d'accès multiresources ⁽³⁾	—	—	-10,0	-10,0	—	—	-20,0
Nettoyage des sites d'entreposage des matières dangereuses résiduelles au Nunavik ⁽³⁾	—	-0,3	-1,0	-0,8	-0,9	—	-3,0
TOTAL	—	-0,3	-11,0	-10,8	-0,9	—	-23,0

- (1) Les investissements additionnels en lien avec ce projet sont intégrés au Plan québécois des infrastructures 2018-2028. Selon la contribution convenue pour chacun des partenaires financiers, les impacts seront intégrés au cadre financier du gouvernement.
- (2) Cette initiative sera financée à même l'enveloppe du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime, sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, laquelle est déjà prévue au cadre financier du gouvernement.
- (3) Ces initiatives seront financées par la Société du Plan Nord, à partir des sommes mises à sa disposition par le Fonds du Plan Nord.

En plus de ces initiatives, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- la construction d'un nouveau centre régional de réadaptation au Nunavik;
- la reconduction, pour l'année 2018-2019, de l'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik;
- la réalisation d'une étude concernant les besoins et la planification du transport aérien régional sur le territoire du Plan Nord.

Les impacts de ces trois mesures totalisent 15,2 millions de dollars sur cinq ans. Ces mesures sont présentées à la section C du Plan économique du Québec de mars 2018, pour les deux premières mesures, et à la section 6 du fascicule *Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transports*, pour la dernière mesure.

Au total, les nouvelles initiatives dans le cadre du Plan Nord occasionneront des impacts financiers totalisant 38,2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

7.6.1 Cadre financier du Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord est un fonds spécial affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Ses revenus proviennent principalement :

- d'une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, versée sous la forme d'une dotation annuelle;
- d'une contribution annuelle d'Hydro-Québec, fixée à 15 millions de dollars par année depuis le Plan économique du Québec de mars 2016.

□ Dotation annuelle du Fonds du Plan Nord

La dotation du Fonds du Plan Nord est établie sur une période de cinq ans, mais est révisée annuellement en tenant compte de l'évolution des projets entrepris sur le territoire et des retombées fiscales qui en découlent.

- L'estimation des retombées est réalisée sur la base des projets d'investissement en cours ou dont la réalisation est planifiée.
- Seuls les investissements amorcés et réalisés après la création du Fonds du Plan Nord sont pris en compte.

■ Dotation 2018-2019 du Fonds du Plan Nord

À partir des dernières données disponibles, des investissements de plus de 13 milliards de dollars ont été pris en compte pour estimer la dotation 2018-2019 du Fonds du Plan Nord.

Pour l'année 2018-2019, la dotation du Fonds du Plan Nord est établie à 73,5 millions de dollars.

La dotation prévue pour les cinq prochaines années est évaluée à 367,7 millions de dollars, soit une réduction de 25,3 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu lors de l'évaluation précédente. Cela découle notamment du report dans le temps de certains projets.

TABLEAU D.43

Prévision quinquennale de la dotation du Fonds du Plan Nord selon le moment de l'évaluation (en millions de dollars)

	Total – 5 ans
Plan économique du Québec de mars 2018	367,7
Plan économique du Québec de mars 2017	393,0
ÉCART	-25,3

TABLEAU D.44

Cadre financier du Fonds du Plan Nord

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Revenus						
Dotation annuelle	73,5	73,5	73,5	73,5	73,5	367,7
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	75,0
Autres revenus ⁽¹⁾	2,9	2,8	2,7	2,5	2,2	13,1
Total – Revenus	91,4	91,3	91,2	91,1	90,7	455,8
Dépenses						
Contribution à la Société du Plan Nord ⁽²⁾	86,1	85,1	99,0	92,2	112,1	474,4
Autres dépenses ⁽³⁾	2,5	2,4	2,2	2,0	1,8	10,9
Total – Dépenses	88,6	87,4	101,2	94,3	113,8	485,3
Solde annuel	2,9	3,9	-9,9	-3,2	-23,1	-29,5
Solde cumulé en fin d'année	38,5	42,4	32,5	29,2	6,1	6,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces revenus incluent les revenus de placement du Fonds du Plan Nord ainsi que les revenus d'intérêts découlant du prêt accordé à l'entreprise Les Diamants Stornoway.
- (2) Les sommes mises à la disposition de la Société du Plan Nord sont essentiellement utilisées pour soutenir les interventions du Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020 ainsi que les nouvelles initiatives annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec.
- (3) Ces dépenses incluent les frais de gestion du Fonds du Plan Nord ainsi que les frais financiers en lien avec le prêt accordé à l'entreprise Les Diamants Stornoway.

7.6.2 Investissements additionnels pour le prolongement de la route 138

Le prolongement de la route 138 sur près de 400 kilomètres constitue un projet important pour le Plan Nord.

Sa réalisation contribuera, à terme, au désenclavement des communautés isolées de la Côte-Nord, au développement d'une économie locale plus diversifiée et, ultimement, à la mise en place d'un corridor de développement économique entre les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Un montant de 232 millions de dollars est prévu au cadre financier du Fonds du Plan Nord pour contribuer à la réalisation de travaux pour le prolongement de la route 138. Déjà, des investissements sont en cours pour la finalisation des plans et devis et le déboisement d'une partie de deux tronçons, soit ceux reliant les municipalités de Kegaska et La Romaine et de Tête-à-la-Baleine et La Tabatière.

En ajout aux sommes déjà investies dans le projet, des investissements additionnels seront nécessaires pour permettre la finalisation des travaux de construction en cours.

Ces investissements additionnels sont inscrits à l'étude au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

La Société du Plan Nord et le Fonds des réseaux de transport terrestre seront appelés à contribuer à leur financement. Le gouvernement fédéral sera également invité à contribuer dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

Selon la contribution convenue pour chacun des partenaires financiers, les impacts seront intégrés au cadre financier du gouvernement.

7.6.3 Développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

La mise en valeur des projets miniers en développement dans la fosse du Labrador dépend notamment d'un accès compétitif aux marchés.

Depuis 2016, le gouvernement a investi plus de 120 millions de dollars dans la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) afin d'acquérir et de remettre en activité les infrastructures ferroviaires et portuaires de Pointe-Noire, à Sept-Îles.

— La SFPPN est une société en commandites dont la Société du Plan Nord est l'unique commanditaire.

Une partie des installations est maintenant fonctionnelle et a permis le transbordement d'environ 1 million de tonnes de minerai en 2017.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un investissement additionnel pouvant atteindre 30 millions de dollars afin de poursuivre le développement de la SFPPN.

Cet investissement permettra de poursuivre la mise à niveau des infrastructures sous la responsabilité de la SFPPN et ainsi d'ajuster la capacité de ses installations selon les besoins de transbordement prévus à moyen terme.

— Des contrats d'accès en cours de négociation pourraient faire passer le volume de minerai acheminé à plus de 20 millions de tonnes par an d'ici quelques années.

— À terme, les activités de la SFPPN pourraient générer des revenus d'exploitation de l'ordre de 100 millions de dollars par année, assurant sa rentabilité.

Les sommes requises seront réservées au Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime, sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Ces sommes seront investies en fonction des besoins démontrés par la SFPPN pour compléter les contributions du secteur privé et du gouvernement fédéral.

Un plan d'investissement de 280 millions de dollars

Depuis l'acquisition des infrastructures ferroviaires et portuaires de Pointe-Noire par le gouvernement en 2016, des travaux importants ont été réalisés pour permettre la relance des opérations de transbordement.

- Grâce à ces travaux, il a été possible de transborder 250 000 tonnes de minerai en 2016 et environ 1 million de tonnes en 2017.

Or, la croissance de la demande pour l'accès aux installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) est importante et rapide. Les projets miniers se développent et nécessitent un accès aux marchés.

- La réalisation de ces projets pourrait générer des centaines d'emplois de qualité sur la Côte-Nord et partout au Québec.

Dès 2018, 10 millions de tonnes de minerai pourraient être transbordées par la SFPPN. Des contrats d'accès en cours de négociation pourraient faire passer le volume de minerai acheminé à plus de 20 millions de tonnes par an d'ici quelques années.

Les installations n'ont pas été conçues pour un contexte multiusagers, ni pour un tel volume et une telle intensité d'utilisation. Également, plusieurs ne répondent pas aux normes actuelles du marché mondial.

Pour qu'il soit possible de réaliser les opérations attendues, un plan d'investissement global pouvant atteindre 280 millions de dollars est ainsi mis de l'avant par la SFPPN.

Ce plan d'investissement sera mis en œuvre en plusieurs phases et en fonction des besoins de capacité qui se concrétiseront.

Dès 2018, plus de 70 millions de dollars pourraient être investis par la SFPPN pour répondre aux besoins des utilisateurs.

- Ces investissements permettraient notamment :
 - d'assurer le respect des normes environnementales dans un contexte de forte croissance des activités de transbordement;
 - de moderniser les infrastructures les plus vieillissantes de la cour Wabush;
 - d'ajouter des équipements de déchargement de trains;
 - d'augmenter la vitesse des convoyeurs pour qu'ils soient conformes aux normes actuelles de l'industrie.

Le gouvernement sécurise une part de ces investissements, afin d'assurer un réel accès multiusagers aux installations et de mettre en place les mesures de protection de l'environnement requises.

- Les sociétés minières, qui sont aussi partenaires et clientes de la SFPPN, apporteront une contribution financière à la réalisation de ce plan d'investissement. Une contribution du gouvernement fédéral est également attendue.
- Ces contributions financières des partenaires miniers sont conformes au modèle d'affaires de la SFPPN, en garantissant des accès à long terme à des coûts compétitifs.

7.6.4 Réfection des chemins d'accès multiresources

Les chemins d'accès multiresources sur le territoire du Plan Nord sont utilisés par un grand nombre d'utilisateurs, dont les entreprises minières pour leurs travaux d'exploration.

Au moment de mettre en production un projet minier, ces chemins doivent faire l'objet de travaux de réfection majeurs en vue de soutenir le transport du minerai par camions lourds à l'année.

Ces travaux, à la charge des entreprises minières, bénéficient à tous les utilisateurs et favorisent le démarrage d'autres projets de développement économique au nord du 49^e parallèle.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une enveloppe de 20 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir les entreprises minières réalisant des travaux de réfection majeurs sur des chemins d'accès multiresources.

Pour être admissibles, les projets devront :

- viser la réalisation de travaux de réfection majeurs sur des chemins multiresources existants;
- être réalisés en lien avec la mise en production d'un nouveau projet minier sur le territoire du Plan Nord.

En moyenne, le soutien financier visé pourrait atteindre le tiers du coût de réfection des chemins multiresources.

Les détails de la mesure seront rendus publics ultérieurement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord.

Pour sa mise en œuvre, une enveloppe additionnelle sera accordée à la Société du Plan Nord, à partir du Fonds du Plan Nord.

Financement des nouvelles infrastructures multiusagers

La construction de nouvelles infrastructures pour accéder aux ressources éloignées sur le territoire du Plan Nord peut occasionner une pression importante sur le montage financier des projets en développement.

Une fois construites, ces infrastructures peuvent être utilisées par les populations locales et autochtones et faciliter la réalisation d'autres projets de développement économique, lesquels généreront des retombées au bénéfice de l'ensemble du Québec.

Afin d'établir les critères de participation du gouvernement dans la mise en œuvre de tels projets, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la mise en place d'un comité qui aura pour mandat de proposer un cadre de financement des nouvelles infrastructures multiusagers.

Le cadre proposé devra reposer sur des principes tels que :

- donner accès à des territoires isolés présentant un fort potentiel de développement et pouvant favoriser l'accès à des populations locales enclavées;
- bénéficier au plus grand nombre d'utilisateurs potentiels;
- desservir au moins deux projets dont la probabilité de réalisation est élevée et dont l'acceptabilité sociale est démontrée.

Le comité sera sous la responsabilité de la Société du Plan Nord et regroupera les représentants des ministères concernés.

Les résultats de ses travaux seront rendus publics dans le Plan économique du Québec en 2019.

7.6.5 Nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses résiduelles au Nunavik

L'éloignement et la rigueur du climat font de la gestion des barils contenant des matières dangereuses résiduelles un défi pour les quatorze villages nordiques situés au Nunavik.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une enveloppe de 3 millions de dollars sur quatre ans pour le nettoyage des sites d'entreposage et la disposition sécuritaire des matières dangereuses résiduelles au Nunavik.

Cette initiative contribuera, à terme :

- à améliorer la sécurité sanitaire des villages nordiques et à protéger l'environnement;
- à former une nouvelle expertise au sein des populations nordiques, ce qui entraînera un accroissement de la participation des Inuits à l'assainissement du milieu;
- à sensibiliser les acteurs locaux aux meilleures pratiques de gestion des matières dangereuses dans les années à venir.

De plus, elle s'inscrit en complémentarité avec d'autres initiatives en cours ou annoncées pour le territoire, dont :

- le projet pilote de valorisation énergétique des matières résiduelles à Kuujuaq, annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2017, dans le cadre duquel les barils contenant de l'huile usée pourront être utilisés comme source d'énergie;
- la stratégie visant la vitalité et la mise en valeur du patrimoine nordique, annoncée en janvier 2018, qui permettra le démantèlement de quelque 200 camps mobiles en place sur le territoire.

Aux fins de la mise en œuvre de cette mesure, une enveloppe additionnelle sera accordée à la Société du Plan Nord, à partir du Fonds du Plan Nord.

8. FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

8.1 509 M\$ pour mettre en œuvre la politique culturelle

L'implication du gouvernement pour la culture québécoise et ses artisans constitue l'un des leviers qui permettent au Québec de connaître son dynamisme culturel actuel.

À ce titre, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit près de 509 millions de dollars pour faire rayonner la culture québécoise dans les prochaines années. De plus, une enveloppe additionnelle de 30 millions de dollars sera accordée à la Société de développement des entreprises culturelles pour ses interventions financières. Ces investissements permettront :

- de rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment en proposant des sorties culturelles pour les élèves en service de garde en milieu scolaire;
- de favoriser la création et l'excellence, entre autres en augmentant les budgets destinés à la création et à la production et en bonifiant ou en prolongeant des crédits d'impôt en faveur du secteur culturel;
- d'appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec, notamment en bonifiant le Fonds du patrimoine culturel québécois et en proposant des visites gratuites dans les musées un dimanche par mois;
- de déployer la culture québécoise dans l'espace numérique, entre autres, en instaurant un crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

Les initiatives sont présentées dans le fascicule *Culture : un engagement soutenu pour la culture québécoise*.

TABLEAU D.45

Impact financier des mesures pour mettre en œuvre la politique culturelle⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽²⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité	-35,0	-15,4	-15,5	-15,5	-15,5	-16,1	-113,0
Favoriser la création et l'excellence	-42,4 ⁽³⁾	-21,2	-23,7	-25,3	-26,9	-29,4	-168,9
Appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec	-24,6	-13,3	-14,2	-14,2	-14,2	-30,2	-110,7
Déployer la culture québécoise dans l'espace numérique	—	-8,5	-17,8	-26,4	-30,9	-32,7	-116,3
TOTAL	-102,0	-58,4	-71,2	-81,4	-87,5	-108,4	-508,9

(1) De 2018-2019 à 2022-2023, les mesures seront financées par des crédits additionnels au ministère de la Culture et des Communications de 288,6 M\$, soit 52,1 M\$ en 2018-2019, 56,3 M\$ en 2019-2020, 57,6 M\$ en 2020-2021, 59,5 M\$ en 2021-2022 et 63,1 M\$ en 2022-2023. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance. De plus, des dépenses fiscales de 82,8 M\$ et un prélèvement additionnel de 35,5 M\$ sur les revenus de la taxe spécifique sur le tabac sont prévus sur cinq ans.

(2) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(3) De ce montant, une somme de 12,1 M\$ est octroyée à des organismes gouvernementaux.

9. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La qualité de l'environnement et la richesse du patrimoine naturel ont toujours été de puissants leviers de développement économique et social pour le Québec. À cet égard, le gouvernement entend continuer d'agir pour bâtir une économie plus verte et plus durable.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de près de 662 millions de dollars pour :

- mettre en œuvre des initiatives en faveur de la transition énergétique;
- protéger les écosystèmes et assurer un développement durable des territoires;
- améliorer la gestion de l'eau et atténuer les risques liés aux inondations.

TABLEAU D.46

Impact financier des mesures pour protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mettre en œuvre des initiatives en faveur de la transition énergétique	-7,5	-104,7	-78,7	-43,2	-10,7	-15,3	-260,1
Protéger les écosystèmes et assurer un développement durable des territoires	-98,5	-12,4	-17,9	-17,6	-14,7	-14,7	-175,8
Améliorer la gestion de l'eau et atténuer les risques liés aux inondations	-71,9	-27,4	-29,8	-35,0	-35,2	-26,6	-225,9
TOTAL	-177,9	-144,5	-126,4	-95,8	-60,6	-56,6	-661,8

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

9.1 Mettre en œuvre des initiatives en faveur de la transition énergétique

Le Québec bénéficie d'une position avantageuse en matière de production et de consommation d'énergie verte. Le Québec doit poursuivre sur cette voie et intensifier ses efforts afin d'atteindre les objectifs environnementaux qu'il s'est fixés, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de réduction de la consommation de produits pétroliers.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a notamment adopté, en décembre 2016, la Politique énergétique 2030, qui détermine une série de cibles énergétiques à atteindre pour mener à bien cette transition énergétique.

Dans le cadre de cette politique, le gouvernement a notamment créé Transition énergétique Québec, afin de coordonner l'action gouvernementale dans l'atteinte de ces objectifs.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de plus de 260 millions de dollars pour des initiatives qui contribueront à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques, soit :

- favoriser l'acquisition de véhicules électriques;
- réaliser des projets pilotes pour tester les véhicules électriques autonomes;
- soutenir l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de GES;
- appuyer la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie;
- valoriser l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle;
- mettre en œuvre un fonds innovant pour la transition énergétique;
- développer la filière hydrogène au Québec;
- favoriser la production des biocarburants au Québec;
- favoriser la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle;
- poursuivre le projet Valorisation Carbone Québec.

TABLEAU D.47

Impact financier des initiatives en faveur de la transition énergétique
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Favoriser l'acquisition de véhicules électriques	—	-63,5	-30,6	—	—	—	-94,1
Réaliser des projets pilotes pour tester les véhicules électriques autonomes ⁽²⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Soutenir l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de GES ⁽²⁾	—	-5,0	-7,0	-8,0	—	—	-20,0
Appuyer la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie ⁽²⁾	—	-10,0	-10,0	-10,0	—	—	-30,0
Valoriser l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle ⁽²⁾	—	-15,0	-15,0	-15,0	—	—	-45,0
Mettre en œuvre un fonds innovant pour la transition énergétique ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Développer la filière hydrogène au Québec ⁽²⁾	—	-7,5	-8,2	-1,5	—	—	-17,2
Favoriser la production des biocarburants au Québec	—	-2,2	-5,3	-6,1	-8,1	-12,7	-34,4
Favoriser la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle	—	-0,5	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-6,9
Poursuivre le projet Valorisation Carbone Québec	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
TOTAL	-7,5	-104,7	-78,7	-43,2	-10,7	-15,3	-260,1

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

(3) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.

Transition énergétique Québec

Création de Transition énergétique Québec

Dans le but de coordonner, de soutenir, de stimuler, de promouvoir et d'assurer le suivi de différents programmes et actions liés à la transition, à l'innovation et à l'efficacité énergétiques, le gouvernement a créé, le 1^{er} avril 2017, l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ)¹.

La création de cet organisme, placé sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, a permis d'intensifier les efforts de transition énergétique de l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Le financement de TEQ provient de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie, des sommes allouées par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, de même que des sommes mises à sa disposition par le Fonds de transition énergétique et par d'autres partenaires.

L'ensemble de ces moyens et outils permettra d'atteindre les objectifs fixés dans la Politique énergétique 2030 du gouvernement.

Premier plan directeur

Dans le cadre de sa mission, TEQ doit élaborer, tous les cinq ans, un plan directeur en transition, en innovation et en efficacité énergétiques, permettant de structurer l'ensemble des interventions en transition énergétique des ministères et des organismes publics.

Le gouvernement a adopté, en juin 2017, les orientations et objectifs généraux que devra atteindre TEQ au terme de son premier plan directeur qui couvrira la période 2018-2023, notamment :

- améliorer, d'au moins 1 % par année, l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- abaisser, d'au moins 5 %, la consommation totale de pétrole par rapport à 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de consommation de 900 millions de litres de produits pétroliers.

La présentation du premier plan directeur est prévue au printemps 2018.

¹ Le fascicule intitulé *Changements climatiques : des actions pour la réduction des GES* présente plus en détail Transition énergétique Québec.

9.1.1 Favoriser l'acquisition de véhicules électriques

Dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 dévoilé en octobre 2015, le gouvernement du Québec s'est engagé sur la voie de l'électrification des transports pour réduire les émissions de GES et s'est fixé comme objectif d'atteindre l'immatriculation de 100 000 véhicules électriques au Québec d'ici 2020.

Pour favoriser l'atteinte de cette cible, le gouvernement peut notamment compter sur :

- un réseau de bornes de recharge publiques important (1 250 bornes), qui ne cesse de prendre de l'ampleur;
- la norme véhicules zéro émission, en vigueur depuis le 11 janvier 2018, qui vise à stimuler l'offre de véhicules à zéro émission ou à faibles émissions;
- le programme Roulez vert, qui inclut à la fois les volets Roulez électrique et Branché au travail;
- un projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion.

Afin d'encourager l'acquisition de véhicules électriques, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- le maintien du programme Roulez électrique, en assurant son financement jusqu'au 30 juin 2019;
- la prolongation d'une année du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion.

TABLEAU D.48

Impact financier des mesures visant à favoriser l'acquisition de véhicules électriques (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	Total
Financement additionnel pour Roulez électrique ⁽¹⁾	-61,5	-30,6	-92,1
Prolongation d'une année du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion	-2,0	—	-2,0
TOTAL	-63,5	-30,6	-94,1

(1) Les sommes additionnelles de 92,1 M\$ seront financées par le Fonds vert.

❑ **Financement additionnel pour Roulez électrique**

Dans le but de poursuivre l'objectif du gouvernement du Québec d'immatriculer 100 000 véhicules électriques d'ici 2020, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit maintenir le programme Roulez vert et en assurer le financement.

Un objectif de 100 000 véhicules électriques

Le gouvernement entend poursuivre ses initiatives visant à favoriser l'acquisition d'un plus grand nombre de véhicules électriques par les consommateurs du Québec. Ainsi, l'atteinte de 100 000 véhicules électriques à l'horizon 2020 demeure la cible gouvernementale.

Au 31 janvier 2018, 22 620 véhicules électriques circulaient sur les routes du Québec. Il demeure important d'assurer la pérennité de cette mesure afin de favoriser l'utilisation de modes de transport plus écologiques.

À cet égard, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un financement additionnel d'au plus 92,1 millions de dollars sur deux ans pour Roulez électrique, soit :

- 61,5 millions de dollars en 2018-2019;
- 30,6 millions de dollars en 2019-2020.

Ce financement permettra de couvrir les demandes de rabais à l'achat du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019¹⁵.

Les sommes requises pour le financement additionnel de Roulez électrique seront pourvues à même le Fonds vert.

■ **Mise en place d'une campagne de sensibilisation, d'information et d'éducation sur les véhicules électriques**

Afin d'augmenter le nombre de véhicules électriques servant au transport de personnes et au transport des marchandises, Transition énergétique Québec et Équiterre concevront et coordonneront une vaste campagne de sensibilisation, d'information et d'éducation sur les véhicules électriques.

Ce projet permettra de réunir tous les acteurs non gouvernementaux impliqués dans la sensibilisation et la promotion des véhicules électriques au Québec afin de mettre en commun tous leurs efforts et au final de favoriser l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques.

¹⁵ Le Conseil de gestion du Fonds vert se réserve la possibilité de réallouer les sommes non utilisées au 30 juin 2019.

Roulez électrique

Plan économique du Québec de mars 2017

Le Plan économique du Québec de mars 2017 a prévu le financement nécessaire à Roulez électrique afin d'assurer l'octroi de rabais à l'achat de véhicules électriques jusqu'en juin 2018.

De plus, il a permis aux acquéreurs de véhicules à pile à combustible (véhicules à hydrogène) et de motocyclettes électriques à vitesse limitée de bénéficier de rabais à l'achat offerts par Roulez électrique.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 a également prévu la modulation des rabais offerts à l'acquisition selon la valeur du véhicule électrique et la fin plus rapide des rabais offerts aux véhicules hybrides conventionnels.

Roulez électrique

Roulez électrique permet de réduire le coût d'acquisition d'un véhicule électrique ainsi que le coût d'acquisition et d'installation d'une borne de recharge de 240 volts à domicile.

Les rabais peuvent atteindre un maximum de :

- 8 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile à combustible (véhicules à hydrogène);
- 2 000 \$ pour les motocyclettes électriques;
- 1 000 \$ pour les véhicules électriques à basse vitesse;
- 500 \$ pour les motocyclettes électriques à vitesse limitée (scooters électriques);
- 500 \$ pour les véhicules hybrides;
- 600 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge de 240 volts à domicile.

❑ **Prolongation d'une année du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion**

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017, le gouvernement du Québec avait annoncé la mise en place du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion pour une durée d'une année, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

— Ce projet pilote prévoit un rabais maximal de 4 000 \$ pour les 1 000 premiers demandeurs ayant fait l'acquisition de véhicules entièrement électriques d'occasion admissibles.

Étant donné que les rabais n'ont pas tous été accordés, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit prolonger le projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques pour un maximum d'une année. Ainsi, le projet pilote prendra fin selon le premier des événements suivants à survenir :

— le 31 mars 2019;

— lorsque 1 000 rabais auront été accordés.

Conditions pour bénéficier du rabais à l'achat offert dans le cadre du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion

Pour que son propriétaire puisse bénéficier du rabais offert dans le cadre du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques, le véhicule d'occasion doit respecter les conditions suivantes :

- être entièrement électrique, âgé de trois ou quatre ans et associé à une marque, à un modèle et à une version du plus récent véhicule neuf équivalent dont le prix de détail suggéré par le fabricant est inférieur à 125 000 \$;
- être acheté ou loué pour au moins 36 mois auprès d'un concessionnaire automobile ayant un établissement au Québec;
- être immatriculé pour la première fois au Québec lors de la transaction au nom du demandeur entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019;
- être pourvu d'une garantie sur l'ensemble du véhicule d'au moins trois ans ou de 40 000 km, selon le premier des deux événements à survenir;
- avoir été inspecté et avoir obtenu la certification d'un constructeur automobile ou d'un concessionnaire indépendant.

9.1.2 **Réaliser des projets pilotes pour tester les véhicules électriques autonomes**

Grâce à son expertise de pointe dans le secteur de la recherche et des hautes technologies, la ville de Montréal est bien positionnée pour devenir un leader en matière de mobilité durable.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 5 millions de dollars pour permettre à la Ville de lancer des projets pilotes dont l'objectif est l'utilisation des véhicules autonomes électriques pour améliorer l'accès au transport en commun.

— Cette initiative permettra de saisir les occasions liées à l'évolution de cette technologie et démontrera le leadership de Montréal et du Québec. Les résultats qui en découleront permettront à la métropole et aux autres municipalités de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement et de réglementation sur la question des véhicules autonomes.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

9.1.3 **Soutenir l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de GES**

Le développement de technologies innovantes dans le domaine de l'énergie est particulièrement intéressant pour les entreprises du Québec, en matière de perspectives de croissance.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme additionnelle de 20 millions de dollars pour la bonification du programme Technoclimat, lequel soutient des projets d'innovation technologique aux stades de recherche et développement, de démonstration, de mesurage et de précommercialisation.

Le programme Technoclimat est un exemple concret du soutien du gouvernement à l'innovation dans les domaines de l'énergie et de la réduction des émissions de GES.

Cette somme additionnelle permettra de financer un nombre accru de projets d'innovation technologique qui s'inscrivent dans la transition énergétique.

Pour donner suite à l'initiative, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

9.1.4 Appuyer la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique

Une meilleure efficacité énergétique contribue à réduire les coûts liés à la consommation d'énergie à la fois de la clientèle affaires, des municipalités et des institutions. Le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts en matière d'efficacité énergétique, notamment afin d'améliorer leur bilan énergétique.

Afin de poursuivre l'atteinte de ces objectifs, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un montant additionnel de 30 millions de dollars pour la bonification du programme ÉcoPerformance.

— Le programme ÉcoPerformance vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises, des institutions et des municipalités par le financement de projets liés à la consommation et à la production d'énergie de même qu'à l'amélioration des procédés. Ce montant additionnel permettra d'appuyer davantage de projets.

Des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

9.1.5 Valoriser l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle

La valorisation de la biomasse forestière résiduelle, un sous-produit généré par les activités forestières, peut constituer une source de diversification de revenus intéressante pour les producteurs forestiers.

De plus, l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle permet de réduire les émissions de GES et la consommation de combustibles fossiles.

C'est pourquoi le gouvernement a mis sur pied, dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Programme de biomasse forestière résiduelle. En date du 31 mars 2017, ce programme avait soutenu 93 projets de conversion à la biomasse forestière résiduelle.

Considérant la demande, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme additionnelle de 45 millions de dollars pour le Programme de biomasse forestière résiduelle. Cette somme permettra de soutenir des investissements du secteur privé d'environ 100 millions de dollars.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

9.1.6 15 M\$ pour la mise en œuvre d'un fonds innovant pour la transition énergétique

Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec 2030, le gouvernement se fixe des cibles ambitieuses et exigeantes, notamment à l'égard de l'efficacité énergétique, de la réduction de la consommation de produits pétroliers et de l'utilisation de charbon ainsi que de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

L'implantation de mesures favorisant la transition énergétique des entreprises peut nécessiter des investissements importants et la disponibilité d'un financement adapté.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 annonce un partenariat avec Fondation afin de mettre en place un fonds ayant pour objectif de fournir un financement innovant qui facilite et accélère la mise en place de mesures écoénergétiques dans les bâtiments du secteur commercial.

Ce fonds, doté d'une capitalisation de 30 millions de dollars et financé en parts égales par chacun des partenaires, vise non seulement à contribuer à la réduction des émissions de GES et à l'amélioration du bilan carbone des entreprises, mais également à générer des économies financières pour les entreprises participantes.

TABLEAU D.49

Capitalisation d'un fonds innovant pour la transition énergétique (en millions de dollars)

	Dotation
Gouvernement du Québec	15,0
Fondation	15,0
TOTAL	30,0

Le fonds, dont la gestion sera assumée par Fondation, offrira des prêts à des conditions adaptées aux projets de rénovation écoénergétique qui seront réalisés par des entreprises propriétaires d'immeubles existants du secteur commercial.

Les entreprises soutenues par le fonds bénéficieront d'un accompagnement technique de Transition énergétique Québec et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, afin de déterminer les mesures à mettre en place pour optimiser les retombées de leur investissement.

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la mise en œuvre de ce nouveau fonds. La participation du gouvernement consistera en un investissement avec espérance de rendement. À cette fin, les sommes nécessaires à la participation du gouvernement du Québec seront rendues disponibles au moyen d'une avance.

Les détails concernant la mise en place de ce nouveau fonds seront rendus publics prochainement par les partenaires du fonds.

9.1.7 Filière hydrogène : actions intégrées pour le développement au Québec

L'industrie des véhicules routiers connaît des transformations rapides caractérisées par d'importantes avancées technologiques. Parmi les nouvelles technologies disponibles, les moteurs électriques alimentés par des piles à combustible utilisant de l'hydrogène offrent des perspectives de développement de la production énergétique intéressantes pour le Québec.

L'hydroélectricité du Québec, utilisée dans le processus de production d'hydrogène, pourrait apporter une solution aux défis environnementaux auxquels fait face le secteur des transports.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 17,2 millions de dollars pour le développement d'une filière hydrogène au Québec.

Cette somme permettra notamment de réaliser une étude technico-économique sur la filière de l'hydrogène, d'effectuer la mise à jour des différentes normes applicables à l'hydrogène et d'installer au moins une station multicarburants sur le territoire du Québec.

— Cette station multicarburants, en plus d'offrir du carburant traditionnel, pourrait offrir, entre autres, de l'hydrogène, de l'électricité, du gaz naturel liquéfié et du propane. Elle contribuera ainsi à la mise en œuvre du projet pilote visant le déploiement d'une première flotte de véhicules à hydrogène à usage exclusivement commercial au Québec¹⁶.

Pour donner suite à l'initiative, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

¹⁶ Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé dans le cadre du Salon de l'auto de Montréal, le 18 janvier 2018, le projet pilote, qui sera réalisé en collaboration avec Toyota Canada.

Véhicules à hydrogène

Technologie utilisée

Tout comme les véhicules électriques conventionnels, les véhicules à hydrogène sont dotés d'un moteur fonctionnant à l'électricité. Toutefois, en guise de vecteur énergétique, ils utilisent un réservoir d'hydrogène à bord du véhicule plutôt qu'une batterie.

Une pile à combustible, également installée à bord du véhicule, produit l'électricité requise par le véhicule en temps réel, à partir d'hydrogène et d'oxygène ambiants. Le véhicule à hydrogène n'émet donc aucune pollution lors de son utilisation.

L'hydrogène peut être produit en utilisant de l'électricité et l'une des deux méthodes de fabrication suivantes : la séparation chimique d'un combustible fossile, qui constitue la méthode la plus couramment utilisée dans le monde, ou l'électrolyse de l'eau.

Ainsi, en utilisant de l'hydroélectricité renouvelable pour faire l'électrolyse de l'eau, le Québec est bien positionné pour produire de l'hydrogène, qui n'a pratiquement aucun impact environnemental.

Complémentarité des véhicules à hydrogène

Le réservoir à hydrogène permet de doter le véhicule d'une autonomie d'environ 400 à 500 km. Par ailleurs, le plein d'un réservoir à hydrogène s'effectue en quelques minutes. Les véhicules à hydrogène peuvent donc contribuer à diversifier le parc automobile québécois et à réduire la consommation de combustibles fossiles de même que les émissions de GES.

Déploiement partout dans le monde

En janvier 2018¹, on comptait 328 stations de recharge à hydrogène dans le monde, notamment 139 en Europe, 118 en Asie et 68 en Amérique du Nord.

La Californie comptait à elle seule 43 stations, principalement situées dans les régions métropolitaines de San Francisco et de Los Angeles.

Lancement d'un projet pilote

Afin de tester la viabilité de cette nouvelle technologie, le gouvernement du Québec collabore avec Toyota Canada. Ce dernier a pour mission de tester, en conditions réelles sur le territoire du Québec, une flotte de 50 véhicules à hydrogène à usage exclusivement commercial.

D'ici 2019, une première station multicarburants sera implantée au Québec, laquelle offrira plusieurs types de carburants, notamment de l'hydrogène. Par ailleurs, l'hydroélectricité du Québec servira à produire l'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules.

1 U.S. Department of Energy et Ludwig-Bölkow-Systemtechnik.

9.1.8 Favoriser la production des biocarburants au Québec

Le gouvernement a instauré plusieurs crédits d'impôt, au fil des années, favorisant la production et l'utilisation des biocarburants¹⁷. Ces mesures viendront toutefois à terme le 31 mars 2018.

Dans le contexte de la transition énergétique qui s'amorce, le gouvernement veut continuer à favoriser la production et la consommation des biocarburants.

— Ils contribueront à l'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030 qui visent à réduire la consommation de produits pétroliers au Québec de 40 % et d'augmenter de 50 % la production de bioénergie d'ici 2030.

— En parallèle, l'utilisation des biocarburants contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030.

Afin d'augmenter la capacité de production des biocarburants des entreprises québécoises, le gouvernement souhaite adopter une nouvelle approche, plus prévisible pour les producteurs, qui prend en compte la performance des biocarburants à l'égard des réductions des émissions de GES.

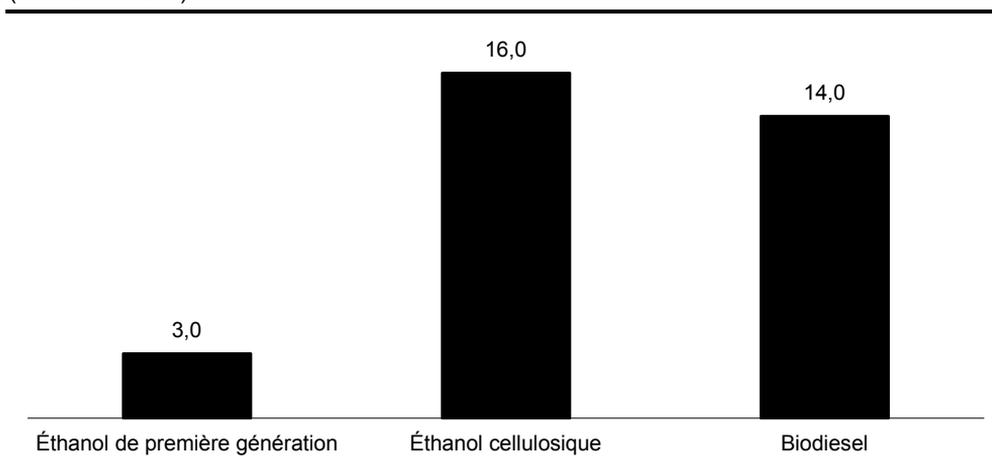
Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit donc le prolongement temporaire des crédits d'impôt remboursables à l'égard des biocarburants produits et livrés au Québec. Ces crédits d'impôt correspondront dorénavant à un montant fixe par litre qui varie selon le type de biocarburant et représenteront :

- 3,0 cents le litre pour l'éthanol de première génération;
- 16,0 cents le litre pour l'éthanol cellulosique;
- 14,0 cents le litre pour le biodiesel.

¹⁷ Trois crédits d'impôt ont été mis en place par le gouvernement depuis 2005 : un crédit d'impôt pour production d'éthanol, un crédit d'impôt pour production d'éthanol cellulosique et un crédit d'impôt pour production de biodiesel.

GRAPHIQUE D.4

Aide financière offerte par type de biocarburants (en cents le litre)



Ces nouvelles modalités seront en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, ce qui permettra d'effectuer une transition d'ici l'entrée en vigueur d'une réglementation québécoise de contenus minimaux en biocarburants¹⁸.

— De plus, un plafond annuel équivalant à 300 millions de litres sera instauré.

Le prolongement de ces crédits d'impôt représentera une aide fiscale de plus de 34 millions de dollars sur cinq ans pour les biocarburants produits au Québec.

TABLEAU D.50

Impact financier pour favoriser la production des biocarburants (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Favoriser la production des biocarburants	—	-2,2	-5,3	-6,1	-8,1	-12,7	-34,4

¹⁸ Dans sa Politique énergétique 2030, le gouvernement du Québec s'est engagé à introduire un contenu minimal en biocarburants dans les produits pétroliers distribués au Québec. Ces cibles seront initialement de 5 % pour l'essence et de 2 % pour le carburant diesel et pourraient être augmentées par la suite, en fonction de la capacité de production des entreprises québécoises.

9.1.9 Encourager la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle

À l'automne 2016, le gouvernement a fait de la bioénergie l'une de ses priorités en la désignant parmi les cinq chantiers du Forum Innovation Bois.

— Le forum avait pour objectif de cibler les problématiques liées au secteur forestier et de trouver des solutions et des moyens pour favoriser la transformation et la modernisation de ce secteur.

Par ailleurs, lors de la publication de la Politique énergétique 2030, le gouvernement a fait connaître sa volonté d'accélérer la transition énergétique en misant sur une production d'énergie locale et à faible empreinte carbone.

— D'ici 2030, la politique vise notamment l'augmentation de la production de bioénergie de 50 % et la diminution de la consommation de produits pétroliers de 40 %.

L'huile pyrolytique est une forme de bioénergie qui permettra de répondre aux ambitions du gouvernement, que ce soit en matière de transition énergétique ou de transformation de l'industrie forestière. En effet, ce biocombustible liquide issu de la décomposition thermique en l'absence d'oxygène de la biomasse ligneuse :

- permet de valoriser une partie inutilisée de la biomasse forestière résiduelle comme les branches et les parties d'arbres non commerciales;
- offre un débouché supplémentaire pour les copeaux, dont la valeur sur le marché souffre de la diminution de la demande pour les produits du papier;
- peut remplacer le mazout lourd dans les équipements industriels existants;
- réduit les émissions de GES d'environ 80 % sur son cycle de vie par rapport au mazout lourd.

Pour stimuler la filière, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'huile pyrolytique.

- Le crédit est établi à 8,0 cents le litre pour l'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle produite et livrée au Québec, pour une production admissible annuelle maximale de 100 millions de litres.
- Il sera en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, ce qui permettra d'effectuer une transition d'ici l'entrée en vigueur possible d'une réglementation québécoise de contenus minimaux en combustible renouvelable¹⁹.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un impact financier de 6,9 millions de dollars sur cinq ans afin d'encourager la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle.

TABLEAU D.51

Impact financier pour encourager la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Encourager la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle	—	-0,5	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-6,9

¹⁹ Tant la Politique énergétique 2030 que le chantier bioénergie du Forum Innovation Bois proposent ce type de réglementation pour favoriser la demande de combustible renouvelable.

9.1.10 Poursuivre le projet Valorisation Carbone Québec

Le Québec s'est fixé des cibles de réduction de ses émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 en 2020 et de 37,5 % sous ce même niveau en 2030. Dans le but d'atteindre ces cibles, le Québec doit soutenir les projets de recherche et développement portant sur la création de nouveaux procédés de valorisation des GES.

C'est dans cette optique que l'Université Laval, l'entreprise québécoise CO₂ Solutions ainsi que des partenaires privés et publics ont lancé le projet Valorisation Carbone Québec en 2017.

Afin que le projet Valorisation Carbone Québec atteigne son objectif de démonstration et de développement dans le domaine de la capture et de la valorisation du carbone, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 7,5 millions de dollars.

CO₂ Solutions travaille activement au développement et à la commercialisation d'un dispositif de capture du carbone qui s'installe directement à la cheminée des usines. Un projet pilote visant à démontrer la faisabilité du procédé a été réalisé à Valleyfield, et l'entreprise a aussi conclu une entente commerciale pour la construction d'unités de capture du carbone à l'usine de Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien.

Le financement accordé permettra de bonifier et de poursuivre le développement des connaissances et des meilleures pratiques relatives aux technologies de capture et de séquestration du carbone au Québec.

9.2 Protéger les écosystèmes et assurer un développement durable des territoires

Le territoire québécois abrite une grande biodiversité et des écosystèmes fragiles dont la pérennité doit être assurée. Le Québec s'est d'ailleurs engagé à limiter les impacts de l'activité humaine afin de conserver ses ressources et de garantir la prospérité des générations futures.

Afin d'assurer la protection des écosystèmes tout en permettant le développement durable du territoire, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 175,8 millions de dollars supplémentaires pour :

- atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité;
- soutenir les MRC dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques;
- aider à la réhabilitation de terrains contaminés;
- lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes;
- protéger le patrimoine géologique et naturel de l'île d'Anticosti;
- réformer le régime d'autorisation environnementale;
- bonifier le financement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

TABLEAU D.52

**Impact financier des mesures pour protéger les écosystèmes
et assurer un développement durable des territoires**
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité ⁽²⁾	—	-2,3	-9,2	-9,8	-9,8	-9,8	-40,9
Soutenir les MRC dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques ⁽²⁾	—	-3,8	-3,8	-3,8	-2,4	-2,4	-16,2
Aider à la réhabilitation de terrains contaminés ⁽¹⁾	-98,5	—	—	—	—	—	-98,5
Lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes ⁽²⁾	—	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-8,0
Protéger le patrimoine géologique et naturel de l'île d'Anticosti ⁽²⁾	—	-0,4	—	—	—	—	-0,4
Réformer le régime d'autorisation environnementale ⁽²⁾	—	-3,4	-2,4	-1,5	—	—	-7,3
Bonifier le financement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ⁽²⁾	—	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-4,5
TOTAL	-98,5	-12,4	-17,9	-17,6	-14,7	-14,7	-175,8

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

9.2.1 Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité

Dans le cadre de la convention sur la diversité biologique d'Aichi²⁰, le gouvernement s'est engagé à atteindre, d'ici 2020, 17 % d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % en zones marines et côtières.

Afin de respecter cet objectif, le gouvernement entend :

- poursuivre la tenue de consultations dans plusieurs régions du Québec en vue d'assurer l'acceptabilité sociale des projets d'aires protégées et de déterminer les adaptations nécessaires à apporter afin de susciter l'adhésion du milieu;
- appuyer financièrement des initiatives en matière de conservation volontaire des milieux naturels en terres privées;
- cibler, de concert avec les communautés côtières, des projets d'aires marines protégées dans l'estuaire du Saint-Laurent.

De plus, des efforts devront être consentis afin de gérer et de mettre en valeur ces nouvelles aires protégées ainsi que la centaine d'aires protégées créées depuis 2000. À cet effet, la conclusion de partenariats avec les milieux régionaux et avec les communautés autochtones s'avérera nécessaire.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 40,9 millions de dollars pour assurer la valorisation et la gestion efficace du réseau d'aires protégées.

Des crédits additionnels seront versés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

9.2.2 Soutenir les MRC dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques jouent un rôle très important à l'échelle des bassins versants, notamment dans la régulation des crues et l'atténuation des inondations. De plus, leur conservation contribue grandement à l'atténuation des effets des changements climatiques. Dans ce contexte, il est primordial de conserver et de protéger ces milieux.

Le gouvernement privilégie une démarche concertée de planification et d'aménagement du territoire qui favorise la cohabitation des usages et contribue à faciliter l'arbitrage entre la conservation et le développement.

²⁰ En 2010, les États membres de l'Organisation des Nations Unies se sont entendus sur la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique de protection de la biodiversité au Sommet de Nagoya, à Aichi, au Japon. Les « Objectifs d'Aichi » visent à réduire sensiblement avant l'année 2020 le taux de disparition, de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, forêts comprises.

À cet effet, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques confirme le rôle des MRC dans la planification du territoire en leur confiant l'élaboration de plans régionaux en matière de gestion des milieux humides et hydriques.

— Ces plans constituent de nouveaux outils de planification pour la conservation et le développement durable des MRC. Ils permettront une meilleure prise en compte de ces écosystèmes à l'intérieur des schémas d'aménagement et de développement.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 16,2 millions de dollars afin d'appuyer les MRC dans l'élaboration des plans régionaux et, ainsi, de faciliter la conciliation du développement économique du territoire avec la conservation de la biodiversité.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

La biodiversité et les changements climatiques : une interdépendance

Les impacts des changements climatiques sur la biodiversité ne sont plus à démontrer. Les changements climatiques contribuent à l'érosion de la biodiversité. Il est reconnu que la protection des écosystèmes peut contribuer à réduire les conséquences des changements climatiques sur la faune et la flore et à maintenir les services écologiques rendus par les milieux naturels, tant terrestres qu'aquatiques.

L'adoption de stratégies d'adaptation et d'atténuation qui tiennent compte de la biodiversité contribue à améliorer la résistance des écosystèmes et à réduire les risques pour les écosystèmes naturels et nos milieux de vie.

– Tout en continuant à réduire les émissions de GES, il faut mettre en œuvre des moyens concrets d'adaptation aux changements climatiques pour assurer la pérennité des milieux naturels ou humains en réponse aux changements climatiques.

Les mesures annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018 pour protéger les écosystèmes et assurer un développement durable du territoire favoriseront l'atténuation des changements climatiques ou permettront de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation à ceux-ci.

9.2.3 Aider à la réhabilitation de terrains contaminés

La contamination des sols est un problème mondial qui découle de l'ère industrielle, et le Québec n'y échappe pas. Or, il est primordial pour le gouvernement de ne pas léguer un lourd passif environnemental aux générations futures.

Outre le fait que la décontamination des terrains améliore la qualité de l'environnement et la sécurité des populations, certains sites contaminés ont un fort potentiel de développement économique. La réhabilitation de ces sites permet de revitaliser les quartiers et d'accroître l'activité économique dans les municipalités concernées.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 98,5 millions de dollars pour :

- soutenir des projets prioritaires de la Ville de Montréal;
- appuyer le développement de quartiers durables dans la ville de Québec.

Soutenir des projets de la Ville de Montréal

Montréal, en raison d'activités industrielles passées, a sur son territoire plusieurs terrains contaminés. L'étendue de ces terrains est souvent vaste et leur localisation peut empêcher la réalisation de projets nécessaires à la densification et au développement économique. Cette situation peut nuire à des initiatives importantes pour la communauté, comme l'agrandissement d'écoles ou la construction de nouveaux logements sociaux.

Dans ce contexte, Montréal doit disposer d'outils qui lui sont propres et des moyens nécessaires lui permettant d'assumer efficacement ses responsabilités. À cet égard, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une aide financière de 75 millions de dollars pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la ville de Montréal.

Accélérer la décontamination des terrains permettra d'améliorer la qualité de l'environnement et la sécurité de la population et d'accroître le potentiel de développement économique de la métropole.

❑ Appuyer le développement de quartiers durables dans la ville de Québec

La Ville de Québec conçoit actuellement des quartiers qui offriront un cadre de vie exceptionnel à ses résidents, et ce, à proximité du centre-ville. Les espaces verts ainsi que les hauts standards en matière de développement durable exigés dans l'aménagement urbain et les constructions permettront la densification de certains quartiers sous-exploités.

L'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres fait partie d'un de ces anciens secteurs industriels auquel la Ville entend redonner vie. Pour ce faire, elle doit procéder à la réhabilitation de terrains contaminés avant d'entamer la réalisation des phases suivantes de développement.

Aussi, la Ville de Québec souhaite offrir un nouveau lien cyclopiéton entre l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres et le quartier Limoilou. Cette passerelle, en plus de favoriser le transport actif, permettra de désenclaver ce territoire et d'offrir un lien rapide vers les services environnants.

Le gouvernement entend donc soutenir la Ville dans sa volonté de densifier son tissu urbain et prévoit à cet effet une aide financière totalisant 23,5 millions de dollars pour compléter la décontamination des sols et la construction d'une passerelle cyclopiétonne.

Modification apportée au cadre normatif de ClimatSol-Plus

Une bonification de certains éléments du cadre normatif de ClimatSol-Plus sera proposée aux autres municipalités.

Des bonifications financières ainsi que des allègements d'exigences seront prévus dans le programme afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs. À titre d'exemple, le plafond de l'aide financière par projet, présentement fixé à 1 million de dollars, sera augmenté afin de permettre la réalisation de projets de plus grande envergure. Toutes les régions pourront bénéficier de cette bonification, dont la région de la Mauricie où les besoins de réhabilitation sont importants.

De plus, afin d'assurer une gestion adéquate des sols contaminés sur le territoire québécois, les demandeurs devront avoir recours à un système de traçabilité des mouvements de sols contaminés. Celui-ci sera nécessaire pour qu'ils puissent bénéficier de l'aide financière.

9.2.4 Lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes

Les plantes exotiques envahissantes sont des plantes qui ont été introduites hors de leur aire de répartition naturelle et dont la propagation constitue une menace pour la diversité biologique, l'environnement, l'économie et la société. Il s'agit d'une problématique préoccupante qui prend de l'ampleur au Québec et qui interpelle également la communauté internationale.

— Parmi les plantes exotiques envahissantes les plus médiatisées, citons la berce du Caucase, dont la sève peut infliger des brûlures cutanées.

Dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques, le Québec doit se doter de différents outils de prévention, de détection et d'intervention afin de limiter l'introduction et la propagation de ces plantes.

À cet effet, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 8 millions de dollars afin de réduire la menace posée par les espèces exotiques considérées comme nuisibles.

Des crédits additionnels seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

9.2.5 Protéger le patrimoine géologique et naturel de l'île d'Anticosti

L'île d'Anticosti est un joyau géologique et géomorphologique. Elle constitue en ce sens un laboratoire naturel pour l'étude des fossiles et des strates sédimentaires issus de la première extinction de masse du vivant, il y a près de 445 millions d'années.

— À l'heure actuelle, aucun site figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne permet de couvrir cette période de l'histoire.

Lieu de très grande importance sur le plan scientifique, l'île dispose d'un héritage géologique et naturel qui constitue une richesse esthétique extraordinaire.

À la suite de l'annonce du gouvernement fédéral d'inclure l'île d'Anticosti dans la liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, la municipalité de L'Île-d'Anticosti doit entreprendre des démarches afin d'être officiellement inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO. Cette reconnaissance garantirait la préservation des richesses qui font la renommée de ce territoire.

À cet égard, le gouvernement entend apporter son soutien à la municipalité dans les importants travaux à mener afin d'obtenir cette reconnaissance.

Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel dans le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cette mesure fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

L'UNESCO recense les sites qui, par leur valeur exceptionnelle, sont susceptibles d'être classés au patrimoine mondial de l'humanité. Elle veille à assurer la sauvegarde de ces sites, dont la disparition représenterait « une perte irréparable ».

L'inscription au patrimoine mondial demande du temps et des efforts. Il faut compter au moins deux ans pour mettre en place les mécanismes d'appui appropriés et rassembler la documentation et un an encore pour consulter les parties prenantes et rédiger le texte de la proposition. La valeur universelle exceptionnelle du bien doit être la considération première dans toute proposition d'inscription.

9.2.6 Réformer le régime d'autorisation environnementale

Dans un souci constant d'améliorer la prestation de services aux citoyens et aux entreprises, le gouvernement a entrepris une vaste modernisation du régime d'autorisation environnementale.

Tout en maintenant les plus hautes exigences en matière de protection de l'environnement, cette modernisation permettra de réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux initiateurs de projets et contribuera à maintenir un environnement d'affaires favorable au développement économique.

- Les changements apportés permettront notamment la mise en œuvre d'un processus d'autorisation plus clair et prévisible et le renforcement de l'accompagnement des initiateurs de projets.
- Dans un souci de transparence, la modernisation permettra un accès accru et direct du public à l'information soutenant les consultations ainsi qu'aux décisions en matière d'autorisation.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

9.2.7 Bonifier le financement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public neutre et indépendant qui a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Le BAPE informe et consulte la population au moyen de séances publiques, tenues à travers le Québec, sur des projets assujettis par règlement et sur des questions d'envergure relatives à l'environnement que lui soumet la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le dynamisme du développement économique du Québec a un impact significatif sur le nombre et l'ampleur des mandats qui sont confiés au BAPE.

De plus, les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement, qui prévoient notamment une participation accrue du public dans les processus d'autorisations des projets, l'assujettissement des projets liés à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures ainsi que la mise en place d'un processus d'évaluation environnementale stratégique lors de l'élaboration de stratégies, de plans et de programmes par les ministères et les organismes, sont susceptibles d'augmenter le volume des mandats confiés au BAPE.

Afin de permettre au BAPE de mener à bien les mandats qui lui sont confiés, le gouvernement annonce une bonification de son financement. À cet égard, des crédits additionnels de 0,9 million de dollars seront accordés annuellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à compter de 2018-2019. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Une amélioration des processus de consultation du BAPE

En juin 2017, le gouvernement du Québec s'est doté du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique, qui s'appuie sur une volonté forte de favoriser « un gouvernement qui encourage la participation, en plaçant les citoyens au cœur du processus décisionnel de l'État », reconnaissant que « l'apport du public est essentiel à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du gouvernement ».

Afin d'assurer l'équilibre entre le développement économique, la qualité de vie des Québécois et la conservation de la nature ainsi que l'équité entre les générations, il est nécessaire de poursuivre l'amélioration des processus du BAPE dans une perspective d'efficience et de performance.

De manière cohérente avec la nouvelle Stratégie numérique du Québec et le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique, le BAPE procédera à l'amélioration de ses processus de consultation publique en développant de nouveaux instruments en ligne qui permettront d'améliorer la diffusion de l'information, de réduire les délais et de diversifier les modes de consultation afin de favoriser une plus grande participation du public.

9.3 Améliorer la gestion de l'eau et atténuer les risques liés aux inondations

Les ressources en eau font partie de l'héritage collectif des Québécois. L'importance de préserver, au bénéfice des générations actuelles et futures, cette richesse collective n'est plus à démontrer. Par ailleurs, dans le contexte des dernières inondations printanières, des actions doivent être entreprises pour améliorer la gestion des risques et réduire les conséquences potentielles de ces sinistres.

Afin d'améliorer la gestion de l'eau et d'atténuer les risques liés aux inondations, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 225,9 millions de dollars pour :

- appuyer le déploiement de la prochaine stratégie québécoise de l'eau;
- soutenir les partenaires locaux dans la protection et l'utilisation durable des ressources;
- assurer l'exploitation sécuritaire des barrages publics et municipaux;
- mettre en place des outils soutenant la prise de décision lors de sinistres;
- améliorer la préparation du Québec face aux inondations.

TABLEAU D.53

Impact financier des mesures pour améliorer la gestion de l'eau et atténuer les risques liés aux inondations (en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Appuyer le déploiement de la prochaine stratégie québécoise de l'eau ⁽²⁾	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutenir les partenaires locaux dans la protection et l'utilisation durable des ressources ⁽²⁾	-30,0	-3,3	-3,3	-3,3	-3,3	-3,3	-46,5
Assurer l'exploitation sécuritaire des barrages publics et municipaux ⁽²⁾	—	-7,2	-8,6	-9,4	-9,7	-10,8	-45,7
Mettre en place des outils soutenant la prise de décision lors de sinistres ⁽²⁾	—	-2,0	-3,0	-7,6	-7,5	-7,5	-27,6
Améliorer la préparation du Québec face aux inondations ⁽²⁾	-41,9	-9,9	-9,9	-9,7	-9,7	—	-81,1
TOTAL	-71,9	-27,4	-29,8	-35,0	-35,2	-26,6	-225,9

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent le financement de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

9.3.1 Appuyer le déploiement de la prochaine stratégie québécoise de l'eau

Le gouvernement du Québec entend mobiliser certains acteurs de la société afin de renforcer la gestion de l'eau et de faire face à de nouveaux défis souvent liés aux changements climatiques.

Afin de poursuivre les efforts déjà amorcés pour protéger la ressource, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 25 millions de dollars pour appuyer le déploiement de la prochaine stratégie québécoise de l'eau et l'amélioration continue de la gestion de l'eau.

À cet effet, le gouvernement entend mettre en place un lieu d'échanges et de concertation entre les principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau au Québec.

— Une plus grande concertation renforcera la gouvernance de l'eau, contribuera à une meilleure collaboration entre le gouvernement du Québec et ses principaux partenaires et facilitera la circulation des informations et des connaissances.

Des crédits additionnels seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

La stratégie québécoise de l'eau

L'eau fait partie intégrante de l'histoire, du paysage ainsi que du développement économique et social du Québec. Avec ses dizaines de milliers de rivières et plus de trois millions de plans d'eau, le Québec possède 3 % des réserves en eau douce renouvelables de la planète, et près de 40 % de toute cette eau se concentre dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent. Nos nombreux lacs et rivières de même que le fleuve Saint-Laurent sont synonymes de richesses. L'avenir du Québec est intimement lié à cette richesse collective inestimable qu'est l'eau.

Le gouvernement, en tant que gardien de l'eau, compte donc lancer, au cours des prochains mois une stratégie québécoise de l'eau qui mobilisera l'ensemble de la société québécoise pour veiller à utiliser, à protéger et à gérer l'eau de façon intégrée et durable.

Ainsi, les efforts collectifs se poursuivront pour assurer l'accès à l'eau potable pour tous, mieux gérer les risques dont ceux liés aux inondations, maintenir la biodiversité des écosystèmes et des milieux hydriques, humides et marins. À travers cette stratégie, le Québec entend également tirer profit de ce potentiel de développement durable pour bâtir une économie bleue.

– Des plans d'action accompagneront la stratégie, établiront les objectifs à atteindre et prioriseront les actions à mettre en œuvre.

9.3.2 Soutenir les partenaires locaux dans la protection et l'utilisation durable des ressources en eau

Les organismes environnementaux jouent un rôle important en contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Le gouvernement reconnaît l'importance de ces différents acteurs et réitère son soutien en bonifiant l'aide accordée à ses partenaires environnementaux.

□ Bonification de l'aide aux organismes de bassins versants

Les 40 organismes de bassins versants et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec ont été créés afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Ils ont notamment pour mandat d'assurer la cohésion des interventions visant à protéger et à valoriser le réseau hydrographique de leur territoire, en tenant compte du principe de développement durable.

Le gouvernement réitère sa volonté de favoriser une gouvernance intégrée de l'eau en bonifiant de 14,4 millions de dollars le financement des organismes de bassins versants et de leur regroupement, portant sa contribution totale à 30 millions de dollars. Ce soutien additionnel permettra notamment aux organismes :

- d'assurer la poursuite de leurs activités de concertation régionale afin d'obtenir des gains environnementaux, économiques et sociaux;
- de concevoir de nouveaux mandats adaptés au contexte moderne de gestion intégrée de l'eau, notamment au regard de la conservation des milieux humides et hydriques.

□ Soutien additionnel aux partenaires environnementaux

Le gouvernement entend poursuivre son soutien aux différents partenaires qui contribuent à la protection de l'environnement et aux initiatives qui favorisent la promotion d'une utilisation durable de l'eau. Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une aide additionnelle de 16,5 millions de dollars sur cinq ans :

- aux organismes environnementaux, partenaires importants en matière de protection durable des ressources en eau;
- aux conseils régionaux de l'environnement et au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, dont le rôle est de favoriser la concertation et les échanges entre les institutions régionales, les organismes environnementaux, les citoyens et les entreprises;
- aux partenaires responsables de la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau.

L'appui additionnel aux organismes environnementaux assurera un financement plus stable et des actions plus efficaces et mieux planifiées de la part de ces organismes en plus de soutenir les acteurs régionaux dans la mise en œuvre des actions en matière de gestion de l'eau.

À cet effet, des crédits additionnels seront alloués au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

9.3.3 Assurer l'exploitation sécuritaire des barrages publics et municipaux

Les barrages jouent un rôle crucial dans la gestion de l'eau au Québec. Ils sont conçus et gérés de manière à répondre à plusieurs objectifs, notamment le contrôle des inondations, la production d'énergie, le soutien des apports en période d'étiages et le maintien d'un niveau d'eau adéquat pour la villégiature ou pour l'alimentation en eau potable.

Dans le contexte de la crue historique du printemps 2017 et de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations due aux changements climatiques, il s'avère important d'avoir des barrages opérationnels et sécuritaires. Pour ce faire, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 45,7 millions de dollars visant :

- le maintien du bon fonctionnement des barrages publics;
- le soutien aux municipalités pour l'entretien adéquat des barrages municipaux.

☐ Maintien du bon fonctionnement des barrages publics

Le gouvernement du Québec doit assurer la fonctionnalité, la pérennité et la sécurité des quelque 760 barrages publics.

L'arrêt temporaire de l'exploitation d'un barrage peut nécessiter l'abaissement des niveaux des plans d'eau en amont des ouvrages et avoir des impacts importants sur la faune ainsi que sur les utilisateurs des plans d'eau concernés, qu'il s'agisse des propriétaires, des villégiateurs ou des municipalités.

Une gestion responsable et sécuritaire de l'ensemble des barrages publics réduira considérablement les risques de défaillance ou de mauvais fonctionnements et profitera à des milliers de Québécois ayant une résidence autour des grands réservoirs dont le niveau est contrôlé par des barrages mécanisés.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 32 millions de dollars pour l'entretien préventif et correctif des barrages publics.

À cette fin, des crédits additionnels de 6,4 millions de dollars par année pour les années 2018-2019 à 2022-2023 seront accordés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Soutien aux municipalités pour l'entretien adéquat des barrages municipaux**

La Loi sur la sécurité des barrages édicte que tout barrage à forte contenance, soit les barrages présentant les risques les plus importants pour la sécurité des personnes et des biens, doit être conforme à certaines normes de sécurité.

— L'obligation la plus exigeante et coûteuse de cette loi requiert que les municipalités qui en sont propriétaires réalisent une étude d'évaluation de la sécurité de leurs barrages et procèdent aux travaux correctifs nécessaires.

Plusieurs petites municipalités disposant de ressources financières limitées sont dans l'obligation de financer des travaux de mise aux normes de leurs barrages. À cet effet, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une aide financière de 13,7 millions de dollars pour aider les municipalités à assurer l'entretien adéquat de leurs barrages.

Pour ce faire, des crédits additionnels de 0,8 million de dollars en 2018-2019, de 2,2 millions de dollars en 2019-2020, de 3 millions de dollars en 2020-2021, de 3,3 millions de dollars en 2021-2022 et de 4,4 millions de dollars en 2022-2023 seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

9.3.4 Mettre en place des outils soutenant la prise de décision lors de sinistres

Le Forum Inondations 2017 a conclu qu'il était nécessaire d'étendre et de mettre à jour la cartographie des zones inondables aux fins d'aménagement du territoire ainsi que de mettre en place des outils de prévision soutenant la prise de décision lors de crues d'envergure.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une somme de 27,6 millions de dollars sur cinq ans afin de mettre en œuvre le projet INFO-Crue qui vise notamment à délimiter les zones inondables et, ainsi, à contribuer à l'aménagement durable du territoire.

— La mise en place de ce système de prévision en temps réel fournira aux autorités une cartographie des secteurs qui pourraient être inondés. Cette prévision permettra de mieux anticiper les interventions de sécurité civile et environnementales nécessaires avant et pendant une crue.

INFO-Crue constituera la principale source de données pour certaines actions prévues dans le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2018-2019, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

9.3.5 Améliorer la préparation du Québec face aux inondations

La mise en œuvre du Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations constitue l'une des initiatives importantes du gouvernement et de ses partenaires en vue d'assurer une meilleure gestion de ces sinistres. Ainsi, le gouvernement investit plus de 80 millions de dollars afin :

- d'améliorer les connaissances liées aux changements climatiques;
- d'acquérir des connaissances sur la vulnérabilité des résidences et des infrastructures face aux crues;
- de soutenir davantage le milieu municipal dans la prévention et la préparation aux sinistres;
- d'assurer une meilleure présence en sécurité civile et incendie sur tout le territoire québécois;
- de mettre en place des initiatives pour améliorer la gestion des inondations;
- de lancer des campagnes de sensibilisation portant sur la préparation aux sinistres.

TABLEAU D.54

Impact financier des mesures pour améliorer la préparation du Québec face aux inondations

(en millions de dollars)

	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Améliorer les connaissances liées aux changements climatiques	-6,9	—	—	—	—	—	-6,9
Acquérir des connaissances sur la vulnérabilité des résidences et des infrastructures face aux crues ⁽²⁾	—	-0,8	-1,0	-1,0	-1,0	—	-3,8
Soutenir davantage le milieu municipal dans la prévention et la préparation aux sinistres ⁽²⁾	-35,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	—	-55,0
Assurer une meilleure présence en sécurité civile et incendie sur tout le territoire québécois ⁽²⁾	—	-2,9	-2,9	-2,9	-2,9	—	-11,6
Mettre en place des initiatives pour une meilleure gestion des inondations ⁽²⁾	—	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3	—	-1,6
Lancer des campagnes de sensibilisation portant sur la préparation aux sinistres ⁽²⁾	—	-0,8	-0,5	-0,5	-0,5	—	-2,3
TOTAL	-41,9	-9,9	-9,9	-9,7	-9,7	—	-81,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent le financement de nouvelles initiatives.

(2) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

Améliorer les connaissances liées aux changements climatiques

Plusieurs défis doivent être relevés en lien avec la cartographie des zones inondables, dont la nécessité de bonifier les connaissances liées aux impacts des changements climatiques.

Le gouvernement investit 6,9 millions de dollars afin de développer son expertise par l'entremise d'Ouranos, un consortium comptant un réseau de 450 chercheurs, experts, praticiens et décideurs ayant pour mission d'acquérir et de développer des connaissances sur les impacts des changements climatiques.

L'amélioration des connaissances liées aux changements climatiques et aux inondations permettra de soutenir la réalisation d'un système de cartographie dynamique qui contribuera à la réduction des conséquences des inondations.

— Cette initiative s'inscrit dans le développement de la stratégie québécoise de l'eau et du projet INFO-Crue.

Acquérir des connaissances sur la vulnérabilité des résidences et des infrastructures face aux crues

Depuis 2012, le portail Web Vigilance du ministère de la Sécurité publique permet de suivre en temps réel les niveaux et les débits de plusieurs cours d'eau du Québec afin de permettre, au besoin, d'alerter la population et de mobiliser rapidement les intervenants.

Des investissements additionnels de 3,8 millions de dollars sur quatre ans visant à améliorer les informations disponibles permettront aux municipalités et aux citoyens de mettre en place des mesures en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens avant et pendant une période d'inondations.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique.

❑ **Soutenir davantage le milieu municipal pour la prévention et la préparation aux sinistres**

Les municipalités sont tenues de mettre en place des mesures de préparation et de prévention face aux sinistres majeurs.

Afin d'accompagner et de soutenir les collectivités et de répondre aux demandes du milieu municipal, les aides additionnelles suivantes seront octroyées aux organismes municipaux :

- 20 millions de dollars afin de les soutenir dans l'amélioration de leur préparation aux sinistres;
- 15 millions de dollars pour permettre de compléter et de mettre à jour la cartographie des zones inondables présentes sur leur territoire;
- 20 millions de dollars sur quatre ans afin de répondre aux besoins des municipalités à l'égard des travaux nécessaires pour faire face aux aléas climatiques.

Ces sommes permettront aux municipalités de procéder à divers travaux en matière d'appréciation, de prévention et d'atténuation des impacts des sinistres ainsi que de mieux anticiper les interventions nécessaires avant et pendant les crues.

À cet égard, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique pour bonifier le Cadre de prévention des sinistres.

☐ Assurer une meilleure présence en sécurité civile et incendie sur tout le territoire québécois

Agissant comme coordonnateur du soutien offert à la région ou à la municipalité éprouvée, les effectifs régionaux du ministère de la Sécurité publique sont essentiels pour dresser et transmettre un inventaire des besoins régionaux aux ministères et aux organismes.

Le gouvernement répond à la demande du milieu municipal d'accroître la présence de ressources gouvernementales sur le terrain en prévoyant 11,6 millions de dollars additionnels sur quatre ans. Ces investissements auront pour effet de renforcer les liens avec les municipalités et d'améliorer la planification en fonction des réalités régionales.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique.

☐ Mettre en place des initiatives pour une meilleure gestion des inondations

Afin de répondre de manière adaptée au défi que représentent les changements climatiques, l'ensemble des responsables en matière de sécurité civile ont intérêt à partager leurs connaissances et à réfléchir aux bonnes pratiques à adopter. Pour ce faire, le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations prévoit la mise en place d'initiatives pour stimuler le partage et la réflexion, soit :

- la recension et la diffusion des bonnes pratiques qui ont cours sur le territoire québécois;
- la création d'un espace collaboratif où les organismes municipaux, les organisations privées, les citoyens et les chercheurs pourront échanger sur les enjeux de collaboration pour la sécurité urbaine.

Pour soutenir ces initiatives, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 1,6 million de dollars sur quatre ans.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique.

❑ Lancer des campagnes de sensibilisation portant sur la préparation aux sinistres

L'ensemble de la collectivité a intérêt à mieux se préparer à affronter les sinistres potentiels. Le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations prévoit mettre en place des campagnes de sensibilisation visant à adopter des comportements responsables face aux sinistres et à partager l'information sur les mesures à prendre en vue de s'y préparer adéquatement.

À cet effet, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique.

Une implication de tous les instants dans la prévention et la gestion des inondations

Chaque année, le ministère de la Sécurité publique se prépare en prévision des inondations printanières. Il effectue une surveillance constante du territoire et assiste les municipalités en vue de la préparation aux inondations printanières en offrant des services de conseil, en les aidant à mettre à jour leur plan de mesures d'urgence et en mettant à leur disposition l'expertise et l'aide technique du gouvernement du Québec par l'entremise des organisations de sécurité civile du Québec.

Lors des crues printanières, des conseillers en sécurité civile parcourent le territoire afin de recueillir des informations et de soutenir les municipalités dans leurs interventions. En parallèle, les centres régionaux de coordination gouvernementale sont mobilisés afin de soutenir les conseillers sur le terrain et de consolider l'information concernant le territoire.

Lorsqu'il y a un risque d'inondation ou lorsqu'une inondation a entraîné des dommages et des coûts additionnels, de même que lorsqu'il y a imminence de danger pour des résidences principales à la suite d'un mouvement de sol, le ministre de la Sécurité publique a le pouvoir de mettre en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents. Une aide financière est alors prévue pour les particuliers, les entreprises et les municipalités ainsi que pour les organismes ayant porté aide et assistance.

Depuis les inondations historiques du printemps 2017, le ministère de la Sécurité publique a réalisé plusieurs actions pour bonifier la connaissance des risques liés aux inondations, et pour accroître ses actions de prévention, de préparation aux interventions et de rétablissement en cas de sinistre. Il poursuivra donc ses efforts en ce sens.

10. ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

Les revenus fiscaux assurent le financement des services publics offerts à la population. Des contribuables, particuliers comme sociétés, parviennent cependant à échapper à certaines obligations fiscales, privant alors l'État d'une partie des recettes qu'il obtiendrait autrement.

Dans certains cas, les tactiques visant à échapper à l'impôt s'appuient sur l'utilisation des paradis fiscaux. En réponse à ce phénomène, le gouvernement du Québec a déposé à l'automne 2017 le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.

— Ce plan prévoit la mise en place de plusieurs mesures ayant comme objectifs de réduire les pertes fiscales internationales découlant du recours aux paradis fiscaux et d'assujettir les activités associées à l'économie numérique.

Parallèlement aux efforts fournis pour limiter les pertes fiscales internationales, le gouvernement poursuit sa lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale au Québec.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes pour 2018-2019 :

- rendre obligatoire la perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec;
- éliminer certaines échappatoires, notamment en matière de fiscalité internationale;
- limiter les planifications visant la répartition du revenu;
- améliorer la transparence fiscale et corporative par le biais du Registraire des entreprises du Québec;
- récompenser certains dénonciateurs en matière fiscale;
- réviser le programme de divulgation volontaire de Revenu Québec;
- soutenir les donneurs d'ouvrage et les travailleurs afin de mieux lutter contre le travail au noir dans le secteur des agences de placement de personnel;
- assujettir les camions et remorques de cuisine de rue à la facturation obligatoire au moyen des modules d'enregistrement des ventes;
- bonifier la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus.

TABLEAU D.55

Impact financier des mesures pour assurer l'équité fiscale
 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Rendre obligatoire la perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec	—	7,0	27,5	35,0	40,0	45,0	154,5
Éliminer certaines échappatoires, notamment en matière de fiscalité internationale	—	22,5	35,4	34,7	35,0	36,6	164,2
Limiter les planifications visant la répartition du revenu	—	11,4	11,8	12,2	12,6	13,1	61,1
Améliorer la transparence fiscale et corporative par le biais du Registraire des entreprises du Québec ⁽¹⁾	—	-2,6	-2,7	—	—	—	-5,3
Récompenser certains dénonciateurs en matière fiscale	—	—	—	—	—	—	—
Réviser le programme de divulgation volontaire de Revenu Québec	—	—	—	—	—	—	—
Soutenir les donateurs d'ouvrage et les travailleurs afin de mieux lutter contre le travail au noir dans le secteur des agences de placement de personnel	—	—	—	—	—	—	—
Assujettir les camions et remorques de cuisine de rue à la facturation obligatoire au moyen des modules d'enregistrement des ventes	—	—	—	—	—	—	—
Bonifier la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus ⁽¹⁾	—	-13,0	-2,0	-2,0	-2,0	-6,0	-25,0
TOTAL	—	25,3	70,0	79,9	85,6	88,7	349,5

(1) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.

UN APPUI DE PLUS DE 38 G\$ À L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Avec le Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement poursuit l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés en matière de développement économique ainsi que social et réitère son engagement à offrir des services publics de qualité.

Pour ajouter aux initiatives déjà mises en place, le gouvernement annonce de nouveaux gestes visant notamment à :

- assurer des services publics de qualité;
- renforcer le soutien aux citoyens;
- soutenir le développement économique de toutes les régions.

D'ici 2022-2023, les nouvelles mesures présentées totaliseront plus de 16 milliards de dollars au bénéfice de tous les secteurs d'activité. Ces nouveaux gestes appuieront des initiatives publiques et privées d'une valeur de plus de 38 milliards de dollars, soit :

- 8 milliards de dollars pour assurer le financement des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé;
- 7,6 milliards de dollars pour offrir un meilleur soutien à tous les Québécois pour renforcer leur niveau de vie;
- 22,5 milliards de dollars pour favoriser le développement de l'économie.

L'appui à l'économie est estimé en tenant compte de l'impact financier des nouvelles initiatives annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018 et des effets de levier sur les contributions du secteur privé résultant des interventions du gouvernement.

TABLEAU D.56

Appui à l'économie provenant du Plan économique du Québec de mars 2018 (en millions de dollars)

	Coût des nouvelles initiatives	Appui à l'économie
Renforcer le financement des services publics	7 976	7 976
Offrir un meilleur soutien à tous les Québécois	2 725	7 648
Favoriser le développement de l'économie	5 399	22 466
TOTAL	16 100	38 089

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 1 : IMPACT FINANCIER DES MESURES DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC DE MARS 2018

TABLEAU D.57

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	Page de réf.
Assurer des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé								
Des investissements additionnels de 1,6 G\$ pour la réussite éducative ⁽²⁾	—	-162,5	-203,8	-226,9	-276,2	-311,2	-1 180,6	C.3
Réforme de la taxe scolaire	—	-498,7	-679,3	-681,6	-680,5	-679,7	-3 219,8	C.43
Des investissements additionnels de 5,4 G\$ pour la santé ⁽²⁾	-135,6	-255,0	-603,3	-865,5	-863,0	-853,0	-3 575,4	C.5
Sous-total – Assurer des services publics de qualité, principalement en éducation et en santé⁽²⁾	-135,6	-916,2	-1 486,4	-1 774,0	-1 819,7	-1 843,9	-7 975,8	
Offrir un meilleur soutien à tous les Québécois pour améliorer leur niveau de vie								
Une aide fiscale additionnelle pour les familles et les aînés								
– 300 M\$ pour soutenir les familles	—	-43,4	-50,4	-58,7	-68,1	-78,5	-299,1	C.8
– 103 M\$ pour les proches aidants et les aînés	—	-19,0	-19,5	-20,4	-21,7	-22,6	-103,2	C.15
– 228 M\$ pour favoriser la participation au marché du travail ⁽³⁾	—	-11,4	-12,4	-12,8	-13,3	-13,9	-63,8	C.27
– 172 M\$ pour la prolongation de RénoVert jusqu'au 31 mars 2019	—	-128,6	-42,9	—	—	—	-171,5	C.36
Sous-total	—	-202,4	-125,2	-91,9	-103,1	-115,0	-637,6	

TABLEAU D.57

**Impact financier des mesures du Plan économique du Québec
de mars 2018 (suite)**
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	Page de réf.
Des investissements supplémentaires pour soutenir les familles et les collectivités								
– 81 M\$ pour soutenir les familles	—	-1,5	-7,4	-24,1	-24,6	-23,6	-81,2	C.47
– 26 M\$ pour appuyer la jeunesse dans la réalisation de ses ambitions	—	-6,5	-5,4	-5,4	-4,5	-4,5	-26,3	C.53
– 48 M\$ pour apporter une aide additionnelle au milieu autochtone	—	-18,5	-5,2	-5,3	-5,3	-5,2	-39,5	C.55
– 53 M\$ pour améliorer la qualité de vie des aînés	—	-1,8	-3,8	-6,4	-15,8	-25,5	-53,3	C.59
– Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits des personnes	—	—	—	—	—	—	—	C.66
– 96 M\$ pour lutter contre les violences conjugale et sexuelles	-31,4	-5,1	-14,7	-14,9	-14,9	-14,8	-95,8	C.69
– 500 M\$ additionnels pour moderniser le système de justice	-7,6	-47,5	-65,8	-85,6	-94,8	-91,4	-392,7	C.72
– 431 M\$ pour favoriser l'accès à des habitations de qualité et abordables ⁽⁴⁾	-31,1	-24,1	-41,1	-13,4	-79,1	-118,6	-307,4	C.73
– 46 M\$ en soutien additionnel pour les organismes communautaires	—	-5,5	-8,5	-10,6	-10,6	-10,6	-45,8	C.85
– 25 M\$ pour le soutien des Québécois d'expression anglaise	-1,9	-2,0	-4,4	-5,4	-5,4	-5,4	-24,5	C.86
– 1,8 G\$ pour des projets électriques majeurs et des investissements structurants pour la mobilité durable ⁽⁵⁾	—	-90,8	-149,6	-199,7	-262,2	-318,7	-1 021,0	C.87
Sous-total	-72,0	-203,3	-305,9	-370,8	-517,2	-618,3	-2 087,5	
Sous-total – Offrir un meilleur soutien à tous les Québécois pour améliorer leur niveau de vie	-72,0	-405,7	-431,1	-462,7	-620,3	-733,3	-2 725,1	

TABLEAU D.57

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 (suite) (en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	Page de réf.
Favoriser le développement de l'économie								
Accompagner les PME de toutes les régions du Québec dans la transformation de l'économie québécoise								
– Réduire le fardeau fiscal des PME	—	-228,9	-337,9	-438,7	-549,3	-614,0	-2 168,8	D.8
– Stimuler la croissance des PME québécoises	-36,4	-7,2	-7,2	-6,2	-4,6	-4,6	-66,2	D.17
– Accroître le financement disponible pour les PME	—	-23,1	-26,4	-27,2	-5,8	—	-82,5	D.29
Sous-total	-36,4	-259,2	-371,5	-472,1	-559,7	-618,6	-2 317,5	
Soutenir l'appropriation et la commercialisation des innovations par les entreprises								
	-65,5	-29,0	-60,5	-6,5	-5,0	-5,0	-171,5	D.45
Accélérer les investissements des entreprises								
	-30,0	-19,4	-70,6	-95,9	-47,5	-7,6	-271,0	D.55
Appuyer les secteurs clés de l'économie								
– Mettre en œuvre une nouvelle politique bioalimentaire								
▪ Crédits totaux	—	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7	D.72
▪ Crédits déjà prévus	—	5,2	8,5	8,0	8,0	9,0	38,7	
▪ Nouveaux crédits	—	-53,9	-62,3	-65,8	-66,5	-61,5	-310,0	
– Stimuler la croissance du secteur des technologies propres	-30,0	-2,5	-8,5	-9,5	-10,5	-11,5	-72,5	D.74
– Appuyer le virage numérique du secteur de la construction	—	-2,6	-2,6	-2,4	-2,4	-2,4	-12,4	D.78
– Poursuivre la Stratégie maritime	—	-6,5	-6,1	-1,1	-1,1	-0,5	-15,3	D.81
– Soutenir le secteur financier	—	-17,0	-25,2	-31,8	-34,6	-12,3	-120,9	D.87
– Appuyer le secteur des sciences de la vie	-10,0	-3,5	-6,0	-6,0	-6,0	-21,0	-52,5	D.93
– Poursuivre la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium	—	-11,0	-11,0	-11,0	—	—	-33,0	D.101
– Appuyer l'innovation dans le secteur des boissons alcooliques issues du terroir québécois	—	—	—	—	—	—	—	D.103
Sous-total	-40,0	-97,0	-121,7	-127,6	-121,1	-109,2	-616,6	

TABLEAU D.57

**Impact financier des mesures du Plan économique du Québec
de mars 2018 (suite)**
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	Page de réf.
Répondre aux défis du marché du travail								
– Mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre	—	-4,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-24,0	D.107
– Disposer d'une main-d'œuvre suffisante	-29,9	-70,6	-83,4	-85,6	-87,2	-88,8	-445,5	D.107
– Assurer une main-d'œuvre compétente	-20,0	-28,6	-46,1	-58,6	-61,5	-62,7	-277,5	D.107
– Adapter les milieux de travail	—	-3,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-63,0	D.107
Sous-total	-49,9	-106,2	-149,5	-164,2	-168,7	-171,5	-810,0	
Crédits déjà prévus	—	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	14,0	
Nouveaux crédits	-49,9	-104,2	-146,5	-161,2	-165,7	-168,5	-796,0	
Favoriser le développement économique de toutes les régions								
– Favoriser la diversification économique en région	-1,8	-11,0	-14,5	-17,5	-18,0	-20,0	-82,8	D.112
– Renforcer le secteur forestier québécois	-87,6	-9,0	-10,0	-10,0	-5,0	-5,0	-126,6	D.117
– Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats	-49,0	-7,5	-15,8	-20,1	-11,1	-12,0	-115,5	D.123
– Soutenir financièrement les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région	—	-8,5	-10,0	-18,0	—	—	-36,5	D.131
– Mettre en valeur la filière minière	-12,0	-5,3	-6,8	-7,3	-0,8	-0,8	-33,0	D.133
– Développer le Nord québécois	—	-0,3	-11,0	-10,8	-0,9	—	-23,0	D.140
Sous-total	-150,4	-41,6	-68,1	-83,7	-35,8	-37,8	-417,4	
Favoriser l'accès à la culture								
– Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité	-35,0	-15,4	-15,5	-15,5	-15,5	-16,1	-113,0	D.151
– Favoriser la création et l'excellence	-30,3	-21,2	-23,7	-25,3	-26,9	-29,4	-156,8	D.151
– Appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec	-24,6	-13,3	-14,2	-14,2	-14,2	-30,2	-110,7	D.151
– Déployer la culture québécoise dans l'espace numérique	—	-8,5	-17,8	-26,4	-30,9	-32,7	-116,3	D.151
Sous-total	-89,9	-58,4	-71,2	-81,4	-87,5	-108,4	-496,8	

TABLEAU D.57

**Impact financier des mesures du Plan économique du Québec
de mars 2018 (suite)**
(en millions de dollars)

	2017- 2018 ⁽¹⁾	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	Page de réf.
Protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique								
– Mettre en œuvre des initiatives en faveur de la transition énergétique	-7,5	-104,7	-78,7	-43,2	-10,7	-15,3	-260,1	D.154
– Protéger les écosystèmes et assurer un développement durable des territoires	-98,5	-12,4	-17,9	-17,6	-14,7	-14,7	-175,8	D.171
– Améliorer la gestion de l'eau et atténuer les risques liés aux inondations	-71,9	-27,4	-29,8	-35,0	-35,2	-26,6	-225,9	D.180
Sous-total	-177,9	-144,5	-126,4	-95,8	-60,6	-56,6	-661,8	
Assurer l'équité fiscale	—	25,3	70,0	79,9	85,6	88,7	349,5	D.191
Sous-total – Favoriser le développement de l'économie	-640,0	-728,0	-966,5	-1 044,3	-997,3	-1 023,0	-5 399,1	
TOTAL – PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC DE MARS 2018	-847,6	-2 049,9	-2 884,0	-3 281,0	-3 437,3	-3 600,2	-16 100,0	
Mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec	-1 339,6	-1 664,0	-1 767,0	-1 916,5	-2 088,4	-2 215,1	-10 990,6	
TOTAL DEPUIS LE PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC DE MARS 2017	-2 187,2	-3 713,9	-4 651,0	-5 197,5	-5 525,7	-5 815,3	-27 090,6	

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

- (1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.
- (2) Les impacts financiers excluent l'impact des mesures annoncées en novembre 2017 et les réallocations de dépenses.
- (3) Les impacts financiers excluent les bonifications de 164,4 M\$ sur cinq ans du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience. L'impact de cette bonification est comptabilisé dans les mesures pour répondre aux défis du marché du travail.
- (4) Le total de ces mesures exclut les impacts financiers de 78,3 M\$ pour les années ultérieures à 2022-2023.
- (5) Les impacts financiers excluent la bonification de 94,1 M\$ sur deux ans du programme Roulez électrique.

ANNEXE 2 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET L'INNOVATION

TABLEAU D.58

Recommandations du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation et mesures du Plan économique du Québec de mars 2018

Recommandations	Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018
1 Développer les compétences de base des travailleurs les plus sensibles aux changements technologiques pour maintenir leur employabilité grâce à une implication sans précédent des entreprises et de leurs partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – 810 M\$ pour répondre aux défis du marché du travail : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Francisation en entreprises ▪ Bonification des programmes d'Emploi-Québec ▪ Appui à la formation continue – 1,6 G\$ pour favoriser la réussite éducative
2 Réunir les travailleurs qui veulent un meilleur emploi et les entreprises qui cherchent des travailleurs bien formés en associant les cégeps et les entreprises dans un couloir de qualification rapide et repensé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> – 277,5 M\$ pour assurer une main-d'œuvre compétente : <ul style="list-style-type: none"> ▪ adapter plus rapidement l'offre de formation aux besoins du marché du travail, entre autres en bonifiant l'appui aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) notamment pour appliquer l'approche de formation « trial » et en bonifiant le Programme de formation de courte durée privilégiant les stages de la Commission des partenaires du marché du travail ▪ bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail ▪ développer l'offre de formation continue ▪ mettre en place un nouveau crédit d'impôt pour favoriser la formation qualifiante des travailleurs en emploi dans les PME
3 Attirer et retenir plus de talents en facilitant l'entrée en emploi des jeunes diplômés et l'enracinement des étudiants internationaux par l'offre d'un nombre croissant de stages et d'emplois réservés à la relève	<ul style="list-style-type: none"> – 92,1 M\$ pour favoriser la prospection et le recrutement des travailleurs et des étudiants étrangers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ revoir l'approche d'intervention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à l'international et en région et soutenir les organismes communautaires ▪ appuyer des partenariats avec Montréal International et Québec International ▪ bonifier l'entente Réflexe Montréal avec la Ville de Montréal
4 Amener nos meilleures PME à l'international en réunissant leurs dirigeants dans un forum de pairs pour qu'ils bénéficient de l'expérience de chacun	<ul style="list-style-type: none"> – 66,2 M\$ pour des initiatives visant à stimuler la croissance des PME québécoises : <ul style="list-style-type: none"> ▪ création du Réseau200 ▪ appui aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises du Québec ▪ accompagnement des PME dans la transformation de l'économie

Recommandations du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation et mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 (suite)

Recommandations	Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018
5 Accélérer l'adoption des technologies numériques par un effort à multiples niveaux allant de la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, à l'amélioration de l'accès aux données, et à la réalisation de projets pilotes dans les services publics	<ul style="list-style-type: none"> – Plus de 1 G\$ pour soutenir, de façon adaptée, différents secteurs d'activité dans leur transformation numérique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 355 M\$ pour la mise en œuvre du Plan numérique en éducation et en enseignement supérieur ▪ 116,3 M\$ pour des initiatives dans le secteur culturel ▪ 72 M\$ pour permettre la transformation numérique des organisations publiques ▪ 194,2 M\$ pour mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies ▪ 15 M\$ pour favoriser le virage numérique de l'industrie touristique et 11 M\$ pour appuyer la transformation numérique du secteur de la construction ▪ 2,5 M\$ pour un partage de l'expertise du Tribunal administratif des marchés financiers afin de numériser les tribunaux administratifs québécois ▪ 241 M\$ pour la bonification de mesures fiscales visant à favoriser l'appropriation des technologies numériques par les entreprises – 18,5 M\$ pour promouvoir l'accès aux données de recherche
6 Rendre les achats gouvernementaux plus structurants pour l'économie et plus avantageux pour les PME innovantes en passant du « plus bas soumissionnaire » à l'approvisionnement gouvernemental stratégique	<ul style="list-style-type: none"> – Le Secrétariat du Conseil du trésor s'est engagé à mettre à l'étude le développement d'un programme québécois favorisant l'approvisionnement stratégique inspiré du modèle américain SBIR (Small Business Innovation Research) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de ce mandat, une analyse du SBIR ainsi que des contextes américain, canadien et québécois des programmes de recherche et de développement sera réalisée ▪ À la suite de cette étude, des recommandations seront formulées au gouvernement à l'automne 2018
7 Affirmer notre leadership en énergie propre en accélérant l'adoption des véhicules électriques et des transports à faibles émissions afin de stimuler le développement d'entreprises dans cette nouvelle chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> – 1,8 G\$ pour des projets électriques majeurs et des investissements structurants pour la mobilité durable – 172 M\$ pour la prolongation de RénoVert jusqu'au 31 mars 2019 – 260,1 M\$ pour des initiatives en faveur de la transition énergétique, dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ accorder un financement additionnel à Roulez électrique ▪ soutenir l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des GES ainsi qu'appuyer la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique des entreprises ▪ valoriser l'utilisation de la biomasse résiduelle, favoriser la production des biocarburants et développer la filière hydrogène au Québec – 72,5 M\$ pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres

TABLEAU D.58

Recommandations du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation et mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 (suite)

Recommandations	Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018
8 Renforcer le positionnement du Québec comme plaque tournante du commerce international par la mise sur pied d'infrastructures logistiques de premier plan	<ul style="list-style-type: none"> – Financement d'études visant le développement de zones industrialo-portuaires et de pôles logistiques – Création déjà annoncée de Capital logistique Québec doté d'une enveloppe de 300 M\$ pour investir avec des investisseurs privés ou institutionnels dans des projets de logistique associés à des pôles logistiques ou à l'économie maritime
9 Tirer avantage de nos ressources naturelles en commençant par faire de la relance du secteur forestier une réussite collective	<ul style="list-style-type: none"> – 126,6 M\$ pour renforcer le secteur forestier dont la bonification des sommes allouées au Programme Innovation Bois et un appui au développement de l'industrie par des solutions novatrices – 33 M\$ pour mettre en valeur la filière minière – 115,5 M\$ pour assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats
10 Construire des infrastructures de meilleure qualité, à meilleur coût et plus rapidement avec une autorité claire en planification et une agence spécialisée en réalisation des travaux pour bâtir et entretenir nos infrastructures selon les meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> – Les bases sont en place pour assurer une gouvernance claire et efficace en matière de gestion des investissements publics en infrastructures. En continuité avec les actions déjà entreprises, des avenues sont en analyse pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ réaffirmer et consolider le rôle du Secrétariat du Conseil du trésor dans la planification et le suivi des investissements ▪ permettre à la Société québécoise des infrastructures de soutenir davantage les organismes publics dans la gestion de leurs infrastructures et de leurs projets d'investissement
11 Refonder la relation entre les entreprises et les centres de recherche appliquée pour que notre savoir scientifique participe pleinement à notre prospérité, et pour que les entreprises voient l'innovation comme la solution à des problèmes d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> – 22,5 M\$ pour la refonte du modèle d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec – 20,5 M\$ pour appuyer le projet de Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique de l'Université de Sherbrooke

Recommandations du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation et mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 (suite)

Recommandations	Mesures du Plan économique du Québec de mars 2018
12 Créer au Québec le plus important écosystème d'intelligence artificielle en Amérique du Nord et développer une force de travail en ce domaine pour enraciner ce créneau et hisser le Québec au rang des principaux concepteurs, utilisateurs et exportateurs de solutions d'intelligence artificielle	<ul style="list-style-type: none"> – 120 M\$ pour favoriser la réalisation de projets mobilisateurs au Québec : <ul style="list-style-type: none"> ▪ développer des projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle ▪ lancer un appel de projets mobilisateurs – 10 M\$ pour des programme d'accompagnement d'entreprises à HEC Montréal : <ul style="list-style-type: none"> ▪ appuyer le Creative Destruction Lab de Montréal ▪ lancer l'accélérateur NextAI – 5 M\$ pour appuyer la création de l'Organisation mondiale de l'intelligence artificielle à Montréal – 47 M\$ pour augmenter la diplomation dans les secteurs en demande, notamment dans les domaines scientifiques et les mathématiques appliquées

Section E

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2018 ET 2019

1. La situation économique au Québec	E.3
1.1 L'économie du Québec tourne à plein régime.....	E.3
1.2 2017, une année record pour l'emploi.....	E.6
1.3 Les dépenses de consommation des ménages sont un moteur de la croissance.....	E.12
1.4 Retour en force des investissements des entreprises.....	E.14
1.5 Le secteur résidentiel est vigoureux.....	E.17
1.6 Les exportations bénéficieront du contexte mondial favorable.....	E.18
1.7 La croissance du PIB nominal s'est accélérée.....	E.20
1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé.....	E.22
1.9 Perspectives économiques quinquennales pour la période 2018-2022.....	E.24
1.10 L'accélération de la croissance économique se traduit par l'amélioration du niveau de vie des Québécois.....	E.25
1.11 L'importance d'augmenter par l'immigration le bassin de travailleurs pour l'économie du Québec.....	E.27
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	E.35
2.1 La situation économique au Canada.....	E.36
2.2 La situation économique aux États-Unis.....	E.40
3. L'évolution des marchés financiers	E.45
4. La situation économique mondiale	E.53
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision	E.59
6. Portrait des acheteurs étrangers sur le marché immobilier au Québec	E.65

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 L'économie du Québec tourne à plein régime

L'économie du Québec tourne à plein régime. La progression du produit intérieur brut (PIB) réel s'est accélérée, passant de 1,4 % en 2016 à 3,0 % en 2017.

— Il faut remonter jusqu'en 2000 pour constater une activité économique aussi forte.

Les éléments qui ont soutenu la croissance économique en 2017 demeureront en place au cours des prochaines années. La hausse du PIB réel devrait se situer à 2,1 % en 2018 et à 1,7 % en 2019.

— La bonne situation budgétaire du Québec continuera de soutenir la confiance des consommateurs et des entreprises.

— En outre, les familles bénéficieront de la vigueur du marché du travail, de la croissance des salaires ainsi que des récentes baisses d'impôts accordées par le gouvernement du Québec.

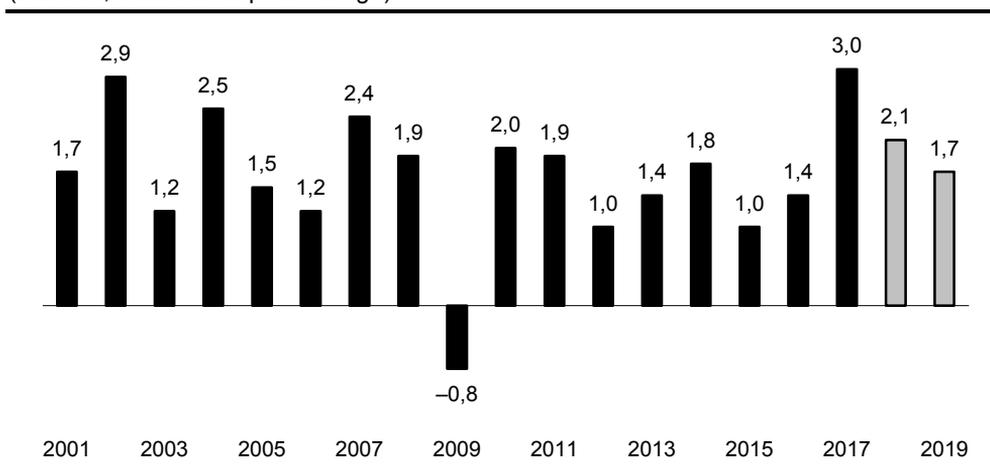
— La croissance des investissements, qui connaissent un retour en force, sera appuyée par la confiance élevée des entrepreneurs dans les perspectives de l'économie du Québec.

— De plus, les exportations seront soutenues par la bonne tenue des économies des principaux partenaires commerciaux du Québec.

GRAPHIQUE E.1

Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2017, la plus forte croissance économique en près de vingt ans

L'année 2017 devrait se finaliser avec une progression du PIB réel de 3,0 %, soit la plus forte croissance économique enregistrée au Québec en 17 ans.

- Il s'agit d'une révision substantielle à la hausse, de 1,3 point de pourcentage, par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017.

La vitalité de la demande intérieure explique en majeure partie ce résultat.

- La bonne situation des ménages, découlant de la forte croissance de l'emploi et de l'augmentation des salaires des travailleurs québécois, a soutenu les dépenses de consommation et le secteur résidentiel.
- De plus, les investissements non résidentiels des entreprises ont enregistré un retour en force, qui reflète la confiance des entreprises dans les perspectives économiques du Québec.

Pour leur part, les exportations ont poursuivi leur progression, et la croissance robuste de la demande intérieure a soutenu la hausse des importations.

L'économie du Québec fonctionne actuellement à plein régime. La composition de la croissance fait ressortir que l'économie québécoise repose sur des assises solides, ce qui laisse présager qu'elle poursuivra sa lancée au cours des prochaines années.

PIB réel et ses principales composantes, prévisions pour l'année 2017⁽¹⁾

(variation en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2017		Écart
	Mars 2017	Mars 2018	
Contribution de la demande intérieure	1,6	3,4	+1,8
- Consommation des ménages	2,2	3,3	+1,1
- Investissements résidentiels	-0,7	7,5	+8,2
- Investissements non résidentiels des entreprises	2,1	5,0	+2,9
- Dépenses et investissements des gouvernements	0,6	1,7	+1,1
Contribution du secteur extérieur	0,1	-1,1	-1,2
- Exportations	2,2	1,7	-0,5
- Importations	2,0	3,7	+1,7
Contribution des stocks	0,1	0,7	+0,6
PIB réel	1,7	3,0	+1,3

Note : Au moment de la publication du Plan économique du Québec de mars 2018, la croissance du PIB réel du Québec s'élevait à 2,9 % pour les trois premiers trimestres de 2017, selon les comptes économiques trimestriels de l'Institut de la statistique du Québec. Le PIB réel par industrie (onze mois disponibles en 2017) montrait une progression de 3,2 %.

(1) Il s'agit de la comparaison des prévisions pour l'année 2017 du Plan économique du Québec de mars 2017 et du Plan économique du Québec de mars 2018.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La bonne situation des ménages et la confiance des entreprises soutiendront la croissance

La confiance des ménages dans l'économie du Québec se reflète dans la progression de la consommation, qui demeurera un des principaux moteurs de l'activité économique. La consommation des ménages devrait augmenter de 2,7 % en 2018 et de 1,8 % en 2019, des progressions supérieures à la croissance du PIB réel.

— La consommation sera soutenue par la vitalité du marché du travail ainsi que par la confiance élevée des ménages. En outre, la bonne qualité des emplois créés se reflétera sur la croissance des salaires. De plus, les ménages bénéficieront des baisses d'impôts accordées par le gouvernement du Québec.

La situation favorable des ménages continuera de soutenir le secteur résidentiel. Par ailleurs, le resserrement des règles relatives aux prêts hypothécaires annoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières ainsi que l'augmentation graduelle des taux d'intérêt devraient modérer la demande d'habitations.

Après une hausse robuste de 5,0 % en 2017, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait se poursuivre, soutenue par l'optimisme des entrepreneurs, qui atteint des sommets, et par la forte demande pour des biens et services produits au Québec.

Les exportations devraient progresser de 2,7 % en 2018 et de 2,4 % en 2019. Elles bénéficieront d'une demande soutenue en provenance des principaux partenaires commerciaux du Québec, notamment les États-Unis et le Canada.

TABLEAU E.1

PIB réel et ses principales composantes

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2017	2018	2019
Contribution de la demande intérieure	3,4	2,8	1,5
– Consommation des ménages	3,3	2,7	1,8
– Investissements résidentiels	7,5	3,7	-2,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	5,0	5,1	3,1
– Dépenses et investissements des gouvernements	1,7	1,7	1,1
Contribution du secteur extérieur	-1,1	0,0	0,2
– Exportations	1,7	2,7	2,4
– Importations	3,7	2,3	1,8
Contribution des stocks	0,7	-0,8	-0,1
PIB RÉEL	3,0	2,1	1,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 2017, une année record pour l'emploi

☐ La situation économique favorable se reflète dans l'excellente tenue du marché du travail

Reflétant la bonne situation économique, le marché du travail au Québec a connu des résultats exceptionnels en 2017.

- En effet, 90 200 emplois ont été créés en moyenne par rapport à 2016. De ce nombre, 65 400 étaient des emplois à temps plein.
- Mesurée de janvier à décembre 2017, la création d'emplois s'élevait à 94 100, dont 93 600 emplois à temps plein.

La vigueur du marché du travail a fait diminuer le taux de chômage à des niveaux jamais atteints au Québec.

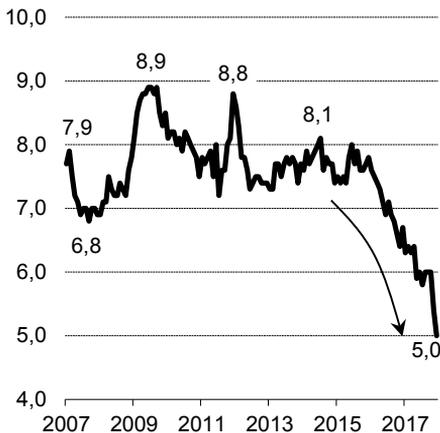
- En 2017, le taux de chômage est descendu à 6,1 %, un record annuel depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.
- En décembre 2017, le taux de chômage s'est situé à 5,0 %.

Cette baisse du chômage a résulté en partie de la présence accrue des personnes en emploi au Québec, qui a atteint un niveau inégalé.

- En décembre 2017, le taux d'emploi, soit la proportion de la population qui occupe un emploi, s'est situé à 61,6 %, dépassant le sommet historique qui avait été atteint en novembre 2007.

GRAPHIQUE E.2

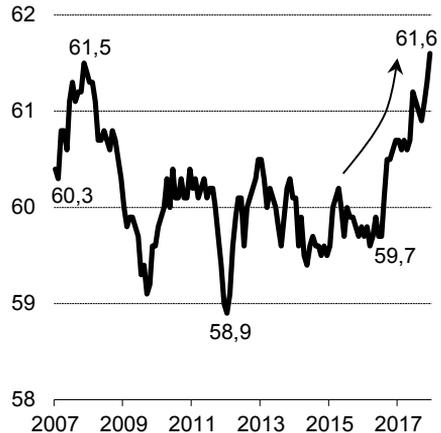
Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.3

Taux d'emploi au Québec (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Le Québec – Un pôle de création d’emplois au Canada

En raison de la bonne tenue de son économie, le Québec est devenu un des pôles de croissance de l’emploi au Canada.

- Depuis 2015, la contribution du Québec à la création totale d’emplois au Canada dépasse son poids démographique de 22,9 % dans la fédération.
- En 2017, le Québec a créé près de 27 % des nouveaux emplois du Canada. C’est la troisième année de suite que le Québec se place parmi les provinces ayant enregistré les plus fortes créations d’emplois au Canada.
- Cette année, 128 400 emplois ont été créés en Ontario, 90 200 au Québec et 87 300 en Colombie-Britannique.

■ En 2017, le taux de chômage au Québec est descendu sous la moyenne canadienne

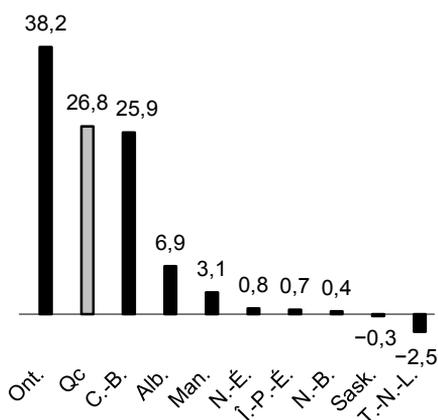
Le taux de chômage au Québec a diminué considérablement au cours des dernières années, pour atteindre en moyenne 6,1 % en 2017. Il s’agit d’un record annuel historique.

Le taux de chômage est ainsi descendu à un niveau inférieur à celui du Canada (6,3 %).

- En décembre 2017, le taux de chômage au Québec (5,0 %) était le plus faible parmi les provinces canadiennes, à l’exception de celui de la Colombie-Britannique (4,6 %).

GRAPHIQUE E.4

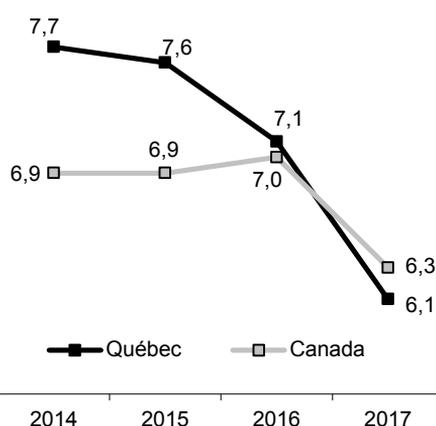
Répartition de la création d’emplois au Canada en 2017 (part en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.5

Évolution du taux de chômage au Québec et au Canada (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Le gouvernement est en voie d'atteindre sa cible de 250 000 emplois créés en cinq ans

De mai 2014 à février 2018, le Québec a enregistré une création de 222 600 emplois. Plus précisément :

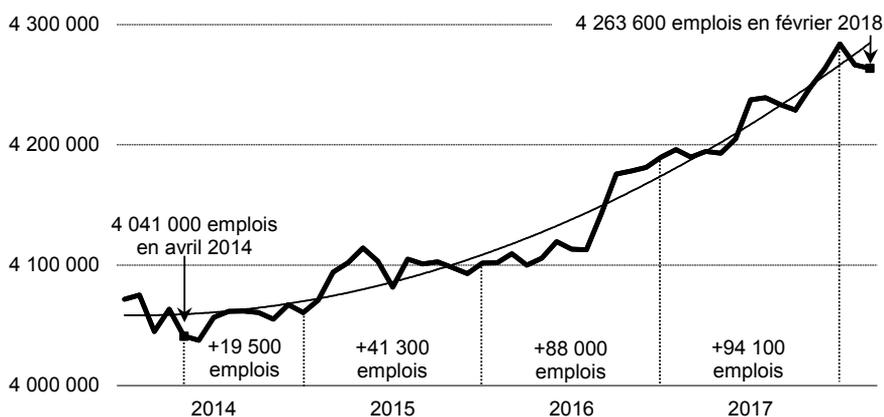
- 19 500 emplois ont été créés de mai à décembre 2014;
- 41 300 emplois ont été ajoutés de janvier à décembre 2015;
- 88 000 emplois ont été créés de janvier à décembre 2016;
- 94 100 emplois ont été ajoutés de janvier à décembre 2017.

Ainsi, la tendance de la création d'emplois a suivi l'accélération de l'activité économique.

- Avec la croissance de l'emploi observée au cours des dernières années et celle prévue pour 2018, l'engagement du gouvernement de créer 250 000 emplois sur cinq ans est en voie d'être atteint.

Évolution de l'emploi au Québec

(en nombre d'emplois)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Des emplois de qualité pour le bien-être des Québécois

La majorité des emplois créés sont des emplois à temps plein

L'année 2017 s'est avérée excellente pour le marché du travail québécois. L'évolution récente montre non seulement une hausse de 90 200 emplois, mais également une création d'emplois de bonne qualité.

- En effet, 65 400 emplois, soit 72,5 % des emplois créés, étaient à temps plein.

De plus, le nombre de travailleurs à temps partiel sur une base involontaire, c'est-à-dire qui désiraient occuper un emploi à temps plein mais n'ont pas réussi à en obtenir un, a reculé de 3 700 en 2017 (-2,1 %). Depuis 2014, ce nombre a diminué de 22 200 (-11,5 %).

Diminution record du nombre de chômeurs et de prestataires de l'assistance sociale

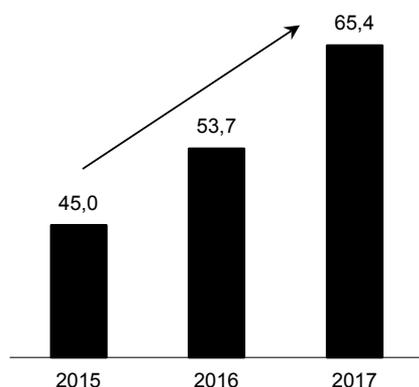
La forte création d'emplois s'est traduite par une diminution importante du nombre de chômeurs et de prestataires d'assistance sociale au Québec.

- En 2017, le Québec comptait 42 700 chômeurs de moins qu'en 2016. Il s'agit de la baisse annuelle la plus importante enregistrée depuis 1976.
- Le nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale a reculé de 12 188 en moyenne en 2017. Cette baisse de 3,6 % est également la plus importante diminution annuelle depuis près de vingt ans.

Les travailleurs bénéficient de la croissance des salaires

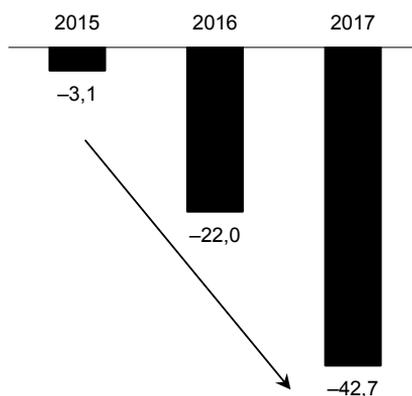
La croissance du salaire horaire moyen, qui s'est accélérée à 2,9 % en 2017, montre que les travailleurs du Québec bénéficient, par la vigueur de l'emploi, des fruits de la croissance économique.

Création d'emplois à temps plein au Québec (en milliers)



Source : Statistique Canada.

Évolution du nombre de chômeurs au Québec (variation en milliers)



Source : Statistique Canada.

☐ La croissance des salaires s'accélère

En plus de la création d'emplois, la bonne performance de l'économie du Québec s'est répercutée sur l'évolution des salaires et sur le pouvoir d'achat des familles. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, la croissance du salaire horaire moyen au Québec s'est accélérée au cours des dernières années.

- Depuis 2016, le salaire horaire moyen au Québec enregistre une croissance plus importante qu'au Canada et qu'en Ontario.
- Cette croissance est passée de 2,2 % en 2015 à 2,8 % en 2016 et à 2,9 % en 2017. En janvier 2018, par rapport à janvier 2017, la progression du salaire horaire moyen a atteint 3,6 %.

■ La qualité de vie des travailleurs augmente

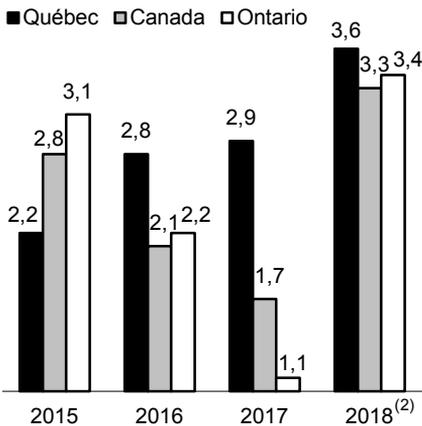
La croissance des salaires, plus rapide au Québec qu'au Canada et qu'en Ontario, est d'autant plus profitable aux travailleurs québécois qu'elle est accompagnée d'une augmentation moindre du coût de la vie.

Rappelons que l'évolution du pouvoir d'achat des travailleurs découle d'une part de la croissance des salaires, qui augmente leur pouvoir d'achat, et d'autre part de la hausse des prix, qui atténue leur pouvoir d'achat.

Au Québec, l'accélération de la croissance des salaires, combinée à une faible progression des prix, a fait en sorte que les salaires réels, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des travailleurs, a fortement augmenté au cours des dernières années.

GRAPHIQUE E.6

Salaires horaires moyens⁽¹⁾
(variation en pourcentage, en termes nominaux)



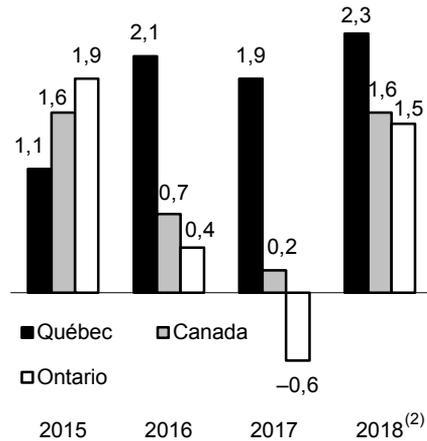
(1) Salaire horaire moyen de l'ensemble des employés salariés.

(2) En janvier 2018, par rapport à janvier 2017.

Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.7

Pouvoir d'achat des travailleurs⁽¹⁾
(variation en pourcentage, en termes réels)



(1) Salaire horaire moyen de l'ensemble des employés salariés moins la hausse du coût de la vie mesuré par l'IPC.

(2) En janvier 2018, par rapport à janvier 2017.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La bonne tenue de l'économie se traduira par la poursuite de la création d'emplois

La vigueur du marché du travail devrait se prolonger au cours des prochaines années, avec la poursuite de la croissance économique. Par ailleurs, la création d'emplois sera influencée par les évolutions démographiques, qui entraîneront un resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible.

— Ainsi, en 2018, la création d'emplois s'élèvera à 60 600, soit une progression du nombre total d'emplois de 1,4 %.

— En 2019, 30 100 emplois devraient être créés, une hausse de 0,7 %.

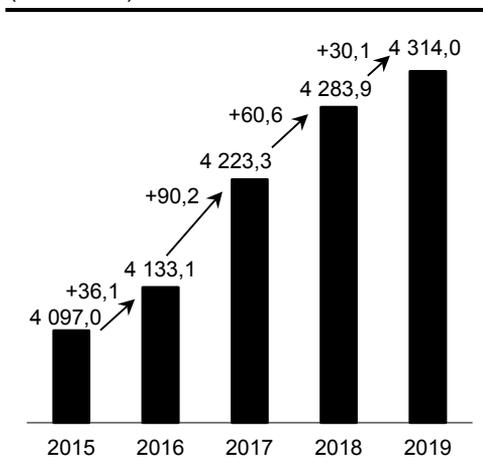
Avec la création d'emplois prévue, le taux de chômage continuera de diminuer.

— Après avoir atteint 6,1 % en 2017, le taux de chômage au Québec devrait descendre à 5,4 % en 2018 et à 5,3 % en 2019.

Ces faibles niveaux du chômage nécessiteront une utilisation du plein potentiel de la main-d'œuvre afin de soutenir la croissance économique dans toutes les régions du Québec.

GRAPHIQUE E.8

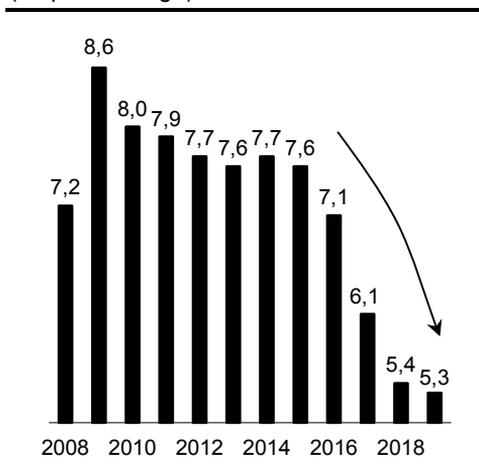
Évolution de l'emploi au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.9

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Les dépenses de consommation des ménages sont un moteur de la croissance

Les dépenses de consommation des ménages ont progressé de 3,3 % en termes réels en 2017, contribuant substantiellement à la hausse de l'activité économique. La croissance de la consommation devrait atteindre 2,7 % en 2018 et 1,8 % en 2019.

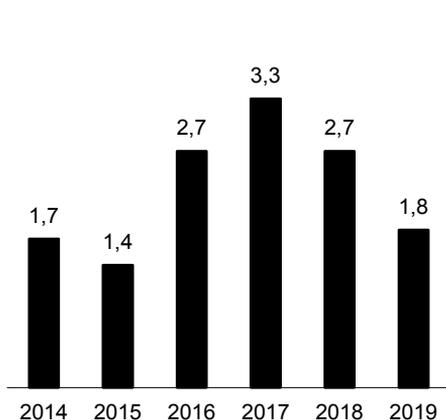
- La vitalité du marché du travail continuera de se répercuter sur la progression des revenus des salariés au Québec. Parallèlement, la hausse modérée de l'inflation soutiendra la croissance du niveau de vie des familles.
- Les baisses d'impôts annoncées par le gouvernement du Québec, notamment la baisse générale d'impôts, la réduction de la taxe scolaire ainsi que le versement d'une aide financière aux familles pour le coût des fournitures scolaires, viendront renforcer la croissance du revenu disponible des ménages.
- Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale fournira un appui financier supplémentaire aux personnes à faible revenu.
- La confiance des consommateurs se trouve à des niveaux historiquement élevés, ce qui démontre leur optimisme quant à l'avenir et annonce une poursuite de la vigueur des dépenses de consommation des ménages.

Par ailleurs, la croissance prévue de la consommation en 2018 et en 2019 inclut les effets de la remontée graduelle des taux d'intérêt par la Banque du Canada.

GRAPHIQUE E.10

Dépenses de consommation des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

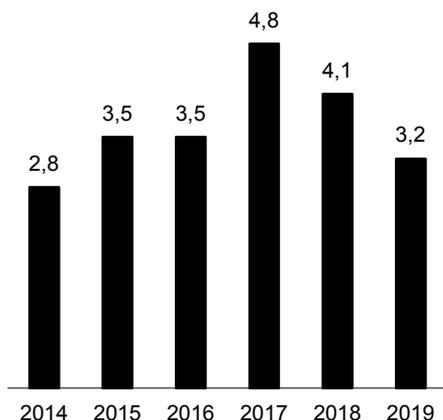


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.11

Revenu disponible des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La confiance des consommateurs québécois à des sommets

L'indice de confiance des consommateurs publié par le Conference Board du Canada a fortement progressé au Québec depuis le début de l'année 2016.

- En effet, l'indice de confiance des consommateurs est passé de 89,3 points en janvier 2016 à 158,6 points en novembre 2017, un sommet qui n'a pas été atteint depuis mai 2002.
- En moyenne, en 2018, l'indice de confiance au Québec atteint 152,3 points. Ainsi, l'indice affiche actuellement un niveau nettement plus élevé qu'en 2014, alors qu'il se situait en moyenne à 100 points.

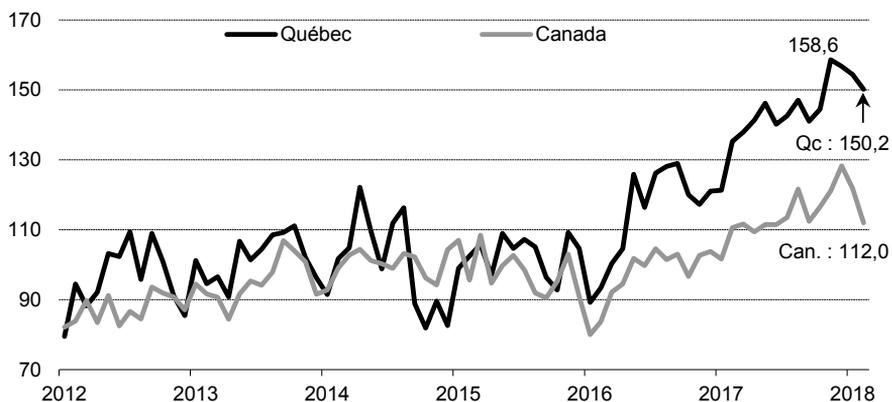
Une amélioration aussi importante n'a pas été observée au Canada.

- L'indice de confiance des consommateurs au Canada s'est fixé à 116,9 points en moyenne en 2018 (100 points en moyenne en 2014).

Le niveau élevé de la confiance des consommateurs au Québec laisse présager la poursuite d'une croissance soutenue de la consommation des ménages au cours des prochains trimestres.

Évolution de l'indice de confiance des consommateurs

(en points, 2014 = 100)



Source : Conference Board du Canada.

1.4 Retour en force des investissements des entreprises

Pour une deuxième année consécutive, les investissements non résidentiels des entreprises ont augmenté en 2017, enregistrant une croissance de 5,0 % en termes réels. Il s'agit d'une progression supérieure à celle observée au Canada.

— La progression des investissements en machines et matériel, principal déterminant de la productivité, a été particulièrement forte en 2017, atteignant 9,1 % en termes réels, ce qui témoigne de la confiance des entreprises dans l'économie du Québec.

Ces résultats représentent un net revirement après une période de faiblesse de l'investissement, qui avait débuté en 2013. En effet, l'optimisme retrouvé des entrepreneurs concernant la situation économique et budgétaire du Québec a eu un effet catalyseur sur les investissements.

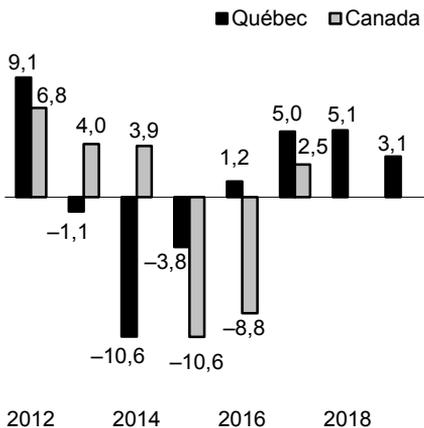
Ce renversement de la tendance, amorcé à la fin de l'année 2015, se poursuivra au cours des prochaines années, et la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait atteindre 5,1 % en 2018 et 3,1 % en 2019, en termes réels.

— Les investissements en machines et matériel seront le principal contributeur à cette hausse. Ils devraient augmenter de 6,9 % en 2018 et de 3,7 % en 2019.

— Les investissements en ouvrages non résidentiels devraient, quant à eux, augmenter de 4,0 % et de 2,6 % respectivement en 2018 et en 2019.

GRAPHIQUE E.12

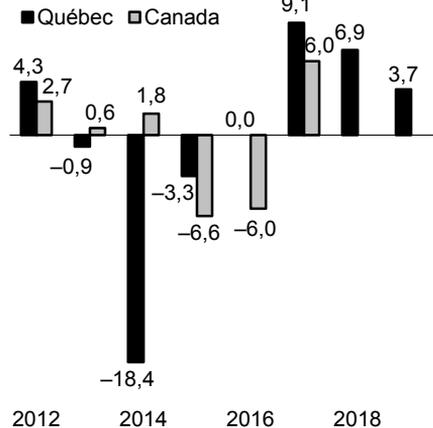
Investissements non résidentiels totaux des entreprises (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.13

Investissements des entreprises en machines et matériel (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La bonne situation économique et la santé des finances publiques du Québec renforcent la confiance des investisseurs

L'accélération de la croissance économique et la bonne situation des finances publiques soutiennent l'optimisme des entrepreneurs québécois.

En effet, l'indice du Baromètre des affaires, compilé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui mesure la confiance des petites et moyennes entreprises (PME), montre qu'en 2017, les dirigeants des PME du Québec ont été les plus optimistes du pays.

- L'indice de confiance des PME a atteint 67,3 points en moyenne en 2017 au Québec.
- Pour la même période, l'indice s'est situé à 60,9 points en moyenne au Canada, à 64,7 points en Colombie-Britannique et à 60,9 points en Ontario.

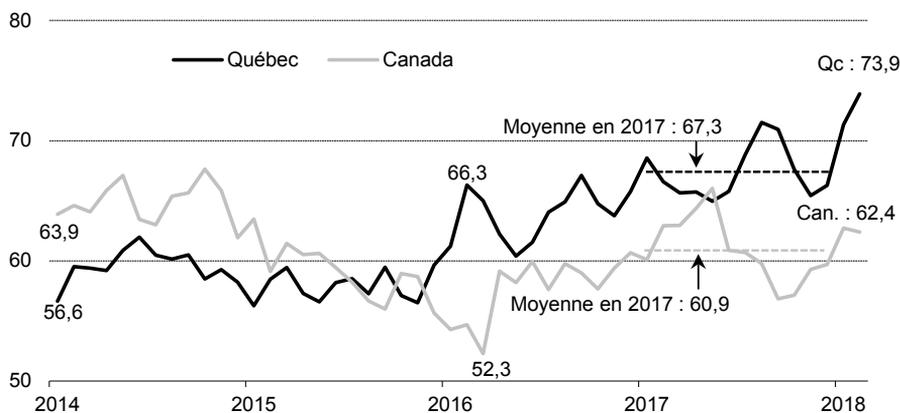
Selon la FCEI, l'indice varie normalement entre 65 et 70 points lorsque l'économie réalise son plein potentiel de croissance.

Par ailleurs, la tendance à la hausse de la confiance des entrepreneurs québécois se poursuit en 2018.

- L'indice se situait à 73,9 points au Québec en février 2018. Ainsi, pour un sixième mois consécutif, le Québec se trouve en tête du classement national.
- En moyenne en 2018, l'indice atteint 72,6 points au Québec, comparativement à 62,6 points dans l'ensemble du Canada, à 68,1 points en Colombie-Britannique et à 58,8 points en Ontario.

Indice de confiance des PME

(en points)



Note : L'indice est mesuré sur une échelle de 0 à 100. Un niveau supérieur à 50 signifie que les chefs d'entreprise qui s'attendent à de meilleurs résultats pour les douze prochains mois sont plus nombreux que ceux qui envisagent une performance plus faible.

Source : Baromètre des affaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

❑ Les investissements des gouvernements se maintiennent à des niveaux élevés

Les administrations publiques du Québec, notamment le gouvernement du Québec, les municipalités et le gouvernement fédéral, maintiendront au cours des prochaines années leurs investissements à des niveaux élevés.

- En 2017, la valeur des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement a atteint 16,8 milliards de dollars.
- Elle devrait s'élever à 17,7 milliards de dollars en 2018 et à 18,5 milliards de dollars en 2019.

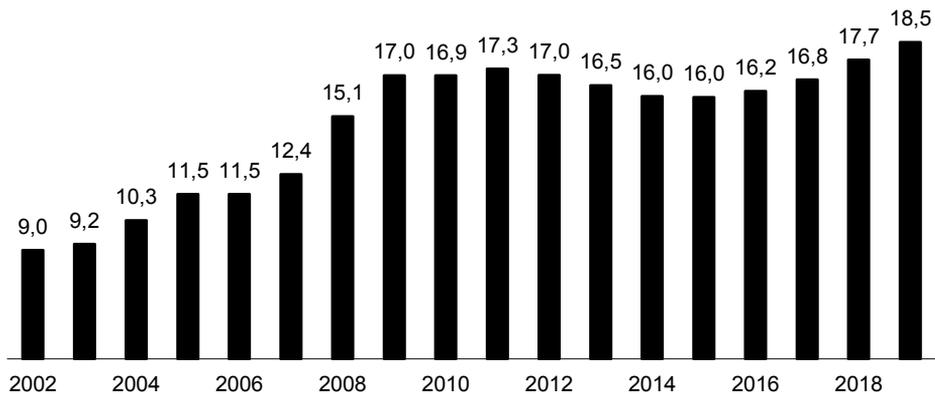
Ces investissements constituent un soutien important à l'économie, permettant d'améliorer les infrastructures publiques au bénéfice des citoyens et des entreprises.

En particulier, le gouvernement du Québec maintiendra élevés ses investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). Ces investissements totaliseront plus de 100 milliards de dollars sur dix ans, soit environ 10 milliards de dollars par année, de 2018-2019 à 2027-2028.

- En 2018-2019, le PQI représentera près de 60 % des investissements publics au Québec et comptera pour 2,3 % du PIB québécois.
- Pour la même période, le gouvernement fédéral prévoit dépenser en infrastructures, dans l'ensemble du Canada, l'équivalent de 0,7 % du PIB canadien.

GRAPHIQUE E.14

Investissements des gouvernements⁽¹⁾ au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



(1) Sont inclus les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 Le secteur résidentiel est vigoureux

L'accélération de la croissance économique et la création d'emplois ont soutenu l'activité du secteur résidentiel au Québec. Les investissements dans ce secteur, qui incluent les dépenses en construction résidentielle neuve et en rénovation, ont connu une hausse de 7,5 % en 2017.

Le contexte économique favorable et la confiance élevée des ménages continueront d'appuyer le secteur résidentiel au Québec. Cependant, la remontée graduelle des taux d'intérêt et le resserrement, à partir du 1^{er} janvier 2018, des règles relatives aux prêts hypothécaires¹ tempéreront la demande d'habitations.

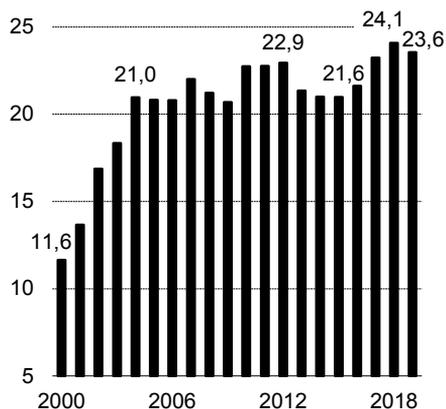
Ainsi, les investissements résidentiels devraient s'accroître de 3,7 % en termes réels en 2018 et diminuer légèrement, pour atteindre 23,6 milliards de dollars en 2019. Plus précisément :

- pour répondre à la demande d'habitations, les mises en chantier devraient encore dépasser, en 2018, la barre des 40 000 unités. En 2019, elles devraient se situer à 33 800 unités, un niveau plus compatible avec les déterminants démographiques de long terme;
- les investissements en rénovation devraient progresser de 5,0 % en 2018 et de 5,1 % en 2019, après une augmentation de 4,0 % en 2017. Depuis 2016, les dépenses de rénovation sont stimulées par le crédit d'impôt RénoVert mis en place par le gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE E.15

Investissements résidentiels au Québec

(en termes réels, en milliards de dollars de 2007)

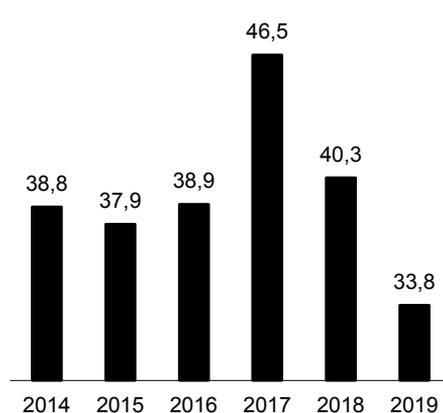


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.16

Mises en chantier au Québec

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

¹ Ces mesures ont été annoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

1.6 Les exportations bénéficieront du contexte mondial favorable

La progression des exportations du Québec devrait atteindre 2,7 % en 2018 et 2,4 % en 2019, après une hausse de 1,7 % en 2017. Cette accélération s'explique notamment :

- par la poursuite de la croissance économique au Canada et par le dynamisme de l'économie des États-Unis, principal partenaire commercial international du Québec;
- par le taux de change du dollar canadien, qui demeure favorable aux exportations internationales.

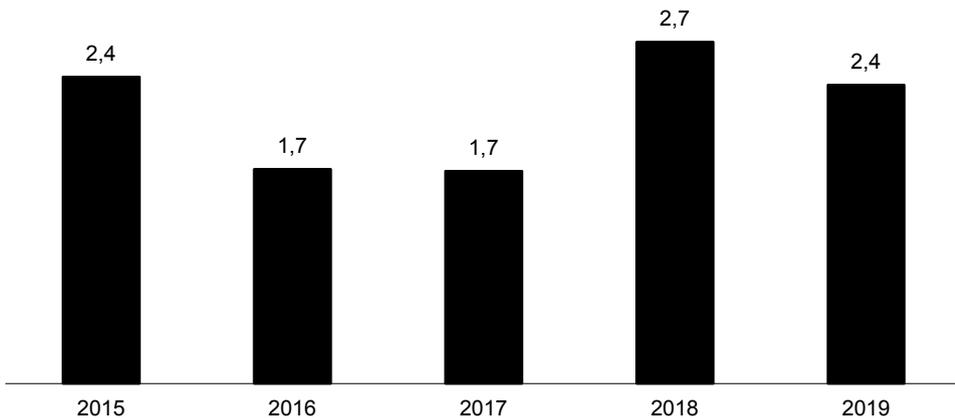
Les exportations du Québec bénéficieront également du contexte économique mondial favorable, caractérisé par une croissance économique généralisée et mieux synchronisée entre les pays et régions.

- Les mesures du Plan économique du Québec permettent aux entreprises d'être prêtes à saisir les occasions favorables liées à la croissance économique mondiale.
- De plus, la mise en œuvre en septembre 2017 de l'Accord économique et commercial global (AECG), entre le Canada et l'Union européenne, ouvre de nouveaux horizons aux exportateurs vers un marché qui compte plus de 510 millions d'habitants.

Par ailleurs, l'évolution attendue des exportations du Québec reflète les incertitudes concernant la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

GRAPHIQUE E.17

Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ L'accélération de la demande intérieure et des exportations entraîne la hausse des importations

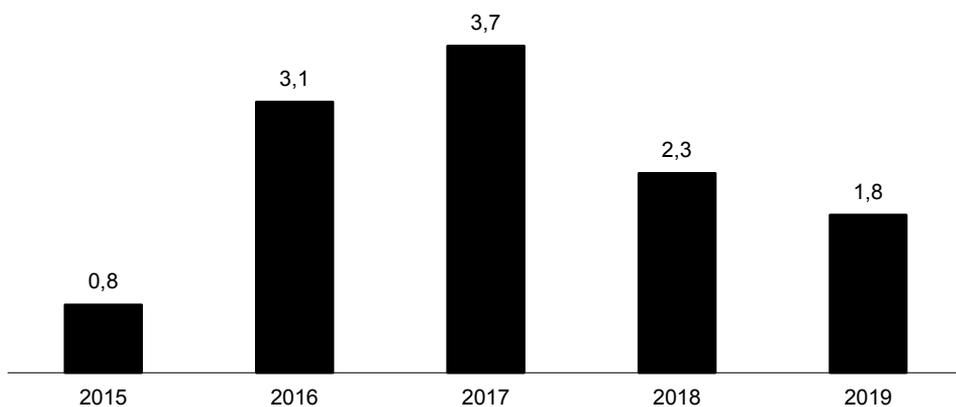
La progression des importations devrait atteindre 2,3 % en 2018 et 1,8 % en 2019 en termes réels, après une croissance de 3,7 % en 2017.

Le Québec importe principalement des biens de consommation, des machines et du matériel, ainsi que des intrants utilisés dans la fabrication de produits. Ainsi, l'augmentation prévue des importations du Québec s'explique notamment par :

- la hausse de la consommation des ménages;
- la progression soutenue des investissements non résidentiels des entreprises, plus particulièrement en machines et matériel;
- l'accélération des exportations.

GRAPHIQUE E.18

Importations du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.7 La croissance du PIB nominal s'est accélérée

Après avoir enregistré une hausse de 2,7 % en 2016, la croissance du PIB nominal a atteint 4,4 % en 2017, en raison notamment de l'accélération de l'activité économique réelle.

En 2018, le PIB nominal du Québec devrait progresser de 3,5 %. Cette hausse découlera de l'augmentation prévue de 2,1 % du PIB réel, jumelée à une croissance des prix (déflateur du PIB) de 1,4 %.

En 2019, la valeur du PIB du Québec devrait enregistrer une hausse de 3,3 %, en raison de la progression prévue de 1,7 % du PIB réel et d'une augmentation des prix du PIB de 1,6 %.

TABLEAU E.2

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019
PIB réel	1,4	3,0	2,1	1,7
Prix – déflateur du PIB	1,2	1,4	1,4	1,6
PIB NOMINAL	2,7	4,4	3,5	3,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un redressement de la croissance des prix à la consommation

Le Québec a connu, au cours des dernières années, une période de faible inflation. En effet, depuis 2013, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) global au Québec se situe sous la cible de 2,0 % de la Banque du Canada.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène, dont certains sont propres au Québec, alors que d'autres sont communs à plusieurs économies avancées.

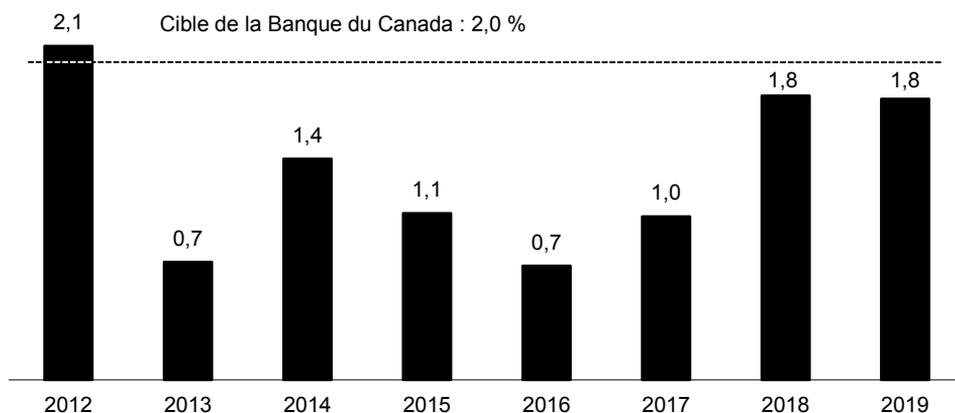
- L'augmentation de certains prix, comme les frais de scolarité, les coûts de l'assurance automobile ainsi que les prix immobiliers, a été plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada.
- De plus, depuis 2014, la croissance des prix à la consommation dans plusieurs pays a été ralentie par la baisse des prix de l'énergie.

La progression de l'IPC global au Québec se renforcera au cours des prochaines années, passant de 1,0 % en 2017 à 1,8 % en 2018 et en 2019, compte tenu des pressions à la hausse sur les salaires et de la montée des cours du pétrole.

- Malgré cette accélération prévue, la croissance des prix au Québec demeurera modérée, et la progression de l'IPC global devrait se maintenir en deçà de 2,0 %.

GRAPHIQUE E.19

Indice des prix à la consommation global au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

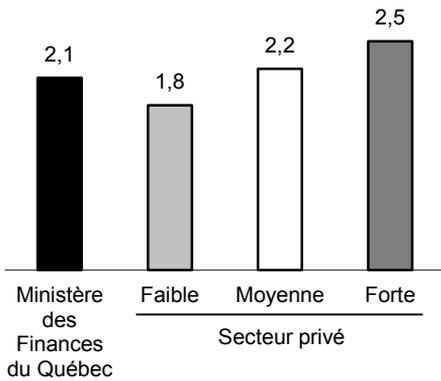
1.8 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour 2018 et 2019 est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

- Pour 2018, la hausse prévue de 2,1 % du PIB réel est légèrement inférieure à la prévision moyenne du secteur privé, qui se situe à 2,2 %.
- Pour 2019, la croissance prévue de 1,7 % du PIB réel est égale à la prévision moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE E.20

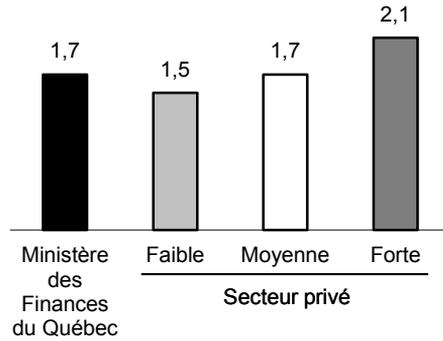
Croissance économique en 2018 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 12 mars 2018.

GRAPHIQUE E.21

Croissance économique en 2019 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 12 mars 2018.

TABLEAU E.3

Perspectives économiques au Québec
 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019
Production			
Produit intérieur brut réel	3,0	2,1	1,7
Produit intérieur brut nominal	4,4	3,5	3,3
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	412,3	426,6	440,6
Composantes du PIB (en termes réels)			
Demande intérieure finale	3,3	2,7	1,5
– Consommation des ménages	3,3	2,7	1,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	1,7	1,7	1,1
– Investissements résidentiels	7,5	3,7	-2,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	5,0	5,1	3,1
Exportations	1,7	2,7	2,4
Importations	3,7	2,3	1,8
Marché du travail			
Population (en milliers)	8 394,0	8 458,3	8 521,8
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 931,9	6 976,5	7 019,0
Emplois (en milliers)	4 223,3	4 283,9	4 314,0
Création d'emplois (en milliers)	90,2	60,6	30,1
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	5,4	5,3
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Consommation des ménages	4,5	4,3	3,3
– Excluant les produits alimentaires et les logements	4,8	4,5	3,3
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,5	40,3	33,8
Investissements résidentiels	9,5	5,5	-0,2
Investissements non résidentiels des entreprises	5,3	5,4	4,7
Salaires et traitements	4,6	4,1	3,2
Revenu des ménages	3,8	3,7	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	11,9	4,9	4,8
Indice des prix à la consommation	1,0	1,8	1,8
– Excluant les aliments et l'énergie	0,8	1,4	1,6
PIB par habitant (en dollars)	49 117	50 436	51 702
Revenu disponible par habitant (en dollars)	28 817	29 761	30 487

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

1.9 Perspectives économiques quinquennales pour la période 2018-2022

Sur un horizon de cinq ans, les prévisions du ministère des Finances du Québec sont comparables à la moyenne du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celles des prix et du PIB nominal.

- Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2018 à 2022 par le ministère des Finances du Québec s'élève à 1,6 %, une progression similaire à la hausse moyenne prévue par le secteur privé.
- Pour le PIB nominal, la progression moyenne de 3,2 % attendue par le ministère des Finances du Québec de 2018 à 2022 est légèrement inférieure à celle prévue par le secteur privé, qui se situe à 3,4 %.

TABLEAU E.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3	1,6
Moyenne du secteur privé	2,9	2,2	1,7	1,4	1,3	1,4	1,6
Prix – déflateur du PIB							
Ministère des Finances du Québec	1,4	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6
Moyenne du secteur privé	1,5	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	4,4	3,5	3,3	3,2	3,0	3,0	3,2
Moyenne du secteur privé	4,5	3,9	3,5	3,3	3,1	3,2	3,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 12 mars 2018.

1.10 L'accélération de la croissance économique se traduit par l'amélioration du niveau de vie des Québécois

Au cours des dernières années, la progression du PIB réel au Québec s'est accélérée, passant de 1,4 % en 2016 à 3,0 % en 2017. Cette accélération de la croissance économique a favorisé l'amélioration du niveau de vie de la population, mesuré par le PIB réel par habitant.

— Entre 2007 et 2017, le PIB réel par habitant au Québec (+5,9 %) a augmenté à un rythme semblable à celui des Ontariens (+5,2 %) et de l'ensemble des Canadiens (+5,6 %).

Le contexte économique favorable au Québec se traduira par la poursuite de la croissance en 2018 et en 2019. Le PIB réel devrait progresser de 2,1 % en 2018 et de 1,7 % en 2019.

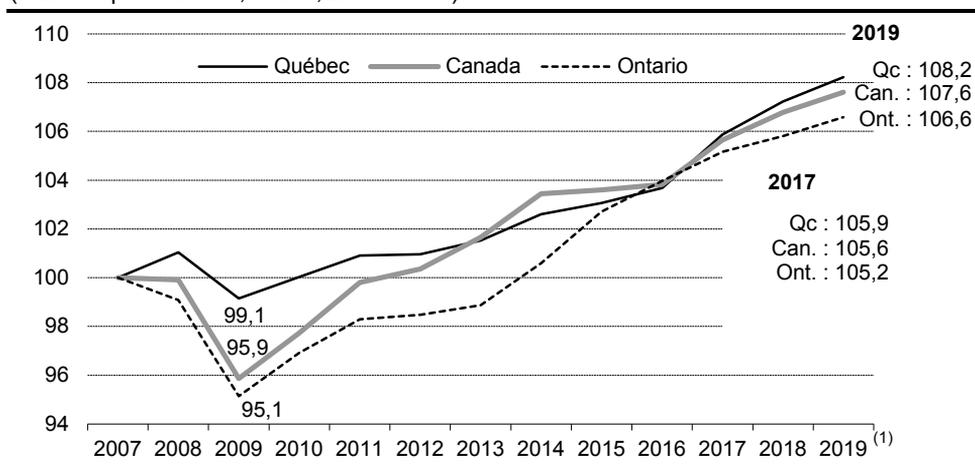
— L'année 2018 sera ainsi la neuvième année consécutive de croissance économique depuis la récession de 2009.

— Cette progression se traduira par la poursuite de l'amélioration du niveau de vie des Québécois à un rythme comparable à celui des Canadiens.

GRAPHIQUE E.22

Niveau de vie par habitant

(PIB réel par habitant, indice, 2007 = 100)



(1) Prévisions du ministère des Finances du Québec pour le Québec et le Canada et prévisions du Conference Board du Canada pour l'Ontario.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les gains de productivité et d'emploi soutiendront la croissance au cours des prochaines années

La croissance économique, mesurée par l'augmentation du PIB réel, repose sur les principaux éléments suivants :

- l'évolution démographique, se traduisant par la variation de la population de 15 à 64 ans, qui représente le principal bassin de travailleurs potentiels;
- la progression de l'emploi, qui se reflète dans l'amélioration du taux d'emploi, soit le nombre de personnes en emploi par rapport à la population de 15 à 64 ans;
- la croissance de la productivité, qui exprime la variation de la production par emploi.

Alors que la démographie a cessé de contribuer à la progression du PIB réel, l'amélioration du taux d'emploi et la hausse de la productivité seront les principaux facteurs qui soutiendront la croissance économique du Québec au cours des prochaines années.

TABLEAU E.5

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Historique			Prévisions			
	1982-2010	2011-2016	2017	2018	2019	2020	2021-2022
PIB réel (variation en pourcentage)	2,0	1,4	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3
Facteurs de croissance (contribution) :							
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,6	0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,2
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,7	2,3	1,6	0,9	0,8	0,7
Productivité ⁽³⁾	0,8	0,6	0,8	0,6	1,0	0,9	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.11 L'importance d'augmenter par l'immigration le bassin de travailleurs pour l'économie du Québec

❑ Les effets des évolutions démographiques : une diminution attendue du bassin de travailleurs potentiels

Le phénomène du vieillissement démographique se traduit au Québec par une diminution du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi, un défi du Québec au cours des prochaines années sera de répondre aux besoins de main-d'œuvre de son économie.

— Sur la base du plus récent scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec, la population de 15 à 64 ans devrait passer de 5 531 000 personnes en 2017 à 5 428 000 en 2030, soit une diminution annuelle moyenne de 0,1 % entre 2018 et 2030.

— Cette diminution se traduira par une baisse du poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans, qui passera de 65,9 % de la population totale en 2017 à 59,4 % en 2030.

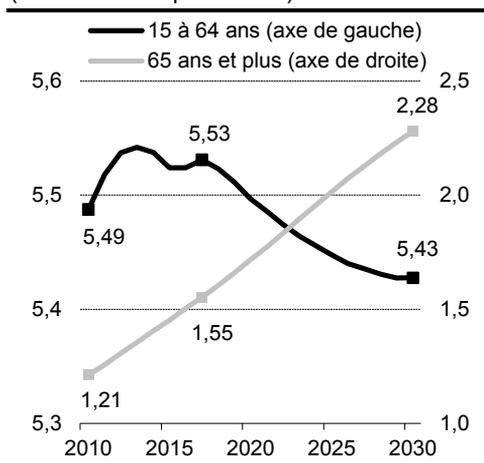
En contrepartie, la part de la population âgée de 65 ans et plus augmentera, passant de 18,5 % de la population totale en 2017 à 25,0 % en 2030.

— La population de 65 ans et plus devrait ainsi passer de 1 553 000 individus en 2017 à 2 279 000 en 2030, soit une hausse annuelle moyenne de 3,0 % sur cette période.

GRAPHIQUE E.23

Évolution de la population de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus au Québec

(en millions de personnes)

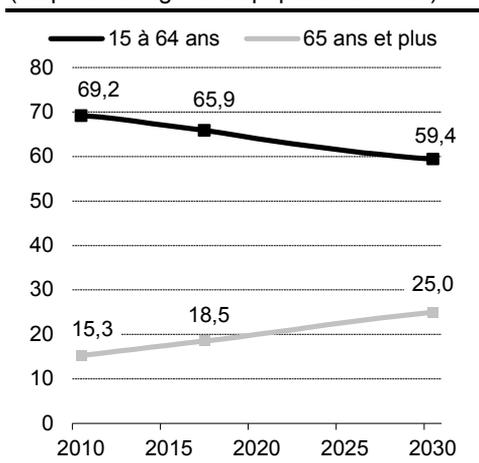


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.24

Évolution de la proportion de la population de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus au Québec

(en pourcentage de la population totale)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une économie en expansion qui a besoin de travailleurs

L'accélération de l'activité économique au cours des dernières années s'est traduite par une forte création d'emplois.

En 2017, les taux d'emploi au Québec, c'est-à-dire les proportions de personnes disposant d'un emploi dans chaque tranche de population, étaient parmi les plus élevés au Canada. Plus précisément, en 2017 :

- les taux d'emploi de la population de 15 à 54 ans au Québec ont surpassé ceux du Canada;
 - Le taux d'emploi de la cohorte de 15 à 24 ans s'est élevé en moyenne à 59,8 % au Québec, comparativement à 56,5 % au Canada.
 - De son côté, la population de 25 à 54 ans a enregistré un taux d'emploi moyen de 84,4 % au Québec, comparativement à 82,3 % au Canada.
- des écarts négatifs persistent entre le Québec et le Canada pour la population de 55 ans et plus.
 - Le taux d'emploi de ce groupe était de 32,3 % au Québec, alors qu'il s'élevait en moyenne à 35,7 % au Canada.

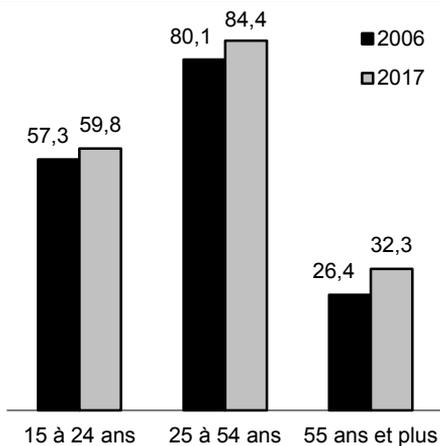
Les bonnes performances du marché du travail observées ces dernières années montrent que l'économie du Québec s'adapte aux changements démographiques.

- Ainsi, la diminution du bassin de travailleurs potentiels devrait continuer d'être atténuée par une meilleure utilisation de la main-d'œuvre disponible ainsi que par un apport accru à l'emploi de la part de l'immigration.

GRAPHIQUE E.25

Taux d'emploi au Québec

(en pourcentage)

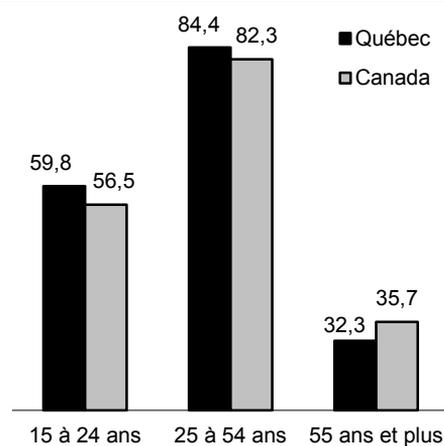


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.26

Taux d'emploi au Québec et au Canada en 2017

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

■ Le chômage est en baisse dans toutes les régions du Québec

La vitalité du marché du travail a conduit à une diminution importante du taux de chômage au Québec. Pour l'ensemble de la province, le taux de chômage annuel est passé de 7,7 % en 2014 à 6,1 % en 2017.

— Il s'agit du plus faible taux de chômage annuel jamais enregistré au Québec.

Cette évolution s'est traduite par une diminution substantielle du taux de chômage pour l'ensemble des régions du Québec.

— En particulier, en 2017, les régions de Chaudière-Appalaches (3,5 %), de la Montérégie (4,6 %), de la Capitale-Nationale (4,7 %) et de l'Estrie (5,0 %) affichaient les taux de chômage les plus bas de la province.

La faiblesse du chômage est une bonne nouvelle. Elle témoigne notamment du dynamisme économique des régions du Québec.

— Cependant, elle fait ressortir une problématique autrefois inexistante : les besoins en main-d'œuvre pourraient désormais s'avérer plus difficiles à combler.

TABLEAU E.6

Taux de chômage dans les régions administratives du Québec (en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2014	2017	Écart
Bas-Saint-Laurent	9,0	6,1	-2,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9,9	6,9	-3,0
Capitale-Nationale	5,5	4,7	-0,8
Mauricie	8,6	6,0	-2,6
Estrie	6,8	5,0	-1,8
Montréal	9,8	8,2	-1,6
Outaouais	7,4	5,6	-1,8
Abitibi-Témiscamingue	7,2	5,1	-2,1
Côte-Nord et Nord-du-Québec	8,8	6,0	-2,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16,4	11,7	-4,7
Chaudière-Appalaches	5,3	3,5	-1,8
Laval	7,1	6,7	-0,4
Lanaudière	7,8	5,6	-2,2
Laurentides	7,1	6,2	-0,9
Montérégie	6,5	4,6	-1,9
Centre-du-Québec	6,9	5,7	-1,2
ENSEMBLE DU QUÉBEC	7,7	6,1	-1,6

Source : Statistique Canada.

❑ L'immigration – Une contribution importante au marché du travail du Québec

La contribution importante qu'apporte l'immigration au marché du travail peut être illustrée par l'évolution des emplois comblés par les immigrants. Plus précisément, entre 2006 et 2017, 480 200 emplois ont été créés au Québec dans le groupe d'âge des personnes de 15 ans et plus.

- Sur cette période, la population immigrante de 15 ans et plus a occupé 250 200 nouveaux emplois, soit plus de 50 % de la création d'emplois totale.
- Pour la même période, 216 300 emplois ont été comblés par la population née au Canada.

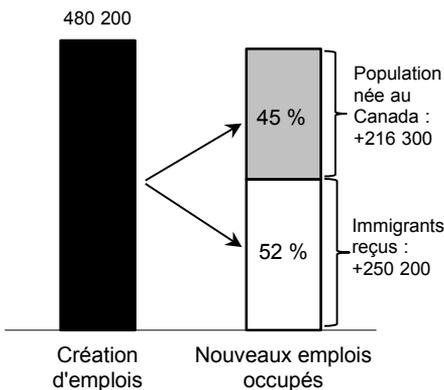
Ce résultat sur le marché du travail reflète les évolutions démographiques. En effet, au cours des dernières années, la croissance démographique au Québec a été renforcée par l'arrivée d'immigrants.

- Entre 2006 et 2017, la population de 15 ans et plus a augmenté de 705 200 personnes.
- L'immigration a représenté près de 45 % de cette augmentation (312 400 personnes). Comme la population immigrante est généralement plus jeune, sa contribution relative à l'emploi est supérieure à sa contribution démographique.

GRAPHIQUE E.27

Création d'emplois des 15 ans et plus au Québec, entre 2006 et 2017

(en nombre d'emplois et contribution en pourcentage)



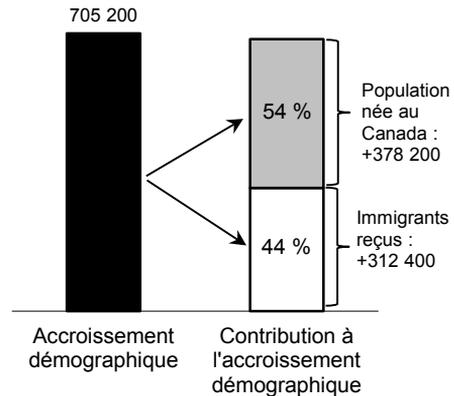
Note : La somme des catégories « Immigrants reçus » et « Population née au Canada » n'est pas égale à la création d'emplois totale. Cette dernière inclut les nouveaux emplois occupés par des citoyens canadiens nés hors du pays et par des résidents non permanents.

Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.28

Accroissement démographique des 15 ans et plus au Québec, entre 2006 et 2017

(en nombre de personnes et contribution en pourcentage)



Note : La somme des catégories « Immigrants reçus » et « Population née au Canada » n'est pas égale à l'accroissement démographique. Ce dernier inclut les citoyens canadiens nés hors du pays et les résidents non permanents.

Source : Statistique Canada.

Portrait de l'immigration récente au Québec

Entre 2011 et 2016, selon les données des recensements, le Québec a admis 215 170 immigrants internationaux. Il s'agit d'une population jeune, qui provenait de toutes les régions du monde, en majorité sélectionnée pour ses capacités à répondre aux besoins de l'économie du Québec.

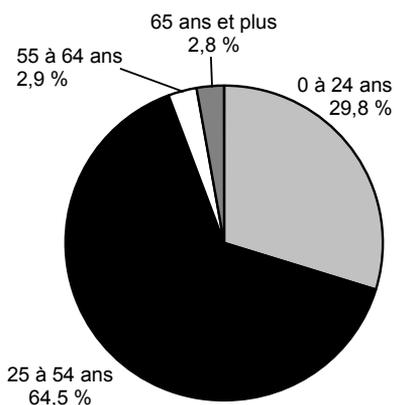
La population immigrante admise entre 2011 et 2016 est jeune

La population immigrante nouvellement admise est plus jeune que l'ensemble de la population québécoise. En effet, entre 2011 et 2016 :

- 65 % des nouveaux arrivants avaient, au moment de leur arrivée au Québec, entre 25 et 54 ans, alors que près de 30 % avaient 24 ans et moins;
- 6 % des nouveaux arrivants avaient 55 ans et plus. En comparaison, 33 % de la population québécoise avait plus de 55 ans en 2017.

Distribution des immigrants admis au Québec en fonction de leur âge, entre 2011 et 2016

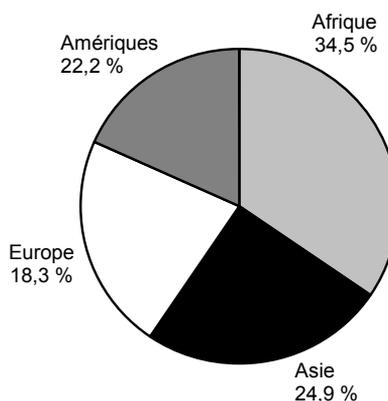
(en pourcentage des immigrants admis)



Source : Recensement de 2016 de Statistique Canada.

Distribution des immigrants admis au Québec en fonction de leur lieu de naissance, entre 2011 et 2016

(en pourcentage des immigrants admis)



Source : Recensement de 2016 de Statistique Canada.

L'immigration économique est prédominante

L'immigration économique est la catégorie d'immigration la plus importante au Québec. Elle représente les immigrants sélectionnés pour leurs aptitudes à répondre aux besoins de main-d'œuvre, à gérer une entreprise ou à investir au Québec.

- Entre 2011 et 2016, le Québec a accueilli 132 395 immigrants économiques, soit 61,5 % de l'ensemble des nouveaux arrivants.

Le regroupement familial représentait 24,6 % de l'immigration (52 870 immigrants), alors que les personnes réfugiées représentaient 12,3 % de l'immigration internationale (26 450 réfugiés).

**❑ L'intégration au marché du travail :
l'élément clé pour bénéficier du plein potentiel de l'immigration**

La croissance économique et la bonne tenue du marché du travail au cours des dernières années ont créé des occasions favorables pour tous les travailleurs. Des progrès importants ont ainsi été accomplis au sujet de l'intégration des immigrants au marché du travail.

- Les immigrants de 25 à 54 ans arrivés depuis cinq ans et moins au Québec avaient un taux d'emploi de 65,8 % en 2017. Il s'agit d'une amélioration de 6,9 points de pourcentage par rapport à 2006.
- Le taux d'emploi grimpe à 79,6 % en 2017 chez les immigrants arrivés entre cinq et dix ans auparavant (gain de 7,9 points de pourcentage depuis 2006). Ce taux dépasse celui du Canada pour cette même catégorie d'immigrants (77,2 % en 2017).
- Le taux d'emploi s'élève à 81,9 % chez les immigrants arrivés depuis plus de dix ans (gain de 5,3 points de pourcentage depuis 2006), soit un taux d'emploi comparable à celui observé dans l'ensemble du Canada (82,0 % en 2017) pour cette catégorie.

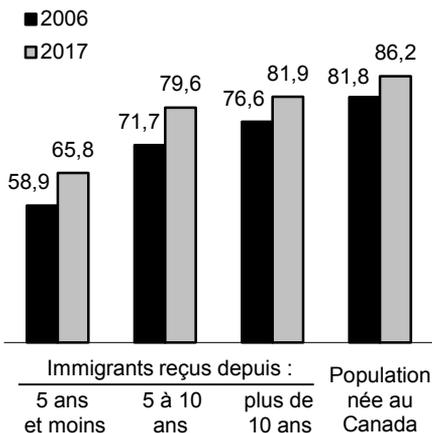
Par ailleurs, l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail peut encore s'améliorer. Les taux d'emploi des immigrants de 25 à 54 ans au Québec demeurent inférieurs à celui de la population née au Canada (86,2 % en 2017).

- Des progrès sont également possibles pour raccourcir le délai d'intégration des immigrants au marché du travail.

GRAPHIQUE E.29

Taux d'emploi de la population de 25 à 54 ans au Québec

(en pourcentage)

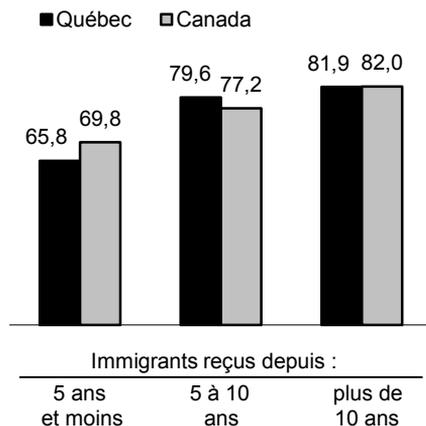


Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE E.30

Taux d'emploi des immigrants de 25 à 54 ans au Québec et au Canada en 2017

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Contribution de l'immigration à la croissance économique et au niveau de vie de l'ensemble des Québécois

L'immigration est un élément important qui soutient la croissance économique. En effet, en l'absence de l'immigration, la diminution du bassin de main-d'œuvre potentielle ferait en sorte que des emplois ne pourraient pas être comblés.

- Ces emplois non comblés entraîneraient des pertes de production. Ainsi, l'ensemble de la population serait touché par la pénurie de travailleurs.

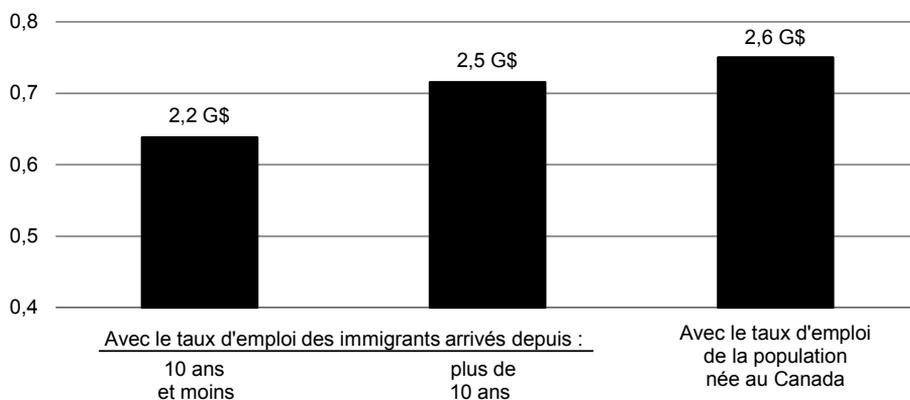
L'apport économique de l'immigration augmente avec la présence en emploi

Le ministère des Finances du Québec a calculé la contribution additionnelle à la croissance économique de l'arrivée de 50 000 immigrants au Québec¹, sur la base de certaines hypothèses. Selon cette estimation :

- avec un taux d'emploi équivalant à celui des immigrants arrivés depuis dix ans et moins au Québec, ces 50 000 nouveaux arrivants ajoutent environ 2,2 milliards de dollars au PIB réel du Québec, soit une augmentation de 0,64 %;
- cette contribution monte à 2,5 milliards de dollars (+0,72 %) avec un taux d'emploi équivalant à celui des immigrants arrivés depuis dix ans et plus;
- ce gain économique atteint 2,6 milliards de dollars (+0,75 %) si le taux d'emploi des 50 000 immigrants atteint celui des personnes nées au Canada.

Gain de PIB réel à la suite de l'arrivée de 50 000 immigrants, selon différents taux d'emploi

(variation en pourcentage et gain en milliards de dollars de 2007)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

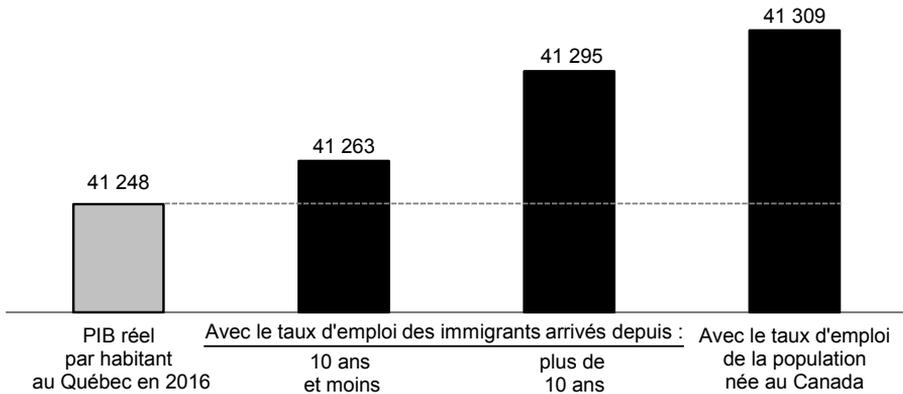
Sur la base des mêmes hypothèses, des conclusions semblables se dégagent lorsqu'on estime l'apport des 50 000 nouveaux immigrants à l'augmentation du niveau de vie de l'ensemble des Québécois.

- L'apport des nouveaux arrivants au niveau de vie de l'ensemble de la population, mesuré par l'augmentation du PIB réel par habitant, croît avec l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.

¹ Rappelons que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion prévoit des niveaux d'immigration d'environ 50 000 personnes admises par année.

Contribution de l'immigration à la croissance économique et au niveau de vie de l'ensemble des Québécois (suite)

Augmentation du PIB réel par habitant au Québec à la suite de l'arrivée de 50 000 immigrants, selon différents taux d'emploi
(en dollars de 2007 par habitant)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'immigration – Un potentiel important qui doit être mis à contribution

Ces résultats montrent que l'immigration présente un potentiel important d'augmentation de la croissance économique et du niveau de vie pour l'ensemble des Québécois.

- Il est nécessaire de soutenir et d'accélérer l'intégration des immigrants au marché du travail afin de maximiser ce potentiel.

Par ailleurs, la capacité de garder les travailleurs au Québec est tout aussi importante pour répondre aux besoins grandissants en main-d'œuvre de l'économie.

- Par exemple, en 2017, le Québec a perdu au net près de 11 000 personnes qui se sont installées dans d'autres provinces canadiennes.

L'apport économique de l'immigration – Hypothèses et méthodologie

Le calcul est basé sur les hypothèses que les 50 000 immigrants :

- s'établissent de façon permanente au Québec (taux de rétention de 100 %);
- ont des proportions d'individus âgés de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus égales à celles observées dans la population immigrante admise entre 2011 et 2016 (10,6 %, 64,5 % et 5,7 % respectivement)¹;
- ont une productivité moyenne (PIB par emploi) égale à celle de l'ensemble des travailleurs québécois (83 100 \$ par emploi en 2016).

Afin de calculer le gain de PIB réel, le ministère des Finances du Québec a attribué à chacune des trois tranches d'âge des 50 000 immigrants (15 à 24 ans, 25 à 54 ans et 55 ans et plus) les taux d'emploi observés en 2017 pour les immigrants selon leur durée de résidence. Ce calcul a permis de déterminer, pour chaque groupe d'âge, le nombre d'immigrants qui occuperont un emploi.

¹ Ces proportions proviennent des données du recensement de 2016.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires

L'économie du Québec est ouverte sur le monde. En 2016, les exportations totales représentaient près de 46 % du PIB nominal québécois. L'activité économique au Québec est ainsi influencée par la situation de ses principaux partenaires, notamment par l'entremise des exportations.

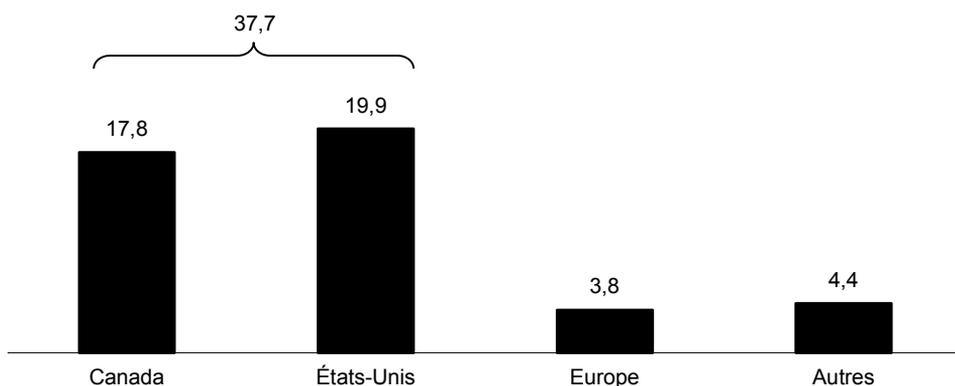
— **Au Canada**, après un rebond de 3,0 % en 2017, la croissance du PIB réel devrait demeurer robuste et atteindre 2,1 % en 2018 et 1,7 % en 2019. L'activité économique sera soutenue par la consommation des ménages et par le rebond des investissements.

— **Aux États-Unis**, après une hausse de 2,3 % en 2017, la progression du PIB réel devrait atteindre 2,5 % en 2018 et 2,2 % en 2019. Cette accélération sera soutenue par la demande intérieure, qui sera stimulée notamment par les baisses d'impôts pour les particuliers et les entreprises, adoptées récemment par le gouvernement fédéral américain.

De plus, les exportations du Québec bénéficieront de la croissance économique généralisée dans le monde et du renforcement du commerce mondial. Par ailleurs, l'entrée en vigueur en septembre 2017 de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Europe donne accès aux exportateurs québécois à de nouvelles occasions d'affaires.

GRAPHIQUE E.31

Poids des exportations dans le PIB du Québec, par destination (en pourcentage du PIB nominal, en 2016)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

□ Après un rebond en 2017, la croissance du PIB réel canadien retrouvera un rythme plus modéré

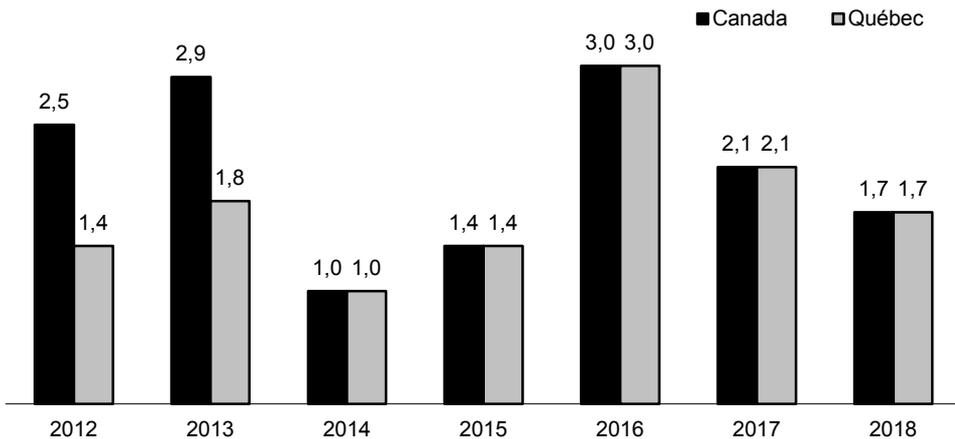
En 2017, l'économie canadienne a enregistré une importante accélération, le PIB réel progressant de 3,0 %. Ce rebond survient après deux années de faiblesse, alors que l'économie du Canada était touchée par la chute des prix du pétrole.

Au cours des prochaines années, la croissance du PIB réel canadien devrait demeurer robuste et atteindre 2,1 % en 2018 et 1,7 % en 2019.

- La progression des dépenses de consommation demeurera soutenue, mais plus modeste après l'importante accélération enregistrée en 2017.
- L'activité du secteur résidentiel ralentira en raison des resserrements réglementaires visant le marché du logement et de la hausse attendue des taux d'intérêt hypothécaires.
- Les investissements des entreprises, qui ont rebondi en 2017, poursuivront leur croissance.
- Les dépenses publiques demeureront élevées, alors que le gouvernement fédéral continuera de financer les projets d'infrastructures prévus dans le cadre du plan Investir dans le Canada.
- Par ailleurs, les exportations devraient s'accélérer. Le contexte économique mondial favorable soutiendra la demande pour les biens canadiens.

GRAPHIQUE E.32

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la prévision économique canadienne.

TABLEAU E.7

Perspectives économiques au Canada
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019
Production			
Produit intérieur brut réel	3,0	2,1	1,7
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	3,5	3,0	2,0
Dépenses et investissements des gouvernements	2,5	1,6	1,0
Investissements résidentiels	3,1	-0,3	-2,6
Investissements non résidentiels des entreprises	2,5	5,0	4,2
Exportations	1,0	2,0	2,7
Importations	3,6	3,2	2,4
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	336,5	271,7	170,3
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	5,8	5,5
Autres indicateurs économiques			
Mises en chantier (en milliers d'unités)	219,8	202,3	189,0
Indice des prix à la consommation	1,6	2,1	2,0

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages devrait se modérer

Les dépenses de consommation des ménages ont été vigoureuses en 2017. Elles ont augmenté de 3,5 % en termes réels, alors que le marché du travail au Canada a affiché d'importants gains d'emplois.

Au cours des prochaines années, la consommation des ménages devrait continuer d'alimenter la croissance économique. Elle devrait cependant progresser de façon plus modérée, soit de 3,0 % en 2018 et de 2,0 % en 2019.

— Cette évolution s'explique essentiellement par la décélération de la création d'emplois, après une année 2017 vigoureuse. En effet, alors que 336 500 emplois ont été créés en 2017 (+1,9 %), l'économie canadienne devrait ajouter 271 700 postes en 2018 (+1,5 %) et 170 300 emplois en 2019 (+0,9 %).

❑ Un ralentissement attendu de l'activité du secteur résidentiel

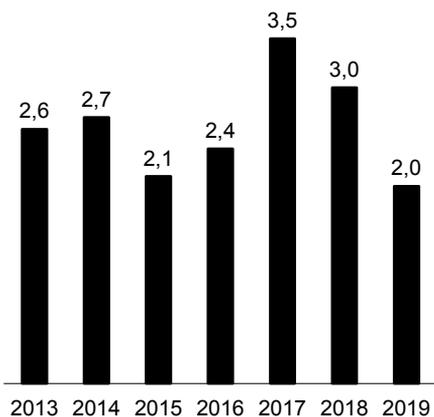
Malgré des mesures ciblées mises en place par le gouvernement fédéral et par certains gouvernements provinciaux et administrations publiques locales pour freiner les phénomènes spéculatifs dans les marchés de Vancouver et de Toronto, le secteur immobilier canadien a encore surpris par sa vigueur en 2017.

Une stabilisation du marché résidentiel canadien est attendue au cours des prochaines années. Ainsi, le niveau des mises en chantier devrait diminuer graduellement, pour atteindre 202 300 unités en 2018 et 189 000 unités en 2019.

— La remontée prévue des taux d'intérêt, les mesures prises pour resserrer les règles relatives aux prêts hypothécaires et le ralentissement du rythme de création d'emplois tempéreront la demande d'habitations.

GRAPHIQUE E.33

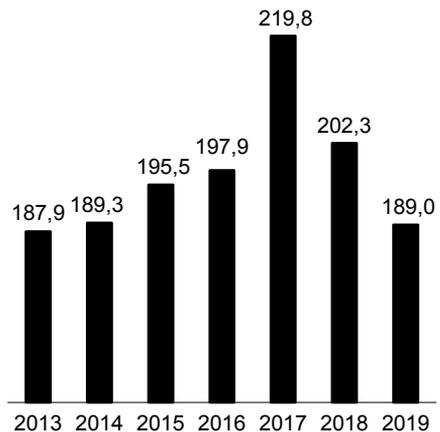
Dépenses de consommation des ménages au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.34

Mises en chantier au Canada
(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Le redressement des investissements se poursuivra

Après deux années de fortes baisses, les investissements non résidentiels des entreprises au Canada se sont redressés en 2017. Cette reprise devrait se poursuivre, alors que les investissements non résidentiels devraient augmenter en termes réels de 5,0 % en 2018 et de 4,2 % en 2019.

- La croissance des investissements non résidentiels des entreprises sera favorisée par la consommation des ménages, qui demeurera soutenue, ainsi que par le renforcement de la demande étrangère, éléments qui exercent des pressions sur les capacités de production.
- Par ailleurs, le redressement des prix du pétrole favorisera les investissements dans le secteur de l'énergie. Cependant, le niveau des investissements dans ce secteur demeurera inférieur à celui observé en 2015.

❑ Une accélération des exportations

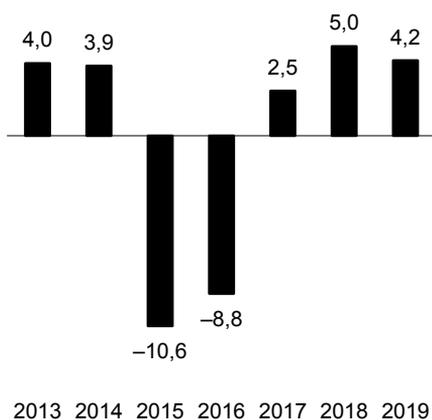
Après deux années de croissance modeste, les exportations canadiennes devraient s'accélérer. Elles devraient progresser de 2,0 % en termes réels en 2018 et de 2,7 % en 2019.

- Le dynamisme de l'économie américaine ainsi que le contexte économique mondial favorable soutiendront la demande pour les produits canadiens. En outre, le taux de change du dollar canadien devrait demeurer avantageux.
- Toutefois, la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) représente un facteur d'incertitude pour les exportateurs canadiens.

GRAPHIQUE E.35

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

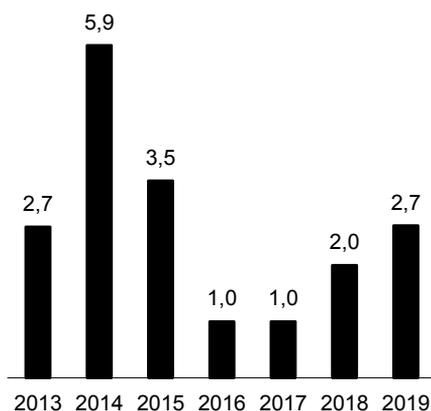


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.36

Exportations du Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ Poursuite d'une croissance économique robuste

Après s'être située à 2,3 % en 2017, la croissance économique aux États-Unis demeurera robuste. Elle devrait s'établir à 2,5 % en 2018 et à 2,2 % en 2019.

Ainsi, l'économie américaine bénéficiera :

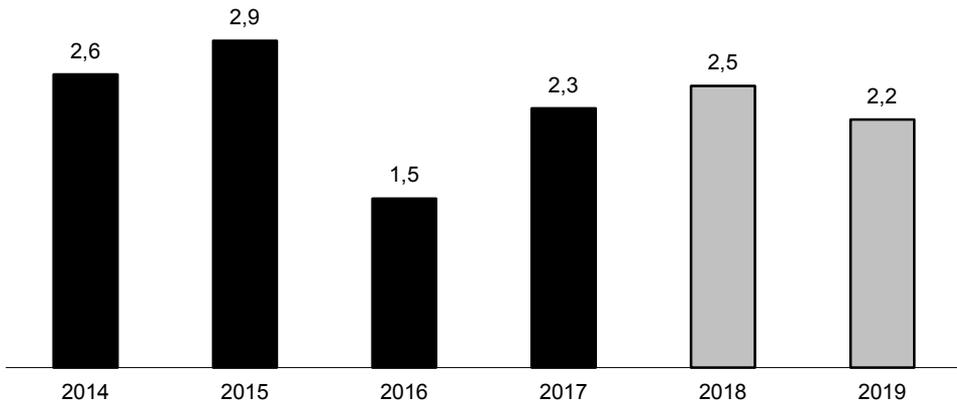
- d'une croissance soutenue des dépenses de consommation des ménages, qui profiteront d'une accélération de la croissance des salaires et des baisses d'impôts;
- d'une progression des investissements des entreprises, stimulés également par les baisses d'impôts ainsi que par la hausse des prix de l'énergie;
- d'une accélération de la croissance des investissements résidentiels, découlant de la vigueur du marché du travail et du rythme accru de formation de ménages.

Les exportations et les importations croîtront à des rythmes soutenus, reflétant respectivement la vigueur de la demande mondiale et de la demande intérieure.

Par ailleurs, la poursuite du resserrement de la politique monétaire par la Réserve fédérale aura un effet modérateur sur la croissance de l'économie américaine.

GRAPHIQUE E.37

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la prévision économique américaine.

TABLEAU E.8

Perspectives économiques aux États-Unis
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019
Production			
Produit intérieur brut réel	2,3	2,5	2,2
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	2,7	2,6	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	4,7	4,2	3,3
Investissements résidentiels	1,8	2,6	2,8
Dépenses et investissements des gouvernements	0,1	0,5	0,5
Exportations	3,4	3,6	3,7
Importations	3,9	4,0	4,0
Marché du travail			
Création d'emplois (en millions)	2,3	1,9	1,7
Taux de chômage (en pourcentage)	4,4	3,9	3,9
Salaire horaire moyen – secteur privé	2,5	2,8	3,1
Autres indicateurs économiques			
Mises en chantier (en millions d'unités)	1,2	1,3	1,3
Indice des prix à la consommation	2,1	2,1	2,2

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses de consommation soutenues par la croissance des salaires et par les baisses d'impôts

Après avoir crû de 2,7 % en 2017, les dépenses de consommation des ménages devraient progresser de 2,6 % en 2018 et de 2,3 % en 2019. Elles profiteront notamment :

- d'une accélération de la croissance des salaires, sous l'effet de la diminution du taux de chômage;
- des baisses d'impôts pour les particuliers, qui entraîneront une augmentation du revenu disponible des ménages.

La croissance des dépenses de consommation devrait toutefois se modérer au cours des deux prochaines années, en raison de la poursuite de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis.

❑ Une croissance robuste des investissements des entreprises

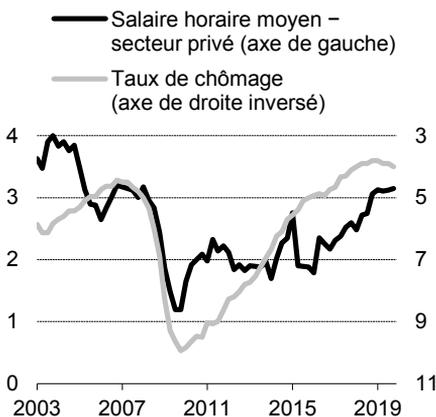
Faisant suite à une hausse de 4,7 % en 2017, les investissements des entreprises devraient croître de 4,2 % en 2018 et de 3,3 % en 2019. Ils seront stimulés par :

- les baisses d'impôts des entreprises. Le taux fédéral d'imposition des entreprises est passé de 35 % à 21 % le 1^{er} janvier 2018;
- l'augmentation prévue des coûts de la main-d'œuvre, qui devrait soutenir les investissements en machines et matériel.

De plus, la hausse des prix de l'énergie observée ces derniers mois renforcera la reprise des investissements dans le secteur énergétique.

GRAPHIQUE E.38

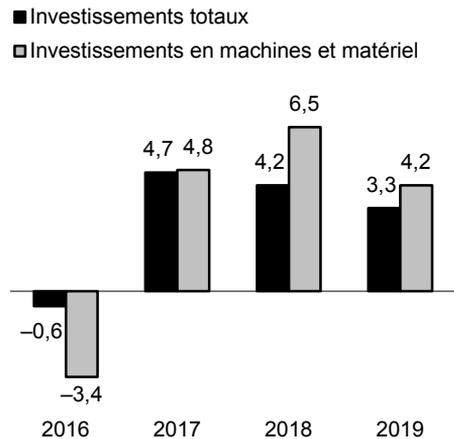
Croissance des salaires horaires et taux de chômage aux États-Unis (en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.39

Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Effets économiques et budgétaires de la réforme fiscale américaine

Des effets positifs à court terme

Le gouvernement fédéral américain a adopté en décembre 2017 une réforme fiscale visant notamment à diminuer les taux d'imposition pour les particuliers et les entreprises.

Cette réforme devrait avoir des retombées positives sur la croissance économique américaine au cours des prochaines années, notamment par son effet de stimulation de la consommation et des investissements.

- En outre, à la suite de l'adoption de la réforme, plusieurs entreprises, comme Apple, Pfizer et Exxon Mobil, ont annoncé d'importants investissements aux États-Unis.

Toutefois, les effets positifs sur l'économie pourraient être limités par certains facteurs :

- l'économie américaine évolue près de son potentiel de croissance. La Réserve fédérale américaine devrait poursuivre les hausses de son taux directeur, ce qui pourrait limiter l'ampleur des effets multiplicateurs des baisses d'impôts;
- les réductions d'impôts favorisent davantage les contribuables à revenus élevés, qui dépensent en moyenne une plus petite fraction de leurs revenus.

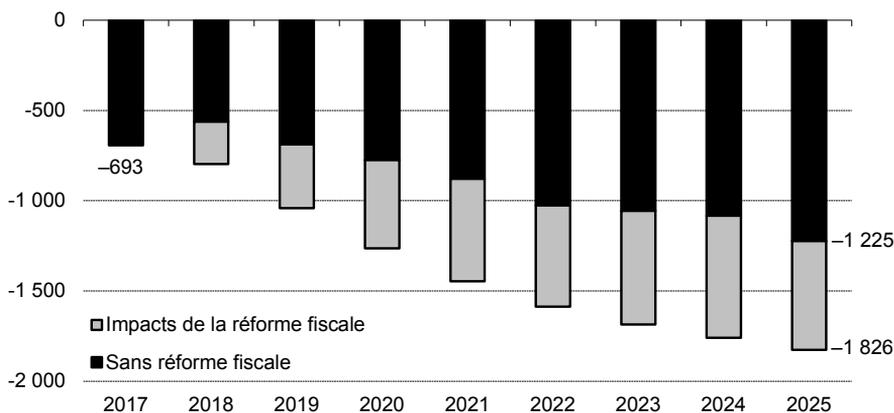
Une hausse du déficit budgétaire

Selon les estimations du Congrès américain, la réforme fiscale devrait entraîner une hausse du déficit budgétaire de près de 600 milliards de dollars américains en 2025.

- Cette détérioration du déficit public aux États-Unis se soldera par une augmentation du service de la dette et pourrait se traduire par des pressions fiscales accrues à long terme.

Déficit budgétaire américain

(en milliards de dollars américains)



Sources : Congressional Budget Office et United States Congress Joint Committee on Taxation.

❑ Les investissements résidentiels stimulés par la formation de ménages

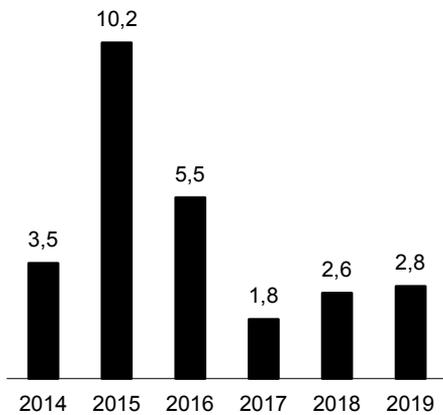
Après s'être établie à 1,8 % en 2017, la croissance des investissements résidentiels devrait s'accroître et atteindre 2,6 % en 2018 et 2,8 % en 2019. Les investissements résidentiels bénéficieront notamment :

- de l'effet combiné de la bonne situation économique, qui devrait entraîner une accélération de la formation de ménages au cours des prochaines années, et de l'arrivée sur le marché immobilier de la génération des milléniaux;
- En effet, le taux de propriété chez les 34 ans et moins a augmenté en 2017 pour la première fois depuis 2013, ce qui suggère que les jeunes adultes intègrent graduellement le marché de l'immobilier aux États-Unis.
- d'un inventaire de maisons à vendre qui se situe à un creux, ce qui devrait favoriser les mises en chantier afin de répondre à la demande grandissante.

Le secteur résidentiel américain sera toutefois influencé par la hausse des taux hypothécaires découlant des relèvements du taux directeur par la Réserve fédérale américaine.

GRAPHIQUE E.40

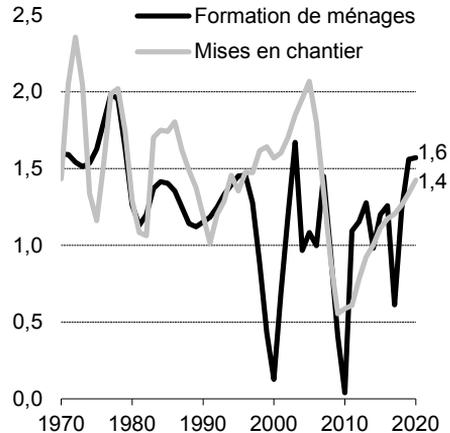
Investissements résidentiels aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.41

Formation de ménages⁽¹⁾ et mises en chantier aux États-Unis (en millions)



(1) La formation de ménages est retardée d'une année.
Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

3. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

□ La vigueur de l'économie mondiale entraîne des hausses de taux d'intérêt

La situation économique mondiale favorable s'est reflétée sur l'évolution des marchés financiers au cours de la dernière année. En particulier :

- les marchés boursiers, notamment aux États-Unis, ont connu une forte progression. Malgré un repli récent, l'indice S&P 500 a crû de plus de 30 % depuis le début de l'année 2016;
- les prix des matières premières, dont ceux du pétrole, ont affiché une tendance haussière depuis la moitié de l'année 2017.

Par ailleurs, les attentes d'inflation ont augmenté, et la Banque du Canada ainsi que la Réserve fédérale américaine ont poursuivi les rehaussements de taux directeurs. Dans ce contexte, les taux obligataires ont connu des hausses dans les principales économies avancées, en particulier au Canada et aux États-Unis.

La bonne tenue de l'économie dans la plupart des régions du monde ainsi que la poursuite du resserrement des politiques monétaires, qui entraînent la hausse des taux d'intérêt, devraient constituer les principaux facteurs qui influenceront les marchés financiers au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE E.42

Évolution de l'indice boursier S&P 500

(indice, 4 janvier 2016 = 100)

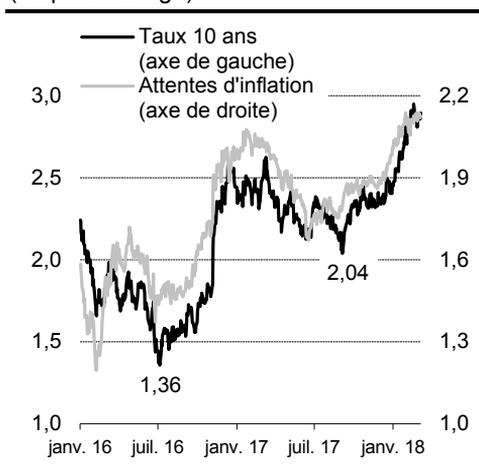


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.43

Taux des obligations américaines à échéance de 10 ans et attentes d'inflation aux États-Unis⁽¹⁾

(en pourcentage)



(1) Il s'agit de la différence entre le taux des obligations nominales du Trésor américain à échéance de 10 ans et celui des obligations à rendement réel (TIPS).

Source : Bloomberg.

❑ **La croissance économique robuste entraînera une poursuite du resserrement monétaire aux États-Unis et au Canada**

■ **Hausse progressive du taux directeur de la Réserve fédérale**

La Réserve fédérale américaine a procédé à trois hausses de 25 points de base de son taux directeur en 2017. Depuis décembre 2017, il se situe dans la fourchette 1,25 %-1,50 %.

Par ailleurs, l'économie américaine, qui évolue actuellement près de son potentiel, croît à un rythme soutenu.

— La poursuite de la vigueur du marché du travail ainsi que la hausse attendue de l'inflation devraient inciter la Réserve fédérale à continuer de relever progressivement son taux directeur. La prévision incorpore trois hausses de 25 points de base en 2018.

— Des augmentations du taux directeur sont également prévues en 2019.

■ **La Banque du Canada devrait procéder à deux hausses de taux supplémentaires cette année**

Après avoir relevé son taux directeur à deux reprises en 2017, la Banque du Canada a procédé en janvier 2018 à une troisième hausse en six mois. Ainsi, le taux cible du financement à un jour se situe actuellement à 1,25 %.

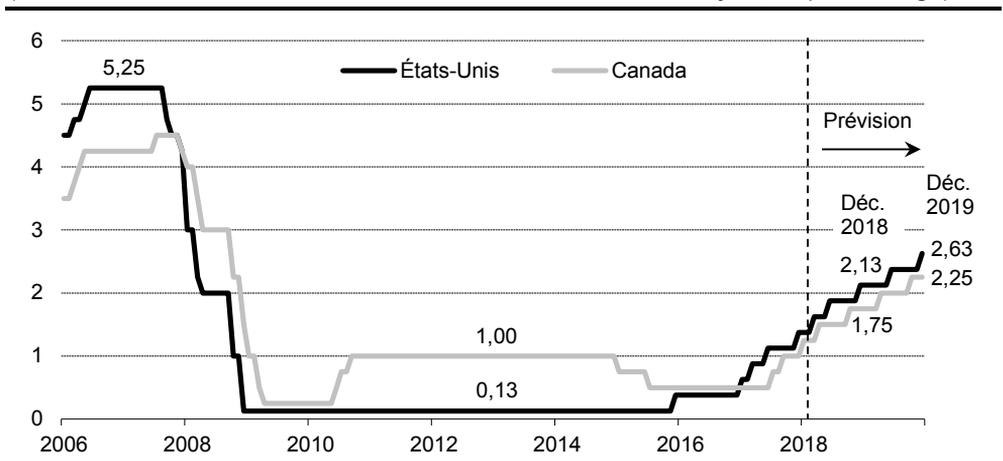
— La bonne tenue de l'économie canadienne et la progression de l'inflation vers la cible de 2 % devraient inciter la Banque à procéder à deux hausses supplémentaires de son taux directeur d'ici la fin de 2018.

— La Banque du Canada devrait, comme la Réserve fédérale américaine, continuer de relever son taux directeur en 2019.

GRAPHIQUE E.44

Taux directeur aux États-Unis et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾ et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires poursuivront leur tendance haussière

Au cours des derniers mois, les taux obligataires ont connu des hausses dans la plupart des économies avancées, notamment aux États-Unis et au Canada.

- Le taux de rendement des obligations du gouvernement canadien à échéance de 10 ans est passé de 1,83 % à la mi-décembre 2017 à près de 2,40 % en février 2018, atteignant ainsi un sommet depuis 2014.

Cette progression des taux obligataires canadiens s'explique par plusieurs facteurs :

- la vigueur de l'économie canadienne, qui a incité la Banque du Canada à hausser son taux directeur en janvier pour une troisième fois en six mois. Les marchés financiers escomptent d'ailleurs des hausses supplémentaires du taux directeur au cours des prochains mois;
- la tendance haussière des taux obligataires aux États-Unis et ailleurs dans le monde, sous l'effet notamment de l'augmentation des attentes d'inflation.

Ces facteurs continueront d'être à l'œuvre au cours des prochains trimestres. Les taux obligataires américains et canadiens devraient poursuivre leur augmentation graduelle, alors que la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada hausseront leurs taux directeurs.

- Par ailleurs, l'évolution vers un resserrement des politiques monétaires dans d'autres régions du monde, notamment en Europe, exercera également une pression à la hausse sur les taux obligataires à l'échelle mondiale.

TABLEAU E.9

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2017	2018	2019	2020
Taux cible du financement à un jour	0,7 (1,0)	1,5 (1,8)	2,0 (2,3)	2,5 (2,8)
Bons du Trésor – 3 mois	0,7 (1,1)	1,4 (1,7)	2,1 (2,4)	2,6 (2,8)
Obligations – 10 ans	1,8 (2,0)	2,5 (2,7)	2,9 (3,1)	3,3 (3,5)
Dollar canadien (en cents américains)	77,1 (79,5)	81,4 (80,9)	80,4 (80,0)	80,0 (80,0)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

La prudence budgétaire est appropriée dans un contexte de hausses des taux d'intérêt

La Réserve fédérale américaine ainsi que la Banque du Canada ont augmenté à plusieurs reprises leurs taux directeurs depuis le début de 2017.

- Cette tendance devrait se poursuivre, marquant un changement important par rapport à une longue période au cours de laquelle des politiques monétaires très accommodantes ont soutenu l'économie après la récession de 2008-2009.

Des hausses de taux qui reflètent l'amélioration substantielle de l'économie

Les hausses de taux d'intérêt constituent une réponse à l'amélioration importante des conditions économiques. Par exemple, aux États-Unis, la croissance s'est accélérée à 2,3 % en 2017 (+1,5 % en 2016), tandis qu'elle a atteint 3,0 % au Canada (+1,4 % en 2016).

Des effets sur les marchés financiers

Le relèvement des taux directeurs par les banques centrales entraîne des effets sur les marchés financiers. Entre autres, des taux d'intérêt plus élevés se traduisent par une réévaluation des prix et par une réallocation des actifs financiers.

- Par exemple, une hausse des taux de rendement des obligations rend ces dernières plus attrayantes et elle peut se traduire par une réallocation des capitaux des titres boursiers vers les titres obligataires.

Des conséquences pour l'économie réelle

Les hausses de taux d'intérêt ont également des conséquences pour les agents économiques.

- D'une part, des taux d'intérêt plus élevés profitent aux épargnants. Par exemple, les caisses de retraite bénéficient de rendements plus élevés sur leurs nouveaux placements.
- D'autre part, les emprunteurs, parmi lesquels les ménages et les gouvernements, doivent déboursier davantage pour se financer.

Par ailleurs, le resserrement des politiques monétaires peut se traduire par un changement des sources de croissance économique, certains secteurs de l'économie étant plus sensibles aux taux d'intérêt (ex. : la consommation et l'immobilier).

Un retour à la normale qui justifie la prudence budgétaire

Les hausses de taux d'intérêt qui s'opèrent depuis quelques trimestres aux États-Unis et au Canada constituent un retour à la normale après des années de politiques monétaires ultra-accommodantes.

- Cette normalisation des politiques monétaires permettra aux banques centrales de se dégager des marges de manœuvre afin de faire face au prochain ralentissement.

Ce contexte fait ressortir l'importance pour les ménages de contrôler leur endettement et pour les gouvernements de maintenir des finances publiques équilibrées afin de faire face au nouvel environnement, caractérisé par des taux d'intérêt plus élevés.

❑ Le dollar canadien fluctuera autour des valeurs actuelles

Le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain en décembre 2017 et en janvier 2018, dépassant 80 cents américains.

- Le huard a été soutenu notamment par le relèvement des taux d'intérêt au Canada en janvier 2018 ainsi que par la hausse des prix des matières premières, dont ceux du pétrole.
- Le dollar canadien s'est toutefois déprécié depuis février 2018 en raison notamment des incertitudes concernant la politique commerciale américaine.

Au cours des prochains trimestres, les forces agissant sur la valeur du dollar canadien devraient rester globalement équilibrées et le huard devrait se maintenir près des niveaux actuels. En effet :

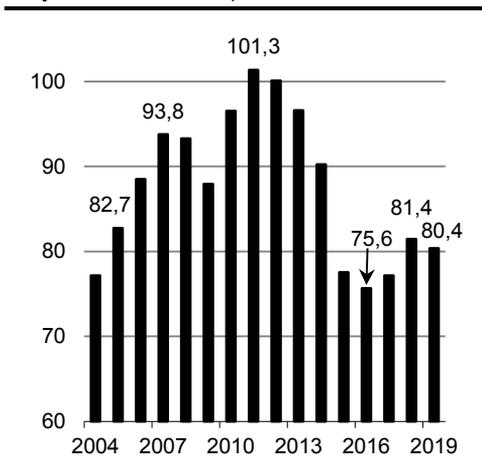
- les écarts entre les taux d'intérêt américains et canadiens devraient demeurer relativement stables, alors que la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada devraient hausser leurs taux directeurs à des rythmes comparables en 2018 et en 2019;
- les prix du pétrole devraient également se stabiliser près de leur niveau actuel.

Ainsi, après s'être établi en moyenne à 77,1 cents américains en 2017, le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 81,4 cents américains en 2018 et à 80,4 cents en 2019.

GRAPHIQUE E.45

Taux de change du dollar canadien

(en cents américains, moyennes annuelles)

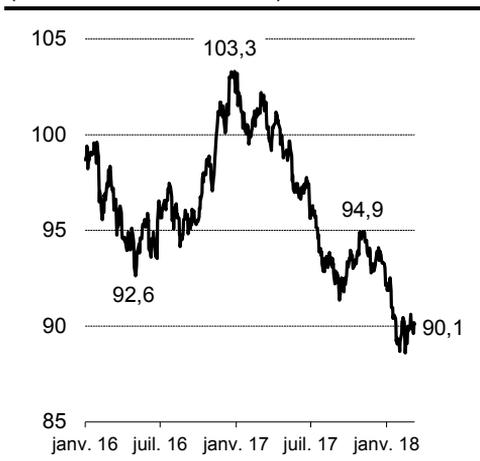


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.46

Taux de change du dollar américain⁽¹⁾

(indice, mars 1973 = 100)



(1) Il s'agit du taux de change du dollar américain par rapport aux principales devises, pondéré par les échanges commerciaux.
Source : Bloomberg.

☐ La hausse des cours du pétrole stimule la production américaine

Les prix du pétrole ont connu des hausses importantes au cours des derniers mois. Le cours du Brent a progressé de 18 \$ US le baril depuis juin 2017, pour s'établir en moyenne à 66 \$ US en février. Cette remontée a été alimentée principalement par :

- la poursuite des efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de ses partenaires pour diminuer leur production;
 - En effet, l'accord sur la réduction de la production de pétrole a été prolongé jusqu'à la fin de 2018, et la production de l'OPEP s'est maintenue sous le seuil des 32,5 millions de barils par jour (Mb/j) depuis novembre 2017.
- le renforcement de la demande mondiale de pétrole, favorisé par l'accélération de la croissance économique mondiale.

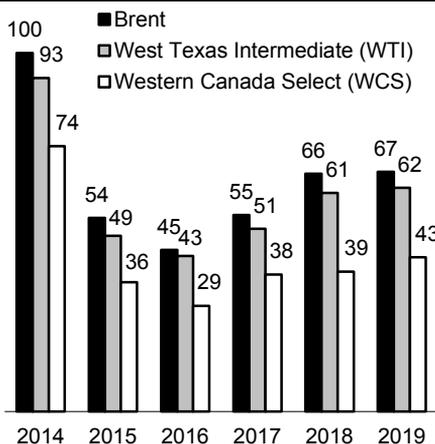
Par ailleurs, la hausse des cours du pétrole a stimulé la production américaine de brut, qui devrait atteindre en moyenne 10,7 Mb/j en 2018, un niveau record.

Ces facteurs favoriseront le maintien du marché pétrolier près de l'équilibre. Les prix du pétrole devraient fluctuer autour des niveaux actuels au cours des prochains trimestres.

- Le prix du pétrole Brent devrait se situer en moyenne à 66 \$ US le baril en 2018 et à 67 \$ US en 2019. Le cours du West Texas Intermediate devrait, pour sa part, s'établir à 61 \$ US en 2018 et à 62 \$ US en 2019.

GRAPHIQUE E.47

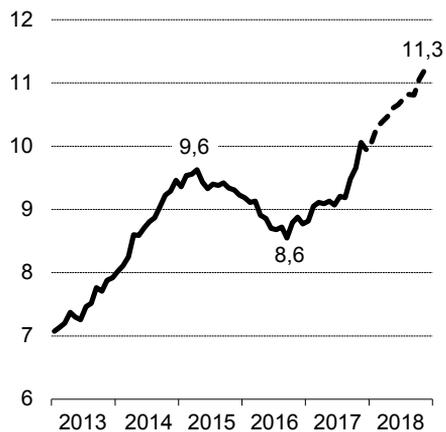
Prix du pétrole Brent, WTI et WCS
(moyennes annuelles, en dollars américains le baril)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.48

Production de pétrole aux États-Unis
(en millions de barils par jour, données mensuelles)



Source : U.S. Energy Information Administration.

❑ Une poursuite de la hausse des prix des métaux

La remontée des cours des métaux s'est poursuivie en 2017. Les prix des métaux industriels ont connu les hausses les plus marquées, en raison :

- du renforcement de la demande, sous l'effet de l'accélération de la croissance économique mondiale;
- des restrictions à la production de plusieurs métaux en Chine, causées par la mise en place de mesures visant à limiter la pollution de l'air.

Au cours des deux prochaines années, les prix de la plupart des métaux devraient fluctuer autour des valeurs actuelles.

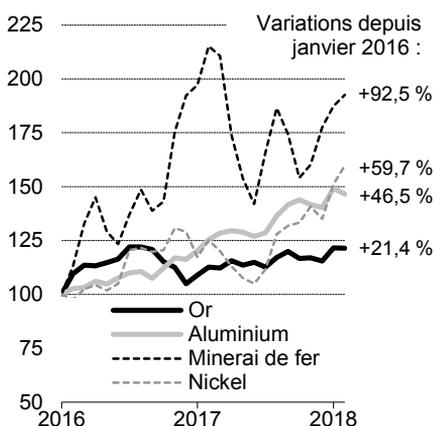
- Le cours de l'aluminium devrait se stabiliser. La forte demande, notamment dans l'industrie du transport, sera satisfaite par la croissance de l'offre découlant de réouvertures d'alumineries en Chine et aux États-Unis.
- Le prix de l'or sera soutenu à court terme par la baisse du dollar américain et par la hausse des attentes d'inflation. Toutefois, le relèvement des taux d'intérêt limitera son attrait comme actif financier.
- Après une remontée en 2017, le cours du minerai de fer pourrait être touché par la mise en service de capacités supplémentaires de production de minerai de haute qualité, qui fera augmenter l'offre sur le marché.

Les perspectives de long terme demeurent favorables pour la plupart des prix des métaux, alors que la demande mondiale demeurera soutenue.

GRAPHIQUE E.49

Évolution des prix de certains métaux

(indice, janvier 2016 = 100)

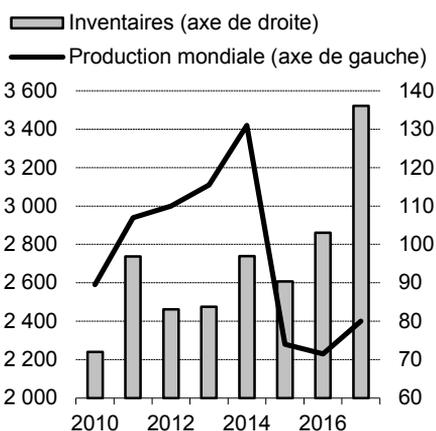


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.50

Production mondiale de minerai de fer et inventaires en Chine

(en millions de tonnes)



Source : Bloomberg.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

□ Une croissance mondiale généralisée

Le contexte économique est favorable dans la plupart des pays et régions du monde. Ainsi, après avoir atteint 3,6 % en 2017, l'expansion économique mondiale devrait s'établir à 3,7 % en 2018 et à 3,6 % en 2019.

- Dans les **économies avancées**, la croissance devrait bénéficier notamment d'une progression robuste aux États-Unis, sous l'effet des retombées de la réforme fiscale adoptée en 2017, ainsi qu'en zone euro.
- Dans les **économies émergentes**, elle devrait s'accélérer, soutenue par le dynamisme du commerce mondial et par la hausse des prix des matières premières. En outre, la croissance demeurera vigoureuse en Inde et en Chine.

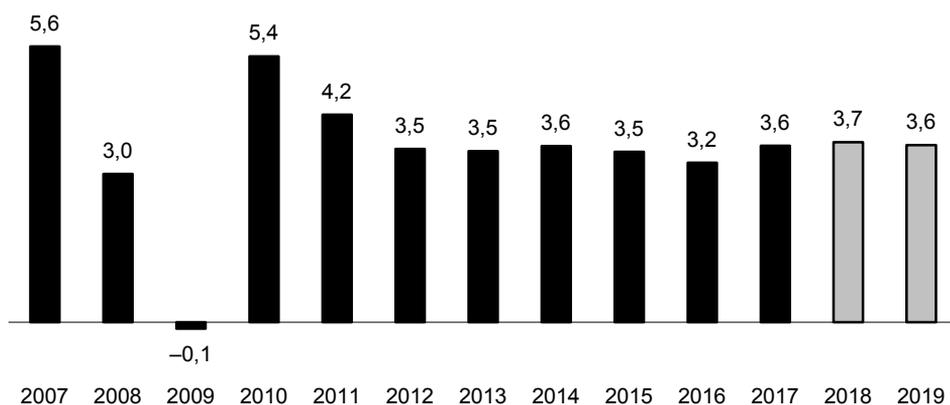
La situation économique mondiale favorable sera cependant influencée au cours des prochaines années par :

- le resserrement de la politique monétaire dans plusieurs pays et régions du monde, après une longue période au cours de laquelle elle a été très accommodante;
- une modération de la croissance, qui reviendra vers son potentiel dans plusieurs économies avancées;
- les évolutions démographiques, marquées notamment par un ralentissement de la croissance de la population de 15 à 64 ans à l'échelle mondiale.

GRAPHIQUE E.51

Croissance économique mondiale

(PIB réel, en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU E.10

Perspectives de croissance économique mondiale

(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2017	2018	2019
Monde⁽²⁾	100,0	3,6	3,7	3,6
Économies avancées⁽²⁾	41,8	2,3	2,2	1,9
Canada	1,4	3,0	2,1	1,7
États-Unis	15,5	2,3	2,5	2,2
Zone euro	11,8	2,3	2,0	1,6
– Allemagne	3,3	2,2	2,2	1,8
– France	2,3	1,8	1,8	1,6
– Italie	1,9	1,5	1,3	1,0
Royaume-Uni	2,3	1,7	1,3	1,6
Japon	4,4	1,7	1,4	0,9
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	58,2	4,5	4,7	4,7
Chine	17,7	6,9	6,4	6,1
Inde ⁽³⁾	7,2	6,6	7,3	7,4
Brésil	2,6	1,0	2,1	2,7
Russie	3,2	1,5	1,6	1,6

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2016.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ L'année 2017 a marqué le retour à une croissance économique mondiale généralisée

Après avoir atteint 3,2 % en 2016, la croissance économique mondiale s'est raffermie en 2017, pour atteindre 3,6 %, un sommet depuis 2014. De plus, en 2017, la croissance a été mieux synchronisée entre les différents pays et régions.

- Une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur 45 économies a conclu qu'en 2017, aucune d'entre elles n'était en contraction. Il s'agit d'une première depuis 2007.
- L'accélération de la croissance aux États-Unis, en Chine, en zone euro et au Japon ainsi que la sortie de récession du Brésil et de la Russie ont stimulé le commerce et la production dans plusieurs régions du monde.

❑ Le commerce et la production industrielle à des sommets

En 2017, la consommation et la production industrielle se sont renforcées, avec des effets d'entraînement sur le commerce, l'investissement et le chômage.

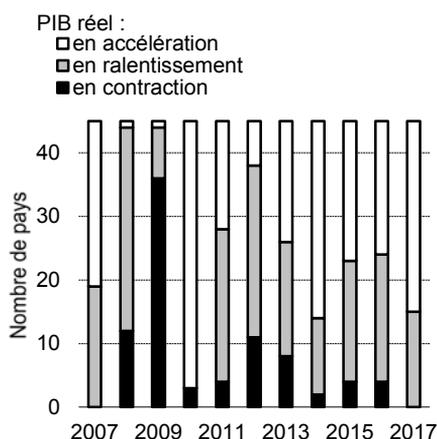
- En particulier, le commerce mondial de biens a crû de 4,5 % et la production industrielle de 3,5 %, des records depuis 2011.

De plus, l'indice mondial des directeurs d'achat, à 54,8 points en février 2018, signale une poursuite de l'expansion économique au cours des prochains trimestres.

GRAPHIQUE E.52

Évolution de l'économie mondiale

(nombre de pays selon l'évolution du PIB)

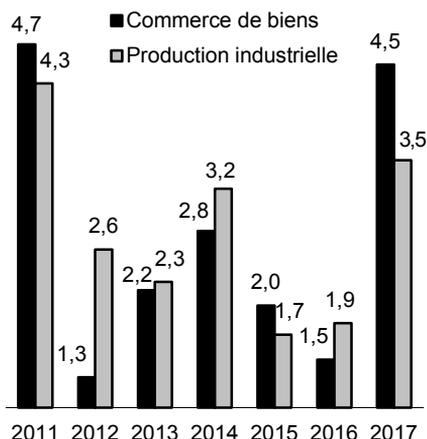


Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

GRAPHIQUE E.53

Commerce de biens et production industrielle à l'échelle mondiale

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

❑ Une poursuite de la croissance des économies avancées

Au cours des prochaines années, la croissance des économies avancées devrait se poursuivre à un rythme plus modéré, passant de 2,3 % en 2017 à 2,2 % en 2018 et à 1,9 % en 2019.

- La croissance de plusieurs économies avancées, dont le Japon, le Canada et la zone euro, s'est située au-dessus du potentiel en 2017. Un retour vers le potentiel de croissance est attendu en 2018 et en 2019.
- Les États-Unis représentent une exception, la croissance devant s'accroître en 2018, soutenue par les effets de la réforme fiscale adoptée en 2017.

❑ Un renforcement de la croissance des économies émergentes

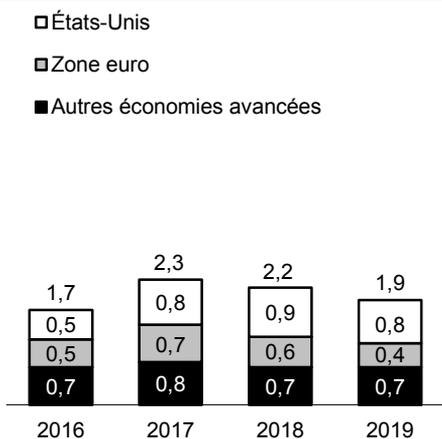
Dans les économies émergentes, où l'activité économique en 2017 s'est située en dessous du potentiel dans plusieurs pays, la croissance devrait s'accroître, passant de 4,5 % en 2017 à 4,7 % en 2018 et en 2019.

- En Chine, la croissance économique demeurera élevée. L'économie chinoise poursuivra toutefois sa transition vers une économie orientée davantage vers la demande intérieure. Pour sa part, l'Inde devrait voir son rythme d'expansion s'accroître, dépassant désormais celui de la Chine.
- Dans les économies émergentes productrices de matières premières, telles que le Brésil et la Russie, l'activité économique devrait continuer d'être soutenue par le redressement des prix des ressources.

GRAPHIQUE E.54

Croissance des économies avancées

(variation du PIB réel en pourcentage et contribution en points de pourcentage)



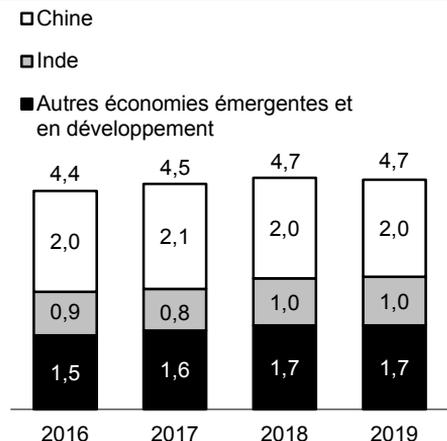
Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.55

Croissance des économies émergentes et en développement

(variation du PIB réel en pourcentage et contribution en points de pourcentage)



Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream et ministère des Finances du Québec.

Le vieillissement de la population : un enjeu à l'échelle mondiale

Le vieillissement de la population est désormais un phénomène mondial, qui touche à différents degrés tant les économies avancées que les économies émergentes et en développement.

- Selon la Banque mondiale, le vieillissement de la population est un facteur qui pourrait limiter la croissance économique mondiale à long terme.

Un ralentissement de la croissance de la population de 15 à 64 ans et une part grandissante de la population de 65 ans et plus à l'échelle mondiale

Depuis 1986, la croissance de la population mondiale de 15 à 64 ans ralentit, et cette tendance devrait se poursuivre. De plus, le vieillissement de la population se traduit par une part grandissante de la population de plus de 65 ans dans le monde.

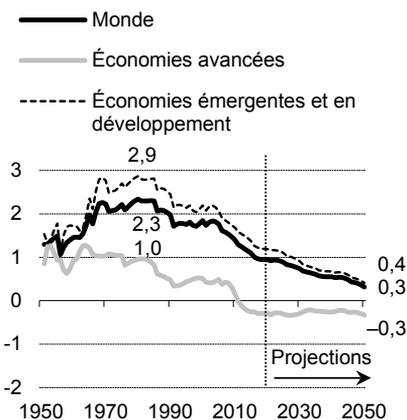
- La part de la population de plus de 65 ans dans la population mondiale devrait passer de 5,1 % en 1950 à 15,8 % en 2050.
- Par ailleurs, l'augmentation de la population de 15 à 64 ans ralentit dans les économies émergentes et en développement, alors que ce segment dans les économies avancées diminue depuis 2012.

La migration internationale peut constituer une solution pour atténuer les effets du vieillissement dans certaines économies

Le vieillissement de la population représente un enjeu important pour l'emploi et, par conséquent, pour la croissance potentielle mondiale.

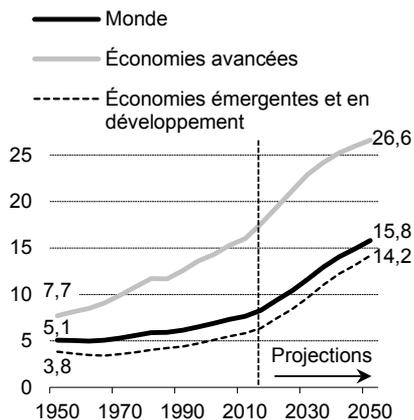
- Étant donné que l'ampleur du vieillissement diffère d'un pays à l'autre, l'Organisation des Nations Unies estime que la migration internationale peut constituer une solution pour atténuer les effets de ce phénomène dans certaines économies.

Population de 15 à 64 ans (variation en pourcentage)



Note : Il s'agit de données annuelles.
Sources : Organisation des Nations Unies et ministère des Finances du Québec.

Population de 65 ans et plus (en pourcentage de la population totale)



Note : Il s'agit de données quinquennales.
Source : Organisation des Nations Unies.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières du Plan économique du Québec de mars 2018 reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec, qui est ouverte sur le monde.

- Plusieurs de ces risques sont externes. Des évolutions différentes de celles prévues concernant certaines variables économiques et financières internationales, telles que la croissance des principales économies ainsi que les prix du pétrole et des autres matières premières, constituent des exemples. Par ailleurs, des risques géopolitiques au niveau mondial sont toujours présents.
- D'autres risques sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec différente de celle prévue.

☐ **Un ralentissement mondial généralisé**

Les perspectives de croissance économique pour les prochaines années sont favorables dans la plupart des pays et régions du monde. Toutefois, le cycle économique mondial est mature et un ralentissement généralisé s'avère possible.

- Les points de retournement des cycles économiques mondiaux sont particulièrement difficiles à prévoir et certains événements peuvent agir comme éléments déclencheurs.

Une montée de l'incertitude, découlant, entre autres, de l'apparition de conflits géopolitiques ou d'une escalade des mesures protectionnistes, pourrait fragiliser l'économie mondiale et freiner l'élan favorable observé présentement.

- De tels chocs pourraient entraîner un ralentissement important de l'économie mondiale.

■ La maturité du cycle économique américain

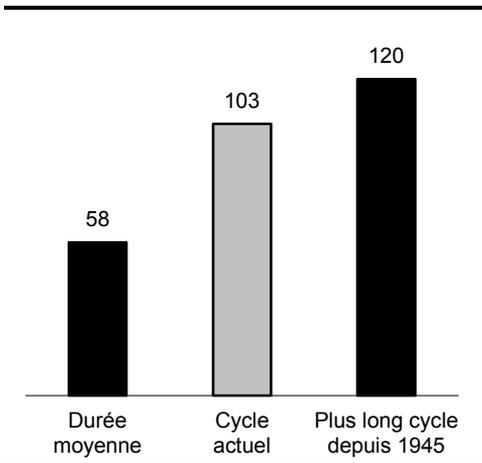
Le Québec est une petite économie ouverte dont l'évolution est influencée par l'environnement économique mondial. Plus précisément, le cycle économique du Québec, comme celui du Canada, est fortement lié à celui des États-Unis.

- Or, le cycle économique américain est mature, alors que l'économie américaine sera en croissance pour une neuvième année consécutive en 2018.
- Le présent cycle économique est ainsi le troisième plus long de l'histoire des États-Unis.

L'avancement du cycle ne constitue pas nécessairement un signal de récession. Toutefois, des chocs pourraient entraîner un retournement du cycle économique américain dans l'avenir. Un tel retournement aurait des effets sur l'économie du Québec.

GRAPHIQUE E.56

Durée des cycles économiques aux États-Unis⁽¹⁾ (en mois)



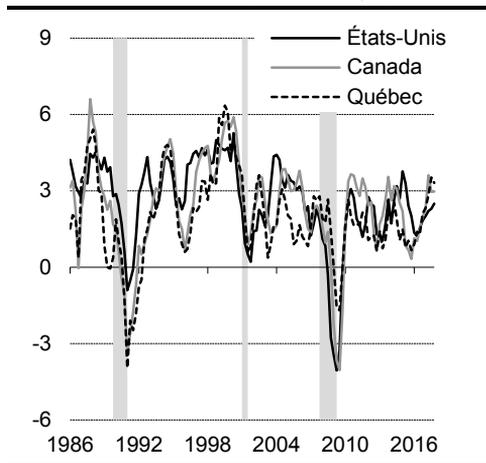
(1) Il s'agit de la période après la Deuxième Guerre mondiale.

Source : National Bureau of Economic Research.

GRAPHIQUE E.57

PIB réel

(variation annuelle en pourcentage)



Note : Les zones grises représentent les récessions aux États-Unis.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ **Un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires dans le monde**

La situation économique mondiale favorable a incité plusieurs banques centrales à entreprendre une normalisation de leurs politiques monétaires, après des années de soutien monétaire destiné à stimuler la croissance et l'inflation.

- Par exemple, la Réserve fédérale américaine a haussé son taux directeur à cinq reprises depuis 2015, tandis que la Banque du Canada a relevé le taux cible trois fois depuis juillet 2017. La Banque d'Angleterre a également rehaussé son taux directeur en novembre 2017.
- La Banque centrale européenne devrait, pour sa part, mettre fin à son programme d'achats d'actifs cette année et commencer à relever son taux directeur en 2019.

Bien que les marchés financiers s'attendent à la poursuite graduelle de la hausse des taux d'intérêt, un relèvement des taux plus rapide que prévu pourrait se produire, en réponse par exemple à une montée plus importante de l'inflation.

- Un resserrement trop rapide des conditions financières pourrait entraîner une baisse de la confiance, un regain de la volatilité sur les marchés financiers, et freiner ainsi la croissance économique mondiale.
- Les économies canadienne et québécoise, fortement intégrées dans les flux économiques et financiers mondiaux, pourraient alors être touchées.

❑ **Une montée des restrictions au commerce à l'échelle mondiale**

L'année 2017 a été marquée par une augmentation du commerce mondial. Malgré cet élan, la situation actuelle est caractérisée par l'accentuation, dans certains pays, du sentiment de protectionnisme en matière de commerce, d'immigration et d'investissement, ainsi que par la poursuite de politiques plus centrées sur la protection des intérêts nationaux au détriment du multilatéralisme.

Or, une éventuelle escalade des restrictions au commerce mondial pourrait s'avérer néfaste pour la croissance mondiale. Les économies qui dépendent fortement des échanges commerciaux, comme celle du Québec, sont particulièrement exposées à ce risque.

- Plus précisément, la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ajoute un degré d'incertitude quant à l'évolution attendue des exportations et des investissements au Canada et au Québec.
- Ces incertitudes sont prises en compte dans le scénario de prévision. Cependant, le scénario table sur le maintien de l'ALENA.

Impacts économiques d'un passage de l'ALENA aux accords de l'OMC

Des négociations concernant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sont en cours entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ces négociations pourraient par exemple se solder par l'imposition de tarifs sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

- Les règles de l'ALENA pourraient alors être remplacées par la clause de la nation la plus favorisée, qui prévoit que les pays membres de l'OMC ne peuvent imposer de barrières commerciales discriminant entre les partenaires commerciaux.

Or, les États-Unis sont un partenaire commercial majeur et reçoivent près de 45 % des exportations totales du Québec. Dans ce contexte, plusieurs secteurs de l'économie se verraient imposer des tarifs sur une part substantielle de leurs exportations.

Des simulations à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) ont été effectuées afin de mesurer les effets possibles de ce scénario.

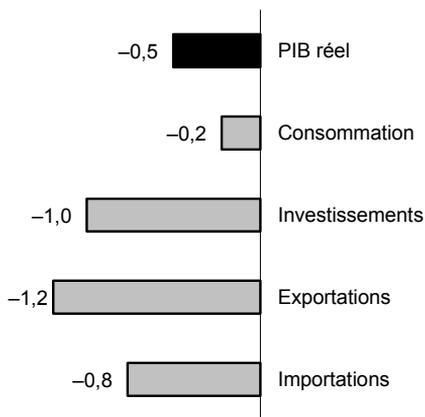
Un impact négatif sur le commerce et le PIB

La fin de l'ALENA selon le scénario décrit précédemment se solderait, à terme, par une baisse de 0,5 % du PIB réel du Québec relativement à la situation où l'ALENA demeurerait en vigueur.

- La diminution du PIB réel proviendrait principalement d'un impact négatif sur les exportations totales du Québec (–1,2 %).
- Cette baisse influencerait les investissements (–1,0 %), l'emploi (perte de 15 715 emplois) et la consommation (–0,2 %).

Impact à terme sur le PIB réel et ses composantes

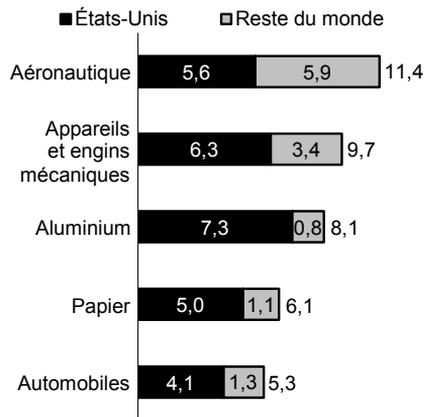
(en pourcentage, par rapport au statu quo)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Principales exportations du Québec par produit en 2016

(parts en pourcentage des exportations internationales, en termes nominaux)



Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Note : La simulation tient compte uniquement de l'impact des tarifs *ad valorem* pour les biens échangés avec les États-Unis.

❑ Une évolution des prix du pétrole différente de celle prévue

La prévision des prix du pétrole du Plan économique du Québec de mars 2018 est basée sur l'hypothèse que les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et leurs partenaires continueront de limiter leur production en vertu de l'entente sur la réduction de la production de pétrole.

— Cette prévision est également basée sur l'hypothèse que la croissance de la production américaine se traduira par une certaine stabilité des cours pétroliers mondiaux.

Certains éléments pourraient cependant entraîner des fluctuations plus importantes que prévu des prix du pétrole.

— Une accélération plus forte de la croissance économique mondiale ou encore une accentuation des tensions géopolitiques pourraient se traduire par des prix du pétrole plus élevés.

— Une telle évolution aurait des effets négatifs sur les économies importatrices, comme celle du Québec.

— À l'opposé, une croissance plus forte que prévu de la production américaine de pétrole pourrait accroître le surplus d'offre mondiale et entraîner une baisse des cours pétroliers.

— L'économie du Québec est généralement avantagée par des prix du pétrole plus faibles. Cependant, les provinces canadiennes productrices de pétrole seraient touchées négativement.

— Par ailleurs, des fluctuations des prix du pétrole pourraient entraîner des déviations de la trajectoire prévue du taux de change du dollar canadien.

❑ Le secteur résidentiel canadien pourrait ralentir plus fortement

Une modération de l'activité du secteur résidentiel est prévue au Canada en 2018 et en 2019, en particulier en Colombie-Britannique et en Ontario.

— En effet, plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2015, par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements en Colombie-Britannique et en Ontario, visant à limiter les phénomènes spéculatifs dans les marchés de Vancouver et de Toronto.

— Par ailleurs, la poursuite du relèvement graduel du taux directeur de la Banque du Canada contribuera à ralentir le secteur immobilier canadien. En effet, le rehaussement des taux d'intérêt augmente le coût des prêts hypothécaires.

Malgré ces éléments, plusieurs analystes considèrent que certains segments du secteur immobilier canadien demeurent surévalués et que cette situation pourrait se traduire par un ajustement important des prix immobiliers.

— Une telle évolution entraînerait de l'instabilité sur les marchés financiers et aurait des répercussions négatives sur la situation financière des ménages dans les marchés concernés ainsi que sur la croissance économique de l'ensemble du Canada.

6. PORTRAIT DES ACHETEURS ÉTRANGERS SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER AU QUÉBEC

Au Québec, le secteur résidentiel connaît une évolution favorable. Les mises en chantier dépassent 45 000 unités en 2017, et le marché de la revente se caractérise par une progression modérée des prix des habitations.

Par ailleurs, le marché immobilier est très actif ailleurs au Canada, particulièrement dans les régions de Vancouver et de Toronto.

- Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et locaux ont introduit des mesures visant à rééquilibrer le marché immobilier dans ces régions et à éviter une surchauffe. Certaines de ces mesures visent les acheteurs non-résidents canadiens.

Ce contexte amène le gouvernement du Québec à porter une attention particulière à l'évolution du marché immobilier au Québec.

L'analyse effectuée par le ministère des Finances du Québec mène à la conclusion que le marché immobilier au Québec est équilibré.

- La croissance modérée des prix reflète la bonne situation économique des ménages québécois.
- La grande majorité des transactions immobilières est effectuée par des résidents de la province. La présence des acheteurs étrangers reste limitée.

❑ Présence limitée des acheteurs étrangers au Québec

Selon les données du Registre foncier du Québec, compilées par la firme JLR Solutions Foncières, en 2017, les résidents du Québec agissaient comme acheteurs dans 96,7 % (123 998 transactions) de l'ensemble des transactions immobilières résidentielles de la province (128 176).

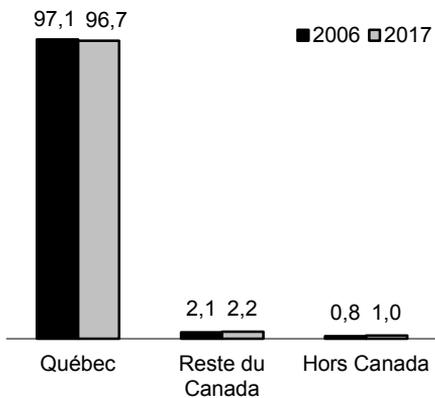
— Les résidents des autres provinces canadiennes étaient à l'origine de 2,2 % des transactions (2 871), et les acheteurs étrangers² étaient responsables de 1,0 % des transactions (1 307).

Le portrait en 2017 est sensiblement le même qu'en 2006, alors que les résidents du Québec effectuaient 97,1 % des transactions immobilières (128 281) contre 0,8 % des transactions effectuées par des acheteurs étrangers (1 034).

— De façon générale, l'évolution de la présence des acheteurs étrangers au Québec suit le cycle économique. Elle croît notamment au cours des périodes d'expansion économique et diminue lors des périodes de ralentissement.

GRAPHIQUE E.58

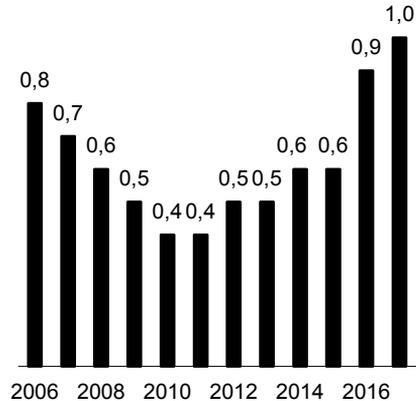
Transactions immobilières au Québec selon le lieu de résidence de l'acheteur
(en pourcentage du nombre total de transactions)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.59

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec
(en pourcentage du nombre total de transactions)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

² Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur par rapport à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

❑ Les Américains, les Français et les Chinois – Principaux groupes d’acheteurs étrangers

Parmi les acheteurs étrangers, les résidents américains, français et chinois sont les plus présents sur le marché immobilier du Québec.

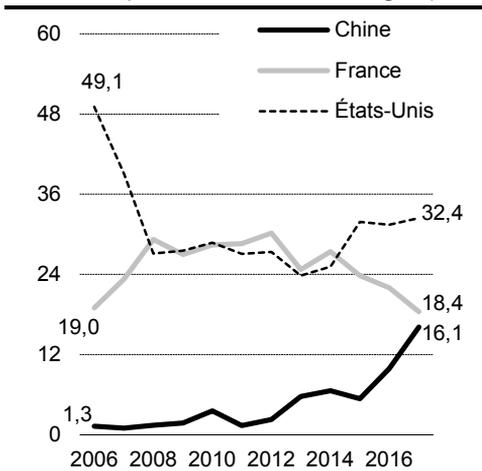
- Les acheteurs américains représentent environ le tiers des acheteurs étrangers au Québec. Leur part dans le total des transactions effectuées par des non-résidents canadiens est passée de 49,1 % en 2006 (509 transactions) à 32,4 % en 2017 (427).
- Les acheteurs français sont à l’origine d’environ 20 % des transactions effectuées par des non-résidents canadiens. Leur part dans les transactions effectuées par des acheteurs étrangers au Québec est passée de 19,0 % en 2006 (197) à 18,4 % en 2017 (242).
- Les acheteurs chinois représentent en 2017 le troisième groupe en importance. Leur part dans les transactions effectuées par des acheteurs étrangers a augmenté, passant de 1,3 % en 2006 (13) à 16,1 % en 2017 (212).

Les acheteurs étrangers sont surtout présents sur le marché des copropriétés (condominiums) et des maisons unifamiliales.

- En 2017, 59,0 % de leurs transactions concernaient des copropriétés, 34,8 % des maisons unifamiliales, 4,7 % des duplex et des triplex et 1,5 % des immeubles de quatre logements et plus.

GRAPHIQUE E.60

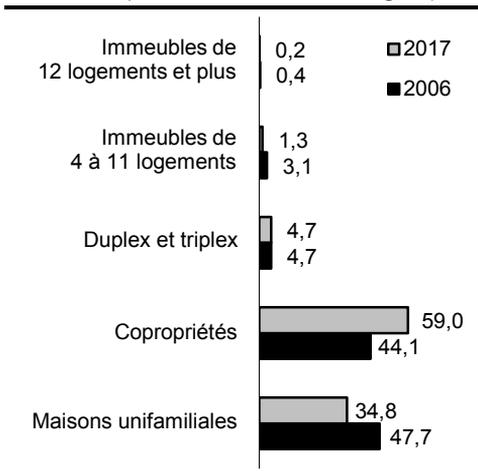
Principaux pays d’origine des acheteurs étrangers au Québec (en pourcentage des transactions effectuées par des acheteurs étrangers)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.61

Transactions effectuées par des acheteurs étrangers au Québec selon le type d’immeuble (en pourcentage des transactions effectuées par des acheteurs étrangers)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

❑ Présence accrue des acheteurs étrangers dans le segment haut de gamme

Les acheteurs québécois et étrangers visent en général des segments différents du marché immobilier. Les transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers concernent surtout des propriétés haut de gamme. En 2017, les acheteurs étrangers ont acquis au Québec :

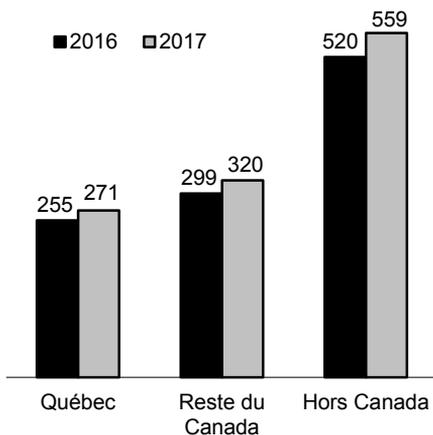
- des maisons unifamiliales en moyenne deux fois plus chères que celles achetées par des Québécois;
- des copropriétés en moyenne 40 % plus chères que celles achetées par des Québécois.

Par ailleurs, la présence d'acheteurs étrangers sur le marché immobilier québécois génère peu de pressions sur les prix. En effet, le prix moyen des propriétés résidentielles achetées par des Québécois a connu une croissance modérée au cours des deux dernières années.

- Pour cette catégorie, le prix moyen des copropriétés achetées au Québec a crû de 3,2 % de 2016 à 2017, tandis que celui des maisons unifamiliales a augmenté de 6,4 %.
- Chez les acheteurs étrangers, le prix moyen des copropriétés achetées au Québec a crû de 1,9 %, tandis que celui des maisons unifamiliales a augmenté de 7,5 %.

GRAPHIQUE E.62

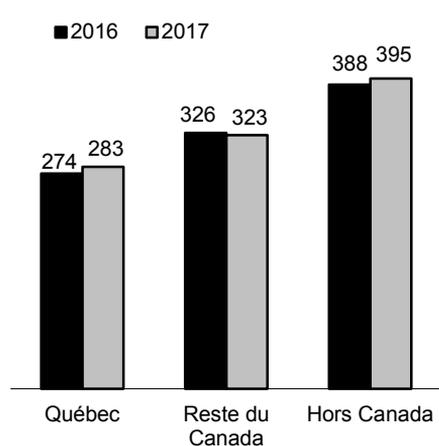
Prix de vente moyen des maisons unifamiliales au Québec selon le lieu de résidence des acheteurs (en milliers de dollars)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.63

Prix de vente moyen des copropriétés au Québec selon le lieu de résidence des acheteurs (en milliers de dollars)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

La présence des acheteurs étrangers est également limitée dans la région métropolitaine de recensement et sur l'île de Montréal

Les acheteurs étrangers effectuaient 1,4 % des transactions dans la région métropolitaine de recensement de Montréal...

La présence des acheteurs étrangers dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal est plus faible que dans celles de Vancouver et de Toronto.

- En effet, en 2017, ces acheteurs représentaient 1,4 % des acheteurs dans la RMR de Montréal, comparativement à 3,2 % dans la RMR de Toronto et à 3,5 % dans la RMR de Vancouver.

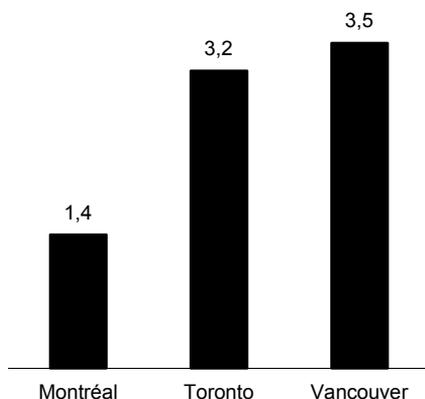
... et 2,9 % sur l'île de Montréal

Selon les données de JLR Solutions Foncières, la proportion des acheteurs étrangers était légèrement plus élevée dans la région administrative de Montréal (île de Montréal). En 2017, dans cette région :

- les acheteurs étrangers avaient effectué 2,9 % du total des transactions. Leur part était en légère croissance par rapport à 2006, quand elle s'élevait à 1,7 %;
- 94,3 % des transactions immobilières ont été effectuées par des résidents du Québec.

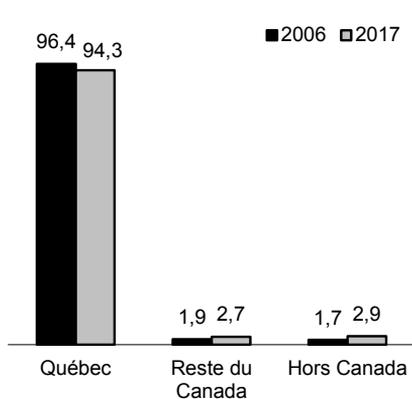
Acheteurs étrangers dans les RMR de Montréal, de Vancouver et de Toronto, en 2017⁽¹⁾

(en pourcentage du total des transactions immobilières effectuées dans les RMR)



Transactions effectuées sur l'île de Montréal⁽¹⁾ selon le lieu de résidence des acheteurs

(en pourcentage du total des transactions immobilières effectuées sur l'île de Montréal)



(1) Pour Montréal, la période de référence est l'année 2017, pour Vancouver elle est de janvier à octobre 2017, alors que pour Toronto elle est du 27 mai au 18 août 2017.

Sources : JLR Solutions Foncières, ministère des Finances de l'Ontario, ministère des Finances de la Colombie-Britannique, calculs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

(1) Il s'agit de la région administrative de Montréal. Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

La présence des acheteurs étrangers est également limitée dans la région métropolitaine de recensement et sur l'île de Montréal (suite)

Les acheteurs étrangers à Montréal visent surtout les logements haut de gamme...

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les acheteurs étrangers sur l'île de Montréal ont principalement ciblé le segment des propriétés haut de gamme. En 2017, les acheteurs québécois ont acquis sur l'île de Montréal :

- leur maison unifamiliale 44,4 % moins cher que les acheteurs étrangers au Canada;
- leur résidence en copropriété 16,3 % moins cher que les acheteurs étrangers au Canada.

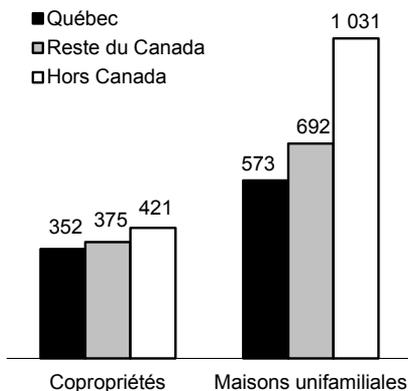
... situés au centre-ville

Des transactions effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal, 89,3 % concernaient la ville de Montréal. Par ailleurs, ces transactions étaient concentrées majoritairement au centre-ville.

- En effet, de l'ensemble des transactions effectuées dans la ville de Montréal en 2017 par des acheteurs étrangers, près de la moitié (48,9 %) concernaient des propriétés résidentielles situées dans le quartier Ville-Marie.

Prix de vente moyen des habitations sur l'île de Montréal selon le lieu de résidence de l'acheteur, en 2017

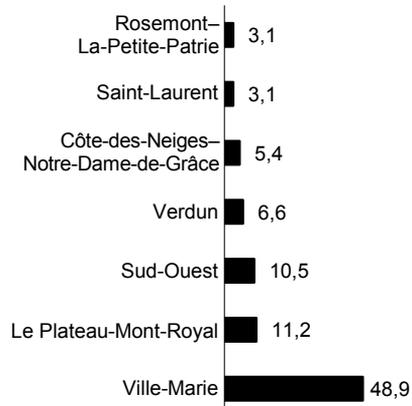
(en milliers de dollars)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions effectuées par des acheteurs étrangers dans la ville de Montréal selon les principaux arrondissements, en 2017

(en pourcentage des transactions des acheteurs étrangers dans la ville de Montréal)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Section F

LE CADRE FINANCIER DÉTAILLÉ

Introduction	F.3
1. L'évolution des revenus et des dépenses consolidés	F.5
1.1 L'évolution du solde budgétaire	F.5
1.2 L'évolution des revenus consolidés	F.7
1.2.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	F.8
1.2.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	F.12
1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux.....	F.14
1.3 L'évolution des dépenses consolidées	F.18
1.3.1 Les dépenses de missions	F.19
1.3.2 Le service de la dette	F.22
2. Les revenus et les dépenses consolidés par portefeuille ministériel	F.25
2.1 Les revenus consolidés	F.25
2.2 Les dépenses consolidées	F.29
3. Le cadre financier selon les secteurs	F.33
3.1 Le fonds général	F.36
3.2 Les fonds spéciaux	F.37
3.3 Les comptes à fin déterminée.....	F.41
3.4 Les organismes autres que budgétaires	F.42
3.5 Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	F.45
3.6 Les dépenses financées par le régime fiscal.....	F.47
4. Les surplus ou besoins financiers nets	F.49
ANNEXE 1 : Affectation des revenus provenant des taxes à la consommation	F.53
ANNEXE 2 : Cadre financier détaillé par secteur	F.59
ANNEXE 3 : Liste des entités du cadre financier	F.67

INTRODUCTION

Cette section du Plan économique du Québec présente le cadre financier détaillé du gouvernement pour les années 2017-2018 à 2019-2020¹.

Les informations présentées à cette fin portent sur :

- l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés ainsi que les révisions depuis le Plan économique de mars 2017;
- la prévision des revenus et des dépenses par portefeuille ministériel;
- l'évolution du cadre financier par composante sectorielle du périmètre comptable, notamment le fonds général, les fonds spéciaux, les comptes à fin déterminée, les organismes autres que budgétaires et les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- les opérations non budgétaires et les surplus ou besoins financiers nets du gouvernement.

Le cadre financier quinquennal, soit les prévisions financières du gouvernement jusqu'en 2022-2023, est présenté à la section A du présent document.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité aux variables économiques et budgétaires est présentée à la section G des *Renseignements additionnels 2018-2019*.

¹ Dans l'ensemble de cette section, les données budgétaires pour 2017-2018 et les années suivantes sont des prévisions.

1. L'ÉVOLUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES CONSOLIDÉS

1.1 L'évolution du solde budgétaire

Le Plan économique du Québec présente un cadre financier qui respecte l'équilibre budgétaire, avec un surplus anticipé de 850 millions de dollars pour 2017-2018 et le maintien de l'équilibre budgétaire par la suite. Globalement, la croissance des dépenses est maintenue à un rythme compatible avec celle des revenus.

- En 2017-2018, avec la réduction du fardeau fiscal, la croissance des revenus consolidés s'établit à 4,2 %. En ce qui concerne les dépenses consolidées, la croissance s'établit à 5,6 %.
- La croissance prévue des revenus consolidés s'établit à 2,2 % en 2018-2019 et celle des dépenses consolidées, à 4,5 %.

Le gouvernement maintiendra les versements des revenus dédiés au Fonds des générations. Ces versements s'établiront à 2,3 milliards de dollars en 2017-2018 et à 2,5 milliards de dollars en 2018-2019.

TABLEAU F.1

Évolution du cadre financier sommaire (en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes	84 279	248	84 527	85 923	88 595
<i>Variation en %</i>	2,8		2,2	1,7	3,1
Transferts fédéraux	22 029	640	22 669	23 674	24 764
<i>Variation en %</i>	7,5		12,3	4,4	4,6
Revenus consolidés	106 308	888	107 196	109 597	113 359
<i>Variation en %</i>	3,7		4,2	2,2	3,4
Dépenses de missions	-93 852	-965	-94 817	-99 313	-102 066
<i>Variation en %</i>	3,8		6,5	4,7	2,8
Service de la dette	-9 868	631	-9 237	-9 380	-9 422
<i>Variation en %</i>	1,9		-3,0	1,5	0,4
Dépenses consolidées	-103 720	-334	-104 054	-108 693	-111 488
<i>Variation en %</i>	3,6		5,6	4,5	2,6
Provision pour éventualités	-100	100	—	—	-100
SURPLUS	2 488	654	3 142	904	1 771
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 488	196	-2 292	-2 491	-2 707
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	—	1 587	936
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	—	850	850	—	—

(1) Les informations concernant la Loi sur l'équilibre budgétaire, dont le fonctionnement de la réserve de stabilisation, sont présentées à la section D des *Renseignements additionnels 2018-2019*.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Révisions détaillées en 2017-2018 depuis le Plan économique du Québec de mars 2017

Les révisions du cadre financier depuis le Plan économique du Québec de mars 2017 permettent de réaliser un surplus de 850 millions de dollars.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du cadre financier de 3,0 milliards de dollars. Cette amélioration permet d'assumer le coût des mesures du Plan économique du Québec depuis mars 2017, qui s'élève à 2,2 milliards de dollars.

TABLEAU F.2

Révisions en 2017-2018 du cadre financier depuis mars 2017

(en millions de dollars)

	Révisions en 2017-2018				Mars 2018
	Mars 2017	Situation économique et budgétaire	Plan économique du Québec	Total des révisions	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement					
– Revenus fiscaux	65 770	806	–971	–165	65 605
– Autres revenus	14 029	158	—	158	14 187
Sous-total	79 799	964	–971	–7	79 792
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 480	255	—	255	4 735
Transferts fédéraux	22 029	640	—	640	22 669
Revenus consolidés	106 308	1 859	–971	888	107 196
Dépenses de missions					
– Dépenses de programmes	–72 591	1 110	–1 110	—	–72 591
– Autres dépenses	–21 261	–859	–106	–965	–22 226
Sous-total	–93 852	251	–1 216	–965	–94 817
Service de la dette	–9 868	631	—	631	–9 237
Dépenses consolidées	–103 720	882	–1 216	–334	–104 054
Provision pour éventualités	–100	100	—	100	—
SURPLUS (DÉFICIT)	2 488	2 841	–2 187	654	3 142
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–2 488	196	—	196	–2 292
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	—	3 037	–2 187	850	850

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1.2 L'évolution des revenus consolidés

Cette section présente la mise à jour des revenus consolidés du gouvernement et leur évolution pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

Les revenus consolidés totalisent 107,2 milliards de dollars en 2017-2018, soit 84,5 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 22,7 milliards de dollars à celui des transferts fédéraux.

— Les revenus consolidés sont révisés à la hausse de 888 millions de dollars par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017.

La croissance prévue des revenus est de 4,2 % en 2017-2018, de 2,2 % en 2018-2019 et de 3,4 % en 2019-2020.

TABLEAU F.3

Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	79 799	-7	79 792	81 591	84 125
<i>Variation en %</i>	3,3		2,5	2,3	3,1
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 480	255	4 735	4 332	4 470
<i>Variation en %</i>	-5,7		-3,3	-8,5	3,2
Revenus autonomes	84 279	248	84 527	85 923	88 595
<i>Variation en %</i>	2,8		2,2	1,7	3,1
Transferts fédéraux	22 029	640	22 669	23 674	24 764
<i>Variation en %</i>	7,5		12,3	4,4	4,6
TOTAL	106 308	888	107 196	109 597	113 359
<i>Variation en %</i>	3,7		4,2	2,2	3,4

1.2.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire ainsi que des taxes à la consommation. Leur évolution est étroitement liée à l'activité économique au Québec de même qu'aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement comprennent aussi des revenus d'autres sources, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. Le reste des revenus est versé, notamment, aux fonds spéciaux (pour le financement de programmes particuliers), au Fonds des générations (pour la réduction de la dette) ainsi qu'aux organismes autres que budgétaires et aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (pour le financement de leurs activités).

□ Révisions 2017-2018

Pour l'exercice financier 2017-2018, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 79,8 milliards de dollars, en hausse de 2,5 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2016-2017.

Par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 7 millions de dollars.

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse de 1,5 milliard de dollars pour l'exercice financier 2017-2018 par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017.

- Cette révision s'explique principalement par la réduction additionnelle du fardeau fiscal de près de 1,0 milliard de dollars par année à compter de 2017-2018 découlant de la réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %.
- Elle reflète aussi la récurrence du niveau plus faible de l'impôt à payer afférant à l'année 2016.
- Toutefois, cette révision est en partie atténuée par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière en raison d'un niveau plus élevé des salaires et traitements observé en 2017.

TABLEAU F.4

**Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises
du gouvernement**
(en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	30 569	-1 454	29 115	30 549	31 974
<i>Variation en %</i>	3,0		-0,4	4,9	4,7
Cotisations pour les services de santé	6 036	13	6 049	6 028	6 168
<i>Variation en %</i>	0,2		1,3	-0,3	2,3
Impôts des sociétés	7 227	673	7 900	8 028	8 060
<i>Variation en %</i>	4,9		5,6	1,6	0,4
Impôt foncier scolaire	2 257	-15	2 242	1 817	1 706
<i>Variation en %</i>	4,3		3,4	-19,0	-6,1
Taxes à la consommation	19 681	618	20 299	20 921	21 418
<i>Variation en %</i>	2,6		5,2	3,1	2,4
Autres revenus					
Droits et permis	3 710	237	3 947	3 797	3 979
<i>Variation en %</i>	11,5		19,7	-3,8	4,8
Revenus divers	10 319	-79	10 240	10 451	10 820
<i>Variation en %</i>	3,8		-1,5	2,1	3,5
TOTAL	79 799	-7	79 792	81 591	84 125
<i>Variation en %</i>	3,3		2,5	2,3	3,1

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 13 millions de dollars pour l'année 2017-2018. Cette révision traduit un niveau plus élevé qu'attendu des salaires et traitements en 2017.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 673 millions de dollars pour l'exercice financier 2017-2018. Cette révision traduit une augmentation des rentrées fiscales en continuité avec les résultats favorables observés à la fin de 2016-2017 et la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2017 qui a été plus forte que ce qui a été prévu dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

L'impôt foncier scolaire est révisé à la baisse de 15 millions de dollars en 2017-2018. Ces revenus sont conformes à ceux prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 618 millions de dollars en 2017-2018. Cette révision provient principalement de la taxe de vente du Québec en raison d'une croissance de la consommation des ménages, excluant les produits alimentaires et les logements, plus élevée que ce qui a été prévu dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 237 millions de dollars en 2017-2018, traduisant essentiellement des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la baisse de 79 millions de dollars en raison, notamment, des revenus de placement du Fonds des générations plus faibles que prévu.

□ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement progresseront de 2,3 % en 2018-2019 et de 3,1 % en 2019-2020. Ces croissances reflètent essentiellement l'activité économique prévue pour ces années.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, augmentera de 4,9 % en 2018-2019 et de 4,7 % en 2019-2020, pour s'établir respectivement à 30,5 milliards de dollars et à 32,0 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, l'indexation du régime d'imposition des particuliers et la progressivité du régime fiscal.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.
- Elle prend également en compte les effets de diverses mesures fiscales annoncées dans le présent plan économique, dont la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

Les cotisations pour les services de santé décroîtront de 0,3 % en 2018-2019 et progresseront de 2,3 % en 2019-2020, pour s'établir respectivement à 6,0 milliards de dollars et à 6,2 milliards de dollars. Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 4,1 % en 2018 et de 3,2 % en 2019. Elle tient également compte de l'effet de la réduction graduelle du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) à compter du jour suivant le discours sur le budget, et ce, pour toutes les PME québécoises.

Les revenus provenant des impôts des sociétés connaîtront une croissance de 1,6 % en 2018-2019 et de 0,4 % en 2019-2020, pour s'établir à, respectivement, 8,0 milliards de dollars et 8,1 milliards de dollars.

- Cette évolution traduit essentiellement la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 4,9 % en 2018 et à 4,8 % en 2019.
- Elle tient compte également des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place, dont la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2015 et la réduction graduelle à 4 % du taux d'imposition pour toutes les PME annoncée dans le présent plan économique.

Les revenus de l'impôt foncier scolaire diminueront de 19,0 % en 2018-2019 et de 6,1 % en 2019-2020, ce qui reflète les effets de la réforme proposée du régime de la taxe scolaire².

Les revenus des taxes à la consommation augmenteront de 3,1 % en 2018-2019 et de 2,4 % en 2019-2020, pour atteindre respectivement 20,9 milliards de dollars et 21,4 milliards de dollars.

- Cette croissance reflète principalement la vigueur de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et les logements) de 4,5 % en 2018 et de 3,3 % en 2019.
- Par ailleurs, l'abolition graduelle des restrictions relatives aux remboursements de la taxe sur les intrants des grandes entreprises, à compter du 1^{er} janvier 2018, a un effet à la baisse sur la croissance des revenus des taxes à la consommation.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis afficheront une décroissance de 3,8 % en 2018-2019 et une croissance de 4,8 % en 2019-2020. Cette évolution s'explique principalement par la variation des revenus attendus à l'égard du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Les revenus divers progresseront de 2,1 % en 2018-2019 et de 3,5 % en 2019-2020. Cette progression provient principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

² Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire.

1.2.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

❑ Révisions 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 255 millions de dollars pour s'établir à 4,7 milliards de dollars. Cette révision est attribuable à une hausse des résultats d'Hydro-Québec, en raison des températures froides des derniers mois, ainsi qu'à une hausse des résultats de Loto-Québec dans tous les secteurs d'activité de la société, en raison notamment d'une augmentation de l'achalandage et d'un renouvellement de l'offre de jeu.

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,3 milliards de dollars en 2018-2019 et à 4,5 milliards de dollars en 2019-2020.

- L'évolution en 2018-2019 reflète principalement la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison d'une prévision reflétant des températures normales.
- L'évolution en 2019-2020 reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison d'une croissance prévue de la demande au Québec.

TABLEAU F.5

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Hydro-Québec	2 150	125	2 275	2 075	2 275
Loto-Québec	1 142	132	1 274	1 236	1 231
Société des alcools du Québec	1 089	10	1 099	1 112	1 146
Autres ⁽¹⁾	99	-12	87	-91	-182
TOTAL	4 480	255	4 735	4 332	4 470
Variation en %	-5,7		-3,3	-8,5	3,2

(1) Sont inclus la prévision des autres entreprises du gouvernement, notamment d'Investissement Québec, et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

Normes comptables applicables à Hydro-Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Hydro-Québec établit ses résultats financiers en utilisant les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Depuis la publication des *Comptes publics 2014-2015*, les résultats d'Hydro-Québec font l'objet d'un ajustement comptable afin de les consolider à ceux du gouvernement en utilisant les Normes internationales d'information financière (IFRS¹).

Pour l'année 2017-2018, les prévisions de revenus provenant d'Hydro-Québec sont de 2 750 millions de dollars avant la prise en compte de l'impact comptable de 475 millions de dollars lié à l'application des normes IFRS.

Pour 2018-2019 et 2019-2020, l'impact comptable est estimé à 475 millions de dollars.

Évolution des revenus provenant d'Hydro-Québec

(en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Résultat net (PCGR des États-Unis) ⁽¹⁾	2 575	175	2 750	2 550	2 750
Ajustement comptable aux normes IFRS	-425	-50	-475	-475	-475
RÉSULTAT NET AU CADRE FINANCIER DU GOUVERNEMENT	2 150	125	2 275	2 075	2 275

(1) D'autres entreprises dans le domaine de l'énergie au Canada utilisent les PCGR des États-Unis pour établir leurs résultats financiers.

1 International Financial Reporting Standards.

1.2.3 Les revenus de transferts fédéraux

□ Révisions 2017-2018

En 2017-2018, les revenus de transferts fédéraux affichent une hausse de 12,3 % pour atteindre 22,7 milliards de dollars, soit 640 millions de dollars de plus que prévu dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Ces révisions s'expliquent essentiellement par des hausses de :

- 478 millions de dollars aux autres programmes attribuables notamment à :
 - une réalisation plus importante que prévu des projets municipaux financés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec,
 - une hausse des revenus provenant du programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe en lien avec les inondations printanières de 2017 au Québec;
- 101 millions de dollars des transferts pour la santé, ce qui s'explique principalement par une révision à la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est soustraite de ces transferts.

TABLEAU F.6

Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Péréquation	11 081	—	11 081	11 732	13 150
<i>Variation en %</i>	<i>10,5</i>		<i>10,5</i>	<i>5,9</i>	<i>12,1</i>
Transferts pour la santé	6 110	101	6 211	6 431	6 757
<i>Variation en %</i>	<i>2,8</i>		<i>4,5</i>	<i>3,5</i>	<i>5,1</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 640	61	1 701	1 659	1 690
<i>Variation en %</i>	<i>0,3</i>		<i>4,0</i>	<i>-2,5</i>	<i>1,9</i>
Autres programmes	3 198	478	3 676	3 852	3 167
<i>Variation en %</i>	<i>10,8</i>		<i>43,1</i>	<i>4,8</i>	<i>-17,8</i>
TOTAL	22 029	640	22 669	23 674	24 764
<i>Variation en %</i>	<i>7,5</i>		<i>12,3</i>	<i>4,4</i>	<i>4,6</i>

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

En 2018-2019, les transferts fédéraux atteindront 23,7 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 4,4 %. Cette croissance résulte principalement d'une hausse des revenus de péréquation de 5,9 % découlant notamment d'un paiement de rajustement au Québec de 576 millions de dollars.

En 2019-2020, les transferts fédéraux totaliseront 24,8 milliards de dollars, affichant une hausse de 4,6 %. Cette variation résulte notamment :

- d'une hausse attendue de 12,1 % des revenus de péréquation s'expliquant, entre autres, par une augmentation de l'enveloppe de péréquation qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien, laquelle comprend l'incidence du paiement de rajustement de 2018-2019, et de l'augmentation des écarts de capacité fiscale par rapport à 2018-2019;
- d'une diminution des revenus des autres programmes de 17,8 %, qui s'explique notamment par la fin des programmes d'infrastructure de la phase 1 du plan fédéral en infrastructure.

Paielement de rajustement de 2018-2019

Le calcul du paiement de péréquation est basé sur la capacité fiscale d'une province, qui est définie comme étant les revenus qu'elle obtiendrait si elle appliquait les taux de taxation moyens en vigueur dans les dix provinces à ses propres assiettes fiscales, à savoir l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les ressources naturelles et les impôts fonciers. Autrement dit, il s'agit de sa capacité à prélever des revenus.

L'objectif du programme de péréquation est de combler les écarts de capacité fiscale des provinces à la moyenne des dix provinces, ce qui permet aux provinces bénéficiaires d'offrir des services publics à un niveau de qualité sensiblement comparable avec un effort fiscal correspondant à la moyenne des dix provinces.

- Rappelons que, depuis l'application du plafond PIB par le gouvernement fédéral en 2009-2010, cet objectif n'est plus atteint puisque les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces ont été supérieurs au niveau de l'enveloppe de péréquation, qui a été contrainte à la croissance du PIB nominal canadien. Ainsi, les écarts de capacité fiscale n'ont pas entièrement été compensés à la moyenne des dix provinces.
- Depuis neuf ans, le Québec accuse un manque à gagner important de 5,8 milliards de dollars découlant de ce plafond PIB, ce qui a nécessité un effort fiscal plus important pour assurer des services publics à un niveau de qualité sensiblement comparable.

Depuis 2014, la baisse de revenus découlant de la chute des prix du pétrole a eu un effet à la baisse sur la capacité fiscale des provinces productrices (Terre-Neuve-et-Labrador, Saskatchewan et Alberta) et sur la moyenne de capacité fiscale des dix provinces, réduisant ainsi les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces.

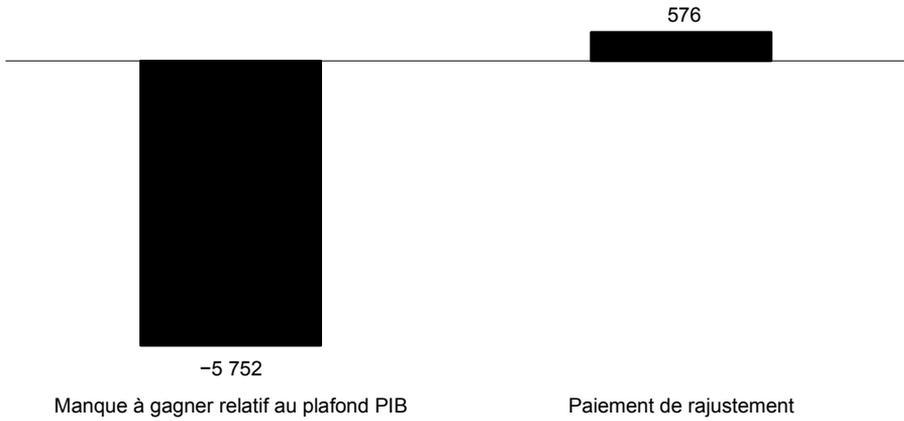
En 2018-2019, pour la première fois depuis 2009-2010, la somme des paiements de péréquation des provinces bénéficiaires, lesquels sont calculés avec les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces, sont insuffisants pour correspondre au niveau de l'enveloppe de péréquation déterminée par la croissance du PIB nominal canadien¹.

- En vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le gouvernement fédéral a décidé de verser un paiement de rajustement de 1,8 milliard de dollars afin de combler cet écart, dont 576 millions de dollars au Québec.
- Le paiement de rajustement du Québec de 576 millions de dollars en 2018-2019 ne compense qu'une fraction des pertes encourues depuis l'imposition du plafond PIB (5,8 milliards de dollars), soit 10 %.

¹ L'enveloppe de péréquation de 2018-2019 (19,0 G\$) a été déterminée avec la moyenne de la croissance annuelle du PIB nominal canadien de 2016, 2017 et 2018, en hausse de 3,9 % par rapport à celle de 2017-2018 (18,3 G\$).

Paiement de rajustement de 2018-2019 (suite)

Impact cumulatif du plafond PIB et du paiement de rajustement sur les paiements de péréquation du Québec, de 2009-2010 à 2018-2019
(en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 L'évolution des dépenses consolidées

Les dépenses consolidées comprennent notamment les dépenses de programmes des ministères, les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que le service de la dette.

Les dépenses consolidées s'établissent à 104,1 milliards de dollars en 2017-2018. Il s'agit d'une révision à la hausse de 334 millions de dollars par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017.

— Les dépenses de programmes demeurent inchangées par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017 et les autres dépenses consolidées augmentent de 965 millions de dollars.

— Par ailleurs, les dépenses pour le service de la dette sont inférieures de 631 millions de dollars.

Les dépenses consolidées s'établiront à 108,7 milliards de dollars en 2018-2019 et à 111,5 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représentera respectivement une croissance de 4,5 % et de 2,6 %.

TABLEAU F.7

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	72 591	—	72 591	76 869	79 682
<i>Variation en %</i>	4,1		4,6	5,9	3,7
Autres dépenses consolidées ⁽²⁾	21 261	965	22 226	22 444	22 384
<i>Variation en %</i>	3,0		13,2	1,0	-0,3
Dépenses de missions	93 852	965	94 817	99 313	102 066
<i>Variation en %</i>	3,8		6,5	4,7	2,8
Service de la dette	9 868	-631	9 237	9 380	9 422
<i>Variation en %</i>	1,9		-3,0	1,5	0,4
TOTAL	103 720	334	104 054	108 693	111 488
<i>Variation en %</i>	3,6		5,6	4,5	2,6

(1) Sont inclus les transferts destinés aux entités consolidées.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

1.3.1 Les dépenses de missions

❑ Révisions 2017-2018

En 2017-2018, les dépenses de missions s'établiront à 94,8 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la hausse de 965 millions de dollars par rapport à la prévision du Plan économique du Québec de mars 2017.

TABLEAU F.8

Évolution des dépenses de missions

(en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Santé et services sociaux	40 223	17	40 240	42 062	43 768
<i>Variation en %</i>	4,3		3,9	4,6 ⁽¹⁾	4,1
Éducation et culture	22 662	-90	22 572	23 781	24 645
<i>Variation en %</i>	4,0		4,3	5,0 ⁽¹⁾	3,6
Économie et environnement	12 965	868	13 833	14 374	14 338
<i>Variation en %</i>	2,1		12,1	3,9	-0,3
Soutien aux personnes et aux familles	9 935	178	10 113	10 372	10 489
<i>Variation en %</i>	1,0		5,5	3,3 ⁽¹⁾	1,1
Gouverne et justice	8 067	-8	8 059	8 724	8 826
<i>Variation en %</i>	7,4		20,1	8,3	1,2
TOTAL	93 852	965	94 817	99 313	102 066
<i>Variation en %</i>	3,8		6,5	4,7	2,8

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$), et en les incluant dans les dépenses 2016-2017 de la mission Éducation et culture.

Cette révision s'explique notamment par :

- la hausse de 17 millions de dollars des dépenses de la mission Santé et services sociaux en raison notamment d'un financement additionnel du réseau de la santé et des services sociaux annoncé à la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec;
- la baisse de 90 millions de dollars des dépenses de la mission Éducation et culture en raison de dépenses moindres d'amortissement dans les réseaux de l'éducation;
- la hausse de 868 millions de dollars des dépenses de la mission Économie et environnement en raison notamment des initiatives annoncées depuis le Plan économique du Québec de mars 2017;
- la hausse de 178 millions de dollars des dépenses de la mission Soutien aux personnes et aux familles en raison notamment des mesures annoncées dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, dont le supplément pour l'achat de fournitures scolaires au Soutien aux enfants.

▣ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

En 2018-2019 et en 2019-2020, les dépenses de missions s'établiront respectivement à 99,3 milliards de dollars et à 102,1 milliards de dollars.

Les dépenses de programmes

Révisions 2017-2018

En 2017-2018, les dépenses de programmes atteindront 72,6 milliards de dollars, soit une hausse de 4,6 %. Elles demeurent inchangées par rapport à ce qui était prévu dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Des révisions de 266 millions de dollars ont par ailleurs été observées dans les portefeuilles, qui découlent d'investissements additionnels dans les services publics, notamment :

- 105 millions de dollars en santé et services sociaux;
- 187 millions de dollars en éducation et en enseignement supérieur.

Ces investissements additionnels sont essentiellement financés par le Fonds de suppléance.

Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

En 2018-2019, les dépenses de programmes totalisent 76,4 milliards de dollars, avec une croissance de 5,2 % avant l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

- Les dépenses de Santé et Services sociaux sont de 38,5 milliards de dollars, avec une croissance de 4,6 %. En Éducation et Enseignement supérieur, les dépenses sont de 18,9 milliards de dollars, soit une croissance de 5,0 %.

En 2019-2020, les dépenses de programmes totaliseront 79,0 milliards de dollars, avec une croissance de 3,4 % avant l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

Évolution des dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Santé et Services sociaux	36 764	105	36 869	38 541	40 076
<i>Variation en %</i>	4,2		4,2	4,6 ⁽¹⁾	4,0
Éducation et Enseignement supérieur	17 882	187	18 069	18 881	19 595
<i>Variation en %</i>	4,2		5,4	5,0 ⁽¹⁾	3,8
Autres portefeuilles	17 067	-27	17 040	17 870	18 764
<i>Variation en %</i>	1,8		1,1	4,3 ⁽¹⁾	5,0
Fonds de suppléance	879	-266	613	1 078	568
Sous-total⁽²⁾	72 591	—	72 591	76 371	79 003
<i>Variation en %</i>	4,1		4,6	5,2	3,4
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	—	—	499	679
TOTAL	72 591	—	72 591	76 869	79 682
<i>Variation en %</i>	4,1		4,6	5,9	3,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M\$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 des autres portefeuilles.

(2) Dépenses de programmes avant la prise en compte de l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

1.3.2 Le service de la dette

❑ Révisions 2017-2018

En 2017-2018, le service de la dette s'élève à 9,2 milliards de dollars, dont 7,4 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 1,8 milliard de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport au Plan économique du Québec de mars 2017, le service de la dette est révisé à la baisse de 631 millions de dollars en 2017-2018, en raison principalement de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui a été plus élevé que prévu en 2016-2017, ce qui affecte à la baisse le service de la dette à compter de 2017-2018. En effet, les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette.

❑ Perspectives pour 2018-2019 et 2019-2020

Le service de la dette augmentera de 1,5 % en 2018-2019 et de 0,4 % en 2019-2020 en raison principalement de la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations.

TABLEAU F.9

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Mars 2017		Mars 2018		
	2017-2018	Révisions	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Service de la dette directe	7 865	-441	7 424	7 991	8 381
<i>Variation en %</i>	7,4		2,9	7,6	4,9
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	2 003	-190	1 813	1 389	1 041
<i>Variation en %</i>	-15,2		-21,5	-23,4	-25,1
TOTAL	9 868	-631	9 237	9 380	9 422
<i>Variation en %</i>	1,9		-3,0	1,5	0,4

(1) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du FARR, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

La réduction rapide des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'explique par les revenus de placement du FARR qui augmentent chaque année. Le FARR présente une croissance continue alimentée par les rendements et par l'absence de tout retrait.

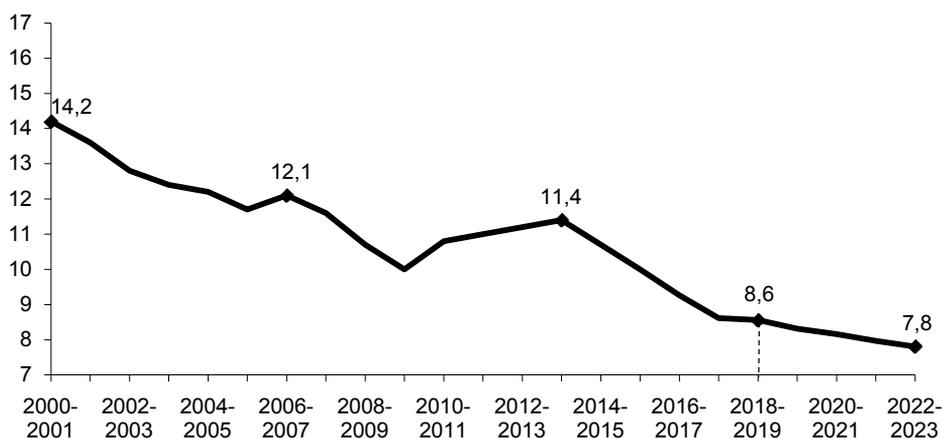
■ La part des revenus consacrée au service de la dette en forte baisse

Une part importante des revenus de l'État est consacrée au paiement des intérêts sur la dette, mais cette part est en diminution.

La part des revenus consacrée au service de la dette s'établira à 8,6 % en 2018-2019, en forte baisse par rapport au début des années 2000. Au cours des années à venir, elle diminuera notamment en raison de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette.

GRAPHIQUE F.1

Service de la dette (en pourcentage des revenus consolidés)

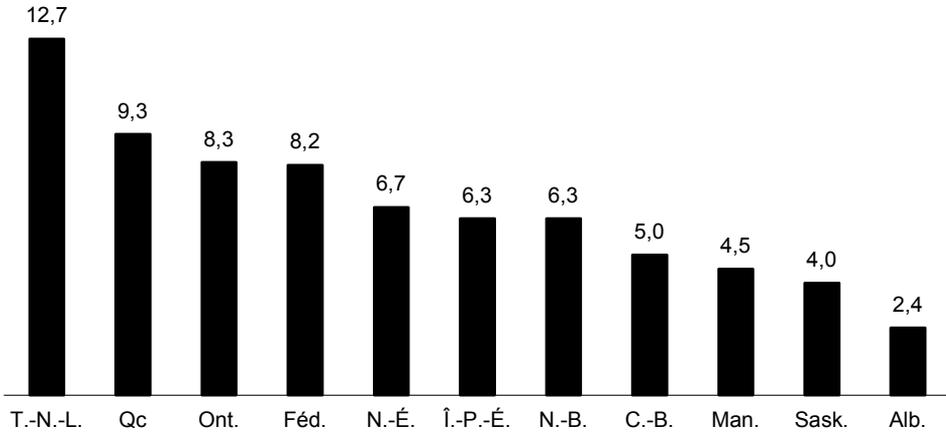


■ Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2016-2017, le Québec était le gouvernement qui consacrait la plus grande part de ses revenus au service de la dette, après celui de Terre-Neuve-et-Labrador. Cela résulte du fait que le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

GRAPHIQUE F.2

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2016-2017 (en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics des gouvernements.

2. LES REVENUS ET LES DÉPENSES CONSOLIDÉS PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Pour accomplir ses missions, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés directement par les ministères et les organismes gouvernementaux.

Un portefeuille ministériel regroupe l'ensemble des entités, dont le ministère et des organismes, qui sont sous la responsabilité d'un ministre.

Les tableaux F.10 et F.11 présentent les prévisions de revenus et de dépenses pour 2018-2019 par portefeuille et par secteur.

L'annexe 4 dresse la liste des entités qui composent chacun des portefeuilles.

2.1 Les revenus consolidés

Les revenus autonomes des entités, ainsi que les revenus qui leur sont affectés par la loi, sont imputés au portefeuille du ministre responsable de ces entités.

Le portefeuille ayant les revenus les plus élevés est Finances avec 94,2 milliards de dollars en 2018-2019. Les revenus de ce portefeuille sont très élevés par rapport aux autres, puisqu'il comprend, entre autres, le résultat net des entreprises du gouvernement, ainsi que les sommes perçues pour le financement des services publics de l'État qui ne sont pas affectées à une autre entité par loi, telles que :

- l'impôt sur le revenu et les biens perçu par Revenu Québec;
- la taxe de vente du Québec;
- les principaux transferts fédéraux.

Les autres portefeuilles ayant les revenus les plus élevés en 2018-2019 sont :

- Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, dont les revenus de 4,7 milliards de dollars proviennent notamment de la taxe spécifique sur les carburants et des droits sur les véhicules automobiles;
- Éducation et Enseignement supérieur, dont les revenus de 4,3 milliards de dollars proviennent notamment de l'impôt foncier scolaire et des droits de scolarité;
- Santé et Services sociaux, dont les revenus de 4,3 milliards de dollars proviennent principalement de la vente de biens et services du réseau de la santé et des services sociaux et des cotisations au régime d'assurance médicaments du Québec.

TABLEAU F.10

Revenus consolidés par portefeuille et par secteur – 2018-2019
 (en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Affaires municipales et Occupation du territoire	10	107	—	393
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	22	—	—	92
Assemblée nationale ⁽²⁾	1	—	—	—
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1	—	—	—
Conseil exécutif	—	—	—	—
Culture et Communications	5	25	—	3
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	—	768	—	3
Économie, Science et Innovation	3	449	—	49
Éducation et Enseignement supérieur	183	114	—	132
Énergie et Ressources naturelles	29	212	—	—
Famille	19	2 454	—	—
Finances	80 621	2 777	2 491	504
Forêts, Faune et Parcs	42	487	—	8
Immigration, Diversité et Inclusion	616	—	—	6
Justice	236	121	—	1
Relations internationales et Francophonie	—	—	—	—
Santé et Services sociaux	38	211	—	164
Sécurité publique	44	650	—	193
Tourisme	—	228	—	—
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	51	4 415	—	—
Travail, Emploi et Solidarité sociale	886	1 407	—	—
Sous-total	82 807	14 426	2 491	1 548
Éliminations interportefeuilles ⁽¹⁾	—	—	—	—
TOTAL	82 807	14 426	2 491	1 548

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités d'un même portefeuille (éliminations intraportefeuilles) ou de différents portefeuilles (éliminations interportefeuilles).

(2) Est inclus le portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale ».

Transferts financés par le régime fiscal	Organismes autres que budgétaires	Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Éliminations intraportefeuilles ⁽¹⁾	Revenus consolidés
—	1 270	—	-536	1 244
—	531	—	-520	125
—	—	—	—	1
—	1 591	—	-436	1 156
—	3	—	-2	—
—	520	—	-425	128
—	42	—	-4	809
—	294	—	-488	307
—	64	17 662	-13 822	4 332
—	235	—	-86	391
—	—	—	-2 423	50
6 970	2 369	—	-1 510	94 221
—	158	—	-241	454
—	—	—	—	622
—	215	—	-199	373
—	9	—	-3	6
—	17 223	27 043	-40 395	4 285
—	41	—	-331	597
—	151	—	-210	169
—	443	—	-237	4 672
—	29	—	-1 198	1 124
6 970	25 188	44 705	-63 068	115 067
—	—	—	—	-5 470
6 970	25 188	44 705	-63 068	109 597

Portefeuille ministériel

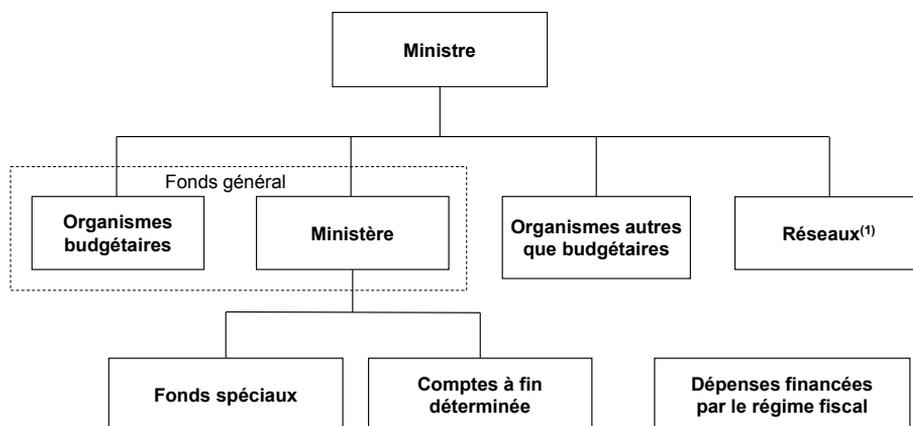
Pour accomplir ses missions, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères ou des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

La publication des revenus et des dépenses par portefeuille ministériel permet de mieux informer les décideurs publics des ressources financières dont ils disposent pour l'ensemble des entités sous leur responsabilité.

- Cette façon de présenter l'information constitue un outil additionnel de gestion budgétaire contribuant à responsabiliser les décideurs publics relativement à l'entièreté de leur portefeuille ministériel.
- De plus, elle permet aux décideurs publics d'avoir une vue d'ensemble de la répartition de leurs ressources dans chacune des composantes sectorielles de l'organisation financière du gouvernement.

La composition et le niveau de revenus et de dépenses de chaque portefeuille varient selon la nature de la mission et des programmes sous la responsabilité du ministre en question. Ainsi, certains portefeuilles auront plus de dépenses que de revenus, tandis que d'autres afficheront plus de revenus que de dépenses.

Portefeuille ministériel



(1) Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

2.2 Les dépenses consolidées

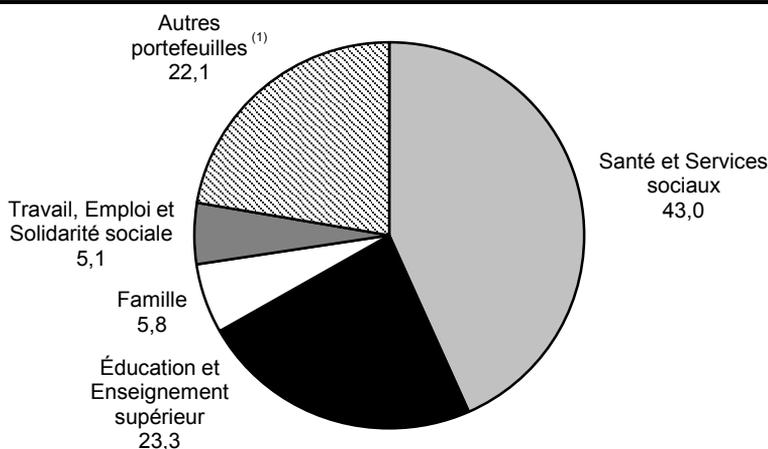
Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

Les portefeuilles ayant les dépenses les plus importantes en 2018-2019 sont :

- Santé et Services sociaux, dont les dépenses de 43,0 milliards de dollars comprennent notamment les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et Enseignement supérieur, dont les dépenses de 23,3 milliards de dollars sont principalement consacrées aux activités des réseaux de l'éducation et à l'aide financière aux études;
- Famille, dont les dépenses de 5,8 milliards de dollars comprennent, entre autres, les transferts aux services de garde éducatifs subventionnés et le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants;
- Travail, Emploi et Solidarité sociale, dont les dépenses de 5,1 milliards de dollars comprennent, notamment, les programmes d'aide financière de dernier recours et les mesures d'aide à l'emploi.

GRAPHIQUE F.3

Dépenses par portefeuille (en milliards de dollars)



Note : Le service de la dette est exclu.

(1) Sont incluses les éliminations interportefeuilles.

TABLEAU F.11

Dépenses consolidées par portefeuille et par secteur - 2018-2019

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Comptes à fin déterminée	Dépenses financées par le régime fiscal
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 889	121	393	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	899	—	92	—
Assemblée nationale ⁽²⁾	328	—	—	—
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 722	—	—	—
Conseil exécutif	463	—	—	—
Culture et Communications	726	33	3	337
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	176	880	3	12
Économie, Science et Innovation	1 017	365	49	1 083
Éducation et Enseignement supérieur	19 380	139	132	136
Énergie et Ressources naturelles	84	190	—	183
Famille	2 657	2 459	—	3 111
Finances	201	1 065	504	848
Forêts, Faune et Parcs	489	538	8	14
Immigration, Diversité et Inclusion	339	—	6	—
Justice	1 017	141	1	—
Relations internationales et Francophonie	112	—	—	—
Santé et Services sociaux	38 541	210	164	735
Sécurité publique	1 588	650	193	6
Tourisme	185	229	—	—
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	698	3 883	—	27
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 360	1 414	—	477
Éliminations interportefeuilles ⁽¹⁾	—	—	—	—
Sous-total	76 869	12 317	1 548	6 970
Service de la dette	7 160	2 449	—	—
TOTAL	84 030	14 766	1 548	6 970

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités d'un même portefeuille (éliminations intraportefeuilles) ou de différents portefeuilles (éliminations interportefeuilles).

(2) Est inclus le portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale ».

Organismes autres que budgétaires	Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Éliminations intraportefeuilles ⁽¹⁾	Éliminations interportefeuilles ⁽¹⁾	Dépenses consolidées
1 235	—	-536	—	3 103
403	—	-520	—	875
—	—	—	—	328
1 426	—	-436	—	2 711
3	—	-2	—	464
514	—	-425	—	1 188
41	—	-4	—	1 107
293	—	-488	—	2 319
61	17 248	-13 822	—	23 273
232	—	-86	—	603
—	—	-2 423	—	5 804
2 049	—	-1 501	—	3 166
153	—	-241	—	960
—	—	—	—	345
225	—	-199	—	1 184
9	—	-3	—	118
17 213	26 545	-40 395	—	43 013
41	—	-331	—	2 146
140	—	-210	—	344
435	—	-237	—	4 806
29	—	-1 198	—	5 082
—	—	—	-3 626	-3 626
24 501	43 793	-63 059	-3 626	99 313
579	938	-9	-1 737	9 380
25 080	44 731	-63 068	-5 363	108 693

3. LE CADRE FINANCIER SELON LES SECTEURS

Le cadre financier consolidé présente les composantes sectorielles incluses dans le périmètre comptable du gouvernement reflétant l'organisation financière des activités des secteurs public et parapublic. Le tableau F.12 présente les revenus et les dépenses prévus de ces différentes composantes pour les années financières 2017-2018 à 2019-2020.

Les tableaux F.13 à F.22 présentent, pour les années 2017-2018 à 2019-2020, les transactions réalisées par le fonds général, les fonds spéciaux, les comptes à fin déterminée, les organismes autres que budgétaires, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal.

TABLEAU F.12

Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Fonds général	80 605	82 807	86 694
Fonds spéciaux	12 780	13 440	13 945
Fonds des générations	2 292	2 491	2 707
Comptes à fin déterminée	1 569	1 548	939
Organismes autres que budgétaires	21 268	21 180	21 850
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	25 654	27 043	28 086
Organismes des réseaux de l'éducation	16 909	17 662	18 542
Transferts financés par le régime fiscal ⁽¹⁾	6 711	6 970	7 081
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	-60 592	-63 544	-66 485
Total des revenus consolidés	107 196	109 597	113 359
Dépenses			
Dépenses de missions			
Fonds général (dépenses de programmes)	-72 591	-76 869	-79 682
Fonds spéciaux	-11 580	-12 066	-12 487
Comptes à fin déterminée	-1 569	-1 548	-939
Organismes autres que budgétaires	-20 210	-20 494	-21 164
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	-25 209	-26 545	-27 499
Organismes des réseaux de l'éducation	-16 432	-17 248	-18 057
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	-6 711	-6 970	-7 081
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	59 485	62 427	64 843
Total des dépenses de missions	-94 817	-99 313	-102 066
Service de la dette			
Fonds général	-7 220	-7 160	-7 023
Entités consolidées ⁽³⁾	-2 017	-2 220	-2 399
Total du service de la dette	-9 237	-9 380	-9 422
Total des dépenses consolidées	-104 054	-108 693	-111 488
Provision pour éventualités	—	—	-100
SURPLUS	3 142	904	1 771
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-2 491	-2 707
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	1 587	936
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	850	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Ces ajustements résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Sont inclus les ajustements de consolidation.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

Évolution des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs de 2017-2018 à 2019-2020.

Évolution des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs (en pourcentage)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Fonds général	3,1	2,7	4,7
Fonds spéciaux	9,7	5,2	3,8
Fonds des générations	14,5	8,7	8,7
Comptes à fin déterminée	59,1	-1,3	-39,3
Organismes autres que budgétaires	0,7	-0,4	3,2
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	3,1	5,4	3,9
Organismes des réseaux de l'éducation	4,3	4,5	5,0
Transferts financés par le régime fiscal ⁽¹⁾	2,9	3,9	1,6
TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS	4,2	2,2	3,4
Dépenses			
Dépenses de missions			
Fonds général (dépenses de programmes)	4,6	5,9	3,7
Fonds spéciaux	14,7	4,2	3,5
Comptes à fin déterminée	59,1	-1,3	-39,3
Organismes autres que budgétaires	1,4	1,4	3,3
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	3,1	5,3	3,6
Organismes des réseaux de l'éducation	5,3	5,0	4,7
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	2,9	3,9	1,6
Total des dépenses de missions	6,5	4,7	2,8
Service de la dette			
Fonds général	-4,3	-0,8	-1,9
Entités consolidées ⁽²⁾	1,7	10,1	8,1
Total du service de la dette	-3,0	1,5	0,4
TOTAL DES DÉPENSES CONSOLIDÉES	5,6	4,5	2,6

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Sont inclus les ajustements de consolidation.

3.1 Le fonds général

Le fonds général finance près des trois quarts des dépenses consolidées du gouvernement.

Les revenus du fonds général, qui sont composés de revenus autonomes et de transferts fédéraux, s'élèvent à 80,6 milliards de dollars en 2017-2018, puis progresseront de 2,7 % en 2018-2019 et de 4,7 % en 2019-2020, atteignant respectivement 82,8 milliards de dollars et 86,7 milliards de dollars.

Les dépenses du fonds général, qui incluent notamment les dépenses de programmes, s'établissent à 79,8 milliards de dollars en 2017-2018, puis croîtront de 5,3 % en 2018-2019 et de 3,2 % en 2019-2020, atteignant respectivement 84,0 milliards de dollars et 86,7 milliards de dollars.

TABLEAU F.13

Sommaire des opérations budgétaires du fonds général (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	35 469	36 658	38 121
Taxes à la consommation	18 945	19 578	20 132
Droits et permis	296	303	318
Revenus divers	1 344	1 352	1 352
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 302	3 872	3 955
Revenus autonomes	60 356	61 763	63 878
<i>Variation en %</i>	1,3	2,3	3,4
Transferts fédéraux	20 249	21 044	22 816
Total des revenus	80 605	82 807	86 694
<i>Variation en %</i>	3,1	2,7	4,7
Dépenses			
Dépenses de programmes	-72 591	-76 869	-79 682
<i>Variation en %</i>	4,6	5,9	3,7
Service de la dette	-7 220	-7 160	-7 023
Total des dépenses	-79 811	-84 029	-86 705
<i>Variation en %</i>	3,8	5,3	3,2
Provision pour éventualités	—	—	-100
SURPLUS (DÉFICIT)	794	-1 222	-111

3.2 Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des entités instituées par loi pour financer certaines activités au sein des ministères et des organismes du gouvernement.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées, notamment, par des revenus de taxes, des tarifs ou des transferts provenant des dépenses de programmes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les fonds spéciaux pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.14

Sommaire des opérations budgétaires des fonds spéciaux⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	974	1 045	1 079
Taxes à la consommation	2 462	2 534	2 540
Droits et permis	2 305	2 038	2 133
Revenus divers	2 125	2 354	2 573
Revenus autonomes	7 866	7 971	8 325
<i>Variation en %</i>	12,1	1,3	4,4
Transferts du gouvernement du Québec	4 682	4 901	5 064
<i>Variation en %</i>	3,6	4,7	3,3
Transferts fédéraux	232	568	556
Total des revenus	12 780	13 440	13 945
<i>Variation en %</i>	9,7	5,2	3,8
Dépenses			
Dépenses de missions	-11 580	-12 066	-12 487
<i>Variation en %</i>	14,7	4,2	3,5
Service de la dette	-1 522	-1 714	-1 857
Total des dépenses	-13 102	-13 780	-14 344
<i>Variation en %</i>	12,7	5,2	4,1
SURPLUS (DÉFICIT)	-322	-340	-399

(1) Est exclu le Fonds des générations.

Les fonds spéciaux affichent des revenus de 12,8 milliards de dollars en 2017-2018, soit une variation de 9,7 %. Ces revenus s'élèveront à 13,4 milliards de dollars en 2018-2019 et à 13,9 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 5,2 % et de 3,8 %.

Les dépenses de missions des fonds spéciaux s'établissent à 11,6 milliards de dollars en 2017-2018, soit une variation de 14,7 %, puis s'établiront à 12,1 milliards de dollars en 2018-2019 et à 12,5 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 4,2 % et de 3,5 %.

La croissance des dépenses des fonds spéciaux provient principalement :

- du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), pour le financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun;
- du Fonds vert, compte tenu de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020);
- du Fonds du développement économique, lequel reflète l'évolution des versements d'aide financière aux entreprises.

TABLEAU F.15

Dépenses de missions des fonds spéciaux

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	3 804 ⁽¹⁾	3 587	3 788
Fonds vert	709	792	789
Fonds du développement économique	219	352	290
Élimination des opérations réciproques entre le FORT et le Fonds vert	-254	-238	-231
Sous-total	4 478	4 493	4 636
<i>Variation en %</i>	33,3	0,3	3,2
Autres fonds spéciaux ⁽²⁾	7 102	7 573	7 851
<i>Variation en %</i>	5,5	6,6	3,7
TOTAL	11 580	12 066	12 487
<i>Variation en %</i>	14,7	4,2	3,5

(1) Ce montant inclut la contribution de 733 M\$ du gouvernement à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour exploitation du Réseau express métropolitain (REM). Le détail de la contribution est présenté dans le fascicule Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transports.

(2) Ces montants incluent les autres éliminations des opérations réciproques entre fonds spéciaux.

Conciliation du budget de dépenses des fonds spéciaux avec le cadre financier consolidé du gouvernement

Le Secrétariat du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget des fonds spéciaux dans le but de faire approuver les prévisions de dépenses et d'investissements de ces entités.

Le tableau suivant illustre la conciliation entre les dépenses présentées dans le budget des fonds spéciaux et celles présentées dans le Plan économique du Québec.

Les dépenses au titre du service de la dette du Fonds de financement sont exclues de l'autorisation de l'Assemblée nationale puisque les avances que le Fonds reçoit proviennent d'emprunts du gouvernement. Les dépenses du service de la dette des emprunts sont déjà pourvues à même le fonds général et sont remboursées par la clientèle du Fonds de financement.

- En effet, la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01) prévoit un traitement particulier pour le Fonds de financement, compte tenu de son rôle d'intermédiaire financier entre le fonds général et sa clientèle composée d'organismes publics et de fonds spéciaux.

Par ailleurs, le Plan économique du Québec présente le cadre financier consolidé du gouvernement du Québec, y compris les diverses composantes sectorielles du périmètre comptable. Les prévisions de dépenses des fonds spéciaux incluses dans le cadre financier consolidé intègrent l'élimination des opérations réciproques entre entités du même secteur, c'est-à-dire entre fonds spéciaux.

Conciliation du budget de dépenses des fonds spéciaux avec le cadre financier consolidé du gouvernement

(en millions de dollars)

	2018-2019
Budget de dépenses des fonds spéciaux à être approuvé par l'Assemblée nationale	12 964
Dépenses ayant déjà fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée nationale	89
Service de la dette du Fonds de financement	1 511
Sous-total	14 564
Élimination des opérations réciproques entre fonds spéciaux	-784 ⁽¹⁾
Dépenses des fonds spéciaux présentées dans le Plan économique du Québec	13 780

(1) Comprend la somme de 735 M\$ attribuable aux opérations réciproques du Fonds de financement avec les autres fonds spéciaux.

❑ Le Fonds des générations

Les revenus dédiés au Fonds des générations s'établissent à 2,3 milliards de dollars en 2017-2018 et ils seront de 2,5 milliards de dollars en 2018-2019 et de 2,7 milliards de dollars en 2019-2020.

Au 31 mars 2020, la valeur comptable du Fonds des générations sera de 14,0 milliards de dollars. Les résultats et l'évolution du Fonds des générations sont présentés plus en détail à la section D des *Renseignements additionnels 2018-2019*.

TABLEAU F.16

Sommaire des opérations budgétaires du Fonds des générations (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Sous-total	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	802	787	805
Revenus miniers	133	230	272
Sous-total	935	1 017	1 077
Revenus divers			
Biens non réclamés	6	15	15
Revenus de placement	418	499	600
Sous-total	424	514	615
Entreprises du gouvernement			
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	218	245	300
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215
Sous-total	433	460	515
TOTAL DES REVENUS	2 292	2 491	2 707

3.3 Les comptes à fin déterminée

Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière qui permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les comptes à fin déterminée pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.17

Sommaire des opérations budgétaires des comptes à fin déterminée (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Revenus divers	166	188	171
Revenus autonomes	166	188	171
<i>Variation en %</i>	<i>-21,7</i>	<i>13,3</i>	<i>-9,0</i>
Transferts fédéraux	1 403	1 360	768
Total des revenus	1 569	1 548	939
<i>Variation en %</i>	<i>59,1</i>	<i>-1,3</i>	<i>-39,3</i>
Dépenses			
Dépenses de missions	-1 569	-1 548	-939
Total des dépenses	-1 569	-1 548	-939
<i>Variation en %</i>	<i>59,1</i>	<i>-1,3</i>	<i>-39,3</i>
SURPLUS	—	—	—

Les comptes à fin déterminée affichent des revenus et des dépenses de 1,6 milliard de dollars pour 2017-2018. Ces revenus et dépenses s'élèveront à 1,5 milliard de dollars en 2018-2019 et à 0,9 milliard de dollars en 2019-2020.

L'évolution des revenus et des dépenses des comptes à fin déterminée s'explique principalement par :

- les ententes découlant de la phase 1 du plan fédéral en infrastructure :
 - le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires,
 - le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
- le programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe en lien avec les inondations printanières de 2017 au Québec;
- l'arrivée à terme de certaines ententes fédérales pour des projets d'infrastructure.

3.4 Les organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont été créés afin d'offrir des services particuliers à la population.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les organismes autres que budgétaires pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.18

Sommaire des opérations budgétaires des organismes autres que budgétaires (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Taxes à la consommation	40	28	28
Droits et permis	411	439	451
Revenus divers	6 013	5 866	5 962
Revenus autonomes	6 464	6 333	6 441
<i>Variation en %</i>	<i>0,5</i>	<i>-2,0</i>	<i>1,7</i>
Transferts du gouvernement du Québec	13 521	13 729	14 466
<i>Variation en %</i>	<i>-1,6</i>	<i>1,5</i>	<i>5,4</i>
Transferts fédéraux	1 283	1 118	943
Total des revenus	21 268	21 180	21 850
<i>Variation en %</i>	<i>0,7</i>	<i>-0,4</i>	<i>3,2</i>
Dépenses			
Dépenses de missions	-20 210	-20 494	-21 164
<i>Variation en %</i>	<i>1,4</i>	<i>1,4</i>	<i>3,3</i>
Service de la dette	-595	-579	-609
Total des dépenses	-20 805	-21 073	-21 773
<i>Variation en %</i>	<i>0,9</i>	<i>1,3</i>	<i>3,3</i>
SURPLUS	463	107	77

Les organismes autres que budgétaires affichent des revenus de 21,3 milliards de dollars en 2017-2018, soit une variation de 0,7 %. Ces revenus s'élèveront à 21,2 milliards de dollars en 2018-2019 et à 21,9 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de -0,4 % et de 3,2 %.

Les dépenses de missions des organismes autres que budgétaires s'établissent à 20,2 milliards de dollars en 2017-2018, soit une croissance de 1,4 %. Ces dépenses s'élèveront à 20,5 milliards de dollars en 2018-2019 et à 21,2 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une croissance de 1,4 % et de 3,3 %.

La croissance des dépenses des organismes autres que budgétaires provient principalement de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du Fonds de l'assurance médicaments.

TABLEAU F.19

Dépenses de missions des organismes autres que budgétaires
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	12 678	12 869	13 382
Fonds de l'assurance médicaments (FAM)	3 596	3 675	3 821
Élimination des opérations réciproques entre la RAMQ et le FAM	-3 587	-3 666	-3 812
Sous-total	12 687	12 878	13 391
<i>Variation en %</i>	2,3	1,5	4,0
Autres organismes autres que budgétaires ⁽¹⁾	7 523	7 616	7 773
<i>Variation en %</i>	0,0	1,2	2,1
TOTAL	20 210	20 494	21 164
<i>Variation en %</i>	1,4	1,4	3,3

(1) Sont incluses les autres éliminations des opérations réciproques entre organismes autres que budgétaires.

**Conciliation du budget de dépenses
des organismes autres que budgétaires
avec le cadre financier consolidé du gouvernement**

Le Secrétariat du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale les prévisions des revenus et des dépenses des organismes autres que budgétaires.

Le tableau suivant illustre la conciliation entre les dépenses présentées dans le budget de dépenses des organismes autres que budgétaires et celles présentées dans le Plan économique du Québec.

En effet, le Plan économique du Québec présente le cadre financier consolidé du gouvernement du Québec, y compris les diverses composantes sectorielles du périmètre comptable. Les prévisions des organismes autres que budgétaires incluses dans le cadre financier consolidé intègrent :

- l'élimination des opérations réciproques entre entités du même secteur;
- des écritures d'harmonisation qui ont pour objectif d'harmoniser les prévisions des entités avec les conventions comptables du gouvernement.

**Conciliation du budget de dépenses des organismes autres que budgétaires
avec le cadre financier consolidé du gouvernement**
(en millions de dollars)

	2018-2019
Budget de dépenses des organismes autres que budgétaires à déposer à l'Assemblée nationale	24 996
Élimination des opérations réciproques entre organismes autres que budgétaires et harmonisations	-3 923 ⁽¹⁾
Dépenses des organismes autres que budgétaires présentées dans le Plan économique du Québec	21 073

(1) Comprend la somme de 3,7 G\$ attribuable aux opérations réciproques de la Régie de l'assurance maladie du Québec avec le Fonds de l'assurance médicaments.

3.5 Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

□ Organismes du réseau de la santé et des services sociaux

Les organismes du réseau de la santé et des services sociaux incluent les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics ainsi que les instances régionales.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les organismes du réseau de la santé et des services sociaux pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.20

Sommaire des opérations budgétaires des organismes du réseau de la santé et des services sociaux (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Revenus divers	2 442	2 511	2 582
Revenus autonomes	2 442	2 511	2 582
<i>Variation en %</i>	<i>-0,9</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>
Transferts du gouvernement du Québec	23 061	24 381	25 353
<i>Variation en %</i>	<i>3,6</i>	<i>5,7</i>	<i>4,0</i>
Transferts fédéraux	151	151	151
Total des revenus	25 654	27 043	28 086
<i>Variation en %</i>	<i>3,1</i>	<i>5,4</i>	<i>3,9</i>
Dépenses			
Dépenses de missions	-25 209	-26 545	-27 499
<i>Variation en %</i>	<i>3,1</i>	<i>5,3</i>	<i>3,6</i>
Service de la dette	-445	-498	-587
Total des dépenses	-25 654	-27 043	-28 086
<i>Variation en %</i>	<i>3,1</i>	<i>5,4</i>	<i>3,9</i>
SURPLUS	—	—	—

Les organismes du réseau de la santé et des services sociaux affichent des revenus de 25,7 milliards de dollars pour 2017-2018, soit une variation de 3,1 %. Ces revenus s'élèveront à 27,0 milliards de dollars en 2018-2019 et à 28,1 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 5,4 % et de 3,9 %.

Les dépenses de missions des organismes du réseau de la santé et des services sociaux s'établissent à 25,2 milliards de dollars en 2017-2018, soit une variation de 3,1 %. Ces dépenses s'élèveront à 26,5 milliards de dollars en 2018-2019 et à 27,5 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 5,3 % et de 3,6 %.

☐ Organismes des réseaux de l'éducation

Les organismes des réseaux de l'éducation comprennent les commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Le tableau qui suit présente les prévisions concernant les organismes des réseaux de l'éducation pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

TABLEAU F.21

Sommaire des opérations budgétaires des organismes des réseaux de l'éducation

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	2 242	1 817	1 706
Revenus divers	1 775	1 808	1 861
Revenus autonomes	4 017	3 625	3 567
<i>Variation en %</i>	2,0	-9,8	-1,6
Transferts du gouvernement du Québec	12 737	13 882	14 820
<i>Variation en %</i>	5,3	9,0	6,8
Transferts fédéraux	155	155	155
Total des revenus	16 909	17 662	18 542
<i>Variation en %</i>	4,3	4,5	5,0
Dépenses			
Dépenses de missions	-16 432	-17 248	-18 057
<i>Variation en %</i>	5,3	5,0	4,7
Service de la dette	-377	-440	-493
Total des dépenses	-16 809	-17 688	-18 550
<i>Variation en %</i>	5,4	5,2	4,9
SURPLUS (DÉFICIT)	100	-26	-8

Les organismes des réseaux de l'éducation affichent des revenus de 16,9 milliards de dollars en 2017-2018, soit une variation de 4,3 %. Ces revenus s'élèveront à 17,7 milliards de dollars en 2018-2019 et à 18,5 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 4,5 % et de 5,0 %.

Les dépenses de missions des organismes des réseaux de l'éducation s'établissent à 16,4 milliards de dollars en 2017-2018, soit une variation de 5,3 %. Ces dépenses s'élèveront à 17,2 milliards de dollars en 2018-2019 et à 18,1 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente respectivement une variation de 5,0 % et de 4,7 %.

3.6 Les dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, qui s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, sont inscrits dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus. À ces crédits d'impôt remboursables s'ajoutent les dépenses liées aux créances fiscales douteuses.

Les dépenses financées par le régime fiscal affichent une augmentation de 2,9 % en 2017-2018 par rapport à l'année précédente, puis connaîtront une croissance de 3,9 % en 2018-2019 et de 1,6 % en 2019-2020. Cette évolution s'explique notamment par certaines mesures annoncées :

- dans le Plan économique du Québec de mars 2016, dont les bonifications des primes au travail pour les ménages sans enfants et du bouclier fiscal;
- dans le Plan économique du Québec de mars 2017, dont le crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles;
- dans la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, dont le supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires;
- dans le Plan économique du Québec de mars 2018, dont la prolongation d'un an du crédit d'impôt RénoVert.

TABLEAU F.22

Sommaire des opérations budgétaires des dépenses financées par le régime fiscal

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus			
Impôt des particuliers	4 669	4 938	4 973
Impôts des sociétés	1 783	1 778	1 846
Taxes à la consommation	259	254	262
Total des revenus	6 711	6 970	7 081
<i>Variation en %</i>	<i>2,9</i>	<i>3,9</i>	<i>1,6</i>
Dépenses	-6 711	-6 970	-7 081
<i>Variation en %</i>	<i>2,9</i>	<i>3,9</i>	<i>1,6</i>
SURPLUS	—	—	—

4. LES SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

Les surplus ou les besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Ces surplus ou ces besoins financiers nets tiennent compte des variations du solde budgétaire établi sur une base de comptabilité d'exercice, des ressources ou des besoins découlant d'acquisitions ou de dispositions d'immobilisations, de placements, de prêts et d'avances, ainsi que d'autres activités telles que le paiement des comptes créditeurs et la perception des comptes débiteurs.

Le gouvernement affichera un surplus financier de 2,3 milliards de dollars pour 2017-2018, un besoin financier de 2,1 milliards de dollars pour 2018-2019 et un surplus financier de 1,2 milliard de dollars pour 2019-2020.

TABLEAU F.23

Surplus ou besoins financiers nets⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
SURPLUS (DÉFICIT)	3 142	904	1 771
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	-2 036	-2 294	-2 099
Immobilisations	-2 388	-3 093	-2 877
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	3 010	2 879	2 991
Autres comptes	537	-480	1 387
Total des opérations non budgétaires	-877	-2 988	-598
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	2 265	-2 084	1 173

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif indique une source de financement.

▣ Les placements, prêts et avances

Les placements, prêts et avances englobent principalement la participation du gouvernement dans ses entreprises ainsi que les prêts et les avances consentis à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

Les besoins financiers nets au titre des placements, prêts et avances sont estimés à 2,0 milliards de dollars pour 2017-2018, à 2,3 milliards de dollars pour 2018-2019 et à 2,1 milliards de dollars pour 2019-2020. Les placements, prêts et avances incluent l'investissement du gouvernement dans le Réseau express métropolitain (REM) de Montréal en 2017-2018, en 2018-2019 et en 2019-2020.

❑ Les immobilisations

En 2017-2018, les besoins financiers nets prévus associés aux investissements nets en immobilisations sont de 2,4 milliards de dollars.

Les besoins financiers nets imputables aux investissements nets pour les années financières 2018-2019 et 2019-2020 se situeront respectivement à 3,1 milliards de dollars et à 2,9 milliards de dollars.

TABLEAU F.24

Investissements nets en immobilisations⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Investissements	-6 721	-7 505	-7 429
Amortissement	4 193	4 309	4 449
Investissements nets	-2 528	-3 196	-2 980
Moins : Investissements réalisés en mode PPP ⁽²⁾	140	103	103
INVESTISSEMENTS NETS EN IMMOBILISATIONS	-2 388	-3 093	-2 877

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif indique une source de financement.

(2) Les investissements réalisés en vertu d'une entente de partenariat public-privé (PPP) correspondent aux nouveaux engagements qui sont pris en compte dans la dette brute du gouvernement. Conformément aux conventions comptables du gouvernement, les investissements réalisés en mode PPP sont reconnus dans les actifs du gouvernement ainsi que dans sa dette.

❑ Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

L'augmentation prévue du solde non budgétaire relatif aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est de 3,0 milliards de dollars pour l'année financière 2017-2018, de 2,9 milliards de dollars pour l'année 2018-2019 et de 3,0 milliards de dollars pour l'année 2019-2020.

❑ Les autres comptes

Les surplus ou besoins financiers nets relatifs aux autres comptes sont constitués d'un ensemble de variations des postes d'actifs et de passifs tels les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

La variation des autres comptes du gouvernement diminue les besoins financiers nets de 537 millions de dollars pour l'année 2017-2018 et augmente les besoins financiers nets de 480 millions de dollars pour l'année 2018-2019. En 2019-2020, les autres comptes généreront un surplus financier de 1,4 milliard de dollars.

❑ Les surplus ou besoins financiers nets par secteur

Le tableau suivant présente les surplus ou besoins financiers nets par secteur, soit le fonds général, les entités consolidées et le Fonds des générations.

TABLEAU F.25

Surplus ou besoins financiers nets par secteur⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds général	4 340	-11	2 935
Entités consolidées ⁽²⁾	-4 367	-4 564	-4 469
Fonds des générations	2 292	2 491	2 707
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	2 265	-2 084	1 173

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif indique une source de financement.

(2) Est exclu le Fonds des générations.

ANNEXE 1 : AFFECTATION DES REVENUS PROVENANT DES TAXES À LA CONSOMMATION

☐ Taxes à la consommation

Les taxes à la consommation comprennent les taxes de vente et les taxes spécifiques. Les taxes de vente incluent notamment la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les primes d'assurance, alors que des taxes spécifiques sont appliquées sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques.

Pour l'année 2017-2018, les revenus des taxes à la consommation s'élèvent à 20,3 milliards de dollars, soit 16,4 milliards de dollars provenant des taxes de vente et 3,9 milliards de dollars provenant des taxes spécifiques.

TABLEAU F.26

Revenus provenant des taxes à la consommation (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Taxes de vente⁽¹⁾	16 367	16 967	17 459
Taxes spécifiques			
Carburants	2 276	2 321	2 353
Produits du tabac	1 023	993	961
Boissons alcooliques ⁽²⁾	633	640	645
Sous-total	3 932	3 954	3 959
TOTAL	20 299	20 921	21 418

(1) Sont inclus les revenus provenant du pari mutuel.

(2) Est inclus le montant annuel dédié au Fonds des générations de 500 M\$.

■ Taxes de vente

Au sens de la Loi sur la taxe de vente du Québec³, les taxes de vente regroupent la TVQ ainsi que la taxe sur les primes d'assurance, la taxe sur l'hébergement et le droit spécifique sur les pneus neufs. Pour l'année 2017-2018, les revenus des taxes de vente atteignent 16,4 milliards de dollars. Plus précisément :

- les revenus du fonds général provenant de la TVQ et de la taxe sur les primes d'assurance sont de 17,9 milliards de dollars;
- des revenus de 109 millions de dollars, provenant principalement de la taxe sur l'hébergement, sont attribués au Fonds de partenariat touristique pour la promotion et le développement du tourisme;
- des revenus de 31 millions de dollars, découlant notamment du droit spécifique sur les pneus neufs (3 \$ par pneu), sont dédiés à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) pour financer le recyclage des pneus hors d'usage.

Les taxes de vente tiennent également compte du coût du crédit d'impôt pour la solidarité ainsi que des ajustements de consolidation, tels que l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

TABLEAU F.27

Affectation des revenus provenant des taxes de vente (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds général ⁽¹⁾	17 891	18 552	19 103
Fonds de partenariat touristique	109	112	117
RECYC-QUÉBEC	31	28	28
Crédit d'impôt pour la solidarité et autres ⁽²⁾	-1 664	-1 725	-1 789
TOTAL	16 367	16 967	17 459

(1) Sont inclus les revenus provenant du pari mutuel.

(2) Comprend notamment le crédit d'impôt pour la solidarité et le remboursement partiel de la TVQ payée sur les biens et services acquis par les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

³ RLRQ, chapitre T-0.1.

■ Taxes spécifiques

■ Taxe spécifique sur les carburants

Pour l'année 2017-2018, les revenus autonomes du gouvernement provenant de la taxe spécifique sur les carburants s'élèvent à 2,3 milliards de dollars. Ce montant inclut :

- les revenus de la taxe spécifique de 19,2 cents le litre d'essence et de 20,2 cents le litre de diesel versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour le financement du réseau routier et des infrastructures de transport en commun (2,2 milliards de dollars);
 - Les revenus du FORT incluent également ceux qui proviennent de la taxe spécifique de 1 cent pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'amélioration des services de transport collectif de cette région (1,5 million de dollars).
- les revenus de la taxe spécifique de 3 cents le litre sur le carburant kérosène (domestique), l'essence d'aviation et le mazout pour les locomotives versés au fonds général (17 millions de dollars).

Les activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont été transférées le 1^{er} juin 2017 à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport métropolitain, des organismes qui ne sont pas dans le périmètre comptable du gouvernement.

- Les revenus de la taxe spécifique de 3 cents pour chaque litre d'essence vendu sur le territoire de l'AMT avant le 1^{er} juin 2017 (18 millions de dollars) ont été versés à l'AMT pour les services de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal.

TABLEAU F.28

Affectation des revenus provenant des taxes spécifiques sur les carburants (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
FORT	2 241	2 303	2 335
Fonds général	17	18	18
AMT	18 ⁽¹⁾	—	—
TOTAL	2 276	2 321	2 353

(1) Ce montant inclut un ajustement de consolidation de 9 M\$.

■ Taxe spécifique sur les produits du tabac

Les revenus de taxation provenant de la vente de produits du tabac s'élèvent à 1 023 millions de dollars pour l'année 2017-2018, dont 904 millions de dollars versés au fonds général et 119 millions de dollars affectés à divers fonds spéciaux.

TABLEAU F.29

Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds général	904	868	866
Fonds spéciaux			
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ⁽¹⁾	68	70	70
Fonds du patrimoine culturel québécois	16	20	20
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ⁽²⁾	—	—	—
Fonds pour le développement des jeunes enfants	15	15	—
Fonds de soutien aux proches aidants	15	15	—
Fonds Avenir Mécénat Culture	5	5	5
Sous-total	119	125	95
TOTAL	1 023	993	961

(1) Ce fonds comprend une affectation de 8 M\$ en 2017-2018 sujette à l'adoption, au plus tard le 31 mars 2018, du projet de loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017.

(2) Sujet à l'adoption, au plus tard le 31 mars 2018, du projet de loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017, ce fonds est aboli à compter de 2017-2018. Les revenus seront affectés au fonds général et les dépenses seront assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

■ Taxe spécifique sur les boissons alcooliques

Les revenus de taxation provenant de la vente de boissons alcooliques s'élèvent à 633 millions de dollars en 2017-2018. Ces revenus atteindront 645 millions de dollars en 2019-2020.

— Depuis 2016-2017, un montant annuel de 500 millions de dollars provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques est affecté au Fonds des générations.

TABLEAU F.30

Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds général	133	140	145
Fonds des générations	500	500	500
TOTAL	633	640	645

ANNEXE 2 : CADRE FINANCIER DÉTAILLÉ PAR SECTEUR

TABLEAU F.31

Cadre financier détaillé par secteur
 (en millions de dollars)

	2017-2018			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	22 193	771	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 362	—	—	—
Impôts des sociétés	5 914	203	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	18 945	2 462	500	—
Droits et permis	296	2 305	935	—
Revenus divers	1 344	2 125	424	166
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 302	—	433	—
Revenus autonomes	60 356	7 866	2 292	166
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 682	—	—
Transferts fédéraux	20 249	232	—	1 403
Total des revenus	80 605	12 780	2 292	1 569
Dépenses				
Dépenses de missions	-72 591	-11 580	—	-1 569
Service de la dette	-7 220	-1 522	—	—
Total des dépenses	-79 811	-13 102	—	-1 569
Provision pour éventualités	—			
SURPLUS (DÉFICIT)	794	-322	2 292	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-2 292	
Utilisation de la réserve de stabilisation				
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2017-2018					
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
4 669	—	—	—	1 482	29 115
—	—	—	—	-1 313	6 049
1 783	—	—	—	—	7 900
—	—	—	2 242	—	2 242
259	40	—	—	-1 907	20 299
—	411	—	—	—	3 947
—	6 013	2 442	1 775	-4 049	10 240
—	—	—	—	—	4 735
6 711	6 464	2 442	4 017	-5 787	84 527
—	13 521	23 061	12 737	-54 001	—
—	1 283	151	155	-804	22 669
6 711	21 268	25 654	16 909	-60 592	107 196
-6 711	-20 210	-25 209	-16 432	59 485	-94 817
—	-595	-445	-377	922	-9 237
-6 711	-20 805	-25 654	-16 809	60 407	-104 054
—	—	—	—	—	—
—	463	—	100	-185	3 142
—	—	—	—	—	-2 292
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	850

TABLEAU F.32

Cadre financier détaillé par secteur
(en millions de dollars)

	2018-2019			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	23 238	833	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 382	—	—	—
Impôts des sociétés	6 038	212	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	19 578	2 534	500	—
Droits et permis	303	2 038	1 017	—
Revenus divers	1 352	2 354	514	188
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	3 872	—	460	—
Revenus autonomes	61 763	7 971	2 491	188
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 901	—	—
Transferts fédéraux	21 044	568	—	1 360
Total des revenus	82 807	13 440	2 491	1 548
Dépenses				
Dépenses de missions	-76 869	-12 066	—	-1 548
Service de la dette	-7 160	-1 714	—	—
Total des dépenses	-84 029	-13 780	—	-1 548
Provision pour éventualités	—	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 222	-340	2 491	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	—	—	-2 491	—
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	—	—	—	—

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2018-2019						
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés	
4 938	—	—	—	1 540	30 549	
—	—	—	—	-1 354	6 028	
1 778	—	—	—	—	8 028	
—	—	—	1 817	—	1 817	
254	28	—	—	-1 973	20 921	
—	439	—	—	—	3 797	
—	5 866	2 511	1 808	-4 142	10 451	
—	—	—	—	—	4 332	
6 970	6 333	2 511	3 625	-5 929	85 923	
—	13 729	24 381	13 882	-56 893	—	
—	1 118	151	155	-722	23 674	
6 970	21 180	27 043	17 662	-63 544	109 597	
-6 970	-20 494	-26 545	-17 248	62 427	-99 313	
—	-579	-498	-440	1 011	-9 380	
-6 970	-21 073	-27 043	-17 688	63 438	-108 693	
—	—	—	—	—	—	
—	107	—	-26	-106	904	
—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	-2 491	
—	—	—	—	—	1 587	
—	—	—	—	—	—	

TABLEAU F.33

Cadre financier détaillé par secteur
 (en millions de dollars)

	2019-2020			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	24 569	860	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 557	—	—	—
Impôts des sociétés	5 995	219	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	20 132	2 540	500	—
Droits et permis	318	2 133	1 077	—
Revenus divers	1 352	2 573	615	171
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	3 955	—	515	—
Revenus autonomes	63 878	8 325	2 707	171
Transferts du gouvernement du Québec	—	5 064	—	—
Transferts fédéraux	22 816	556	—	768
Total des revenus	86 694	13 945	2 707	939
Dépenses				
Dépenses de missions	-79 682	-12 487	—	-939
Service de la dette	-7 023	-1 857	—	—
Total des dépenses	-86 705	-14 344	—	-939
Provision pour éventualités	-100			
SURPLUS (DÉFICIT)	-111	-399	2 707	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-2 707	
Utilisation de la réserve de stabilisation				
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾				

(1) Sont incluses les créances fiscales douteuses.

(2) Reclassement des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2019-2020

Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
4 973	—	—	—	1 572	31 974
—	—	—	—	-1 389	6 168
1 846	—	—	—	—	8 060
—	—	—	1 706	—	1 706
262	28	—	—	-2 044	21 418
—	451	—	—	—	3 979
—	5 962	2 582	1 861	-4 296	10 820
—	—	—	—	—	4 470
7 081	6 441	2 582	3 567	-6 157	88 595
—	14 466	25 353	14 820	-59 703	—
—	943	151	155	-625	24 764
7 081	21 850	28 086	18 542	-66 485	113 359
-7 081	-21 164	-27 499	-18 057	64 843	-102 066
—	-609	-587	-493	1 147	-9 422
-7 081	-21 773	-28 086	-18 550	65 990	-111 488
					-100
—	77	—	-8	-495	1 771
					-2 707
					936
					—

**ANNEXE 3 : LISTE DES ENTITÉS DU CADRE
FINANCIER**

Liste des entités du cadre financier

Affaires municipales et Occupation du territoire		Culture et Communications	
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Min	Ministère de la Culture et des Communications	Min
Commission municipale du Québec	OB	Commission de toponymie	OB
Office de la protection du consommateur	OB	Conseil du patrimoine culturel du Québec	OB
Régie du logement	OB	Conseil supérieur de la langue française	OB
Fonds de développement des territoires	FS	Office québécois de la langue française	OB
Régie du bâtiment du Québec	OAB	Fonds Avenir Mécénat Culture	FS
Société d'habitation du Québec	OAB	Fonds du patrimoine culturel québécois	FS
		Bibliothèque et Archives nationales du Québec	OAB
		Conseil des arts et des lettres du Québec	OAB
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	OAB
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Min	Musée d'Art contemporain de Montréal	OAB
Commission de protection du territoire agricole du Québec	OB	Musée de la Civilisation	OAB
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	OB	Musée national des beaux-arts du Québec	OAB
La Financière agricole du Québec	OAB	Société de développement des entreprises culturelles	OAB
		Société de la Place des Arts de Montréal	OAB
Assemblée nationale		Société de télédiffusion du Québec	OAB
Assemblée nationale	Autre	Société du Grand Théâtre de Québec	OAB
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
Secrétariat du Conseil du trésor	Min	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Min
Commission de la fonction publique	OB	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	OB
Autorité des marchés publics	OAB	Fonds vert	FS
Centre de services partagés du Québec	OAB	Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	FS
Société québécoise des infrastructures	OAB	Conseil de gestion du Fonds vert	OAB
		Société québécoise de récupération et de recyclage	OAB
Conseil exécutif			
Ministère du Conseil exécutif	Min		
Commission d'accès à l'information	OB		
Centre de la francophonie des Amériques	OAB		

Légende : Min : ministère; OB : organisme budgétaire; FS : fonds spécial; OAB : organisme autre que budgétaire; RS : organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

TABLEAU F.34 (suite)

Liste des entités du cadre financier (suite)

Économie, Science et Innovation		Énergie et Ressources naturelles	
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	Min	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Min
Commission de l'éthique en science et en technologie	OB	Fonds d'information sur le territoire	FS
Capital Mines Hydrocarbures	FS	Fonds de transition énergétique	FS
Fonds du développement économique	FS	Fonds des ressources naturelles	FS
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	OAB	Régie de l'énergie	OAB
Fonds de recherche du Québec – Santé	OAB	Société de développement de la Baie-James	OAB
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	OAB	Société du Plan Nord	OAB
Centre de recherche industrielle du Québec	OAB	Transition énergétique Québec	OAB
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	OAB	Famille	
		Ministère de la Famille	Min
		Curateur public	OB
		Fonds de soutien aux proches aidants	FS
		Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	FS
		Fonds pour le développement des jeunes enfants	FS
Éducation et Enseignement supérieur		Finances	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Min	Ministère des Finances	Min
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	OB	Fonds de financement	FS
Commission consultative de l'enseignement privé	OB	Fonds des générations	FS
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	OB	Fonds du centre financier de Montréal	FS
Conseil du statut de la femme	OB	Fonds du Plan Nord	FS
Conseil supérieur de l'éducation	OB	Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	FS
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	FS	Fonds relatif à l'administration fiscale	FS
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	FS	Agence du revenu du Québec	OAB
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	FS	Autorité des marchés financiers	OAB
Commission de la capitale nationale du Québec	OAB	Financement-Québec	OAB
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	OAB	Institut de la statistique du Québec	OAB
Institut national des mines	OAB	Société de financement des infrastructures locales du Québec	OAB
Collèges d'enseignement général et professionnel	RS	Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	Autre
Commissions scolaires	RS		
Université du Québec et ses constituantes	RS		

(1) Sur le plan financier, le résultat net des entreprises du gouvernement est imputé au portefeuille Finances. Toutefois, la gouvernance d'une entreprise du gouvernement peut relever d'un autre portefeuille.

TABLEAU F.34 (suite)

Liste des entités du cadre financier (suite)

Forêts, Faune et Parcs		Personnes désignées par l'Assemblée nationale	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Min	Commissaire à l'éthique et à la déontologie	OB
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	FS	Commissaire au lobbying	OB
Fondation de la faune du Québec	OAB	Directeur général des élections	OB
Société des établissements de plein air du Québec	OAB	Protecteur du citoyen	OB
		Vérificateur général	OB
Immigration, Diversité et Inclusion		Relations internationales et Francophonie	
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Min	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Min
		Office Québec-Monde pour la jeunesse	OAB
Justice		Santé et Services sociaux	
Ministère de la Justice	Min	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Min
Comité de la rémunération des juges	OB	Commissaire à la santé et au bien-être	OB
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	OB	Office des personnes handicapées du Québec	OB
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	OB	Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	FS
Conseil de la justice administrative	OB	Corporation d'urgences-santé	OAB
Conseil de la magistrature	OB	Fonds de l'assurance médicaments	OAB
Directeur des poursuites criminelles et pénales	OB	Héma-Québec	OAB
Tribunal des droits de la personne	OB	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	OAB
Fonds Accès Justice	FS	Institut national de santé publique du Québec	OAB
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	FS	Régie de l'assurance maladie du Québec	OAB
Fonds des registres du ministère de la Justice	FS	Centres intégrés de santé et de services sociaux, autres établissements publics et instances régionales	RS
Fonds du Tribunal administratif du Québec	FS		
Fonds relatif aux contrats publics	FS		
Commission des services juridiques	OAB		
Fonds d'aide aux actions collectives	OAB		
Office des professions du Québec	OAB		
Société québécoise d'information juridique	OAB		

TABLEAU F.34 (suite)

Liste des entités du cadre financier (suite)

Sécurité publique		Travail, Emploi et Solidarité sociale	
Ministère de la Sécurité publique	Min	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Min
Bureau des enquêtes indépendantes	OB	Commission des partenaires du marché du travail	OB
Bureau du coroner	OB	Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	FS
Comité de déontologie policière	OB	Fonds de développement du marché du travail	FS
Commissaire à la déontologie policière	OB	Fonds des biens et des services	FS
Commissaire à la lutte contre la corruption	OB	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	FS
Commission québécoise des libérations conditionnelles	OB	Fonds du Tribunal administratif du travail	FS
Régie des alcools, des courses et des jeux	OB	Fonds québécois d'initiatives sociales	FS
Fonds des services de police	FS	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	OAB
École nationale de police du Québec	OAB		
École nationale des pompiers du Québec	OAB		
Tourisme			
Ministère du Tourisme	Min		
Fonds de partenariat touristique	FS		
Régie des installations olympiques	OAB		
Société du Centre des congrès de Québec	OAB		
Société du Palais des congrès de Montréal	OAB		
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports			
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Min		
Commission des transports du Québec	OB		
Fonds aérien	FS		
Fonds de gestion de l'équipement roulant	FS		
Fonds de la sécurité routière	FS		
Fonds des réseaux de transport terrestre	FS		
Société de l'assurance automobile du Québec	OAB		
Société des Traversiers du Québec	OAB		

Section G

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. La réduction de la dette	G.3
1.1 Le Québec en voie d'atteindre ses objectifs de réduction de la dette	G.3
1.2 Une stratégie qui donne de bons résultats	G.5
1.3 Un remboursement de la dette de 10 G\$ au cours des cinq prochaines années.....	G.7
1.3.1 Des économies en intérêts sur la dette de 1,1 G\$ sur cinq ans	G.11
1.3.2 La part des revenus consacrée au service de la dette en forte baisse	G.12
1.4 Le Fonds des générations	G.13
1.5 La dette brute.....	G.19
1.5.1 Les investissements en immobilisations : le principal facteur d'évolution de la dette brute	G.20
1.6 La dette représentant les déficits cumulés	G.22
1.7 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada	G.23
1.8 La projection de la dette jusqu'en 2035	G.26
2. La stratégie de financement et la gestion de la dette	G.29
2.1 Le programme de financement.....	G.29
2.2 La stratégie de financement	G.31
2.2.1 Diversification selon les marchés	G.31
2.2.2 Diversification selon les instruments	G.33
2.2.3 Diversification selon les échéances	G.35
2.3 Les emprunts réalisés par anticipation	G.37
2.4 Le rendement des titres d'emprunt du Québec	G.38
2.5 La stratégie de gestion de la dette.....	G.40
3. Informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	G.43
3.1 Le passif des régimes de retraite.....	G.43

3.2	Les rendements des principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec	G.52
3.2.1	Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	G.53
3.2.2	Le Fonds des générations	G.54
3.2.3	Le Fonds des congés de maladie accumulés	G.54
4.	Les cotes de crédit	G.57
4.1	Les cotes de crédit du gouvernement du Québec.....	G.57
4.2	Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	G.62
ANNEXE :	Les différents concepts de dette	G.65

1. LA RÉDUCTION DE LA DETTE

1.1 Le Québec en voie d'atteindre ses objectifs de réduction de la dette

Le gouvernement s'est donné des objectifs de réduction de la dette, qui ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

— Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Rappelons que l'adoption de cette loi en 2006 avait fait l'objet d'un très large consensus.

Pour une troisième année consécutive, le poids de la dette brute est en diminution. Au 31 mars 2018, la dette brute s'établira à 204,5 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 49,6 % du PIB.

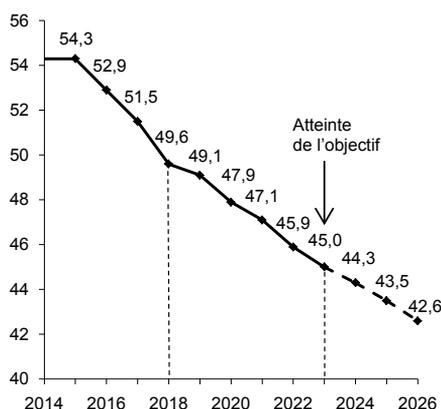
Ce ratio s'établira à 45,0 % au 31 mars 2023; l'objectif de réduction de la dette brute prévu à la Loi aura alors été atteint.

Au 31 mars 2018, la dette représentant les déficits cumulés s'établira, quant à elle, à 115,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 27,9 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

GRAPHIQUE G.1

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

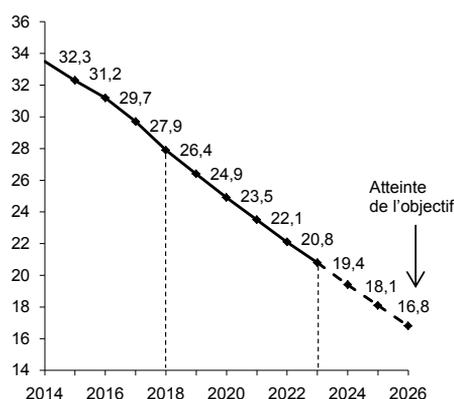


Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

GRAPHIQUE G.2

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

Le Québec est en voie d'atteindre ses objectifs de réduction de la dette grâce :

- au retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et à son maintien par la suite;
- à la croissance économique, qui contribue à alléger le poids de la dette;
- aux versements au Fonds des générations depuis 2006-2007.

1.2 Une stratégie qui donne de bons résultats

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement, poursuivie depuis 2006, donne de bons résultats.

- En 2006, quelques mois seulement après l'annonce de la création du Fonds des générations, deux agences de notation, soit Moody's et DBRS, ont augmenté la cote de crédit du Québec en mentionnant précisément l'engagement de réduction de la dette du gouvernement.
- En 2015-2016, grâce au retour à l'équilibre budgétaire, le ratio de la dette brute au PIB a connu une première diminution depuis 2008-2009. Pour cette année financière, la dette brute a même connu une diminution en termes absolus, une première depuis la fin des années 1950.
- Le Québec n'est plus la province canadienne la plus endettée.
- En 2017, Standard & Poor's a amélioré la cote de crédit du Québec en raison notamment du contrôle de la dette exercé par le gouvernement.
- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2022-2023.
- L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

□ La poursuite du contrôle de la dette

Une fois les objectifs de réduction de la dette atteints, le gouvernement entend agir de manière à s'assurer que le poids de la dette brute reste inférieur à 45 % du PIB et que celui de la dette représentant les déficits cumulés reste inférieur à 17 % du PIB.

Pour ce faire, le gouvernement poursuivra une gestion responsable des finances publiques en continuant à verser les sommes prévues au Fonds des générations.

La réduction graduelle du poids de la dette brute au-delà de 2025-2026 permettra au Québec de faire face :

- à l'évolution démographique, qui ralentit la progression du bassin de travailleurs;
- au besoin de maintenir des dépenses d'investissement élevées dans les infrastructures;
- à un éventuel ralentissement économique qui résulterait de la situation économique mondiale.

La réduction du poids de la dette continuera par ailleurs à contribuer à la croissance économique en créant un climat de confiance propice à l'investissement et à la hausse de la productivité.

La réduction de la dette : une stratégie reconnue par les agences de notation

La poursuite par le gouvernement de sa stratégie de réduction de la dette est un élément important pour les agences de notation.

Par exemple, en juin 2017, l'agence de notation Fitch indiquait que la perspective stable attribuée à la cote de crédit du Québec reposait sur l'hypothèse que le poids de la dette allait diminuer dans les années à venir :

La perspective stable attribuée à la cote de crédit actuelle suppose que la province se concentrera, comme par le passé, sur la réduction de la dette. Une augmentation importante de la dette qui résulterait de déficits budgétaires entraînerait une décote¹.

De son côté, l'agence de notation Moody's indiquait que la perspective stable attribuée à la cote de crédit du Québec reposait sur l'hypothèse que le Québec réussirait à maintenir l'équilibre budgétaire à moyen terme, permettant ainsi une diminution graduelle du poids de la dette :

La perspective stable attribuée à la cote de crédit repose sur l'hypothèse que la province réussira à enregistrer des budgets équilibrés à moyen terme, permettant une diminution graduelle du poids de la dette².

Le Fonds des générations : un élément clé de la stratégie

Les agences de notation et les investisseurs voient d'un très bon œil le Fonds des générations, qui représente un engagement concret du gouvernement à réduire la dette.

En 2006, lors de la création du Fonds des générations, DBRS avait indiqué que cette initiative démontrait la détermination de la province à contenir la hausse de la dette.

De son côté, Standard & Poor's avait indiqué que la cote de crédit du Québec était notamment soutenue par l'intention de la province de réduire le poids de sa dette, grâce à des versements au Fonds des générations.

En contribuant positivement à la qualité de crédit du Québec, le Fonds des générations assure le maintien de l'accessibilité du Québec à un large bassin d'investisseurs sur les marchés des capitaux au Canada comme à l'étranger.

Rappelons que la dette du Québec sur les marchés financiers s'établira à 195,6 milliards de dollars au 31 mars 2018.

1 Fitch, communiqué du 13 juin 2017 (traduction libre).

2 Moody's, Credit Opinion, 21 juin 2017 (traduction libre).

1.3 Un remboursement de la dette de 10 G\$ au cours des cinq prochaines années

Au 31 mars 2018, le Fonds des générations s'établira à 12,8 milliards de dollars. Conformément à la Loi, ces sommes ne peuvent servir qu'au remboursement de la dette.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'utilisation d'une somme de 10 milliards de dollars provenant du Fonds des générations, à raison de 2 milliards de dollars par année de 2018-2019 à 2022-2023, pour rembourser des emprunts sur les marchés financiers venant à échéance.

Le Fonds des générations continuera chaque année à recevoir les revenus dédiés à la réduction de la dette, mais une partie de l'actif sera utilisée pour rembourser des emprunts arrivant à échéance, et ce, comme prévu dans la Loi.

En effet, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit déjà que le ministre des Finances peut prendre toute somme du Fonds des générations pour rembourser la dette. Cette action gouvernementale ne requiert ainsi aucun changement législatif. Ce qui est nouveau, c'est qu'un calendrier d'utilisation du Fonds des générations a été établi.

Ce remboursement de la dette de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années viendra alléger la charge en intérêts sur la dette. Tous les Québécois pourront ainsi bénéficier dès 2018-2019 des efforts de réduction de la dette.

TABLEAU G.1

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Valeur comptable au début	10 523	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	
Revenus dédiés au Fonds des générations	2 292	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	17 771	

Depuis sa création en 2006, les sommes versées au Fonds des générations sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec. L'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette permettra également de matérialiser une partie des revenus de placement et ainsi de tirer profit des bons rendements enregistrés au cours des dernières années.

Au cours des années à venir, la valeur du Fonds des générations continuera d'augmenter progressivement, et ce, même après l'affectation d'une partie de celui-ci au paiement de la dette.

— Au 31 mars 2023, la valeur du Fonds des générations s'établira à 17,8 milliards de dollars.

☐ Une approche équilibrée

L'approche du gouvernement est équilibrée. Les sommes prévues au Fonds des générations continueront à y être versées, et une partie de l'actif, soit 2 milliards de dollars par année à compter de 2018-2019, sera utilisée pour payer la dette et ainsi libérer des économies en intérêts qui serviront au financement des services publics.

Une utilisation plus importante du Fonds des générations pour le paiement de la dette pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la dette. En effet, le Fonds des générations génère des revenus de placement qui viennent accélérer la réduction de la dette. Une utilisation plus importante du Fonds des générations aurait un impact à la baisse sur ces revenus, ce qui viendrait ralentir la réduction du poids de la dette.

L'utilisation de 2 milliards de dollars par année du Fonds des générations pour le paiement de la dette permet à la fois d'assurer l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026 et d'alléger, au bénéfice de l'ensemble des Québécois, la dépense du gouvernement en intérêts sur la dette.

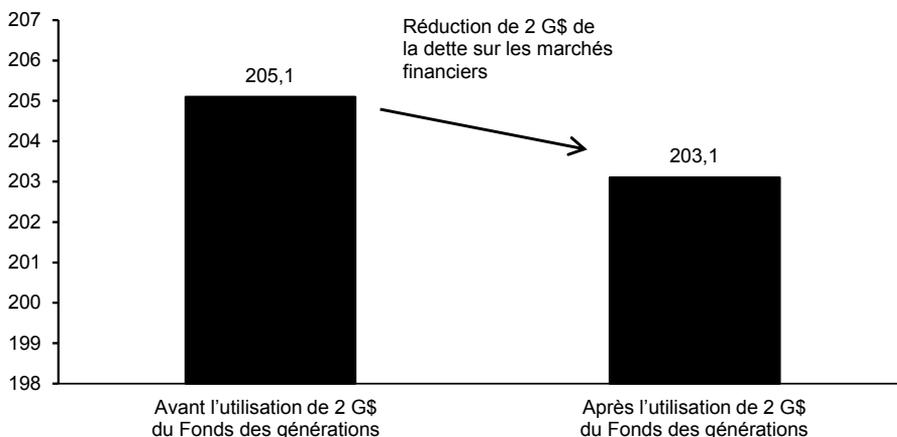
Une réduction de la dette sur les marchés financiers

L'utilisation du Fonds des générations pour le paiement de la dette aura pour effet de réduire d'un montant équivalent la dette directe consolidée, soit la dette émise sur les marchés financiers.

Par exemple, au 31 mars 2019, la dette du gouvernement sur les marchés financiers passera de 205,1 milliards de dollars à 203,1 milliards de dollars après le remboursement de 2 milliards de dollars provenant du Fonds des générations.

Réduction de la dette sur les marchés financiers au 31 mars 2019

(en milliards de dollars)



Cependant, cela n'aura pas d'impact sur la dette brute, car le Fonds des générations est soustrait de la dette brute.

Dette brute au 31 mars 2019

(en millions de dollars)

	Avant l'utilisation de 2 G\$ du Fonds des générations pour rembourser la dette	Remboursement de dette	Après l'utilisation de 2 G\$ du Fonds des générations pour rembourser la dette
Dette directe consolidée	205 058	-2 000	203 058
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	19 666	—	19 666
Moins : Fonds des générations	-15 306	2 000	-13 306
DETTE BRUTE	209 418	—	209 418
En % du PIB	49,1	—	49,1

Une réduction de la dette sur les marchés financiers (suite)

Une réduction de 2 milliards de dollars des emprunts à refinancer en 2018-2019

Chaque année, le gouvernement refinance les emprunts qui arrivent à échéance. Concrètement, l'utilisation du Fonds des générations pour le paiement de la dette servira à réduire ces refinancements.

Par exemple, en 2018-2019, les remboursements d'emprunts du gouvernement s'élèveront à 16,6 milliards de dollars. L'utilisation d'une somme de 2 milliards de dollars provenant du Fonds des générations permettra de réduire les refinancements d'emprunts qui arrivent à échéance de 16,6 milliards de dollars à 14,6 milliards de dollars, ce qui réduira du même coup la dette du gouvernement sur les marchés financiers.

1.3.1 Des économies en intérêts sur la dette de 1,1 G\$ sur cinq ans

L'utilisation du Fonds des générations pour le paiement de la dette permettra de réaliser des économies au service de la dette de près de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans.

Les dépenses du gouvernement se composent des dépenses de missions et du service de la dette. Pour un même niveau de dépenses, une réduction du service de la dette signifie une augmentation des sommes qui peuvent être allouées aux missions du gouvernement, comme la mission Santé et services sociaux ou la mission Éducation et culture.

Les Québécois pourront ainsi bénéficier dès 2018-2019 des efforts de réduction de la dette.

En 2022-2023, c'est près de 400 millions de dollars de plus par année qui seront alloués au financement des services publics.

TABLEAU G.2

Économies en intérêts sur la dette résultant du remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Économies en intérêts sur la dette	61	130	209	295	383	1 078

1.3.2 La part des revenus consacrée au service de la dette en forte baisse

Une part importante des revenus de l'État est consacrée au paiement des intérêts sur la dette, mais cette part est en diminution.

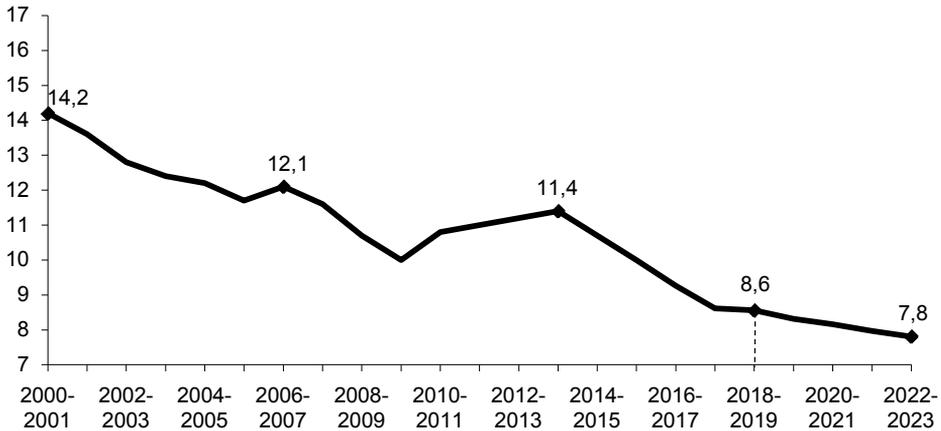
La part des revenus consacrée au service de la dette s'établira à 8,6 % en 2018-2019, en forte baisse par rapport au début des années 2000. Au cours des années à venir, elle diminuera notamment en raison de l'utilisation du Fonds des générations pour le paiement de la dette.

Par ailleurs, la saine gestion des finances publiques a donné lieu à une amélioration de la cote de crédit du Québec en juin 2017, permettant ainsi au gouvernement de continuer à bénéficier de coûts d'emprunt avantageux sur les marchés financiers.

GRAPHIQUE G.3

Service de la dette

(en pourcentage des revenus consolidés)



1.4 Le Fonds des générations

En 2018-2019, les versements au Fonds des générations s'élèveront à 2,5 milliards de dollars.

Pour les cinq prochaines années, soit de 2018-2019 à 2022-2023, et ce, même après l'utilisation d'une somme de 2 milliards de dollars par année pour rembourser des emprunts venant à échéance, le solde du Fonds des générations se maintiendra à des niveaux importants.

Les sommes accumulées au Fonds des générations atteindront 17,8 milliards de dollars au 31 mars 2023.

Ces sommes proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- des revenus miniers;
- d'un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
 - En 2013, le gouvernement a décidé de compenser l'impact sur la dette des déficits additionnels occasionnés par le choix de reporter de deux ans le retour à l'équilibre budgétaire, qui était prévu en 2013-2014, en augmentant les versements au Fonds des générations provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques à compter de 2016-2017.
- des revenus de placement qui s'accumulent dans le Fonds des générations et qui accélèrent la réduction de la dette.

TABLEAU G.3

Fonds des générations
(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Valeur comptable au début	10 523	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	700	687	703	727	734	761
Producteurs privés	102	100	102	104	106	108
Sous-total	802	787	805	831	840	869
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	218	245	300	385	470	565
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	133	230	272	324	356	388
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	6	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽¹⁾	418	499	600	721	869	950
Total des revenus dédiés	2 292	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 815	13 306	14 013	15 004	16 269	17 771

(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés.

❑ L'importance du Fonds des générations

Le Fonds des générations est la mesure d'équité intergénérationnelle la plus importante qu'un gouvernement au Québec ait jamais adoptée.

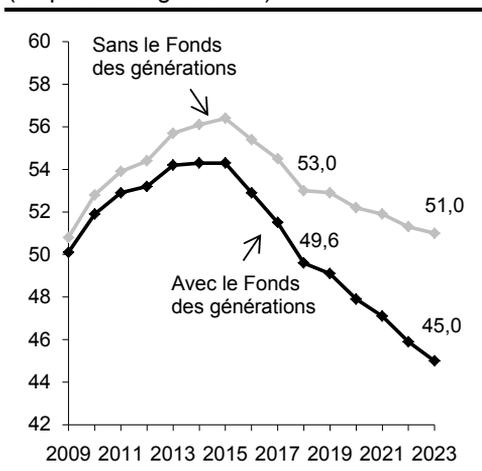
Sans les versements au Fonds des générations, le ratio de la dette brute au PIB serait beaucoup plus élevé. Au 31 mars 2023, le poids de la dette brute s'établira à 45,0 % du PIB. Sans le Fonds des générations, la prévision s'établirait à 51,0 % du PIB, soit 6,0 points de pourcentage de plus.

Cet écart signifie que si le gouvernement n'avait pas créé le Fonds des générations en 2006, la dette brute prévue au 31 mars 2023 serait plus élevée de 28,8 milliards de dollars¹.

Sur une base par habitant, cela représente 3 305 \$. Au 31 mars 2023, la dette brute par habitant s'établira à 24 908 \$. Sans le Fonds des générations, elle se serait établie à 28 213 \$ par habitant.

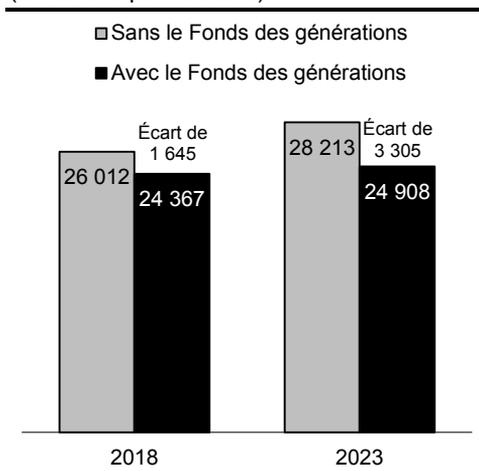
GRAPHIQUE G.4

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE G.5

Dette brute au 31 mars (en dollars par habitant)



¹ L'écart de 28,8 G\$ est plus élevé de 11 G\$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2023 (17,8 G\$) en raison de l'utilisation de 11 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance (1 G\$ en 2013-2014 et 10 G\$ de 2018-2019 à 2022-2023).

❑ Les revenus de placement du Fonds des générations

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement, poursuivie depuis 2006, consiste à dédier annuellement des revenus au Fonds des générations et à confier la gestion de ces sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour qu'elle en retire un rendement plus élevé que le coût d'emprunt du gouvernement.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement dix années sur onze.

- De 2007 à 2017, la moyenne des rendements a été de 5,6 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,5 %, ce qui donne un écart de 2,1 points de pourcentage.
- Si l'on se base sur les neuf dernières années, soit de 2009 à 2017, de manière à exclure la crise financière mondiale de 2008, la moyenne des rendements a été de 9,3 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 % pour cette période, ce qui donne un écart de 6,1 points de pourcentage.

TABLEAU G.4

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

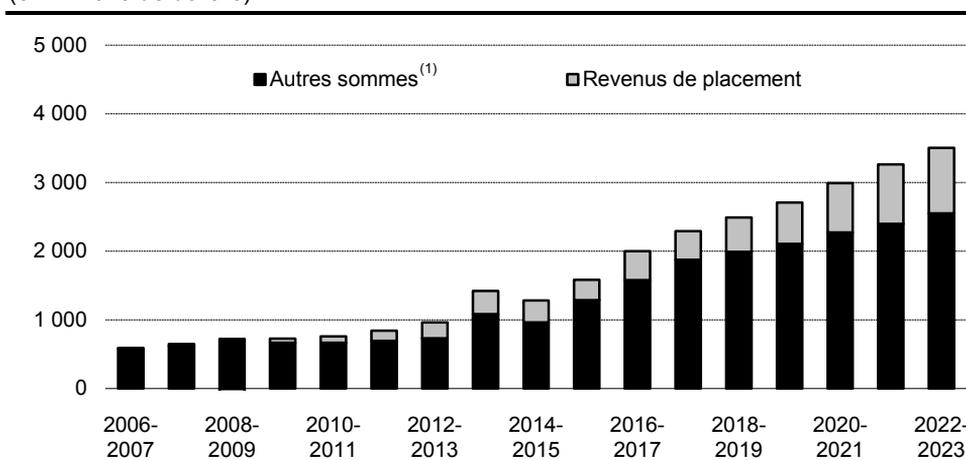
Au cours des années à venir, le Fonds des générations continuera à générer des revenus de placement, créant un effet de levier pour le remboursement de la dette.

— En 2021-2022, les revenus de placement s'établiront à 869 millions de dollars, soit 26,6 % des revenus dédiés au Fonds des générations. Ils constitueront alors la principale source de revenus consacrée au Fonds des générations.

GRAPHIQUE G.6

Sommes consacrées au Fonds des générations

(en millions de dollars)



(1) Ces sommes comprennent les revenus dédiés au Fonds des générations (excluant les revenus de placement) et certains versements ponctuels, par exemple un versement de 131 M\$ en 2015-2016 provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. Pour le calcul de la dette brute, la valeur comptable est utilisée.

Au 31 mars 2017, la valeur marchande du Fonds des générations était plus élevée de 1,7 milliard de dollars.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2007	584	576	8
2008	1 233	1 147	86
2009	1 952	1 598	354
2010	2 677	2 556	121
2011	3 437	3 524	-87
2012	4 277	4 375	-98
2013	5 238	5 550	-312
2014	5 659	6 299	-640
2015	6 938	8 182	-1 244
2016	8 522	9 562	-1 040
2017	10 523	12 243	-1 720

1.5 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2018, la dette brute s'établira à 204,5 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 49,6 % du PIB. Une réduction graduelle et continue du poids de la dette est prévue sur l'horizon de la prévision quinquennale. Le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 45,0 % au 31 mars 2023.

TABLEAU G.5

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette directe consolidée	189 366	195 550	203 058	207 978	214 813	220 282	227 102
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	24 647	21 798	19 666	17 155	14 342	11 063	7 545
Moins : Fonds des générations	-10 523	-12 815	-13 306	-14 013	-15 004	-16 269	-17 771
DETTE BRUTE	203 490	204 533	209 418	211 120	214 151	215 076	216 876
<i>En % du PIB</i>	<i>51,5</i>	<i>49,6</i>	<i>49,1</i>	<i>47,9</i>	<i>47,1</i>	<i>45,9</i>	<i>45,0</i>

(1) Une diminution du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs est prévue en raison principalement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui est un actif qui croît à un rythme plus élevé que celui du passif correspondant. Pour plus de détails sur les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, voir la section 3.

1.5.1 Les investissements en immobilisations : le principal facteur d'évolution de la dette brute

Au cours des prochaines années, la dette brute augmentera en termes absolus, en raison principalement des investissements en immobilisations, mais son poids en proportion de l'économie continuera à diminuer.

Au cours des cinq prochaines années, soit de 2018-2019 à 2022-2023, la dette brute augmentera globalement de 12,3 milliards de dollars, en raison principalement des investissements en immobilisations². Ce facteur contribuera à hausser la dette brute de 14,0 milliards de dollars.

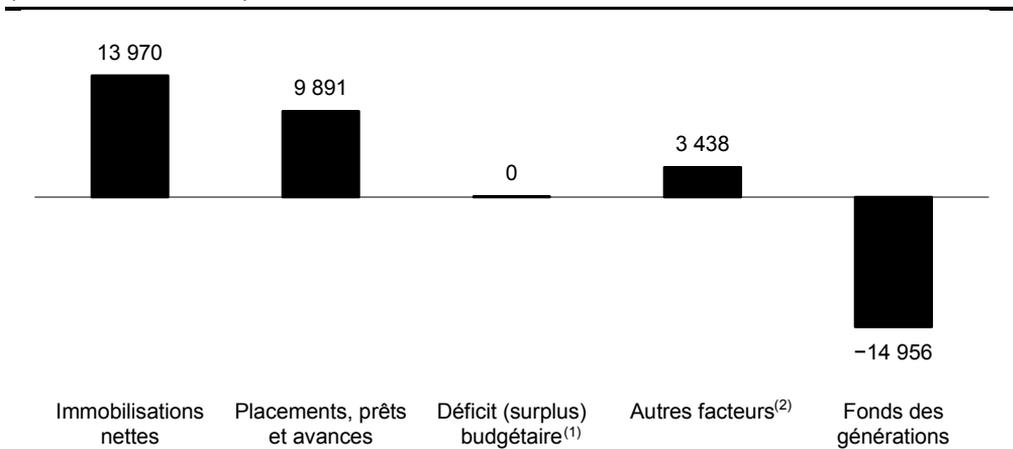
Les placements, prêts et avances³ contribueront, quant à eux, à hausser la dette brute de 9,9 milliards de dollars sur cinq ans.

Pour leur part, les versements au Fonds des générations entraîneront une réduction de la dette brute de 15,0 milliards de dollars sur cinq ans.

GRAPHIQUE G.7

Facteurs d'évolution de la dette brute sur cinq ans – de 2018-2019 à 2022-2023

(en millions de dollars)



(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

² Il s'agit des investissements nets en immobilisations qui se composent des investissements bruts diminués de la dépense d'amortissement. Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est présentée dans le solde budgétaire.

³ Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion (25 %) qui n'est pas versée au gouvernement pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement et donc une augmentation de la dette brute.

TABLEAU G.6

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire⁽¹⁾	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations nettes⁽²⁾	Autres facteurs⁽³⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2000-2001	116 761	-427	1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	52,4
2001-2002	120 562	-22	1 248	934	1 199	-9		3 350	123 912	51,9
2002-2003	123 912	728	1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	51,7
2003-2004	129 135	358	1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	51,4
2004-2005	133 231	664	1 303	1 486	1 006	-796		3 663	136 894	50,4
2005-2006	136 894	-37	1 488	1 013	1 179	-809		2 834	139 728	49,9
2006-2007	139 728	-109	2 213	1 002	1 177	1 078	-584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—	2 658	487	1 457	767	-649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—	966	622	2 448	-28	-719	3 289	152 514	48,5
Avec réseaux consolidés ligne par ligne⁽⁴⁾										
2009-2010	157 630	3 174	1 746		4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150	2 507		4 923	298	-760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628	1 861		5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	3 476 ⁽⁵⁾	659		4 863	445	-961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824	1 349		3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,3
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁶⁾	2 146		2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,3
2015-2016	203 957	-2 191	808		2 695	-338	-1 584	-610	203 347	52,9
2016-2017	203 347	-2 361	2 527		1 784	194	-2 001	143	203 490	51,5
2017-2018	203 490	-850	2 036		2 528	-379	-2 292	1 043	204 533	49,6
2018-2019	204 533	—	2 294		3 196	1 886	-2 491	4 885	209 418	49,1
2019-2020	209 418	—	2 099		2 980	-670	-2 707	1 702	211 120	47,9
2020-2021	211 120	—	2 088		3 116	818	-2 991	3 031	214 151	47,1
2021-2022	214 151	—	1 640		2 422	128	-3 265	925	215 076	45,9
2022-2023	215 076	—	1 770		2 256	1 276	-3 502	1 800	216 876	45,0

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(4) La consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M\$ au 31 mars 2009.

(5) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(6) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

1.6 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, elle est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

Au 31 mars 2018, la dette représentant les déficits cumulés s'établira à 115,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 27,9 % du PIB. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir, pour atteindre 20,8 % au 31 mars 2023.

TABLEAU G.7

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire ⁽¹⁾	Affectation à la réserve de stabilisation	Ajustements comptables	Revenus dédiés au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	115 220	3 476 ⁽²⁾	—	4 880	-961	7 395	122 615	34,6
2013-2014	122 615	2 824	—	-2 308	-1 121	-605	122 010	33,5
2014-2015	122 010	1 143 ⁽³⁾	—	-606	-1 279	-742	121 268	32,3
2015-2016	121 268	-2 191	2 191	306	-1 453	-1 147	120 121	31,2
2016-2017	120 121	-2 361	2 361	-719	-2 001	-2 720	117 401	29,7
2017-2018	117 401	-850	850	—	-2 292	-2 292	115 109	27,9
2018-2019	115 109	—	—	—	-2 491	-2 491	112 618	26,4
2019-2020	112 618	—	—	—	-2 707	-2 707	109 911	24,9
2020-2021	109 911	—	—	—	-2 991	-2 991	106 920	23,5
2021-2022	106 920	—	—	—	-3 265	-3 265	103 655	22,1
2022-2023	103 655	—	—	—	-3 502	-3 502	100 153	20,8

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(3) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

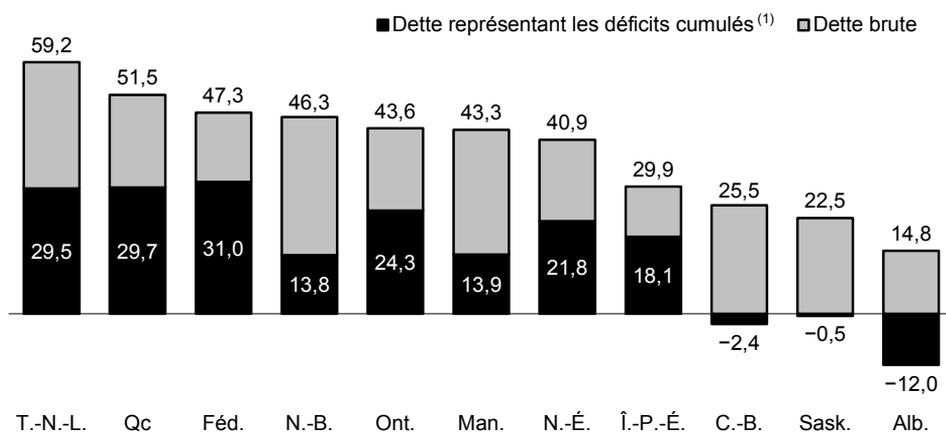
1.7 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

Sur la base de la dette brute et en pourcentage du PIB, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 mars 2017, le gouvernement fédéral présentait par ailleurs un ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB plus élevé que celui de chacune des provinces.

GRAPHIQUE G.8

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2017 (en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.
Sources : Comptes publics et Statistique Canada.

Le Québec se rapproche graduellement de la moyenne des provinces canadiennes

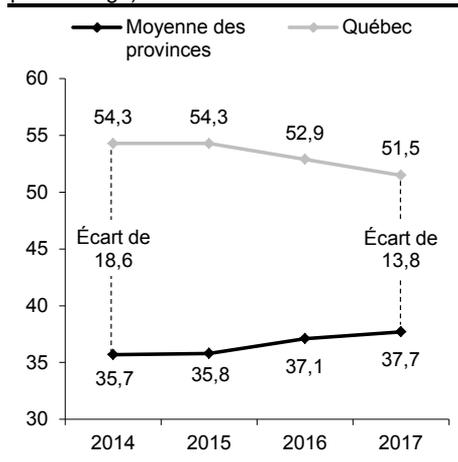
Le Québec est plus endetté que la moyenne des provinces canadiennes, mais l'écart se rétrécit graduellement.

Du 31 mars 2014 au 31 mars 2017, alors que le ratio de la dette brute au PIB du Québec diminuait de 54,3 % à 51,5 %, il augmentait de 35,7 % à 37,7 % en moyenne dans les provinces¹. L'écart avec la moyenne des dix provinces est ainsi passé de 18,6 à 13,8 points de pourcentage en trois ans.

Il en est de même pour le poids de la dette représentant les déficits cumulés. L'écart est passé de 19,5 à 14,9 points de pourcentage entre 2014 et 2017.

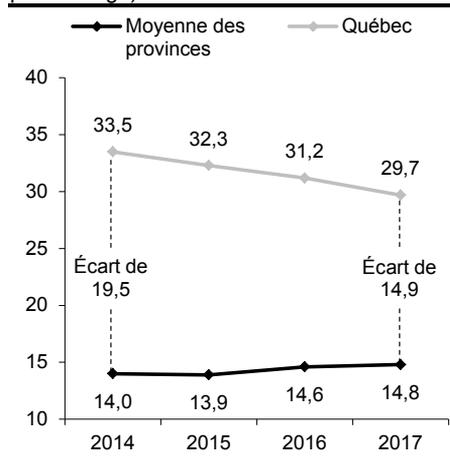
Comparaison de la dette brute du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars

(en pourcentage du PIB et en points de pourcentage)



Comparaison de la dette représentant les déficits cumulés du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars

(en pourcentage du PIB et en points de pourcentage)



1 Des moyennes pondérées sont utilisées.

TABLEAU G.8

Dettes des gouvernements au Canada au 31 mars 2017 selon les différents concepts⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	T.-N.-L.	Qc	Féd.	N.-B.	Ont.	Man.	N.-É.	Î.-P.-É.	C.-B.	Sask.	Alb.
Dettes directes consolidées	10 643	189 366	719 322	14 647	346 799	26 306	14 261	2 129	65 048	9 166	36 545
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	7 762	24 647	243 474	1 186	-555	3 095	2 791	-240	2 259	7 786	10 023
Fonds des générations	—	-10 523	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dettes brutes	18 405	203 490	962 796	15 833	346 244	29 401	17 052	1 889	67 307	16 952	46 568
<i>En % du PIB</i>	59,2	51,5	47,3	46,3	43,6	43,3	40,9	29,9	25,5	22,5	14,8
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-4 807	-21 735	-248 339	-2 006	-44 596	-6 708	-2 097	283	-29 512	-6 760	-34 881
Dettes nettes	13 598	181 755	714 457	13 827	301 648	22 693	14 955	2 172	37 795	10 192	11 687
<i>En % du PIB</i>	43,7	46,0	35,1	40,4	38,0	33,4	35,8	34,4	14,3	13,5	3,7
Moins : Actifs non financiers	-4 406	-68 906	-82 558	-9 098	-108 138	-13 293	-5 842	-1 027	-44 185	-10 564	-49 408
Plus : Réserve de stabilisation	—	4 552	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dettes représentant les déficits cumulés⁽²⁾	9 192	117 401	631 899	4 729	193 510	9 400	9 113	1 145	-6 390	-372	-37 721
<i>En % du PIB</i>	29,5	29,7	31,0	13,8	24,3	13,9	21,8	18,1	-2,4	-0,5	-12,0

(1) Pour plus de détails sur les différents concepts de dette, voir l'annexe de la présente section.

(2) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

Sources : Comptes publics et Statistique Canada.

Note : Contrairement à la dette nette et à la dette représentant les déficits cumulés, la dette brute ne peut être observée directement dans les comptes publics des autres provinces.

Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée et le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, s'y trouvent. Il est donc possible de calculer le niveau de la dette brute selon le même concept que celui utilisé par le Québec.

1.8 La projection de la dette jusqu'en 2035

Une fois les objectifs de réduction de la dette atteints, le poids de la dette devrait continuer de diminuer grâce au maintien de l'équilibre budgétaire et aux versements au Fonds des générations.

— La projection du poids de la dette jusqu'en 2035 prévoit, comme cela est le cas pour la prévision jusqu'en 2023, l'utilisation d'une somme de 2 milliards de dollars par année, provenant du Fonds des générations, pour le remboursement d'emprunts arrivant à échéance.

Au 31 mars 2035, le poids de la dette brute devrait atteindre 34,6 % du PIB, soit un niveau inférieur à la moyenne actuelle des provinces canadiennes (37,7 % du PIB au 31 mars 2017)⁴.

— La réduction du poids de la dette de manière graduelle, grâce aux versements au Fonds des générations, permettra de maintenir à des niveaux élevés les investissements publics en infrastructures sans créer de pression additionnelle sur le niveau de la dette.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés devrait atteindre, quant à lui, 5,1 % du PIB au 31 mars 2035.

— Sur cet horizon, le Québec pourrait s'approcher de l'élimination de la dette représentant les déficits cumulés, soit la dette ne correspondant à aucun actif, communément appelée « dette d'épicerie ».

— Trois provinces canadiennes sont déjà dans cette situation, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan.

L'élimination graduelle de la dette représentant les déficits cumulés s'inscrit précisément dans la quête d'une plus grande équité intergénérationnelle. Une fois cet objectif atteint, la dette brute ne correspondra alors qu'à des actifs, notamment des investissements dans les infrastructures publiques, qui profitent aux contribuables qui assument cette dette.

Le Fonds des générations continuera de croître au fil des ans. Celui-ci devrait s'établir à 59,7 milliards de dollars au 31 mars 2035.

⁴ Pour plus d'information sur les projections jusqu'en 2034-2035, veuillez consulter le fascicule *Fonds des générations : le Québec rembourse sa dette*.

TABLEAU G.9

Projection du poids de la dette et du solde du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars et en pourcentage du PIB)

	Ratio de la dette brute au PIB	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB	Solde du Fonds des générations
2019	49,1 %	26,4 %	13 306
2020	47,9 %	24,9 %	14 013
2021	47,1 %	23,5 %	15 004
2022	45,9 %	22,1 %	16 269
2023	45,0 %	20,8 %	17 771
2024	44,3 %	19,4 %	19 525
2025	43,5 %	18,1 %	21 549
2026	42,6 %	16,8 %	23 855
2027	41,7 %	15,4 %	26 433
2028	40,7 %	14,1 %	29 308
2029	39,8 %	12,8 %	32 498
2030	39,0 %	11,5 %	36 030
2031	38,2 %	10,2 %	39 926
2032	37,3 %	8,9 %	44 214
2033	36,4 %	7,6 %	48 912
2034	35,5 %	6,4 %	54 059
2035	34,6 %	5,1 %	59 678

Note : Il s'agit de prévisions jusqu'en 2023 et de projections par la suite.

2. LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement du gouvernement pour l'année 2017-2018 s'est établi à 17,9 milliards de dollars, soit 6,6 milliards de dollars de plus que prévu au budget de mars 2017.

Cette révision à la hausse est attribuable principalement à la réalisation de financement par anticipation pour l'année suivante.

TABLEAU G.10

Programme de financement du gouvernement en 2017-2018 (en millions de dollars)

	Mars 2017	Révisions	Mars 2018
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	3 013	-3 002	11
Remboursements d'emprunts	5 484	298	5 782
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	-5 433	-2 499	-7 932
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽³⁾	—	1 500	1 500
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽⁴⁾	—	-577	-577
Contributions au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	1 684	1 684
Financement par anticipation réalisé	—	9 342	9 342
FONDS GÉNÉRAL	3 064	6 746	9 810
FONDS DE FINANCEMENT	7 000	200	7 200
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 200	-300	900
TOTAL	11 264	6 646	17 910⁽⁵⁾
Dont : remboursements d'emprunts	10 992	308	11 300

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont ajustés pour tenir compte notamment du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs.

(2) La variation de l'encaisse correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.

(3) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(4) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(5) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés au 14 mars 2018.

Le programme de financement s'établira à 13,4 milliards de dollars en 2018-2019.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2019-2020 à 2022-2023, il s'établira en moyenne à 18,7 milliards de dollars par année.

L'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts venant à échéance (2 milliards de dollars par année à compter de 2018-2019) contribuera à réduire les besoins d'emprunts du gouvernement.

TABLEAU G.11

Programme de financement du gouvernement de 2018-2019 à 2022-2023
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
FONDS GÉNÉRAL					
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	5 012	2 556	3 628	2 764	4 953
Remboursements d'emprunts	8 252	8 215	7 674	11 969	9 467
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	-9 342	—	—	—	—
FONDS GÉNÉRAL	1 922	8 771	9 302	12 733	12 420
FONDS DE FINANCEMENT	10 100	7 500	7 400	6 300	5 700
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 400	2 300	1 400	700	300
TOTAL	13 422	18 571	18 102	19 733	18 420
Dont : remboursements d'emprunts	16 559	14 079	11 580	15 335	12 628

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont ajustés pour tenir compte notamment du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs.

(2) La variation de l'encaisse correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.

2.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

2.2.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Asie.

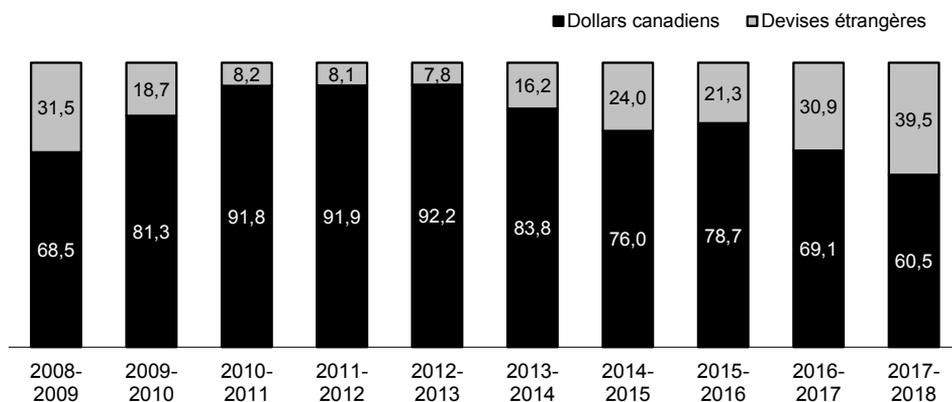
De 2008-2009 à 2017-2018, en moyenne, 20 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à ces devises (voir la section 2.5).

En 2017-2018, le gouvernement a réalisé 39,5 % de ses emprunts sur les marchés étrangers :

- 2,25 milliards d'euros (3,4 milliards de dollars canadiens);
- 2,5 milliards de dollars américains (3,2 milliards de dollars canadiens);
- 300 millions de livres sterling (521 millions de dollars canadiens).

GRAPHIQUE G.9

Emprunts à long terme réalisés par devise (en pourcentage)



Note : Pour 2017-2018, les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 14 mars 2018.

Pour le financement sur les marchés étrangers, il s'agit d'une autre année exceptionnelle après 2016-2017. D'excellentes occasions se sont présentées, en particulier sur le marché européen, où le Québec a réalisé la plus importante émission en euros de son histoire (2,25 milliards d'euros). L'équivalent en dollars canadiens de cet emprunt en fait le plus important de l'histoire du Québec. Le Québec a aussi réalisé son premier emprunt en livres sterling depuis 1996.

Le gouvernement continue sa mise en marché des titres obligataires en rencontrant sur une base régulière des acheteurs, actuels et potentiels. De plus, cette année, à la visite annuelle à New York et en Europe du ministre des Finances s'est ajouté un volet asiatique. Les investisseurs asiatiques achètent les obligations du Québec libellées en différentes devises, dont le dollar canadien, le dollar américain, le dollar australien, le yen et l'euro.

De plus, comme le marché des capitaux chinois est en forte croissance et a un avenir prometteur, le gouvernement explore la possibilité d'émettre éventuellement des obligations en renminbis.

Par ailleurs, il est important de mentionner que le Canada demeure le principal marché sur lequel les emprunts du Québec sont réalisés. D'ailleurs, la proportion de la dette brute du Québec en dollars canadiens devrait s'établir à 81,5 %⁵ au 31 mars 2018.

⁵ Il s'agit de la proportion avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Après la prise en compte de ces contrats, la proportion de la dette brute du Québec en dollars canadiens s'établira à 100 %.

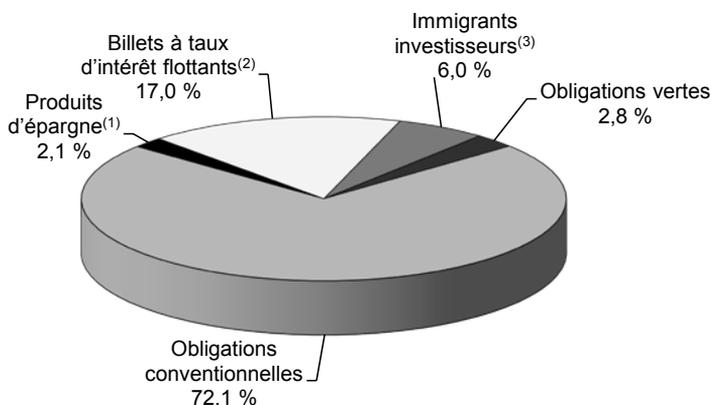
2.2.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'obligations (conventionnelles et vertes) et de billets à taux d'intérêt flottants.

GRAPHIQUE G.10

Emprunts à long terme réalisés en 2017-2018 par instrument (en pourcentage)



Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 14 mars 2018.

(1) Il s'agit des produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(2) Pour neutraliser le risque de taux d'intérêt, le gouvernement utilise des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Après la prise en compte de ces contrats, la part de la dette brute à taux d'intérêt flottants devrait s'établir à 5,0 % au 31 mars 2018.

(3) Il s'agit des emprunts qui proviennent des immigrants investisseurs. Les sommes qui sont avancées par les immigrants investisseurs sont prêtées au gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Québec. Avec les revenus générés par le placement, Investissement Québec finance deux programmes d'aide aux entreprises du Québec, le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement s'est engagé dans la finance verte en lançant en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques.

En agissant de la sorte, le gouvernement contribue à développer un marché pour les investissements socialement responsables et à favoriser la transition vers une économie à faible intensité carbone.

La première émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions de dollars, lancée le 24 février 2017, a connu un vif succès sur les marchés financiers. Fort de ce succès, le gouvernement du Québec a effectué une deuxième émission d'obligations vertes, également d'un montant de 500 millions de dollars, le 22 février 2018.

Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement envers l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes. Grâce à ces deux émissions, le gouvernement finance des projets de transport public, comme le remplacement des voitures de métro de la Société de transport de Montréal (les trains AZUR).

En plus de diversifier ses sources de financement, le ministère des Finances du Québec s'inscrit dans les nouvelles tendances en matière de financement des infrastructures. En mettant en place ce programme, le Québec montre ainsi son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi envers la protection de l'environnement.

Faits saillants

- Les obligations vertes du Québec, qui font partie du programme annuel d'emprunts du gouvernement, ont les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cote de crédit.
- Le programme d'obligations vertes s'appuie sur les principes de base des « *Green Bond Principles* », un ensemble de lignes directrices lancé en 2014 par un groupe d'institutions financières afin de conférer plus de transparence à ce marché en plein essor.
- Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).
- Le Québec et l'Ontario sont les deux seules provinces à émettre des obligations vertes sur le marché canadien.

Pour de plus amples détails, il est possible de visiter le www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

2.2.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour qu'un profil de refinancement stable et une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux soient assurés.

En 2017-2018, 30,8 % des emprunts réalisés avaient une échéance de moins de 10 ans, 53,4 % avaient une échéance de 10 ans et 15,8 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

TABLEAU G.12

Emprunts à long terme⁽¹⁾ réalisés en 2017-2018 par échéance (en pourcentage)

Échéances	En %
Moins de 10 ans	30,8
10 ans	53,4
30 ans et plus	15,8
TOTAL	100,0

Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 14 mars 2018.

(1) Les emprunts à long terme correspondent aux emprunts dont l'échéance est supérieure à un an.

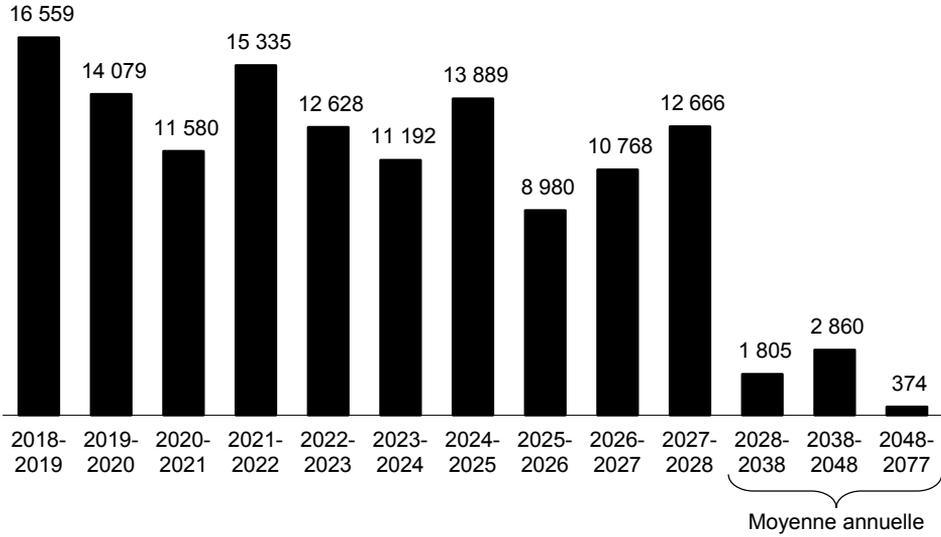
Cette diversification se reflète sur l'échéancier de la dette. Au 31 mars 2018, l'échéance moyenne de la dette, donc de l'ensemble des emprunts contractés, devrait s'établir à 11 ans.

Le graphique suivant présente pour chaque année l'échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2018. Par exemple, les remboursements d'emprunts s'élèveront à 16 559 millions de dollars en 2018-2019 et à 14 079 millions de dollars en 2019-2020. L'échéancier de la dette s'échelonne jusqu'en 2076-2077, avec un emprunt arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2076.

GRAPHIQUE G.11

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2018

(en millions de dollars)



Note : Il s'agit de la dette à long terme du fonds général, du Fonds de financement et de Financement-Québec.

2.3 Les emprunts réalisés par anticipation

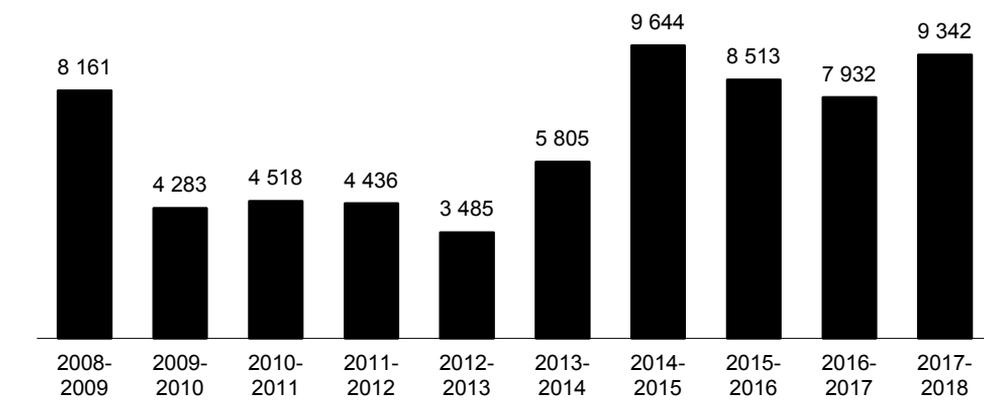
Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante.

En 2017-2018, le gouvernement a effectué des emprunts par anticipation totalisant 9,3 milliards de dollars. La moyenne des dix dernières années se situe à 6,6 milliards de dollars par année.

GRAPHIQUE G.12

Emprunts réalisés par anticipation

(en millions de dollars)



2.4 Le rendement des titres d'emprunt du Québec

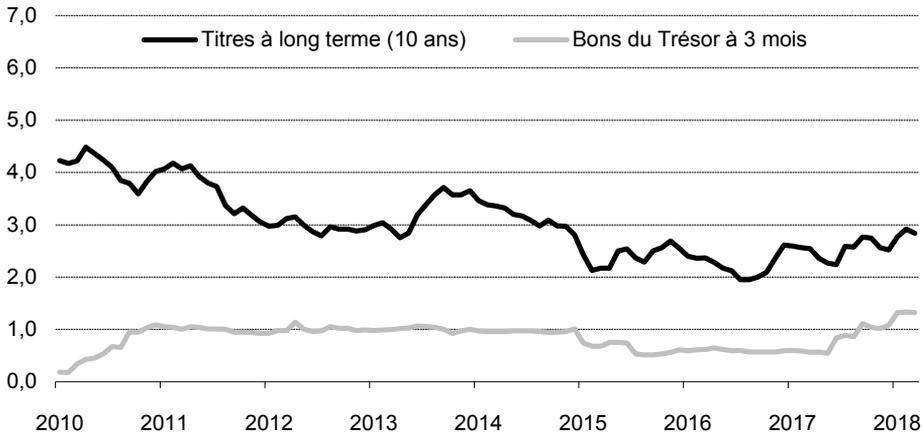
Le taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans se situe actuellement à environ 2,8 %; celui sur les titres à court terme, à environ 1,3 %. Depuis le début de l'année 2010, les taux de rendement se sont situés en moyenne à 3,0 % pour les titres à long terme et à 0,8 % pour les titres à court terme.

La hausse des taux de rendement observée depuis le début de l'été 2017 reflète entre autres la décision de la Banque du Canada d'augmenter son taux directeur.

GRAPHIQUE G.13

Taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec

(en pourcentage)



Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

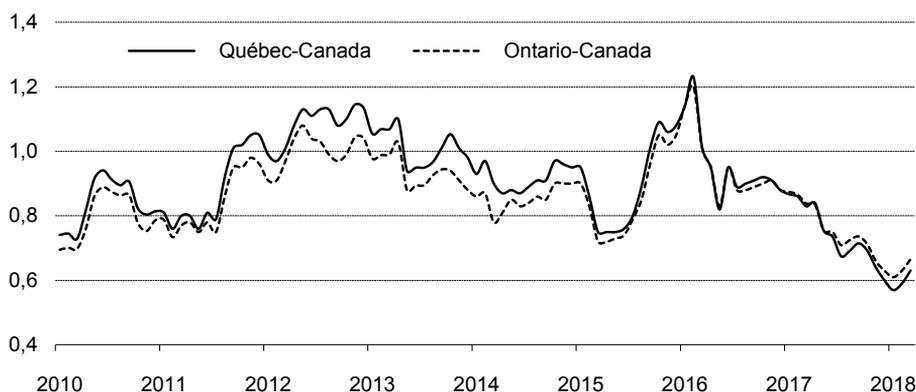
Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'écart entre les taux de rendement sur les titres à échéance de 10 ans du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral a varié entre 0,6 et 1,2 point de pourcentage. Actuellement, cet écart se situe à environ 0,6 point de pourcentage. La même tendance est observée en ce qui concerne l'écart entre les taux de rendement des titres à long terme de l'Ontario et du gouvernement fédéral.

En juin 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a haussé la cote de crédit du Québec.

Depuis cette annonce, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario.

GRAPHIQUE G.14

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)
(en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

2.5 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

□ La structure de la dette brute par devise

Au 31 mars 2018, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute devrait être de 81,5 % en dollars canadiens, de 9,8 % en dollars américains, de 6,7 % en euros, de 0,8 % en dollars australiens, de 0,8 % en francs suisses et de 0,4 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars de Hong Kong et en livres sterling).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute sera cependant entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU G.13

Structure de la dette brute par devise (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	81,5	100,0
Dollar américain	9,8	0,0
Euro	6,7	0,0
Dollar australien	0,8	0,0
Franc suisse	0,8	0,0
Autres (yen, dollar de Hong Kong, livre sterling)	0,4	0,0
TOTAL	100,0	100,0

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

□ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

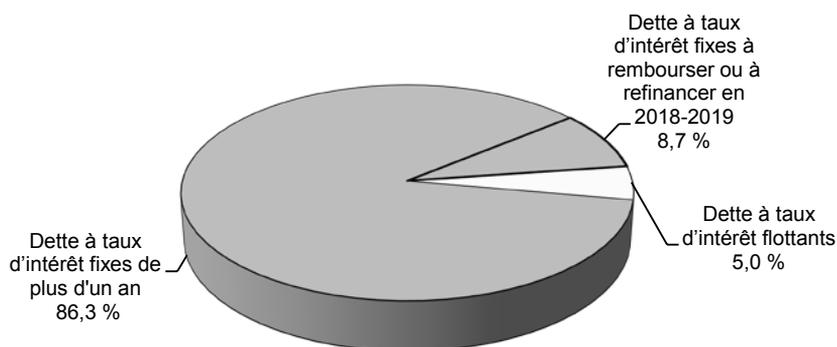
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2018, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes devrait être de 95,0 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 5,0 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2018, la part de la dette brute remboursable ou assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2018-2019 devrait s'établir à 13,7 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (5,0 %) de même que la dette à taux d'intérêt fixes qui devra être remboursée⁶ ou refinancée en 2018-2019 (8,7 %).

GRAPHIQUE G.15

Structure de la dette brute par taux d'intérêt (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

⁶ Elle comprend notamment les emprunts à long terme qui seront remboursés à même le retrait de 2 G\$ du Fonds des générations en 2018-2019.

Emprunts réalisés en 2017-2018

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2017-2018

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	7 385	41,2
Billets à taux d'intérêt flottants	1 501	8,4
Immigrants investisseurs	1 080	6,0
Obligations vertes	499	2,8
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	376	2,1
Sous-total	10 841	60,5
AUTRES DEVISES		
Euro	3 360	18,8
Dollar américain	3 188	17,8
Livre sterling	521	2,9
Sous-total	7 069	39,5
TOTAL	17 910	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 14 mars 2018.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

3.1 Le passif des régimes de retraite

Le gouvernement du Québec assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés, qui sont des régimes à prestations déterminées. Il présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leur régime et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte des sommes accumulées pour payer les prestations de retraite, notamment le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, est calculé en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du FARR, du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants.

Au 31 mars 2017, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 24,6 milliards de dollars.

TABLEAU G.14

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2017

(en millions de dollars)

Régimes de retraite	
Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	57 634
Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	13 613
Passif au titre des autres régimes ⁽¹⁾	18 028
Passif au titre des régimes de retraite	89 275
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	-64 598
Passif net au titre des régimes de retraite	24 677
Autres avantages sociaux futurs	
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 479
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 509
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs	-30
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	24 647

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

**Prise en charge par le gouvernement
de l'obligation actuarielle relative à certains retraités
du Régime de retraite du personnel d'encadrement**

En décembre 2016, une entente est intervenue entre le gouvernement et ses cadres relativement aux conditions de travail de ces derniers. En vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), le gouvernement a pris à sa charge le paiement des rentes des retraités du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) au 31 décembre 2014 et de leurs conjoints survivants. En contrepartie, la portion de la caisse des participants du RRPE qui était attribuable à ces prestations a été transférée au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) en date du 1^{er} juin 2017. À cette date, le montant des obligations et celui du transfert de fonds s'élevaient tous deux à 5 milliards de dollars.

Puisque le montant de l'obligation s'ajoutant à la charge du gouvernement était équivalent au montant de l'actif reçu par le FARR, aucun impact matériel n'a été constaté sur le passif net au titre des régimes de retraite lors de ce transfert.

❑ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette dépense comprend les éléments suivants :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, net des cotisations versées, soit 2 293 millions de dollars en 2016-2017;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles, pour un coût de 633 millions de dollars en 2016-2017.

En 2016-2017, la dépense du gouvernement au titre des régimes de retraite s'est donc établie à 2 926 millions de dollars.

TABLEAU G.15

Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2016-2017
Coût net des prestations constituées	2 293
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	633 ⁽¹⁾
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	2 926

(1) Ce montant inclut l'impact de modifications apportées à certains régimes, principalement au RREGOP (diminution de 672 M\$).

❑ Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement inscrit une dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite. Cela découle du fait qu'historiquement, il a décidé de gérer à l'interne ses contributions aux régimes de retraite de ses employés plutôt que d'en confier la gestion à une caisse externe.

Cela a fait réduire les emprunts effectués sur les marchés financiers et la croissance de la dette directe. En contrepartie, les engagements à l'égard des régimes de retraite des employés du gouvernement apparaissent à son passif, et le gouvernement doit inscrire une dépense d'intérêts calculée sur la valeur des obligations actuarielles à l'égard de ces régimes.

Toutefois, les revenus de placement du FARR doivent être soustraits de ce montant. La dépense d'intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite est incluse dans le service de la dette du gouvernement.

TABLEAU G.16

Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite (en millions de dollars)

	2016-2017
Intérêts sur les obligations actuarielles des régimes de retraite ⁽¹⁾	5 683
Moins : Revenus de placement du FARR	-3 360
INTÉRÊTS SUR LE PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	2 323

(1) Ces intérêts sont nets des revenus des fonds particuliers des régimes.

❑ Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2018, la valeur comptable du FARR s'établira à 75 416 millions de dollars.

TABLEAU G.17

Évolution du FARR (en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placement imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	-5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 ⁽¹⁾	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749 ⁽²⁾	2 100	2 176	36 025
2009-2010	36 025	—	2 175	38 200
2010-2011	38 200	2 000	2 065	42 265
2011-2012	42 265	1 000	2 087	45 352
2012-2013	45 352	1 000	1 992	48 344
2013-2014	48 344	1 000	1 989	51 333
2014-2015	51 333	1 500	2 430	55 263
2015-2016	55 263	1 500	2 975	59 738
2016-2017	59 738	1 500	3 360	64 598
2017-2018	64 598	6 571 ⁽³⁾	4 247	75 416

(1) Ces montants tiennent compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.

(2) Ce montant tient compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants au RRPE.

(3) Ce montant inclut des dépôts totalisant 1,5 G\$ et le transfert d'environ 5 G\$ provenant de la caisse des participants du RRPE en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7).

❑ Une politique de dépôts flexible

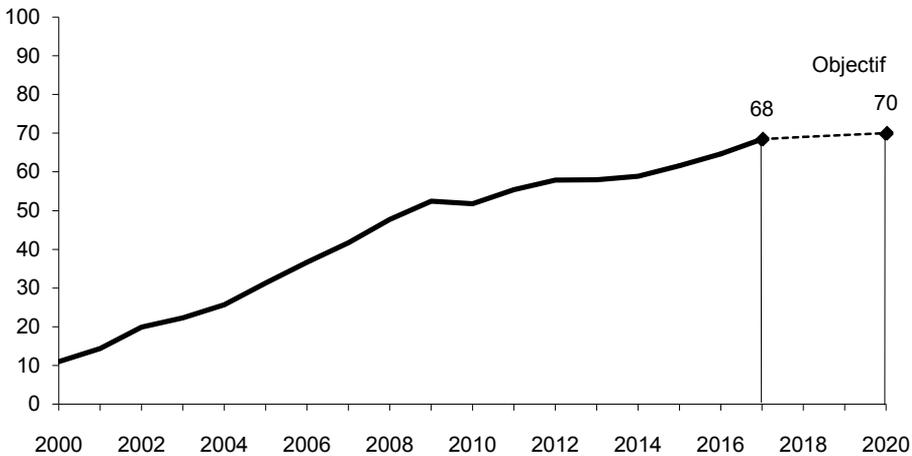
En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

Au 31 mars 2017, la valeur comptable du FARR représentait 68 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

GRAPHIQUE G.16

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars (en pourcentage)



❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. En effet, les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR.

Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que la dépense d'intérêts additionnelle découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu par la Caisse a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 19 années sur 24.

- De 1994 à 2017, la moyenne des rendements a été de 7,2 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 5,0 %, ce qui donne un écart de 2,2 points de pourcentage.
- Si l'on se base sur les neuf dernières années, soit de 2009 à 2017, de manière à exclure la crise financière mondiale de 2008, la moyenne des rendements a été de 9,6 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 % pour cette période, ce qui donne un écart de 6,4 points de pourcentage.

TABLEAU G.18

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du FARR	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
1994	-3,3	9,2	-12,5
1995	17,0	8,9	8,1
1996	16,1	7,7	8,4
1997	13,4	6,5	6,9
1998	10,4	5,8	4,6
1999	15,3	6,0	9,3
2000	7,2	6,5	0,7
2001	-4,7	6,1	-10,8
2002	-8,5	5,8	-14,3
2003	14,9	5,2	9,7
2004	11,4	5,0	6,4
2005	13,5	4,5	9,0
2006	13,5	4,6	8,9
2007	5,2	4,7	0,5
2008	-25,6	4,5	-30,1
2009	10,7	4,4	6,3
2010	13,4	4,1	9,3
2011	3,5	3,7	-0,2
2012	9,4	3,0	6,4
2013	12,6	3,3	9,3
2014	11,9	3,2	8,7
2015	8,3	2,4	5,9
2016	7,8	2,2	5,6
2017	9,0	2,5	6,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

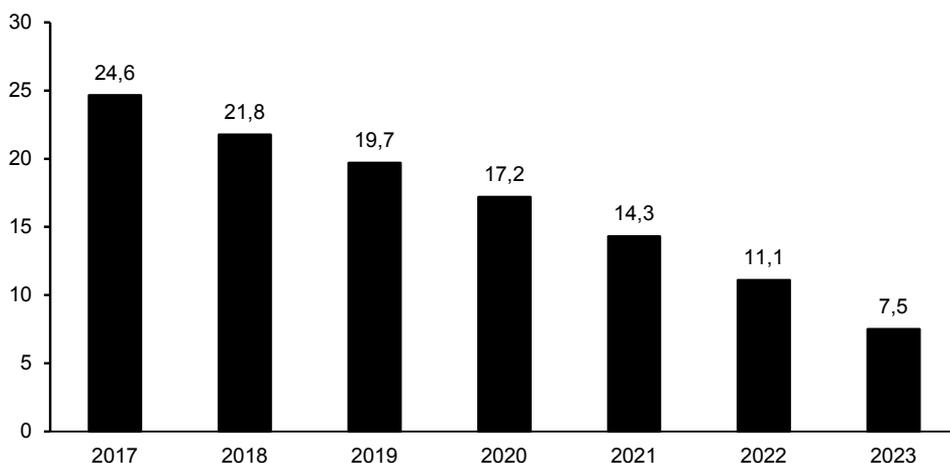
❑ Une diminution attendue du passif net au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminuera rapidement au cours des années à venir pour atteindre 7,5 milliards de dollars au 31 mars 2023. Le rythme de cette progression est tel que le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs pourrait être éliminé à moyen terme.

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs est calculé en soustrayant du passif notamment la valeur du FARR. Puisque l'on prévoit que cette dernière augmentera plus rapidement que le passif, une diminution du passif net est anticipée. En effet, la phase d'accumulation du FARR se poursuit. Ce fonds présente une croissance continue alimentée par les rendements et par l'absence de tout retrait. Le passif correspondant, quant à lui, croît moins rapidement puisqu'il tient compte des versements de prestations.

GRAPHIQUE G.17

Évolution prévue du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars (en milliards de dollars)



Note : La diminution du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs observée au 31 mars 2018 s'explique notamment par des dépôts totalisant 1,5 G\$ au FARR en 2017-2018.

3.2 Les rendements des principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le FARR, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont gérés selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse.

Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2017, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été de 8,97 % pour le FARR, de 8,52 % pour le Fonds des générations et de 8,97 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. La politique de placement de ces fonds est présentée dans l'encadré de la page G.55.

TABLEAU G.19

Valeur marchande et rendement en 2017 des principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2017 (en M\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	8,97	78 468
Fonds des générations	8,52	13 780
Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA)	8,97	1 191

3.2.1 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le FARR a affiché un rendement de 8,97 % en 2017. Sa valeur marchande s'établissait à 78 468 millions de dollars au 31 décembre 2017.

La politique de placement du FARR est composée à 33,5 % de titres à revenu fixe (par exemple des obligations), à 18,0 % d'actifs réels (immeubles et infrastructures) et à 48,5 % d'actions.

TABLEAU G.20

Politique de placement du FARR au 1^{er} janvier 2018 (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	33,5	32,5
Actifs réels	18,0	18,3
Actions	48,5	49,2
TOTAL	100,0	100,0

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2016 tirées du *Rapport annuel 2016* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,35 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et qu'elle constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière apporte cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR par sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière.

3.2.2 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 8,52 % en 2017. Sa valeur marchande s'établissait à 13 780 millions de dollars au 31 décembre 2017.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 37,5 % de titres à revenu fixe (par exemple des obligations), à 16,0 % d'actifs réels (immeubles et infrastructures) et à 46,5 % d'actions.

TABLEAU G.21

Politique de placement du Fonds des générations au 1^{er} janvier 2018 (en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	37,5	32,5
Actifs réels	16,0	18,3
Actions	46,5	49,2
TOTAL	100,0	100,0

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2016 tirées du *Rapport annuel 2016* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

3.2.3 Le Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 8,97 % en 2017. Sa valeur marchande s'établissait à 1 191 millions de dollars au 31 décembre 2017.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. La politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2018 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Taux ⁽²⁾	15,5	17,5	} 30,0 ⁽⁴⁾
Crédit ⁽³⁾	17,0	19,0	
Obligations à long terme	0,0	0,0	1,0
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,4
Total – Revenu fixe	33,5	37,5	32,5
Infrastructures	6,5	6,0	6,3
Immeubles	11,5	10,0	12,0
Total – Actifs réels	18,0	16,0	18,3
Marchés boursiers	35,5	34,5	37,3
Placements privés	13,0	12,0	11,9
Total – Actions	48,5	46,5	49,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2016 tirées du *Rapport annuel 2016* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Obligations gouvernementales à revenu nominal fixe.

(3) Univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

(4) Au 31 décembre 2016, ces catégories d'actifs étaient représentées par les portefeuilles spécialisés « Obligations » et « Dettes immobilières ». Ces portefeuilles ont été fermés le 1^{er} janvier 2017 et remplacés par les portefeuilles « Taux » et « Crédit ».

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs. Parmi les principaux facteurs se trouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale et la situation budgétaire, de même que le niveau d'endettement et de liquidités.

Les agences de notation utilisent des échelles de notation pour exprimer la qualité de crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à long terme et une pour la dette à court terme.

☐ Cotes de crédit pour la dette à long terme

Le tableau suivant montre les échelles de notation des agences pour la dette à long terme. Plus la qualité de crédit est élevée, plus la cote sera haute dans l'échelle. Cela signifie, par exemple, qu'un emprunteur coté « AA » présente un risque de crédit moins élevé qu'un emprunteur coté « A ».

Les cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec sont présentées en encadré. Elles diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies, propres à chaque agence, qui sont employées pour déterminer le risque de crédit.

TABLEAU G.22

Échelles de notation pour la dette à long terme

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch	DBRS	Japan Credit Rating Agency
Meilleure qualité de crédit ↑	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA-	AA (low)	AA-
	A1	A+	A+	A (high)	A+
	A2	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-
	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-
	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-
	B1	B+	B+	B (high)	B+
	B2	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-

☐ Hausse de la cote de crédit du Québec

En juin 2017, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a révisé à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- », une première depuis 1993. Le Québec a en effet retrouvé la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.

Cette amélioration de la cote de crédit s'explique par la gestion responsable des finances publiques du gouvernement. Le poids de la dette brute est en diminution depuis 2015-2016. Des surplus budgétaires ont été enregistrés en 2015-2016 et en 2016-2017. Un surplus budgétaire est prévu en 2017-2018 et l'équilibre budgétaire est prévu pour les années suivantes.

S&P explique aussi sa décision par le fait que l'économie du Québec est très forte et diversifiée. Cette dernière comprend des secteurs de grande importance comme l'aérospatiale, le transport, les télécommunications et la production d'aluminium.

En 2017, les autres agences de notation (Moody's, Fitch, DBRS et Japan Credit Rating Agency) ont, quant à elles, confirmé la cote de crédit du Québec avec une perspective stable.

Rappelons qu'en juin 2016, Fitch avait amélioré la perspective liée à la cote de crédit du Québec, en la faisant passer de « négative » à « stable » en raison du rétablissement de l'équilibre budgétaire. Fitch avait auparavant abaissé cette perspective en décembre 2013, à la suite du report de l'équilibre budgétaire à 2015-2016 annoncé en novembre 2013.

TABLEAU G.23

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

Agences de notation	2015		→	2017	
	Cote de crédit	Perspective		Cote de crédit	Perspective
Moody's	Aa2	Stable		Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable		AA-	Stable
Fitch	AA-	Négative		AA-	Stable
DBRS	A (high)	Stable		A (high)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable		AA+	Stable

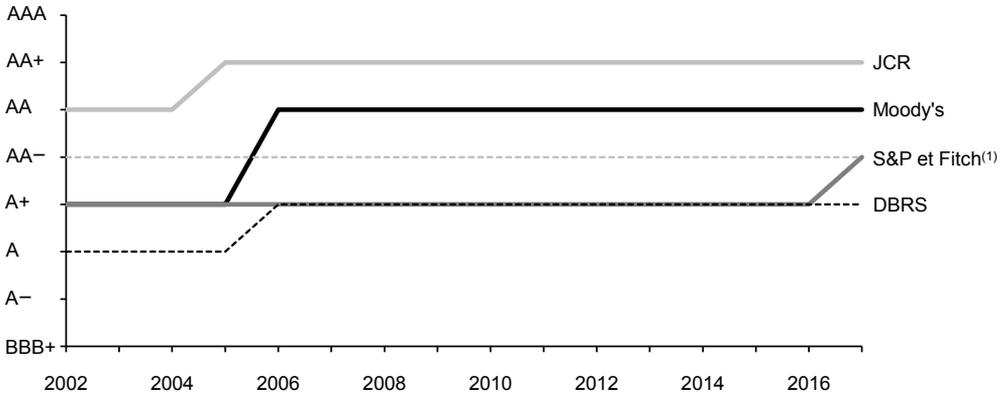
❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2002. En juin 2017, S&P a haussé d'un échelon la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- ».

Les trois grandes agences de notation internationales (Moody's, S&P et Fitch) attribuent maintenant au Québec une cote de crédit dans la catégorie « double A ».

GRAPHIQUE G.18

Évolution des cotes de crédit du Québec



Note : Les cotes de crédit de 2017 sont celles qui sont en vigueur au 14 mars 2018.

(1) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne pointillée.

❑ Cotes de crédit pour la dette à court terme

Le tableau suivant montre les échelles de notation des agences pour la dette à court terme. Plus la qualité de crédit est élevée, plus la cote sera haute dans l'échelle. Les cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec sont présentées en encadré.

TABLEAU G.24

Échelles de notation pour la dette à court terme⁽¹⁾

	Moody's	Standard & Poor's	Fitch	DBRS
Meilleure qualité de crédit ↑	P-1	A-1+	F1+	R-1 (high)
		A-1	F1	R-1 (middle)
				R-1 (low)
	P-2	A-2	F2	R-2 (high)
				R-2 (middle)
	P-3	A-3	F3	R-2 (low)
				R-3
			B-1	
	Not Prime ⁽²⁾		B-2	R-4
			B-3	R-5
		C		
Not Prime ⁽²⁾		D	D	

(1) JCR n'attribue pas de cote de crédit à la dette à court terme du Québec.

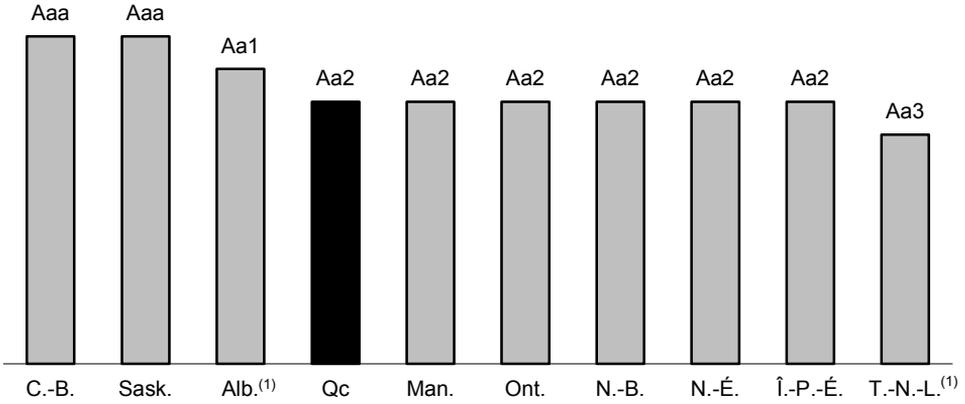
(2) Moody's utilise la catégorie « *Not Prime* » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au 14 mars 2018. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR, puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

GRAPHIQUE G.19

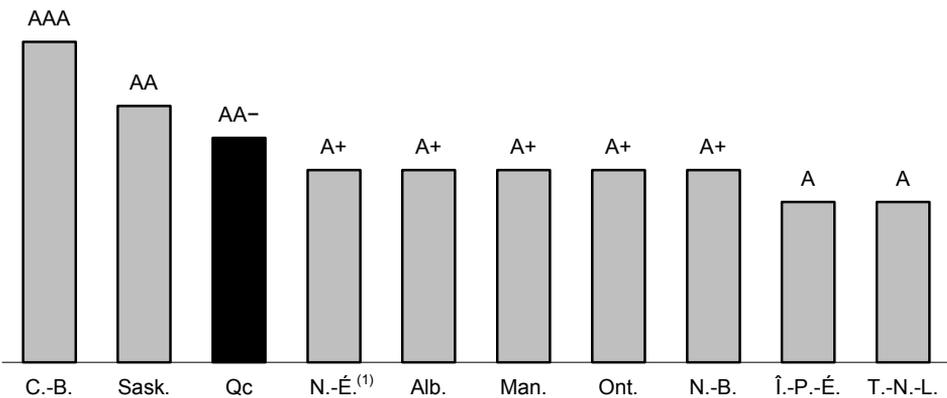
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Ces provinces ont une perspective négative.

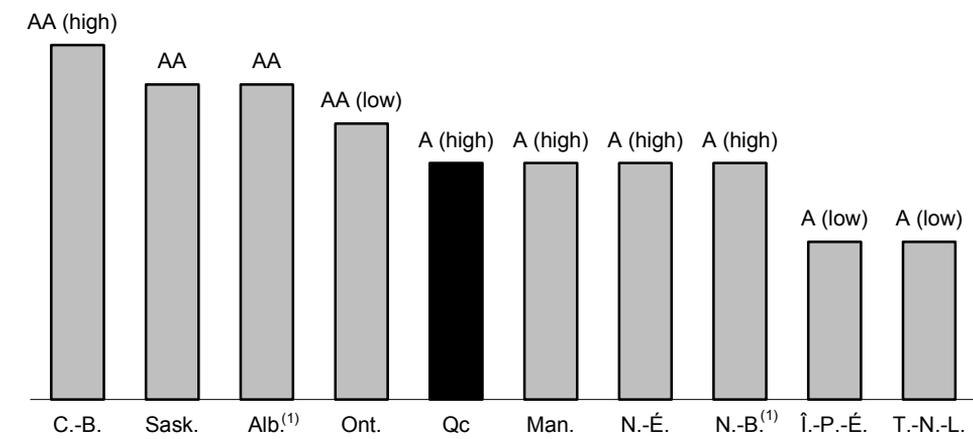
GRAPHIQUE G.20

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



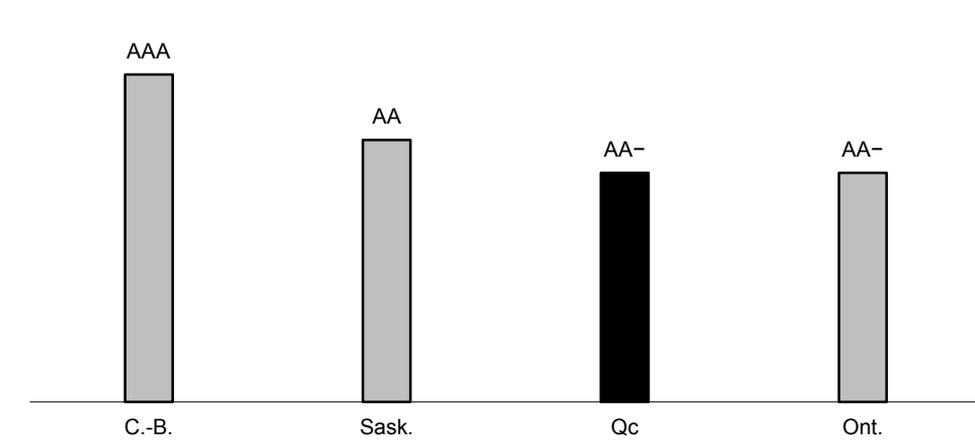
(1) Cette province a une perspective positive.

GRAPHIQUE G.21

Cotes de crédit des provinces canadiennes – DBRS

(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE G.22

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Fitch

Note : La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Québec et l'Ontario sont les seules provinces à recevoir une cote de crédit de cette agence.

ANNEXE : LES DIFFÉRENTS CONCEPTS DE DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU G.25

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DETTE BRUTE⁽¹⁾	203 490	204 533	209 418	211 120	214 151	215 076	216 876
<i>En % du PIB</i>	51,5	49,6	49,1	47,9	47,1	45,9	45,0
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-21 735	-23 392	-25 985	-26 478	-28 905	-30 673	-33 719
DETTE NETTE	181 755	181 141	183 433	184 642	185 246	184 403	183 157
<i>En % du PIB</i>	46,0	43,9	43,0	41,9	40,7	39,4	38,0
Moins : Actifs non financiers	-68 906	-71 434	-74 630	-77 610	-80 726	-83 148	-85 404
Plus : Réserve de stabilisation	4 552	5 402	3 815	2 879	2 400	2 400	2 400
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS⁽²⁾	117 401	115 109	112 618	109 911	106 920	103 655	100 153
<i>En % du PIB</i>	29,7	27,9	26,4	24,9	23,5	22,1	20,8

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

☐ La dette nette

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes.

Au 31 mars 2018, la dette nette s'établira à 181,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 43,9 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir, pour atteindre 38,0 % au 31 mars 2023.

TABLEAU G.26

Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars)

	Dette nette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire ⁽¹⁾	Immobilisations nettes	Autres	Revenus dédiés au Fonds des générations	Variation totale	Dette nette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	167 700	3 476 ⁽²⁾	4 863	4 959	-961	12 337	180 037	50,9
2013-2014	180 037	2 824	3 977	-2 302	-1 121	3 378	183 415	50,3
2014-2015	183 415	1 143 ⁽³⁾	2 980	-572	-1 279	2 272	185 687	49,4
2015-2016	185 687	-2 191	2 695	287	-1 453	-662	185 025	48,1
2016-2017	185 025	-2 361	1 784	-692	-2 001	-3 270	181 755	46,0
2017-2018	181 755	-850	2 528	—	-2 292	-614	181 141	43,9
2018-2019	181 141	—	3 196	1 587	-2 491	2 292	183 433	43,0
2019-2020	183 433	—	2 980	936	-2 707	1 209	184 642	41,9
2020-2021	184 642	—	3 116	479	-2 991	604	185 246	40,7
2021-2022	185 246	—	2 422	—	-3 265	-843	184 403	39,4
2022-2023	184 403	—	2 256	—	-3 502	-1 246	183 157	38,0

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(3) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

□ La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2018, la dette du secteur public du Québec s'établira à 273,3 milliards de dollars, ce qui équivaut à 66,3 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Le ratio de la dette du secteur public est en diminution depuis 2015-2016.

TABLEAU G.27

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute du gouvernement	197 807	203 957	203 347	203 490	204 533
Hydro-Québec	40 361	41 662	43 843	42 882	43 078
Municipalités ⁽¹⁾	22 622	23 305	23 846	24 058	24 008
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes ⁽²⁾	1 610	1 624	1 608	1 656	1 656
Autres entreprises du gouvernement ⁽³⁾	433	383	308	258	—
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	262 833	270 931	272 952	272 344	273 275
<i>En % du PIB</i>	<i>72,1</i>	<i>72,1</i>	<i>71,0</i>	<i>69,0</i>	<i>66,3</i>

(1) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (3 451 M\$ au 31 mars 2018).

(2) Les montants correspondent à la dette contractée, en leur nom propre, par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (1 012 M\$ au 31 mars 2018).

(3) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2018, cette dette est incluse dans la dette brute (218 M\$ au 31 mars 2018).

Section H

LE POINT SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Introduction.....	H.3
1. Pour une contribution fédérale adéquate en matière de santé et de programmes sociaux.....	H.5
1.1 Une croissance annuelle des dépenses en santé de 5,2 % à long terme	H.6
1.2 Un financement qui demeure insuffisant à long terme	H.8
1.3 Une réduction importante du financement fédéral.....	H.9
1.4 Des pressions financières qui continueront de s'accroître	H.10
1.5 Pour une juste part du financement fédéral en santé.....	H.12
1.6 Une mise à niveau du financement fédéral en matière de programmes sociaux.....	H.13
2. Pour un programme de péréquation qui respecte son objectif.....	H.15
2.1 Un rappel des principes du Québec	H.15
2.2 Les fondements d'un programme de péréquation adéquat.....	H.16
2.3 Pour une enveloppe de péréquation ouverte	H.19
2.4 Pour un plafond individuel équitable et stable	H.21
2.5 Pour un traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation	H.24
3. Pour des programmes fédéraux en infrastructure mutuellement profitables.....	H.27
3.1 Une prolongation bienvenue de la phase 1 du plan fédéral en infrastructure	H.27
3.2 Des fonds fédéraux complémentaires aux investissements du Québec	H.28
3.3 Pour le maintien des anciens fonds dans les ententes existantes.....	H.31
3.4 Un engagement nécessaire de la Banque de l'infrastructure du Canada	H.31
Conclusion	H.33

INTRODUCTION

Puisque le gouvernement fédéral occupe près de la moitié du champ fiscal, il est important que les transferts fédéraux contribuent à financer les grandes missions de l'État qui relèvent des provinces, notamment la santé, l'éducation et les infrastructures afin d'améliorer la qualité de vie de la population.

Malgré une croissance du Transfert canadien en matière de santé et l'ajout de fonds ciblés, force est de constater que la contribution fédérale dans les dépenses en santé des provinces ira en diminuant au cours de la prochaine décennie. Le tout dans un contexte où l'augmentation des dépenses en santé est fortement influencée par des facteurs, comme le vieillissement de la population, sur lesquels les provinces ont peu de contrôle, et où les principes de la Loi canadienne sur la santé doivent être respectés. Pour assumer sa juste part du financement en santé, le gouvernement fédéral doit :

- ramener son financement à une part représentant 25 % des dépenses en santé des provinces d'ici 2020-2021;
- veiller ensuite à ce que son financement en santé croisse au même rythme que les dépenses des provinces dans ce domaine, soit de 5,2 % par année afin de conserver sa part dans le temps.

Le partage équitable des dépenses en matière d'éducation et de services sociaux entre le gouvernement fédéral et les provinces demeure un enjeu bien présent. En effet, l'enveloppe du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) a perdu 15 % de sa valeur, en tenant compte de l'inflation, par rapport à 1994-1995. C'est pourquoi le Québec demande également au gouvernement fédéral de hausser l'enveloppe du TCPS pour rétablir le niveau de son financement à celui de 1994-1995.

De plus, cette section présente les demandes du Québec au gouvernement fédéral en ce qui a trait au programme de péréquation, soit de mettre fin à l'enveloppe fermée, de rétablir le plafond individuel équitable de 2007 en tout temps et de traiter de manière équitable les dividendes d'Hydro-Québec.

Finalement, en ce qui concerne le plan fédéral en infrastructure, le Québec accueille favorablement la proposition d'une seule entente bilatérale pour encadrer les sommes fédérales investies dans la phase 2 de son plan d'investissement. Le Québec s'attend toutefois à ce que le gouvernement fédéral respecte ses priorités et ses façons de faire dans le cadre de cette entente.

1. POUR UNE CONTRIBUTION FÉDÉRALE ADÉQUATE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE PROGRAMMES SOCIAUX

En 2017-2018, la croissance annuelle du Transfert canadien en matière de santé (TCS) a diminué de moitié, passant de 6 % à 3 % à la suite de la décision du gouvernement fédéral de réduire la croissance de sa contribution en santé au rythme de celle du PIB nominal canadien, sous réserve d'un plancher de 3 %¹. Au même moment, le gouvernement fédéral a décidé d'ajouter des fonds ciblés hors TCS destinés aux provinces.

— Rappelons que le Québec a obtenu, le 10 mars 2017, une nouvelle reconnaissance du principe d'asymétrie en convenant d'une entente asymétrique en matière de financement de la santé en trois volets :

- une somme de 2,5 milliards de dollars correspondant à la part démographique du Québec des fonds ciblés en santé de 11 milliards de dollars pour la période 2017-2018 à 2026-2027 pour les services de santé mentale et les soins à domicile;
- une somme de 1,2 milliard de dollars provenant du volet pour la petite enfance des nouveaux fonds fédéraux consacrés aux infrastructures sociales pour la période 2017-2018 à 2027-2028;
- une somme de 25 millions de dollars pour la formation des infirmières et des infirmiers praticiens en 2017-2018.

Bien que les fonds ciblés représentent un financement supplémentaire en santé pour les provinces, ce financement ponctuel n'est pas suffisant pour assurer la viabilité des systèmes de santé qui subiront des pressions grandissantes à long terme.

C'est pourquoi le Québec maintient sa demande au gouvernement fédéral d'assumer une part équitable des dépenses en santé des provinces d'ici 2020-2021, part représentant 25 % de celles-ci, et de la maintenir dans le temps.

En matière de programmes sociaux, le Québec réitère sa demande d'un rattrapage adéquat du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) afin qu'il atteigne son niveau de 1994-1995, et ce, en tenant compte de l'inflation.

¹ L'enveloppe du TCS de 2017-2018 (37,1 G\$) a crû selon le plancher de 3 % par rapport à 2016-2017, puisque la moyenne de la croissance annuelle du PIB nominal canadien de 2015, 2016 et 2017 (2,1 %), qui détermine la croissance de l'enveloppe du TCS, a été inférieure à ce plancher.

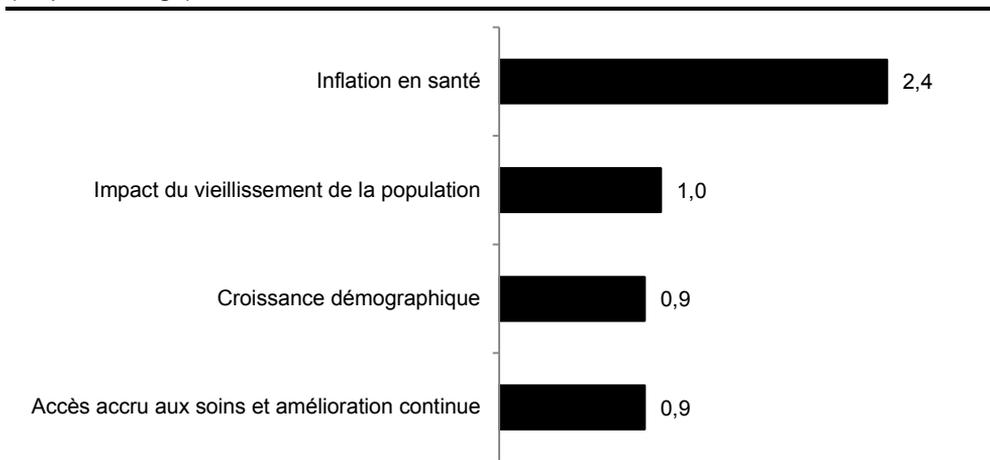
1.1 Une croissance annuelle des dépenses en santé de 5,2 % à long terme

En 2016, le Conseil de la fédération a mandaté un organisme indépendant, le Conference Board du Canada (CBdC), pour prévoir la croissance des dépenses en santé des provinces et des territoires. Le CBdC a déterminé que cette croissance devrait atteindre 5,2 % en moyenne par année sur une période de vingt ans, soit de 2015 à 2035, basée sur les quatre facteurs suivants :

- l'inflation dans le domaine de la santé (2,4 %), y compris la croissance des salaires et le coût des médicaments;
 - Ce facteur de croissance est légèrement plus élevé que l'indice des prix à la consommation.
- l'effet du vieillissement de la population (1,0 %), reflétant l'augmentation importante des dépenses en santé en fonction de l'âge des patients;
- la croissance de la population canadienne d'ici 2035 (0,9 %), qui fera augmenter la demande en soins de santé;
 - Il est prévu que la population canadienne augmente de 5,7 millions de personnes en 2035 par rapport à celle de 2018.
- l'accès accru aux soins et l'amélioration continue (0,9 %), qui tiennent compte des efforts des provinces pour améliorer la qualité des soins offerts à leur population.
 - Notons que les avancées scientifiques en matière de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments ont souvent pour effet de faire augmenter les coûts en santé plutôt que de permettre des économies, puisqu'un prix moindre engendre une croissance de la demande.

GRAPHIQUE H.1

Ventilation moyenne de la croissance de 5,2 % des dépenses en santé des provinces et des territoires selon le Conference Board du Canada, de 2015 à 2035
(en pourcentage)



Source : Conference Board du Canada.

1.2 Un financement qui demeure insuffisant à long terme

En dépit de la demande des provinces pour obtenir un facteur de croissance du TCS à 5,2 %, le gouvernement fédéral a plutôt réduit de moitié le facteur d'indexation initial, soit de 6 % par rapport à celui du PIB nominal canadien, sous réserve d'un plancher de 3 % en 2017-2018.

Le gouvernement fédéral a aussi décidé d'investir 11 milliards de dollars à l'échelle canadienne dans des fonds ciblés hors TCS pour la période de 2017-2018 à 2026-2027.

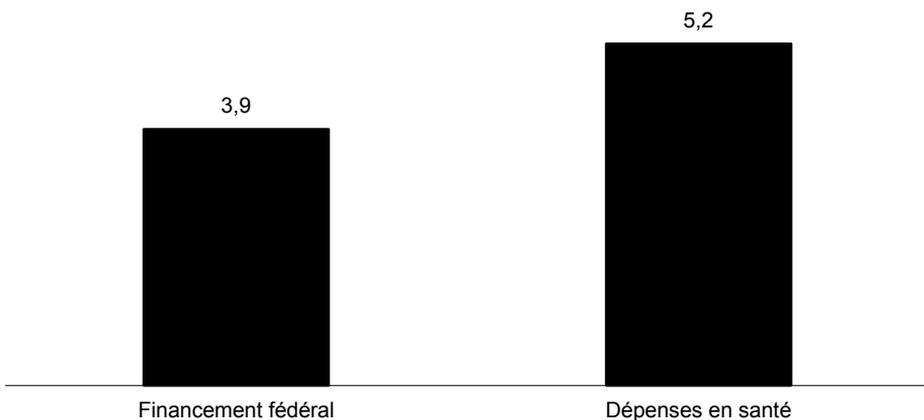
- Pour le Québec, il s'agit de près de 2,5 milliards de dollars correspondant à sa part démographique des fonds ciblés hors TCS.
- Ces fonds permettront au Québec de mettre en œuvre ses propres priorités, dont la santé mentale et les soins à domicile.

La croissance du TCS au même rythme que celle du PIB nominal canadien, jumelée aux fonds ciblés, permettra d'atteindre une croissance du financement fédéral en santé aux provinces de 4,4 % par année en moyenne au cours des cinq premières années et de 3,3 % les cinq années suivantes.

- Le financement fédéral augmentera ainsi de 3,9 % par année en moyenne sur dix ans, ce qui est largement inférieur à l'estimation de 5,2 % du CBdC d'ici 2035, nécessaire pour assurer la viabilité des systèmes de santé des provinces.

GRAPHIQUE H.2

Croissances du financement fédéral et des dépenses en santé des provinces estimées par le Conference Board du Canada, de 2017-2018 à 2026-2027
(en pourcentage)



Sources : Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

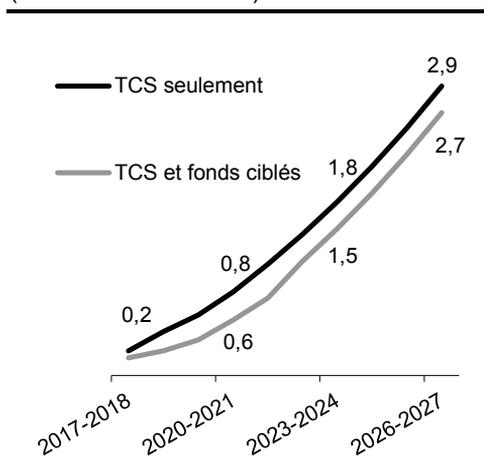
1.3 Une réduction importante du financement fédéral

La nouvelle formule de financement fédéral en matière de santé engendrera un manque à gagner important pour le Québec.

- Cette baisse du financement fédéral créera un manque à gagner pour le Québec de 14 milliards de dollars pour la période de 2017-2018 à 2026-2027.
- En dépit des fonds ciblés, le manque à gagner demeure tout de même de 11,5 milliards de dollars.

GRAPHIQUE H.3

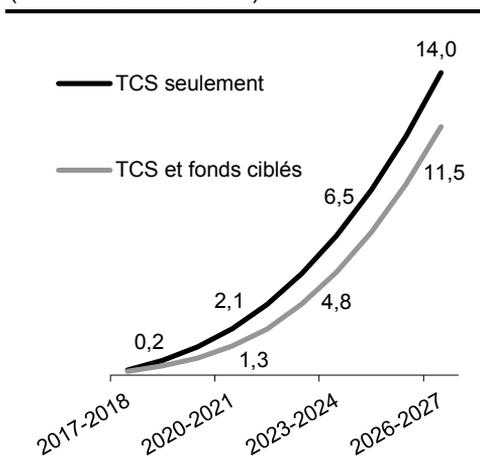
Manque à gagner annuel du Québec relatif au Transfert canadien en matière de santé
(en milliards de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.4

Manque à gagner cumulatif du Québec relatif au Transfert canadien en matière de santé
(en milliards de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

1.4 Des pressions financières qui continueront de s'accroître

Le désengagement financier du gouvernement fédéral en santé survient au moment même où les pressions financières sur le système de santé sont grandissantes, en raison notamment du vieillissement de la population.

Au Canada, la part de la population âgée de 65 ans et plus, soit 16,1 % en 2015, augmentera pour s'établir à 22,8 % en 2030 alors qu'au Québec, cette part devrait s'établir à 25 %, comparativement à 17,6 % en 2015.

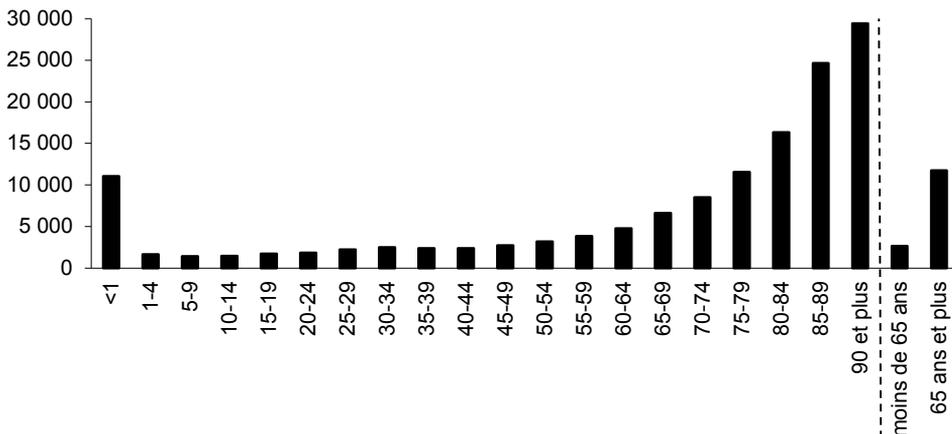
Puisque les dépenses en santé augmentent fortement en fonction de l'âge des patients, le vieillissement de la population contribuera à accentuer de façon permanente les pressions sur les dépenses en santé des provinces. En effet, selon les données relatives à 2015 de l'Institut canadien d'information sur la santé publiées en novembre 2017, les dépenses en santé sont en moyenne 4,4 fois plus élevées pour une personne de 65 ans et plus, comparativement à une personne de moins de 65 ans.

— En 2015, le coût des soins de santé pour une personne de 65 ans et plus était en moyenne de 11 753 \$ par rapport à 2 651 \$ pour une personne de moins de 65 ans.

Soulignons aussi que les provinces qui connaîtront un vieillissement plus prononcé de leur population seront également celles qui verront leur croissance économique ralentir, ce qui ajoutera aux pressions financières liées au vieillissement de la population.

GRAPHIQUE H.5

Dépenses moyennes en santé des provinces selon le groupe d'âge – 2015 (en dollars par habitant)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, ministère des Finances du Québec et Statistique Canada.

❑ Une part fédérale inadéquate du financement en santé

Malgré une croissance du TCS au même rythme que celle du PIB nominal canadien, y compris un plancher de 3 %, ainsi que des fonds ciblés de 11 milliards de dollars, la contribution fédérale dans les dépenses en santé des provinces diminuera progressivement au cours de la prochaine décennie, passant de 23,0 % en 2017-2018 à 20,4 % en 2026-2027.

— Rappelons qu'au début des années 1980, le financement fédéral en santé représentait 25 % des dépenses en santé des provinces.

1.5 Pour une juste part du financement fédéral en santé

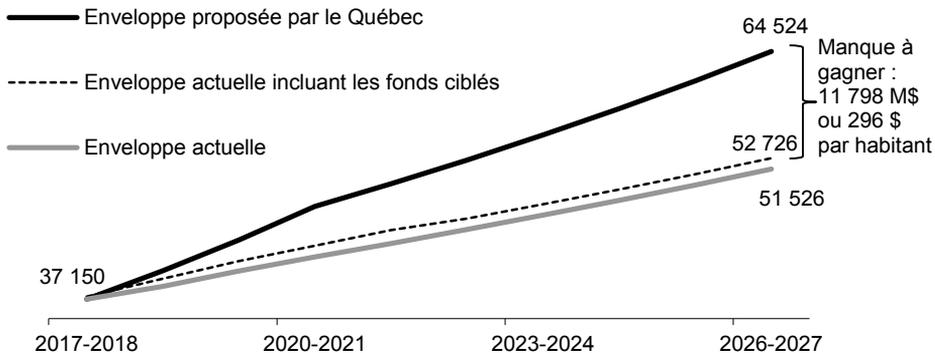
Le Québec demande au gouvernement fédéral de rétablir son engagement financier en santé pour contribuer à assurer la viabilité des systèmes de santé au Canada.

Ce réengagement implique un rehaussement graduel de l'enveloppe du TCS pour qu'elle atteigne une juste part représentant 25 % des dépenses en santé des provinces. Il est également nécessaire que cette part soit maintenue dans le temps.

- Cette contribution fédérale représentant 25 % des dépenses en santé des provinces serait atteinte d'ici 2020-2021 grâce à un financement additionnel de 5,4 milliards de dollars à l'échelle nationale par le biais du TCS.
- Par la suite, cette part serait maintenue par l'indexation de l'enveloppe du TCS selon le taux de croissance annuel des dépenses en santé des provinces de 5,2 % estimé par le CBdC.
- En 2026-2027, cette proposition ferait que l'enveloppe du TCS atteindrait 64,5 milliards de dollars plutôt que 52,7 milliards de dollars, y compris les fonds ciblés, soit un financement additionnel de 11,8 milliards de dollars ou de 296 \$ par habitant.

GRAPHIQUE H.6

Retour graduel du Transfert canadien en matière de santé représentant 25 % des dépenses en santé des provinces, de 2017-2018 à 2026-2027 (en millions de dollars)



Note : L'enveloppe actuelle, incluant les fonds ciblés, est de 37 450 M\$ en 2017-2018.

Sources : Conférence Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 Une mise à niveau du financement fédéral en matière de programmes sociaux

Le TCPS permet au gouvernement fédéral de financer une partie des dépenses des provinces consacrées à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux. Depuis 2009-2010, le TCPS est indexé à 3 % annuellement, soit une croissance inférieure à celle du TCS, qui croît au même rythme que le PIB nominal, sous réserve d'un plancher de 3 %.

- Étant donné que l'enveloppe du TCPS ne croît pas au même rythme que le PIB nominal, la contribution du gouvernement fédéral dans les secteurs de l'éducation et des programmes sociaux décroît.
- Au total, le TCPS a perdu 15 % de sa valeur en 2017-2018 par rapport à 1994-1995², en tenant compte de l'inflation.

Un partage plus équitable des dépenses en matière d'éducation postsecondaire et de services sociaux entre le gouvernement fédéral et les provinces s'avère impératif afin d'assurer un financement adéquat dans ces secteurs.

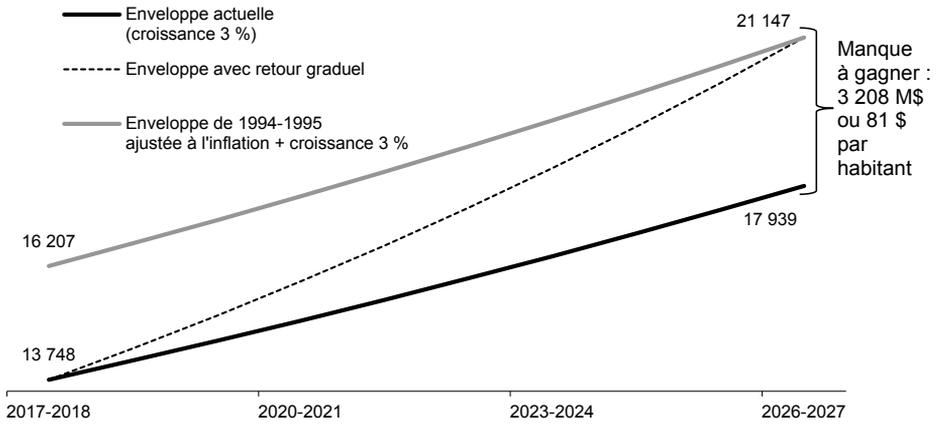
Le Québec demande au gouvernement fédéral une hausse de l'enveloppe du TCPS pour rétablir le niveau de son financement à celui de 1994-1995, en tenant compte de l'inflation. En 2017-2018, ce rattrapage représenterait une hausse de l'enveloppe de près de 2,5 milliards de dollars.

- Conscient que ce manque à gagner peut difficilement être versé dès la première année par le gouvernement fédéral, le Québec propose d'augmenter graduellement l'enveloppe du TCPS sur une période de dix ans.
 - Ce rattrapage graduel impliquerait une majoration additionnelle de l'enveloppe du TCPS de 261 millions de dollars en 2018-2019, pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2026-2027. Répartie selon la part de la population, cette hausse représenterait pour le Québec 60 millions de dollars (7 \$ par habitant) en 2018-2019 et 718 millions de dollars (81 \$ par habitant) en 2026-2027.

² En 2005, le Conseil de la fédération avait demandé au gouvernement fédéral de restaurer immédiatement le TCPS au niveau de 1994-1995, soit la dernière année avant les coupes fédérales importantes effectuées au milieu des années 1990.

Retour graduel du Transfert canadien en matière de programmes sociaux au niveau de 1994-1995 en tenant compte de l'inflation, de 2017-2018 à 2026-2027

(en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

2. POUR UN PROGRAMME DE PÉRÉQUATION QUI RESPECTE SON OBJECTIF

2.1 Un rappel des principes du Québec

Parmi les trois principaux programmes de transferts fédéraux destinés aux provinces (péréquation, Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux), le programme de péréquation est le seul dont l'objectif est inscrit dans la Loi constitutionnelle de 1982.

— Cet objectif est de permettre aux provinces bénéficiaires d'amener leur capacité fiscale à la moyenne des dix provinces afin qu'elles puissent « [...] assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables³ ».

Pour que le programme de péréquation remplisse véritablement son objectif constitutionnel, le Québec est d'avis qu'il doit être basé sur quatre principes clairs :

1. La norme de comparaison doit correspondre à la moyenne des dix provinces, comme c'est le cas actuellement avant l'application des plafonds;
2. La péréquation doit refléter la réalité des pratiques fiscales des provinces, ce qui correspond à la pratique actuelle avec l'utilisation du régime fiscal représentatif pour calculer la capacité fiscale des provinces;
3. Tous les revenus des provinces doivent être pris en compte, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque seulement 50 % des revenus provenant des ressources naturelles sont considérés dans la capacité fiscale des provinces;
4. Toutes les provinces doivent être traitées de manière équitable, comme le permettait la formule en vigueur en 2007-2008 et en 2008-2009.

Les changements apportés à la formule de péréquation en novembre 2008, lesquels étaient applicables à compter de 2009-2010 par l'imposition de plafonds, ont fait dévier le programme de péréquation de son objectif.

³ Paragraphe 36 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982.

2.2 Les fondements d'un programme de péréquation adéquat

Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale⁴, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas la même capacité à générer des revenus.

Dans un programme de péréquation adéquat, les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des dix provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalente à la moyenne des dix provinces.

À l'opposé, une province dont la capacité fiscale est supérieure à la moyenne des dix provinces ne reçoit pas de paiement de péréquation.

— Rappelons toutefois que les provinces non bénéficiaires ne versent aucune somme aux provinces bénéficiaires, puisque le programme de péréquation est financé avec les revenus prélevés par le gouvernement fédéral auprès des contribuables provenant de toutes les provinces.

En raison de la modification du plafond individuel et de l'application d'un plafond PIB en novembre 2008, la capacité fiscale des provinces bénéficiaires, après péréquation, ne correspond plus à la moyenne des dix provinces, ce qui va à l'encontre de l'objectif du programme.

Afin que le programme atteigne son objectif et redevienne adéquat, le Québec demande :

- la fin de l'enveloppe fermée avec le retrait du plafond PIB;
- le retour d'un plafond individuel stable et équitable;
- le traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec.

⁴ La capacité fiscale est définie comme étant les revenus qu'une province obtiendrait si elle appliquait à ses cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, ressources naturelles et impôts fonciers) le taux de taxation de la moyenne des dix provinces.

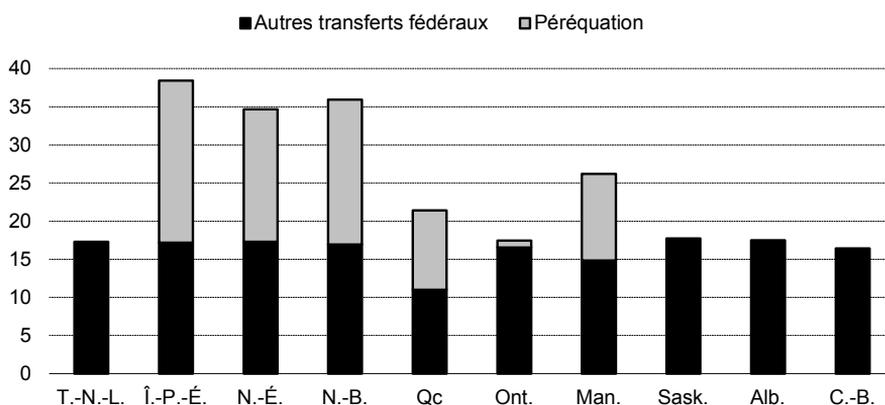
Transferts fédéraux : rétablir les faits

En 2017-2018, la part des principaux transferts fédéraux reçue par le Québec, y compris les paiements de péréquation, le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et les autres programmes, représente 21 % de ses revenus budgétaires¹. Il s'agit d'une part comparable à la moyenne des provinces (19 %).

- De plus, la part du Québec n'est que légèrement supérieure à celle de provinces non bénéficiaires comme la Saskatchewan (18 %) et l'Alberta (17 %), tandis qu'elle demeure largement inférieure à celle de provinces bénéficiaires comme l'Île-du-Prince-Édouard (38 %) et le Nouveau-Brunswick (36 %).

Part des transferts fédéraux dans les budgets des provinces – 2017-2018

(en pourcentage)



Note : Dans le cas du Québec, les transferts fédéraux excluant la péréquation sont réduits de la valeur de l'abattement spécial du Québec.

Sources : Données extraites des budgets et des mises à jour budgétaires des provinces.

¹ Au Québec, il s'agit des revenus consolidés.

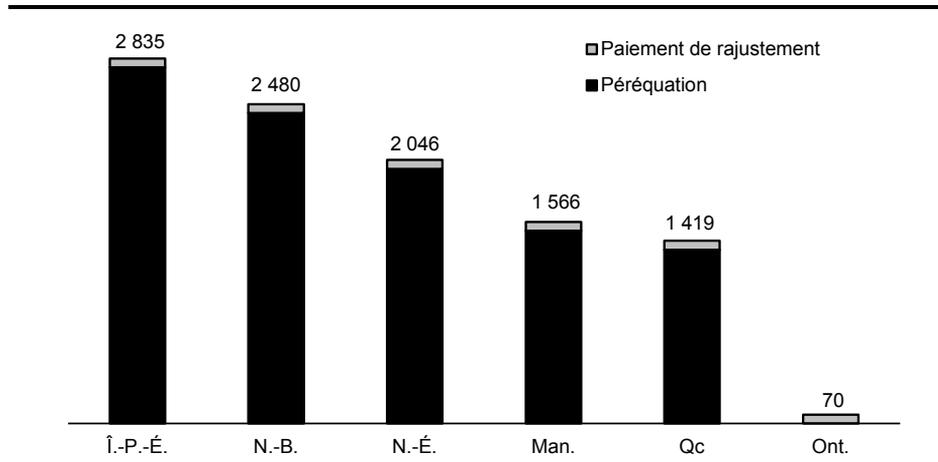
Péréquation : rétablir les faits

Bien que le Québec obtienne une part importante de l'enveloppe de péréquation, qui inclut un paiement de rajustement de 576 millions de dollars en 2018-2019 avec un paiement total de 11,7 milliards de dollars, le montant que le Québec reçoit par habitant (1 419 \$) est le plus faible après l'Ontario¹ (70 \$).

- Le Nouveau-Brunswick reçoit 2 480 \$ par habitant, soit plus de 1 000 \$ par habitant que le Québec.

Le Québec n'est donc pas le plus grand bénéficiaire de péréquation.

Paiement de péréquation, y compris le paiement de rajustement – 2018-2019 (en dollars par habitant)



¹ L'Ontario recevra en 2018-2019 un paiement de rajustement de 963 M\$ et aucun paiement de péréquation. Toutefois, le gouvernement fédéral traite le paiement de rajustement à même l'enveloppe de péréquation.

2.3 Pour une enveloppe de péréquation ouverte

Depuis les changements apportés en novembre 2008, peu importe les écarts de capacité fiscale des provinces bénéficiaires par rapport à la moyenne des dix provinces, la croissance de l'enveloppe de péréquation est limitée à la croissance du PIB nominal canadien. Les paiements de péréquation des provinces ne sont donc plus déterminés par les écarts de capacité fiscale par rapport à la moyenne des dix provinces.

Entre 2009-2010 et 2017-2018, plutôt que d'amener la capacité fiscale des provinces bénéficiaires à la moyenne des dix provinces, l'augmentation des paiements de péréquation d'une province s'est toujours faite au détriment des autres provinces bénéficiaires. Au cours de cette période, le plafond PIB a privé le Québec de 5,8 milliards de dollars.

Par ailleurs, pour la première fois en 2018-2019, la somme des paiements de péréquation des provinces bénéficiaires, calculée avec les écarts de capacité fiscale par rapport à la moyenne des dix provinces, est insuffisante pour correspondre au niveau de l'enveloppe de péréquation déterminée par la croissance du PIB nominal canadien.

— Pour combler cet écart, les provinces obtiendront un paiement de rajustement de 1,8 milliard de dollars, dont 576 millions de dollars pour le Québec.

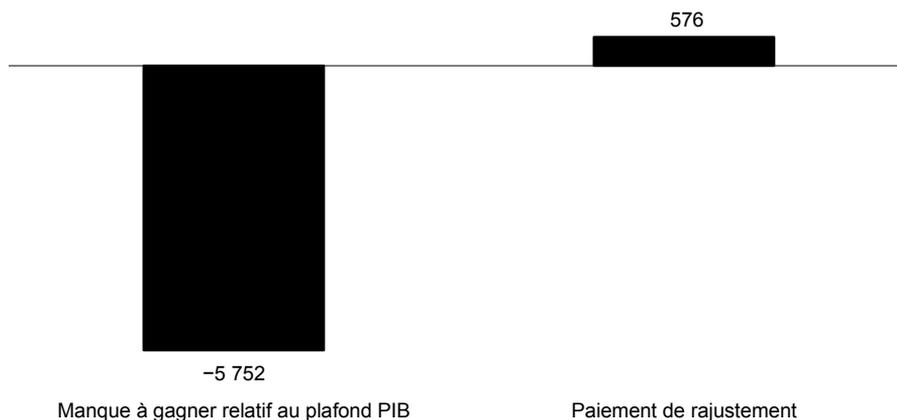
Afin que chaque province puisse disposer, après péréquation, d'une capacité fiscale correspondant à la moyenne des dix provinces, le Québec demande que les paiements de péréquation soient déterminés par les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces et que, par conséquent, le gouvernement fédéral mette fin à l'enveloppe fermée qui est occasionnée par le plafond PIB.

Paiement de rajustement de 2018-2019

Pour la première fois en 2018-2019, la somme des paiements de péréquation faits aux provinces bénéficiaires, lesquels sont calculés avec les écarts de capacité fiscale par rapport à la moyenne des dix provinces, est insuffisante pour correspondre au niveau de l'enveloppe de péréquation déterminée par la croissance du PIB nominal canadien¹.

- En vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces², le gouvernement fédéral a décidé de verser un paiement de rajustement de 1,8 milliard de dollars afin de combler cet écart, dont 576 millions de dollars au Québec.
- Le paiement de rajustement du Québec de 576 millions de dollars en 2018-2019 ne compense qu'une fraction, soit 10 %, du manque à gagner subi depuis l'imposition du plafond PIB, qui totalise 5,8 milliards de dollars.

Impact cumulatif du plafond PIB imposé par le gouvernement fédéral et du paiement de rajustement sur les paiements de péréquation du Québec, de 2009-2010 à 2018-2019 (en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

- 1 L'enveloppe de péréquation de 2018-2019 (19 G\$) a été déterminée avec la moyenne de la croissance annuelle du PIB nominal canadien de 2016, 2017 et 2018, en hausse de 3,9 % par rapport à celle de 2017-2018 (18,3 G\$).
- 2 Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (L.R.C. (1985), ch. F-8).

2.4 Pour un plafond individuel équitable et stable

En 2007, le gouvernement fédéral avait mis en place un plafond individuel au programme de péréquation afin d'éviter qu'une province bénéficiaire de péréquation ne soit plus riche, après péréquation, que la moins riche des provinces non bénéficiaires, ce qui était équitable.

— Ce plafond avait été proposé par le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires (rapport O'Brien⁵).

Après deux ans d'application, ce plafond a été modifié par la mise en place d'un seuil basé sur le poids démographique des provinces bénéficiaires de péréquation. Avec ce seuil, lorsque la population des provinces bénéficiaires représente :

- moins de 50 % de l'ensemble des provinces, comme c'est le cas en 2018-2019⁶, le plafond individuel de 2007 s'applique;
- 50 % et plus de l'ensemble des provinces, comme ce fut le cas de 2009-2010 à 2017-2018, le plafond individuel correspond plutôt à la moyenne des capacités fiscales des provinces bénéficiaires, ce qui est inéquitable.
 - Ce plafond individuel a réduit les paiements de péréquation du Québec de 7,5 milliards de dollars de 2009-2010 à 2017-2018.

En plus de la possibilité qu'un plafond individuel inéquitable soit appliqué, la mise en place d'un seuil en novembre 2008 a ajouté un risque supplémentaire quant à la prévisibilité des revenus de péréquation pour les provinces bénéficiaires. En effet, la définition du plafond individuel peut changer en fonction du poids démographique des provinces bénéficiaires dans l'ensemble des provinces selon le contexte économique.

Le Québec demande donc au gouvernement fédéral de modifier la formule de péréquation afin que le plafond individuel équitable de 2007 s'applique en tout temps, et ce, peu importe le poids démographique des provinces bénéficiaires, dans l'ensemble des provinces.

⁵ GROUPE D'EXPERTS SUR LA PÉRÉQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national : remettre la péréquation sur la bonne voie*, [Rapport], mai 2006.

⁶ L'Ontario n'est plus une province bénéficiaire de péréquation en 2018-2019, à l'exception du versement d'un paiement de rajustement de 963 M\$, faisant qu'il y a eu un changement de plafond individuel.

Illustration du fonctionnement du plafond individuel dans le programme de péréquation



Population des provinces bénéficiaires représentant 50 % et plus de la population des provinces : le plafond individuel équivaut à la moyenne de la capacité fiscale des provinces bénéficiaires.

Après péréquation, une province bénéficiaire ne peut pas être plus riche que la moyenne de la capacité fiscale des provinces bénéficiaires.

- Appliqué de 2009-2010 à 2017-2018.
- Inéquitable parce que les provinces sont considérées de manière différente et que les provinces bénéficiaires fortement dotées en ressources naturelles sont pénalisées.
- Perte de 7,5 G\$ pour le Québec.

Seuil démographique

Population des provinces bénéficiaires représentant moins de 50 % de la population des provinces : le plafond individuel équivaut à la capacité fiscale de la moins riche des provinces non bénéficiaires.

Après péréquation, une province bénéficiaire ne peut pas être plus riche que la moins riche des provinces non bénéficiaires.

- Appliqué en 2007-2008, en 2008-2009 et en 2018-2019.
- Équitable.
- Recommandé dans le rapport O'Brien.



Pourquoi l'Alberta ne reçoit-elle aucun paiement de péréquation alors qu'elle affiche un déficit?

En 2016-2017, pourquoi l'Alberta n'a-t-elle pas reçu de péréquation alors qu'elle affichait un déficit de près de 11 milliards de dollars tandis que le Québec, qui a enregistré un surplus budgétaire de plus de 2 milliards de dollars, en a reçu?

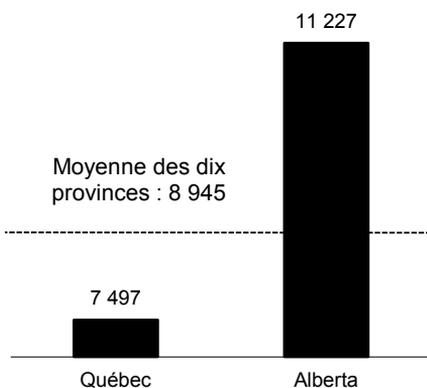
Bien que la capacité fiscale par habitant de l'Alberta (11 227 \$) soit de 50 % plus élevée que celle du Québec (7 497 \$), les revenus effectivement perçus par le Québec (9 685 \$) sont 17 % plus élevés que ceux de l'Alberta (8 272 \$).

La capacité fiscale par habitant du Québec est inférieure à la moyenne des dix provinces (8 945 \$), ce qui explique pourquoi le Québec reçoit de la péréquation. Pour sa part, l'Alberta, avec une capacité fiscale supérieure à la moyenne des dix provinces, n'est pas admissible.

La situation budgétaire opposée des deux provinces est illustrée par la différence entre les revenus effectivement perçus. Cet effort fiscal du Québec supérieur à celui de l'Alberta lui permet notamment d'offrir davantage de services publics. De son côté, l'Alberta choisit plutôt de maintenir un effort fiscal moins élevé, ce qui est conforme au cadre du fédéralisme canadien.

Capacité fiscale par habitant du Québec et de l'Alberta en 2016-2017

(en dollars par habitant)

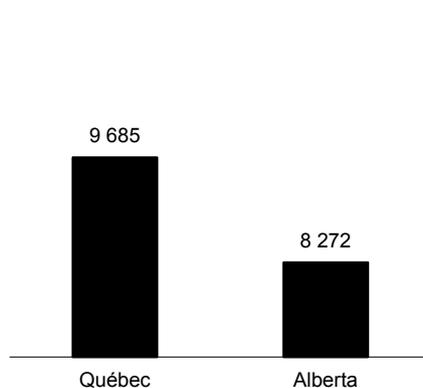


Note : La capacité fiscale exclut 50 % des revenus tirés des ressources naturelles.

Source : Calculs fédéraux 2018-2019.

Revenus effectivement perçus par habitant au Québec et en Alberta en 2016-2017

(en dollars par habitant)



Note : Les revenus effectivement perçus excluent 50 % des revenus tirés des ressources naturelles.

Source : Calculs fédéraux 2018-2019.

2.5 Pour un traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation

En novembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié le programme de péréquation en transférant les dividendes versés par Hydro One au gouvernement ontarien, une société qui transporte et distribue de l'électricité, de l'assiette des ressources naturelles à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

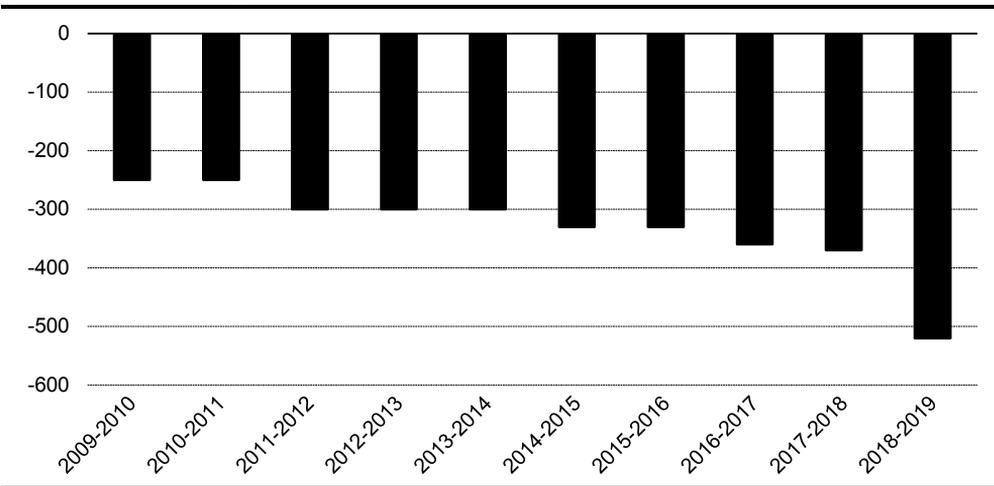
Or, cette décision du gouvernement fédéral n'est pas équitable, puisque les dividendes provenant des activités de transport et de distribution d'électricité versés au gouvernement du Québec par Hydro-Québec (32,6 % des dividendes en 2016) ont été maintenus à l'assiette des ressources naturelles. Cela entraîne des pertes importantes et récurrentes pour le Québec.

— Le manque à gagner cumulatif du Québec à la suite de cette décision s'élève à plus de 3,3 milliards de dollars depuis 2009-2010, dont 520 millions de dollars pour 2018-2019.

GRAPHIQUE H.9

Manque à gagner du Québec à l'égard du traitement inéquitable des dividendes d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation, de 2009-2010 à 2018-2019

(en millions de dollars)



Sources : Budgets du Québec depuis 2009-2010.

Le Québec a déjà fourni toute l'information nécessaire au gouvernement fédéral pour que ce dernier procède au changement demandé, mais aucune correction n'a encore été apportée au traitement des dividendes d'Hydro-Québec. Depuis 2009-2010, le Québec réitère sa demande au gouvernement fédéral de procéder à court terme au traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de péréquation.

Le renouvellement du programme de péréquation de 2019

Le gouvernement fédéral a confirmé dans son budget 2018 que des modifications techniques seront apportées au programme de péréquation du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024. Les principales modifications sont les suivantes :

- inclure des crédits d'impôt remboursables dans les revenus des sociétés à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés;
- faire en sorte que le traitement des revenus découlant de la vente du cannabis à l'assiette des taxes à la consommation soit semblable à celui des revenus découlant de la vente d'alcool;
- apporter des changements mineurs au calcul de l'assiette des taxes à la consommation.

Dans l'ensemble, le Québec est d'accord avec les ajustements techniques proposés par le gouvernement fédéral, puisqu'ils permettent d'obtenir davantage de précision dans le calcul de la capacité fiscale des provinces.

Le Québec est toutefois déçu que le gouvernement fédéral n'ait pas apporté les modifications importantes au programme qui sont demandées depuis plusieurs années, soit le retrait du plafond PIB, l'application permanente du plafond individuel de 2007, ainsi que le traitement des dividendes d'Hydro-Québec des activités de transport et de distribution d'électricité à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

3. POUR DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX EN INFRASTRUCTURE MUTUELLEMENT PROFITABLES

La décision du gouvernement fédéral de prolonger certains programmes dans le cadre de la phase 1 de son plan en infrastructure permettra au Québec d'assurer une utilisation optimale des sommes qui lui sont octroyées.

Quant à l'amorce de la phase 2 du plan fédéral en infrastructure, le Québec accueille favorablement la proposition d'une seule entente bilatérale, appelée entente bilatérale intégrée (EBI) par le gouvernement fédéral, pour encadrer les sommes fédérales investies en infrastructure, plutôt que des ententes projet par projet.

— Cette forme d'entente répond à une demande du Québec visant à simplifier la négociation des ententes Canada-Québec pour favoriser une mise en chantier plus rapide des projets financés.

Par ailleurs, le Québec en est à finaliser la négociation de l'EBI, ce qui permettra d'atteindre l'objectif commun de stimuler la croissance économique du pays et d'améliorer la qualité de vie des Québécois.

3.1 Une prolongation bienvenue de la phase 1 du plan fédéral en infrastructure

Dans son budget de 2016, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 11,9 milliards de dollars sur cinq ans pour la phase 1 de son plan en infrastructure, auxquels se sont ajoutés des investissements de 2,5 milliards de dollars pour les infrastructures postsecondaires et des projets de large bande passante.

Les courts délais prévus pour la réalisation des projets de la phase 1 ont constitué un défi de réalisation dès le départ, notamment pour les municipalités, les sociétés de transport et les établissements postsecondaires. À cet effet, le Québec a demandé la prolongation de deux ententes, à savoir : l'entente sur le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC) et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), ainsi que l'entente sur le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires (FIS).

— Dans le cadre de l'entente du FITC et du FEPTEU, le Québec accueille favorablement la proposition fédérale de reporter la date limite d'admissibilité des coûts de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 31 mars 2020.

— En ce qui a trait à l'entente sur le FIS, le gouvernement fédéral a accordé une prolongation de sept mois seulement pour réaliser les travaux, soit d'avril à novembre 2018. Toutefois, quatre projets stratégiques nécessitent des délais supplémentaires afin de bénéficier des sommes fédérales prévues. Le Québec demande donc une extension de quatre mois pour ces quatre projets, soit du 30 novembre 2018 au 31 mars 2019.

3.2 Des fonds fédéraux complémentaires aux investissements du Québec

À l'automne 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la phase 2 de son plan fédéral en infrastructure de 81,2 milliards de dollars pour la période 2017-2018 à 2027-2028, dont une somme de 16,9 milliards de dollars est estimée pour le Québec. Ces fonds seront consacrés au transport en commun, aux infrastructures vertes, aux infrastructures sociales, au transport en appui au commerce et aux collectivités rurales et nordiques.

Du montant de 16,9 milliards de dollars, le Québec recevra 7,5 milliards de dollars par l'entremise d'une EBI en cours de négociation. Cette entente vise à établir les conditions de financement des projets qui seront soumis par le Québec dans le cadre de quatre volets, soit :

- le transport en commun (5,2 milliards de dollars);
- les infrastructures vertes (1,8 milliard de dollars);
- les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives provenant de l'enveloppe des infrastructures sociales (257 millions de dollars);
- les infrastructures pour les collectivités rurales et nordiques (289 millions de dollars).

Le financement fédéral dans le cadre de l'EBI représentera donc l'équivalent de 7,5 % des investissements de 100,4 milliards de dollars du Québec prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028.

Le Québec s'attend à ce que le gouvernement fédéral respecte ses priorités et ses façons de faire dans le cadre de cette entente.

TABLEAU H.1

Sommes estimées pour le Québec découlant de la phase 2 du plan fédéral en infrastructure, de 2017-2018 à 2027-2028
(en millions de dollars)

	Canada	Québec
Transport en commun	20 200	5 199
Entente bilatérale intégrée (EBI)	20 125	5 182
Autres	75	17 ⁽¹⁾
Infrastructures vertes	16 400	3 137
EBI	9 222	1 808
Autres	7 178	1 329 ⁽¹⁾
Infrastructures sociales	21 800	4 385
EBI	1 347	257
Apprentissage et garde des jeunes enfants	7 000	1 222 ⁽²⁾
Autres	13 453	2 906 ⁽¹⁾
Commerce et transport	5 100	368⁽¹⁾
Collectivités rurales et nordiques	2 400⁽³⁾	289
EBI	2 400	289
Banque de l'infrastructure du Canada	15 000⁽⁴⁾	3 450⁽¹⁾
Défi des villes intelligentes	300⁽⁵⁾	69⁽¹⁾
Sous-total EBI	33 094	7 536
Sous-total Autres	48 106	9 361
TOTAL	81 200	16 897

(1) La part du Québec a été estimée en fonction de sa part démographique dans le Canada, soit 23 %, et d'autres programmes destinés aux communautés autochtones. Pour ces dernières, une part de 10,1 % a été attribuée au Québec en vertu de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 de Statistique Canada.

(2) Il s'agit du montant pour le Québec quant au volet concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, faisant partie de l'entente asymétrique en santé convenue le 10 mars 2017 entre le Canada et le Québec.

(3) Une somme de 400 M\$ pour le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique, initialement prévue aux infrastructures vertes, est désormais prise en charge dans les collectivités rurales et nordiques.

(4) Le montant alloué à la Banque de l'infrastructure du Canada est tiré, à parts égales, de l'enveloppe de transport en commun, d'infrastructures vertes et de commerce et transport, à raison de 5 G\$ par enveloppe.

(5) Les sommes consacrées au Défi des villes intelligentes proviennent du transport en commun, des infrastructures vertes et des infrastructures sociales, à raison de 100 M\$ par enveloppe.

Sources : Ministère des Finances du Québec, ministère des Finances du Canada et Infrastructure Canada.

Les investissements en infrastructure du Québec et du Canada

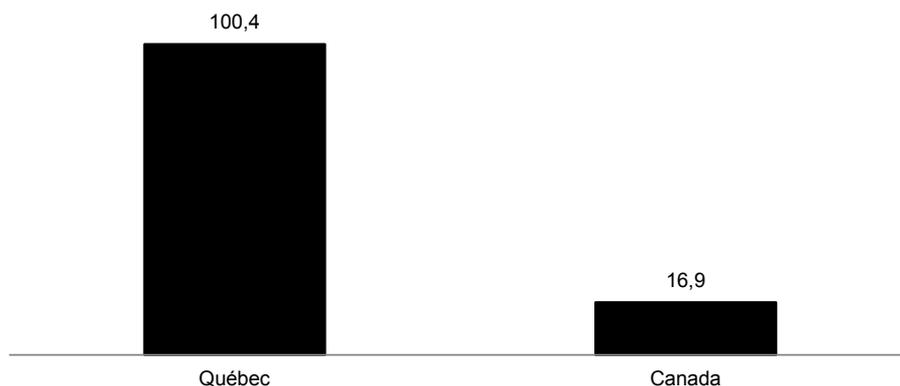
Le financement fédéral en infrastructure est complémentaire et s'ajoute aux investissements du Québec de 100,4 milliards de dollars qui sont déjà prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028.

Le Québec prévoit investir 100,4 milliards de dollars en infrastructure sur dix ans tandis que le financement fédéral estimé au Québec est de 16,9 milliards de dollars pour la même période, dans le cadre de la phase 2 du plan fédéral en infrastructure.

Cet investissement fédéral représente donc l'équivalent de 16,8 % des investissements du Québec sur dix ans.

Par conséquent, le Québec investira, pour ses infrastructures, près de six fois ce que le gouvernement fédéral prévoit investir dans les infrastructures au Québec dans le cadre de la phase 2 de son plan.

Investissement en infrastructure sur dix ans du Québec et du Canada (en milliards de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Canada.

3.3 Pour le maintien des anciens fonds dans les ententes existantes

Le gouvernement fédéral maintient sa volonté de transférer les sommes non dépensées découlant d'anciens fonds (ex. : plan Chantiers Canada) en infrastructure vers les municipalités par le biais de modifications apportées aux ententes relatives au Fonds de la taxe sur l'essence.

- Le Québec est d'avis que les provinces devraient pouvoir soumettre des projets dans le cadre des ententes existantes jusqu'à l'épuisement des fonds qui leur ont été alloués.

3.4 Un engagement nécessaire de la Banque de l'infrastructure du Canada

De l'enveloppe de 81,2 milliards de dollars pour la phase 2 du plan fédéral en infrastructure, une somme de 15 milliards de dollars est consacrée à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) pour la réalisation de projets d'infrastructure publique, notamment dans les secteurs du transport en commun, des infrastructures vertes et du commerce et transport.

- La BIC réalisera des investissements dans des projets générant des revenus visant à attirer des investissements du secteur privé.

C'est pourquoi le Québec s'attend à ce que le projet de Réseau express métropolitain (REM), pour lequel un financement fédéral de 1,3 milliard de dollars a été annoncé, soit financé et annoncé rapidement par la BIC.

CONCLUSION

Il est important que les transferts fédéraux contribuent à financer les grandes missions de l'État qui relèvent des provinces, notamment la santé, l'éducation et les infrastructures, dans le contexte où le gouvernement fédéral occupe une large part du champ fiscal.

De plus, dans un contexte où l'augmentation des dépenses en santé est fortement influencée par des tendances lourdes comme le vieillissement de la population, le gouvernement fédéral doit participer adéquatement au financement de services de santé de qualité qui répondent aux attentes de la population. C'est pourquoi le Québec réitère ses demandes au gouvernement fédéral concernant :

- l'augmentation graduelle de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé jusqu'à ce qu'elle atteigne 25 % des dépenses en santé des provinces d'ici 2020-2021 et que cette part soit maintenue dans le temps;
- l'augmentation graduelle de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de programmes sociaux à son niveau de 1994-1995 en tenant compte de la hausse du coût de la vie;
- le retrait du plafond PIB, l'application permanente du plafond individuel de 2007 et le règlement, à court terme, du traitement des dividendes d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de péréquation.

Finalement, le plan fédéral en infrastructure doit poursuivre sa mission de permettre aux provinces de prospérer et d'innover avec des programmes fédéraux en infrastructure complémentaires et mutuellement profitables.

